This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HFC
331
40

KF 857

Harvard College
Library

FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

REVUE

DU

MONDE

CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

TOME QUATRE-VINGT-DIXIÈME

TOME X DE LA QUATRIÈME SÉRIE

PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Victor PALMÉ, Directeur général

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
HENRI TREMBLEY, ÉDITEUR
4, rue Corraterie, 4

1887

~~P Fr 331.40~~

HARVARD COLLEGE LIBRARY
TREAT FUND
Sept. 10, 1925

LE MARIAGE DES PRÊTRES

Le 20 avril 1653, Cromwell assistait à la séance de ce Parlement qui s'effondrait chaque jour, au milieu du mépris général, en Angleterre, par l'incapacité et l'indignité de ses membres. Cromwell, vêtu de noir, écoutait en silence le débat stérile de cette assemblée décriée. Tout à coup, excédé de dégoût, il se lève, et, s'élançant au milieu de l'enceinte, il s'écrie, d'une voix indignée :

— C'est assez !

Puis, enfonçant son chapeau sur la tête, il ajoute avec colère :

— Il ne convient pas que vous restiez ici davantage : vous y êtes demeurés trop longtemps pour tout le mal que vous avez fait !... Vous osez vous nommer un Parlement ! Je vous dis, moi, que vous n'êtes pas un Parlement ! C'est assez ! Sortez ! Sortez !

Et, sur un signe de lui, une compagnie de mousquetaires entra dans la salle. Ils chassèrent devant eux, comme une tourbe immonde, ces législateurs indignes, qui, en passant près de Cromwell, osaient lui montrer le poing, en vociférant et protestant contre cette violence. Mais, lui, impassible, dédaigneux, les notait tous au passage d'un mot qui les stygmatisait :

— Je te connais, toi, Wemworth : tu n'es qu'un ivrogne !... Je te connais, toi, Hollis : tu es un adultère !... Je te connais, toi, Ludlow : tu es un prévaricateur...

L'un d'eux, Henri Martyn, s'étant dressé devant lui comme pour le braver, Cromwell le saisit par son manteau :

— Je te connais, toi aussi : tu es un libertin, un coureur de lieux infâmes, méprisant les commandements du Seigneur !

Pour en finir, il se leva et leur cria à tous, d'une voix de Stentor :

— Hommes injustes et corrompus, vous déshonorez l'Évangile auquel vous faites profession de croire. Comment seriez-vous un

Parlement pour le peuple de Dieu! Sortez, vous dis-je, c'est assez!

Et ils sortirent, pour être, au dehors, couverts des huées de la multitude.

Cette scène s'est renouvelée sur un autre théâtre plus vaste et plus sacré; elle s'est renouvelée, à plusieurs reprises, depuis bientôt vingt siècles, car, dès l'origine, il y a eu, dans l'Église de Jésus-Christ, des prévaricateurs, déshonorant l'Évangile auquel ils faisaient profession spéciale de croire, eux qui en étaient les ministres, quoique indignes et traîtres. Seulement, Cromwell a porté différents noms dans cette œuvre de purification du sanctuaire. Un jour, il s'appelait saint Jérôme; une autre fois, il apparaît sous le nom d'un Concile, ou bien, il se nomme Grégoire VII; ou bien encore, tout près de nous, avec un accent féroce, qui retentit encore à nos oreilles, nouveau fléau de Dieu, il s'est intitulé lui-même la Terreur.

Les uns et les autres, les saints, comme les bourreaux de 93, les purs comme les scélérats, les fidèles comme les infâmes, ils ont tous servi d'instruments, plus ou moins conscients à la Providence de Dieu, qui veille, avec un soin jaloux, sur la robe immaculée de son Église, car, s'il n'est rien au monde que Dieu aime plus que la liberté de cette Église, il est quelque chose qu'il aime au moins autant, c'est sa pureté.

I

Ce n'est point que la lutte n'ait souvent eu à recommencer. L'histoire en serait curieuse, et c'est vraiment dommage qu'elle n'ait jamais été faite, au moins d'une façon impartiale et dans le dessein de dire la vérité (1). Du moins, on en peut citer quelques traits authentiques et puisés à bonnes sources.

Dès les commencements, la loi fut portée et, à travers les tolérances forcées du début, il était facile de prévoir qu'elle serait appliquée avec une sévère rigueur à bref délai. Les faibles et les lâches, n'osant pas résister en face, essayèrent d'échapper, sinon

(1) A diverses reprises, en effet, et tout récemment encore à Genève, des prêtres qui avaient trahi leur vœu, ont essayé une sorte de plaidoyer *pro domo sua*, en racontant le passé historique du célibat dans le clergé. Mais ces prétendues histoires ne sont que des ramassis d'anecdotes et des fables sans valeur, qui ne méritent même pas d'être réfutées, tant la plus vulgaire critique empêche de les prendre au sérieux.

à la loi, du moins à ses sanctions pénales en couvrant leurs prévarications de prétextes qui ne trompèrent pas longtemps la vigilance des conciles.

Ils avaient imaginé de garder chez eux les malheureuses qui avaient consenti à devenir leurs complices, en dissimulant leur véritable rôle, et en les faisant passer pour des personnes de service ou des coopératrices de leur ministère. Cela s'appelait les *subintroductæ*, les sous-introduites.

Lorsque Paul de Samosate fut solennellement condamné à Antioche, le principal grief du concile contre ce loup dans la bergerie fut l'abus, qui s'était autorisé de son exemple dans son diocèse : que les prêtres et les diacres y avaient, dans leurs maisons, ces femmes également dangereusess à leur salut et à leur réputation, qu'on appelait à Antioche συνεισακτους, les *subintroductæ* (1).

L'abus fut long à déraciner, puisque, à Augsbourg, en 952, le concile, rassemblé sur l'invitation du roi Othon, crut devoir renouveler les canons contre les femmes sous-introduites. « S'il s'en trouve chez un prêtre quelqu'une de suspecte, dit le concile, il sera permis de la faire fustiger et de lui couper les cheveux, dût-on employer pour cela le secours du bras séculier (2). »

Évincés sur l'invention des *subintroductæ*, les malheureux récalcitrants en imaginèrent une autre. Ils affichèrent de beaux dehors d'austérité et de mysticisme. Puis, s'insinuant peu à peu dans la confiance de vierges sans défiance, ils instituèrent une sorte de mariage spirituel, contracté souvent avec une espèce de bonne foi, de part et d'autre, comme le constatent les contemporains. Mais, commencée par l'esprit, l'union ne tardait guère à dégénérer, et les *Agapètes*, c'est le nom qu'on donnait à ces épouses platoniques, ne furent bientôt plus, aux yeux de tous, que des concubines d'un nouveau genre.

Saint Jérôme fulminait contre elles. Dans sa vingt-deuxième lettre à la vierge Eustochium, il pousse des clameurs indignées : « D'où est donc venue cette peste des Agapètes? Comment s'est-elle introduite dans les Églises? D'où sort ce nom nouveau d'épouses sans noces? D'où procède cette nouvelle espèce de concubines? Ça, des épouses spirituelles! Allons donc, je vais vous dire leur nom

(1) Euseb., *Hist.* l. VII, c.
(2) Hard., t. VII, p. 618.

vrai: ce sont des courtisanes, avec cette différence entre elles et leurs rivales, qu'elles se contentent, elles, d'un seul homme! »

Hélas! l'âpre langage de Jérôme avait beau stigmatiser d'un fer brutal ces inventions de la faiblesse humaine, celle-ci s'ingéniait à trouver de beaux prétextes et à se faire illusion à elle-même, jusqu'à ce que, enfin, à la faveur des invasions barbares, la discipline parut se relâcher, au point que l'univers chrétien se demanda un jour s'il n'en était pas fait de la sainte chasteté sacerdotale.

« Pour les barbares, dit Ozanam, rien n'était plus nouveau que le célibat. Ce qui faisait l'orgueil et la force du barbare, c'était moins encore ses armes que sa famille; c'était la fécondité de sa femme et la vigueur de ses fils; c'était une nombreuse lignée de parents qui tiraient l'épée avec lui dans les batailles, qui juraient pour lui devant les juges s'il était accusé, qui devaient poursuivre la vengeance de sa mort. Quand donc les Germains convertis recrutèrent les rangs du sacerdoce, ils ne renoncèrent pas sans murmure à ces puissantes attaches de la nature humaine. Souvent l'ombre du sanctuaire couvrit les mœurs grossières du foyer. On vit alors ce qu'on a toujours vu depuis, l'abrutissement d'un clergé amolli par le mariage, condamné à toutes les humiliations de la vie ordinaire, vivant de commerce, d'usure, de misérables services sur les marchés, dans les écuries des châteaux, dans les tavernes (1). »

Dieu suscita un libérateur.

C'était le fils d'un humble charpentier toscan, et il devait voir à ses pieds le jeune et magnifique représentant de la puissance impériale, courbé, à Canossa, devant la dignité et le génie de cet artisan, devenu le pape Grégoire VII.

Grâce à son génie, illuminé des clartés sublimes que donne à l'esprit humain la vie surnaturelle, et assisté de l'Esprit de Dieu, qui voulait sauver l'Église, Grégoire comprit que « l'Église ne pouvait être délivrée de l'esclavage des grands, tant que les prêtres eux-mêmes ne seraient pas délivrés de l'esclavage de la femme ».

Il entra dès lors en luttes, au prix de quels sacrifices? au prix de quel héroïsme? L'histoire ne l'a point encore assez dit, mais ce qu'elle a dit suffit pour nous faire tomber à genoux devant le libérateur.

« L'histoire des grandes luttes humaines, s'écrie Montalembert (2),

(1) Ozanam, *Œuvres*, t. IV, p. 320.
(2) *Moines d'Occident*, t. VII, p. 49.

n'a pas conservé le souvenir d'un succès plus complet et plus durable que le sien. Il avait trouvé l'Église avilie au dedans, asservie au dehors : il sut à la fois la purifier et l'affranchir. Grâce à lui, l'incontinence du clergé, au moment de devenir une loi générale, disparut, et ce côté, si vulnérable chez tout homme chargé d'enseigner la vérité, n'a plus été sérieusement attaqué depuis lui : il a fait du célibat l'impérissable apanage du sacerdoce catholique. »

En vain, le bruyant et trop puissant réformateur d'Allemagne essaiera-t-il de réagir contre l'immortelle restauration de la discipline, obtenue par le génie et la sainteté du pape Grégoire. Un immense éclat de rire accueillit les épousailles de Martin Luther avec Catherine Bora. Les prêtres fidèles rougirent et s'indignèrent. Le peuple répondit par des caricatures et des chansons, et Luther se voit contraint de l'avouer à son confident Spalatin :

« Je me suis rendu vil et méprisable par mon mariage, lui écrit-il... Le monde et les sages eux-mêmes le trouvent impie et diabolique. »

Plusieurs cependant l'imitèrent, et Erasme, tout sceptique qu'il fût, Erasme riait tout haut des nouveaux apôtres de la grande Réformation.

« Il semble, disait-il, que la Réforme aboutisse à défroquer quelques moines et à marier quelques prêtres, et cette grande tragédie se termine enfin par un événement tout à fait comique, puisque tout y finit par le mariage, comme dans les comédies (1). »

Cette prétendue réformation succombait sous le ridicule et le mépris.

Elle osa pourtant essayer de s'introduire jusqu'auprès de la plus auguste assemblée du temps moderne. On n'a effectivement pas assez remarqué la démarche tentée près du concile de Trente, en faveur du mariage des prêtres.

Un long mémoire fut présenté aux Pères, et il n'émanait point d'une médiocre initiative. C'est le cardinal de Lorraine qui l'apportait. Il en avait reçu message de l'empereur Ferdinand, de Catherine de Médicis, du duc de Bavière et de la République de Venise (2).

Ainsi adjuré par les puissances séculières, complices de lâchetés inavouables, le saint concile se redressa dans sa majesté indignée. Après avoir refusé de laisser le scandaleux mémoire dépasser le

(1) Erasme, lib. XIX, epist. 3 et 41.
(2) Pallavicini, *Hist. du Conc. de Trente*, t. III.

huis-clos d'une simple commission, il y répondit indirectement, mais avec une solennité que l'on ne retrouve que dans ses anathèmes les plus graves.

« Si quelqu'un dit, proclamaient les Pères de Trente, au canon 9 de leur XXIVe session, si quelqu'un dit que les clercs, engagés dans les ordres sacrés, ou que les religieux qui ont fait profession de la chasteté perpétuelle, peuvent contracter mariage, et que ce mariage est valide, nonobstant la loi ecclésiastique, ou le vœu, et que soutenir le contraire, c'est condamner le mariage; que tous peuvent contracter mariage, et ceux-là même qui ont fait vœu de chasteté, s'ils ne croient pas en avoir le don : qu'il soit anathème, parce que Dieu ne le refuse pas à ceux qui le lui demandent comme il faut, et qu'il ne souffre pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces. »

Depuis, les lâches se cachèrent et les libertins se turent. Mais, à deux siècles de là, en ces jours de licence où tout sembla permis, les malheureux infidèles au joug sacré de leur vœu solennel levèrent la tête et, tandis que leurs frères dans le sacerdoce montaient sur l'échafaud pour sceller de leur sang leur foi et leur fidélité à l'Église, ils obtinrent de la Convention nationale que le célibat ecclésiastique fût aboli.

Il y en eut même qui, lors des négociations du Concordat, finirent par obtenir du Premier Consul qu'il demandât à Pie VII le mariage des prêtres en France. Ce fait si grave et peu connu est attesté officiellement dans le célèbre bref adressé à l'empereur par le Pape, à la date du 27 mars 1808. Le Souverain Pontife, énumérant ses griefs contre Napoléon, lui reprocha d'avoir présenté à sa sanction l'abolition du célibat ecclésiastique.

Portalis persista à soutenir que la prêtrise n'était plus un empêchement dirimant du mariage. « En abdiquant le sacerdoce, écrivait-il à l'empereur lui-même, le 17 juin 1805, on peut renoncer au célibat. » Mais le grand jurisconsulte réfléchit, il dit enfin que cette doctrine ne tendait à rien moins qu'à frapper le catholicisme au cœur, et un malheureux ecclésiastique, du diocèse de Bordeaux, ayant voulu contracter mariage, il fit défendre aux officiers de l'état civil d'en recevoir l'acte. Il en écrivit, à la date du 12 janvier 1806, au saint archevêque de Bordeaux, et, faisant remonter jusqu'à son maître l'honneur de cette mesure :

« Vous vous applaudissez, sans doute, écrivit-il, d'avoir prévu, autant qu'il est en vous, les intentions de notre auguste empereur,

en vous opposant à la consommation d'un scandale, dont le spectacle aurait affligé les bons et encouragé les méchants. »

Parlerons-nous d'une récente tentative, à laquelle le talent de son auteur, « ce moine rénégat désireux d'élever sa défection sur un piédestal », n'a pas pu donner d'autre écho que celui de quelques malheureux déconsidérés, et celui de la société tout entière, qui, « se sentant attaquée dans sa religion et dans sa moralité, a tremblé pour l'inviolabilité de la parole humaine autant que pour la sainteté de ses autels (1) ». Celle-là aussi passera comme tant d'autres, plus bruyantes encore et moins dépourvues de popularité.

Il reste donc acquis que l'histoire du célibat ecclésiastique est comme une longue épopée de luttes homériques, renaissantes sous des formes et en des arènes diverses, sur la route des siècles, sans que jamais l'Église romaine ait failli à sa plus chère ambition, celle de recruter le sacerdoce de la chasteté dans un sacerdoce de vierges.

Un jour, — les contemporains ne l'oublieront jamais, — le silence fut plus attentif que jamais sous les voûtes de Notre-Dame, autour de la chaire du plus grand orateur de ce siècle. Le visage du panégyriste de la chasteté sacerdotale semblait illuminé d'en haut. Un rayon pur et brillant vint même, tout d'un coup, frapper son front sculptural, qu'irradiaient ainsi le ciel et le génie. S'adressant à l'élite du monde civilisé, Lacordaire interrogeait la France du dix-neuvième siècle :

« La doctrine catholique, demandait-il, a-t-elle créé, par toute la terre, chez tous les peuples, une race de prêtres chastes, renonçant à ce qui avait paru, pendant quatre mille ans, à l'humanité, l'indispensable condiment de la vie? L'a-t-elle fait? »

L'auditoire était attentif, attendant que l'orateur fît lui-même la réponse. Il crut devoir la retarder, pour insister sur les périls de l'entreprise :

« Et remarquez-le, fit-il en appuyant comme à plaisir sur la remarque, ce ne sont pas des vieillards, réduits par les glaces de l'âge à l'impuissance du mal, que la doctrine catholique choisit pour ses prêtres; non : ce sont des jeunes gens, c'est l'homme dans la sève et la fleur de la vie; c'est saint Jean couché sur la poitrine de

(1) Caussette, *Mariage du Prêtre*, t. I, p. 138.

son maître; c'est saint Paul courant vers Damas à bride abattue; c'est saint Antoine emportant tout son printemps au désert de Kolsim. Voilà le prêtre catholique, selon la règle générale. L'Église prend par les cheveux la jeunesse toute vive, dévouée par son cœur; elle la purifie dans la prière et la pénitence, l'élève par la méditation, l'assouplit par l'obéissance, la transfigure par l'humilité et, le jour venu, elle la jette par terre dans ses basiliques; elle verse sur elle une parole et une goutte d'huile : la voilà chaste! Ils iront, ces jeunes gens, ils iront par toute la terre, sous la garde de leur vertu; ils pénétreront dans le sanctuaire des sanctuaires, celui des âmes; ils écouteront des confidences terribles; ils verront tout, ils sauront tout; mille tempêtes passeront sur leur cœur. Ce cœur restera de feu par la charité, de granit par la chasteté. C'est à ce signe, toujours, que les peuples reconnaîtront le prêtre. Le prêtre pourra être avare, orgueilleux, pharisien; son caractère souffrira, sans doute, de ces vices honteux; mais néanmoins, tant que le signe de la chasteté restera sur son front, Dieu et les hommes lui pardonneront beaucoup : ce que ces derniers ne lui pardonneront jamais, ce sera une faute, quelquefois l'ombre d'une faute... »

Après avoir ainsi longuement et résolument abordé la difficulté, Lacordaire, s'abandonnant à l'enthousiasme qui s'empare de son cœur de prêtre en face du spectacle qu'il voit, qu'il touche, qu'il sent et qui l'émeut, entonne cet hymne inspiré, durant lequel tous les cœurs chantaient avec lui, à la gloire du sacerdoce chaste qu'a su créer la doctrine catholique :

« Grâces à Dieu, disait le chantre sublime, le sacerdoce catholique a subi cette épreuve; il la subit depuis bientôt vingt siècles. Ses ennemis l'ont regardé sans cesse dans le présent et dans l'histoire; ils ont signalé des scandales partiels, mais le corps entier est demeuré sauf. La foi des générations attentives ne s'y méprend pas; elle croit à une vertu qu'elle a trop éprouvée; elle amène à ses pieds des enfants de seize ans, des cœurs de seize ans, des aveux de seize ans, elle les y amène, à la face de l'univers et à l'étonnement de l'impie; elle y amène la mère avec la fille, les chagrins précoces avec les chagrins vieillis, ce que l'oreille de l'époux n'entend pas, ce que l'oreille du frère ne sait pas, ce que l'oreille de l'ami n'a jamais soupçonné. L'humanité proclame par cette confiance miraculeuse la sainteté du sacerdoce catholique, et la fureur de ses ennemis viendra se briser toujours contre cette arche

qu'il porte avec lui. Ils la poursuivront, comme l'armée de Pharaon, jusque dans les eaux profondes; mais le mur, le cristal de la chasteté, s'élèvera toujours entre eux et nous; ils maudiront ce fruit divin qui naît en nous et qui nous protège; ils le maudiront vainement, parce que la malédiction qui tombe sur la vertu est comme celle qui tombait sur la croix de Jésus-Christ, l'avant-veille de la Résurrection. »

Dans son excellent traité de la matière, Mgr Pavy n'a eu garde d'omettre cette page vraiment sublime d'une des plus belles conférences du grand orateur de Notre-Dame. Elle lui inspire une réflexion et l'amène à une transition que le lecteur nous permettra de faire nôtre :

« Voilà, dit l'éloquent évêque d'Alger, voilà un hymne magnifique, un hymne original et vraiment inspiré. Pour des chrétiens qui connaissent la doctrine de Jésus-Christ, celle des Apôtres et leur exemple, ce sont là de douces paroles à entendre, et qui trouvent dans leurs intelligences et dans leurs cœurs de sympathiques et religieuses adhésions. Malheureusement, il est des oreilles qui n'entendent pas des choses si vraies; elles en sont ravies, comme d'un harmonieux concert; mais, sous le charme enivrant du langage, elles résistent aux secrètes influences de la pensée.

« Pour ces sortes d'esprits, le célibat ecclésiastique n'est, bon gré mal gré, qu'une humaine invention d'ambitieux calculs. C'est un état de violente pression exercée dans un intérêt étranger à la religion, et nuisible à la société civile; c'est une institution barbare qui froisse tous les vœux de la nature, et dont la nature sait bien elle-même se racheter par de furtives jouissances; c'est une institution funeste à la patrie, qui lui enlève des citoyens utiles, amoindrit les sources de la population et forme une classe d'égoïstes sans dévouement, sans entrailles et sans patriotisme; une institution, d'ailleurs, qui, malgré l'héroïque apparence de ses abnégations tout exceptionnelles, ne saurait se comparer à la vie normale et régulière de la famille, seule instituée de Dieu.

« Donc, après avoir parcouru et contourné les rives du fleuve, il nous faut descendre jusque dans son lit et en mettre à nu toutes les sources cachées; après avoir fait l'histoire extérieure du célibat, il nous reste à faire son histoire intérieure, à reproduire son esprit, à faire connaître les puissants motifs qui l'inspirent et les immenses

résultats qu'il a produits et qu'il produit encore, et qu'il produira jusqu'à la fin des jours (1). »

II

Il a fallu évidemment de bien puissants motifs à l'Église pour asseoir une pareille conviction sur un point si violemment battu en brèche de ses dispositions disciplinaires. Les apologistes les ont mis en belle lumière et nous serions infini, si nous voulions seulement en donner quelque aperçu, même limité à des analyses et à de courtes citations.

Nous en extrairons seulement trois considérations, qui nous semblent être les centres auxquels on peut ramener tous les autres arguments.

I. — Et d'abord, si le prêtre doit vivre chaste, c'est qu'il est, avant tout, au milieu des peuples, en ce monde, *l'homme de Dieu.*

L'homme de Dieu!... qu'on nous permette ce souvenir personnel, c'est ainsi que nous qualifia, pour la première fois, un saint prêtre, vieillard blanchi par l'âge et les fatigues de son laborieux ministère, lorsqu'il nous dépouilla de la livrée du siècle pour nous « revêtir de l'homme nouveau » figuré par le vêtement ecclésiastique.

Je l'entends encore, de sa voix sympathique et attendrie, laisser tomber dans l'église du séminaire, au milieu des condisciples attentifs et émus, cette solennelle parole qu'il empruntait à saint Paul :

— *Tu autem homo Dei.*

C'est parce qu'il a dû se dépouiller en quelque sorte de ce que les ascétiques appellent si pittoresquement « le vieil homme », que le prêtre, homme nouveau, figure et représentant de l'Homme-Dieu, doit vivre dans une continence absolue, à l'exemple du Maître.

Dans une de ses meilleurs pages sur l'Église, M. l'abbé Bougaud (2) a très bien expliqué ce motif, capital pour qui se place résolument en plein surnaturel.

« Qui dira comment est née la loi sublime de la continence ecclésiastique, de la chasteté sacerdotale? Est-ce Jésus-Christ qui l'a demandée aux apôtres, et ceux-ci aux évêques et aux prêtres? Sont-ce les prêtres de l'Église primitive qui l'ont votée par enthousiasme? Quoi! nous montons tous les jours au saint autel, nous tenons tous

(1) Mgr Pavy, *du Célibat ecclésiastique*, p. 229.
(2) *Le Christianisme et les Temps présents*, t. IV, p. 236.

les jours dans nos mains le corps très pur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce corps vierge né d'une vierge, et nous ne lui ressemblerions pas! Qui ne regarderait la loi de la chasteté sacerdotale que d'un point de vue tout humain, en serait déjà ravi. C'est elle qui a fait le prêtre, qui lui a donné son auréole, sa grandeur sacrée. En le mettant dans une solitude auguste, elle lui a attiré la vénération, la confiance; elle lui a donné la liberté. Mais, qui la contemplera d'un regard plus élevé y verra, avant tout, un fruit suave de l'amour de Jésus-Christ. Lui seul a pu créer cette merveille. Mais, grand Dieu! que c'était hardi! Il fallait demander à l'homme un amour si intense qu'il allât jusqu'à sacrifier à Dieu la plus ardente comme la plus légitime de toutes les passions. Contenir en soi la vie; se dire que, ni dans le temps, ni dans l'éternité, on ne verra sa postérité remplir le ciel et la terre; mourir seul après avoir vécu seul : de quel amour de Dieu il faut être pénétré pour faire un tel sacrifice! Or, ce sacrifice, l'amour de Dieu le demande, non pas à quelques âmes choisies, mais à des foules immenses : à quarante-cinq mille hommes en France, à deux cent mille hommes en Europe, à des millions, à des milliards depuis dix-huit siècles. Et pour le demander, il n'attend pas que les années aient blanchi les fronts, et appris aux jeunes gens, couronnés de roses et d'illusions, que tout passe, et que le plus pur amour ne laisse bientôt que des cendres; il veut que l'homme sacrifie à Dieu, dans sa jeunesse, non pas la réalité si triste qu'il ignore, mais les charmants rêves, les ineffables espérances qui font battre un cœur de vingt ans. Ce qu'il fallait craindre, en demandant une telle chose, ce n'était pas qu'elle fût refusée : on ne refuse aucun dévouement à cet âge; c'est qu'elle engendrât plus tard des regrets, et que l'Église périt pour avoir trop présumé de la force de l'humanité. Au contraire, l'Église a pleinement réussi malgré des difficultés effroyables; et elle a prouvé ainsi, en une sphère où nulle religion n'a osé se hasarder, qu'elle possède dans l'amour de Jésus-Christ une puissance surhumaine de dévouements et de sacrifices. »

Il y aurait un merveilleux recueil à faire des sentences patristiques sur ce sujet. Le prêtre, homme de Dieu, est chargé, à ce titre, du culte que l'homme doit à Dieu : donc, il doit vivre chaste. C'est la conclusion de tous les Pères, mais, avec quelle admirable variété de modulations ce refrain revient au bout de chaque strophe de cet hymne à la virginité sacerdotale.

Parmi ces poètes inspirés par l'amour de leur état, nous citerons

uniquement le pieux Véran, le saint évêque de Lyon. Son témoignage, plus simple et moins orné, n'en a que plus d'autorité :

« Qui permettra, demande-t-il, que celui qui sert à l'autel, et qui, par un privilège particulier, entre dans le sanctuaire, se souille par les attraits des voluptés charnelles, et que, sous le voile de la licence conjugale, il remplisse les devoirs de prêtre et d'époux? Il faut donc considérer, avec un cœur pur et avec un esprit attentif, combien doit être digne celui qui va célébrer les saints mystères, et qui va intercéder, non seulement pour ses propres péchés, mais encore pour ceux des autres. Il serait inconvenant qu'on se levât du lit conjugal pour monter les degrés de l'autel. Vous, donc, qui êtes éclairés et instruits par l'Esprit-Saint, vous savez bien de quel feu doit brûler celui qui offre à Dieu le sacrifice mystique. Car si, dans la loi ancienne, où nous trouvons une lueur de la perfection évangélique, le prêtre Sadoc ne donna les pains de proposition à David fugitif, qu'après s'être assuré, que lui et ses serviteurs s'étaient abstenus, depuis trois jours, de tout commerce avec les femmes, qui oserait offrir la jeune chair de l'Agneau, donnée pour le salut du monde, après avoir satisfait ses passions? »

Mgr Pavy le fait remarquer (1). C'est la qualité de sacrificateur qui fait au prêtre l'obligation de la chasteté.

Consultez, à l'appui de cette affirmation, l'histoire de l'erreur. « Dès qu'une secte abolit le vœu de chasteté, elle tend à la suppression de la sainte messe. C'est que, pour revêtir, sans embarras, la pourpre virginale de ses ornements sacrés, le prêtre a besoin de n'y pas voir une décoration mensongère; aussi, tout sacerdoce qui laisse tomber sa couronne virginale, comme celui des protestants, s'il a des autels, les démolira parce qu'il n'osera plus y monter, et, au lieu de ses tuniques pontificales, il passera un habit noir, symbolisant, aux yeux de l'avenir, le deuil d'une chasteté bien des fois séculaire, perdue dans des orgies de sensualité et d'orgueil (2).

(1) Les Grecs ont compris l'invincible liaison qui existe entre le sacrifice et la chasteté de celui qui est destiné à l'office. Ces Grecs si relâchés, qui ont voulu permettre que, chez eux, le sacrificateur fût en même temps prêtre et mari, lui ont imposé la continence pour les jours où il remplissait la fonction du sacrifice, et, de peur de trop gêner l'époux par le prêtre, ils ont ramené à deux fois par semaine l'obligation, imposée au prêtre à charge d'âmes, de monter tous les jours à peu près à l'autel. (Pavy, *op. cit.*, p. 287.)

(2) Luther ne fait pas difficulté d'avouer que c'est le diable qui lui a conseillé d'abolir la messe. Quel diable? La soirée de Wittemberg, où figuraient

Ah! quand les fondateurs libertins du protestantisme paraîtront devant Dieu, il sera curieux de savoir s'ils ont nié la messe parce que les textes n'étaient pas clairs, ou parce qu'ils n'osaient pas affronter la présence réelle en sortant des ivresses nuptiales qu'ils essayèrent de sanctifier! »

Qu'on nous permette, avant de quitter cet aspect de notre sujet, qu'on nous permette de le redire, avec l'éloquent orateur que nous venons de citer :

Ainsi, ô mon Dieu, plus de chasteté dans nos phalanges sacrées, plus de pontificat, et plus de pontificat, plus d'Eucharistie. O Dieu du tabernacle, du fond de mes entrailles émues, je vous bénis de cette solidarité touchante qui nous ferait disparaître en un même jour de la terre, car, quand on passe les meilleures heures de sa vie à votre autel, on se demande ce que l'on pourrait faire dans un monde où vous ne seriez plus!

II. — Homme de Dieu, le prêtre est encore homme d'Église.

Voulez-vous le portrait d'un homme d'Église marié? Suivez à Constantinople un voyageur sincère, Eugène Boré, et oyez ses récits.

« Tandis que l'Église de Rome tire du célibat la force, la régularité et la dignité de son clergé, le mariage ravale le sacerdoce, en Orient, à un état de domesticité et d'infériorité dégradantes. Prenons, par exemple, les Grecs, les Nestoriens, les Jacobites, les Arméniens et les Coptes, séparés de nous par le schisme ou par l'hérésie, sinon par l'une et l'autre cause à la fois. Leur clergé se partage en deux classes bien tranchées : celle des prêtres mariés et celle des prêtres non mariés. Les premiers forment le clergé dit inférieur et incapable de s'élever jamais aux dignités d'évêque, de primat ou de patriarche. Ces sectes, si indulgentes pour autoriser les clercs à prendre femme, exagèrent l'idée et l'intention de la discipline occidentale, en les regardant comme inhabiles à occuper les premières charges, réservées exclusivement à ceux qui n'ont jamais été mariés. L'Église catholique, vraie et juste, interdit, il est vrai, le mariage aux clercs en général; mais elle n'exclut point de l'épiscopat le veuf ou l'homme dont la femme embrasse librement la vie d'un cloître. Le clergé marié, dont le temps est absorbé par

à huis clos Catherine de Bore, Poméranus, le peintre et l'avocat, permet de le conjecturer : le diable qui a donné ce conseil à Luther est celui de la volupté. (*Ibid.*. p. 288.)

les soins du ministère ou par le métier qui doit servir à l'entretien de sa famille, n'a point le loisir d'étudier. Tout son savoir se borne souvent à lire les textes liturgiques d'une langue ancienne, qu'il ne comprend même pas. Que de fois nous en avons fait l'expérience sur les *papas* grecs ou sur les *derders* arméniens! Le clergé régulier, toujours plus instruit et plus respecté des peuples, le traite avec un air de supériorité sensible, qui va souvent jusqu'au dédain. Ainsi, dans une assemblée, le prêtre marié se placera toujours bien loin et bien au-dessous des dignitaires ou des simples religieux. Ceux-ci sont considérés comme honorés d'un ministère saint, les autres comme exerçant plutôt une profession ou un métier lucratif. La femme du prêtre, qui passe souvent avec raison pour mener le mari, est le sujet de plaisanteries intarissables ou de réflexions qui gênent la liberté des confessions. Le fils du prêtre porte un nom spécial qui, comme le remarque aussi, chez les Russes, M. de Maistre, est synonyme de niais ou d'imbécile, jugement qui n'est que trop souvent justifié par le caractère ou le naturel de l'individu.

« Les catholiques chaldéens, syriens et maronites, ainsi que les melchistes de la Syrie, ont encore, par un effet de l'indulgence du Saint-Siège, une portion de leur clergé marié, avec cette différence, toutefois, que les clercs ne se marient point chez eux pour être ordonnés, mais que l'Église les admet déjà mariés à la prêtrise et leur permet ensuite de cohabiter. Les veufs ne peuvent jamais convoler à de secondes noces, permission que les prélats nestoriens vont jusqu'à accorder quatre ou cinq fois, comme on nous en a cité un exemple dans le pays. La cause de la profonde ignorance des prêtres mariés, chez les maronites surtout, et de l'espèce de dégradation morale et sociale dans laquelle nous en avons trouvé malheureusement plusieurs, est leur mariage même. A peine prennent-ils le temps de lire leur office, absorbés qu'ils sont par les travaux des champs. Nous avons été une fois profondément affligé de l'étonnement manifesté par les chefs d'un village du Liban, chez lesquels nous étions descendu, lorsque nous leur exprimâmes le désir d'aller rendre visite au curé. Ils ne concevaient ni cette attention ni cette prévenance, et ils nous disaient naïvement : « Quoi! te déranger pour lui? Mais nous allons le faire venir. » Voulant leur donner une leçon de respect, j'allais chez ce *khouri*, que je trouvai fumant sa pipe, dans un réduit qui contenait la femme, les enfants, les vaches et les poules. Il était alors tout préoccupé d'une opération

importante, il vendait sa récolte de tabac. Ailleurs, non fort loin de là, un autre rejetait sur sa pauvreté la nudité et la saleté de son église, double défaut à peu près général dans toutes les paroisses des prêtres mariés (1). Mais il demeura confondu à l'observation que je lui fis au sujet de sa femme, dont la tête, suivant une mode locale qui remonte aux siècles de l'idolâtrie de Tyr et de Sidon, était chargée d'une immense corne d'argent, dont la matière aurait abondamment servi à la confection du ciboire qui lui manquait. Eh bien! il n'avait jamais songé à cela! A un autre, M... avait envoyé un ornement pour son église; quelques jours après, le donateur, étant allé visiter ce prêtre, trouva sa femme occupée à découdre l'ornement pour s'en faire une robe.

« Nous pourrions multiplier indéfiniment les traits et les observations de ce genre. Il suffira d'ajouter que le clergé arménien-uni, le plus docte et le plus régulier des clergés orientaux, a presque complètement aboli, dans son sein, les ordinations des clercs mariés. Tout le clergé, jeune et nouveau, suit avec joie et orgueil la discipline sacerdotale; il ne reste plus que quelques vieux curés vivant en famille, dans les montagnes de l'Arménie. A Constantinople ou à Smyrne, on en chercherait vainement un seul.

« Si le missionnaire et le prêtre latin, en général, jouissent, aux yeux des Orientaux, d'une considération et d'un ascendant qui

(1) Que ne doit pas en effet le culte à la virginale condition du prêtre! Le prêtre célibataire aime par-dessus tout l'autel du sacrifice et la maison de la prière. Cette maison, il la pare comme une épouse, il se complaît à tout ce qui peut l'embellir; il donne à ses fêtes une éclatante solennité; il y déploie l'or, la soie, les broderies, les chants, la musique, les fleurs et les feux étincelants. Il la veut propre et reluisante de soins. C'est là qu'on le trouve le matin, le soir et à toutes les heures du jour. Ce n'est pas dire assez à l'éloge de son zèle; car ces innombrables églises, qui couvrent le sol européen, et parmi lesquelles il faut reconnaître les plus beaux monuments élevés par la main des hommes, qui les a bâtis? Le prêtre célibataire, c'est lui qui a sollicité le zèle pieux des fidèles; lui qui a souvent mendié, sou par sou, les sommes énormes qu'elles ont coûté; lui qui a mis en mouvement la foi des artistes et celle des plus humbles artisans; lui qui a été, parfois, le maître de l'œuvre. Quel est le prêtre en France, depuis cinquante ans, qui n'ait eu l'honneur de construire, d'agrandir et de réparer complètement son église, s'il a exercé, un certain nombre d'années, le ministère paroissial? Voilà comme le célibat, en attachant, par toutes les racines du cœur, le clergé catholique à son culte, en a fait de tout temps un culte pompeux et magnifique (*ibid.*, p. 291), c'est ce qui faisait dire à Brucker : « Le prêtre célibataire a fait de son église le palais nuptial de l'âme; le ministre marié n'en a fait qu'un ménage de garçon. »

provoquent souvent des susceptibilités et des jalousies, ils le doivent d'abord au célibat, qui relève la sainteté du sacerdoce. Les envoyés protestants, au contraire, n'ont pu réussir à se concilier la même estime, parce que, toujours escortés d'une famille, ils n'apparaissent que comme d'autres hommes, bons pères, bons maris, peut-être, mais indignes du caractère et du titre de ministres, qu'ils s'arrogent près d'eux inutilement. »

III. — Homme de Dieu, homme d'Église, le prêtre est encore l'homme du peuple, et, à ce dernier titre, il doit inexorablement vivre dans le célibat, sous peine de perdre, aux yeux de celui dont il est l'homme, tout son prestige et jusqu'à la possibilité d'exercer fructueusement et honorablement son ministère auprès de lui.

Ce ministère demande du dévouement, de l'intelligence et du cœur, trois choses qui ont pour cause logique notre vœu de chasteté.

Nous entendons encore retentir à nos oreilles ce magnifique discours où, un jour de retraite, par une soirée splendide, devant le ciel bleu de Provence pur comme un cœur de prêtre-vierge, le P. Caussette développa cette triple floraison de l'arbre de vie dans l'Église catholique.

« Il se passe, commença-t-il, un fait miraculeux dans nos existences de prêtre, dont nous ne méditons pas assez les caractères divins. A vingt-quatre ans, un jeune homme est jeté contre terre sur un pavé du sanctuaire. Sacré par l'onction pontificale, il se relève, et il dit à tous les cœurs de la terre : Venez à moi. Oui, à moi, les tremblantes confidences de la jeune fille et du vieillard! à moi de dramatiques révélations capables d'effrayer la pensée des anges de Dieu! à moi, sur vous et sur la vie, des secrets capables de vous faire mépriser si je ne vous aimais pas! enfin, à moi, des flots intarissables de larmes et d'ignominie pour les noyer en mon sein, comme dans un océan d'oubli! et, malgré la honte, les jeunes filles n'ont pas peur, les vieillards inclinent leurs cheveux blancs; les épanchements de la terre ne cessent pas; et, comme les ruisseaux vers la mer, toutes les faiblesses du monde semblent pencher naturellement vers ce cœur de prêtre qui, toujours ouvert comme la mer, comme elle engloutit ses mystères et ne déborde jamais.

« Eh bien, continuait l'orateur, savez-vous ce qui nous fait le centre de ce mouvement sympathique et les dépositaires de ces confidences sacrées? c'est notre vœu de virginité. Oui, les coupables et les malheureux viennent nous trouver parce que nous

n'avons pas de famille naturelle qui leur dispute notre cœur, et parce que, dans notre silencieux presbytère, on ne verse pas d'autres larmes capables de nous distraire de leurs larmes aux jours des saints épanchements. Ils viennent, parce que la solitude de notre vie nous rend la discrétion aussi facile que l'amour, et qu'il n'y a pas, à notre foyer, de Dalila capable d'employer ses tendresses à surprendre les secrets de Samson. Ils viennent, parce qu'ils ont le droit de nous dire : mon père! et qu'on ne voit pas, autour de nous, d'enfants d'une autre nature faisant une invraisemblance de cette consolante filiation. Enfin, ils viennent, parce que nous traversons les illusions du monde sans les partager, et qu'ils ont besoin de nous croire supérieurs à leur misère pour nous en constituer les médecins.

« Mais, concluait l'éloquent prédicateur, supprimez le célibat ecclésiastique, la confession devient encore plus impossible que la messe. Je dis : plus impossible (1), et ce n'est pas une exagération; car Dieu se rendrait sur l'autel, à la voix d'un prêtre déchu, tandis que les fidèles fuiraient le tribunal sacré à cet appel sacrilège. »

Le P. Caussette aborda ensuite sa triple démonstration, à savoir que le célibat ecclésiastique inspire le dévouement, féconde l'intelligence et agrandit le cœur.

Et d'abord le dévouement. « Le prêtre est une victime d'office commise par l'onction sainte à tous les postes difficiles de l'Église et même de la patrie. C'est un être voué, à qui Dieu a dit, en le sacrant : « J'arrhe ta vie pour le premier malheur public qui en « aura besoin. Vierge, sous tes sueurs fais croître des vierges; « saint, par ta parole suscite d'autres saints; ensuite, quoique tou- « jours seul pour vivre et toujours seul pour mourir, garde-toi de « choisir un tombeau dans aucun lieu de cette terre, car, de même « que l'ange enleva le prophète Habacuc, je veux, à volonté, pou- « voir t'arracher du sol, et te jeter dans les cités ou dans les cam- « pagnes, dans les épidémies ou sur les échafauds, pour expirer « d'un épuisement ou d'un coup d'épée, obscur ou célèbre, en tel

(1) Le 13 novembre 1793, le député Brizard fit, à la Convention nationale, un rapport sur les prêtres « défanatisés et mariés », où il dit avec raison que, « quand les prêtres auront des femmes, le confessionnal ne servira plus qu'à faire une guérite ». Trente ans auparavant, d'Alembert écrivait à Voltaire : « Je vois d'ici les prêtres mariés, la confession abolie. »

« martyr qui me plaira. » Voilà le prêtre, grand comme le catholicisme l'a souvent produit. Mais quelle est, en nous, la cause de ces héroïsmes robustes et surhumains (1)? C'est notre vœu de chasteté. C'est ce vœu qui produit le prêtre pontife, c'est lui qui fait le prêtre victime et hostie. Qui dit victime dit dévouement : n'en demandez pas à un homme que l'on retient par des embrassements au foyer, quand des pestiférés l'attendent à l'hôpital; qui ne mourra point en souriant, parce que des orphelins pleureront autour de lui, et qui n'a pas la propriété entière de son sang, parce qu'il ne pourra pas donner son cœur, même en donnant sa vie. »

En second lieu, la fécondité de l'esprit. « Ceci est explicable sans mysticisme. La volupté soutire l'énergie à l'intelligence pour la distribuer à la matière. Elle fait descendre les forces du cerveau dans l'organisme, et cette flamme, qui était un présent du ciel quand elle habitait la tête, devient un incendie dévorant quand elle a passé dans les muscles; car, en vertu d'une loi morale établie pour l'honneur de Dieu et de l'âme, au moment où l'homme s'allume par la passion, il s'éteint par l'idée. Mais, c'est surtout au

(1) On connaît le célèbre portrait que Lamartine a tracé du prêtre, on cite moins celui de Lamennais, qui n'est pas moins saisissant : « Savez-vous ce que c'est qu'un prêtre, vous que ce nom seul irrite ou fait sourire de pitié? Un prêtre est, par devoir, l'ami, la providence vivante de tous les malheureux, le consolateur des affligés, le défenseur de quiconque est privé de défense, l'appui de la veuve, le père de l'orphelin, le réparateur de tous les désordres et de tous les maux qu'engendrent les passions et les funestes doctrines. Sa vie entière n'est qu'un long et héroïque dévouement au bonheur de ses semblables. Qui de vous consentirait à échanger, comme lui, les joies domestiques, toutes les jouissances, tous les biens que les hommes recherchent si avidement, contre des travaux obscurs, des devoirs pénibles, des fonctions dont l'exercice brise le cœur et rebute les sens, pour ne recueillir souvent d'autres fruits de tant de sacrifices que le dédain, l'ingratitude et l'insulte? Vous êtes encore plongés dans un profond sommeil, et déjà l'homme de charité, devançant l'aurore, a recommencé le cours de ses bienfaisantes œuvres. Il a soulagé le pauvre, visité le malade, essuyé les pleurs de l'infortuné ou fait couler ceux du repentir, instruit l'ignorant, fortifié le faible, affermi dans la vertu des âmes troublées par les orages des passions. Après une journée toute remplie de pareils bienfaits, le soir arrive, mais non le repos. A l'heure où le plaisir vous appelle au spectacle, aux fêtes, on accourt en hâte près du ministre sacré : un chrétien touche à ses derniers moments; il va mourir, et peut-être d'une maladie contagieuse, n'importe; le bon pasteur ne laissera pas expirer sa brebis sans adoucir ses angoisses, sans l'environner des consolations de l'espérance et de la foi, sans prier, à ses côtés, le Dieu qui mourut pour elle et qui lui donne, à cet instant même, dans le sacrement d'amour, un gage certain d'immortalité. Voilà le prêtre. » (*Essai sur l'indifférence*, I, 4.)

ciel de l'Église que les astres ont besoin de la sérénité de leur atmosphère pour briller! C'est surtout parmi les théologiens, les docteurs et les pasteurs, que les purs sont les voyants! Rien de plus favorable à l'équilibre et à l'intuition des esprits, à l'élan et à la pénétration de la pensée que la chasteté. Le soleil placé par la tradition sur la poitrine, non sur le front de saint Thomas d'Aquin, exprime magnifiquement que la véritable illumination du génie catholique vient de l'innocence du cœur (1). »

Et le cœur! « Le cœur du prêtre est une des merveilles du catholicisme : tandis que les cœurs ordinaires ne peuvent suffire qu'à deux ou trois affections, dit saint Augustin, parce que, tirant leur tendresse de la nature, leur tendresse est bornée autant que la nature elle-même, le cœur du prêtre est assez fécond pour donner de soi-même à tout un troupeau sans s'épuiser... Or, qu'est-ce qui amasse en nous le trésor des saintes affections, c'est-à-dire, la vaillance, la générosité, le désintéressement, les tendresses qui entraînent une paroisse à la suite de son pasteur? C'est la chasteté. Au contraire, qu'est-ce qui rend un cœur stérile en sympathie et en œuvres? C'est l'incontinence. Les paroxymes de la sensation usent les fibres de la sensibilité, et je ne connais pas de mensonge plus audacieux commis par le vocabulaire que l'emploi du mot *amour* pour exprimer l'ivresse des sens. »

Mais, en voilà assez pour la thèse.

Il est temps d'en venir aux objections.

III

1° « Le célibat est un outrage à la sainteté du mariage. »

C'est l'objection de Jovinien, rééditée par Luther. Mais, en répondant à Jovinien, Jérôme et Ambroise ont répondu à Luther.

(1) Le docteur Virey l'a constaté d'une façon pittoresque : « Minerve, dit-il, se couvre de son égide contre les traits de l'amour, disent les philosophes et les poètes; les muses aussi sont chastes. La plupart des hommes de génie sont peu portés aux voluptés; au contraire, les individus les moins intelligents s'adonnent à la luxure comme les crétins. Le nègre est passionné en amour, les singes tombent dans une dégoûtante lubricité, ainsi, à mesure que les cerveaux se rétrécissent, la volupté grandit. »

Et le docteur Dufieux : « Oui, disons-le hautement, le génie fait la distinction de l'homme, et la virginité l'enflamme, tandis que la volupté qui abrutit, l'éteint. Oui, le génie se plaît avec la continence, il sympathise avec elle, mais la luxure est pour lui meurtrière; la continence exalte les

— Non, réplique le solitaire de Bethléem, ce n'est pas outrager les noces que leur préférer la virginité. On ne compare pas le bien au mal (1)...

— Dans le mariage, ajoute l'évêque de Milan, je vois un remède à la faiblesse humaine; dans la virginité, la gloire de la chasteté. Je ne blâme pas le premier, de ces deux états, je loue le second (2).

2° « Le célibat est une infraction à la loi universelle : « Croissez et multipliez-vous. »

Il n'est pas vrai qu'il y ait à cet égard une loi universelle, obligeant tous les individus, même dans les commencements. Sans cela, pourquoi Abel meurt-il vierge? Pourquoi les grands prophètes ont-ils gardé la virginité? Pourquoi, né d'une vierge, notre divin exemplaire, Jésus-Christ, a-t-il choisi de rester vierge?

3° « C'est une institution purement ecclésiastique, qui entraîne trop souvent des regrets. »

L'Église a reçu de Jésus-Christ plein pouvoir de gouverner les âmes, et à plus forte raison celles qui doivent gouverner les autres. Nous avons dit déjà les hautes raisons qu'elle a eues d'exiger le célibat de ces derniers. Mais il est faux, absolument faux, qu'elle les prenne en traîtres. Écoutez les solennelles adjurations de l'Évêque, avant de recevoir les serments du sous-diacre :

« Vous devez réfléchir mûrement sur la nature du joug dont vous désirez vous charger. Encore, à ce moment, vous êtes libres, et il vous est permis d'aller contracter les engagements du siècle. Une fois élevé à l'ordre de sous-diacre, il ne vous sera plus permis de changer de résolution... Vous serez obligé de vivre, avec le secours de Dieu, dans une continence perpétuelle, et de demeurer attachés, pendant toute votre vie, au service des autels. Pensez-y donc pendant qu'il en est temps encore; mais, si vous persévérez dans les mêmes dispositions, au nom du Seigneur, approchez! »

4° « On insiste, et on répète : Mais, les regrets! »

L'auteur du *Manrèz du prêtre* a vigoureusement et nettement répondu à cette insistance. C'est vrai, dit-il, on en entend parfois, qui allèguent des excuses physiologiques à la décharge de leur dégradation et disent à leurs vœux : vous êtes une impossibilité.

forces intellectuelles, mais la débauche les paralyse. Voilà ce que prouve l'expérience, voilà ce que constate la physiologie elle-même. »

(1) Epist. XVIII, *ad Eustoch.*

(2) *De Virg.*, lib. I.

— Oui, leur réplique-t-il avec une sanglante crudité, oui, c'est impossible, parce que vous avez étendu votre chair sur des couches trop molles, parce que vous l'avez excitée par des breuvages incendiaires, parce que vous lui avez versé toute sorte de stimulations dépravantes, et parce que vous avez oublié cette parole adorable : *Hoc genus non ejicitur nisi per orationem et jejunium.* Oui, c'est impossible, parce que vous jouez avec le péril, parce que vous vous mettez dans ce réseau magnétique tendu sur vos pas par certaines occasions; mais ce qui est impossible dans cette sphère d'attraction où votre liberté va s'enlacer, était très possible en dehors d'une telle fascination (1).

5° « Le célibat a été inventé pour servir d'instrument au despotisme des Papes et des Évêques. »

Il est bien vrai que le célibat dégage le prêtre d'une foule de liens qui gêneraient son ministère. C'est même un des buts les plus essentiels de son institution, comme nous l'avons montré. Mais depuis quand le dévouement entraîne-t-il à la servitude? C'est le contraire qui est vrai. Quand ils voulurent d'un clergé esclave, les princes d'Allemagne, les rois d'Angleterre, les autocrates du Nord, la Convention nationale, n'ont pas hésité : ils l'ont voulu marié!

6° — « Mais, les scandales, les chutes lamentables qui attristent les bons, scandalisent les faibles, déshonorent l'Église et le clergé! »

Il y a des déserteurs dans une armée, faut-il pour cela licencier les troupes fidèles? Faut-il abolir l'imprimerie, l'écriture, les armes, la poudre, le vin, etc., parce qu'on en abuse? De quoi n'abuse-t-on pas? On abuse de la vertu, du génie, du talent, et nul n'a songé à réclamer leur disparition.

D'ailleurs, répondait déjà de son temps le célèbre Gerson à cette objection, bien vieille, comme on voit, si les chutes des prêtres sont si remarquées, n'est-ce pas parce qu'elles sont rares, très rares même quoi qu'on dise, et sans aucune proportion avec les chutes connues dans les autres conditions, et même dans le mariage (2).

7° — « Le célibat nuit à la population. »

Eh! non, vous le savez bien, ce n'est pas le célibat religieux qui y nuit, c'est le célibat immoral, c'est le désordre lamentable que l'Église poursuit avec une fidélité héroïque contre vos prétendues

(1) *Loc. cit.*, p. 164.
(2) *Dial. de Soph. et Nat.*, t. II, 629.

lois de Malthus et vos proportions économiques. Or l'Église se sert, pour cette lutte, des prêtres, à qui leur célibat permet de tout dire et de rappeler aux hésitants quel est leur devoir par rapport à la grande institution du mariage que les économistes tendent à détruire ou à dérégler.

8° — « Le célibat rend égoïste. »

Le célibat voluptueux, oui! Mais, notre célibat de dévouement, de sacrifices, d'apostolat, non, mille fois non! Demandez-le à l'Église, dans le monde entier, demandez-le à l'Europe, demandez-le aux sauvages!

9° — Enfin, et ceci est la grande objection, si grande même aux yeux de certains, qu'ils en arrivent à se refuser à croire à la sincérité du célibat des prêtres, car, disent-ils, « le célibat ou mieux la continence est contre nature ».

Le docteur Dufieux a fait un livre magnifique, intitulé *Nature et virginité*, et tout entier consacré à réfuter cette objection.

Nous ne saurions suivre le savant physiologiste dans toutes ses déductions. Mais, nous en dirons assez pour expliquer l'admiration enthousiaste de Lacordaire pour cette œuvre, que le restaurateur de l'ordre Dominicain en France regardait comme un service éminent rendu à la cause du célibat ecclésiastique et religieux.

Le docteur Dufieux est amené à constater que non seulement l'homme retrouve au fond de sa nature le sentiment de la chasteté, qui est la base des mœurs et la condition nécessaire de l'institution de la morale, mais il y retrouve encore la notion de la virginité absolue exprimée par le consentement unanime des peuples. Tous les peuples ont reconnu la dignité de l'innocence, puisqu'ils en ont fait l'ornement des victimes qu'ils immolaient à la divinité; tous ils ont honoré, respecté la virginité, puisqu'ils l'ont placée autour des autels avec le sacerdoce; tous ils l'ont déifiée, puisqu'ils lui ont dressé des trônes dans les cieux. N'est-ce pas là un solennel témoignage déposé par l'humanité tout entière : témoignage perpétuel dans sa durée, universel dans son étendue; témoignage, par conséquent, qui a son origine dans les entrailles mêmes de la nature humaine, et qui est le cri de notre conscience. Le préjugé ne s'étend pas ainsi partout, il ne s'infiltre pas dans tous les âges; il naît petit, et ne vit qu'un jour.

En conclusion, le consciencieux savant n'hésite pas à le dire :

« Nous nous sommes demandé quelle pouvait être la position du

célibat en face de la science, et la science nous a répondu que le célibat est un droit de l'humanité; elle nous a répondu que ni la présence des organes, ni l'existence des penchants, ni le maintien de la santé, ni la nécessité de la reproduction de l'espèce, ne peuvent faire supposer que l'homme soit obligé au mariage...

« Nous sommes donc en droit de conclure que le célibat n'est point, comme on l'a dit, incompatible avec l'organisation humaine; que ce n'est point un crime contre la nature, puisque non seulement elle l'autorise, mais qu'elle le glorifie comme une des plus belles prérogatives de l'homme, et qu'elle en fait, aux yeux de la physiologie elle-même, un phénomène essentiellement anormal. »

— Ainsi, conclut le savant et impartial docteur, ainsi le prêtre catholique peut rester vierge, la nature le lui permet; le prêtre catholique peut rester vierge, la société est intéressée à lui en laisser la liberté. O sainte Église romaine! conserve précieusement, conserve toujours le célibat de tes prêtres; on ne peut te demander d'abjurer la virginité, ni au nom de la nature, ni au nom de la société. La virginité fait la gloire de ton sacerdoce, parce qu'elle l'élève dans les régions les plus sublimes de la vertu; c'est elle qui lui donne à la fois et son influence morale et son influence sociale, parce qu'elle est tout ensemble le meilleur garant de la moralisation des peuples, et un moyen puissant de favoriser la propagation de l'espèce (1).

IV

L'occasion de cette rapide esquisse sur un des plus importants sujets de discipline ecclésiastique, tous les lecteurs de la *Revue du*

(1) Avant de quitter cet ordre d'idées, qu'on nous permette de faire encore appel à un témoignage peu suspect, celui de Balzac. Voici ce qu'écrivait un jour le célèbre romancier : « Pour quiconque observe le monde social, ce sera toujours un objet d'admiration que la plénitude et la rapidité des conceptions chez les natures vierges. La virginité, comme toutes les monstruosités (!), a des richesses spéciales, des grandeurs absorbantes. La vie, dont les forces sont économisées, a pris, chez l'individu vierge, une qualité de résistance et de durée incalculable. Le cerveau s'est enrichi dans l'ensemble de ses qualités réservées. Lorsque des gens robustes ont besoin de leur corps ou de leur âme, qu'ils recourent à l'action ou à la pensée, ils trouvent alors de l'acier dans leurs muscles ou de la science infuse dans leur intelligence, une force diabolique, ou la magie noire de la volonté. La virginité, mère des grandes choses, *magna parens rerum*, tient dans ses belles mains blanches la clef des mondes supérieurs. Enfin, cette grandiose et terrible exception mérite tous les honneurs dont l'entoure l'Église catholique. »

monde catholique le savent, a été un arrêt récent, dont la jurisprudence, basée sur la tradition la plus conforme aux vraies notions du droit, a eu le privilège de soulever, dans la presse antichrétienne, petite et grande, une tempête de récriminations qu'un peu de réflexions et une étude plus attentive des textes auraient dû prévenir, au moins chez les publicistes de bonne foi.

Des auteurs spéciaux ont traité la question à fond. On peut, en particulier, la trouver, avec tous ses développements, dans l'ouvrage que Mgr Pavy écrivit, en 1851, et qui eut, à cette époque, un si légitime et si considérable retentissement.

Nous ne saurions prétendre refaire ici toute l'argumentation juridique du docte prélat. Du moins, nous emprunterons, à MM. Aubry et Rau, un résumé succinct, mais suffisant, du point de vue juridique, dans la situation actuelle du droit civil en France.

L'exercice public du culte catholique ayant été rétabli en France par le Concordat du 23 fructidor an IX et la loi du 18 germinal an X, l'Église a, par cela même, acquis le droit de procéder aux actes extérieurs qui, d'après son dogme et sa discipline, sont indispensables à l'exercice public de ce culte, et notamment à l'ordination des prêtres. C'est un devoir pour tous les citoyens, en général, pour les fonctionnaires et les magistrats en particulier, de respecter ces actes. Or, comme, en consacrant un prêtre, l'Église lui imprime un caractère qui, d'après les canons, le rend à jamais incapable de contracter mariage, la société doit l'accepter avec ce caractère, et ne pas lui permettre d'enfreindre les engagements qu'il entraîne. Les officiers de l'état civil et les tribunaux ne pouvaient donc prêter la main au mariage d'un prêtre, sans méconnaître les conséquences d'un acte extérieur, auquel, d'après la législation existante, l'Église catholique a le droit de procéder, et sans violer ainsi les dispositions qui garantissent l'exercice de son culte. C'est en vain que, pour réfuter ces raisons, on invoquerait le silence du code Napoléon qui, par cela même qu'il est muet sur ce point, a laissé les choses dans l'état où les avaient placées le Concordat et la loi du 18 germinal an X.

Cette manière de voir a été confirmée, à deux reprises, par des actes émanés du pouvoir législatif.

Une pétition ayant été adressée, en 1848, à l'Assemblée constituante, pour demander une loi qui autorisât le mariage des prêtres catholiques, le comité des cultes, auquel cette pétition fut ren-

voyée, conclut à l'ordre du jour par des considérations tirées du Concordat, des articles organiques, de la morale publique et de l'intérêt de la société.

L'Assemblée législative fut saisie, à son tour, de la question, en 1850, par une proposition ainsi conçue, du représentant Raspail : « Il est interdit à tout avoué, ou autre fonctionnaire public, de s'opposer désormais à la célébration du mariage d'un citoyen en état de satisfaire à toutes les conditions énoncées au titre V, livre Ier, du Code civil, à quelque profession religieuse que ce citoyen appartienne, et quelque vœu de chasteté qu'il ait précédemment fait (1). »

Et voici les conclusions du rapport présenté par M. Moulin, au nom de la Commission à laquelle cette proposition avait été soumise :

« Il a paru à votre Commission que l'Assemblée n'avait pas à

(1) Dans les premiers jours de la présente année, tous les journaux antireligieux ont demandé, avec une touchante unanimité, qu'on reprît la proposition du citoyen Raspail. Dans l'*Univers*, M. Bois leur a répondu avec beaucoup de verve et de sens. On en jugera par cette conclusion. Après avoir rappelé l'historique de la question, le savant et spirituel publiciste ajoute :

« Toutefois les journaux de la république sont pleins de menaces. Ils prétendent que, si la cour d'appel ne brise pas le jugement, les Chambres sauront bien faire « une loi nette à laquelle il faille obéir », et qu'enfin « il « est honteux qu'un siècle après la Révolution, la justice laisse le droit « canonique dire au droit humain : On ne passe pas! » C'est M. Vacquerie qui monte à ces hauteurs, mais il n'a sur la masse des confrères que la supériorité du style, et encore! Tous ensemble s'exclament sur le droit canonique! Le droit canonique a triomphé de la loi civile! Il faut que les Chambres fassent une loi contre le droit canonique en faveur du mariage des prêtres! A bas le droit canonique!

« Or, il faut bien comprendre que le droit canonique, au moins dans son application directe, n'a que faire dans le débat, et que les Chambres pourraient se donner le tort et le ridicule de faire une loi sans que la question du mariage des prêtres soit modifiée, même en pur droit civil, tant que le Concordat restera debout. Il ne dépend d'aucun pouvoir en France de légiférer contre les conventions internationales. Il est hors de doute que le Concordat établit le libre exercice de la religion catholique, apostolique et *romaine*. Il stipule en outre que le culte en sera public et protégé.

« Il n'est besoin d'aucune autre chose. Le gouvernement connaît le contrat qui le lie, il sait qu'il doit maintenir, de bonne foi et avec intégrité, l'exercice d'une religion dont les prêtres ne se marient pas. Et par conséquent son premier devoir est de ne pas admettre, dans sa législation, de loi qui les marie. Son deuxième devoir est de ne pas oublier que la religion catholique, à laquelle il doit une protection privilégiée, n'est pas un culte national qui puisse dépendre, pour les choses essentielles, des lois nationales, mais la

s'occuper sérieusement de la triste et malheureuse question soulevée, après tant de décisions contraires, par la proposition de M. Raspail. Nous vous demandons, à l'unanimité, de ne pas la prendre en considération. » Sur ces conclusions, la proposition fut écartée ainsi que la question préalable, à la majorité de 457 voix contre 154.

Qu'on ne s'y trompe pas d'ailleurs, si nos ennemis battent ainsi en brèche le célibat ecclésiastique, c'est qu'ils sentent bien que là réside la force de l'Église. C'est Michelet qui l'a proclamé : « Voilà, s'écriait-il en pleine Sorbonne, dans ses célèbres leçons sur l'histoire de France, voilà le chef-d'œuvre du christianisme : l'individu et les petites affections disparaissent devant les besoins spirituels et corporels de tous les hommes. Jésus-Christ a presque abandonné sa mère pour embrasser le genre humain ; en mourant, il la remit à saint Jean, pour ne penser qu'à une chose : le salut du monde

religion catholique romaine. Il en résulte très directement, que, dans toutes les difficultés, s'il en survient surtout d'importantes, la ligne de conduite du gouvernement lui est tracée : il doit consulter le Pape et suivre son avis. Tout ceci n'est que l'esprit et la lettre du Concordat.

« Le gouvernement trouvera tant qu'il en voudra des serviteurs qui lui diront le contraire, le soutiendront en public, l'enseigneront dans les écoles. On connaît cette pépinière de dévoués. Le gouvernement n'a qu'un mot à dire, et tous les légistes d'université clameront comme un seul menteur. On les a vus à l'œuvre. Ils ont porté leurs consultations jusqu'à la tribune du Parlement en plus d'une occasion, et il faut s'attendre à les revoir en celle ci. Leurs méchantes raisons n'étonneront personne, maintes fois elle ont été rebattues. Ici même, il y a quelques mois, à l'occasion de l'arrêt d'Amiens, une revue nouvelle en a été faite, mais tout cela importe peu.

« La question ne relève pas des légistes, ni des radicaux, ni du gouvernement. Elle relève de la conscience catholique, il suffit à chacun, pour la résoudre mieux que cent légistes, d'un peu de droiture et d'attention. Il est certain, absolument certain, que le Concordat oblige la France envers l'Église. Cette obligation a pour objet, en la cause présente, l'institution et la conservation en France du culte catholique et du clergé. Et il est impossible de douter un seul instant qu'il s'agit du clergé catholique romain lié par le vœu du célibat.

« Tout le monde n'a pas le temps ni l'envie de discourir avec les professeurs de droit vêtus de rouge à nos frais pour argumenter contre le sens commun. Mais quiconque a le sens commun retiendra cette notion si simple, à savoir que le Pape, en signant la charte d'institution du clergé dans la législation française, n'admettait pas que cette législation permît le mariage des prêtres, et que l'État français, qui a signé le traité sans aucun doute sur ce point, doit respecter sa signature. Il n'a pas même le droit de laisser se poser en France la question du mariage des prêtres.

« G. Bois. »

(*Univers* du 8 janvier 1887.)

entier ; il a vécu vierge, il est mort vierge : de là la grande consécration du célibat des prêtres ! »

Mais, en voilà assez pour des hommes de bonne foi.

Si cependant il restait quelque doute dans certains esprits, nous recourrions à un argument *ad hominem*, le même par lequel Mgr Pavy terminait sa vengeresse apologie de célibat ecclésiastique :

« Si ces graves considérations, dit-il, ne suffisaient pas pour émouvoir certaines natures, il ne nous resterait plus qu'un seul mot à leur dire. Nous demanderions à ceux qui demandent si fort à marier civilement les prêtres interdits ou dignes de l'être, s'ils consentiraient, père, à leur donner leur fille ; frère, à leur donner leur sœur. Mais, voyez-les rougir !!!... La victoire du droit se complète et s'achève donc par le respect de la pudeur et par le sentiment de la dignité morale. »

Ant. Ricard,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté,
Professeur honoraire des Facultés d'Aix et de Marseille.

LES URSULINES DE LOUDUN

LE PRÉAMBULE DE *SŒUR JEANNE DES ANGES*

La petite ville de Loudun doit, pour une bonne part, sa célébrité au procès d'Urbain Grandier, triste affaire, qui passionna de son temps et qui passionne encore aujourd'hui. Voici les points sur lesquels tout le monde est d'accord.

Urbain Grandier, curé de Saint-Pierre à Loudun, était un prêtre absolument scandaleux. Ayant fait des démarches pour obtenir la direction des Ursulines établies dans cette ville, il échoua. Quelques jours après, une maladie singulière éclata dans le couvent. Les religieuses racontèrent qu'elles avaient trouvé un bouquet de roses dans leur jardin et que toutes celles qui l'avaient flairé avaient été prises d'une sorte de frénésie, avec une passion irrésistible pour Grandier. On crut à une possession diabolique, et le bouquet fit penser à un charme magique. L'évêque de Poitiers ordonna des exorcismes, et Grandier fut accusé d'être l'auteur du maléfice. Le roi, informé du fait, institua, sous la présidence du fameux Laubardemont, une commission judiciaire choisie dans les présidiaux de la région. Le résultat du procès fut la mort de Grandier, condamné à l'unaminité à être brûlé comme magicien. La sentence fut exécutée le 18 août 1634. Après la mort de Grandier, les religieuses continuèrent à être tourmentées. La prieure, Jeanne des Anges, fut définitivement délivrée la première, ce qui arriva seulement le 15 octobre 1637.

A cette époque, il y avait beaucoup de protestants à Loudun, ils prirent fait et cause pour Grandier. D'après eux, la mort de ce prêtre immoral était une vengeance de Richelieu qu'il avait blessé dans un libelle, et la possession, une abominable comédie montée pour perdre Grandier.

MM. Legué et Gilles de la Tourette, l'un et l'autre docteurs en médecine, se sont constitués de nos jours les avocats de Grandier

ou, plutôt, les juges de ses juges. Ils ont sur leurs prédécesseurs cet avantage qu'ils peuvent mettre en œuvre un moyen tout nouveau : ce moyen est l'hystérie, qui existait, mais n'était pas connue au dix-septième siècle. Les Ursulines de Loudun, d'après ces messieurs, étaient tout bonnement de grandes hystériques : on pouvait s'attendre à cette déclaration. Ce point admis, il fallait reconstituer l'ordre des faits. Voici, en résumé, comment nos avocats médecins y procèdent. Urbain Grandier faisait tourner toutes les têtes de femmes à Loudun. Jeanne des Anges l'éprouva comme les autres. De là, tentative pour attirer Grandier au couvent sous le titre de directeur. Refus de celui-ci, fureur de Jeanne qui jure de se venger. Mignon, aumônier en titre du couvent, lequel avait des raisons personnelles de haïr Grandier, s'entend avec Jeanne pour satisfaire une haine commune. La démonopathie est concertée avec Mignon : mais, sans qu'on dise trop comment, la démonopathie simulée se tourne en hystérie bien réelle. Là dessus arrivée de Laubardemont, qui procède avec sa fourberie connue; on sait le reste.

Nous ne voulons pas essayer de mettre nos docteurs d'accord avec l'histoire ni avec eux-mêmes. Ils ont écrit sur cette affaire une cinquantaine de pages où la contradiction s'étale si naïvement que l'envie de rire désarme la critique. Ils soutiennent une thèse qui est la justification de Laubardemont, de sa commission et même des exorcistes, ce qui ne les empêche pas de charger d'anathèmes de toute sorte ces hommes qu'ils déchargent, sans s'en douter, de toute culpabilité. Ils intitulent cela : *Sœur Jeanne des Anges.* C'est une introduction aux *Mémoires* de la principale possédée de Loudun, édités, non sans quelque luxe, dans la *Bibliothèque diabolique* de Bourneville. D'autre part, le ton en est si violent et en si parfaite opposition avec celui des *Mémoires* que l'on ne peut s'empêcher de penser que s'il y a dans ce volume œuvre d'énergumène, ce n'est point le fait de l'auteur du vieux manuscrit. Nous soupçonnons que la réputation de Grandier est le moindre souci de ses défenseurs; la science les touche davantage, nous le voulons bien; mais ceux qui trouveront qu'elle a été traitée avec les égards convenables dans l'introduction et dans les annotations des *Mémoires* ne se montreront pas difficiles. Ces braves gens ont cru jouer un bon tour à la religion, et l'âpreté de l'intention leur a tenu lieu de malice. La bibliothèque de Tours leur a fourni le texte des *Mémoires*, où l'on trouve des choses si curieuses que nous leur savons beaucoup de gré de l'avoir

publié. Un Avant-propos et un premier chapitre servent, dans le manuscrit de Tours, de préambule au récit de la Mère Jeanne. Nos éditeurs ont supprimé l'avant-propos et le chapitre, et ils en donnent cette raison. « Nous n'engageons pas les personnes soucieuses de la vérité historique à y puiser des documents. Il est difficile de trouver un amas de mensonges plus grossiers, de plus impudentes calomnies contre Grandier, ses partisans et ceux qui traitaient la possession comme elle méritait de l'être. » Il n'en fallait pas tant pour piquer notre curiosité. Nous avons fait copier ce préambule à Tours. En toute vérité, il nous semble que nos éditeurs médecins ont jugé bien sincèrement ces deux petites pièces. Nous croyons même que le chapitre a tels et tels points auxquels ils auraient de la peine à répondre. Dieu nous garde de penser qu'ils l'ont supprimé pour cela. Mais il nous semble qu'on ne peut, sans usurpation, imposer des jugements tout faits au public, notre juge à tous; et que le plus honnête est de mettre les pièces sous ses yeux. C'est pourquoi nous avons cru devoir compléter l'œuvre loyale de MM. Legué et Gilles de la Tourette en publiant l'avant-propos et le chapitre premier de leur manuscrit (1). J. de Bonniot, *S. J.*

AVANT-PROPOS

Les sentiments ont été partagés sur la vérité de la possession des religieuses de Loudun. Plusieurs personnes en ont douté, ce qui n'est pas surprenant : ceux de la Religion prétendue réformée étant intéressés dans cette affaire, qui établit plusieurs vérités de notre sainte Religion, comme la présence réelle du corps de Notre-Seigneur au Saint-Sacrement, le pouvoir des ministres de l'Église catholique sur les démons, la puissance qu'ont les saints qui sont dans le ciel de guérir les maladies de ceux qui recourent à eux, et, par suite, l'utilité de leur invocation, qui sont des articles de foi que nous contestent les protestants. Ces motifs ont porté ceux de ce parti de contredire la vérité de la possession desdites religieuses.

D'ailleurs les libertins, les athées et tous les mécréants, trouvant leur condamnation dans les vérités sensiblement découvertes par tout ce qui s'est passé dans cette possession, ont fait de grands efforts pour en attaquer la vérité et pour rendre cette histoire

(1) Le texte est fidèlement respecté, sauf l'orthographe et quelques détails de ponctuation.

incroyable, d'autant plus qu'elle donne des témoignages certains de la vérité de Dieu, de Jésus-Christ, de ses mystères, de l'existence des diables, des magiciens et du pouvoir qu'ils ont, par la permission de Dieu, de faire des maléfices et d'introduire les démons dans les corps des chrétiens.

Il est de la gloire de Dieu, de l'honneur de l'Eglise, de l'utilité de ses ministres et du bien des fidèles, de faire connaître au public la vérité de cette histoire, en détruisant tout ce qu'on peut alléguer contre.

CHAPITRE PREMIER

COMMENCEMENT DE L'HISTOIRE DE LA POSSESSION DES RELIGIEUSES DE LOUDUN

Cette possession est la plus mémorable et la plus célèbre qui se soit passée en plusieurs siècles. L'enfer, se voyant réduit au désespoir par la chute de l'hérésie, a voulu faire un second effort pour mettre la magie en crédit afin de vomir sa rage contre le Ciel, et contre des âmes consacrées à Dieu et innocentes.

La ville de Loudun est fatale (?) pour produire ces pernicieux desseins de l'hérésie et de la magie. Dieu, qui ne permet jamais le mal que pour en tirer un plus grand bien, (et) ne donne jamais licence à la malice des démons que pour faire servir leurs opérations à sa gloire, a employé ce qui s'est passé d'extraordinaire à Loudun, pour réveiller la foi de nos plus grands ministres, et pour la conversion de plusieurs mauvais catholiques et de bon nombre de protestants.

Voici les preuves de la vérité de cette possession, qui doivent porter ceux qui agissent de bonne foi, et qui ont un esprit équitable, à se rendre à une vérité si bien établie.

C'est un fait avéré que les religieuses Ursulines de Loudun ont été, plusieurs années, affligées d'un maléfice le plus étrange dont on ait ouï parler, comme les informations du procès fait à Grandier en font foi. Ces bonnes religieuses, établies en cette ville-là pour le bien public, instruisaient la jeunesse tant au dedans de leur maison, ayant bon nombre de pensionnaires, qu'au dehors recevant plusieurs grandes filles de la ville qu'elles instruisaient gratis. Les démons, enragés du progrès qu'elles faisaient par leurs bons exemples et leur instruction, employèrent les magiciens, et entre autres le nommé Grandier, prêtre chanoine et curé de Loudun, pour ruiner

ce bon œuvre, dont Dieu tirait sa gloire et le public, beaucoup d'avantage. Ces pauvres filles, consacrées à Dieu, se trouvèrent, presque en même temps, possédées ou obsédées; on ne put cacher ce grand mal, ayant été connu en la ville et aux environs; cela fit un grand éclat. Elles pouvaient espérer, dans cette fâcheuse conjoncture, des secours de leurs parents et amis, étant pour la plupart filles de qualité, mais Dieu permit qu'il en arrivât autrement : ainsi elles furent délaissées de la plupart de leurs parents; on retira de leur maison les filles qui étaient en pension : ainsi elles furent réduites à une grande extrémité et, pour comble de malheur, elles passèrent au jugement du monde pour des fourbes et des folles. Dieu, dont la providence est admirable, vint à leur secours : à cet effet, il se servit de M. de Lombardemont, maître des requêtes et conseiller d'État : il fut envoyé à Loudun, par un ordre exprès du Roi, pour faire démolir la citadelle de Loudun; étant arrivé, il connut par lui-même le misérable état de ces pauvres religieuses : il en donna avis au Roi, Sa Majesté en fut touchée et lui envoya une commission fort ample pour prendre une connaissance exacte de cette affaire et lui en rendre compte.

Mgr l'Évêque de Poitiers, ayant été averti de cette possession, donna ses ordres à plusieurs religieux et prêtres, d'employer la puissance de l'Église contre les démons.

Pour éclaircir la vérité de la possession, il faut examiner deux choses : la première, si le mal arrivé aux religieuses de Loudun est une vraie possession; la seconde, si Grandier en est l'auteur. Pour la première, il est évident qu'il y a eu une réelle possession des démons, lesquels se sont emparés d'un grand nombre de religieuses de Loudun, et qui les ont tourmentées extraordinairement, car peut-on se persuader qu'un grand nombre de filles religieuses, de bonnes maisons, qui ont été soigneusement élevées dans la piété et l'honnêteté, soient passées tout d'un coup d'une extrémité à l'autre, soient devenues fourbes du jour au lendemain, et aient perdu en un moment toutes leurs bonnes habitudes et surtout la crainte de Dieu.

Mais quelle fin ont-elles pu se proposer pour jouer une si étrange comédie, et quel avantage ont-elles pu se proposer de leur fourbe prétendue? Est-ce l'honneur et le désir d'être en grande réputation? Bien le contraire, car elles ont été décriées et ont passé dans l'esprit de plusieurs personnes pour des folles et des extravagantes,

qui méritaient d'être châtiées pour imposer hardiment au public.

Est-ce par esprit d'intérêt et pour s'enrichir? Tout le contraire est arrivé, elles sont tombées dans une extrême pauvreté, et leur maison a été presque ruinée; la connaissance qu'a eue le public de la possession a écarté toutes les pensionnaires qui leur aidaient à subsister, et empêché plusieurs sujets de se donner à cette communauté.

N'est-ce pas par un esprit de haine contre Grandier et son désir de se venger de lui? Nullement, car elles ne l'avaient jamais vu et il ne s'était jamais mêlé d'aucune de leurs affaires, où il eût pu leur donner occasion de chagrin : et, ce qui confirme cela, est que Grandier n'a trouvé, contre elles, aucun sujet de reproches pour éluder leurs témoignages dans l'action intentée contre lui au sujet du maléfice, quelques diligentes recherches qu'il en ait pu faire.

Il est dit dans le *factum, pour Grandier*, que ces religieuses ont déposé contre lui, pour complaire au sieur Mignon, leur confesseur, et l'ennemi prétendu dudit Grandier; mais pour peu qu'on examine cette intention, il n'y a aucune apparence qu'elle les ait fait agir. Quoi! peut-on penser que grand nombre de filles d'honneur, consacrées à Dieu, élevées dans la piété, s'approchant très souvent des Sacrements, aient pu concevoir un dessein si détestable contre un prêtre qui ne leur avait fait aucun déplaisir, et ce par complaisance et pour contenter la passion de vengeance dans un autre homme! N'ont-elles pas su que les calomnies qui vont à faire mourir les innocents sont des péchés énormes et qui irritent la colère de Dieu? Comment n'ont-elles pas eu de remords de conscience, de si grands attentats, au moins quelques-unes entre un si grand nombre de religieuses et qui s'approchaient si souvent des Sacrements? comment ne se sont-elles point déclarées à quelques-uns de leurs confesseurs, dont elles ont changé plusieurs fois, dans le cours d'un si grand nombre d'années, pendant lesquelles elles ont été, plusieurs fois, examinées séparément par plusieurs Évêques, Religieux et Docteurs en théologie?

Une autre preuve de la vérité de la possession, se tire des mouvements et contorsions effroyables qui ont paru plusieurs fois à la vue du public, et en la présence de plus de trente médecins qui les ont jugées au-dessus de la nature, joignez à cela les horribles blasphèmes et les ordures les plus infâmes que ces filles prononçaient en public sans aucune honte, mettant plusieurs paroles impies et

sacrilèges, que les athées et les libertins les plus corrompus n'oseraient proférer. Il est à remarquer que Dieu, qui prenait soin de justifier les personnes qui lui sont consacrées, a donné à ces pauvres religieuses de Loudun, un esprit de charité et d'union que Jésus-Christ a établi pour le caractère et la marque essentielle du christianisme; car, quelques efforts que les démons et les magiciens aient faits pour les porter à la désunion, ils n'y ont jamais réussi. Elles ne se sont jamais divisées. Elles n'ont jamais rompu les liens de la Charité. Elles n'ont jamais discontinué leurs observances, ni interrompu les exercices de leur communauté; dans leurs bons intervalles, on les voyait sages, modestes, travailler de la main à quelques ouvrages. Elles prenaient plaisir à entendre parler de Dieu, à se faire instruire des moyens de le bien servir et d'arriver à la perfection de leur état. On les voyait fidèles à faire leur examen de conscience. Quand elles n'étaient point agitées, elles se confessaient exactement, et communiaient avec beaucoup de piété; enfin, elles pratiquaient toutes les vertus les plus excellentes du catéchisme, et les plus propres pour arriver à la perfection religieuse.

Dieu se servit de la vertu de ces bonnes filles pour la conversion de trois demoiselles huguenottes, des meilleures familles de Loudun; s'étant trouvées plusieurs fois aux exorcismes, elles admiraient le courage et la patience de ces religieuses possédées, et Dieu agissant secrètement dans leurs esprits leur a inspiré de se faire catholiques, et quelque temps après elles ont demandé à entrer dans ce monastère et, sans être rebutées de tout ce qui ce passait dans les possédées par l'opération des démons, comme agitations violentes, blasphèmes et impuretés, elles ont fait profession et se sont consacrées à Dieu pour toute leur vie.

Je tire une autre preuve de la même vérité du jugement que le feu roi Louis XIII, d'heureuse mémoire, a porté de ce qui s'est passé à Loudun. Ce sage et pieux Roi, ayant été informé, par les mémoires de M. de Laubardemont, de tous les faits qui étaient arrivés au sujet des religieuses de Loudun, ayant fait sur cela consulter les plus habiles théologiens de Sorbonne et les plus habiles médecins de Paris, déclara plus d'une fois qu'il avait la possession (pour) véritable, et dans cette persuasion, il a protégé cette communauté et l'a soutenue par ses aumônes. On peut joindre à ce jugement le sentiment de M. le Cardinal de Richelieu, le plus grand esprit et le plus éclairé de son siècle. Ce grand génie s'est déclaré plusieurs

fois pour la vérité de la possession, comme il paraît par plusieurs lettres qu'il a écrites sur ce sujet à M. de Laubardemont, et par les soins qu'il a pris de pourvoir aux besoins de ces pauvres filles possédées. Nous dirons ci-après l'accueil que le Roi et M. le Cardinal firent à la Mère Jeanne des Anges, quand elle passa par Paris, pour aller au tombeau de saint François de Salles ; j'ajoute que M. de Laubardemont a eu cette prudence que jamais il n'a fait aucune procédure pour la preuve de la possession, ni pour l'instruction du procès qu'il n'en ait pleinement informé sa Majesté et M. le Cardinal, assistant exactement à tous les exorcismes et en envoyant les mémoires en cour.

La conduite de Mgr l'Evêque de Poitiers en cette rencontre est une bonne preuve de la même vérité. Il a passé pour un des plus grands prélats de son siècle. Son zèle pour la gloire de Dieu et sa charité pour les épouses de Jésus-Christ lui a fait prendre un soin particulier de cette communauté accablée en tant de manières. Il a employé les plus habiles Religieux de son diocèse pour en prendre soin et faire les exorcismes. Il s'adressa d'abord aux Pères Récollets ; il y joignit ensuite les Pères Carmes, les Pères Capucins et enfin les Pères Jésuites, il se transporta lui même sur les lieux pour assister et encourager les ouvriers, ce qu'il fit avec une vigilance vraiment pastorale, et Dieu donna grande bénédiction à ses travaux et à son caractère épiscopal : plusieurs huguenots qui furent témoins de son zèle apostolique, en furent fort édifiés, jusqu'à déclarer qu'ils tenaient la possession pour véritable.

Chacun sait le poids que le sentiment des docteurs de la Sorbonne a sur l'esprit des personnes équitables, et qui ont de la Religion : cette compagnie si célèbre ayant pris connaissance fort particulière de tout ce qui s'est passé à Loudun, après plusieurs délibérations, et un examen fort exact, a enfin porté son jugement par lequel elle a déclaré que la possession des religieuses Ursulines de Loudun était véritable, dont elle a donné une attestation véridique et authentique.

Outre les religieux qui ont travaillé aux exorcismes par l'ordre de Mgr de Poitiers, il en est venu, à Loudun, un très grand nombre de tous les ordres, bons théologiens et fort expérimentés dans les matières spirituelles, lesquels ont été persuadés de la vérité de la possession et s'en sont expliqués publiquement.

Il faut ici donner au public les signes d'une véritable possession.

Ceux qui ont écrit sur ces matières en on donné plusieurs qui se trouvent dans celle de Loudun. Premièrement, les agitations du corps et contorsions extraordinaires. Nous avons dit ci-dessus qu'il y en a eu dans le corps des possédées de Loudun, de si étranges que plus de trente médecins ont donné attestation qu'elles surpassaient la nature (1); et, ce qui est à remarquer, est qu'aucune des Religieuses possédées n'a été malade, quoique quelques-unes d'entre elles, auparavant la possession, fussent infirmes et souvent alitées, la providence de Dieu ayant pris soin en cette conduite de ne pas souffrir que la maladie surnaturelle fût mêlée avec la maladie naturelle.

Une autre marque de la possession, selon les principes de la théologie, est lorsque les démons qui sont dans les corps déclarent les choses cachées et qui ne peuvent être découvertes par les voies ordinaires; et il est notoire que plus de cinq cents personnes de toutes sortes de conditions et non suspectes, ont déclaré que ces filles possédées de Loudun leur avaient découvert des choses fort cachées; que les démons qui étaient en elles ont obéi aux commandements qui leur ont été faits en secret, même les filles qu'ils possédaient étant absentes; qu'étant interrogées en latin le plus difficile qui s'apprend dans les écoles, elles ont répondu plusieurs fois et même aux interrogations qui leur ont été faites en grec, en espagnol, en italien, allemand, turc, et autres langues étrangères, quoiqu'elles ne les aient jamais apprises; il y a de ce fait un grand nombre d'attestations.

Il nous reste à établir que c'est Grandier qui a été l'auteur de ce maléfice. Cela est tout clair dans le procès qui a été fait contre lui par quatorze commissaires que le Roi avait choisis des présidiaux de Poitiers, de Tours, d'Orléans, de Saint-Maixent, Chinon, Beaufort, Châtellereault et La Flèche. Je n'entreprends pas d'en faire un entier rapport, je me contente d'en dire succinctement ce qui suit : 1° Nous avons toutes les marques qui nous peuvent assurer de la juste procédure de M. Laubardemont et des autres juges, commis de la part du Roi au jugement de ce procès. M. de Laubardemont

(1) Ainsi le corps plié en deux, en arrière, de telle sorte que la tête tombait sur les talons, ces femmes couraient avec rapidité en dépit des lois de l'équilibre. Il n'est pas nécessaire d'être médecins pour savoir qu'un tel phénomène n'est pas naturel. Quand nos docteurs, à ce propos, se contentent de jeter en passant le mot d'*arc*, ou de *sirène*, qui désigne une flexion du corps observée par eux dans les attaques hystériques, ils se moquent.

étant arrivé de la cour à Loudun avec sa commission, prit les mesures les plus justes pour reconnaître la vérité du crime, et les dispositions de Grandier qui en était accusé. D'abord il ne voulut pas le traiter en juge, et employer la rigueur, mais il agit en père et s'efforça par toutes voies légitimes de la charité chrétienne de le ramener à son devoir; une heure devant qu'on le menât au supplice, il le fit ressouvenir de ce procédé charitable, les larmes aux yeux et avec les paroles les plus tendres et les plus affectueuses : Grandier ne répondit que par un aveu de ce fait sans aucune contradiction. A l'égard des Religieuses, il en usa autrement, car il commença ses informations par une recherche si sévère qu'il eût quasi semblé qu'elles étaient coupables, et ce pour discerner entre le vrai et le faux, et pour justifier pleinement ces pauvres religieuses qu'on voulait accabler pour sauver Grandier. A cet effet, il les fit séquestrer et séparer les unes des autres; il les vit toutes les unes après les autres par plusieurs jours; il les interrogea, et les fit parler pour remarquer les mouvements de leurs esprits; il fit une diligente perquisition de leurs vies et mœurs, tant pendant qu'elles avaient été dans le siècle que depuis qu'elles étaient dans la religion, et tout cela si exactement qu'il semblait qu'il outre-passait son pouvoir, même jusqu'à donner de la jalousie au tribunal de la conscience et à la juridiction ecclésiastique. Ces informations contiennent l'audition de vingt filles; elles sont faites avec tant de prudence que tous les juges qui assistèrent au procès les ayant examinées, ont dit qu'elles étaient parfaitement bien faites et qu'il n'y avait rien à y ajouter ou diminuer, quoiqu'elles remplissent cinquante rôles de papier de compte; ce qui a fait juger aux personnes de piété que M. de Laubardemont avait été assisté singulièrement de Dieu et conduit par les lumières de l'esprit divin dans cette affaire si importante.

Je dois ajouter que M. de Laubardemont a toujours passé dans les emplois dont Dieu l'a honoré, pour un juge très éclairé, très sage et très équitable. Il pouvait se servir du témoignage des diables pour la condamnation de Grandier, mais, ayant beaucoup d'autres preuves de ses crimes, principalement de celui de magie, il s'en est servi pour porter le jugement qu'il a prononcé avec les autres juges contre ce criminel. J'observerai une chose remarquable sur ce sujet : que jamais les diables n'ont parlé contre la vérité étant adjurés par les exorcismes sur le Saint-Sacrement et, même, ils ont

assuré qu'ils ne l'avaient jamais fait, Dieu ne le leur permettant pas. Il est vrai qu'ils s'étaient efforcés de faire croire, dans les exorcismes, un fait qui était à la décharge de Grandier; mais, étant adjurés de confirmer ce qu'ils avaient dit sur le Saint-Sacrement, ils n'osèrent le faire et même ils se rétractèrent par la puissance de l'Eglise.

Un de ces démons ayant accusé un des exorcistes d'être lui-même magicien, l'exorciste s'en étant plaint, il adjura ce démon de dire la vérité sur le Saint-Sacrement. Il fut contraint de se dédire, ce qui fait voir que Dieu ne permet pas que les démons portent témoignage contre la vérité quand ils sont contraints par la puissance de l'Église de dire la vérité. Ainsi M. de Laubardemont pouvait se servir du témoignage que les diables ont porté contre Grandier touchant le magie, ce qu'il n'a pourtant pas voulu faire n'ayant employé que les voies ordinaires pour découvrir les crimes de ce malheureux prêtre.

Les commissaires nommés par le Roy pour examiner et juger cette grande affaire qui attirait les yeux non seulement de toute la France, voire de toute l'Europe, et qui enfermait une infinité de difficultés, prirent toutes les précautions que la prudence leur inspira pour la terminer selon toutes les règles de l'équité, et parce qu'il s'agissait de la gloire de Dieu et de l'honneur de l'Église. Ils furent unanimement d'avis de s'adresser à Dieu, qui est le père des lumières et la source de toute vérité : ils s'approchèrent tous des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, ce qu'ils réitérèrent plusieurs fois; il fut réglé de leur avis qu'on commencerait par une procession générale. Ils y assistèrent tous en corps et en habit de cérémonie. Le peuple, excité par leurs exemples, y accourut en foule. Pendant le cours d'un jugement du procès, ils visitèrent en corps les églises de la ville, fêtes et dimanches, en y chantant avec solennité la messe du Saint-Esprit; on y faisait des prières publiques pour attirer les lumières du ciel. Le Saint-Sacrement y était exposé. Tout cet extérieur de piété marque la bonne intention des juges et le désir qu'ils avaient de juger avec équité. Les démons les menaçaient de division; mais l'esprit de Dieu qui réunit les esprits des hommes a tenu les esprits de ces juges dans une parfaite intelligence pour toute chose, dans l'ordre de leurs séances, quoiqu'ils fussent choisis de divers Présidiaux et qu'ils ne se fussent jamais connus, au moins pour la plupart; et, ce qui est le plus important, est qu'ils

se sont tous trouvés d'un même avis au jugement du procès, tant pour le genre de motif que pour les autres circonstances du supplice, comme si Dieu eût lui-même prononcé l'arrêt dans le ciel et qu'il le leur eût envoyé pour être signifié par leurs bouches, et, pour marque que Dieu les conduisait, au moment qu'ils eurent opiné, ils demeurèrent tous remplis d'une joie intérieure et d'une pleine satisfaction de leurs consciences, Dieu voulant leur donner pour récompense de leurs travaux cette paix intérieure.

M. de Laubardemont, qui était touché de compassion de l'état du malheureux Grandier, le mit entre les mains de deux Pères Capucins pour amollir son cœur et lui inspirer l'esprit de pénitence, mais ils ne purent rien gagner sur cet homme abandonné de Dieu et obstiné dans son crime; aussi il est très rare que les magiciens se convertissent, à cause des pactes et des liaisons qu'ils prennent avec les diables auxquels ils promettent de ne jamais avouer le crime de magie.

Depuis que l'arrêt fut prononcé à Grandier, tous ceux qui eurent quelque rapport avec lui, furent confirmés dans la pensée qu'ils avaient, qu'il était magicien; car on remarqua que jamais il n'a réclamé le nom de Jésus et de Marie en la question, quoique ce soit dans ces occasions que les criminels qui ont quelque religion recourent à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère. Il ne voulut jamais jeter aucun regard, ni sur l'un ni sur l'autre, ce qui choqua ses juges et dont ils lui firent remontrance. Jamais il ne jeta une larme, ni dans la question, ni après, non pas même quand on l'exorcisa de l'exorcisme des magiciens. L'exorciste lui dit plus de cinquante fois : « Je te commande de jeter des larmes si tu es innocent »; les yeux lui demeurèrent secs et affreux comme auparavant. Il confessa à la question qu'il avait commis des crimes plus grands que la magie, et quand on lui demanda quels crimes, il dit que c'était crime de fragilité, ce qu'il disait, hors de question; et sans être troublé, il ne parlait que de son innocence et des commodités de son corps. Quand on lui parla de se confesser, il dit qu'il n'en avait pas besoin, qu'il n'y avait que trois jours qu'il s'était confessé, qu'il ferait pourtant ce que voudraient les Pères Capucins : lui ayant présenté un crucifix, il le repoussa rudement de la main et dit quelque chose entre les dents que l'on n'entendit point. L'exempt du roi et les gardes qui étaient présents en furent scandalisés. L'exempt dit aux Pères Capucins qu'ils ne devaient plus lui présenter le crucifix, puisqu'il

l'avait rejeté. Au lieu d'écouter ce qu'on lui disait pour le bien de son âme, il faisait des discours étudiés, où il se plaignait des douleurs de ses jambes et de ce qu'il avait froid à la tête, il demandait à boire et à manger et qu'on ne le brulât pas tout vif. Il ne se recommanda jamais aux prières de personne ni au supplice, ni devant. Il parut dans le chariot dans lequel on le conduisait au lieu du supplice, avec une mine orgueilleuse, un visage qui ne témoignait aucun déplaisir et qui se moquait de tout. Étant arrivé au lieu du supplice, les Pères qui l'assistaient le pressèrent, avec les paroles les plus ferventes et les plus efficaces, de se convertir à Dieu. Dans ce moment ils lui portèrent le crucifix sur la bouche et sur l'estomac; il ne daigna le regarder, et une ou deux fois il en détourna son visage, ne demandant autre chose, qu'on ne le fît pas brûler tout vif, et mettant sa main sur sa poitrine, il protesta qu'il ne dirait autre chose que ce qu'il avait dit. Comme il vit que l'on mettait le feu aux quatre coins du bûcher il commença à se plaindre que l'on ne tenait pas ce qu'on lui avait promis. Alors le bourreau s'efforça de l'étrangler, mais il ne le put, le feu ayant brûlé la corde, il tomba vif dans les flammes. Voilà la fin de cet homme détestable. Ceux qui assistèrent à ce sceptacle, dirent hautement qu'il était un franc magicien, qu'il mourait comme il avait vécu: ils louaient l'équité des juges d'avoir condamné cet infâme et de l'avoir ôté d'entre les vivants. Il n'attira la compassion de personne, même des dames, qui ont le cœur plus tendre. Elles s'étonnaient de ce que le voyant au milieu des flammes, elles n'en étaient point touchées et se disaient qu'il avait bien mérité ce supplice.

Voilà les prémices de l'histoire que je me propose d'écrire, où l'on voit comme Dieu a conduit cette importante affaire de la condamnation de Grandier, à la gloire de son Église, qui triomphe de l'enfer, et à la justification des religieuses Ursulines de Loudun.

COPIE DE L'ARRÊT DONNÉ CONTRE URBAIN GRANDIER

Vu par nous commissaires, députés par le Roy, juges par nous en cette partie, suivant les lettres patentes du Roy du huitième juillet 1634, ce procès criminel fait à la requeste du procureur de Sa Majesté, demandeur et accusateur, pour crime de magie, sortilège, irréligion, impiété, sacrilège et autres cas et crimes abominables d'une part : et Maistre Urbain Grandier, prestre, curé de Loudeun, et l'un des Chanoines de Sainte-Croix dudit lieu, prisonnier, deffen-

deur et accusé d'autre part. Nous sans avoir égard à la requetre du onzième du présent mois aust : avons déclaré et déclarons le dit Urbain Grandier deuement atteint et convaincu, du crime de magie, maléfice, et possession arrivée par son forfait es personnes d'aucunes religieuses Ursulines de cette ville de Loudeun et autres séculières, mentionnées au procès : ensemble des autres cas, et et crimes résultant diceluy, et pour réparation l'avons condemné, et condemnons, à faire amende honorable nu teste et en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche ardente, du poids de deux livres devant les principales portes des églises, de Saint-Pierre du marché et de Sainte-Ursulle de cette ville de Loudeun, et là a genoux demander le pardon à Dieu, au Roy et à la justice, et ce fait estre conduit en la place publique de Saint-Croix pour y estre attaché à un poteau sur un bûcher qui, pour cet effet, sera dresé au dit lieu et estre attaché son corps brullé vif, avec les pacs, et caractères magiques estant au greffe, ensemble le livre manuscrit composé par luy, contre le célibat des prestres, et ses cendres jettées au vent. Avons déclaré et déclarons tous chacun des biens acquis et confisqués au Roy sur jceux préalablement pris la somme de cent cinquante livres tournois pour estre employés à l'achap d'une lame de cuivre dans laquelle sera engravé le présent arret pour extrait, et iceluy apposé dans un lieu éminent dans la dite église des ursulines pour y demeurer à perpétuité et auparavant que d'estre procédé à l'exécution du dit arret, ordonnons, le dit Grandier sera appliqué à la question, ordinaire et extraordinaire sur la vérité de ses complices. Prononcé le vendredy 18 aust : 1634 et exécuté le mesme jour.

Noms de Messieurs les députés de par le Roy :

M. Delaubordemon, conseiller d'État, prince commissaire. — M. Roatin de Savegny, conseiller. — M. Richard, conseiller. — M. Chevalier sieur Detest, conseiller. — M. Cateau, président à Tours. — M. Pecquinneau, lieutenant particulier à Tours. — M. Burge, conseiller à Tours. — M. Hamnain, lieutant criminel à Orléans. — M. Fessier, lieutenant général à Saint-Maixent. — M. De Dreux, lieutenant général à Chinon. — M. Ogerin, lieutenant particulier à Beaufort. — M. Delorichérie, lieutetenant criminel à Chatellerault. — M. Demoin, conseiller en la Flèche et procureur général de la dite comission. — M. Nazay, greffier commis.

Le procès de Grandier et l'entretien des escogrifs a couté au Roy quinze mil livres.

LA CROISADE SOCIALE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA CIVILISATION

I

Le monde moderne a entrepris l'ingrate et funeste tâche d'écarter de l'œuvre sociale cette ouvrière vaillante et infatigable qui s'appelle l'Église catholique. Qu'est-ce qu'on lui reproche? Au fond, uniquement d'être la fille de l'éternité et de régner dans le royaume du divin. On lui dit : fille de l'éternité dont tu distribues les trésors, tu n'es qu'une étrangère au milieu de la société civile, elle, la fille du temps qui a faim et soif des trésors de la terre. Retire-toi donc, et reste exclusivement sur le terrain religieux, qui est ton seul domaine; la société civile ne réclame que le droit d'être chez elle et de vivre libre et indépendante.

En deux mots, l'Église est la puissance religieuse, donc elle ne saurait être la puissance sociale. Cette affirmation du monde moderne, que mille échos répètent comme une sorte d'axiome, est pourtant tout ensemble anti-chrétienne, anti-rationnelle, anti-scientifique, anti-historique.

Elle est anti-chrétienne. Si j'ouvre l'Évangile, je lis cette parole mémorable du Maître : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous viendra par surcroît (1). » Ainsi, quand l'humanité aura trouvé le royaume de Dieu, quand elle en possédera les trésors dans ses mains, « tout le reste lui viendra par surcroît » : il faut donc bien que l'or qui coule pour la sanctification des âmes, contienne mystérieusement l'or qui doit couler pour la civilisation des peuples. « Œuvre immortelle du Dieu des miséricordes, écrit

(1) Matth., VI, 33.

le commentateur le plus autorisé de la parole divine, l'Église dont la mission première et essentielle consiste à sauver les âmes et à les mettre en possession de la félicité du ciel, est, par elle-même, dans la sphère des intérêts purement terrestres, la source d'où jaillissent spontanément de si nombreux et de si précieux avantages, qu'elle n'en pourrait produire de plus considérables, alors même qu'elle aurait été principalement fondée en vue de favoriser le bonheur de la vie présente (1). »

Anti-chrétienne, l'affirmation du monde moderne est anti-rationnelle. La raison humaine a le regard sublime de l'aigle, elle prend son vol sur les hauteurs, elle cherche Dieu pour l'étudier, le connaître, le contempler, et de ses excursions divines, elle revient avec la pleine certitude que, si Dieu daigne fonder au milieu de nous une société dans laquelle il veut se survivre, c'est pour lui donner à l'indéfini de la plénitude de sa vie, pour lui verser, sans compter, l'universalité des biens. Dieu le doit à sa dignité, et c'est aussi le besoin de son cœur. Seulement, tout en donnant sans réserve à son Église, Dieu ne saurait lui donner sans harmonie. N'est-il pas l'artiste qui fait tout avec poids et mesure? Donc, à cette société, qui doit le perpétuer sans une forme sensible, à travers le temps et l'espace, Dieu distribuera sans doute tous les biens, mais suivant leur rang et leur valeur, tout d'abord, essentiellement les biens éternels, ensuite secondairement les biens temporels. Ainsi la raison parle comme l'Évangile.

Anti-chrétienne, anti-rationnelle, l'affirmation du monde moderne est anti-scientifique. Tandis que la raison considère surtout Dieu en lui-même, la science l'envisage plus particulièrement dans ses œuvres. Tenant d'une main le scalpel, de l'autre la balance, elle a analysé toutes les créations, elle a pesé tous les mondes. Hé bien! après avoir étudié à fond l'élément religieux et l'élément social, les avoir comparés l'un avec l'autre, elle constate que le premier est un élément supérieur, large, profond, universel, qui contient le second d'une manière éminente : qu'ainsi, par exemple, toute vérité qui éclaire et sauve les âmes, éclaire et sauve également les peuples, que tout ce qui est agent, moteur, levier pour les progrès de l'ordre surnaturel est encore, et tout aussi bien, agent, moteur, levier pour les progrès de l'ordre temporel. En présence d'un fait indéniable,

(1) Léon XIII, Lettre Encyclique, *Immortale Dei.*

palpable, que fait la vraie science? Elle regarde autour d'elle, cherchant le monde religieux, et quand elle l'a trouvé dans l'Église, elle redit à l'humanité, répétant l'Évangile et la raison : Avez-vous à cœur l'œuvre de la civilisation? Cherchez d'abord le royaume de Dieu, l'Église.

Anti-chrétienne, anti-rationnelle, anti-scientifique, l'affirmation du monde moderne est anti-historique. En des pages interminables, l'histoire raconte que c'est l'Église qui a fondé la vraie civilisation. « L'esclavage, l'oppression de l'enfant, la dégradation de la femme, le règne de la force brutale primant n'ont jamais cessé, dit l'histoire, de déshonorer les civilisations non chrétiennes, soit avant, soit depuis Jésus-Christ, et c'est la civilisation chrétienne, sortie du cœur de l'Église qui a affranchi l'esclave, qui a rendu à la femme sa dignité, qui a enveloppé l'enfant de tendresse et de respect, qui a enfin fait prévaloir la justice au profit de tous.

L'histoire raconte, d'autre part, que le développement progressif de la civilisation a toujours tenu au libre rayonnement de l'influence sociale de l'Église, de telle sorte que l'humanité s'est avancée ou attardée sur la route du progrès, dans la mesure qu'elle a accepté ou décliné la mission civilisatrice de l'Église. Ainsi le moyen âge, parce qu'il considéra et traita l'Église comme la plus haute puissance sociale, a amené l'Europe, malgré d'immenses obstacles, à une véritable civilisation, qui a été toujours plus ou moins grandissant. Le monde moderne n'a plus voulu de la tutelle de l'Église, et avec peu d'obstacles à sa marche, il est loin d'avoir obtenu des résultats proportionnés à ses grandes ressources. Depuis 89 surtout, rêvant une complète sécularisation, il divorce à ciel ouvert avec l'Église; mais aussi tout s'en va à la dérive, et « quand on parle, dit un éloquent prélat, de la fameuse date dont le centenaire approche, le mot de faillite est sur toutes les lèvres (1) ».

Ainsi la civilisation incomparablement supérieure, c'est-à-dire la civilisation chrétienne, est fille de l'Église, elle ne se développe que sous l'influence de l'Église; soustraite à cette influence, elle s'égare, elle se précipite dans tous les abîmes : voilà comment l'histoire confirme l'Évangile, le raison, la science, et dit, à son tour, à tous les amis du progrès : Cherchez avant tout le royaume de Dieu; je proclame, au nom de tous les siècles, que l'Église ca-

(1) Mgr d'Hulst, *le Droit chrétien et le Droit moderne.*

tholique, la maîtresse souveraine de la religion, est encore la mère féconde, la reine opulente de la vraie civilisatiou et sa tutrice nécessaire.

J'ai le seul mérite, mais j'y tiens, de croire à la parole de Dieu, aux données de la raison, aux conclusions de la science, au témoignage de l'histoire. Eh bien! je trouve la vérité aux antipodes mêmes des principes modernes, qui excluent de l'œuvre de la civilisation l'Église de Jésus-Christ, en raison de son caractère éminemment spirituel, et je viens de démontrer que l'Église est au contraire justement la puissance civilisatrice, parce qu'elle est la puissance religieuse.

Rien de si simple que la marche à suivre dans cette étude.

I. — L'Église est une société doctrinale, qui reçoit divinement et enseigne infailliblement toutes les vérités religieuses. Étudions son *Credo* et son Décalogue pour y trouver les seuls vrais principes et la seule vraie morale de la société.

II. — L'Église est un sacerdoce qui a entre les mains, dans les grâces qu'elle distribue, dans les sacrements qu'elle administre, dans toutes les choses de son culte, les agents générateurs les plus actifs des progrès des âmes. Étudions la grâce, les sacrements, les choses du culte catholique pour y trouver les agents générateurs les plus puissants du progrès des peuples.

III. — L'Église est un gouvernement spirituel, admirablement organisé pour conduire l'humanité à sa fin surnaturelle. Nous étudierons la nature, la hiérarchie, les fonctions, les rouages de ce gouvernement spirituel pour y trouver tout ce qui aidera merveilleusement les pouvoirs publics à conduire l'humanité à sa fin temporelle.

Ce grave sujet des rapports de l'Église avec la civilisation, l'heure est venue de le traiter à fond. Certes, c'est de cette étude bien faite que dépend le plus brillant avenir de la civilisation. Le jour où le monde moderne, à la lumière d'une démonstration en quelque sorte mathématique, verra clairement que l'Église est la véritable puissance sociale; ce jour-là, bien loin de continuer à l'écarter, il la rappellera tout haut, et retrouvant en elle le vrai architecte de l'édifice social, rien ne lui manquera plus, avec les immenses ressources contemporaines, pour poursuivre, pour perfectionner sans limite l'œuvre des siècles.

C'est aussi à cette étude que l'Église devra de recouvrer sa

popularité. On a réussi à rendre l'Église impopulaire, à force de la représenter comme l'implacable ennemie de tout progrès en face d'un siècle qui les rêve tous jusqu'au délire. Mais quand il sera aussi éclatant que le soleil, que l'idéal de l'Église, c'est le progrès à l'indéfini, et qu'elle a à sa disposition tous les éléments et tous les instruments d'un tel progrès, elle sera l'objet d'une acclamation universelle, et son nom béni montera de tous les cœurs, s'échappera de toutes les lèvres.

II

Voici tout d'abord le *Credo* catholique; il tient dans quelques lignes qui renferment l'abrégé de tous les dogmes religieux. Je n'en veux pas davantage : j'affirme aussitôt que ces courtes lignes renferment aussi l'abrégé de tous les principes de l'ordre social. La raison de cette affirmation est bien simple, quoique cependant trop généralement ignorée : c'est que les principes de la société sont les formules de l'idée éternelle, d'après laquelle Dieu a créé et organisé la société; or Dieu a daigné révéler son idée intime à l'Église, et l'Église l'a consignée dans son *Credo*.

Cela étant le dogme fondamental de notre foi se trouve être nécessairement le principe fondamental de la société. Le *Credo*, comme chacun sait, débute par le dogme d'un Dieu créateur et souverain Seigneur de toutes choses. « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre (1). » Et encore : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était Dieu... Toutes choses ont été faites par lui, et sans lui rien n'a été fait de tout ce qui a été fait (2). »

Dieu ayant tout tiré du néant, tout est dans sa main. « Va en la maison d'un potier, dit le Seigneur à Jérémie, là, tu entendras ma parole. Et j'allai dans la maison d'un potier, et il travaillait avec sa roue et il rompit un vase qu'il venait de faire d'argile, et de ses débris il en fit un autre. Et le Seigneur me dit : — Ne puis-je pas faire comme ce potier? comme cette terre molle est en la main du potier, ainsi vous êtes en ma main, dit le Seigneur (3). »

Eh! bien! quand j'ai récité tout bas en mon secret, ou chanté en public, tout haut, ce premier article de ma foi : « Je crois en

(1) Gen., I, 1.
(2) Joan., I, 43.
(3) Jerem., XVIII, 1-6.

Dieu le Père tout-puissant, créateur et maître souverain de tous les mondes visibles et invisibles », je n'ai pas besoin d'être un homme d'État pour savoir le principe fondamental de la société. Maintenant que je sais d'où elle vient, à qui elle appartient, je puis lui dire : Confesse seulement que Dieu est ton vrai fondateur, ton véritable roi; reconnais en conséquence ses droits imprescriptibles, et respecte-les avec une scrupuleuse fidélité. C'est assez, te voilà assise sur un roc inébranlable; sois fière, tu seras prospère, si tu répètes souvent le cri de l'admiration qui a traversé les siècles : « A vous, Seigneur, appartient la majesté, la puissance, et la gloire et la victoire et la louange; tout ce qui est dans le ciel et dans la terre est à vous; il *vous appartient de régner, et vous commandez à tous les princes;* les grandeurs et les richesses sont à vous; vous dominez sur toutes les choses; en votre main est la force et la puissance, la grandeur et l'empire souverain. »

Mais, pour notre malheur, ce dogme chrétien de la souveraineté universelle de Dieu est antipathique au monde moderne. Approchez-vous de l'arche sacro-sainte des principes de 89; relisez cette légendaire *Déclaration* des droits de l'homme et du citoyen; d'un bout à l'autre, c'est bien l'homme qui s'installe le créateur et le souverain de la société à la place de Dieu. Le nom de Dieu est à peine prononcé par les législateurs du monde nouveau qu'il s'agit d'élever sur les ruines de l'ancien : « L'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen. » Voilà tout. Du Dieu créateur et maître de la société, de ses droits qui priment tout, rien absolument, pas une syllabe.

On devine aisément l'esprit qui anime la *Déclaration*. Le Dieu de la *Déclaration* est le Dieu de Voltaire, un Dieu indifférent aux choses de notre planète, un Dieu qui a des yeux pour ne pas voir, des oreilles pour ne pas entendre, des mains pour rester oisif, des pieds pour demeurer immobile. Comme un pareil Dieu est accommodant pour l'homme moderne, qui a soif d'indépendance! Dieu se contente de régner là-haut, à l'homme de régner ici-bas.

Le citoyen de la *Déclaration* est celui de Jean-Jacques. Un jour, les hommes qui avaient vécu, jusque-là, en sauvages, au fond des bois, décidèrent qu'il était préférable de se réunir, et ils créèrent une société. Une société d'origine humaine ne déplaît pas à l'homme moderne. Si le Dieu de Voltaire dit à l'homme moderne :

Sois souverain sur la terre, je te cède ma place, la société de Rousseau ajoute : A un souverain il faut un empire; me voici, je suis ton œuvre, ta propriété, ton empire. Depuis cent ans que la *Déclaration* a été rédigée, il importe peu que le monde ait cessé d'être déiste, et qu'il ne croie plus un mot des rêveries de l'auteur du *Contrat social*. L'homme moderne se trouve en possession d'une souveraineté qui lui est chère : cela lui suffit, il entend la garder. Honneur à Voltaire et à Rousseau d'avoir travaillé à amoindrir le royaume de Dieu! N'ont-ils pas réussi à agrandir celui de l'homme? Honneur aux législateurs de 89, d'avoir sous-entendu les droits de Dieu! Ne se sont-ils pas distingués à exalter sans mesure ceux de l'homme?

Une idée marche vite, en France surtout. Aussi bien, l'idée de la méconnaissance des droits de Dieu sur la société, concourant avec la *Déclaration* de la souveraineté de l'homme, est arrivée, en moins d'un siècle, à toutes ses conséquences pratiques. Dieu, parmi nous, au sein d'une nation chrétienne, se plaisait à régner partout. C'était son droit, parce qu'il est le créateur tout-puissant et le maître absolu; c'était notre avantage, parce qu'il est aussi le Père universel. Mais, regardez, vous serez frappés du fait éclatant de la déchéance de Dieu sur toute la ligne. Nous l'avons chassé de tous ses postes de souverain avec une logique irréprochable, avec un art infini. Qu'il remonte donc au ciel, et que l'Église, où il continue de se survivre, soit parquée impitoyablement dans ses temples et ses sacristies.

Sur les plus hauts sommets de la société, Dieu n'avait cessé d'ombrager les trônes de sa majesté divine. Dans le monde antique, c'est Lui, en personne, qui choisissait les rois; il faisait sacrer Saül et David par Samuel. Dans le monde chrétien, sans intervenir aussi directement, il faisait encore sacrer les souverains par les pontifes de son Eglise. Aujourd'hui, les chefs d'Etat, rois ou présidents de république, estiment qu'un vote du peuple souverain ou des assemblées nationales souveraines remplace avantageusement l'huile consacrée.

Les parlements ne s'ouvraient pas sans avoir imploré la protection et la bénédiction du Ciel; on les clôturait ensuite par le *Te Deum* séculaire, ce chant par excellence de l'action de grâces publique. Mais n'était-ce pas un acte solennellement réactionnaire? N'était-ce pas revenir à ces jours de superstition et de ténèbres où

l'on regardait encore Dieu comme le souverain de la société? Peut-être; toujours est-il qu'on a supprimé la prière officielle pour lui substituer le discours banal de la couronne ou l'allocution bourgeoise d'un président de Chambre.

On avait toujours cru qu'un homme ne pouvait imposer sa volonté à ses semblables qu'au nom de Dieu, que tout législateur devait proclamer, maintenir la souveraine autorité de Dieu, et parce que Dieu, dès le commencement, avait prescrit que le jour de son repos, pour clore l'œuvre de la création, lui serait réservé, le législateur chrétien avait légalement consacré ce jour-là. Oui, seulement, à quoi se réduirait la puissance législative de l'homme, s'il devait s'incliner devant un législateur suprême dont il ne serait que le porte-voix ou l'interprète? Qu'a fait l'homme moderne pour échapper au législateur suprême? Un chef-d'œuvre d'habileté : il a promulgué la loi athée, en rédigeant le code qui ignore Dieu.

Les magistrats, associés au pouvoir dans les cours de justice, invoquaient, de leur côté, le secours d'en haut, et l'image du Christ présidait aux tribunaux pour y protéger la vérité sous la foi d'un serment sacré. Réfléchissez; ce ne pouvait être qu'au prix d'une anomalie flagrante; à Dieu, à un souverain, une fois dépossédé de son trône, pourquoi l'hommage isolé d'un pouvoir public quelconque? Non; en bonne règle le prétoire est dûment sécularisé par la même main qui a sécularisé la couronne.

Parce que Dieu était le roi de la société, il était nécessairement aussi le roi de chaque famille, la société réunissant la somme totale des familles. C'est pourquoi Dieu entrait en possession de la famille par son sacrement, et son sacrement, c'était tout le mariage... Que dites-vous? s'écrie l'homme moderne, il n'en saurait plus être ainsi, depuis que je suis le souverain de la société. Ne voyez-vous pas que la famille, qui est la société en petit, m'appartient tout au moins au même titre que la société, qui est la famille en grand? Et de reléguer aussitôt le mariage chrétien à l'arrière-plan, comme une institution négligeable, pour mettre en vue le mariage de sa marque, ce mariage civil, justement créé à l'image et à la ressemblance d'une société sécularisée.

L'école s'ouvre à côté de la famille, pour offrir à l'enfant le bienfait de l'instruction. L'enfant, que le philosophe païen lui-même trouvait digne de tous les respects, et qui, dans notre monde chré-

tien, nous apparaît comme à travers un prisme tout céleste, depuis que le Christ l'a placé sur son cœur et couvert de ses baisers divins, l'enfant, lui du moins, semblait prédestiné à rester sous l'empire de Dieu. Assurément; mais l'homme moderne pouvait-il résister à la logique? Il ouvrira plutôt l'école sans catéchisme, sans prière, sans Dieu, pour avoir là comme un digne complément du sacrement laïque.

Comme l'école, l'hôpital est une autre dépendance de la famille, dont il recueille les patients abandonnés, ou qui sont en surcharge. Sans foyer domestique, loin de la patrie peut-être, ces patients-là surtout ne sont-ils pas les compagnons du Dieu crucifié sur les cimes du Golgotha? Oh! qu'on les laisse donc mourir consolés à l'ombre sacrée de la croix! Et pourquoi?... Ce serait demander que Dieu, déjà dépouillé de sa souveraineté, sur tous les autres points, conservât ici un misérable lambeau de pourpre sur ses épaules nues; il est préférable pour sa dignité qu'il se retire tout à fait, et que l'hôpital, à son tour, soit laïcisé.

En présence de ces inexorables envahissements de l'homme moderne, il restait pourtant à Dieu une ressource suprême. Il la trouvait dans la puissance de la foi, au fond de la conscience chrétienne. En effet, de chaque conscience que lui aurait gardée la foi, il pouvait encore rayonner sur la société et préparer invisiblement les jours de son nouveau règne social. Pas d'illusion, tout a été prévu. Voilà qu'on remplacera la foi par la libre-pensée. La foi vivant dans la conscience chrétienne, c'était toujours l'éternelle protestation en faveur de la souveraineté de Dieu menacée; la libre-pensée, ce sera la proclamation, la confirmation de la souveraineté de l'homme sur toute la ligne. La foi, c'était le rempart, derrière lequel Dieu, créateur et souverain Seigneur, défendait ses droits contre le néant de l'homme. La libre-pensée, ce sera le rempart derrière lequel l'homme abritera impunément toutes ses usurpations sacrilèges contre la Majesté souveraine.

Avouons que, si c'est la formidable tentation de l'homme de vouloir se poser en dieu, l'homme moderne n'a pas mieux su résister que l'homme de l'Eden à cette parole enivrante de l'éternel séducteur : « Ne seras-tu pas comme Dieu, si tu manges le fruit défendu de la souveraineté? » L'homme moderne se regarde avec une complaisance infinie, et il s'écrie : Je suis le riche héritier de tous les siècles; mille générations de mineurs ont tiré pour moi des monta-

gnes d'or ; des armées de moines et de colons m'ont fait de la terre un nouveau paradis ; c'est mon royaume, plein de fleurs, bruyant de fêtes, et comme j'y règne bien en roi fortuné et puissant ! Pour le parcourir, j'ai les chars rapides de la vapeur qui suppriment les montagnes et dévorent, en bondissant, les vallées et les plaines ; j'ai l'aile hardie de l'aérostat qui me livre les champs aériens. Les mers ne sont pas un obstacle à ma marche royale ; je connais les routes de l'Océan comme les allées d'un jardin, et mes vaisseaux les sillonnent tranquillement d'un rivage à l'autre. Monarque du monde visible, que me manquerait-il au sein du monde intellectuel, avec les merveilles inouïes de l'imprimerie et de l'électricité, qui sont dans ma main, à mon gré ? Ici, je réunis dans d'immenses bibliothèques tous les chefs-d'œuvre, toutes les connaissances de l'esprit humain ; et, avec un simple carré de papier, je puis me donner pour auditoire l'humanité entière, et il m'est possible de recevoir, à mon tour, de tous les points, l'universelle parole de la vaste famille humaine. Est-ce tout ? Quand je trouve l'imprimerie trop lente, j'ai le secret d'un fil mystérieux qui à ma pensée communique la soudaineté de la foudre, l'instantanéité de l'éclair. Bref, je suis thaumaturge, comme je suis conquérant et roi : je règne au-dessus de tous les âges, j'ai conquis toutes les forces vives de la nature, et les prodiges naissent sous mes pas !

Pendant que j'écoute ce vrai chant de triomphe, l'homme moderne conclut : Après les siècles meurtriers des ténèbres, de l'oppression, de l'esclavage, l'heure ne serait-elle pas venue de fonder enfin le règne de la lumière pour tous, de la liberté, de la fraternité, de la loi souveraine ?... Certes, je serais heureux de croire à un monde nouveau, et je l'attendrais avec confiance, si ceux qui nous le promettent se tenaient prosternés sur les marches du trône de Celui qui est le seul vrai Souverain. Mais sur les ruines du trône divin lui-même renversé, puis-je attendre autre chose que d'universelles ruines. Quand l'homme veut bâtir sans Dieu, c'est-à-dire, à la place de Dieu, c'est en vain, dit l'éternelle Sagesse, qu'il dresse des plans, dispose des échafaudages, commence à élever des murs, ses plans ne sont que d'orgueilleuses chimères, et ses murailles à effet, posées à peine sur le sable mouvant, s'écroulent un jour ou un autre, au souffle des tempêtes, entraînant ouvriers et architectes, pour les ensevelir sous de lourds décombres.

Admirateurs naïfs de la souveraineté de l'homme, ne soyez donc

pas scandalisés si on parle déjà, et en pleine *Revue des Deux-Mondes*, de la banqueroute irrévocable des principes de 89. « Ce que nous pensons tout bas, dit un loyal publiciste de la revue rationaliste, les uns en se soumettant docilement à la vérité, les autres en rechignant contre les clartés de l'évidence, *c'est que la banqueroute de la Révolution française est désormais un fait accompli, irrévocable*. Il n'est pas une seule de ses promesses que la Révolution n'ait été impuissante à tenir, il n'est pas un seul de ses principes qui n'ait engendré le contraire de lui-même, et produit les conséquences qu'il voulait éviter. — La liberté! elle n'a jamais pu nous la donner qu'avec intermittence, et elle nous l'a toujours donnée sans franchise. — L'égalité! elle l'a compromise par une interprétation brutalement matérialiste qui, renversant les rôles, reconstruit au profit de la pauvreté et de l'ignorance les privilèges de la science et du rang. — Pour toute fraternité, elle ne nous fait connaître jusqu'à présent que celle de Caïn pour Abel, et il ne semble pas qu'elle se dispose à enchaîner prochainement nos cœurs de symphaties plus douces. — Le règne de la Loi, seule souveraine absolue, selon ses doctrines, nous avons vu vingt fois la révolte l'interrompre. — Le droits de la conscience! Nous savons avec quel respect ils ont été traités (1). »

Et ailleurs : « Prenez n'importe laquelle vous voudrez des idées de la Révolution, les meilleures, les plus célébrées, et vous trouverez qu'elle a produit des résultats infiniment plus désastreux que le mal qu'elle se proposait de guérir. Par exemple, elle a voulu affranchir la personne humaine des servitudes de la condition et du despotisme de la famille, et elle a créé cet état monstrueux de l'individualisme où l'homme, atome égoïste autant que faible, libre, mais impuissant, sans autre loi que lui-même, tourbillonne autour des autres atomes ses frères, se heurtant fréquemment à eux, ne s'y agrégeant jamais qu'accidentellement ou passagèrement. Justement préoccupée d'empêcher que l'autorité ne dégénérât en tyrannie universelle, elle a voulu réserver à l'État la souveraineté entière, et elle a créé une hiérarchie mobile de fonctionnaires, dont le déplacement perpétuel compromet la bonne administration du pays et ruine les moyens d'action du pouvoir... *De quelque côté qu'on regarde, l'avortement est complet, et l'enfant qu'elle a mis au monde, allaité par des*

(1) M. Montégut : *Où en est la Révolution française? Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1871.

doctrine d'une santé si douteuse, suçant le pus avec le lait, meurt de ce qui le fait vivre, et vit de ce qui le fait mourir (1). »

Ainsi, aucun des principes modernes n'a tenu ce qu'il promettait. Et encore, « ce n'est là que la moitié de la banqueroute ; le pire de la ruine, c'est que nous sommes désormais incapables de satisfaire, au moyen de tels principes, aux exigences de notre peuple. Bons ou mauvais, ces principes ont aujourd'hui épuisé leurs conséquences. Il n'y a plus que le *statu quo* le plus immobile ou le voyage en sens inverse de celui qu'on a parcouru (2). »

Pour tout résumer en quelques mots, conclut le publiciste, voici l'exposé net de notre situation : « Une Révolution, qui ne peut avancer d'un seul pas et qui ne peut plus nous fournir aucune ressource pour nous protéger contre les fureurs qu'elle déchaîne ; une constitution de société, dont la mobilité est nécessairement la loi, puisqu'elle est démocratique, et qui ne peut plus rien accorder à la mobilité sous peine de se suicider violemment ; enfin, un peuple, dont l'imagination est hantée par un fantôme, et qui nous demande avec frénésie de faire marcher cette Révolution condamnée désormais à rester immobile. Une telle situation, dans toutes les langues du monde s'appelle une impasse (3). »

Est-ce clair? Une banqueroute, irréparable, qui accule à une impasse, voilà donc tout ce que l'on trouve à l'avoir de l'homme moderne, de ce souverain qui ne prétend à rien moins que de remplacer Dieu, tout au moins dans les régions sociales.

Opulent héritier de tous les siècles, il devait pourtant conserver. augmenter tant d'innombrables richesses. Rien ne lui était si aisé, s'il n'avait pas voulu se soustraire à la tutelle divine. Enfant prodigue, il a abandonné la maison paternelle du chef des nations, et il a dissipé le meilleur de l'héritage de ses ancêtres. Il avait devant lui des routes bien connues et bien orientées, il s'y serait avancé d'un pas sûr, à la suite du Dieu de Constantin ; il leur a tourné le dos pour se frayer des voies inconnues, tortueuses, bordées sans doute de précipices, mais où Dieu étant écarté, il sacrifie du moins à sa vanité d'être son propre guide. Il croyait courir, dévorer les étapes, franchir tous les horizons, toucher à tous les rivages. Décep-

(1) M. Montégut : *Où en est la Révolution française? Revue des Deux-Monde*, 15 août 1871.
(2) *Id.*
(3) *Id.*

tion amère! Tout d'un coup, une impasse lui barre brutalement le passage et arrête sa course aventureuse.

Quand une banqueroute est un fait accompli, irrévocable, les dissipateurs disparaissent et on appelle des hommes nouveaux. Arrière donc les promoteurs des principes qui excluent Dieu de la société, au profit de l'homme inaugurant un règne usurpateur! Arrière les législateurs funestes qui ont inscrit les droits de l'homme en place des droits de Dieu! Arrière toute la lignée des chefs d'État, des hommes d'État qui se sont formés à l'école de la *Déclaration!* C'est à eux qu'incombe la principale part de responsabilité de la catastrophe publique dont nous sommes les témoins inconsolés. Viennent, sans s'attarder davantage, les hommes nouveaux, qui seront les promoteurs du principe fondamental de l'universelle souveraineté de Dieu. Viennent les législateurs, impatiemment attendus, qui rédigeront la Déclaration sociale des droits du Dieu souverain. Vienne toute une lignée de chefs d'État, d'hommes d'État, qui se formeront à l'école de la *vraie Déclaration.* Voilà les libérateurs qui nous retireront de l'impasse pour nous ramener sur toutes les voies ouvertes à l'indéfini où le Christ lui-même est l'infatigable pionnier. Voilà les réparateurs qui nous rendront nos richesses perdues pour les doubler, pour les multiplier progressivement, demandant, prenant au ciel ce qui manque à la terre.

Mais, où trouver de tels sauveurs?

En droit, ce sont tous les catholiques, tous les chrétiens éclairés et logiques, qui ne peuvent pas, en effet, savoir leur *Credo* sans reconnaître et proclamer que Dieu, l'universel Créateur, est le maître de la société non moins que de l'homme privé. Malheureusement, c'est un fait indéniable qu'un trop grand nombre de catholiques n'ont pas compris leur devoir. Égarés par un faux libéralisme, hier encore, combien ne prétendaient-ils pas ne rien découvrir dans les principes de 89, qui soit absolument hostile au principe chrétien! Mais, si le *Credo* bâtit tout sur la souveraineté de Dieu, en quoi les principes de 89, qui bâtissent tout sur la souveraineté de l'homme, ne seraient-ils pas la négation formelle, la destruction radicale du principe chrétien? On pouvait expliquer ou même excuser la naïveté du libéralisme des premiers jours, de ne vouloir trouver dans les principes de 89 qu'une simple omission platonique des droits de Dieu. Mais, aujourd'hui, à la lumière des faits qui se sont déroulés depuis un siècle, et que nous rappelions tout à l'heure, il est clair

que le dernier mot des célèbres principes modernes, c'est bien la déchéance de Dieu et l'apothéose de l'homme, au sein de la société, en d'autres termes, l'athéisme social.

Non, pas de milieu, l'avenir appartient désormais à l'athéisme social ou au *Credo* catholique. L'athéisme social organisé, triomphant, — nous l'avons vu à l'œuvre de 93, pendant la Commune, — ce serait la fin. Je ne crois pas à cette fin, pas même pour la France, le pays pourtant le plus entamé. Tant que nous y chanterons le *Credo*, du septentrion au midi, sous les voûtes de plus de quarante mille églises, je croirai toujours fermement à une résurrection chrétienne, quand sonnera l'heure de Dieu. Et cette heure sonnera le jour où, nous catholiques, nous nous déciderons enfin à remettre nos institutions sociales d'accord avec nos croyances, afin de redevenir d'accord avec nous-mêmes. Si nous professons que Dieu est le seul vrai souverain, pourquoi avons-nous laissé prendre son trône sous nos propres yeux? Il n'est que temps de confesser nos fautes, de renoncer à nos errements, puis de nous réunir en une armée compacte et disciplinée, pour préparer une nouvelle croisade au cri de : *Dieu! voilà le vrai Souverain!*

Les croisés du moyen âge allaient à la conquête du tombeau du Christ. Les croisés du dix-neuvième siècle doivent aller à la conquête de son trône.

Du fond de son tombeau délivré, le Christ refoulait alors la barbarie du Coran et sauvait une première fois la civilisation. Du haut de son trône recouvré, le Christ refoulera demain la barbarie de l'athéisme social, et sauvera la civilisation une seconde fois.

Si on lève les yeux, déjà d'heureux signes apparaissent à l'horizon. Léon XIII ne se contente pas de faire prêcher l'expédition sainte; il la prêche lui-même en personne. Il voit à ses côtés tous les membres d'un épiscopat incomparable, unis et debout; un clergé actif, instruit et admirablement soumis; des phalanges de moines de tout ordre, de toute arme, infatigables sur les sillons du champ du Maître; enfin, sur les marches du temple, une avant-garde de laïques militants, plusieurs, illustres devant l'Église et le monde par d'éclatants services, tous, grands devant Dieu par leur foi et leurs vertus. D'autre part, des séminaires sans nombre recueillent et enrôlent partout les pieuses recrues du sanctuaire, et, tandis que les Universités anciennes restent toujours jeunes, les Instituts nouveaux, rallumant en France ces hauts foyers de lumière éteints par la Révo-

lution, s'ouvrent à toute une jeunesse d'élite, généreuse, ardente : elle y vient chercher justement la science sociale d'après les principes chrétiens, devinant d'instinct, par un de ces pressentiments, privilège du jeune âge, que cette science, à peine née, doit se faire rapidement, si l'on veut arracher le monde moderne à sa ruine en le reconstituant selon le type divin. Ah! Lorsque cette science sociale du *Credo* brillera comme un soleil dans des milliers de jeunes intelligences, nous ne serons pas si éloignés d'avoir un sénat de savants, qui formuleront l'idée de la souveraineté de Dieu, et une pépinière d'hommes d'État, qui sauront l'incarner dans nos institutions.

Une idée ou une autre a toujours mené le monde, les dynasties, les aristocraties comme les foules. Puisque « les principes de 89 ont épuisé aujourd'hui leurs dernières conséquences; qu'on peut défier la tête la plus ingénieuse d'en tirer le plus petit corollaire ayant quelque valeur; qu'on peut dire, en toute assurance, que le cycle des doctrines du dix-huitième siècle a maintenant accompli sa dernière évolution (1) »; la légende de la *Déclaration* des droits de l'homme a évidemment fait son temps. Elle est mortellement atteinte, et elle expirera demain sous les ruines qu'elle prépare et qu'elle fera. Sur son tombeau maudit, bien scellé, c'est l'idée de la souveraineté de Dieu, qu'elle avait réussi à obscurcir, qui resplendira de nouveau de tout son éclat et qui reprendra sa course séculaire et féconde.

Les nobles rejetons des dynasties dont la Révolution a démoli les trônes pour en jeter les débris aux quatre vents, préféreront désormais relever du Dieu de Charlemagne et de saint Louis, qui couronne les empereurs et les rois, pour les offrir à l'obéissance et au respect des peuples. Quant aux aristocraties, depuis celles qui s'élèvent par l'illustration, par le mérite des services, jusqu'à celles qui s'imposent par le capital, ne réclameraient-elles pas le retour du vrai Souverain, maintenant qu'elles savent ce qu'il faut attendre des foules émancipées de Dieu? Pour le peuple lui-même, pour lui, surtout, la Révolution est une déception. Sa souveraineté n'avait-elle pas été proclamée par la *Déclaration* pour remplacer la souveraineté de Dieu supprimée. « Il s'était fait de la Révolution un culte, une religion. On lui avait tant promis merveilles! Et on l'avait bercé

(1) *Revue des Deux-Mondes. Ibid.*

de si douces illusions! » Hélas! ce nouveau souverain est encore à attendre son sceptre, pendant que chaque jour vient élargir l'abîme béant de ses misères. Vous dites que les multitudes n'ont pas lâché prise et se sont raidies contre l'évidence qu'elles ne voient même pas, et contre la force inévitable des choses!... Voudriez-vous lui imposer dérisoirement cet état contre nature? Cela n'est pas en votre pouvoir. Notre peuple, malgré ses égarements, récite toujours son *Credo;* instruit à l'école d'une cruelle expérience, il finira par se dégoûter d'une souveraineté qui le fait mourir de faim, et alors ce ne sera plus la sienne, ce sera la souveraineté de Dieu qu'il acclamera avec enthousiasme. En ce jour-là, les hommes d'État nouveaux, les disciples de nos Universités catholiques auront préparé, dans le monde des idées, le nouveau trône du Christ; les foules viendront le recevoir de leurs mains, elles le prendront sur leurs épaules, elles le porteront triomphalement aux pieds d'un potentat chrétien, en lui disant : « Béni soit notre Dieu qui a voulu vous choisir pour son lieutenant et vous faire asseoir sur son trône! »

Laurent Bufferne,
docteur en théologie.

DE NIAGARA-FALLS

A PHILADELPHIE

III

DE BROOKLYN A PHILADELPHIE

A Brooklyn. — La chambre du vicaire de Saint-Patrick. — Faits américains. — Le diocèse de Brooklyn et ses institutions charitables. — Arrivée à Philadelphie. — *Great Victory Gettysburg*. — Messe pontificale à la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de la 18e rue. — Le diocèse de Philadelphie. — Les 623 églises de la ville. — Statistique générale des diocèses des États-Unis et mouvement catholique. — La proclamation du président Grover Cléveland pour le *Thanksgiving day*. — Principales sectes protestantes en Amérique. — Le P. Hecker, des Paulistes. — Dans *Fairmount-Park*. — *Temperance Society* et amateurs de wiskey. — La vigne en Amérique.

Vendredi 11. — « Vous viendrez me retrouver à Brooklyn, m'avait dit Ch..., et voici la route à suivre : en sortant d'Astor-House, prendre *Fulton street* qui vous amène au Fulton-*ferry;* le *ferry* vous fait débarquer à Brooklyn, dans Fulton street toujours. Là, prendre le *car* de *Myrtle avenue*. Ne descendre qu'à la première station de l'*elevated* que vous rencontrerez dans cette avenue; là, demander *Willougby avenue*, 285, et *Saint-Patrick's church*. »

Malgré tous ces moyens rapides de locomotion, je trouve la route horriblement longue; aussi je descends avant de rencontrer l'*elevated*, devant un des deux splendides parcs de la ville et je me perds. Ce n'est qu'à force de demander mon chemin à des gens fort complaisants, que j'arrive enfin. Çà et là de beaux hôtels ou des habitations ouvrières; dans Willougby avenue, à gauche, un

grand couvent de Sœurs de la Merci; puis le presbytère et l'église. Je sonne au presbytère et suis reçu par mon ami et un des vicaires, le R. P. Jas. T..., à qui du reste j'étais recommandé de Paris.

La chambre du vicaire : tapis partout suivant la mode américaine, jour tamisé qui passe à travers les petites lamelles des persiennes, large lit, *rocking-chairs* en osier, cheminée tendue en velours bleu, bonnes gravures allemandes, bibliothèque en trois ou quatre langues. Chose curieuse : beaucoup de sermonnaires protestants mêlés aux livres orthodoxes; je lis les titres, çà et là :

Sermons of the Jesuits, 2 volumes.
Sermons of Fred. Farrar, 4 volumes.
Sermons of Wiseman, 2 volumes.
Sermons of Meynell, 1 volume.
Sermons of Robertson, 3 volumes.
Sermons of Kingsbey, 7 ou 8 volumes.
Sermons of Dean Stanley, 5 ou 6 volumes.
On some influence of christianity upon national character. Church, 1 volume.
The Gospel et modern life. Davies, 1 volume.
The Gospel of saint John. Maurice, 1 volume.
Sermons preached in the Chapel of Temple Rugby, 1 volume.
Sermons by Trench, 1 volume.

Le plus recommandé est Kingsbey. On trouve tout cela chez Burns and Oates, 28, Orchard street, à Londres. Ce sont des discours de morale; ôtez les quelques erreurs dogmatiques qui s'y glissent, vous avez un excellent et un éloquent sermon. Que Satan se tienne bien! Après Constantin, on lui enlevait ses temples pour en faire des basiliques et des églises; on pourrait bien lui enlever ses beaux sermons et, en les purifiant, les donner dans la chaire catholique...

Comme apéritif, le P. T... nous distribue un grand verre de wiskey brûlant, et nous voilà partis pour la salle à manger, où il nous présente à son frère, le Rév. Thos T..., curé de Saint-Patrick, un homme de belle et haute mine, et à ses collègues, les PP. Mac G... et Mac C... Tous ces messieurs sont en redingote noire; le curé, seul, porte la soutane et la barrette. On ne parle qu'anglais à table. Nous nous en tirons le mieux que nous pouvons et, pour nous récompenser de nos efforts, on nous fait goûter à une soupe aux *clams*, qui a bien la plus étrange saveur qu'on puisse rêver.

Heureusement, un excellent poisson, pêché dans l'East River, vient corriger l'effet déplorable de ce potage. Hum! la salle à manger est pourtant bien confortable; il y a des vins de France et les convives sont fort aimables; mais je me souviendrai longtemps de la soupe aux coquillages de Saint-Patrick!

Après le déjeuner, on va à l'église dire les grâces. Elle serait bien cette église, si, comme on me le dit, les braves Irlandais de Brooklyn s'étaient moins pressés. Ils veulent avoir une église vite et vite; on construit rapidement et défectueusement. Le transept n'existe pas; il est simulé. L'effet est heureusement corrigé par de beaux vitraux. Je demande ce que c'est que ce chemin de fer qui court le long de la table de communion : il sert à rouler sans bruit la chaire à prêcher, jusque devant l'autel, afin que l'orateur puisse avoir son auditoire bien en face de lui. La moitié des confessionnaux est à la sacristie.

« L'avenir de l'Église est ici, me dit le P. T..., rentré dans sa chambre. Nous sommes un clergé de mœurs sévères. On doit être rentré à 10 heures au presbytère; si l'on n'est pas rentré, on trouve la porte impitoyablement close et l'on couche où l'on peut. Nous recevons les visites des femmes dans le *ladies'room*, devant tout le monde...

« ... Une seule chose défectueuse dans notre pays de liberté : le système des écoles. Comme je vous le ferai voir, nous avons des écoles magnifiques que nous entretenons à grands frais avec les cotisations des fidèles. Eh bien! nous sommes obligés quand même, de payer la taxe des écoles publiques; ce qui est une criante injustice!

« ... Nos paroissiens nous adorent et nous donnent tout ce que nous voulons. Si l'un de nous s'en va en Europe, sans même qu'il le demande, une liste de souscription est dressée et on lui apporte en quelques jours, 10 ou 12,000 francs; de quoi le mettre plus qu'à l'aise pour son voyage...

« ... Il y a une bien grande différence entre votre caractère et le nôtre. Chez vous, un homme est quelque chose, à cause de sa famille et de son éducation; ici, il n'en va pas de même. On veut prendre la mesure d'un homme; on lui adresse deux questions : 1° Combien avez-vous de dollars? — 2° Qu'avez-vous fait?...

« ... Voyez nos journaux, comme ils sont bien informés : voici un numéro de l'*Herald* avec le compte rendu de la séance d'hier

de votre Chambre des députés. Le compte rendu, adressé télégraphiquement, est très long, et on y relate une foule d'incidents, comme vous pouvez le voir? L'attitude de M. Floquet le président, au fauteuil, la physionomie du nonce dans la tribune diplomatique; il ressemble à Napoléon Ier. Lisez le discours virulent de M. Madier de Montjau, pour l'expulsion des princes d'Orléans... »

« — Hélas! non; excusez-moi, j'ai le temps de retrouver là-bas, chez moi, toutes ces choses si intéressantes et si récréatives qui embellissent notre existence quotidienne, à nous autres Français. » Ainsi répondis-je; mais, en admirant intérieurement cette prodigieuse activité américaine qui permet de vivre à New-York et à Brooklyn et d'assister à tout ce qui passe à Paris dans le même moment. C'est le don d'ubiquité.

En sortant, le P. Js T... me fait admirer chez son frère un bahut-lit-bibliothèque; c'est un meuble qui peut servir à tous ces usages, vraiment original. Je m'en vais content et promets de revenir. Pour le retour, je suis bien renseigné; aussi, je prends à *Myrtle avenue*, l'*elevated rail-road* de Brooklyn, qui s'arrête à cinq stations : Washington street, Cumberland street, Navy street, Bridge street, et encore un autre Washington street. J'arrive ainsi rapidement au pont suspendu où je change de train pour le passer, et suis ainsi, en quelques minutes, déposé devant l'hôtel de ville de New-York. Je reconnais une fois de plus que les omnibus et les tramways ont fait leur temps; entendez-vous, Parisiens?

Je regrette de n'avoir pu visiter le grand cimetière de Brooklyn et la nouvelle cathédrale, mais je possède des renseignements précis sur le vaste diocèse qui est aux portes de New-York et comprend l'île de Long-Island, tout simplement. Il a été fondé en 1853; l'évêque actuel, qui est le premier depuis l'érection, se nomme John Loughlin. Il n'y a que 47 églises paroissiales dans la ville même; 47 paroisses dans une ville de un million d'habitants qui n'est, après tout, qu'un faubourg new-yorkais! 11 de ces paroisses sont allemandes, administrées par des prêtres allemands; 1 église française, 1 italienne, 1 polonaise. 164 prêtres pour tout le diocèse, 95 églises, 29 chapelles et stations, 1 séminaire théologique, 2 collèges, 15 académies pour jeunes filles, 2 écoles industrielles, 45 écoles paroissiales, (nous reviendrons sur les écoles de Saint-Patrick que je dois visiter plus tard), 8 asiles, 4 hôpitaux, 4 hospices.

L'Église s'est montrée bonne mère à Brooklyn plus encore que partout ailleurs et, dans cette grande agglomération ouvrière, les œuvres d'assistance publique religieuse sont nombreuses. On peut énumérer ici :

L'asile Saint-Jean pour les orphelins (garçons), dirigé par les Sœurs de Saint-Joseph (27 religieuses); 690 enfants, dont 100 reçoivent l'instruction dans un *Kindergarten*, jardin pour les enfants, ou école maternelle.

L'asile Saint-Joseph, pour les orphelines : 26 Sœurs de Charité; 586 enfants.

L'orphelinat de la paroisse de la Trinité, dirigé par les Sœurs de Saint-Dominique : 100 enfants.

L'asile Saint-Paul, pour les orphelines, dirigé par les Sœurs de Charité.

L'asile Saint-François d'Assise, dirigé par les Sœurs de la Merci : 380 orphelines.

L'asile Saint-Joseph, des orphelins allemands, dirigé par les Sœurs de Saint-Dominique : 35 enfants.

L'asile Saint-Léonard, dirigé par les Sœurs de Saint-Dominique : 73 enfants.

L'asile Saint-Fidèle, dirigé par les religieuses de la même Congrégation : 50 enfants.

L'hôpital et le dispensaire Sainte-Catherine, dirigé par les Sœurs de Saint-Dominique : 1,853 malades ont été traités dans cet hôpital dans le courant de l'année 1885; et 9,500 indigents y ont reçu des médicaments.

La maison Saint-Malachie, pour les enfants délaissés, dirigée par les Sœurs de Saint-Joseph (174 enfants, 14 religieuses).

L'hôpital et le dispensaire Sainte-Marie, pour les femmes, dirigés par les Sœurs de Charité : 3,250 malades y ont été traités ou ont reçu des médicaments pendant l'année 1885.

La crèche (*Nursery*) Sainte-Marie, dirigée par les Sœurs de Charité : 170 enfants, âgés de 2 à 6 ans, y ont été soignés en 1885.

L'hôpital Saint-Pierre, dirigé par les Sœurs des Pauvres de Saint-François : 1,362 malades traités, 4,498 secourus.

La maison d'invalides, attachée à cet hôpital Saint-Pierre.

L'hôpital général Sainte-Marie : 9 Sœurs de Charité; malades secourus, 570; à demeure, 105.

La maison du Bon-Pasteur, dirigée par les religieuses de Notre-

Dame du Bon-Pasteur : 51 religieuses; 180 repenties; 75 enfants.

La maison des vieillards des Petites-Sœurs des Pauvres, où réside la mère provinciale de toutes les maisons de la même Congrégation aux États-Unis : 16 Petites-Sœurs; 260 vieillards.

Une deuxième maison des Petites-Sœurs dans le midi de la ville : 11 religieuses; 125 vieillards.

Dix-neuf Conférences de Saint-Vincent de Paul fonctionnent dans le diocèse et viennent en aide au clergé et aux religieuses.

Samedi 12. — Hier, dîné chez les Pères de la Miséricorde et aujourd'hui invité de nouveau à déjeuner là avec Ch. La bonté de ces excellents religieux est inépuisable; pour nous rendre chez eux, nous avons pris un *car*, devant Astor House, et nous avons mis environ une heure; en moitié moins de temps, nous serions arrivés avec le chemin de fer aérien; c'est fini, je ne prendrai plus de *cars*. Les vins de France coulent pour souhaiter bon voyage à Ch. qui part à 2 heures, par un bateau de l'*Inman-Line*, pour Liverpool et Paris. Je le conduis au *wharf*, et ça me fait de la peine de le voir s'installer sur un aussi pauvre bâtiment, petit, encombré et pas très propre. Vivent les Transatlantiques! Je vois la *Normandie* qui descend l'Hudson, s'en allant aussi vers l'Europe et la France et je la salue. A la bonne heure! Voilà un bateau! Je regrette de quitter un bon compagnon, à qui j'en voudrai pourtant toujours un peu de m'avoir fait manquer Québec et Saratoga!

... Il est parti... Je reviens à *Astor-House*, je solde ma note et je m'en vais, une simple sacoche à la main, prendre le train de Philadelphie, au *Pennsylvania rail road dépôt*, à Jersey-City, en traversant l'Hudson, sur le *ferry* de Courtlandt street.

J'ai mon ticket, aller et retour : 10 dollars, pris à l'office de mon hôtel; rien de plus commode, rien d'aussi bon marché; car, avec ce petit bout de papier, je vais à Philadelphie, puis à Baltimore, puis à Washington et je reviens : très charmante excursion. Parti à 4 h. 30 du soir, j'étais à Philadelphie à 6 h. 47; on ne s'était même pas arrêté à Trenton; il y avait du monde plein les wagons : négociants endimanchés, emmenant des régiments d'enfants en congé pour deux ou trois jours, car nous sommes à la veille de la Pentecôte, et tout le monde semble comprendre que c'est une joyeuse fête!

Dimanche 13. — Deux beaux monuments entrevus hier en arrivant et revus aujourd'hui : la gare du Penssylvania rail-road,

une puissante Compagnie, du reste; et l'hôtel Lafayette où je suis venu m'installer comme un boyard. L'hôtel Lafayette a bien huit étages; — ce dont je me soucie peu —; ils m'ont mis, je crois, au cinquième; mais j'y accède en deux secondes par l'ascenseur. Ce vaste caravansérail est situé dans Broad et Chestnut streets, c'est-à-dire dans le plus bel endroit de la ville, tout près de la gare : il a 300 chambres, dont 150 sont munies de salles de bains.

Après avoir fait une toilette sommaire, hier soir, j'étais déjà sur le trottoir tournant autour de l'hôtel de ville. Des lampes électriques inondent de lumière un coin de la place; je me dirige de ce côté et je lis sur un mur, en lettres gigantesques : *Great victory, Gettysburg, 3 july* 1863!! *the most desperately fought Battle!!! Battle of Gettys-burg by the celebrated french artist, Paul Philippoteaux!!!* Mais, c'est très bien cela! Cette journée de la guerre de Sécession a servi à quelque chose : 1° à mettre sur le pavé tous les nègres que je croise à tout instant; 2° à enrichir le directeur de ce panorama : le moyen de ne pas entrer au panorama de la bataille de Gettysburg peint par le célèbre artiste français P. Philippoteaux! aussi, j'y vais de mon demi-dollar et j'entre. Celui-ci ressemble à tous les autres; pourtant, il se dégage une impression pénible de la vue de ces furieuses mêlées : les malheureux se battaient avec acharnement et ils étaient tous Américains, frères, enfants du même pays. Oh! la vilaine bête que l'homme, parfois!...

C'est dimanche, saint jour de la Pentecôte; irai-je à la grand'-messe à la cathédrale, 18e rue; ou à Saint-Jean l'Evangéliste, 13e rue; ou à Saint-Pierre, Girard avenue; ou à Sainte-Thérèse, dans Broad et Catharine streets? je n'ai que l'embarras du choix, les églises ne manquent pas : nous dirons combien il y en a, tout à l'heure. Finalement je traverse de nouveau la place de l'Hôtel-de-Ville où courent des *cars* sans chevaux, à traction électrique. Que de nègres! que de nègres! hommes et femmes, garçons, petites filles, nègres de toutes les couleurs, allant du blanc jaunâtre au pur ébène; nègres richement habillés, nègres en loques; je me crois en Afrique ou dans le Sud-Américain, et pour conserver absolument la couleur locale, j'achète deux ou trois bananes à un étalage qui en regorge et je déjeune en plein air; jamais je n'ai si bien déjeuné! Je vais me perdre derrière Girard collège et ses grands murs; je tombe sur la Faculté de médecine des femmes (*sic*), spécialement et uniquement affecté aux femmes et sur la clinique qui y est annexée;

toujours exclusivement à l'usage des docteurs du sexe. Quelle ville, grand Dieu! que celle qui trouve moyen de fonder de pareilles institutions et de les faire vivre et prospérer! Je suis ahuri, fatigué, ébloui par la grandeur des monuments et l'immensité de la longueur des rues et des avenues; cela ne finit pas, littéralement, et l'on marche, l'on marche sans cesse.

Tout à coup, au moment où je vais me réfugier dans un des nombreux tramways qui passent, n'importe lequel, je vois venir à moi, dans le sens inverse, une foule nombreuse; je vais toujours et je m'aperçois qu'elle sort d'une vaste église romane où j'entre : c'est la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de la 18e rue; ces gens sortent de la messe de 9 heures; il est 9 h. 1/2, on va commencer la grand'messe pontificale et la grande église se remplit de nouveau entièrement.

Je restai et depuis le *pew* ou banc fermé où je m'étais placé, je vis bientôt s'avancer l'archevêque de Philadelphie, le très Révérend Patrick John Ryan, qu'on a surnommé le Monsabré de l'Amérique; c'est un bel homme, bien carré d'allure, peut-être un peu brusque dans ses mouvements, à la figure noble et distinguée; il me parut ressembler au cardinal Borromeo que j'avais vu autrefois à Saint-Pierre de Rome. Le clergé était rare dans le chœur; on reconnaît un pays nouveau et une jeune Église, quoique celle-ci date de 1808; mais les nombreux clergés et les pompeux chapitres qui entourent les évêques comme une couronne vivante n'appartiennent qu'à notre vieille Europe. Les enfants de chœur me parurent pieux et les cérémonies bien faites. Après l'évangile, le prêtre qui assistait l'archevêque à l'autel, quitta la chape et après que le pontife lui eut passé l'étole au cou et donné la bénédiction, il monta en chaire, en surplis de dentelle, et fit un long sermon; dans cette grande cathédrale, à la haute coupole italienne, regorgeant de monde, on eût entendu voler une mouche, tant le peuple était attaché aux lèvres de l'orateur : je fus profondément édifié. A l'élévation, l'autel apparut, en un clin d'œil, entouré de buissons ardents, où flambaient des langues de gaz allumé : ce fut le sacristain qui quêta et les pièces d'argent tombèrent dans sa bourse; dans tous les *pews*, on avait répandu à profusion de petits billets indiquant que la collecte était destinée aux écoles paroissiales : *The collection at all the masses and Vespers on this Sunday willbe tomeet the expenses of the Parochial school.*

On sent une large vie catholique circulant dans les veines de ce peuple; du reste la population catholique totale s'élève, dans tous le diocèse, à 300,000 âmes. Pour ces 300,000 catholiques, il y a 132 églises, 10 autres en cours d'érection, 58 chapelles, 280 prêtres, 97 étudiants au Séminaire Saint-Charles Borromée, 4 séminaristes au Collège américain de Rome, 6 collèges ecclésiastiques, 58 Frères des écoles chrétiennes ou Frères Franciscains, 1,053 religieuses, 26 académies pour 2,408 jeunes personnes, 61 écoles paroissiales fréquentées par 20,000 enfants, 7 asiles avec 1,132 orphelins, 9 hôpitaux ou hospices, 26 Conférences de Saint-Vincent de Paul. Durant l'année 1884-1885, 18 séminaristes ont été ordonnés pour Philadelphie; voilà un diocèse qui se recrute de prêtres dans son propre sein; chose rare encore aux États-Unis.

Pour avoir une idée complète du mouvement religieux général dans l'Amérique du Nord et particulièrement comprendre bien Philadelphie, il sera utile aussi de parcourir la statistique suivante. Je dirais que dans cette ville j'ai compté plus de 600 églises, qu'on pourrait me taxer d'exagération : on en jugera par ce tableau copié dans le *Strangers Guide to the city of Philadelphia*. Il commence par énumérer les 15 théâtres, les 42 banques, les 7 compagnies d'assurances, les 25 bibliothèques publiques ou de sociétés comme l'association Franklin, l'Association des amis, la Société homœopathique, etc., puis il arrive aux différentes congrégations religieuses :

Église des Frères de l'Avent (*Advent christian church*) : 3. — Baptistes : 77 (dont 6 pour les *colored* ou noirs). — Baptistes réformés : 1. — Baptistes libres : 1. — Chrétiens de la Bible : 1. — Frères du Christ (unis) : 3. — Enfants de Sion : 1. — Frères du Christ (*Christiadelphians*) : 1. — Chrétiens indépendants : 3. — Église des Frères (*Dunkards*) : 3. — Église de Dieu : 2. — Congrégationalistes : 1. — Congrégationalistes indépendants : 1. — Disciples du Christ : 4. — Association évangélique : 8. — Évangélistes réformés : 1. — Libre Évangile : 1. — Presbytériens indépendants : 1. — Amis (orthodoxes) : 5. — Amis primitifs : 1. — Amis : 11. — Juifs : 10. — Saints du dernier jour ou Mormons (branche antipolygame) : 1. — Luthériens (*english, general council*) : 11. — Allemands (*general council*) : 11. — Suédois (*Augustana synod*) : 2. — Allemands (*Missouri synod*) : 1. — Anglais (*general synod*) : 6. — Luthériens indépendants : 1. — Mennonites : 2. — Méthodistes : 9. — Méthodistes indépendants : 4. — Église méthodiste

épiscopale : 104 (dont 4 pour les noirs). — Église méthodiste épiscopale (Sion africain) : 3. — Libres méthodistes : 2. — Église morave : 5. — Église de la nouvelle Jérusalem (*Swedenborgian*) : 3. — Presbytériens : 88. — Eglise réformée en Amérique : 5. — Eglise réformée aux États-Unis : 15. — Presbytériens réformés (synode général) : 8. — Presbytériens réformés (*synod*) : 3. — Presbytériens réformés (*original*) : 1. — Presbytériens unis : 11. — Episcopaliens : 98. — Protestants évangéliques : 1. — Episcopaliens réformés : 9. — *Catholiques romains* : 47. — Associations spirituelles : 6. — Missions sans dénominations : 15. — Frères unis dans le Christ : 5. — Unitariens : 3. — Universalistes : 2. — 78 cimetières, dont 10 catholiques. — 43 hôpitaux. — 43 dispensaires et asiles.

Il y aurait donc 623 églises à Philadelphie !

— Quelques réflexions sur la situation religieuse aux États-Unis. Si nous consultons l'histoire des États-Unis, nous y voyons que les lords Baltimore fondent le Maryland, — le pays de Marie, quel beau nom ! — et y offrent un refuge aux catholiques anglais persécutés dans leur pays en 1634 ; voilà l'origine du catholicisme aux États-Unis. Les puritains renversent le gouvernement des Baltimore ; mais au moment de l'Indépendance, lors de la lutte contre l'Angleterre, les catholiques français qui offrent leur concours aux Américains et les Canadiens exilés et dispersés, ravivent le mouvement catholique. En 1790, Mgr John Carroll, d'une illustre famille du Maryland, est sacré premier évêque, le 15 août ; c'est l'Église constituée. Ici la France interyient encore : les prêtres exilés fuient leur malheureuse patrie ; les Sulpiciens offrent leurs services à l'éminent évêque qui s'empresse de les accueillir. Au commencement du siècle, il n'y a qu'un évêque, 1 diocèse, 50 prêtres et 90,000 fidèles ; et maintenant !

Maintenant, ils sont légion ; en 1870, ils forment le cinquième de la population totale ; en 1875, ils sont 8,000,000 sur 40,000,000 d'habitants, et l'on compte 4,500,000 ou 5,000,000 d'Irlandais devenus Américains ; en 1900, les catholiques seront le tiers. Merveilleuse extension de l'Église ! le tableau de sa hiérarchie dans le pays est beau à voir.

— D'abord la province de Baltimore qui comprend les États de Maryland, Delaware, Virginie, Virginie occidentale, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Géorgie et Floride.

7 diocèses et 1 vicariat apostolique : les diocèses de Baltimore (Maryland), Charleston (Caroline du Sud), Rihmond (Virginie), Savannah (Géorgie), St-Augustin (Floride), Wheeling (Virginie occidentale), Wilmington (Delaware), le vicariat de la Caroline du Nord.

— La province de Boston comprenant les États de la nouvelle Angleterre.

7 diocèses : ceux de Boston (Massassuchetts), Burlington (Vermont), Hartford (Connecticut), Manchester (New-Hampshire), Portland (Maine), Providence (Rhode'Island), Springfield (Massassuchetts).

— La province de Chicago comprenant l'Etat de l'Illinois.

3 diocèses : ceux de Chicago, Alton et Péoria.

— La province de Cincinnati comprenant les États Ohio, Indiana, Michigan inférieur, Kentucky et Tennessee.

10 diocèses : ceux de Cincinnati (Ohio), Cleveland (Ohio), Columbus (Ohio), Covington (Kentucky), Détroit (Michigan), Fort-Wayne (Indiana), Grands Rapids (Michigan), Louisville (Kentucky), Nashville (Tennessee), Vincennes (Indiana).

— La province de Milwaukee comprenant les États de Wisconsin, de Minnesota, Michigan septentrional et le territoire de Dakota.

5 diocèses et 2 vicariats apostoliques : les diocèses de Milwaukee (Wisconsin), Green Bay (Wisconsin), La Crosse (Wisconsin), Marquette et Saut-Sainte-Marie (Michigan), Saint-Paul (Minnesota); les vicariats du Minnesota septentrional et du Dakota.

— La province de la Nouvelle-Orléans comprenant les États de la Louisiane, Alabama, Mississipi, Texas et Arkansas.

7 diocèses, 1 vicariat et une préfecture apostolique : les diocèses de la Nouvelle-Orléans (Louisiane), Galveston (Texas), Little Rock (Arkansas), Mobile (Alabama), Natchez (Mississipi), Natchitoches (Louisiane), San-Antonio (Texas); le vicariat de Brownsville au Texas et la préfecture apostolique du territoire indien.

— La province de New-York comprenant les Etats de New-York et New-Jersey.

8 diocèses : New-York, Albany (N.-Y.), Brooklyn (N.-Y.), Buffalo (N.-Y.), Newark (New-Jersey), Ogdensburg (N.-Y.), Rochester (N.-Y.), Trenton (New-Jersey).

— La province d'Orégon comprenant l'Orégon, le territoire de Washington, l'Idaho, l'île de Vaucouver et le Montana.

4 diocèses et 1 vicariat apostolique : les diocèses d'Orégon,

d'Hélèna (Montana), de Nesqually (territoire de Washington), de l'île de Vaucouver, le vicariat apostolique d'Idaho.

— La province de Philadelphie comprenant l'État de Pennsylvanie.

6 diocèses : Philadelphie, Allegheny, Erié, Harrisburg, Pittsburgh et Scranton.

— La province de Saint-Louis comprenant les États de Missouri, Kansas, Nebraska et Iowa.

6 diocèses : Saint-Louis (Missouri), Davenport (Iowa), Dubuque (Iowa), Kansas City et Saint-Joseph (Missouri), Leavenworth (Kansas), et Omaha (Nebraska).

— La province de San-Francisco comprenant la Californie, le Nevada et tous les territoires à l'est du Rio Colorado.

3 diocèses : San-Francisco (Californie), Grass Valley, Los Angeles et Monterey (Californie).

— La province de Santa-Fe comprenant le Nouveau-Mexique, le Colorado et l'Arizona.

1 diocèse et 2 vicariats apostoliques : le diocèse de Santa-Fe (Nouveau-Mexique), et les vicariats de l'Arizona et du Colorado.

En tout : 67 diocèses, 7 vicariats apostoliques, une préfecture apostolique, soit 75 centres catholiques unis strictement au Pontife romain. Il n'y a que des ultramontains en Amérique, et Grégoire XVI, dejà, pouvait dire : « Je ne suis pape nulle part, comme aux États-Unis »; de là, la tendresse du Pape pour cette jeune Église qui lui donne tant de consolations, sa Fille cadette qu'il aime et à laquelle il a voulu tout récemment encore témoigné son affection en choisissant, chez elle, deux membres du Sacré-Collège.

Pour la totalité du territoire, on compte, aux États-Unis, 12 archevêques, 62 évêques, 7296 prêtres, 1621 étudiants ecclésiastiques, 6755 églises, 1701 chapelles, 1733 stations de missions, 36 séminaires diocésains ou scolasticats religieux, 85 collèges ecclésiastiques, 618 académies de jeunes filles, 2621 écoles paroissiales fréquentées par 492,949 enfants, 449 institutions de bienfaisance.

Les Américains ne comprennent pas dans le recensement les dénominations religieuses; aussi l'estimation de la population catholique totale est seulement probable; on peut dire, pourtant, qu'il y a environ 2000 fidèles pour un prêtre; ce qui donne un chiffre d'environ 13 à 14 millions de catholiques romains.

Comme l'a si bien dit M. Claudio Jeannet, (*les États-Unis contemporains*), le christianisme est véritablement ici la religion

nationale. Les 13 États primitifs, après que l'Indépendance fut proclamée, conservèrent leurs établissements religieux et leurs lois religieuses; la lutte contre les Mormons, malgré le principe du *self government*, est essentiellement religieuse et chrétienne; ce ne peut être une objection, et si les Mormons n'érigeaient pas l'abomination en principe, ils n'eussent jamais été tourmentés en aucune façon.

Le système adopté s'appelle volontaire, chaque confession religieuse est soutenue par la libre contribution des adhérents.

La législation de tous les États prescrit le repos du dimanche, et en agissant de la sorte, elle oblige chaque citoyen à faire un retour sur soi-même, elle le force en quelque sorte à penser à d'autres intérêts que ceux qui l'absorbent pendant six jours de la semaine; l'Américain, mis dans l'impossibilité de travailler à son bureau ou dans son atelier, ira au temple de sa congrégation et accordera quelque attention aux idées religieuses : Dieu, la vie future, le devoir, voilà ce qui lui sera rappelé pour son plus grand profit, s'il le veut.

La personnalité civile est accordé aux paroisses et aux congrégations quelles qu'elles soient, et la discipline des Églises sanctionnée et soutenue par les tribunaux; ainsi, quand il y a des taxes à percevoir pour les frais du culte, l'entretien des édifices religieux ou des ministres, on ne peut s'y soustraire, le voudrait-on. Vous êtes inscrits sur les registres de la paroisse, il faut payer; libre à vous, l'année suivante, de vous faire rayer des listes et de porter ou non votre nom et votre argent ailleurs.

Les lois de tous les États reconnaissent la validité du mariage contractée devant tous les ministres de tous les cultes; il n'y a, du reste, rien de civil dans le mariage.

L'immixtion du clergé dans les affaires politiques est une chose toute simple et qui n'étonne pas; on admet parfaitement qu'un ministre quelconque désigne un candidat aux élections à ses ouailles.

Oui, le peuple est foncièrement religieux aujourd'hui, comme il l'était vers le milieu du dix-septième siècle, quand les Puritains quittèrent l'Angleterre, pour venir fonder les établissements du Massassuchetts, Connecticut, New-Haven, Rhode Island, Providence et New-Hampshire. Plus tard, en 1790 et en 1820, on détacha de ces premiers établissements le Maine et le Vermont, et là, dans cette nouvelle Angleterre, quelle belle vie on menait, dès les com-

mencements même de la colonie ! Sans doute, l'austérité des mœurs actuelles vient de l'austérité primitive. On ne sait pas assez que les premiers Américains vivaient pour ainsi dire en religieux ou tout au moins menaient l'existence patriarcale. « La vie présente, disaient-ils, est une préparation à la vie future » ; or, les membres de la colonie devront agir en vertu de ce principe et avoir constamment devant les yeux les préceptes du Décalogue; leurs lois civiles reproduisent les versets du Deutéronome et les prescriptions bibliques de Moïse; l'idolâtrie, le blasphème, le viol, sont punis de mort; si l'on n'assiste point au service divin, on est frappé d'amende; la Bible est la grande charte, et si l'assemblée du peuple délibère, elle ne le fera qu'après des jeûnes et des prières.

Les Américains modernes n'ont point oublié ces grands exemples : on en jugera par la lecture de la proclamation que le président actuel des États-Unis vient de lancer, l'année dernière, au mois de Novembre, au sujet du *Thanksgiving day* ou jour d'actions de grâces à Dieu.

« Le peuple américain a toujours de bonnes raisons pour remercier le Dieu tout-puissant, dont la vigilance et la protection se sont toujours manifestées dans chaque période de la vie nationale, en écartant de lui le péril et en le conduisant au port aux heures d'obscurité et de danger. Il est donc convenable qu'une nation aussi favorisée consacre, chaque année, un jour spécialement désigné à cet effet, pour reconnaître la bienveillance de Dieu et le remercier de ses bontés.

« En conséquence, moi, Grover Cleveland, président des États-Unis d'Amérique, fixe par les présentes, le jeudi 26 novembre courant, comme jour d'actions de grâces et de prières publiques, et j'invite tout le monde dans le pays à célébrer ce jour. Que ce jour-là toutes les affaires soient suspendues; que le peuple s'assemble dans ses rendez-vous ordinaires du culte; que, par des prières et des cantiques, il témoigne de sa gratitude envers le dispensateur de tous les biens qui nous ont été donnés pendant l'année écoulée; qu'on le remercie d'avoir conservé l'unité de notre nation et de nous avoir préservés du danger d'une convulsion politique; de la paix, de la sécurité et du calme qu'il nous a accordés, tandis que les guerres et les bruits de guerre ont affligé d'autres nations de la terre; de nous avoir préservés des malheurs de l'épidémie qui a semé des morts par milliers dans d'autres contrées et a rempli les rues de

personnes en deuil; des récoltes abondantes dont il a récompensé les travaux des cultivateurs et a enrichi la nation, et pour la joie que causent dans tout le pays cette abondance et cette prospérité.

« Que ce jour-là soit aussi consacré aux réunions de famille, à la célébration et à la sanctification des tendres souvenirs, aux douces relations d'amitié, au resserrement des liens de l'affection et de la bienveillance. Mais n'oublions pas non plus ce jour-là, où nous rendons grâces et où nous nous réjouissons des biens qui ont orné nos existences, que des cœurs réellement reconnaissants doivent être portés aux actes de charité; qu'un souvenir bienveillant pour les pauvres doublera notre plaisir et rendra nos actions de grâces plus agréables à Dieu. (Signé : Grover Cleveland. Par le président, T. F. Bayard, secrétaire d'État). »

Je le demande : quelle différence y a-t-il entre cette belle proclamation d'un chef d'État et le mandement d'un évêque catholique?

— Sans contredit l'épiscopalisme est la religion des classes aristocratiques et de la riche bourgeoisie aux États-Unis; les épiscopaliens sont tous gens de bonne compagnie; ils se rencontrent le dimanche dans des églises superbes qu'ils ont élevées à grands frais sans marchander. Bien entendu ils ont rompu toutes relations avec l'Église épiscopale anglicane; il y a unité de doctrine avec elle peut-être, mais non unité de chefs et de hiérarchie.

Le congrégationalisme est une religion de *sélection* où l'on trouve des profanes et aussi des *saints* qui participent seuls à la communion.

Les unitariens nient la Trinité et la Rédemption, leur religion n'est qu'un déisme socinien; on l'a appelé aussi « la religion des gens qui n'en ont pas »; son origine date de 1825.

Les universalistes n'admettent pas le péché originel; selon eux, tous les hommes seront sauvés; on le voit, c'est une religion commode, qui permet de tout faire puisque le salut est quand même au bout de tout.

Les baptistes et les méthodistes ont une forte organisation hiérarchique : les nominations des ministres sont faites par les chefs du rang le plus élevé; ces deux congrégations possèdent de grands biens et ont organisé partout des centres de missions importants; ils s'occupent beaucoup des noirs et on peut dire que tout nègre est ou baptiste ou méthodiste. On a vu, dans le tableau des églises de Philadelphie, que pour 2 congrégations universalistes et 3 unitariennes, nous rencontrons 98 églises épiscopaliennes, 77 baptistes et

104 méthodistes épiscopaliens. Il y a aussi 88 presbytériens; c'est que ceux-ci sont les descendants des premiers Américains qui ont fondé la grande nation et qui avaient jeté pour l'avenir, dans le terrain politique et religieux, une semence fertile et vivace.

Beaucoup de ces protestants sont évidemment de bonne foi et très tolérants; on trouve même chez eux des chrétiens humbles et pieux, surtout chez les presbytériens; il y a des abus par contre, dans les *revivals* et les *meetings* de certaines sectes au milieu des bois; il se produit des extravagances de langage, des faits de spiritisme, des exaltations qui confondent; souvent ces assemblées ridicules ou fanatiques ont amené des scènes regrettables; il y a eu des batailles et des mêlées d'où s'ensuivait mort d'homme; d'autres congrégations ont professé de telles opinions ou pris des noms si baroques, qu'on haussse toujours les épaules en entendant parler d'elles; comment ne point rire devant les baptistes à l'*écorce molle* ou les baptistes à l'*écorce rude* ou encore les baptistes appelés *wiskey*, par dérision parce qu'ils ne veulent point de société de tempérance?

Voilà la conséquence du libre examen, principe fondamental du protestantisme : la multiplication des sectes et des opinions; *tot capita quot sensus*, et au bout la confusion et le ridicule.

Mais prenez ces protestants de bonne foi; entendent-ils un bon sermon catholique, ils se convertissent et souvent sont ébranlés dans leurs convictions : aussi quelle belle mission ont les prêtres catholiques aux États-Unis, au milieu de ces pauvres égarés! S'ils ramènent à la vérité un de ceux-ci, généralement ils peuvent être assurés que le converti sera un parfait, un robuste catholique. Voyez les Paulistes, les ministres convertis, voyez le P. Hecker de New-York, qui, au milieu des préoccupations industrielles et commerciales, revenait sans cesse à la recherche de la vérité religieuse; son nom est synonyme de propagande hardi, de zèle apostolique et d'accord de la science avec la foi; ses accents ressemblent à ceux de son patron et modèle, le grand Paul, l'Apôtre des nations, et n'est-ce point lui qui s'écriait, avec une fierté et une noblesse qui subjuguent? « La raison et la volonté font de l'homme un être responsable; il n'a pas le droit, quand même il le voudrait, d'abdiquer son indépendance »; et, dans une autre circonstance : « C'est seulement depuis que j'appartiens à la grande communion catholique que j'ai appris à remplir les devoirs de citoyen d'un État

libre! » L'Amérique peut s'enorgueillir à bon droit de posséder de pareils hommes et de pareils chrétiens!

Dans l'après-midi de ce dimanche, je me rends à Fairmount-Park, le plus grand parc des États-Unis; il a 11 kilomètres de long; pour y arriver en tramway, il faut traverser la ville et les faubourgs; cela demande une heure; pour traverser le parc, il faut deux heures, je n'en pouvais plus de fatigue et ne montais point même avec l'ascenseur au sommet de la tour de l'Exposition de 1876, élevée à 78 mètres et du haut de laquelle on jouit du magnifique panorama de la ville et des alentours; j'admirais pourtant ce parc tel que je conçois les parcs : la prairie, le bois, les collines, les buissons champêtres, de vastes espaces libres où l'on peut s'étendre et se rouler à l'aise, sans crainte de rien salir, ni briser, sans peur du policeman ou du gardien, enfin la campagne, et la campagne à vous et pour vous. Vous prenez les bancs mobiles, vous les transportez où bon vous semble, à l'abri des regards indiscrets du promeneur perdu du reste dans cette immensité, et vous êtes chez vous. Les couples nègres s'en donnent à cœur joie; les hommes en vestons et en faux cols corrects, les femmes vêtues de blanc et coiffées de rose; c'est délicieusement affreux, mais ils se trouvent beaux! Rien à dire!

En revenant je fais deux ou trois découvertes : je remarque un tabernacle baptiste d'architecture hébraïque vraiment original. Beaucoup d'églises sont ouvertes à sept heures du soir : « le peuple saint en foule inonde les portiques »; oh! le dimanche est bien observé aux États-Unis. Voici un grand marché fermé; peu ou pas de voitures dans les rues : c'est bien! les bars et les débits de liqueurs sont fermés aussi; à travers les grandes vitres de la devanture d'un de ces débits très luxueux, j'aperçois un tableau connu des Parisiens : *Le five o'clock*, qui a été si remarqué dans un des derniers salons; ils ont acheté cela cher et ils l'ont installé ici dans un beau cadre et au milieu de splendides draperies; l'acquéreur est un marchand de vins, tout simplement.

Mais qu'est-ce que j'aperçois? Déjà depuis le matin, je suis mis en éveil par les allures mystérieuses de bon nombre de citoyens qui vont et viennent comme des gens qui n'ont point la conscience nette; hum! je finis par comprendre ce que les bons Yankees font plus ou moins clandestinement; ils entrent dans le bar par une porte de côté et vont absorber force *wiskey*, force *gin* et force *brandy!* Malheureux!

Je ne m'étonne plus en entrant dans la salle d'attente de la

gare, de trouver partout de petits papiers intitulés : « *Diseases of intemperance*. Maux et désordres produits par l'intempérance, » et commençant ainsi : « Les boissons fortes produiront, dans un certain nombre de personnes, le *delirium tremens*... » Puis : « La goutte est le plus souvent le résultat des excès produits par le vin, la bière et les spiritueux... L'influence héréditaire de l'alcoolisme a malheureusement une grande importance... Les enfants des ivrognes meurent jeunes, au milieu d'atroces convulsions ; ceux qui survivent deviennent idiots, épileptiques ; ils sont enclins à l'intempérance... »

Brrr ! quel tableau ! quelles perspectives ! Maintenant, Yankees, mes amis, voici un autre tableau, celui des probabilités d'existence pour les buveurs et les gens sobres : *Probability of life*.

à 20 ans un homme sobre a des chances pour vivre encore 44 ans, un ivrogne 15 ans.
à 30 ans un homme sobre a des chances pour vivre encore 36 ans, un ivrogne 13 ans.
à 40 ans un homme sobre a des chances pour vivre encore 28 ans, un ivrogne 11 ans.
à 50 ans un homme sobre a des chances pour vivre encore 21 ans, un ivrogne 10 ans.
à 60 ans un homme sobre a des chances pour vivre encore 14 ans, un ivrogne 8 ans.

Je ne m'étonne plus aussi si le fameux avocat Samuel Jones, du Missouri, prononce souvent des discours comme celui-ci : « Si vous plantez des pommes de terre, vous ne récolterez pas des petits pois ou de la laitue. Donc si vous semez le wiskey, vous ne récolterez pas des hommes sobres, des citoyens industrieux, de bons ouvriers, d'habiles avocats, mais des ivrognes, des batteurs de femmes, des meurtriers ou des fous.

« J'entends quelqu'un me dire : Si nous ne laissons pas vendre de wiskey ici, notre ville diminuera et nos taxes augmenteront. Bel argument d'égoïstes et de vieux démons ! Vous avez reçu de Dieu le plus magnifique site des États-Unis, et vous le noyez sous l'alcool. Honte sur vous ! Vous n'êtes pas dignes d'un pareil présent. Vous feriez bien mieux d'émigrer et de laisser ce beau comté aux gens qui se respectent !

« Ce n'est pas d'une question de taxes qu'il s'agit, c'est d'une question de sang, de mort et d'enfer. Vos mères, vos sœurs sont lasses de vous voir courir à des tombes prématurées. Vos femmes

sont lasses d'avoir des ivrognes pour maris. Beaucoup trop sont mariées à de vieux gallons à deux anses et à deux pieds! (Rires indescriptibles.) Elles sont lasses de voir leurs fils s'abrutir dans vos cabarets. Et quiconque va trouver le maire pour en obtenir une licence de cabaretier, va en réalité lui demander le droit de ruiner la constitution et l'âme des maris, des fils, de ces nobles femmes. (Sensation).

« Et ce n'est pas non plus une question de politique. Je ne serais pas venu ici pour 1,000 dollars, si ce meeting avait quelque chose à faire avec la politique. Je suis un homme qui se respecte, moi. (Rires.) Un homme qui se respecte peut évidemment entrer dans la politique; mais, qu'est-il, lorsqu'il en sort? Un porc, peut-être propre au moment où il entre dans une mare; mais quelle espèce de porc est-il quand il en sort? Je connais un démocrate de cet État qui aimerait mieux voir le wiskey couler partout à flots, que de voir périr son parti. Au diable de pareils politiciens! Ils sont la ruine de notre République. Ils me font rire vraiment, ces vieux juges qui me disent en tremblottant : — Mais, mon cher Sam, votre système de prohibition est inconstitutionnel. — Ah! affreux gorêts, vous avez sur le nez quelque chose de constitutionnel, et il vous a plus coûté pour le peindre, que pour entretenir dix prêcheurs de tempérance! »

Il paraît, hélas! que Sam Jones se fait 150,000 francs par an avec ce genre de rhétorique et que personne n'absorbe plus de wiskey que lui. Un malin Sam Jones et qui connaît son Yankee! (Correspondance du *Soleil*, 6 août 1886.)

Quelle plaie que celle-ci aux États-Unis! La quantité de wiskey distillé en 1886 est de 1,600,000 gallons (le gallon vaut 4 litres 1/2), plus forte qu'en 1885. La consommation totale de l'affreuse drogue a été de juin 1885 à juin 1886 de 70,700,000 gallons, c'est-à-dire de 353,500,000 litres, soit 5 litres 1/2 pour chaque citoyen, y compris les femmes et les enfants. On a bu aussi 1,500,000 gallons de bière de plus que l'année passée; en tout 3 milliards de quartes.

Le tabac suit une marche proportionnelle : on a prisé 200,000 livres de moins qu'en 84-85, mais on a fumé 1,310,000,000 de cigarettes, 191,000,000 de livres de tabac et 3 millards et demi de cigares; (il faut dépenser 5 ou 10 cents pour avoir un cigare passable). Tabac et spiritueux coûtent, aux Américains du Nord, 7 milliards de francs par année!

Il est temps qu'ils se mettent au vin, d'une façon modérée,

s'entend, comme nous autres du vieux pays; mais ici attention! devons-nous le souhaiter pour nous? Ils vont bientôt nous ruiner; les vins de Californie s'améliorent tous les jours : à Los Angeles, on fait même d'excellent champagne qui peut soutenir la comparaison avec le nôtre. Un mauvais vin de France fabriqué, Dieu sait comme, coûte aux États-Unis 12 fr. 50 le gallon; un bon vin californien coûtera 3 francs. Depuis 1870, 75 pour 100 du vin venait de chez nous; en 1880 nous voyons que c'est seulement 17 pour 100. Alarme! alarme! Dans toute l'Union il y a maintenant 200,000 acres de terrain (l'acre représente 51 ares 29 centiares), soit 100 hectares de vignes; cela rapporte plus de 50 millions de gallons et 160 millions de francs! En France depuis longtemps, la récolte annuelle est de 486,787 gallons par hectare; en Californie de 988,400. Nous avons 2,000 hectares de vignes en France; ils en auront ici bientôt autant s'il vont du même train progressif. Ils nous envoient leurs blés du Far-West; s'ils nous envoient encore leurs vins, hélas! nous n'en enverrons plus, nous! et que deviendra cette branche importante du grand commerce français? Il y a là matière à de sérieuses réflexions.

L'abbé Lucien VIGNERON.

(*A suivre.*)

L'ÉCOLE DES JURISCONSULTES CATHOLIQUES

III

LE CONGRÈS DE LILLE

Ainsi que nous l'avions annoncé dans un précédent article (1), le Congrès des jurisconsultes catholiques pour 1886 se tenait à Lille. La grande et chrétienne cité, et son splendide établissement universitaire, où le Congrès a reçu une si charmante hospitalité, forment un cadre merveilleusement approprié à une réunion catholique. C'était bien le lieu propice pour étudier la décentralisation, que ce magnifique édifice, avec cette organisation admirable, cet agencement complet et irréprochable, dus uniquement à l'initiative locale. Si, même entravée, amoindrie, la liberté a pu produire de semblables merveilles, sous l'impulsion puissante de la charité, que ne pourrait-on attendre d'elle, jouissant de son entière expansion?... Malgré tous les obstacles, les catholiques du Nord ont fait de grandes choses; leur générosité a élevé à la science chrétienne un monument digne des âges de foi. Aussi bien le style lui-même de ce beau palais des Facultés, d'une inspiration élevée, d'une grandiose exécution, fait revivre la glorieuse époque de saint Louis et des grandes fondations du génie catholique. La grandeur de la conception, la splendeur de l'architecture, évoquent les plus nobles souvenirs du passé; mais la distribution des locaux, l'outillage scientifique, la richesse des collections, sont dignes de servir de modèles aux établissements d'instruction publique, coûteusement installés aux frais des contribuables et richement dotés sur les immenses ressources du budget national.

L'organisation de la bibliothèque mérite de fixer l'attention. Installée dans un bâtiment spécialement construit pour cette desti-

(1) Voir la *Revue du Monde catholique*, n° de septembre 1886.

nation, elle constitue une des beautés principales de cette belle Université. Les dispositions prises pour éviter toute cause de détérioration des volumes, pour supprimer tout danger de perte, tout péril d'incendie, l'aménagement ingénieux, la classification simple et savante, les vastes proportions de la salle d'étude, l'installation commode qu'elle offre aux travailleurs, placent cette bibliothèque au premier rang parmi les bibliothèques publiques de l'Europe. En outre, par l'importance du nombre des volumes, le choix intelligent des ouvrages et des collections, elle est, malgré la date récente du commencement de sa formation, de beaucoup supérieure à la plupart de celles de nos plus célèbres et de nos plus anciens établissements scientifiques. Aussi a-t-elle excité l'admiration des savants étrangers et des inspecteurs officiels admis à la visiter. L'éminent recteur de l'Université, Mgr Hautcœur, qui est un bibliophile distingué, et M. le chanoine Dehaisnes, le savant auteur de *l'Histoire de l'art flamand* (1), ont puissamment contribué à la réunion de toutes ces richesses; ils ont présidé aux heureuses dispositions prises pour en faire l'emploi le plus profitable aux études et à la science. Ils ont droit à un hommage tout particulier pour ce service (joint à tant d'autres), rendu par eux à la grande institution pour laquelle ils dépensent généreusement leur activité et leur dévouement.

Un corps professoral qui compte d'anciens membres de l'Université officielle, choisis parmi les plus éminents, des lauréats, des écrivains de premier ordre, des médecins de grand renom, a porté et sait maintenir l'enseignement de Lille au niveau le plus élevé.

Le Congrès des jurisconsultes catholiques était réuni dans le local de l'un des internats de l'Université. Les internats sont une création propre aux Facultés catholiques. Sous l'heureuse et touchante dénomination de *Maisons de famille*, ces établissements offrent, aux étudiants étrangers à la ville, les avantages d'un logement très confortable, d'une nourriture saine et abondante, des facilités précieuses pour le travail, des distractions agréables et le charme de la camaraderie chrétienne. En même temps, les parents trouvent un motif de sécurité, en sachant leurs enfants encouragés par le bon exemple de condisciples de choix, maintenus par une surveillance amicale et discrète, qui remplace la famille, à ces heures si difficiles

(1) *Histoire de l'Art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut, avant le quinzième siècle*, par le chanoine Dehaisnes, archiviste honoraire du département du Nord. 3 vol. in-4°. Lille, 1886. Quarré, édit.

de la vie où, au milieu du flot bouillonnant des passions, le jeune homme doit apprendre à faire un bon usage de la liberté.

Dans le local de la maison de famille, les membres du Congrès trouvaient un lieu de réunion leur offrant tout ce qu'ils pouvaient désirer. Une chapelle d'abord, où chaque journée commençait par le saint sacrifice. Un jour même, une heureuse fortune était réservée aux assistants : celui qu'on a suffisamment désigné en rappelant son titre le plus récent à l'admiration et à la reconnaissance du monde catholique, le digne historien du grand cardinal Pie, est venu célébrer la messe, et faire entendre quelques-unes de ces fortes et douces paroles dont il a le secret. L'allocution de Mgr Baunard a été une consolation et un encouragement pour ses auditeurs; elle demeurera comme un beau souvenir dans les annales des Congrès.

Non loin de la chapelle, des salles spacieuses réunissaient les travailleurs aux heures des séances et des commissions. Enfin les repas en commun, avec l'intimité qu'ils font naître, ajoutaient à la cordialité qui ne cesse d'animer ces réunions d'hommes séparés dans l'habitude de la vie, mais unis par tant de liens, et heureux de se trouver, pour quelques heures, sous le même toit, partageant les mêmes espérances, goûtant les joies de l'amitié et de la collaboration au service des causes les plus chères et les plus sacrées! Pour une grande part, le charme de ces réunions est dû à l'action qu'y exerce l'éminent président des Congrès. On ne connaît pas encore M. Lucien Brun, quand on ne connaît que le grand chrétien et l'éloquent orateur. Son exquise courtoisie, son à-propos toujours heureux, sa bienveillance pour tous, font régner dans les séances un ton général de simplicité, une entente cordiale qui ne se démentent jamais, et donnent aux délibérations un cachet tout particulier. En dehors des séances, c'est encore au président, à son affabilité, à sa conversation spirituelle, que les causeries doivent leur charme et leur entrain. Aussi notre distingué confrère, qui a rendu compte, dans l'*Univers*, du Congrès de Lille, avait-il raison de parler de « ces sentiments de respectueuse affection, avec lesquels les membres du Congrès entouraient leur cher président, dont la bonne grâce, la distinction, la cordialité, augmentent encore l'autorité (1) ».

C'est toujours par un discours de président que s'ouvre le Congrès, véritable régal pour ceux qui aiment les grandes pensées,

(1) Voir *l'Univers* du 14 octobre 1886, article de M. Auguste Roussel.

noblement exprimées. Le discours d'ouverture du onzième Congrès a été à la hauteur de ceux des années précédentes. L'orateur rappelle d'abord les précieux encouragements accordés par le Saint-Siège à l'œuvre des jurisconsultes et les efforts de celle-ci pour se maintenir dans la fidélité aux enseignements de l'Église, puis il fait un éloquent résumé de l'Encyclique *Immortale Dei*, il rapproche de cette doctrine les affirmations des Congrès et de la *Revue*, en fait ressortir la conformité et ajoute : « Le Congrès a évité, avec un soin jaloux, de troubler la paix de ses délibérations par des querelles de partis politiques, parce que « la doctrine et les décrets de « l'Église ne réprouvent, en soi, aucune des diverses formes de « gouvernement ». Mais nous le redirons aujourd'hui avec l'indiscutable autorité de la parole inspirée : Quels que soient le nom du pouvoir et la forme de l'autorité civile, l'État n'est chrétiennement ordonné qu'autant qu'il est constitué conformément aux principes dont l'Encyclique a donné l'admirable formule, comme il l'était au temps rappelé par le Souverain Pontife, où la philosophie de l'Évangile gouvernait les États. Alors, Messieurs, le roi qui se glorifiait du titre de sergent de Dieu, était, par le droit d'une autorité indépendante et la force d'une constitution antérieure à toutes les chartes, le gardien armé des libertés du peuple chrétien et le serviteur vigilant des lois éternelles de l'ordre social et de la justice, supérieures aux caprices des majorités. C'était la monarchie chrétienne. »

Après avoir jeté un regard sur le passé, il semble que « le moment est venu de chercher ce qu'il y aurait à faire pour réaliser, dans notre pays, l'application des principes dont la vérité ne peut plus, depuis la publication de l'Encyclique, être contestée par un catholique ».

C'est vers la recherche des garanties que les lois doivent accorder aux libertés légitimes qu'il faut diriger nos études pour leur donner un caractère pratique et rester fidèles aux idées et aux principes qui nous ont guidés. La centralisation administrative est l'instrument nécessaire des empiètements de l'État. En effet, poursuit l'orateur : « César est toujours enclin à usurper la part de pouvoir que Dieu s'est réservée. J'en ai pour témoins les légistes et Luther, la Convention et Napoléon. J'en pourrais citer de plus modernes. Juristes et hérétiques, jacobins et empereurs, tous, avec la différence de procédés imposée par le temps et les lieux, ou inspirée par la nature de leur génie, ont tendu à concentrer dans les mains du

gouvernement l'organisme entier de la vie nationale, l'administration de tous les intérêts, moraux et matériels, collectifs ou privés. »

Et la suite du discours développe cette pensée et trace un saisissant tableau de conséquences, pour la vie nationale, de cette omnipotence de l'État, de cette exagération de son rôle, de cette suppression, à son profit, de tout pouvoir, de toute action. Ce qu'entraîne avec soi un tel état de choses, c'est la ruine des forces conservatrices, « des éléments naturels de résistance au mal dont l'action libre est nécessaire au fonctionnement d'un État bien ordonné ». Favoriser tout ce qui rappellera la vie du centre vers les extrémités, améliorer les institutions locales : tel est le remède aux maux signalés, tel doit être le but de nos efforts. Le Prince a jamais regretté, qui fut « pendant un demi-siècle le roi très chrétien des intelligences et des cœurs », l'avait comprit ainsi, et dès 1862, il invitait ses amis à répandre et à populariser les grandes idées de décentralisation. C'est une pareille invitation qu'a répétée M. Lucien Brun dans un langage élevé et persuasif.

Voici les conclusions de son beau discours.

« Un jour peut venir, prévu par quiconque est capable de réfléchir, où des multitudes enivrées d'impiété et de convoitises, et débarrassées du frein des vieilles croyances, donneront leur conclusion logique aux négations révolutionnaires. Une fois de plus, la France saura ce qu'il faut craindre de maîtres qui ne craignent pas Dieu. Combien de fugitifs quitteront Paris, ce jour-là, emportant des souvenirs plus concluants que nos discours! N'est-il pas permis d'espérer que, si cette leçon n'est pas épargnée à l'apostasie des gouvernements, les intelligences s'ouvriront à l'enseignement de la chaire de vérité, que la France se souviendra des promesses de son baptême, et redemandera la paix et la prospérité à une constitution chrétienne? Je ne veux pas en douter, car je ne veux pas douter du salut de mon pays.

« Alors la France cherchera des garanties contre le retour de ces calamités, dans des institutions populaires qui donnent aux dévouements désintéressés, aux autorités naturellement écloses de la pratique des vertus sociales, l'influence usurpée par les corrupteurs des âmes, par les contempteurs de la justice et de la loi divine.

« Travaillons, Messieurs, sans illusions mais sans défaillance, à préparer cette législation de l'avenir, et rendons grâces à Dieu, qui, à l'attrait offert aux jurisconsultes catholiques par la nature même

de ces études, a daigné ajouter le charme incomparable de la fraternité qui nous unit dans le commun amour de la religion et de la patrie. »

Je ne veux pas entreprendre l'analyse des travaux présentés ou envoyés au Congrès : je craindrais de fatiguer le lecteur en recommençant, à propos du Congrès de 1886, ce que j'ai fait pour celui de 1885 (1). Ces travaux d'ailleurs seront publiés ; la publication en est même commencée (2). Mon but est de dégager la pensée générale du Congrès, surtout de peindre la physionomie de ces réunions de jurisconsultes catholiques, d'en décrire la vie.

Un mot d'abord sur le programme. Suivant l'usage des congrès précédents, le programme n'était pas seulement un rôle de questions à étudier ; il présentait un sommaire méthodique du sujet, sorte de table des matières d'un véritable traité embrassant la question sous tous ses aspects, et dressée dans un ordre parfaitement logique.

En premier lieu, le droit, les principes, puis les enseignements de l'histoire, les exemples de la législation étrangère, enfin quelques projets de réformes de notre propre législation : telles sont les grandes lignes du programme qui, indépendamment de cette synthèse de la question de décentralisation, contenait aussi une partie purement pratique relative aux entreprises actuelles contre les intérêts catholiques, et aux moyens juridiques du pouvoir à leur défense.

Sur les principes qui doivent régir les droits de l'État, délimiter sa sphère action, le Congrès a entendu une communication du R. P. Forbes. L'éloquent Jésuite a vigoureusement stigmatisé les empiétements de l'État moderne et s'est montré le défenseur ardent des libertés de la famille et de l'individu, aujourd'hui méconnues et foulées aux pieds. Philosophe et orateur, il a fait voir le néant du prétendu *droit nouveau* et trouvé des accents indignés pour flétrir l'odieux état de choses que crée son application.

M. Charles Périn présentait un travail magistral sur les données chrétiennes du grand problème social et politique que posait le programme. L'illustre savant, aux applaudissements répétés de l'assemblée, a rappelé et résumé les principes qui dominent la question, montrant, dans des aperçus rapides et lumineux, l'action de l'Église sur l'organisation des sociétés. Ces belles pages ont toute

(1) Voir la *Revue*, n° de septembre 1886.

(2) *Revue Catholique des Institutions et du Droit*, n°s de novembre 1886 et suiv.

la hauteur de vue habituelle à M. Périn, elles conserveront l'autorité qui s'attache aux autres écrits du grand économiste chrétien.

L'étude de la centralisation dans les sociétés antiques avait été confiée à Mgr de Kernaëret. En quelques mots d'une remarquable netteté, il résume les institutions politiques de l'antiquité et constate la part faite aux libertés locales, à ce que nous appelons aujourd'hui décentralisation et dont les anciens n'avaient pas la notion. Le rapporteur ajoute ensuite quelques observations d'une grande portée. Il faut se garder de juger l'antiquité païenne avec une sévérité excessive; l'Église a condamné les opinions qui méconnaissent les droits de la raison, qui voient le mal dans tous les actes des païens. Sans doute, c'est avec le christianisme qu'est née l'idée de la dignité humaine (1) et de la vraie liberté de l'individu; par conséquent, c'est de lui que dérivent les plus justes conceptions politiques, néanmoins on trouve dans les écrits des anciens de grandes et belles choses; leurs œuvres, comme leurs institutions, présentent ce mélange de grandeur et de misère qui est l'humanité. Il faut proclamer quel a été le rôle civilisateur de l'Église, reconnaître l'influence qu'a eue la doctrine évangélique, mais il faut se garder de certaines exagérations de langage et éviter certains termes inexacts. On parle trop facilement de la doctrine politique ou économique de l'Église. Les apôtres, les Pères, n'ont point prêché la liberté politique, ni telle théorie économique (2). Ils ont prêché Jésus-Christ crucifié (3); et cette vérité, à savoir que l'homme a été racheté par le sang d'un Dieu, a été le point de départ de la régénération des institutions des peuples par la diffusion d'une notion inconnue jusque-là, celle de la dignité de l'homme et de sa liberté.

Le Congrès a accueilli avec un grand intérêt les paroles de Mgr de Kernaëret et goûté particulièrement l'expression vive et saisissante d'une si ferme et si sûre doctrine présentée sous une forme si neuve.

Après l'antiquité, le moyen âge. Personne ne pouvait être mieux

(1) Voir Lacordaire, VIe conférence : *Des rapports de l'Église avec l'ordre temporel.*

(2) Le R. P. Fontaine, de la Compagnie de Jésus, a fort bien déterminé, à ce point de vue, les caractères de l'enseignement traditionnel de l'Église. (*Revue du Monde catholique*, février 1885.)

(3) *Nos autem prædicamus Christum crucifixum.* (Saint Paul, I *Cor*, I, 23.)

préparé à traiter cet important sujet que le savant historien de notre droit coutumier, M. Beaune, ancien procureur général, aujourd'hui professeur à l'Université catholique de Lyon. Tel était l'intérêt de son travail, telle a paru son importance, que, malgré l'absence de l'auteur, il en a été donné communication au Congrès qu'a vivement intéressé cet exposé rapide et complet de la formation du pouvoir royal, ce tableau vigoureusement tracé de la vie publique à une époque si curieuse de notre histoire.

La Révolution, en ébranlant le vieil édifice de l'ordre social et politique, devait rompre l'équilibre entre les différents pouvoirs, et, par suite, favoriser l'œuvre de la centralisation. Elle a principalement atteint ce but en disposant les esprits français à s'attacher aux maximes et aux pratiques du parlementarisme. C'est ce qu'a fort bien démontré M. Gustave Théry. — L'instabilité gouvernementale, l'incertitude du lendemain, inévitables conséquences de la règle : le roi règne et ne gouverne pas, du vote annuel du budget et de la responsabilité ministérielle, sont incompatibles avec une saine et équitable répartition de la puissance publique entre ses divers organes légitimes. L'anarchie dans le gouvernement, toujours imminente, ne peut qu'entraîner le désordre dans l'organisation intérieure du pays. L'éminent avocat de Lille est un vigoureux logicien; il établit ses thèses avec une grande force, et sa dialectique implacable ne laisse point de prise aux contradicteurs. Une fois de plus, ses confrères du Congrès ont admiré et applaudi la solidité de son argumentation, l'énergie de ses convictions et la puissance de sa parole.

A la suite de ce rapport, quelques observations sont échangées, et Mgr de Kernaëret, revenant incidemment sur le rôle de l'État comme protecteur des faibles, conseille à ceux qui contesteraient ce rôle de lire, dans le Pontifical romain, les belles paroles de la cérémonie du sacre des rois.

Ce n'est point ici le lieu de reprendre une question déjà traitée, et à propos de laquelle les catholiques peuvent être en divergence, divergence qui provient peut-être surtout de la différence des points de vue auxquels on se place. Les uns, considérant l'État tel qu'il devrait être : le prince chrétien, remplissant tous ses devoirs, sont portés naturellement à lui reconnaître les droits les plus étendus; les autres, ayant devant les yeux les tristes réalités présentes d'un État persécuteur, athée, envahissant, voient en lui ce qu'il est dans

la pratique : l'ennemi et ne songent qu'à limiter son action, à restreindre sa part d'influence.

Quoi qu'il en soit, l'observation de Mgr de Kernaëret mérite d'être prise en considération; et ceux qu'intéresse la question des droits de l'État, feront bien de chercher dans les prières liturgiques du sacre ce que l'Église dit à propos de la mission du prince. Ils y trouveront un magnifique exposé des obligations qu'entraîne l'exercice du pouvoir. L'évêque avertissait le souverain que sa première charge était de défendre les faibles contre l'oppression (1).

En lui remettant l'épée, il lui recommandait d'en user pour venger l'injustice, secourir la veuve et l'orphelin : *Ulciscaris injusta; viduos et pupillos clementer adjuves.* Avec le sceptre, il lui rappelait ses devoirs vis-à-vis des petits et des humbles : *relevare humiles* (2). Ainsi, tout ce cérémonial est une admirable enseignement donné par l'Eglise (3); et, d'après cela, on peut juger comment elle conçoit la puissance souveraine et les devoirs de ceux qui en sont investis. S'il est nécessaire avant d'aborder une réforme, d'écouter les leçons du passé, il est bon aussi d'interroger les nations voisines, de connaître leurs institutions, d'étudier chez elles les questions que nous voulons essayer de résoudre chez nous. Le programme du Congrès invitait à entreprendre cette étude.

Les institutions administratives de l'Autriche et de l'Allemagne ont été l'objet d'une communication très intéressante de M. Just de Bernon; fruit de savantes et consciencieuses recherches, ce travail, ainsi que l'a dit M. Lucien Brun, en remerciant l'auteur, « fera grand honneur au Congrès en vue duquel il a été entrepris ». Le Congrès a aussi entendu un exposé sommaire de l'organisation locale en Italie et en Espagne. En outre, plusieurs travaux consacrés à l'examen de diverses législations avaient été envoyés (4).

(1) *Bene est ut te prius de onere ad quod destinaris, moneamus... debiles ab omni oppressione defendes.* — Pontifical. Roman. *De benedictione et coronatione regis.* — V. aussi Bossuet, *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, liv. III, art. 3, prop. IVme.

(2) *Ibid.*

(3) Cf. Godefroy. *Cérémonial français* (Paris, 1649, in-fol.), t. I. — *Recueil des historiens des Gaules*, t. XI, 2e partie, I. — Leber, *Des cérémonies du sacre.* (Paris, 1825, in-8.)

(4) M. Claudio Jannet, dont tout le monde regrettait l'absence, avait traité, pour le Congrès, l'importante matière de la décentralisation en Angleterre et aux États-Unis.

Il appartenait à M. Hervé Bazin de traiter la question, dont tout ce qui précède n'était que la préparation. L'éloquent professeur d'Angers, dans un remarquable rapport, a esquissé à grands traits ce qu'avait été la vie locale dans nos provinces, ce qu'elle était devenue. Toute l'activité intellectuelle est, de plus en plus, concentrée à Paris; notre organisation actuelle y ramène tout; c'est de ce centre unique que part tout mouvement. Il importe, au suprême degré, de faire cesser cet état de choses. La création de centres provinciaux rétablirait la circulation dans ce grand corps de la France, et l'harmonie entre ses parties. Une vue rapide sur le pays, ainsi réorganisé, avec ses provinces fortement constituées, termine cet intéressant exposé, où les auditeurs ont reconnu toutes les qualités oratoires qui ont valu à M. Hervé Bazin un rang si distingué parmi les conférenciers politiques.

Pour préciser davantage, l'orateur apportait, avec son rapport, un projet divisé en articles, comme une proposition de loi, et réglant les détails d'une réorganisation provinciale : division du territoire en provinces, et création de grands conseils provinciaux. Les lecteurs de la *Revue* connaissent cette question; elle a été traitée ici même (1) par M. Frédéric Fort, qui en a pris les éléments dans le *Journal de Dix ans*.

M. Hervé Bazin propose une division, qui semble tenir compte à la fois des traditions locales et des intérêts nouveaux, nés depuis la création des départements; cette dernière circonscription, d'ailleurs, dans son système, serait conservée; l'arrondissement seul disparaîtrait. Le conseil provincial tel que le conçoit le projet présenté au Congrès, serait une institution nouvelle, sur laquelle il a été donné des indications fort intéressantes. Toutes ces idées ont été l'objet, dans la commission et en séance générale, de discussions très sérieuses. Un grand nombre de membres y ont pris part; on a particulièrement apprécié les observations pleines de justesse de M. Grousseau, professeur à la Faculté de droit de Lille. Une opinion qui semble avoir rencontré une adhésion assez générale, c'est que, pour poursuivre une réforme utile, il importe plus encore de s'attacher à l'extension des attributions des pouvoirs locaux, qu'à la division territoriale nouvelle.

Le Congrès n'avait pas à étudier seulement des projets d'avenir. Il ne pouvait se désintéresser des nombreuses questions juridiques

(1) Numéros d'août et de septembre 1886.

que la lutte présente fait surgir presque chaque jour. Une commission spéciale s'est occupée de la défense légale des intérêts catholiques si souvent méconnus et lésés aujourd'hui. Cette commission a même présenté un rapport sur les conséquences du rétablissement du divorce, au point de vue des devoirs du magistrat et de l'avocat. Ce rapport avait été confié à M. Houzé de l'Aulnoit, ancien bâtonnier et l'un des doyens du barreau de Lille. Pendant de longues années il a exercé sa profession avec autant de distinction que d'honneur; nul ne pouvait avoir plus d'autorité pour donner des conseils à ses confrères. Dans un langage élégant, précis, il rappelle les actes du Saint-Siège et examine les différentes situations qui peuvent se présenter. En une matière aussi délicate, qui touche au domaine de la conscience, où il appartient, en définitive, à l'autorité religieuse de prononcer, il n'était possible de fournir que des indications générales sur la conduite à tenir. Le rapporteur l'a fait avec une mesure parfaite : il a parlé en jurisconsulte et en chrétien. Une pensée se dégageait de l'examen de ces situations difficiles que fait naître une législation qui se met en hostilité avec la loi de Dieu; c'est la terrible responsabilité des auteurs de ces lois, et chacun, en voyant ainsi mises en pleine lumières les conséquences d'une loi antichrétienne, se rappelait et comprenait les menaces que le prophète adresse au législateur oublieux du droit véritable (1) !

Le Congrès était fini. Le moment de la séparation arrivait, « le seul mauvais moment du Congrès », a dit M. Lucien Brun. Mais c'est sur un mot plein d'agréables espérances qu'on s'est séparé; au revoir ! se disait-on, en se quittant.

Tous ont emporté du Congrès de Lille des convictions plus fortes; tous ont mieux saisi que la doctrine catholique possède vraiment le secret de la meilleure organisation sociale, que, dans la pratique des devoirs de la religion, se trouvent les plus sûres garanties du droit public d'une nation; enfin, que c'est aux lumières du christianisme et de la vérité révélée, qu'il faut demander les conditions de la prospérité et de la liberté des peuples : *Veritas liberabit vos* (2).

Alex. Célier.

(1) *Væ qui condunt leges iniquas.* (Is., x, 1).
(2) Joan., viii, 32.

PAULE DE BRUSSANGE [1]

La cloche de l'église tinta les derniers coups de la messe; Paule salua du geste son entourage qui se dispersa. Gérard croyait voir quelque reine congédiant sa cour et le père suivait sa fille d'un regard attendri. L'envolée joyeuse des enfants dégagea la place, Paule aperçut alors M. de Brussange. Elle s'alla pendre à son cou et sourit à Gérard.

— Vous venez à la messe? lui demanda-t-elle.

M. Dalisier ne prit pas garde à l'interrogation, tant il se sentait absorbé. Certes, Paule était belle, mais il avait vu d'autres femmes aussi belles : aucune ne l'avait frappé à l'égal de sa cousine. D'où venait donc ce charme, cette puissance fascinatrice? M. de Brussange attribua son silence à l'embarras du sceptique et voulut lui venir en aide.

— Non, dit-il, Gérard ne va pas à la messe. Il rentre au château. Nous avons fait une longue promenade et les savants n'ont pas l'habitude de l'exercice. Tu m'excuses, mon ami? ajouta-t-il. J'accompagne Paule.

— Mais, mon oncle, protesta M. Dalisier, je ne suis pas fatigué du tout, au contraire.

— Tu entrerais avec nous à l'église?

— Si vous ne m'en jugez pas indigne.

M. de Brussange ne put retenir un mouvement de surprise, après ce que son neveu avait déclaré le matin même. La pensée ne lui vint pas que sa fille n'était point étrangère à ce revirement, il s'imagina que Gérard appartenait à la catégorie des fanfarons d'incrédulité.

— Elle est gentille, notre chapelle, dit Paule; un peu nue, un

(1) Voir la *Revue* du 1er mars 1887.

peu délabrée, mais on y prie bien tout de même. Venez vite, nous serions en retard.

Elle les précédait. Elle dégagea de sa ceinture la quenouille chargée de chanvre et, une fois entrée, la posa en travers sur sa chaise, et s'agenouilla, le front penché, noyée dans sa prière. Tout à coup, elle se leva, prit par le bras son cousin, l'attira vers la chaise qu'elle occupait, sans dire un mot, sans lever les yeux, et se plaça tout près sur une autre. Puis elle ne s'occupa plus de rien, ni de personne, tout entière à Dieu.

Gérard ne comprenait rien à cette substitution, quand son regard tomba sur une plaque de cuivre qui brillait entre ses doigts appuyés au dossier de la chaise. Cette plaque portait ces trois mots : « Séverine de Brussange. » Sa mère!... Le matin, son oncle parlait d'elle, aucun écho n'avait répondu en lui. Jamais un souvenir, jamais un élan de tendresse n'entourait la mémoire de la morte, elle était l'étrangère ou l'inconnue, cette femme dont les entrailles l'avaient porté, dont la vie avait payé sa vie, dont le sang coulait en ses veines. Et maintenant, au fond de l'église déserte où jadis elle venait, une impression étrange s'emparait de lui. Pour la première fois, il se sentit orphelin. Il eut le regret de cette mère disparue avant l'heure, belle et bonne comme Paule sans doute. Il se la représentait à la place où elle avait prié jeune fille, prosternée, touchante, gracieuse, pure, imprégnant l'air de ses parfums d'âme; il la voyait : elle avait les yeux, les cheveux, les lèvres, le cœur de Paule! Ah! comme elle l'aurait aimé! Comme, brusquement, il s'apercevait que c'est encore là en ce monde la plus douce des sciences! Comme il s'apitoyait à présent sur lui-même, le déshérité de toute tendresse! Qui donc enrichirait sa pauvreté morale? Qui l'aimerait, lui?... Ses regards coururent à travers le sanctuaire, un poids l'oppressait, il avait toujours nié Dieu et ne savait de quel nom l'appeler et le vide où il se trouvait perdu lui donnait la soif d'un appui surhumain. Le prêtre à l'autel se frappa la poitrine : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie. » Son âme! Eh! quoi, ce mot ne crispait plus ses lèvres, des sanglots, — et non plus le rire, — sonnaient en lui... Il s'enfonça la tête dans ses mains et demeura immobile, laissant gronder la tempête qui balayait l'arrogance de sa raison.

Quand ils furent de nouveau sur le chemin de Pierrelaurès :

— Je vous remercie, Paule, dit Gérard, de votre pensée de tout à l'heure. Je lui dois la première émotion de ma vie.

— J'en suis donc enchantée, répondit la jeune fille. En y réfléchissant, j'ai eu peur d'avoir été imprudente : il ne faut pas heurter trop fort certains souvenirs. Cependant, ils sont doux et consolants, ceux que laisse une créature comme votre mère. C'était une sainte, Gérard.

— Une sainte, répéta-t-il à voix basse.

— Votre père ne vous l'a jamais dit?

— Je ne vois jamais mon père.

Elle se serra contre lui d'un geste fraternel et protecteur. Sans mère, presque sans père, il lui faisait pitié. Son amitié s'accentua de compassion, et, comme elle le supposait désireux d'entendre parler de la morte, elle reprit :

— Dans notre chambre, nous avons d'elle un portrait, à côté de notre crucifix, mon père l'y a placé pour qu'il fût l'ange gardien de ses filles. C'est devant lui que nous faisons nos prières, Hélène et moi. Souvent j'y ai prié pour vous.

— Pour moi!

Ils marchèrent en silence, l'un près de l'autre, dans l'étroit sentier que bordait encore la rosée. Et Gérard songeait :

— S'il y a des anges, en voici un!

IV.

M. de Brussange s'aperçut bientôt que le voyage en Espagne projeté par Gérard n'était pas d'une nécessité pressante : de nombreux jours s'écoulèrent sans qu'il en fût question. Le châtelain de Pierrelaurès n'eut garde d'en faire tout haut la remarque; il était charmé que son neveu se plût chez lui, et s'ingéniait à multiplier les nœuds qui l'y pouvaient retenir. Il plaçait l'intimité nouvelle sous l'égide des souvenirs de sa propre jeunesse, alors qu'il n'était, comme Gérard, qu'un orphelin, lui aussi, et que sa sœur constituait toute sa famille. Séverine était née et avait grandi dans ce manoir, c'avait été longtemps son foyer domestique; pourquoi le fils de Séverine n'en ferait-il pas le sien?

Celui-ci se posait peut-être la même question; les attentions délicates, les effusions de son oncle le touchaient extraordinai-

rement. Il avait perdu son impassibilité récente et ne la regrettait pas; au savant succédait l'homme, il vivait enfin.

Cette transformation n'échappa point à Mme de Brussange, qui ne lui en sut aucun gré. Les sceptiques, à son avis, étant une espèce de monstres incurables, elle ne croyait pas à la guérison de M. Dalisier, et chargea son fils aîné, Robert, d'avoir l'œil sur la conduite du cousin. Le lieutenant épousa ses préventions, en dépit de l'attrait qui le poussait vers le monstre. Mais qu'eût-il trouvé? La conduite de Gérard bravait toutes les inquisitions. Il ne faisait ni mystère ni parade des idées qui froissaient à si juste titre Mme de Brussange. Lorsque le hasard ouvrait le feu, il discutait avec plaisir, mais avec déférence. Paule, dans ces controverses, apportait sa grâce simple et de réelles connaissances en philosophie religieuse; il se laissait battre le plus courtoisement du monde. A vrai dire, sa pensée désertait les questions ardues traitées par cette jolie bouche pour se perdre dans la contemplation du visage aux délicieux contours qu'animaient les enthousiasmes divins. Paule, soulevée par eux, passait de la terre aux sommets. Il ne la comprenait pas bien, mais il l'admirait sur ces hauteurs inaccessibles, et de plus en plus se sentait envahi par une adoration respectueuse, presque craintive.

Le lieutenant dut confesser à sa mère que le résultat de ses investigations était la certitude de l'influence de Paule sur Gérard : selon toutes les probabilités, la jeune fille arracherait cette proie au diable et continuerait la conversion par le mariage, ce qui ne pouvait manquer d'être fort avantageux. Mme de Brussange poussa les hauts cris, elle n'admettait point cette manière de procéder au salut des gens.

— On a bien assez de faire le sien, dit-elle. Mais l'apostolat est la fureur de ton père et de Paule.

Robert s'étonna d'une critique à l'adresse du chef de la famille. Mme de Brussange ne l'y avait pas habitué, sans compter que le blâme, dans l'occurrence, lui semblait passablement injuste. Elle devina le travail intérieur de sa pensée et résolut de s'expliquer en termes catégoriques :

— Il y a péril en la demeure, reprit-elle, et je me désole d'être impuissante à le conjurer. Que faire pour empêcher ton père — et Paule, encouragée par lui, — de tendre la main au premier venu, de le croire digne d'intérêt, de lui jeter, avec une charité irréfléchie, ce qu'ils ont de meilleur en eux?

— Le premier venu, Gérard?

— Un Dalisier. Sais-tu ce que c'est qu'un Dalisier?

— Mon oncle et mon cousin sont gens d'honneur.

— A la façon du monde. Il y a mieux que cet honneur-là dans la vie : il y a l'accord des consciences, la paix du ménage, le bonheur enfin qui s'appuie sur Dieu, non sur les hommes. Ta tante Séverine fut une martyre. Elle était belle et charmante, M. Dalisier la remarqua. Ce que rêvent toutes les jeunes filles, elle le rêva, s'imaginant qu'elle triompherait de l'athée, lui vouant un culte extravagant... elle mourut à la peine. L'autre n'a pas sourcillé, rien ne le changeait, ni l'agonie de Séverine, ni le chagrin de ton père, ni la vue même de Gérard, qui n'est à ses yeux que l'héritier de sa fortune et le coffre-fort de sa succession. Voilà le Dalisier. Or, tel père, tel fils. Je ne veux pas pour Paule de la destinée de Séverine. Gérard! l'âme de Gérard! la conversion de Gérard! qu'est-ce que cela me fait, à moi? Il ne m'est rien; ma fille, c'est mon sang. Eh bien, comprends-tu mes angoisses et, puisque je suis seule, ne consens-tu pas à te faire mon allié?

Robert promit tout ce qu'elle voulut, quoiqu'il ne vît pas bien, au fond, de quel secours il lui pouvait être, et Gérard ne tarda point à se ressentir de cette conversation : il ne lui était plus permis de rencontrer Paule sans un de ses gardes du corps. On n'y mettait aucune affectation, mais la surveillance ne se relâchait pas. Mme de Brussange entassait à plaisir les obstacles : c'était entre la jeune fille et son cousin un va-et-vient de tiers, d'étrangers, de bavards, et les Laubermont toujours à Pierrelaurès ou la famille sans cesse à Casteluzech.

Là même, elle crut de bonne politique de dresser des batteries d'une autre sorte : ce qui l'effrayait pour Paule l'effraya moins pour Edith de Laubermont : elle fit miroiter aux yeux de la mère les millions et les avantages personnels de Gérard. L'Anglaise, en femme pratique, ne manqua pas de trouver adorable ce gendre possible et commença bravement le siège. En son honneur, Casteluzech eut un beau défilé de bals, de comédies et de chasses. Hélène rayonnait, parce que James Pernill y était son servant fidèle, et que rien ne les empêchait de considérer toutes ces fêtes, comme des feux d'artifices tirés à leur gloire. Albéric de Laubermont bourdonnait autour de Paule, toujours fraternelle avec lui; et Gérard eût volontiers malmené le jeune étourdi, si Robert lui en

eût laissé le temps; mais Robert avait une façon de céder, à son cousin, l'honneur, — très peu souhaité, — de s'occuper d'Edith qui coupait court aux velléités de révolte. Bon gré mal gré, il fallait s'exécuter. M. Dalisier était furieux : pourquoi lui jeter cette jeune fille à la tête?

Mme de Laubermont avait mis un empressement d'autant plus vif à prêter l'oreille aux ouvertures discrètes de Mme de Brussange, qu'elle venait récemment de subir un échec désastreux : lord Melwin, frère aîné de son père, s'était marié tard à une Anglaise de Calcutta; de ce mariage naquit un fils que la nature n'avait guère favorisé, mais qui représentait un des plus solides partis du royaume britannique. La prévoyante Arabelle n'en demandait pas davantage, elle se souciait bien d'un Adonis pour sa fille! Un beau jour, elle tomba dans l'île, flanquée d'Edith et d'Albéric. Le succès ne lui semblait pas douteux. Par malheur, lord Melwin avait pris ses dispositions et fiancé son fils de la veille. Il fallut regagner la France comme on en était venu.

M. Dalisier surgissait donc à point, Dieu l'envoyait tout exprès. A défaut de titres nobiliaires, on aurait la gloire, et, la fortune du roturier valant celle du lord, les avantages s'équilibraient. Seulement la capture ne paraissait pas facile : Gérard déconcertait parfois l'imperturbable Arabelle avec ses airs hautains, ses mots à l'emporte-pièce, son souverain mépris de l'argent et son indifférence à l'endroit des flatteries qu'elle croyait habile de lui prodiguer. Mme de Laubermont se remettait en songeant à la fragilité des hommes, même supérieurs, et en constatant le zèle de Gérard pour Edith. L'idée ne lui vint pas que l'intervention de Robert y jouât un rôle. Elle n'était plus occupée que d'armer sa fille de pied en cap, afin de la rendre irrésistible, et triomphait lorsqu'en entrant dans le salon de Pierrelaurès, elle surprenait le sourire approbateur de Mme de Brussange qui ne manquait pas de lui dire :

— Plus en beauté que jamais, votre Edith, ma chère.

— N'est-ce pas? répondait Arabelle.

Un soir, elle fut toute désappointée : malgré sa marche de déesse et une robe dont les effets avaient été combinés savamment, Edith n'obtint pas son succès ordinaire. La famille était au grand complet, personne ne tombait en extase. Mme de Laubermont n'en crut pas ses yeux; sa surprise doubla quand elle vit James Pernill, tenant Hélène par la main, s'approcher d'elle et qu'il lui dit de ce ton

froid et gêné dont un long séjour en France n'avait pu le débarrasser.

— Arabelle, ma sœur, je vous présente ma fiancée.

Elle se tourna vers le maître du logis :

— Vous avez donné votre consentement?

— Je crois bien, fit M. de Brussange.

— Mais James n'a pas le sou.

— Il travaillera.

— Si cela vous suffit!...

Elle distribua des *shake-hands* à droite et à gauche, se déclara touchée, heureuse, reconnaissante de l'honneur... elle manderait la nouvelle à lord Melwin, lui conterait le désintéressement de ses chers amis et le prierait même de constituer une petite dot à James. Ce dernier trait de générosité lui valut une jolie rebuffade de la part de M. de Brussange, qui la supplia de mettre une sourdine à ses charités d'outre-mer. Alors elle prit l'air compassé :

— Il est positif, psalmodia-t-elle, que la fortune n'est qu'une question secondaire.

— A ce point, ajouta Mme de Brussange, que je sais des parents d'humeur à sacrifier tous les avantages matériels et même de secrètes inclinations au bonheur vrai de leurs enfants, dont ils sont les seuls juges.

M. Dalisier dressa l'oreille, l'allusion lui semblait directe. Pour qu'il n'en doutât point, Robert vint à la rescousse :

— Que dis-tu de cela, Paule? demanda-t-il.

— Nos parents savent mieux que nous ce qui nous convient.

Le lieutenant jeta un regard furtif du côté de Gérard, mais celui-ci ne voulut point se tenir pour battu.

— Vous avez raison, ma cousine, observa-t-il. Toutefois supposez une lutte entre le père et la mère : que conseillerez-vous à l'enfant?

— L'oubli de soi-même pour les remettre d'accord.

— Mais s'il aime!

— Alors l'immolation. Car l'amour doit surtout vivre de larmes, n'en déplaise à ma chère Hélène, s'il veut être un reflet de l'amour divin, tout couronné d'épines, ensanglanté de blessures et plus fort que la mort.

Le dîner parut à Gérard d'une longueur désespérante. Placé entre Edith, qui ne lui faisait grâce d'aucun aparté, et Mme de Laubertmont, qui ne lui faisait grâce d'aucune amorce, il les vouait l'une

et l'autre à tous les diables. Les paroles de Paule sonnaient toujours à son oreille, tantôt comme les vagues accords d'une harpe éolienne, tantôt comme le glas de ses espérances. Sa tendresse se transformait en une ardente passion que centuplait le silence auquel on la condamnait; il avait besoin de l'étaler, de crier sa souffrance, de demander pitié. Paule ne l'aimait pas encore, mais elle s'ignorait, peut-être l'aimerait-elle un jour. Comment le savoir, puisqu'on l'écartait du chemin où marchait sa cousine? Non, les choses ne pouvaient durer ainsi, sa patience était à bout, il trouverait, certes, le moyen de voir Paule seule et de la faire lire en lui.

Quand on fut sorti de table, la jeune fille alla s'accouder aux balustres de la terrasse. M. Dalisier la suivit.

— Ce ne sont plus les nuages que vous interrogez, murmura-t-il, comme le jour de votre arrivée. Vous souvenez-vous? Le ciel est serein, la nuit est splendide, voulez-vous descendre avec moi dans le parc?

— Il fait sombre sous les fourrés, dit Paule.

— Vous avez peur?

— Oh! non.

— Je désire causer avec vous, reprit-il d'une voix tremblante. Ici nous serions dérangés.

— Des secrets?

— Oui.

Elle lui prit le bras :

— Depuis quand, Gérard?

Ils descendirent les degrés de marbre et s'avancèrent un moment le long des allées sans rompre le silence.

— Eh bien? dit tout à coup Paule, vous m'emmenez pour me faire des confidences... et vous vous taisez?

Les lèvres de Gérard s'ouvraient enfin, lorsqu'un pas derrière eux fit crier le sable. Robert arrivait en forme d'avalanche. Il appela sa sœur :

— Ma mère te demande au salon.

Et comme Gérard faisait mine de vouloir suivre la jeune fille :

— Non, non, dit le lieutenant, elle s'en ira bien seule.

M. Dalisier fronça les sourcils :

— C'est un parti pris, n'est-ce pas?

— Ma foi, mon cousin, reprit Robert en pirouettant sur ses talons, vous en croirez ce qu'il vous plaira.

V

Quand Gérard fut revenu de la stupéfaction où l'avaient plongé les paroles et le brusque départ du lieutenant, il courut à la recherche de François.

— Mon ami, dit-il, j'ai besoin de Robert. Je vous prie, amenez-le-moi. Je vous attends ici. Surtout pas un mot à qui que ce soit.

Le jeune homme disparut et M. Dalisier s'assit sur le banc où, deux mois plus tôt, il avait rejoint Paule, quelques instants après l'arrivée de sa cousine au château. Deux mois et quel changement en un laps de temps si court! Un flot de pensées se heurtait en lui, remuant tout ce que la nature humaine a de meilleur et de pire.

Robert et François ne tardèrent pas à se montrer, il se leva pour aller à leur rencontre. La nuit les enveloppait tous trois de silence et la lune baignait au loin d'une lueur argentée le calme des plaines endormies.

— Robert, dit M. Dalisier, les paroles que vous avez prononcées tout à l'heure vous ont-elles été dictées par un sentiment personnel, ou quelqu'un à Pierrelaurès partage-t-il votre manière de voir?

A ce prélude, François demeura bouche béante : le calme poli de Gérard ne cachait pas son irritation, et Robert avait en l'écoutant une attitude presque agressive; que se passait-il donc?

— Quelqu'un la partage, en effet, répondit le lieutenant.

— Votre mère?

— Ma mère.

— Eh bien! ce soir même je m'en expliquerai avec mon oncle.

— Vous ne ferez point cela! dit impérieusement Robert.

— Qui m'en empêchera. Vous peut-être?

Le lieutenant sentit que la colère le gagnait; mais la violence ou la roideur ne pouvait qu'aggraver une situation déjà délicate. Il se contint.

— Moi, non, riposta-il, je n'ai sur vous aucun droit. Seulement vous serez le premier à vous condamner au silence, par respect pour mon père. Je vous sais incapable de vouloir empoisonner son repos dans une lutte contre sa femme; je vous sais incapable aussi de vouloir faire souffrir Paule. Paule jusqu'à présent n'a vu qu'un frère en vous; son cœur est paisible, il gardera son calme si vous

n'y attentez point. A quoi vous servirait-il de la troubler? Vous l'avez entendue : elle ne résistera jamais à la volonté d'un de ses parents. Or, ma mère, à tort ou à raison, n'admet pas la possibilité d'un mariage entre elle et vous.

— Elle te l'a dit? demanda François.

— Catégoriquement. Elle est prête à lutter contre son mari, contre sa fille, contre tout le monde. Je ne me mêle pas de la juger, convenez, toutefois, Gérard, qu'elle a pour elle la sainteté de son titre de mère.

— N'insistez pas, dit M. Dalisier, dont la voix tremblait.

Il fit quelques pas du côté du château. La lune descendait à l'horizon, sa clarté se voilait d'ombres mouvantes. Robert essaya en vain de distinguer les traits de Gérard. Quel parti prendrait son cousin, celui de la résignation ou de la résistance?...

— Hélas! balbutia M. Dalisier, qu'ai-je pu faire à ma tante pour qu'elle me haïsse à ce point? ma vie n'a pas une tache.

— C'est vrai, dit Robert.

— Eh bien, alors?

Au salon, M. de Brussange achevait avec Albéric le whist d'Arabelle; Paule accompagnait Edith et le saint-cyrien Marc, qui chantaient un duo de *Carmen;* et Mme de Brussange souriait aux nouveaux fiancés assis près d'elle. Ce doux visage maternel s'illuminait d'un air de sérénité qui frappa Gérard. Bien souvent il avait remarqué cette expression, lorsque sa tante buvait des yeux ses enfants; toujours elle lui avait mis au cœur des regrets, ils s'accentuaient en ce moment où on le condamnait à se retrouver plus seul que jamais, sans une main tendue vers la sienne, sans une affection courbée sur ses douleurs.

Il resterait l'orphelin dépouillé même de ce souvenir sacré : les premiers baisers, lot de toute créature humaine à son berceau, les premiers baisers qui sèchent les premières larmes. Dans l'espoir de son amour frais éclos, il n'avait pas ressenti, comme alors, les tristesses anciennes; Paule ne devait-elle pas l'en consoler, ne voyait-il point se lever pour lui sur ses pas un avenir radieux? Mais maintenant, à cette heure où il fallait renoncer... Renoncer!... le pourrait-il? en aurait-il la force? Quoi! parce que tel était le bon plaisir de Mme de Brussange!

Ses yeux s'attachaient invinciblement à cette femme qui fauchait son bonheur avant la floraison. Il s'expliquait l'empire qu'elle exer-

çait sur ses enfants : elle les avait si longtemps bercés, elle s'était dépensée avec tant de prodigalité qu'ils ne la trouvaient pas assez payée de l'abandon de leur vie, ils lui jetaient encore leurs cœurs afin qu'elle les gouvernât à sa guise. Elle s'était incrustée en eux; quand ils s'interrogeaient, c'était toujours elle qu'ils entendaient, c'était sa voix qui résonnait sur leurs lèvres et son âme dans leur âme : ils marchaient sous son égide sans hésitation, les menât-elle le long des ronces saignantes, parmi les pierres où se meurtrissent les pieds. Et cette mère, dressée entre le bonheur et lui, M. Dalisier l'admirait dans sa puissance souveraine, quoiqu'il en fût écrasé.

Une morne douleur l'envahit : il ne pourrait pas combattre, il ne chercherait plus à braver, il fallait s'incliner, c'était la mère! Oh! que cette pensée de mère le torturait! Celle qui l'eût aimé, lui, comme celle-ci aimait les siens, dormait sous la terre; il avait cru sentir sa main étendue sur lui pour le bénir depuis qu'il était à Pierrelaurès, était-ce une illusion? Elle ne le protégeait pas, puisqu'elle permettait qu'il souffrît. Il voyait son image dans la chambre de ses cousines, elle souriait toujours en son cadre d'or, sourire donné à ses joies naissantes, sourire donné à ses peines; était-ce un reflet de ce ciel dont parlait Paule et qu'elle devait habiter, et où les tristesses de la terre se changeaient en extases?

— Comme vous êtes pâle! lui dit Paule.

— J'ai eu froid dehors.

Elle restait debout, en face de son cousin, l'examinant avec sollicitude. Cette persistance du regard le gênait, sa bouche se tordit dans un spasme.

— Gérard, dit brusquement la jeune fille, si vous aviez un chagrin, vous me le confieriez, n'est-ce pas?...

Pourquoi ne s'expliquerait-il pas, enfin? C'était Paule qui l'y invitait, Paule qui venait à lui... Mais, au moment de tout dire, il aperçut à l'autre bout du salon la figure joyeuse de son oncle, le regard inquiet de Mme de Brussange fixé sur lui, et Robert qui, maintenant, affectait de rester à distance comme pour témoigner qu'après leur entretien, il avait foi entière en sa loyauté. M. Dalisier refoula les aveux prêts à se répandre, et, s'inclinant devant sa cousine :

— Je n'ai pas de chagrin...

— Ce soir, après dîner, insista Paule, lorsque Robert est venu me chercher, vous aviez quelque chose à me dire?...

— Oui, répliqua-t-il avec un effort, je voulais vous demander de prier pour moi.

Comme il achevait ces mots, il s'éloigna d'elle, tant lui montaient à la gorge des sanglots qu'il ne pourrait plus maîtriser.

Gérard profita du moment où tout le monde accompagnait Arabelle à sa voiture pour retenir Mme de Brussange au salon.

— Ma tante, dit-il, soyez satisfaite, je pars.

Elle leva sur lui des yeux étonnés et même un peu reconnaissants :

— Vous en avez informé Paule?

— Non, ma tante.

— Merci... Quand partez-vous?

— Le plus tôt possible. Demain matin.

— Quelles raisons allez-vous donner?

— Aucune, puisque je ne puis dire la véritable, à savoir que vous me chassez.

— Je ne vous chasse pas.

— Mais vous me haïssez...

— Non, je ne hais personne. Seulement, je suis mère et j'ai peur pour ma fille. Vous n'êtes pas un homme ordinaire, Gérard. Paule s'attacherait à vous, il ne le faut pas.

— Pourquoi donc?

— Parce que je vous connais et la connais, et que ce serait faire le malheur de toute sa vie. Vos idées, vos croyances, vos principes, tout diffère entre vous. Elle serait brisée avant d'avoir vécu.

— Je l'aime passionnément...

— Les passions ne durent pas. D'autres ont tenu ce langage, qui ont laissé mourir leurs femmes désespérées. Quelle garantie me donnerez-vous qu'il n'en sera pas de même pour Paule?

— La garantie de mon oncle qui vous répondra de moi.

— Et d'où vous connaît-il? Qu'étiez-vous dans la famille avant d'être venu à Pierrelaurès? Vous a-t-il suivi, étudié, scruté jusqu'au fond de la conscience, au point d'être sûr qu'en vous faisant le maître de sa fille, il ne vous en fera pas le bourreau? Entre la tendresse et le devoir, il y a place, croyez-moi, pour la réflexion. Votre oncle réfléchirait, ne fût-ce qu'en me voyant hostile, et vous repousserait parce que je vous écarte. Seulement, ajouta Mme de Brussange d'une voix altérée, je suis franche et je ne me dissimule ni ne vous tais qu'avant d'en venir là, nous aurons les uns et les autres à passer par des luttes où sombrera peut-être notre tranquillité présente.

Voyez s'il vous convient de vous venger ainsi de moi et de payer de ce prix l'affection de votre oncle.

— Non, répondit Gérard. L'amour que j'éprouve est de ceux que dépeignait Paule ce soir; il est de taille à vivre de larmes, mais de ses propres et seules larmes. Voilà pourquoi je m'en vais, ma tante. Vous pouvez être tranquille, je ne ferai pas mon oncle juge entre vous et moi, non parce que je serais le vaincu, comme vous le dites, mais parce que vous souffririez tous, comme je le crois.

Mme de Brussange s'inclina devant M. Dalisier d'un geste ému. Bien des fois elle avait redouté la bataille, le jour où les circonstanses amèneraient une explosion; ce jour était venu, l'explosion n'avait pas lieu. Elle sortait triomphante de l'épreuve, avec un involontaire respect pour cet homme, au sujet duquel naguère elle tremblait encore et qui s'effaçait si simplement. Elle voulut du moins atténuer, par la douceur des paroles, la cruauté de son attitude :

— Cela est bien, Gérard, dit-elle, et vous êtes, en ce moment, le digne fils de votre mère. Je regrette que des raisons sérieuses, graves, m'aient forcée à vous parler durement. Ne nous quittons pas brouillés, voulez-vous? Puisque vous avez pris le parti de vous éloigner, allez-vous-en courageusement dans la vie, en emportant cette consolation, — si c'en est une, — que je vous estime d'avoir fait fléchir vos intérêts devant les nôtres. Plus tard, quand vous reviendrez parmi nous...

— Je ne reviendrai jamais, déclara M. Dalisier.

— Pourquoi, Gérard? demanda-t-elle avec une sorte de tremblement dans les mots, tant la douleur silencieuse qu'elle avait sous les yeux lui serrait le cœur. Le temps calme bien des choses et ferme bien des plaies. Vous reviendrez.

— Jamais, jamais. Ah! cria-t-il, vous ne savez pas quel amour j'ai pour Paule, quelle torture désormais sera ma vie, ce qu'il me faut de force pour me taire, pour partir, pour traîner loin d'elle une existence pleine d'elle, sans même avoir le droit de lui demander ce qu'on donne aux morts : un souvenir ou une larme!

Un bruit de rires leur arriva : Paule, Hélène et Marc rentraient. Mme de Brussange poussa un soupir de délivrance. Cette scène l'avait remuée. Elle pensait de M. Dalisier : « Il est sincère... comme l'était son père; c'est un passionné... comme l'était son père; mais d'autres meurent de ces fièvres. »

Lorsque toute la famille fut réunie, Gérard vint à M. de Brussange et d'un ton presque léger :

— Mon oncle, vous avez l'air de tomber de sommeil. Vous m'accorderez pourtant bien trois minutes d'audience ?

— Tout ce que tu voudras.

— Alors, venez.

Et, saluant Mme de Brussange :

— Adieu, ma tante.

— Adieu, Gérard, répondit-elle.

Il serra la petite main que lui tendait Paule et sortit brusquement. Robert et François échangèrent un regard apitoyé que Paule saisit au passage.

— Qu'y a-t-il donc? se demanda-t-elle.

Sa mère gagnait ses appartements au bras de Robert, elle les vit causer d'un air confidentiel, François avait la mine toute décomposée, cela lui parut étrange. Tandis qu'Hélène montait, Paule arrêta Marc au bas de l'escalier :

— Tu ne sais rien ?

— Non.

— Et tu ne trouves pas qu'il y a du mystère?

— Oh! si.

— Tâche de découvrir ce dont il s'agit et viens me le dire dans ma chambre. Je ne me coucherai pas que tu ne sois venu.

Quelques instants plus tard, Marc frappait à sa porte, et, l'entrebâillant :

— Gérard part ce matin à cinq heures pour l'Espagne.

Elle se dressa.

— Gérard! Ah! mon Dieu!... Que me dis-tu là?

— Mon père a fait tous ses efforts pour le retenir, ç'a été peine perdue. Des lettres pressantes l'appellent à Séville. François l'aide à finir ses malles. Mon père est désolé.

— Et ma mère?

— Je suppose qu'elle n'est pas avertie. Robert est avec elle depuis que nous sommes montés.

— Quel événement!

— Eh bien, quoi! il devait partir. Bonsoir, chérie.

Au bout d'une heure, Paule, toujours à la même place, les yeux fixés dans le vide, répétait ces trois mots :

— Il devait partir!...

M. de Brussange, à la nouvelle du départ de Gérard, avait ressenti beaucoup de tristesse et d'inquiétude. Cette détermination lui paraissait trop brusque pour être naturelle ; l'attitude de son neveu, quand il répondait à ses instances, l'avait péniblement frappé. Qu'avait cet enfant?... Il devança l'heure des adieux afin de l'interroger encore et trouva François près de son cousin, celui-ci tout habillé.

— Déjà? dit-il d'un ton d'amical reproche. Il te tarde donc bien de nous fuir?

— Pouvez-vous le croire, mon oncle?

— C'est qu'aussi tant de hâte...

Il étudiait les traits pâlis et tirés de M. Dalisier, qui se détournait pour échapper à cet examen affectueux. M. de Brussange entraîna Gérard au bout de la chambre, loin de François, et tout bas, avec une tendresse profonde :

— Je ne voudrais pas t'importuner, mais voyons, il t'arrive quelque chose d'anormal, tu es malheureux? Quoique tu tentes de le dissimuler, je l'ai compris... Je n'en ai pas fermé l'œil... Ne me donneras-tu pas une part de ton chagrin?

Et comme M. Dalisier demeurait silencieux afin de ne pas laisser éclater son secret, l'oncle insistait avec des caresses qui achevaient de martyriser Gérard :

— Je t'aime à l'égal de mes fils, tu dois me répondre : si ce qui t'appelle en Espagne est de nature à t'attrister, dis-moi ce que c'est ; en supposant que je n'y puisse rien, je pourrai du moins m'attrister avec toi...

Gérard n'y tint plus, et se jetant au cou de M. de Brussange :

— Je vous respecte, je vous vénère, vous êtes profondément dans mon cœur, et plus profondément que vous ne pensez. Ne m'interrogez pas... Je n'ai rien.

François sortit pour faire emporter les bagages et surtout donner l'ordre de hâter le départ : il sentait que c'était rendre service à Gérard d'abréger une entrevue qui lui retournait le poignard dans la plaie.

Quand M. Dalisier quitta sa chambre, son oncle lui dit :

— N'oublie pas que Pierrelaurès te sera toujours la maison paternelle.

— Je ne l'oublierai pas, répondit péniblement Gérard.

En descendant, il jetait autour de lui des adieux furtifs et désolés à ces voûtes sous lesquelles la voix de Paule avait résonné si sou-

vent, à ces murs qui la garderaient encore et qu'il ne devait plus revoir. S'il eût osé, comme il eût demandé à faire un dernier pèlerinage le long des pièces familières, dans les recoins favoris où s'asseyait la jeune fille, où tant de douces paroles étaient tombées sur lui, à revoir la quenouille de la vieille Jacqueline que sa cousine filait tous les jours et qui lui rappelait une inoubliable matinée, à s'imprégner une dernière fois de tout ce qui venait de Paule, de tout ce qui parlait de Paule, et ne pouvait plus, comme Paule, être pour lui qu'un souvenir. Au bas de la dernière marche, par la porte ouverte sur la cour, il apercevait Robert et Marc près de la voiture. descendus afin de saluer le voyageur. Robert s'inclina devant lui :

— Gérard, demanda-t-il, me pardonnez-vous?

M. Dalisier enveloppa son cousin d'un long regard navré :

— Qu'elle soit heureuse, dit-il, et je pardonnerai tout!...

Il allait monter en voiture, quand une ombre blanche se dressa près de lui. Une exclamation de joie douloureuse s'étouffa dans sa gorge. Paule était là, qui lui tendait la main!

— Gérard, j'ai voulu vous dire adieu.

— Merci, Paule... Adieu!

— Vous reviendrez, n'est-ce pas?

Un soupir gonfla sa poitrine. Il baissa la tête pour cacher une larme près de tomber, et, se résignant au mensonge :

— Oui... je pense... je le souhaite...

— Tenez, Gérard, voici qui me vient de mon père. Avant de me quitter, promettez-moi, au nom de l'affection que j'ai pour vous, d'y jeter les yeux quelquefois.

C'était un tout petit livre, relié en chagrin noir; souvent il l'avait vu entre les mains de Paule. Cela s'appelait l'*Imitation de Jésus-Christ*. Le sceptique, le savant sans foi, l'homme sans Dieu, prit le livre, y posa pieusement les lèvres et se précipita d'un bond farouche dans la voiture.

DEUXIÈME PARTIE

VI

La fuite de Gérard avait mis comme un voile sur les gaietés de M. de Brussange; Paule redoubla pour son père de tendresse et de câlineries. Elle le menait chez ses pauvres et ses malades, le suivait

quelquefois dans les courses à travers champs ou, quand il rentrait au château, s'asseyant près de lui, causait et s'efforçait à le distraire. Si quelque ombre planait avec trop de persistance sur ce front que jadis aucun souci ne plissait, elle l'embrassait longuement, sans rien dire, heureuse de comprendre, d'avoir les mêmes préoccupations, faites d'une sollicitude protectrice à l'égard de l'absent. Elle eût craint d'augmenter le chagrin de son père en nommant M. Dalisier, devant lui ce chapitre restait clos; mais elle se montrait plus expansive avec sa mère. Mme de Brussange, expliquant à Mme de Laubermont la brusque disparition de Gérard, avait eu des placidités qui témoignaient assez de son calme à ce sujet; Paule estima qu'elle n'y dérangerait rien en parlant à cœur ouvert et ne se douta point qu'elle infligeait une sorte de torture. Très candidement, elle avait conté les incidents de la dernière soirée, la conversation du parc interrompue par Robert, la demande de prière que lui adressait Gérard et la tristesse de son cousin dont elle n'avait pu obtenir les raisons. Oh! certes, elle priait, et depuis longtemps, et chaque jour avec plus de ferveur, car elle lui était attachée, comme à ses frères, et le plaignait en outre : lui, ne savait pas ce qui pouvait soutenir et consoler, il était seul, aussi l'avait-elle armé du livre où il chercherait peut-être et trouverait l'ami qui ne fait jamais défaut...

Mme de Brussange écoutait d'un visage impassible, mais d'une âme troublée. Elle ne risquait aucune observation. Elle méditait de laisser un si vif intérêt s'user de soi-même, sans l'augmenter par des approbations ou des critiques.

Mais les sentiments de Paule n'étaient pas le fruit d'un caprice, ils étaient trop élevés pour être passagers. Tout simplement, à tous moments, le nom de M. Dalisier revenait sous la forme d'un fraternel souvenir ou d'une inquiétude. Mme de Brussange répondait mollement, rompait les chiens et demeurait perplexe.

Elle ne s'était pas encore rendue aux plaidoyers de ses fils, — car François par amitié, Robert un peu par remords, l'entretenaient sans cesse de Gérard. Elle croyait à une passion sans lendemain et ne pouvait changer tout à coup sa manière de voir. Mais elle chancelait dans ses convictions. L'attitude de M. Dalisier la déroutait, leur dernière entrevue gênait sa conscience : elle n'avait pas eu la générosité de cet homme, elle se demandait si l'égoïsme maternel ne l'avait pas aveuglée; tant d'abnégation silencieuse criait contre

elle. De quel droit, à l'insu de son mari, — pourtant le juge suprême, — brisait-elle Gérard, désespérait-elle un être qu'il eût été chrétien de ne pas affoler et qu'on pouvait, en l'éclairant, reconquérir à Dieu? Elle avait dit à Robert : « Gérard ne m'est rien, Paule m'est tout. » Elle le pensait encore, pas assez néanmoins pour étouffer de secrets mécontentements. Elle s'était exagéré des périls peut-être imaginaires. En vain se répétait-elle que sa fille n'avait point été créée pour des expériences de rédemption, un doute l'assiégeait maintenant. Les récits de Paule lui montraient Gérard sous un jour meilleur. Était-ce vraiment un passionné comme le père? La passion n'a point de pareilles délicatesses, quelques mots ne l'effarouchent pas, elle ne connaît ni la fierté ni le renoncement, elle est vivace jusqu'au paroxysme et ne meurt que satisfaite; l'amour, au contraire, comme celui de Gérard, douleureux, idéal, s'accroît aux souffrances et dépasse la mort. L'homme qui se donnait et ne demandait rien en échange, qui s'en allait et ne se reprenait pas, un tel homme était de taille à comprendre Paule, à s'illuminer l'âme au contact de cette âme. Robert, dès les premiers jours, avait signalé la bienfaisante influence de l'une sur l'autre, elle-même l'avait constatée. Qui sait si Dieu, plus tard, ne la rendrait pas responsable, en face de l'incrédule, d'un épaississement de son incrédulité? Car enfin Gérard, aujourd'hui, devait nier une piété chrétienne qui se faisait impitoyable. Ce qu'elle avait voulu préserver, ce n'était pas la foi de Paule, à l'abri de tout danger, c'était son bonheur, c'était sa vie en passe de ressembler à la vie de Séverine. Et ce calcul égoïste... Mais depuis quand sont-elles égoïstes les mères qui veillent à l'avenir de leur enfant? Non, Dieu ne la condamnerait pas, puisqu'elle n'avait songé qu'à remplir le plus sacré des devoirs... Alors, pourquoi sur son cœur un poids si lourd?

Elle attendit avec appréhension les lettres de Gérard. Elle y redoutait des allusions, des reproches indirects ou simplement l'expression d'une douleur inavouée. M. Dalisier écrivit en effet à son oncle. Ses lettres étaient enjouées, affectueuses et fort courtes. L'œil le plus exercé n'y eût rien découvert d'anormal. M. de Brussange, à leur lecture, se rassura. Il avoua même à sa femme et à ses filles qu'il s'était mépris et tourmenté mal à propos : Gérard n'avait pas l'ombre d'un chagrin, il explorait la Castille en touriste et aussi en savant, plongé jusqu'au cou dans l'archéologie; il trouvait des trésors, travaillait et devait être au septième ciel.

Contente de ces détails, Paule parla beaucoup moins de l'absent. Y pensait-elle moins? Nul ne se posait cette question, hors Mme de Brussange, interdite par le laconisme et le ton d'une correspondance qui ne lui permettait pas de deviner si Gérard trompait son oncle, — et dans ce cas elle devenait un peu complice du mensonge, — ou si déjà Paule était oubliée. Elle inclina vers cette dernière solution : cela cadrait mieux avec ses répugnances primitives. Un amour si promptement consolé n'avait pas de racines, c'était un feu de paille, elle s'y attendait bien. Elle avait fait œuvre pie en écartant M. Dalisier.

— Reconnaissez, mon ami, dit-elle à M. de Brussange qui parcourait quelques lignes datées de Burgos, reconnaissez que vous avez pour votre neveu la plus singulière faiblesse. Ses moindres caprices sont affaire d'État. S'il est de mauvaise humeur, tout de suite vous imaginez une catastrophe dans sa vie. Par oisiveté va-t-il à l'église, comme cela lui arrivait ici, vous le canonisez et, parce qu'il a eu le bon goût de ne pas avoir l'air de s'ennuyer parmi nous, vous le proclamez homme d'intérieur, en ajoutant qu'il est parfait. Il n'y a de parfait que vous, mon ami. Seulement vous êtes aveugle.

— Non, non, protesta M. de Brussange. Gérard est un vaillant. Une mauvaise éducation n'a pu le gâter. Le cas échéant, il serait capable d'héroïsme. Souvenez-vous, Louise, que la sang de Séverine coule en ses veines.

Les vacances finies, Marc regagna Saint-Cyr, François et James retournèrent à Paris. Trois jours auparavant, James Pernill, accouru à Pierrelaurès, s'était entretenu avec sa fiancée sur un ton de joie si démonstrative qu'elle rompait tout à fait en visière à ses manières habituelles. Hélène l'entraîna vers ses parents :

— Voilà Gérard qui fait des siennes!

James les mit au courant : l'un des premiers avocats de Paris le prenait pour secrétaire, sur la recommandation de Gérard, et, désireux de quitter les affaires, lui laisserait son cabinet pour peu qu'il trouvât « dans le protégé de son ami Dalisier la moitié des mérites dont Gérard se portait garant ». C'était le succès assuré, le succès venu sans effort, grâce à une sollicitude qui, du fond de l'Espagne, se faisait présente aux heures décisives.

Le plaisir que tous en ressentirent adoucit l'amertume des séparations, et, lorsque François et James se trouvèrent de nouveau loin de ce qu'ils aimaient, on s'aperçut à l'allure des lettres que l'un des

deux au moins avait emporté sa provision d'espoir. C'était James. L'autre, qui préparait son agrégation, se montrait plus laconique, soit que le travail, soit qu'un autre motif éteignît les gaietés anciennes. Mme de Brussange éprouva de cette réserve une pénible impression. Mais la bonne humeur de Robert, dont le congé durait encore, l'atténuait. Robert chassait, amenait des amis, emplissait le manoir d'un tumulte continuel et cet hiver fut relativement heureux. La tante pensait de moins en moins au neveu, qui n'écrivait plus qu'à de longs intervalles : il n'était pas de retour à Paris, François ne prononçait jamais son nom.

Au printemps, M. de Brussange apprit par les journaux que Gérard avait envoyé d'Espagne un rapport remarquable à l'Académie des sciences, et que ce rapport était dans une certaine presse l'objet d'une polémique violente. On y découvrait des tendances spiritualistes, on adjurait l'auteur de s'expliquer : avait-il renié ses doctrines? Toute une école qui le prônait le battit en brèche; par compensation, ses adversaires de la veille devinrent ses défenseurs. A Pierrelaurès, on attendait un mot de lui. Mme de Brussange, à qui son mari ne faisait grâce d'aucun article, fut reprise de ses anxiétés; le silence de Gérard l'inquiéta. Robert venait de partir à son tour, le nid se dépeuplait; quoiqu'elle gardât ses filles, une tristesse l'accablait. Des vides lui trouaient le cœur, à mesure qu'un enfant, s'éloignant d'elle, en emportait un lambeau. Ses peines la rendirent plus sensible aux peines d'autrui; tout à coup elle prit le parti de demander à François s'il savait quelque chose au sujet de Gérard.

François envoya un paquet de lettres reçues depuis six mois. La dernière était déjà vieille de date, Gérard y parlait d'aller en Afrique ou en Dauphiné; depuis, il n'avait plus donné de ses nouvelles.

Mme de Brussange s'enferma dans sa chambre et lut.

Edouard Delpit.

(*A suivre.*)

LES FORCES DE LA NATURE

DANS

LES HEURES CHINOISES

« Le Ciel, la Terre; entre eux deux, l'Homme : trois puissances dans l'univers. » — « Le Ciel, la Terre, l'Homme : trois termes d'une unité. »

Ce texte que nous avons rencontré dans le Tchong-Yong implique une étroite relation entre les trois puissances qu'il nomme Ciel, Terre, Homme. Cette étroite relation résulte de leur origine même.

Sans entrer ici dans les détails de la Création telle que la présentent les légendes chinoises, nous devons en indiquer les traits principaux.

Le Tout-Puissant ordonnateur du monde porte dans les textes philosophiques le nom de TAI-KY : il est lui-même à la fois le commencement et la fin, l'origine et le but de toute chose, de tous les êtres. On distingue dans le TAI-KY deux principes : l'un, immatériel, est en quelque sorte la *puissance créatrice* elle-même; il prend le nom de LY ou de TAO, ordre, voie, raison suprême du monde; — l'autre, matériel, se manifestant par l'acte physique de la création, se nomme KY; il donne à tout une substance, un corps et communique la vie aux êtres animés.

KY a donc deux manières d'être, deux modalités et comme deux agents en lui : il est tout à la fois actif et passif, *Esprit et Matière*, lumière et obscurité; il est YANG et YN.

Appliquée aux choses de la création et aux êtres *formés*, cette force *divisée* conserve un caractère analogue à celui qu'elle prend dans le générateur Ky : elle fait distinguer en tout un agent ou état

actif, un agent ou état *passif*, portant les noms de Yang et de Yn.

Le Yang est la clarté, la lumière; il est la *matière en mouvement :* par comparaison il est ce qui se rapproche de la perfection : le Ciel, opposé à la Terre; le soleil, opposé à la lune; le feu opposé à l'eau; le jour opposé à la nuit; l'*Homme, opposé à la Femme.*

Le Yn, au contraire, est tout obscurité, tout ombre, tout inertie; il est *la matière au repos;* il est, par comparaison, la terre, la lune, l'eau, la nuit, la femme.

Réunis, le Yang et le Yn forment l'être complet. C'est en communiquant à l'homme ces deux principes que la vie lui a été donnée par Ky : quand Ky disjoint les deux agents, il cause la mort. Le Yang a produit l'âme (*houên*), agent actif, pensant et voulant; le Yn a formé le corps (*pé*) agent passif qui, supportant l'action, demeure soumis à la direction de l'âme.

Ces quelques indications suffisent à montrer quel lien étroit unit, aux yeux des Chinois, l'homme aux éléments, l'homme au Ciel et à la Terre. La force de ce lien apparaît dans toute son étendue si l'on ajoute à ces indications que le ciel et la terre ont été formés, comme l'homme lui-même : l'esprit suprême insuffla en quelque sorte dans l'élément primitif ses deux principes le Yang et le Yn; mises en mouvement par Ky, les molécules de la matière se groupèrent par ordre de densité. Les plus légères, les plus pures, produisirent en s'élevant la voûte azurée, le Ciel; les plus lourdes, les plus grossières ont formé la Terre.

De telle sorte que si l'on compare entre elles ces trois puissances supérieures, le Ciel, la Terre et l'Homme, on est conduit à dire que le Yang, représentant le ciel tandis que le Yn figure la terre, le Yang est comme *l'âme du monde* dont la terre est le corps, de même qu'il est dans l'homme l'esprit, le principe immatériel, l'âme qui domine et qui dirige l'être matériel.

Il n'est pas question ici, comme dans la cosmogonie hindoue, d'un dieu qui s'incarne dans une parcelle de matière, dans un œuf, puis, après de longues années d'incubation, brisant son enveloppe, d'une partie de coquille forme la Terre et de l'autre forme le Ciel. Il n'est pas question d'un Esprit céleste flottant sur les eaux. Enfin, il ne saurait non plus être question, comme dans la cosmogonie mosaïque et chrétienne, d'un Dieu, créateur réel de toute chose, de la matière primitive même, préexistant *à tout*, créant tout par le seul acte de sa volonté, insufflant la vie dont il est le principe et

la source à tout ce qui doit vivre, et donnant encore, par surcroît, à l'homme, la vie spirituelle, la vie de raison, le *mens* après *l'animus*, l'âme après l'Esprit.

Le Chinois suppose une matière première co-existante avec un Esprit divin. Mais il admet que cet Esprit *se communique* dans une certaine mesure à l'élément primitif, qu'il donne aux molécules agglomérées dans un ordre immuable et suivant une loi invariable émanant de la Raison suprême, quelques parcelles de son pouvoir créateur, et cela, soit dans l'ordre des choses physiques, soit dans l'ordre purement intellectuel. Ainsi le Soleil féconde la Terre et sa lumière se trouve réfléchie par les astres du firmament; ainsi la femme engendre, les animaux multiplient; ainsi l'homme pense, veut, agit... et croit créer à son tour, tandis qu'il n'est qu'un agent du pouvoir suprême, source de toutes pensées, clarté céleste qui se réfléchit en nous, puissance royale « au Ciel et dans l'abîme ».

« Le Ciel, la Terre; entre deux, l'Homme. »

Voici donc que ces trois *puissances*, ces trois forces, qui, de prime abord, apparaissent comme étrangères les unes aux autres, se présentent à nous avec une origine commune : émanant d'une source unique, elles participent du même pouvoir.

Chacune obéit, sans doute, à des lois spéciales et qu'elle ne peut enfreindre parce que ces lois sont divines. Mais bien loin que l'accomplissement régulier de leur mandat respectif les éloigne les unes des autres, il est nécessaire à l'accord général, à l'harmonie de l'univers.

L'Homme n'est donc pas un être isolé, jeté, puis abandonné sur terre par son Créateur : il est une créature privilégiée servant, en quelque sorte, de lien, de trait d'union entre la Terre et le Ciel : image grossière et imparfaite, mais sensible de l'Homme-Dieu qui, sur la croix, relie pour toujours la terre au ciel, l'homme à Dieu, le monde des abîmes au monde des cieux.

Ainsi, pour les Chinois, l'homme est en union avec le Ciel auquel il touche, par son être intelligent, à la nature duquel il participe par le principe Yang; il tient aussi à la terre, à laquelle il est comme rivé par son corps emprunté à quatre éléments : il doit *à la Terre* ses os et sa chair; *à l'eau*, son sang; *au feu*, sa chaleur vivifiante; *au vent*, sa respiration et la faculté de se mouvoir. Yang et Yn : tel est l'Homme. Et quand, séparant brusquement les deux principes dont l'union constitue la vie, le Dominateur, le Maître suprême

donne la mort à l'homme, le principe *yang* remonte au ciel, le principe *yn* retombe dans la terre.

L'homme doit considérer sa position à un double point de vue : 1° au point de vue intellectuel, philosophique, *social;* il est alors tenu à l'observance de cinq vertus, qui sont : la piété filiale, la justice, l'exécution des rites, la prudence et la sincérité.

2° Au point de vue matériel, *physique;* dans cet ordre d'idées, tout doit lui rappeler son origine; il ne doit pas oublier que *l'harmonie* de son être est l'image de l'harmonie du monde.

Lors donc que, ces différentes notions présentes à l'esprit, les Chinois eurent apprécié le mouvement des astres, mesuré le temps, découvert dans la nature même la gamme chromatique, ils surent aussitôt établir une relation entre la science céleste, qui apparaît *dans le temps;* la musique, qui vibre *dans le temps;* l'action commune de Yang et de Yn, qui se manifeste *dans le temps.*

Les douze mois correspondent aux douze renouvellements de la lune; les jours portent le nom même du soleil, *jé*, mais ils sont divisés en douze grandes parties correspondant aux douze lunes ou mois, *yué.*

La première lune, c'est-à-dire le premier mois de l'année *civile*, correspond actuellement à notre mois de février. L'année civile est variable; au contraire, l'année *astronomique* est invariable; elle commence avec la 11e lune, correspondant au mois de décembre.

Les mois chinois portent différents noms, qui tous ont rapport à l'état de la végétation ou bien aux intempéries probables pendant le règne de chaque lune. Déjà, dans cette première mesure du temps, les forces de la nature jouent un rôle; c'est pour cela que nous allons donner un court tableau des mois. Ce rapide exposé nous conduira aux *heures* dans lesquelles sont groupées toutes les harmonies.

1re lune (février) : TSEOU-YUÉ, lune *de l'angle*, ou TOUAN-YUÉ, lune du commencement. Le mot *yué* est le terme générique; c'est lui qui indique qu'il s'agit d'un mois, puisque mois et lune sont synonymes. On le fait précéder de la qualification propre à chacune des douze grandes divisions de l'année.

2e lune (mars) : JOU-YUÉ, la lune *qui suit*, ou bien HOUA-YUÉ, lune *des fleurs*. Le réveil de la nature commence.

3e lune (avril) : PING-YUÉ, lune *du repos*, ou bien TAO-YUE, lune *du pêcher*. La floraison du pêcher marque, pour les Chinois,

l'époque favorable au mariage, l'époque choisie de préférence à tout autre par les familles pour l'union de leurs enfants. La lune du pêcher est appelée aussi la lune du repos, ou, plus littéralement, la lune *du sommeil :* on oublie un instant les affaires physiques pour veiller aux intérêts privés; on se marie, ce qui est une des obligations de la piété filiale, puis on offre des libations et un repas aux ancêtres qui, dans leurs mausolés, dorment l'éternel sommeil.

4e lune (mai) : YU-YUÉ, lune de Yu, ou bien MEI-YUÉ, lune des ABRICOTS AIGRES.

5e lune (juin) : KAO-YUÉ, lune haute, lune du vent, *lune bruyante,* ou bien KEOU-YUÉ, lune *de la poussière;* ou encore JOUY-PIN, lune qui *accorde tous les fruits.*

6e lune (juillet) : TSIN-YUE, lune *qui n'avance pas* ou bien HO-YUÉ, lune des *petites herbes* et de la fleur de nénuphar, — ou encore CHOU-YUE, lune *brûlante.* La chaleur intense semble arrêter l'accroissement des plantes. Les plantes aquatiques fleurissent, les autres se dessèchent.

7e lune (août) : SIANG-YUÉ, lune *favorable,* ou bien KOUA-YUÉ, lune des citrouilles.

8e lune (septembre) : TCHOUANG-YUE, lune *d'abondance* ou KOUEI-YUÉ, lune *de la cannelle.* La cannelle est le condiment indispensable en Chine pour la préparation des plats d'extra que l'on a coutume de servir les jours de fête dans les repas de famille : abondance, largesses et cannelle sont synonymes.

9e lune (octobre) : HIUEN-YUÉ, lune *noire, bonne* lune ou KIU-YUÉ, lune *de la marguerite.* Nous avons dit ailleurs (1) que pour les Chinois le blanc est la couleur du pauvre comme aussi le signe du deuil; par contre, le noir est la couleur agréable par excellence. Quant à la marguerite, par sa forme et la grande variété de son coloris, elle est une des fleurs les plus estimées en Chine.

10e lune (novembre) : YANG-YUÉ, lune *parfaite* ou HIEN-YUE, lune *du repos.* L'œuvre commune des deux grands principes Yan et Yn est parfaite : la terre a produit toutes ses moissons, elle a mûri tous ses fruits. Leur action s'arrête, les deux agents *se reposent* quelques instants avant de s'unir à nouveau pour l'œuvre de réparation de toutes les forces de la nature.

11e lune (décembre) : KOU-YUÉ, lune *des fautes,* ou bien KIA-YUÉ,

(1) V. *Les Chinois peints par un Français.*

lune *des joncs et des roseaux :* n'oublions pas que la confession publique de plusieurs Empereurs a eu lieu au bord des rivières, au milieu des joncs et des roseaux. (V. *les Chinois peints par un Français.*)

12e lune (janvier) : Tou-yué, lune *dernière* : dernier terme de la révolution lunaire. A Rome, autrefois, comme, aujourd'hui, en Chine, le dernier mois de l'année, — quand l'année n'avait que *sept* mois, — se désignait par un mot signifiant *révolution accomplie, orbita.*

Le jour est divisé, comme l'année, en douze parties. Les douzes heures chinoises ont donc chacune la durée de *deux* de nos heures; mais elles se subdivisent en deux parts égales, qui portent le nom générique affecté au douzième du jour auquel elles se rapportent, nom générique auquel on ajoute le mot *tchou* pour la première partie, et le mot *tcheng* pour la seconde. Ainsi le temps compris entre 11 heures et 1 heure de la nuit se nommant *tse*, la première partie, c'est-à-dire notre heure de 11 heures du soir s'indique par *tse-tchou*, et la seconde, c'est-à-dire minuit, par *tse-tcheng*. En outre, chaque partie de l'heure chinoise se subdivise en quatre quarts, correspondant à nos quarts d'heure, et ceux-ci en minutes.

Le jour chinois commence avec l'heure *tse*.

Première heure (11 heures du soir et minuit; correspond à la 11e lune (1) = décembre) Tse. Cette heure correspond à la note *fa*, en chinois Kong, ou pour mieux dire *houang-tchong*, car c'est là le nom du tube qui produit le son *fa*, et par image, on dénomme ainsi le son lui-même.

Houang-tchong signifie littéralement *cloche jaune.* Mais ce nom de cloche jaune a une valeur autrement étendue et bien différente de celle qu'il paraît tout d'abord comporter. Avec l'explication des deux caractères dont il se compose, nous touchons aux forces de la nature et à ses harmonies.

Le caractère *tchong* signifie *cloche* et *mesure;* il s'écrit de deux manières, comportant l'une et l'autre l'acception cloche, mais avec une différence de grandeur. Ce fut sous la dynastie des Tcheou que le mot *tchong* s'appliqua aux grandes cloches. Nous avons dit ail-

(1) Bien que cette heure corresponde au mois de décembre, c'est par elle qu'il faut commencer l'étude de l'harmonie des heures, parce qu'elle marque le début de l'année astronomique *invariable*, tandis que l'année civile commence dès la 1re lune, mais peut varier.

leurs qu'il en existe de si grandes en Chine, qu'on ne peut certes pas les classer parmi les instruments de musique. Lorsque le bourdon du Temple du ciel à Pékin est mis en mouvement, il annonce une cérémonie religieuse présidée par l'Empereur. Le son, la *voix* du bourdon prend alors une signification spéciale et devient la *voix de l'Empereur*.

En appliquant cette image aux cloches en général, — ce qui est d'ailleurs conforme à l'esprit de la langue chinoise, — nous pouvons traduire *tchong* par voix, et *houang-tchong*, par *voix jaune*.

Qu'est-ce que cette voix jaune?

Le caractère *houang* qui désigne la couleur jaune a une signification très étendue dont on se rend aisément compte, lorsqu'on sait que chaque élément est réputé présidé, protégé par un génie spécial portant en quelque sorte les couleurs de l'élément à la garde duquel il est préposé : nous sommes ici en présence de la couleur primitive *de la terre* et de l'or qu'elle recèle. Chaque dynastie étant réputée régner sous l'égide spéciale du génie de l'un des éléments, la couleur de l'élément que nous appellerons *régnant* devient la couleur royale. Ainsi, actuellement, un char jaune, un vêtement jaune, sont : un char royal, un vêtement royal.

La terre figure en outre un des principes premiers de toute chose, puisqu'elle est désignée par les textes comme le type par excellence du principe Yn. Il en résulte que plus on se rapproche de l'élément terrestre et de sa couleur, plus on est supposé se trouver proche de l'état premier de l'existence, état encore *passif*, plutôt qu'actif, pendant lequel domine le Yn. C'est pour cette raison qu'*une bouche jaune* (Houang-Keou) désigne un enfant au-dessous de quatre ans; tandis qu'*un enfant rouge* (tcheu tse) indique un nouveau-né, parce que le corps des tout petits enfants est rougeâtre.

Ainsi donc, le caractère *houang* devient, par image, la qualification de ce qui est à son début et de la nature primitive. Nous pouvons traduire cloche jaune ou voix jaune, qui se rapporte au ton *fa*, par voix de la nature, *voix de la terre*.

Quelques commentateurs chinois ont donné à l'expression houang-tchong le sens de *principe inaltérable*, et cela en faisant allusion, soit à la couleur de la terre, soit aux proportions invariables des métaux qui entrent dans la composition des cloches.

Il est encore une autre interprétation logique de ces deux termes :

le son *fa*, que rend le tube *houang-tchong*, est le son fondamental de la gamme chinoise, telle que la découvrit Lin-len ; il est le *diapason* de la musique chinoise, tout comme le *la* est le diapason de la nôtre.

Houang-tchong, représente donc la base et le principe même des harmonies musicales de la nature, il est bien réellement la *voix de la nature*. Ajoutons encore que ce ton, cette *voix* correspond à la onzième lune chinoise (décembre), sous laquelle tombe le solstice d'hiver, qui marque le commencement de l'année astronomique. Enfin, cette première heure *tse* est dite *heure de la souris*. C'est à ce moment qu'a lieu la troisième des cinq veilles qui se font dans les villes chinoises depuis l'heure du chien (7 heures du soir), jusqu'à celle du Lièvre (7 heures du matin). Les gardes de nuit annoncent aux habitants l'heure qu'il est, puis aussi et par là même, ils les assurent de leur vigilance.

Les explications qui précèdent, nous permettront de parcourir rapidement et sans fatigue pour le lecteur toute la gamme des heures correspondant à la gamme musicale.

Deuxième heure (1 heure et 2 heures du matin ; 12me lune = janvier) : Tcheou. Cette heure correspond au *fa dièse* dont le tube se nomme *ta-liu*, c'est-à-dire littéralement *le grand principe;* mais l'examen des caractères d'écriture, par lequel il est désigné donne le sens plus précis *d'ensemble harmonieux des lois de la nature*. En réalité, de 1 heure à 3 heures du matin, tout dans la nature est plongé dans le repos ou du moins dans le calme. Il semble que ce soit un temps d'arrêt imposé à l'activité du monde, qui, dans un instant, reprendra toute son animation. Ce repos est une sorte de suspension d'effet apporté à la loi universelle de travail et de progression. Mais, pour la nature, qui dit repos, dit en même temps, réparation et concentration des forces. Aussi les Chinois croient-ils que les deux principes Yang et Yn se concertent à ce moment de la nuit et s'unissent pour produire toutes choses, — les dix mille choses. La concentration des forces de la nature semble bien, en effet, avoir lieu pendant notre mois de janvier auquel correspond la 12e lune chinoise en même temps que l'heure *tcheou*.

Troisième heure (3 heures et 4 heures du matin ; 1re lune = février) : Yn. A ce moment, l'union des deux principes est un fait accompli ; aussi le caractère Yn (qu'il ne faut pas confondre avec celui qui représente le *principe* Yn), indique-t-il une *association*

comportant le respect des décisions et de l'œuvre communes.

Cette heure correspond au son du *tay-tsou*, c'est-à-dire au *sol naturel* et à la 1re lune du commencement de l'année civile. *Tay-tsou* est la suprême union, la suprême égalité, l'union et l'égalité d'origine. La terre, fécondée par Yang, retient dans ses prisons, dans ses mystérieux ateliers quelques graines qui bientôt perceront la voûte protectrice sous laquelle s'élabore le travail de leur germination. Des plantes plus hâtives couvrent déjà le sol d'une parure charmante; mais, comme l'enfant, elles s'ignorent; comme une mère, la plus tendre même, la terre ne sait encore le sort réservé à ces plantes qu'elle nourrit de son mieux. Les unes seront frappées par la mort avant leur entier développement; les autres vont parcourir toute la carrière que leur a tracée le Dominateur suprême. Toutes sont nées ou conçues; elles sont presque égales en faiblesse; encore un peu de temps et nous les verrons croître, revêtir les aspects les plus divers, les formes les plus variées.

La cinquième et dernière veille passe par les rues; le sommeil des hommes va prendre fin et chacun puise, dans ces derniers instants de repos, le principe d'une activité nouvelle.

Quatrième heure (5 heures et 6 heures du matin; 2e lune = mars) MAO. Voici le jour, avec lui commence la 4e heure. Nous assistons au réveil complet de la nature, à l'épanouissement des fleurs : les tiges sont poussées, les boutons s'entr'ouvrent. Aussi *mao* signifie-t-il *florissant.*

Cependant, — étrange association d'idées! — en faisant précéder *mao* du caractère *se*, qui veut dire mourir, on indique..... *l'heure de la mort*. Pourquoi nous en étonner? La mort n'est-elle pas la floraison réelle de l'homme? Pourquoi serions-nous surpris que, pour les philosophes chinois, l'heure de la mort soit précisément l'heure de l'éclosion des fleurs, quand nous, chrétiens, nous couvrons de fleurs le cercueil et la tombe de nos morts.

La mort n'est-elle point, pour le juste, une porte de fleurs s'ouvrant sur un royaume de fleurs éternelles, — s'il est vrai que *fleur* soit synonyme de *joie?* — Pourquoi refuser au Chinois, philosophe par excellence, cette poésie naturelle et pure que Dieu met au cœur de l'homme pour le soutenir, comme une suprême espérance, au cours de ses épreuves multiples et souvent douloureuses? Et pour combien, d'ailleurs, l'heure de la floraison, l'heure de la naissance, n'est-elle pas aussi l'heure de la mort, soit qu'ils quittent

la vie dès qu'ils y sont entrés, soit que ce moment même marque pour eux le point de départ d'une existence toute de réprobation, toute de honte ou bien toute de souffrance, toute de douleur? Enfin la *loi de mort* n'a-t-elle pas été portée, contre l'homme, par la Providence, au matin même de la création, au début de la vie, au milieu d'un jardin féérique et tout remplis de fleurs?

Rose qui éclot, enfant qui naît, sont marqués pour la Mort qui est le but de la vie!

L'heure *Mao* correspond au *sol tonique* dont le nom, *Kia-tchong*, a pour sens littéraire *cloche-fermée*, entourée de tous côtés. Mais le caractère *Kia* implique l'idée d'un entourage *protecteur*, non celle d'une prison.

Le bouton de rose est encore *enserré* dans ses sépales qu'un chaud rayon de soleil va disjoindre. Alors il brisera « son corset vert », sans éprouver aucun froissement, sans avoir à vaincre une résistence ennemie : caché dans sa corolle, il est sous un abri, non dans un cachot.

Kia-tchang, cloche serrée, cloche-fermée, a un autre sens, figuré et très remarquable : *la voix des soutiens de l'Etat*. Nous avons dit en effet que *cloche* peut se traduire par *voix*. Or le *sol* est réputé le son, la note des Ministres. Le rôle des Ministres n'est point de combattre le Chef de l'État; il consiste à aider ce Chef, à le soutenir dans sa tâche quotidienne souvent si difficile et de lui donner, par leur concours incessant, la force de remplir sa mission.

La note *sol* est donc bien la voix des Ministres. Au reste, ceux-ci portent sur leurs vêtements l'image du *tigre*, qui est leur emblème; et le ton *sol*, générateur du sol tonique, correspond à l'heure du tigre.

L'heure qui va suivre est celle du *dragon*, c'est-à-dire de l'Empereur.

Cinquième heure (7 heures et 8 heures du matin; 3e Lune = avril) TCHEN. Le soleil brille, le principe Yang va dominer. Il jette une clarté resplendissante sur l'œuvre qu'il a produite en union avec le principe Yn, et continue cette œuvre en réchauffant la Terre. Par son influence sur la masse de l'air que traversent ses rayons, il permet aux plantes, — à l'herbe la plus humble comme aux arbres altiers, — de *respirer* par leurs feuilles, que sa lumière peint en vert. Il fait monter jusqu'à l'extrémité des branches le suc, spécial pour chaque espèce de plantes, que distille la terre; il trans-

forme chaque brin d'herbe, chaque pousse, chaque feuille en un agent de vie ou de mort pour l'homme.

Tchen n'a pas de sens étranger à la mesure du temps; il marque l'heure du travail, *le jour* par excellence. Cette heure correspond au *la naturel*, *Kou-sy*. Dans ces deux caractères nous trouvons la désignation de la *Mère du Mari*, de la mère du chef, et le signe d'une *purification*. L'union de ces deux mots nous reporte donc à l'idée de la régénération de la Mère commune, elle marque la *rénovation de la Terre*, mère véritable pour tous les êtres, puisqu'elle les nourrit tous de sa propre substance; elle les nourrit tous, même le Chef des hommes, même celui qui porte le nom de Père — Mère de la Nation et le titre de Fils du Ciel.

Et comme si l'éclat de cette rénovation de la Mère commune rejaillissait sur le plus illustre de ses enfants, on dit que le *la*, note de la rénovation, est la note impériale.

Ce son grave et doux, plein de force et d'harmonie, domine les autres sans cesser d'être doux, puissant et harmonieux : il est comme la voix grave et cependant si douce du Chef de la famille, il est comme le vent qui brise ou qui caresse, qui se joue de toute force, détruit les forêts et les villes, mais se fait doux aux faibles et plie, sans le rompre, l'humble roseau. Aussi le *vent* est-il comme le *dragon* l'image du pouvoir impérial dont le *la* exprime le caractère.

Sixième heure (9 heures et 10 heures du matin; 4e lune = mai) *Se*. Le soleil continue sa course ascendante et pendant que les rayons de Yang pénètrent partout, Yn travaille avec ardeur à fortifier ce qu'elle nourrit. Il faut en effet mener à bien la croissance des plantes, il faut aider à l'accomplissement des lois universelles. Les fleurs se fanent, les fruits se forment, les exigences des êtres de la création deviennent pressantes. Les plantes demandent soleil, rosée, sucs réparateurs; les oiseaux cherchent des insectes et de tendres graines pour leurs petits qui viennent d'éclore; l'homme a besoin que l'espoir d'une abondante récolte le soutienne dans son dur labeur... Et la nature pourvoit à tout, et les lois *centrales* dans leur ensemble harmonieux, les lois *qui mènent au but*, reçoivent partout leur exécution. C'est à l'accomplissement de tous les devoirs, c'est à l'harmonie de toutes les lois, que correspond le *la tonique*, dérivé du *la* naturel, auquel se rapporte l'heure *se*. Cette heure est dite heure du *serpent*.

Peut-être ne faut-il voir qu'une relation fortuite entre ce titre

d'heure du serpent et la part d'activité toute spéciale qui, pendant cette même heure, incombe au principe Yn. Cependant, en songeant que ce principe passif, Yn, domine particulièrement dans la Terre et dans la *femme*, on se prend à croire que cette relation entre le serpent et l'Yn, le serpent et la femme n'est pas accidentelle.

Les Chinois auraient-ils donc la notion de la tentation, de la désobéissance et de la chute de la mère du genre humain, du drame qui s'accomplit sous le regard terrible de Dieu, à l'heure même où l'homme venait d'être établi roi de la création? C'est là une question difficile à résoudre et dont l'examen ne peut entrer dans le cadre de cette courte étude. Nous dirons toutefois qu'en tenant compte de de l'origine des premiers Chinois et du temps auquel ils organisèrent les sciences et les arts, — temps si éloigné de nous, mais si voisin du moment où s'accomplit l'œuvre du Génie du Mal — dans l'heure *se*, on pourra admettre qu'il y ait un rapport raisonné entre le serpent et le principe Yn, entre le serpent et la femme.

Septième heure (11 heures et midi; 5e lune = juin) OU. Cette heure correspond à la note *si*, note ou son que porte le nom même de *Jouy-pin* donné à la 5e lune. Ces deux mots, ou pour mieux dire les deux caractères d'écriture qui les expriment, se rapportent fort exactement soit à l'existence de l'homme à 11 heures et midi, soit à l'aspect des champs et vergers en Chine pendant le mois de juin. *Jouy* indique des plantes couvertes de fruits, des céréales dont les épis sont pleins. *Pin* marque l'action de *recevoir un hôte*. Ainsi, la loi du travail n'est pas suspendue, mais la nature commence à tenir ses promesses et l'homme fait une courte halte pour recevoir les premiers dons de la terre, pour jouir un instant des premiers résultats de ses efforts. De même que le sol lui a déjà fait part de ses richesses, il convie à son tour quelques amis à sa table. Il s'entretient avec eux de leurs espérances, il leur communique les siennes; les uns aux autres ils se montrent le sentier ou la grande route qu'il faut parcourir encore pour atteindre au but poursuivi; ils se séparent enfin pour reprendre leur tâche.

Et la force du soleil va toujours grandissant, et la mission de Yang s'accomplit avec une telle ardeur que l'homme craint par instant que tous les biens de la terre non encore récoltés soient anéantis p ar la chaleur.

Huitième heure (1 heure et 2 heures après midi; 6e lune = juillet) WEI. *Pas encore!* telle est la signification de Wei. Non

certes, le but n'est pas encore atteint, mais du moins il apparaît nettement; l'espoir grandit au cœur de l'homme, l'activité générale augmente; les affaires se brassent dans l'empire et dans la société; comme dans la nature tout est mouvement. L'heure du repos n'est *pas encore* venue, mais on marche sûrement vers elle.

Sous les rameaux touffus, dans les haies, dans les bois, sous les feuilles frissonnantes du bambou, comme à l'ombre des grands arbres de la forêt, l'oiseau, d'une voix claire et vibrante, encourage l'homme. Partout se manifeste une exhubérance de vie coïncidant avec le redoublement du travail. L'heure *Wei* correspond au son *do naturel*, *lin-tchong* ou cloche des Bois, c'est-à-dire *la voix des bois*. Encore convient-il de dire plutôt *les voix* des bois. En effet, les arbres, leurs rameaux et leurs feuilles, les roseaux, les graminées, la mousse même, l'insecte qui va d'un brin d'herbe à un autre, l'abeille qui, avec un joyeux battement d'ailes et toute chargée de son précieux butin, se repose sur un tronc dénudé; la source qui jaillit entre les roches, le torrent qui bouillonne, le ruisseau qui bruit... tous ces hôtes, toutes ces choses des bois ont un langage, une *voix* que Lin-len, l'ordonnateur de la musique en Chine, sut entendre et dont il s'efforça de rendre les accents.

Et toutes ces voix sont fortes, elles sont gaies, elles expriment la joie *d'être*, d'exister, joie qu'éprouve tout ce qui sent la vie circuler en soi : l'heure des larmes n'a *pas encore* sonné.

Neuvième heure (3 heures et 4 heures du soir; 7e lune = août) CHEN. Pendant que les mille voix de la forêt célèbrent encore l'œuvre de la création et font redire à l'écho un long chant de vie, une heure nouvelle s'annonce, heure pendant laquelle s'achèvera l'œuvre commune de Yang et de Yn. Cette œuvre ne se termine que pour se produire à nouveau. Car, tous, nous sommes enfermés dans un cercle tracé par la main toute-puissante de Dieu, cercle *fini* que nul ne peut franchir et dont, sans repos, sans arrêt, sans marche rétrograde, il nous faut parcourir la circonférence entière. L'heure ne s'arrête point dans sa course, ni les astres dans leurs révolutions, ni l'homme dans la vie, et pour renaître demain, il faut mourir ce soir!

C'est bien en effet une poésie funèbre que nous annonce le *do mineur* dont les vibrations mourantes semblent la voix des larmes! Au *do* mineur, à l'*Y-tse*, correspond la neuvième heure, *chen*.

Y-tse est tout ensemble la *loi de la paix* et la *loi de la mort*.

Il ne s'agit plus ici, comme pendant la quatrième heure, de l'*épanouissement* de l'homme dans la mort; nous ne sommes plus conviés à chanter la poésie, la philosophie consolante, la floraison, l'avenir!

Y-tse nous appelle au souvenir d'une loi inexorable, oubliée trop souvent au milieu de l'activité fébrile de l'existence : naître, vivre, mourir; entrer dans la vie, s'y développer, puis entrer dans la mort, — telle est cette inexorable loi.

Les fruits sont murs : ils tombent si on ne les cueille; car l'ordre fatal s'applique à la nature entière.

Il est vrai, tant sont grands les contrastes, que la mort porte en elle la joie. Aussi remarquons-nous que le mot *chen*, par lequel on désigne la neuvième heure, lorsqu'il est redoublé, signifie *se réjouir*. Ce n'est pas une anomalie, ce n'est pas non plus une image; car, lorsque vient la récolte des biens de la terre, l'accomplissement de la loi de mort est une joie pour l'homme.

Dixième heure (5 heures et 6 heures du soir; 8me lune = septembre) Yeou. Voici enfin l'heure à laquelle l'homme est récompensé de ses peines, payé de ses travaux. Le temps du labeur tombe dans le passé, celui de la rémunération le remplace dans le présent.

Tout est mûr, tout est *parfait*, comme l'indique le mot *Yeou*. Dans l'État, chaque famille se réjouit des biens qu'elle a récoltés; dans la famille, oublieux de la loi de mort qui un jour s'appliquera à lui, l'homme s'applaudit du bénéfice réalisé. N'est-il pas en effet naturel, qu'après le pénible travail du jour, content d'avoir rempli sa tâche, heureux d'avoir assuré le lendemain, d'avoir *fait le vivre*, l'homme se montre satisfait du bien-être acquis?

La note musicale de cette heure de richesse et de légitime satisfaction est *Nan-liu* (*ré* naturel), dont le sens littéral est *compagnon du sud*. C'est en effet à la chaleur que sont dues toutes les récoltes : sans elle, point de riz pour apaiser la faim, point de fruits pour satisfaire la soif, point de plantes pour guérir l'homme malade. Sans la chaleur, sans la coopération du principe Yang, les efforts du Yn eussent été stériles.

L'union de Yang et de Yn continue encore; l'association des deux principes a déjà donné des parures à la terre, des richesses à l'homme; cette association se trouve donc rompue en apparence, mais elle n'est rompue que pour les êtres et les choses ayant acquis

son entier développement et tombés sous l'ordre de mort, l'heure du repos définitif n'a pas encore sonné pour Yang.

Onzième heure (7 heures et 8 heures du soir; 9me lune = octobre) Siu. *Tout n'est pas fini!* La récolte est faite, l'accomplissement de la loi *centrale* est parfait : cependant il faut encore quelques instants d'activité, car on doit songer à demain et préparer la répétition de l'œuvre d'aujourd'hui.

Nous entrons dans une veille qui n'est plus la « veillée des armes », la préparation à la lutte pour l'existence, puisque le cercle entier de la vie a été parcouru : nous entrons dans ce que l'on peut appeler la *veillée de la résurrection.*

Ainsi que l'exprime le son *ré tonique* correspondant à l'heure *sin*, les deux principes Yang et Yn doivent donner à chaque être la force de se reproduire; en d'autres termes, ils doivent placer un germe de vie dans le sein même de la mort, afin que la terre se couvre à nouveau de ses parures et que le gland devienne chêne.

La première ronde de nuit passe dans les rues et jette son cri de paix aux hommes qui vont s'endormir.

Douzième heure (9 heures et 10 heures du soir; 10me lune = novembre) Hai. Et maintenannt que l'œuvre d'aujourd'hui a reçu son couronnement par la préparation de l'œuvre de demain, les hommes peuvent se livrer au repos.

Les deux principes Yang et Yn peuvent s'isoler quelques instants. Le sommeil résultera pour l'homme de cet isolement même qui n'est pas l'abandon : l'homme *meurt* quand Yang et Yn le quittent; il *dort*, quand les deux agents de vie, tout en demeurant en lui, cessent d'agir et de manifester leur présence. Le sommeil est l'image de la mort.

Il n'y a plus ni combat ni rivalités d'influence dans la nature où tout respire le calme et la paix, où l'on entend, grossie par l'écho dans le silence de la nuit, la *voix de l'accord*, le tintement de la *cloche d'attente* (Yn-tchong, le son *mi*).

. . . . . .

La révolution complète des heures, image de la révolution des mois, s'est accomplie. Elle a marqué tour à tour le temps de sommeil des deux principes Yang et Yn, l'époque de leur réveil et de l'ardente activité des hommes, le moment de la moisson, le règne de la loi de mort.

« Ciel, Terre, Homme : trois puissances. »

Le tableau des heures, image de la vie, nous montre le concert de ces trois puissances, leur accord, leur union, leurs efforts associés concourant à la production puis au développement de toute chose, obéissant à la loi de vie, dont le dernier terme est un ordre de mort.

Nous devons dire cependant, que pour la foule, pour les masses, le *sens* des heures, leurs rapports avec les forces et les lois de la nasure... tout cela est maintenant lettre morte. Les heures sont désignées par leur numéro d'ordre : la première, la seconde, la troisième, etc.

Mais en réalité, par l'ensemble de relations aussi curieuses qu'étranges, même au cours de sa vie publique, au milieu de ses occupations quotidiennes, le Chinois est, il le veut, sans cesse rappelé, par la mesure du temps, à cette idée qu'il n'est pas un être isolé, étranger aux autres, et que, *en* lui comme *avec* lui et *pour* lui, le Ciel et la Terre agissent sans trêve : tous trois sont pliés par la volonté du Dominateur du monde, à une loi de travail et de rénovation perpétuels.

Consolante pensée! qui se dégage d'ailleurs de toute la philosophie chinoise et qui apparaît, mille fois grandie, lorsque, au lieu de s'arrêter à l'existence physique de l'homme, on pénètre jusque dans les arcanes du monde moral. Au-dessus des portes de ce monde où l'homme, être raisonnable, vit de la vie intelligente, nous avons vu écrits ces mots :

« Montre-toi satisfait du lot qui est ton partage; que ta maison soit haute, que ta maison soit basse, souviens-toi qu'elle t'a été donnée... » (Liv. des Vers.)

Paul ANTONINI.

SOUVENIRS DU FOYER

MARS-AVRIL 1871

Comme le blessé qui, dans un accès de délire, se donne la mort, Paris allait achever sur lui-même l'œuvre de destruction commencée par l'ennemi. Ah! devant l'horrible explosion de haine qui bouleversa le cœur de la France, je compris pourquoi Dieu n'avait pas protégé contre l'envahisseur la cité qui renfermait tant de germes maudits!

Au moment où les Prussiens allaient entrer dans Paris, les gardes nationaux avaient transporté leurs canons à Montmartre, sous le prétexte de les soustraire aux vainqueurs. L'obstination avec laquelle, après le départ de ceux-ci, ces hommes voulurent conserver leur artillerie, annonçait que ces batteries pourraient être dirigées par eux contre une autre armée que celle de l'étranger.

De graves symptômes révélèrent la profonde perversion du sens moral chez une partie de la population parisienne. Sur la place de la Bastille, on vit un agent de police traîné et supplicié par des hommes en délire. Une foule immense contemplait ce barbare spectacle; et ce qui m'effraya le plus dans le récit de cet événement, ce n'était pas la cruauté de ceux qui avaient commis le crime, c'était l'indifférence de ceux qui y avaient assisté.

Le 17 mars, j'étais sous un triste pressentiment. Des garibaldiens circulaient en ville avec leurs chemises rouges. Des chants révolutionnaires montaient vers nous des cabarets voisins.

Le 18, au matin, la générale, battue sous nos fenêtres, annonçait qu'aux meurtrissures de la guerre étrangère, allaient se joindre les plaies de la guerre civile. Mais en vain cet appel se fit-il entendre et ce jour et le lendemain, en vain l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte donna-t-il un plus terrible signal d'alarme. Les

chefs les plus influents des gardes nationaux de l'ordre s'étant éloignés de Paris au moment de l'armistice pour aller chercher leurs familles, les bataillons fidèles manquèrent de direction; et, cloués pour ainsi dire par une force magnétique, laissèrent une poignée de bandits cosmopolites s'emparer de la ville.

Le 19, nous nous trouvions sur le quai d'Orsay, quand nous vîmes des bataillons de la garde nationale descendre dans notre faubourg. Nous assistons ainsi à l'envahissement de diverses administrations publiques. Le ministère de la guerre est livré *contre reçu* au *général* Cluseret.

Que d'étranges figures je rencontrai dans notre aristocratique faubourg pendant la matinée du 20! Ce jour et les jours suivants, je remarquai des hommes dont la physionomie avait une laideur vraiment satanique : c'étaient probablement les forçats qui avaient prêté leur concours à l'insurrection. Il y avait là de ces visages que le cauchemar seul évoque d'ordinaire. Que de regards fauves, pleins d'ironie et de triomphe, semblaient dire : « C'est notre tour! » Sans doute, parmi les insurgés, il en était beaucoup qui n'avaient pas cet aspect repoussant : tant de ces hommes n'étaient qu'égarés!

Pendant cette matinée du 20, je croyais que les insurgés descendaient dans notre faubourg pour commencer le pillage de nos demeures. Toutefois ce n'était pas alors la préoccupation des fédérés : ils ne venaient piller que le dépôt d'armes des Invalides.

En passant près de l'Intendance, je fus témoin d'une rixe qui me causa la plus pénible impression. Un pauvre soldat qui, de passage à Paris, était venu chercher sa feuille de route à l'Intendance, se débattait avec rage contre les insurgés qui le désarmaient. Je rentrai malade à la maison.

Encore sous l'influence des violentes émotions du siège, je sentais un immense besoin de repos. Paris tant aimé naguère, mais Paris où grondait maintenant le canon de l'émeute, Paris me faisait horreur. J'avais voulu y rester pendant le blocus, alors que nous devions y souffrir pour une noble cause; mais comment me résoudre à demeurer dans cette ville alors qu'elle se préparait un juste châtiment?

Puis le printemps naissait. Qu'il eût été doux de fuir l'orageuse cité et de chercher le calme dans les champs et les bois! Oui, mais pendant notre absence, que deviendrait le foyer qu'on aurait abandonné au pillage? Et pour mes parents âgés, un semblable dérange-

ment d'habitude ne serait-il pas fatal? N'avais-je pas moi-même cruellement souffert alors que la prolongation du bombardement nous avait chassés de notre maison? Cependant l'horreur de la guerre civile l'emportait chez moi, mais mon père et ma mère croyant que nous ne tarderions pas à être délivrés, décidèrent que nous resterions, je me résignai donc à supporter le séjour de Paris. A un certain instant même, je me sentais si lasse de la vie qu'il me semblait que, si nous devions être de nouveau bombardés, j'attendrais tranquillement les obus dans ma chambre. Plus la terre devient triste, plus le ciel semble beau.

Une lueur d'espérance venait bientôt nous sourire.

Le parti de l'ordre s'est réveillé, et a fait, le 21 mars, une manifestation pacifique qui doit se répéter le lendemain. Hélas! c'est une nouvelle catastrophe qui se prépare.

Le 22, les fédérés qui occupent la place Vendôme, tirent sur les hommes désarmés qui viennent leur parler de paix et de réconciliation. Là tombe un noble jeune homme, le vicomte de Molinet, qui nous avait été présenté pendant le siège par l'une de nos amies, Mme de K... Héritier d'une grande fortune, M. de Molinet avait étudié la médecine afin que cette science vînt en aide à son inépuisable charité : il ne soignait que les pauvres!

La dernière fois que j'avais vu M. de Molinet pendant le siège, je l'avais prié de vouloir bien me montrer comment se faisaient les compresses fenestrées. Le jeune docteur qui venait de se lever pour prendre congé, me donna gracieusement la leçon que je lui demandais, puis il se retira... Je ne pus m'empêcher de rapprocher de cet incident la mort tragique de M. de Molinet.

Au moment où ce jeune gentilhomme était mortellement frappé, son père, qui se trouvait auprès de lui, était arrêté par les fédérés.

M. de K... avait accompagné ses amis à la place Vendôme. Témoin de la mort du fils et de l'arrestation du père, il court chez sa femme et charge celle-ci de préparer Mme la comtesse de Molinet aux malheurs qui la frappent; puis il retourne à la place Vendôme pour y chercher le cadavre... Il le voit à ses pieds, se jette sur ce corps inanimé, et, l'embrassant, lui dit : « Ah! mon pauvre Édouard, est-ce ainsi que je vous retrouve! » M. de K... est immédiatement arrêté, mais il ne tarde pas à être relâché. Il profite de sa liberté pour tenter de délivrer M. le comte de Molinet. Il se rend à la Préfecture de police, et Raoul Rigault lui dit brutalement que

M. de Molinet ne sera délivré qu'après les funérailles de son fils; et que, si cette cérémonie provoquait une manifestation, le père de la victime serait fusillé. C'était déjà le système des otages...

M. de Molinet ne put donc conduire le deuil de son fils. Quelle nouvelle épreuve pour la pauvre mère!

Dans la matinée du 22, le comte de Molinet, sa femme et son fils avaient reçu la communion des mains de M. l'abbé Deguerry. Ils ne se doutaient pas que cette communion fût, pour le plus jeune des trois, le viatique des mourants. Bientôt le vénérable curé de la Madeleine allait suivre au Calvaire le fils spirituel qu'il avait assisté.

Cependant la fusillade de la place Vendôme avait animé d'une généreuse indignation les amis de l'ordre. Ceux-ci se préparèrent à venger leurs frères. Pendant la soirée du 22, la générale fut battue quatre fois dans notre quartier. La quatrième fois, le tambour s'arrêtait au coin de chaque rue et appelait à haute voix les défenseurs de la bonne cause : « Citoyens, prenez garde à vous! » criait-il. « Au coin de la rue de Varennes! » Cette désignation concernait le rendez-vous assigné aux bataillons fidèles; mais le signal d'alarme qui la précédait, me fit penser qu'elle s'appliquait aux positions des insurgés. Je crus d'autant mieux à une attaque des fédérés que, disait-on, les bataillons de notre faubourg allaient être désarmés et que leurs chefs avaient été condamnés à mort par le comité central de la garde nationale. Devant le danger que je voyais planer sur notre foyer, je ne sais quelle fièvre s'empara de moi, et ma première pensée fut celle de la résistance. Je me calmai cependant. D'ailleurs, notre rue demeura paisible.

Le lendemain notre faubourg était gardé par nos bataillons. C'est avec une confiante sérénité que nous rencontrons sur le Pont-Royal le 17e bataillon, et à la Cour des comptes le 16e qui protège de sa présence le palais où délibère notre respectable maire, M. Arnaud de l'Ariège. Mais à peine avons-nous tourné le coin de la rue de Grenelle et de la rue de Bourgogne, que nous remarquons dans cette dernière rue une grande agitation; le 219e bataillon marche sur notre faubourg avec des canons qu'il place au ministère de la guerre et dans la rue du Bac. Toutes les boutiques se ferment.

Prévoyant qu'une bataille pourrait bientôt nous bloquer à la maison, nous entrons chez le charcutier de la rue de *** pour faire quelques provisions. Cet homme est hors de lui. Tandis

qu'il pose les volets de sa devanture, il témoigne avec la plus grande énergie toute son indignation à deux insurgés qui sont entrés dans sa boutique et qui semblent atterrés. « Quand nous avons été bombardés, leur dit-il, êtes-vous venus nous secourir? Pourquoi donc maintenant venez-vous chez nous? Que chacun garde son quartier! » — « Vous avez bien raison », répondent les fédérés. « Croyez-vous que nous n'aimerions pas mieux passer la nuit dans nos lits que de la passer ici? Mais ce n'est pas notre faute, nous sommes commandés! »

Je m'approche à mon tour de ces malheureux égarés. « Eh quoi! » leur dis-je avec émotion, « nous avons souffert ensemble tant d'épreuves et de périls, et maintenant nous nous entre-déchirons! » — « Jamais », me dit l'un de ces hommes, « jamais je ne tirerai contre des Français! Il y aura toujours dans mon canon un boulet contre les Prussiens; mais contre les Français, jamais! »

Le conflit qui se préparait n'eut pas de suite. Les gardes nationaux de l'ordre, réunis par l'amiral Saisset, furent renvoyés chez eux : l'heure de la délivrance n'était pas encore venue.

Quelques jours après, mon père alla à Versailles pour y chercher sa pension de retraite. Comme toujours je l'accompagnai.

La gare Montparnasse était occupée par les insurgés qui pouvaient s'opposer à tout départ qui leur semblait suspect. A la station d'Ouest-Ceinture, deux fédérés visitèrent nos wagons; mais je dois le dire, ils paraissaient eux-mêmes honteux du rôle qu'ils jouaient, et leur inspection fut aussi rapide que pacifique.

C'était la première fois que nous sortions de Paris depuis la promenade que nous avions faite le 6 novembre près de nos avant-postes. Que de pénibles spectacles attristaient et nos yeux et nos cœurs! Depuis les ruines de nos forts jusqu'à celles du château de Meudon, que de traces cruelles avaient laissées les obus dans ces localités autrefois si riantes et sous les verts ombrages desquelles nous cherchions naguère la fraîcheur, le repos! Et au milieu de ces vestiges d'un passé encore si récent, voici les travaux stratégiques exécutés par les Prussiens; voici ce Châtillon d'où partaient les obus qui menaçaient notre toit...

Cependant, au milieu de ces champs dévastés, les paysans reprenaient leurs travaux... Hélas! ils allaient bientôt être condamnés à un nouvel exil!

A Sèvres, nous éprouvons un sentiment de douce et de vive sécu-

rité à la vue de nos troupes qui s'échelonnent le long de la route, et qui, entre Viroflay et Versailles, forment un camp.

Nous entrons dans la gare de Versailles. L'immense foule des voyageurs est retenue au débarcadère; on la fait lentement défiler pour mieux en examiner les éléments. Tout à coup, j'entends annoncer le *Mot d'ordre* et d'autres feuilles révolutionnaires... Qu'est-ce à dire? Les journaux de la Commune à Versailles! Sans doute, j'ai mal entendu? Non, mais les paroles qui suivent l'énumération de ces feuilles me font tout comprendre : « Les journaux intitulés : *le Mot d'ordre*, *le Vengeur*, *le Cri du peuple*, *le Mont Aventin*, etc., n'entrent pas à Versailles. Les personnes qui les ont sur elles et qui ne les remettraient pas au contrôle, seraient renvoyées sur Paris. »

Un monceau de ces publications est ainsi recueilli à la gare pour être transporté au Ministère de l'intérieur.

Les femmes, ne subissant aucune inspection, sont invitées à passer par une porte spéciale. Mais je ne veux pas quitter mon père. Je reste dans la cohue qui, au moment de la sortie, devient écrasante. Contrairement à l'usage, on ne demande pas à mon père ses papiers.

Enfin, nous voici dans les avenues de Versailles. Ah! quel bonheur d'être en France et d'échapper un moment au règne de la Commune! Mais ce bonheur ne sera pas de longue durée. Au château que défend une formidable artillerie, on nous dit que la rive droite a été coupée, et que la rive gauche l'est peut-être aussi. Notre inquiétude est grande, car ma mère est restée à Paris.

Nous apprenons, en outre, que les bureaux du Trésor se ferment à trois heures, et que nous avons dépassé la limite réglementaire. Mon père, confiant ses titres à un ami qui habite Versailles, le prie de faire toucher sa pension l'un des jours suivants et de lui faire parvenir cette somme à Paris. Puis nous courons à la gare. Dieu soit loué! un train va partir. Nous nous y jetons et nous arrivons au port.

Avant de quitter Versailles, nous y avons vu arriver un détachement de gardes nationaux. En tenue de campagne et couverts de poussière, ceux-ci viennent se joindre à l'armée de l'ordre.

*
* *

Ce fut le 2 avril que nous entendîmes les premières décharges d'artillerie échangées entre les troupes françaises et les défenseurs

de la Commune. C'était le jour des Rameaux. Chose étrange! ces hommes qui allaient faire éclater d'une manière si sauvage leur haine contre la religion, ces hommes marchaient au fratricide avec du buis à leurs képis...

Au premier bruit du combat, beaucoup de familles parisiennes accéléraient leur fuite. Mais en passant devant la gare Saint-Lazare, nous y lisons une affiche qui, reproduisant un ordre du chef d'état-major Henry, informe la population que tous les trains sont arrêtés sur cette ligne. Des voitures chargées de lits, de malles et de sacs de nuit, stationnaient à la porte de la gare... Quel désappointement pour les fugitifs qui, au moment où ils croyaient pouvoir échapper à un dangereux séjour, s'y trouvaient inopinément retenus! Pâle, agitée, une jeune femme éclatait en amers reproches contre sa famille : « Il y a trois jours que je voulais partir! » s'écriait-elle.

Sous nos yeux, des groupes se forment dans le centre de Paris. Une compagnie du 108e, avec un fanion tricolore, vient occuper la place de la Madeleine, à l'entrée du boulevard. Les passants s'arrêtent. Le capitaine, l'épée nue, dissipe les rassemblements et dit : « Nous sommes ici pour l'ordre. »

A cet endroit, *le Journal de Paris* nous donne quelques détails sur l'engagement du jour. A mesure que nous nous approchons de la place de la Concorde, les groupes deviennent plus compactes, et se concentrent vers les Champs-Élysées. On écoute ceux qui apportent des nouvelles. Un homme âgé raconte qu'aux Champs-Élysées, une mère, ayant appris que son fils avait été tué le matin par une balle morte, jetait des cris déchirants. Sur le pont de la Concorde, on nous dit que des obus sont tombés jusqu'à la porte Maillot, et que l'un de ces projectiles a dévasté une maison. Là aussi passe un insurgé, la figure entourée d'un bandeau : « Je suis resté trois quarts d'heure sans connaissance », dit-il à des personnes qui marchent avec lui. Nous nous approchons de lui, et mon père lui demande s'il est blessé. Cet homme nous regarde et nous répond négativement. Il nous dit que, dans son bataillon, deux gardes ont été tués et que d'autres sont hors de combat.

Ce bataillon était le 119e, celui-là même qui avait salué le drapeau rouge arboré à la croix de Sainte-Geneviève. Les bras de la croix avaient été sciés à cet effet. Malheureux! en vain avez-vous cru briser ces bras sacrés : leur étreinte, pleine d'amour et de miséricorde, vous sauvera peut-être un jour en vous attirant au repentir.

N'était-ce pas déjà un avertissement du ciel que ceux-là même qui, les premiers, avaient applaudi à cette profanation, aient vu tomber parmi eux les premières victimes de la lutte fratricide?

Le fédéré à qui nous parlions, paraissait comprendre l'horreur de cette guerre : « Vous voyez bien le numéro de mon képi? » nous dit-il. « Je ne me cache pas pour le porter. Eh bien! quand on m'a ordonné d'aller en avant, j'aurais mieux aimé aller en arrière. Avez-vous compris? » — « A la bonne heure! » répondis-je en souriant. Que de malheureux se sont ainsi laissé entraîner à des actes qu'ils réprouvaient eux-mêmes!

Le lendemain le canon grondait toujours. En longeant le boulevard Montparnasse, nous rencontrons des gardes nationaux débandés qui reviennent du combat. On se groupe autour des fuyards, on les interroge. L'un, qui appartient au 123e, dit que la lutte de ce jour sera plus terrible encore que celle de la veille. Il nous apprend que son bataillon est monté trois fois à l'assaut du château de Meudon et a été trois fois repoussé par notre artillerie. « Je n'ai pas même pu tirer un coup de fusil, nous n'avons pas de canons », poursuit-il. Ce garde ajoute qu'il a vu tomber à côté de lui des négociants de son quartier, pères de famille. « Oui », dis-je alors, et pendant ce temps, ceux qui vous envoient là se cachent prudemment... » Cet homme ne me répond pas et rentre tristement chez lui.

Et ce jour, et les jours suivants, la lutte continuait. Comme au temps du premier siège, les voitures d'ambulance et les brancards allaient chercher les blessés. Comme au temps du premier siège, la canonnade ébranlait l'air; mais que ce bruit qui m'électrisait quand il témoignait de notre lutte contre l'étranger, que ce bruit devenait cruel à entendre, lorsqu'il me rappelait que des Français s'entr'égorgeaient!

Ah! nos pauvres soldats, chers prisonniers qui aviez tant souffert sur la terre d'exil, est-ce ainsi que vous deviez être accueillis par vos compatriotes? Ces mains qui auraient dû se tendre vers les vôtres déchargeaient leurs fusils contre vos nobles poitrines.

Et l'horrible lutte commençait pendant la semaine sainte, cette semaine où le Rédempteur avait donné sa vie pour le salut du monde; cette semaine, où le même sang divin qui rachetait tous les hommes indistinctement, devait sceller à jamais leur fraternité!

Comme je demandais à Dieu qu'il nous réconciliât pendant ces jours de salut et de miséricorde!

Hélas! ce fut aussi pendant cette même semaine que nos pasteurs célébrèrent, par leurs propres souffrances, la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le mardi saint, l'éminent archevêque de Paris, sa sœur, deux vicaires généraux, dont l'un était le vénérable Mgr Surat, M. l'abbé Petit, secrétaire général de l'archevêché, furent arrêtés comme otages. La nuit suivante, le curé de la Madeleine, si cher à ses paroissiens, fut jeté en prison. A partir de ce moment, la plupart des paroisses se virent enlever leurs pasteurs, et furent fermées ou converties en clubs (1). Parmi les prêtres arrêtés, je vis, avec un redoublement de tristesse, figurer M. l'abbé Moléon, curé de Saint-Séverin, le catéchiste si bon et si paternel qui m'avait préparée à ma première communion.

Les RR. PP. Jésuites et Dominicains furent expulsés de leurs maisons ou incarcérés.

Le curé de notre paroisse est sur la liste des suspects. D'un moment à l'autre, il s'attend à être arrêté, et cependant il reste à son poste. C'est lui qui préside l'office du vendredi saint; c'est lui qui nous fait baiser la croix, et, pendant que nous imprimons nos lèvres sur ce symbole de douleur et de salut, nous nous unissons intérieurement au digne prêtre pour accepter avec fermeté la perspective du martyre que souffriront peut-être le pasteur et ses ouailles.

En général, cependant, les femmes seules remplissent l'église : les hommes y seraient trop exposés. En allant faire à Sainte-Clotilde ma précédente station, j'ai su qu'un universitaire venait d'être arrêté sur le perron de cette église. Le prenant pour un prêtre déguisé, les insurgés allaient le fusiller dans une écurie de la rue de Bellechasse. Par bonheur, il fut reconnu à temps.

Un jeune prêtre qui prêche à notre paroisse, nous fait entendre une bonne et douce parole : « De même que la guerre franco-allemande s'est terminée, de même, nous dit-il, la guerre civile aura aussi une fin. »

Les grondements du canon se firent entendre la nuit suivante. Le lendemain, samedi saint, M. le comte de S... vient nous voir. Il sort

(1) M. le curé de Plaisance avait été arrêté dès la veille du dimanche des Rameaux.

de la préfecture de police où il a été retenu pendant quelques heures; et cependant il ne nous le dit pas.

M. de S..., qui avait naguère promis à l'Archevêque de lui être fidèle, aussi bien dans l'adversité que dans les jours heureux. M. de S... s'est souvenu de cet engagement et s'est présenté à la Conciergerie pour y visiter le prélat. Il n'a pu voir l'Archevêque qui est au secret, mais dont les remerciements lui ont néanmoins été transmis. A peine M. de S... a-t-il tourné le coin de la rue de Jérusalem que deux fédérés qui l'ont suivi depuis la prison, se saisissent de lui et le ramènent à la préfecture de police. On le soupçonne d'avoir voulu porter à l'Archevêque un message de Versailles; on le fouille, mais l'on ne trouve sur lui qu'un *Missel* et une *Semaine sainte*, pieux souvenirs qu'il destinait à sa mère. Enfin l'un des insurgés reconnaît M. de S... : c'est un ancien garçon de bureau de son ministère; et grâce à cet homme, le prisonnier est délivré, non sans avoir dû laisser au greffe son nom et son adresse. M. de S... s'est déjà éloigné de la préfecture, lorsqu'il se souvient que les deux livres de piété qui ont été trouvés sur lui ne lui ont pas été rendus. Pour les chercher, il retourne bravement sur ses pas; mais, de loin, les fédérés lui crient : « Si vous revenez, nous vous gardons! »

En me racontant cette aventure quelques jours après (1), la mère de M. de S... ajoutait gaiement : « C'est ainsi qu'un *Missel* et une *Semaine Sainte* sont entrés à la préfecture de police! »

Ah! si les malheureux qui s'étaient emparés de ces volumes avaient pu les ouvrir, en comprendre le sens!

Si modeste est le héros de cette histoire que, bien que M. de S... eût passé chez nous en quittant la préfecture de police, nous ignorerions cet acte de généreux courage, que sa mère devait célébrer un jour avec des accents bien dignes d'une mère chrétienne. Et cependant, comme je le disais au début de ce récit, c'est en quittant la préfecture que M. de S... s'était rendu chez nous.

Ce jour-là, ce samedi saint, des rumeurs alarmantes circulaient. On disait que de pieuses femmes avaient été arrêtées dans une

(1) Lorsque Mme la marquise de S... me fit ce récit, j'étais en visite chez elle; et, en entrant dans sa demeure, j'avais remarqué avec surprise que cette maison était cernée par les fédérés : ceux-ci y cherchaient un sénateur qu'ils y croyaient caché, mais qui n'y était pas. M. de S... ayant été pris pour ce personnage, avait dû, le matin même, à cette erreur, le désagrément d'une nouvelle arrestation; mais les insurgés s'étant bientôt aperçus qu'ils s'étaient trompés, le relâchèrent immédiatement.

église devant laquelle passait un enterrement civil : aux yeux de nos tyrans, leur prière était, semble-t-il, une protestation. Et en eût-il été ainsi, quel plus généreux défi d'humbles chrétiennes pouvaient-elles jeter à nos persécuteurs!

On s'attendait à ce que les rares églises demeurées ouvertes fussent envahies le lendemain pendant la grand'messe.

C'est aux heures de persécution religieuse que le devoir du chrétien est d'affirmer sa foi. Aussi les fidèles se rendirent-ils le lendemain à la grand'messe paroissiale. De même que le vendredi saint, un motif particulier excitait plus d'une femme à remplir ce devoir. Connaissant les périls qui menaçaient notre clergé, nous nous disions que si, pendant l'office, les insurgés venaient arrêter nos prêtres, les misérables devraient marcher sur nous avant d'arriver jusqu'à eux (1). Nous allions à la messe comme à une bataille, et je ne puis m'empêcher de sourire en pensant avec quelle ostentation le livre de prière était porté devant les *Vengeurs de Paris* qui, la veille, étaient venus occuper la caserne de Babylone, et dont le singulier accoutrement faisait penser aux brigands italiens. Avec les collets des chasseurs à pied, ils portaient les pantalons de l'infanterie de marine et les bottes des francs-tireurs. Des plumes rouges et vertes ornaient leurs chapeaux de feutre.

Je dois dire que, sur ma route, je n'entendis aucune parole blessante. J'arrivai à l'église... Quelle désolation dans le sanctuaire! Pas de cloches, pas de chants joyeux ! Un *Alleluia* triste comme un *Requiem!*

Ainsi que le vendredi saint, le curé officie.

Je n'oublierai jamais l'accent déchirant avec lequel le chantre entonna l'*O Salutaris*. « O Victime de paix, qui nous ouvrez le ciel, fortifiez-nous et *aidez-nous* contre les guerres hostiles qui nous pressent », disions-nous, et bien des yeux se voilaient de larmes.

« Agneau de Dieu, *qui effacez les péchés du monde*, ayez pitié de nous !... *Donnez-nous la paix!* »

Et si, par ces pressants appels, nous implorions la miséricorde de Dieu, avec quelle énergique conviction nous affirmions notre foi par le *Credo!*

Le 19 décembre 1870, prévoyant les tristesses qui, dans notre

(1) Semblable exemple nous fut donné par des paroissiennes de Saint-Sulpice. Plus heureuses encore, les dames de la Halle délivrèrent à deux reprises leur vénéré pasteur, M. l'abbé Simon, curé de Saint-Eustache.

ville assiégée, accompagneraient la solennité de Noël, j'écrivais : Espérons au moins que nous célébrerons la Pâque sur une terre libre; et qu'après avoir été mise au tombeau comme le Dieu fait homme, la France ressuscitera comme lui.

Et voici que la fête de Pâques se passait à une si sombre époque que nous étions réduits à regretter comme un temps heureux la période pendant laquelle les Prussiens nous faisaient souffrir et par la faim et par le feu. Si nous avions été attristés à Noël par le fratricide des peuples, quelle n'était pas notre amère affliction devant le fratricide de nos concitoyens! C'est ainsi que se solennisaient les deux grands événements qui ont cimenté la véritable égalité et la véritable fraternité des hommes : la naissance et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dans l'après-midi, mon père et moi nous nous dirigeons vers la Seine par l'esplanade des Invalides. Arrivés sur le quai, nous nous trouvons en face de l'avenue Montaigne. Les insurgés sont massés le long du Cours-la-Reine. Des corbillards, ornés de drapeaux rouges et noirs, circulent derrière le palais de l'Industrie. Le sanguinaire emblème de la Terreur flotte sur les canonnières qui sont amarrées au rivage, et sur les bateaux-mouches qui circulent. Pendant ce temps, les obus tombent et éclatent dans le voisinage. Toutes les funèbres images de la guerre civile sont rassemblées dans le tableau que nous avons sous les yeux.

Nous remontons la Seine jusqu'à la place de la Concorde. L'Arc de Triomphe nous apparaît à travers une nuée de poudre. Au fracas d'un obus qui éclate, un officier fédéré nous empêche de stationner.

Le 10 avril, nous voyons les barricades qu'on élève devant le pont et la place de la Concorde. Les obus tombent aux Champs-Élysées.

Le 11, des bataillons de la garde nationale se dirigent, par la rue Vaneau, vers le fort de Montrouge. Pendant notre promenade habituelle, nous apercevons la haute barricade des Champs-Élysées. Les insurgés réquisitionnent des voitures, même l'omnibus qui va de Charonne à la route de Fontainebleau, et dont ils font descendre les voyageurs dans la rue de Rivoli. Quelques coups de canon semblent partir de Montrouge.

Le soir, à neuf heures, je lisais, lorsque des détonations d'armes à feu se mêlent au bruit du canon. Nous ouvrons une fenêtre. Les coups de fusil se précipitent; c'est un feu roulant et continu sou-

vent dominé par la voix stridente des mitrailleuses et par le fracas du canon. Comme dans les forts orages, les éclairs ne cessent de sillonner l'espace. C'est au sud-ouest, c'est vers Vanves et Issy que doit se dérouler l'action. Sans doute, c'est l'assaut des remparts; et, dans un instant, ce sera la bataille dans les rues. C'est le salut, mais, hélas! c'est aussi la guerre civile dans ce qu'elle a de plus affreux.

Par instants, les détonations semblent si proches que mon père nous fait retirer de la fenêtre; puis il la rouvre lui-même, et nous nous y groupons encore.

Dans l'acharnement de ce combat, dans ce bruit incessant et terrible, on entend comme l'explosion de la rage humaine, du délire fratricide... Avec quelle ardeur je supplie Dieu qu'il fasse cesser l'effusion du sang, qu'il nous ramène la paix! Combien aussi alors nous craignons pour nos vénérés otages!

Il y a un grand tumulte à la caserne de Babylone. On sonne l'appel dans la rue. Les *Vengeurs* réquisitionnent un omnibus, mais avant qu'ils ne partent, une estafette leur a apporté une nouvelle qu'ils ont accueillie par ce cri : « Vive la Commune! » A ce moment la fusillade s'est considérablement ralentie, le canon seul gronde pendant la nuit; et le lendemain les affiches annoncent que les fédérés ont repoussé le premier assaut des troupes de Versailles. Nous ne nous y trompons pas, et nous croyons bien plutôt que ce sont les insurgés qui auront vainement tenté une attaque contre les lignes des assiégeants.

Plusieurs fois, le bruit de ces combats nocturnes nous fit croire que nos sauveurs étaient près de nous; enfin nous nous habituâmes à cette étrange feu d'artifice, et nous n'y vîmes plus qu'un passe-temps des insurgés qui brûlaient leur poudre pendant la nuit pour nous faire croire, le lendemain, à leurs fantastiques victoires.

Cependant de véritables combats se livraient du côté de Neuilly; et la prolongation de la lutte faisait fuir de Paris ceux qui avaient tardé à émigrer. Les hommes au-dessous de quarante ans ne pouvaient partir; et ceux qui avaient dépassé cet âge ne pouvaient, non plus que les femmes, quitter la ville sans un laissez-passer.

Il nous était alors indispensable de faire un voyage à Versailles pour y chercher, avec le titre de pension de mon père, cette pension même qu'il avait fait toucher au Trésor et que les événements l'avaient empêché de recevoir à Paris. Nous pouvions aller à Versailles par

Saint-Denis; mais il fallait nous munir des passe-ports exigés. Ce n'était pas sans quelque inquiétude que je voyais mon père recourir à cette formalité. Bien que son âge lui permît de quitter Paris, sa position au ministère de la guerre me faisait craindre qu'on ne l'arrêtât à la préfecture de police où se vendaient les laissez-passer. Le 13 avril, cependant, nous nous dirigions vers l'édifice qui me paraissait être une véritable souricière. Deux queues formidables se déployaient devant les portes, hommes d'un côté, femmes de l'autre. Quelques milliers de personnes attendaient ainsi leur tour d'introduction; il était trois heures et les portes de la préfecture devaient être formées à quatre heures. Ce spectacle n'était guère fait pour nous encourager : nous revînmes sur nos pas.

Pensant que nous pourrions obtenir nos laissez-passer à la mairie de notre arrondissement, mon père s'y rend le lendemain. Comme toujours, depuis le 18 mars, je l'accompagne, m'imaginant qu'une femme est une protection par sa faiblesse même.

La cour de la mairie est occupée par un poste de fédérés. L'un d'eux nous indique le bureau où nous devons nous rendre. Nous trouvons dans ce cabinet un jeune homme portant à la boutonnière le flot rouge qui distingue les employés de la Commune. Le cigare à la bouche, il nous reçoit avec la dignité d'un fonctionnaire, et nous dit que les mairies ne donnent de laissez-passer qu'aux indigents. « Vous n'êtes pas indigents? » nous demande-t-il. Je ne puis m'empêcher de rire en lui répondant : « Non, Monsieur. » Imprudente que je suis! n'est-ce pas aujourd'hui le règne des prolétaires? Et n'ai-je pas désigné notre maison au prochain pillage?

« Il faut donc aller à la préfecture de police », poursuit notre interlocuteur. En vain, je me récrie sur l'interminable station qui nous attend, le gracieux fonctionnaire me répond que ce n'est pas son affaire; et, nous saluant, nous congédie d'un geste majestueux.

Pendant que nous traversons la cour de la mairie, la rosette de mon père est sans doute remarquée par les fédérés, et l'un d'eux dit en pirouettant : « Ça m'a l'air d'un fonctionnaire *Badingue*. »

Mais le lendemain, à midi, nous apprenons que les laissez-passer non gratuits se délivreront comme les autres dans les mairies de Paris. A partir de ce jour, des bureaux spéciaux seront ouverts à cet effet depuis 10 *heures du matin jusqu'à 4 heures du soir*. Il est 2 *heures* quand nous arrivons à la mairie, et cependant le bureau des laissez-passer n'est pas encore ouvert. Il faut bien que

les fonctionnaires de la Commune aient le temps de déjeuner. Une queue assez longue s'est déjà formée. Nous nous y plaçons, et notre attente est rendue moins pénible par le voisinage de nos compagnons d'infortune. Il y a là des gens du monde, des hommes d'esprit. On s'entend à demi-mot, sans crainte d'être compris par les fédérés qui nous entourent. Ceux-ci paraissent ravis de voir la pénitence imposée à ceux qui veulent se dérober au doux règne de la Commune; je crois même que l'un d'eux nous a déclarés *bons à fusiller*, et je fais part de cette belle découverte à nos voisins. Enfin, à 2 heures 1/2, nous avançons d'un demi-pas : le bureau est ouvert!

Cependant, ce n'est là qu'une joie trompeuse. Messieurs les communards font gracieusement passer devant nous des amis et des amies qu'ils dispensent naturellement de la station à laquelle ils nous condamnent. Jamais règne ne fut plus favorable aux privilèges que celui de la Commune. Parmi les introducteurs, nous remarquons un enfant de quatorze à quinze ans qui, lui aussi, porte le flot rouge des fonctionnaires communards. « Mais je le reconnais! » s'écrie une belle jeune personne, fille d'un officier de marine, et qui, depuis deux heures, fait queue avec sa mère. « Je le reconnais! c'est lui qui, pendant le siège, nous apportait les bons de fromage de la mairie! J'ai envie de me mettre sous sa protection. — Allez-le, dit quelqu'un. — Mais je ne sais pas son nom! — Eh bien! appelez-le : Fromage. Fromage! Fromage! » Mais Fromage n'entend pas. Un respectable vieillard ne lui ayant pas témoigné une déférence assez marquée, Fromage est exaspéré : « Citoyen, vous m'insultez! Je vais chercher la garde! » Et Fromage s'élançant au poste, en ramène deux fédérés armés de leurs fusils; et les conduisant auprès du rebelle qui a méconnu son autorité, s'écrie, hors de lui : « C'est ce citoyen-là! Il m'a manqué de respect! » Je dois dire que les deux fédérés ne paraissent pas suffisamment comprendre la gravité d'une telle accusation; et que d'un air un peu honteux, ils se retirent en silence.

Le soleil d'avril ajoutait encore ses ardents rayons au supplice de notre attente. Les parapluies s'ouvrent. Un vieillard, souffrant, oublie de fermer le sien en s'avançant sous la marquise. Aussitôt un officier fédéré se précipite vers lui, et avec mille saluts et mille contorsions moqueuses, lui fait remarquer qu'il est abrité et qu'il peut fermer son parapluie : « Je vous demande pardon, Monsieur,

mais j'ai voulu vous éviter un embarras inutile. » Et l'officier se retire, riant et saluant avec la même grâce.

Bientôt les parapluies sont appelés à leur véritable emploi. Tandis que le canon gronde avec fureur, le tonnerre fait entendre ses roulements sinistres. Par moments, je ne peux distinguer l'un de l'autre; et je demande : « Est-ce l'orage du ciel ou celui de la terre? »

Pendant que la foudre éclate, un insurgé s'écrie gaiement : « Jusqu'au bon Dieu qui s'en mêle et qui lance ses carreaux contre *les Versailles!* » — Il me semble, dis-je à mes voisins, « que l'orage est plutôt sur Paris que sur Versailles... »

Cependant, la pensée de cet homme m'a frappée : il a reconnu implicitement la puissance de Dieu qui dirige la foudre.....

La grêle tombe avec une violence telle, que les fédérés du poste abandonnent précipitamment la cour et cherchent un asile dans le bâtiment de la mairie. Quant aux réactionnaires qui veulent voyager hors de Paris, on les laisse impitoyablement se morfondre à la porte. Nous réclamons avec vivacité. Un insurgé à la fauve figure de bandit nous empêche d'avancer. « Mais, Monsieur, lui dis-je, laissez-nous donc entrer! — Vous n'entrerez pas », me répond-il avec un venimeux regard. Indignée, je reproche à cet homme l'inhumanité d'un pareil procédé. Nos voisins et nous, nous n'avons plus qu'une ressource : celle d'envahir la municipalité. Nos doux maîtres nous ont d'ailleurs enseigné par leur propre exemple la légalité de ces mesures révolutionnaires. Tous ensemble, nous nous précipitons comme un torrent dans la salle d'attente, et, devant l'ennemi qui n'ose nous déloger, nous occupons avec fermeté les positions conquises.

Pendant ce temps, la foudre et les obus tombaient toujours; et le courroux du Ciel semblait répondre à la rage des hommes dans un duo étrange et terrible. Ce spectacle, la vue du bandit dont j'ai parlé et des insurgés qui nous gardaient, tout cela me causa une impression que je dissimulai, mais qui me donna froid au cœur. Enfin, l'heure de notre délivrance approchait. Il était 3 heures et demie, et quatre personnes seulement devaient passer avant nous... A ce moment..... on nous congédie. En retard de 4 heures et demie pour s'ouvrir, le bureau est en avance d'une demi-heure pour se fermer.

L'orage du soir cessa. Le lendemain, l'arc-en-ciel déployait sa ceinture irisée, et ce symbole de réconciliation semblait doux aux

fidèles qui lisaient dans l'office du jour l'une des premières paroles de Jésus-Christ ressuscité : « La paix soit avec vous! »

Mais l'orage de la terre grondait toujours; et ce fut au bruit du canon que, profitant de la suppression des laissez-passer, nous allions à Versailles quelques jours après la scène tragi-comique que je viens de rappeler.

L'histoire consignera qu'en l'an de grâce 1871, à la date du 21 avril, d'infortunés voyageurs ont été en route pendant douze heures pour faire le trajet de Paris à Versailles, aller et retour.

Mon père et moi nous quittons la maison le matin à huit heures. Aux jours de la Commune, c'est tout au plus si l'on est sûr de pouvoir sortir de Paris. Quant à y rentrer, c'est bien plus problématique encore. Aussi, de même que nos pères partant pour Saint-Denis, faisaient, dit-on, leurs malles en même temps que leurs testaments, nous emportons un sac de nuit. Ce sac contient, avec quelques menus vêtements de rechange, un pâté et du pain, provisions d'autant plus utiles que les vivres sont fort rares à Versailles dont la population s'est si considérablement accrue.

La gare du Nord est encombrée de monde. Les fédérés qui ont l'ordre d'arrêter les voyageurs âgés de moins de quarante ans, paraissent complètement las du rôle qu'ils sont appelés à remplir; et en entendant les grondements répétés du canon, ils souhaitent que « tout cela finisse d'une manière ou d'une autre ». Ces hommes ont l'air bon et franc et feignent de ne pas voir plusieurs jeunes gens qui vont partir par le même train que nous.

Jusqu'à Saint-Denis, le voyage s'accomplit sans encombre. Là, nous nous trouvons au milieu des Prussiens. C'est la première fois que je les vois. Un mois plus tôt, leur aspect m'eût fait frissonner. Maintenant, je passe près d'eux, silencieuse et triste, mais sans cette indignation qui, pendant la longue durée du siège, nous faisait préférer la faim et la mort au triomphe de l'étranger. D'abord, dans leur camp, nous échappons à la tyrannie de la Commune; puis... Ah! c'est la dernière honte!... Mais depuis quelque temps, ne sommes-nous pas réduits à nous dire tout bas et la rougeur au front, que ces vainqueurs d'hier pourraient être nos sauveurs d'aujourd'hui? Dieu soit loué! le fond de ce calice devait nous être épargné, et c'était dans les soldats de la France, que nous devions reconnaître nos libérateurs!

A Saint-Denis, la place de la gare est remplie de voitures de

toute espèce. Cochers et conducteurs nous assourdissent par le concert de leurs offres.

Pour nous transporter à Versailles, les uns nous demandent 10 francs par personne; les autres, plus modestes, se contenteraient de 7 fr. 50. Enfin, un homme se précipite vers nous, s'empare de notre bagage et, tout en courant devant nous, déclare que, pour 10 francs, il nous conduira tous deux à Versailles, dans une *excellente voiture parfaitement suspendue*. Nous le suivons, ou plutôt nous suivons notre sac de bagage, et nous nous trouvons en présence d'une voiture... de blanchisseur! Des chaises et des tabourets occupent la place des paquets de linge. Monterons-nous, ne monterons-nous pas? Encouragés par l'exemple de quelques personnes, nous grimpons dans cet aristocratique véhicule. La voiture est si bien *suspendue* qu'en y posant le pied, je la fais brusquement pencher; je tombe sur une élégante jeune femme qui m'a offert la main et qui tient son enfant sur ses genoux. Heureusement, je ne blesse ni la mère ni le baby.

Nous sommes six. Le conducteur jouit à l'avance des 30 francs que va lui rapporter son cheval. Il nous promet que, dans trois heures, nous serons à Versailles, et qu'il nous fera d'ailleurs éviter la trajectoire des obus. En route donc! Mais qu'y a-t-il? Le cor d'Oberon ferait-il sentir son influence? Comme dans le sérail du Grand Seigneur, nous sautons, nous sautons, nos sièges mobiles se renversent. Mais ce n'est encore rien.

Voici qu'un ouragan se lève. Nous nous apercevons alors que la couverture de notre véhicule est en lambeaux. D'affreux courants d'air nous incommodent; il pleut à verse dans la voiture, et mon père ouvre son parapluie. On a froid, on a mal à la gorge. On maudit la sotte économie qui a fait accepter un pareil moyen de locomotion. Mais ce n'est encore rien.

« Le feu du Mont-Valérien! » s'écrie l'une de mes voisines. En effet, le fort s'élève majestueusement près de nous. Après avoir traversé l'île Saint-Ouen, Gennevilliers, nous sommes alors à Bois-Colombes, où l'armée de Versailles a établi une batterie et où nous tournons une barricade faite avec des troncs d'arbres. « Comment », dis-je au conducteur, « vous nous aviez promis que, moyennant un détour, vous nous feriez éviter le chemin des obus! C'est bien assez pour nous de les avoir reçus à la maison! » — « Oh! il n'y a pas de danger, Mademoiselle, nous allons tourner autour du fort; mais les

obus passeront au-dessus de nous (1). » Une détonation se fait entendre... « En voilà encore un qui a filé », ajoute philosophiquement cet homme. Nous voyageons ainsi pendant deux heures sous la trajectoire des obus. Mais ce n'est encore rien.

A Rueil, où nous voyons un campement d'artillerie, le cheval ralentit son allure; à Bougival, il refuse tout service. Pour faire avancer la pauvre rosse, on lui donne de l'avoine : elle l'accepte et ne marche pas; malgré mes réclamations, on la fouette : elle accepte les coups et ne marche pas. Il faut descendre. Nous payons les deux tiers du voyage, et nous continuons notre route à pied. Après les mauvais temps de ces derniers jours et la pluie de la matinée, la route est couverte d'une boue épaisse, et si gluante que mes caoutchoucs y adhèrent. Sans vouloir imiter le cygne, j'ai envie de pleurer en regardant mes pieds. Cependant le soleil est si radieux, la verdure si tendre, les émanations printanières sont si parfumées, que notre excursion n'est pas sans charmes. Enfin, après avoir marché pendant une heure, nous avons devant nous une colline parsemée de bois et de villas, et que domine fièrement le palais de Versailles. Mais que c'est encore loin! Il faudra piétiner dans la boue pendant une heure avant de parvenir au but de notre voyage. Tout à coup un formidable roulement ébranle l'air : c'est le train d'artillerie qui, après avoir porté des munitions de guerre aux troupes de Rueil, revient à Versailles avec une douzaine de ses lourdes voitures. Un de nos compagnons de voyage a une idée sublime : c'est un brave commandant de pompiers qui est habitué aux sauvetages. Il fait arrêter ce convoi et nous hisse dans la première voiture. Les artilleurs de l'escorte s'excusent de n'avoir pas de banquettes à nous offrir. Il faut se tenir debout. Qu'importe! à la guerre, comme à la guerre!

Le convoi se remet en marche. Comme Jupiter tonnant nous faisons rouler la foudre; et nous nous tenons sur notre char dans une attitude dont la majesté est toutefois dérangée par certains soubresauts qui rappellent les scènes de notre premier véhicule. Comme nous sommes à la file les uns des autres, la chute du premier entraînerait celle de toute la colonne, absolument comme dans le jeu des capucins de cartes. C'est à moi qu'incombe la responsabilité du salut de tous; et grâce à mon père qui, de temps en temps, me

(1) Cependant, peu de jours après, une voiture faillit être atteinte par un obus qui tomba sur la route que nous avions suivie.

prête l'appui de son bras, je ne fais courir aucun risque à mes compagnons de voyage.

C'est ainsi que, vers trois heures de l'après-midi, nous faisons une entrée triomphale dans la ville de Louis XIV et que notre bruyant cortège y cause quelque sensation.

Je garde un sympathique souvenir au commandant dont j'ignore le nom et à qui nous devions notre char de guerre. Avec quelle bonté il s'occupait de ses compagnons d'infortune! Au moment où notre premier véhicule nous avait abandonnés, cet officier supérieur, arrêtant un coupé qui conduisait deux personnes à Versailles, avait demandé au maître de cette voiture la permission de faire asseoir auprès du cocher la jeune femme qui se trouvait parmi les voyageurs de la tapissière, et qui, chargée de son nouveau-né, n'aurait pu nous suivre. L'excellent homme oubliait ses chagrins pour s'occuper de nous. Et cependant quelle douleur remplissait son âme! Le 18 mars, il avait dû quitter Paris, laissant derrière lui son jeune fils mourant et sa pauvre femme. Il m'avait raconté cela pendant qu'il était assis auprès de moi dans la tapissière, et les larmes ruisselaient le long de ses joues. Hélas! peut-être son enfant était-il déjà mort...

Dans la voiture du train d'artillerie, je vis une autre victime de la guerre civile : un homme du peuple, un vieillard, qui, assis sur le siège, me disait qu'il avait dû fuir Paris où il allait être fusillé; lui aussi avait un fils, et ce fils, soldat, était encore captif en Allemagne. Le vieillard avait sur lui un portrait de ce jeune homme; il me le montra avec un orgueil paternel qui me toucha.

Arrivés à Versailles, il nous faut courir pendant une heure pour régler l'affaire d'intérêt qui nous y a appelés. A quatre heures nous montons dans un omnibus qui nous ramènera à Saint-Denis. Le prix d'une place est de 7 francs. Il y en a dix à l'intérieur, toutes sont remplies, et l'impériale aussi est occupée. Malgré le sentiment de joie que nous avons éprouvé en arrivant à Versailles, nous sommes d'autant plus heureux de pouvoir rentrer dans Paris auprès de ma mère que, d'après les renseignements que nous avons recueillis en route, un grand et prochain effort se prépare contre la ville rebelle. Il ne faut pas être séparés à l'heure du danger... Ah! si, comme les nombreuses familles que nous avions rencontrées sur la route et qui fuyaient Paris avec leurs mobiliers, nous avions pu partir tous ensemble et ne rien laisser derrière nous, le Paris de la Commune ne nous aurait pas revus!

Il est quatre heures, ai-je dit, quand nous montons dans l'omnibus, et alors seulement nous trouvons le temps de *déjeuner*. Nous exhibons de notre sac nos provisions de voyage. Mon père fait prendre par le conducteur une demi-bouteille de vin, et taille des serviettes dans un journal. Nous mangeons à la turque pendant que la voiture roule. Ce n'est pas sans quelques mines que j'approche de mes lèvres le goulot de la bouteille, mais la soif l'emporte.

Le retour est charmant, et ne dure que trois heures jusqu'à Saint-Denis. Nous suivions cette route royale par laquelle Louis XIV et Louis XV firent leur dernier voyage : celui de Versailles à la grande nécropole. Je voyais se dessiner autour de nous les hauteurs boisées de Saint-Germain, les sombres vallées de Marly, les îles verdoyantes qui penchaient sur l'onde leurs saules aux feuilles naissantes. Le soleil couchant dorait et rougissait tous ces paysages au milieu desquels cependant, hélas! les redoutes, les meurtrières, les ruines, attestaient les ravages de la guerre. Mais cette belle nature n'en renaissait pas moins.

« Qu'il ferait bon demeurer là », me disais-je devant ces paisibles retraites. Et cependant que je suis heureuse de rentrer dans le cratère enflammé, où ma mère nous attend ! » En vain le Thabor voudrait nous retenir : il faut le quitter pour la plaine ; il faut revenir au lieu de la lutte et de la souffrance.

L'ombre envahissait peu à peu la campagne. Il était nuit quand nous arrivions à Saint-Denis. Avant d'y parvenir, la voiture s'était arrêtée à Nanterre, et j'avais appelé sur notre pauvre Paris la protection de sa sainte patronne.

Vers neuf heures du soir, nous étions rentrés à la maison.

Clarisse BADER.

(*A suivre.*)

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *Mounier. Un royaliste libéral en* 1789, par M. de Lanzac de Laborie. (Plon.) — II. *La Chute de l'Empire*, par E. Boinvilliers. (Dubuisson.) — III. *La Terreur sous le Directoire*, par Y. Pierre. (Rétaux-Bray.) — IV. *Georges Cadoudal et la Chouannerie*, par G. Cadoudal. (Plon.) — V. *L'Europe et la Révolution française* (2 vol.), par A. Sorel. (Plon.) — VI. *Les Précurseurs de la Franc-Maçonnerie*, par Cl. Jannet. (Palmé.) — VII. *Valmy*, par A. Chuquet. (L. Cerf.) — VIII. *Histoire de la monarchie de Juillet* (4e vol.), par P. Thureau-Dangin. (Plon.) — IX. *Histoire de la seconde république française*, par P. de la Gorce. (Plon.) — X. *Vie de Mgr de la Bouillerie*, par Mgr Ricard. (Palmé.) — XI. *Histoire des religieuses hospitalières de Saint-Joseph* (France et Canada), par le chanoine Couanier de Launay. (Palmé.) — XII. *Révision et reconstitution de la chronologique biblique et profane*, par l'abbé Dumax. (Haton.)

I. — II. — III. — IV. — V. — VI. — VII

Ceux qui sont persuadés que du choc des idées naît la lumière feront bien de lire simultanément deux ouvrages dont les auteurs se proposent des buts diamétralement opposés. *Un royaliste libéral en* 1789 est la glorification du régime parlementaire, dont la *Chute de l'empire* (2 *janvier* 1870) est, si nous osons dire, l'éreintement. Le lecteur peut choisir entre les deux conclusions, ou, s'il aime mieux, se former une conviction à part, en profitant d'une double et contradictoire argumentation. MM. de Laborie et Boinvilliers ne sont d'accord que sur un point, la méthode. C'est à l'histoire qu'ils empruntent les raisons qu'ils font valoir : le premier, avec une grande apparence de sens et de modération; le second, avec une verve bien séduisante. Mais tandis que l'un prétend établir que depuis l'aurore de la Révolution, la France n'a joui d'une véritable prospérité que durant la période constitutionnelle de 1814 à 1848, et que le reste du temps elle a été la proie de l'anarchie ou d'un

despotisme revêtu d'un éclat trompeur; l'autre, au contraire, place dans les deux empires les seuls essais d'un gouvernement réparateur et fort, et estime que la Restauration ainsi que la monarchie de Juillet ont affaibli et même vicié les ressorts de la chose publique. Ces deux jugements sont évidemment trop exclusifs pour être vrais. L'observateur impartial ne niera ni la gloire du premier empire, ni les belles promesses suivies d'heureux effets dans les commencements du second; il rendra de même justice à l'œuvre d'apaisement qui fut l'honneur de Louis XVIII, à l'arrêt dans la Révolution, au maintien de la paix européenne dont on est redevable à Louis-Philippe. Voilà pour le beau côté de la médaille. Quant au revers, on est bien forcé de constater que ces divers gouvernements ont commis ou laissé se commettre de grandes fautes, dont le pays se ressent encore aujourd'hui et se ressentira toujours. Qu'est-ce que cela prouve, sinon que les institutions les meilleures dépérissent entre des mains inhabiles ou coupables, tandis que les pires peuvent être améliorées à force de sagesse et d'énergie?

Une erreur où l'on tombe le plus fréquemment c'est de confondre des régimes qui ne se ressemblent que par des apparences extérieures, et dont l'essence est, au contraire, irréductible.

Parce que la France et les États-Unis portent également le nom de république, et parce que de l'un et de l'autre côté de l'Atlantique on trouve un président, un sénat et une assemblée populaire, des esprits superficiels s'imaginent aisément que les deux empires ont des constitutions analogues et qu'ils auront les mêmes destinées. Rien de plus faux que cette appréciation. Le parlementarisme donne lieu à la même méprise. C'est faire preuve d'une grande légèreté que de ranger dans la même catégorie les parlements d'Allemagne, de France et d'Angleterre. L'origine, le rôle, la puissance légale ou d'opinion des différents membres du pouvoir politique dans ces trois pays diffèrent étrangement et produisent des modes de fonctionnement tout à fait différents. Quant au parlement anglais, le type supposé de tous les parlements actuels, ce qui en fait la force, ce sont les mœurs publiques, les précédents et l'état social lentement et prudemment modifié par le cours des âges. Les lois et les statuts ont peu d'importance. En fait, jusqu'à ces derniers temps, c'est une aristocratie territoriale, fortement constituée, et dérivant en droite ligne de la féodalité, qui a gouverné la Grande-Bretagne. M. Gladstone a ouvert les écluses qui retenaient le torrent démo-

cratique, et nul ne peut prévoir le changement qui sera opéré avant un demi-siècle, même quand les formes extérieures seraient conservées.

La France, labourée par la Révolution, n'est pas essentiellement réfractaire au régime parlementaire, son histoire contemporaine le prouve, mais elle montre en même temps que ce système ne peut durer qu'à la condition d'investir le pouvoir royal d'attributions considérables et de l'entourer de beaucoup de respect. Le royaliste libéral de 1789, Mounier, s'épuisa en vain à faire pénétrer cette vérité dans l'esprit de ses collègues de la Constituante, imbus des théories paradoxales de Rousseau. Il faudrait aussi éloigner le siège du gouvernement de Paris, et se tenir en garde contre la bourgeoisie frondeuse de cette ville. M. Boinvilliers trace de cette souveraine un portrait qui mérite de trouver place ici : « Le vrai roi de France (Paris) s'ennuie même du bien, quand il a duré trop longtemps, c'est un agité qui a horreur du repos et souhaite le mouvement pour le mouvement lui-même; sultan blasé sur tous les plaisirs, il ne se sent vivre que lorsqu'il est distrait par quelque forte commotion. Il s'amuse particulièrement au jeu des révolutions qui finissent par le ruiner; quoique économe dans la vie privée, il est prodigue dans la vie publique et incapable de songer aux conséquences de ses étourderies; imprévoyant du lendemain, amoureux de toute nouveauté, expert en critique, faible de jugement, ce prince sans contrôle et toujours courtisé, ce prince peut tout, veut tout et obtient tout de la France ahurie et résignée... » Rien de plus vrai. Concluons hardiment que ce qui domine en France, ce n'est pas tant le parlementarisme que le « parisianisme ».

Quand on embrasse d'un coup d'œil toute l'histoire de la Révolution, du moins de sa première période, à partir de la réunion des états généraux, jusqu'au Consulat, on se demande comment de si belles espérances on abouti à tant de calamités, on s'étonne aussi de voir les plus sincères amis de la liberté devenir les serviteurs soumis de l'autorité absolue. La vie du « royaliste libéral » nous explique cette double anomalie. Aux sages et généreuses idées de réformes nécessaires s'unissaient, chez la plupart des membres de l'Assemblée constituante, des utopies sociales et surtout des préjugés violents contre la religion catholique. Le « vertueux » Mounier, lui-même, n'était pas absolument indemne à ce double point de vue. La part animée qu'il prit au serment du Jeu de Paume, l'hostilité qu'il

afficha contre la Déclaration royale du 23 juin, qui avait le tort impardonnable à ses yeux de maintenir la distinction des ordres, montrent qu'il n'était pas exempt de toute exaltation. Bien qu'il désapprouvât toute persécution religieuse, nous apprenons, par sa biographie même, que son appréciation de la vie monastique n'était pas parfaitement saine. Et Mounier comptait justement parmi les modérés de l'Assemblée. Et il fut un des premiers à émigrer. Voilà les causes qui ont fait avorter les grandes réformes de 1789. De fausses conceptions sur l'origine et la nature de la société, le mépris ou du moins l'ignorance des droits de l'Église lançaient l'Assemblée dans une fausse voie qui la devait mener et la mena progressivement à l'abîme. De là les hécatombes de la Terreur et les saturnales presque aussi sanglantes du Directoire. Quand une main ferme arracha la France à ce déluge de maux et de hontes, tout le monde la bénit, et Mounier ne fut pas le dernier à se rattacher au nouveau gouvernement. Il mourut conseiller d'État du premier Empire.

Le Directoire ne fut point, en effet, comme on est trop porté à l'imaginer à distance, une période de calme relatif et de liberté. M. Victor Pierre, dans l'intéressant volume qu'il vient de consacrer à l'histoire de la Terreur sous le Directoire, montre fort bien, à l'aide de pièces authentiques puisées dans nos différentes archives, que les lois cruellement répressives de la Convention furent maintenues et duement appliquées. Le nombre des victimes fut moins considérable qu'il ne l'avait été pendant la dictature du Comité de salut public; mais sans parler de la déportation à la Guyane de trois cents ecclésiastiques dont la moitié y trouvèrent leur tombeau, et que l'on a justement nommée la « guillotine sèche », sans insister sur le système d'odieuses tracasseries, de dénonciations, de poursuites qui couvrit le pays entier comme d'un réseau, il est bon de constater qu'il n'y eut pas moins de cent cinquante exécutions capitales. La férocité le disputait à l'arbitraire. « On prononçait la peine de mort, et on l'exécutait dans les vingt-quatre heures, sans recours, ni appel. Quel défilé de victimes depuis le chevalier de Mesnard que son indigence retient à Passy, jusqu'à l'aimable marquis de Surville, plus connu jusqu'ici comme poète que comme chevalier du trône et de l'autel; depuis ces prêtres, depuis ces apôtres injustement accusés d'émigration, jusqu'à ces femmes et ces vieillards dont la triste destinée provoquait l'indignation de Bonaparte! »

Pour la première fois la vérité vraie est révélée au monde sur ce méprisable et farouche gouvernement. Nul des historiens de la Révolution n'avaient fait la lumière sur cette « seconde Terreur ». On doit savoir d'autant plus de gré à l'auteur de ce remarquable ouvrage qu'il a su se garder des exagérations romanesques de certains mémoires contemporains. Ses notes biographiques composent le véritable livre d'or de cette période néfaste.

L'excès d'oppression suscita une révolte. Les principaux sièges de la résistance furent la Vendée et la Bretagne. De nombreux ouvrages ont été publiés sur la Vendée : l'histoire de ce que l'on a nommé « la chouannerie » en Bretagne est moins connue; elle a, d'ailleurs, été défigurée par l'esprit de parti. La *Vie de Georges Cadoudal*, écrite par son neveu mort récemment, est destinée à combler une lacune. Sans doute, il ne faut lire qu'avec certaine défiance ce panégyrique nécessairement incomplet. Mais comme le biographe s'appuie, non seulement sur des traditions de familles ou de paroisses, mais sur de nombreuses pièces officielles, son témoignage a une grande valeur. Il résulte de ce récit que Cadoudal ne méritait nullement la réputation de cruauté que ses ennemis politiques lui ont faite injustement. Il était naturellement bon et humain et inclinait à la clémence. Mais les exigences de la guerre civile et la nécessité de se tenir en garde contre la trahison dont il était sans cesse menacé, lui dictèrent plus d'une fois des mesures acerbes. Il est difficile de se faire, à distance, une idée de l'exaspération dont les deux partis étaient animés l'un contre l'autre; les contemporains en ont gardé le souvenir jusqu'à la fin. Les suspensions d'armes occasionnées par l'épuisement des combattants devenaient, elles-mêmes, des pièges pour la bonne foi, parce que l'on ne traitait jamais qu'avec l'arrière-pensée de recommencer la lutte à la première occasion favorable. On voulut impliquer Georges dans l'odieux complot de la machine infernale, mais il a toujours nié d'avoir trempé dans une machination qui répugnait à sa nature loyale. Animé d'un esprit chevaleresque, bien que fils d'un simple laboureur, il forma le projet peu réalisable d'attaquer dans Paris même le Premier consul à la tête d'une escorte en nombre égal à la sienne, d'engager avec lui, en quelque sorte, une lutte corps à corps et de renouveler le légendaire combat des Trente; mais il ne sut pas se défendre contre les intrigues de Moreau et de Pichegru, personnages assez équivoques dont le caractère moral n'était pas à la

hauteur du sien. Découvert par la police de Fouché, il eut devant le tribunal criminel une attitude qui lui valut les suffrages de ses adversaires, ne s'occupant que de sauver ses complices, faisant bon marché de sa propre vie. Au pied de l'échafaud il refusa, par fidélité aux Bourbons, la grâce que lui offrait Bonaparte et mourut en héros et en saint. Le livre qui nous retrace sa vie, nous met sous les yeux des scènes d'une incontestable grandeur, souillées malheureusement par ces excès où aboutissent toujours, de l'aveu de l'auteur lui-même, des guerres de partisans.

Cette Révolution qui se montrait si terrible à l'intérieur s'adressait aussi à l'étranger, mais son langage ne fut pas, tout d'abord, compris. Les puissances ne virent, dans les premiers actes de la Constituante et dans le retentissement qu'ils eurent en France, qu'une cause d'affaiblissement pour le pays et s'en réjouirent ouvertement. C'était de tradition dans la diplomatie. Chaque cabinet s'efforçait d'attiser le feu de la discorde chez les nations étrangères, afin d'être plus libre de donner cours à ses projets ambitieux.

L'Europe demeura, pendant quelque temps, fidèle à ces errements. Bientôt pourtant le caractère de propagande, propre à la Révolution française et qui tenait à la généralité de ses maximes applicable à tous les temps et à tous les pays, éveilla l'attention. L'écho des débats de l'assemblée française au-delà des frontières, l'agitation qui s'ensuivit en Angleterre notamment, en Belgique et dans les électorats ecclésiastiques donnèrent du corps à ces appréhensions. Ce serait ici le cas de mentionner l'action des sociétés secrètes (francs-maçons et illuminés). L'auteur de la *Vie de Mounier* la nie en assurant que ce constituant, partisan zélé des idées nouvelles, ne fit partie d'aucune association. M. Claudio Jannet, dont on connaît le beau livre sur les sociétés secrètes d'après les recherches laborieuses du P. Deschamps, croit, au contraire, à une succession presque ininterrompue de machinations ténébreuses, au moins depuis la Réforme. Sa brochure sur les *Précurseurs de la Franc-Maçonnerie* mérite d'être lue à cause des faits nombreux et peu connus dont il nous montre l'enchaînement, mais qui ne nous semblent pas aussi concluants qu'à l'auteur lui-même. La vérité se trouve, peut-être, entre ces deux opinions extrêmes. On ne saurait nier que les fausses doctrines (dualisme, déisme, panthéisme, athéisme), énergiquement combattues pendant les âges de foi, et contraintes de se dissimuler pour éviter les atteintes du bras sécu-

lier, se soient conservées secrètement dans des groupes, plus ou moins nombreux, jusqu'au jour où un nouvel effort du mal leur permit de faire explosion. La Révolution en donna précisément le signal; et la lutte, auparavant souterraine, devint alors publique.

Quoi qu'il en soit, les gouvernements, tardivement avertis, se décidèrent enfin à prendre des précautions contre l'invasion des idées françaises, mais avec quelle lenteur, quelles tergiversations, quels retours égoïstes sur leurs propres intérêts! M. A. Sorel nous le montre dans son livre sur l'*Europe et la Révolution française*. Son second volume, qui raconte la chute de la royauté, développe la thèse soutenue dans le premier; c'est qu'en dépit de la situation toute nouvelle, créée par les récents événements, les diverses puissances, y compris les nombreux pouvoirs qui se succédèrent en France, ne firent guère que continuer ou reprendre les procédés en usage sous l'ancien régime. La politique d'agrandissement basée sur les convenances d'une part, de l'autre sur le système d'équilibre mutuel, loin d'être répudiée, prévalut, au contraire, sur une plus grande échelle. C'est avec raison que l'historien, mettant à profit les actes de chancellerie qui lui révèlent le dessous des cartes jusqu'ici ignoré du public français, insiste sur ce point de vue qui nous paraît juste, mais il a, en même temps, le mérite de signaler, à côté de cette similitude de mobiles, l'opposition radicale des principes. Toute l'ancienne société reposait sur l'ordre féodal et chrétien. En rompant avec la hiérarchie divine et humaine, en instituant un droit nouveau, les auteurs de la Révolution creusèrent un abîme profond, ils préparèrent, sans en avoir conscience et en dehors des idées traditionnelles et persistantes de la grandeur nationale, cette succession de guerres sanglantes qui désolèrent l'Europe pendant la République et pendant l'Empire et dont on n'avait pas vu l'exemple depuis les invasions barbares. M. Sorel ne dit pas (car cette observation sortait de son cadre), mais il nous permettra d'ajouter que cette politique d'égoïsme brutal, dont il flétrit, à bon droit, l'immoralité, qui existait avant 89, et que 89 n'a pas fait disparaître, ne date guère que de l'époque de la Réforme qui affaiblit le sens chrétien. Auparavant, alors que l'influence de l'Église était non pas toute-puissante (elle ne l'a jamais été), mais dominante, la foi, qui avait créé le respect du droit, s'opposait à l'accomplissement d'iniquités semblables, par exemple, au partage de la Pologne.

L'insuccès de la lutte de la vieille Europe contre la Révolution s'explique par cette absence de mobiles désintéressés. La première fois que les armées de la coalition et celles de la jeune république se trouvèrent en présence, à Valmy, la forfanterie prussienne et l'habileté tactique du prince de Brunswick vinrent se heurter contre l'enthousiasme des Français et la fermeté de Kellermann. Cette journée qui fut, en somme, peu meurtrière, puisque tout se réduisit à une canonnade, mit en relief le courage des soldats et de leurs chefs dans les deux camps, puisque personne ne broncha sous un feu des plus vifs. Goëthe avait raison de dire que de cette affaire datait une ère nouvelle. Fallait-il y voir le présage de l'avenir? Il est certain qu'au bout de près d'un siècle les deux antagonistes en sont encore au même point : ils continuent à se regarder en face. Le dernier historien de cette célèbre campagne de vingt jours, M. Chuquet, nous semble avoir réuni le plus de données et les avoir coordonnées avec le plus de soin. C'est le tableau le plus complet que nous possédions. L'auteur, qui a puisé aux meilleures sources, s'est efforcé de se montrer impartial, bien qu'il ne dissimule pas ses préférences pour l'ordre de choses qui a définitivement prévalu dans notre pays.

VIII. — IX

Nous sommes encore plus satisfaits du quatrième tome de l'*Histoire de la Monarchie de juillet*, que de ceux qui ont précédé. M. Thureau-Dangin raconte, avec une grande supériorité de vue, le grave épisode de la question d'Orient qui s'ouvrit par l'accord des quatre grandes puissances dirigé contre le pacha d'Egypte devenu le client de la France, et qui se ferma par le traité des détroits où notre gouvernement fut appelé après un isolement qui avait duré juste un an, à rentrer dans le concert européen. Jamais, depuis Waterloo, notre pays n'avait traversé une crise extérieure menaçant à ce point son honneur, sa considération dans le monde et jusqu'à son indépendance. L'opinion était surexcitée à un degré qu'on aurait peine à s'imaginer aujourd'hui. Nous étions bien jeune à cette époque, mais nous nous rappelons l'anxiété générale, et nous ressentons encore le frémissement patriotique qui courut alors dans les veines de la nation. Louis-Philippe avait partagé cette ardeur; mais le sentiment de la responsabilité, l'horreur du fléau de la guerre; et cette sagacité sûre d'elle-même qui était une de ses qualités maî-

tresses et finissait presque toujours par avoir raison des premiers entraînements, l'amenèrent à prendre la prudence pour guide de sa conduite et à subir tristement, mais non sans dignité, le joug de la nécessité.

Dans ce drame qui faillit tourner au tragique, deux personnages remplissent les premiers rôles. Louis-Philippe et Palmerston. Autant le premier se montre calme et sage dans la mauvaise fortune, autant le second, favorisé par le succès, poursuivit ses avantages avec insolence et dureté. Il fut même sur le point de révolter par ses allures impérieuses l'Europe qui le suivait pourtant avec une docilité exemplaire. M. Thureau-Dangin nous fait voir le chef du *Foreign office* accueillant, le sourire sur les lèvres, les observations de M. Guizot, alors ambassadeur à Londres, qui l'avertissait de prendre garde de lasser la patience de la France. Le tort de notre gouvernement, poussé d'ailleurs dans cette voie par l'opinion, avait été de prendre en commençant le ton comminatoire. Lord Palmerston ne se laissa pas intimider par cette attitude. Il connaissait le roi des Français, très sensible, quoi qu'on ait dit, du moins à cette date, à l'honneur national, mais infiniment circonspect et bien résolu, avec raison, de ne jamais faire appel à la Révolution. Il savait que le prince qui, au début de son règne, alors que tous les trônes semblaient ébranlés du contre-coup des journées de Juillet, avait obstinément maintenu la paix et refusé pour le duc de Nemours la couronne de Belgique, n'irait pas compromettre un résultat si chèrement acquis et hasarder l'intégrité du territoire du royaume, pour assurer à un vassal du sultan une portion plus ou moins considérable de la Syrie. Voilà ce qui rendait le ministre anglais intraitable. Sa présomption finit pourtant par rencontrer un frein, et il se vit forcé par la volonté expresse de l'Europe, que notre modération non exempte de fermeté avait touchée, d'accorder à Méhémet-Ali l'hérédité de l'Égypte, et de nous voir rentrer, sans blessure pour notre amour-propre, dans l'aéropage amphictionique qui, depuis près d'un siècle, décidait des destinées de cette partie du monde.

Immédiatement après ces deux grands acteurs, il convient de placer deux hommes d'Etat de valeur considérable, mais de physionomies très diverses, qui occupèrent le devant de la scène : MM. Guizot et Thiers. Ce n'est pas que nous jugions le premier inférieur à lord Palmerston ; il lui était même supérieur en certaines

parties, les plus nobles du caractère humain; mais dans l'affaire dont il s'agit, l'Anglais agissait spontanément, souvent même sans consulter ses collègues, tandis que le Français ne fit guère que suivre l'impulsion qui lui fut donnée par M. Thiers d'abord, puis par S. M. Louis-Philippe. Quand M. Guizot eut accepté de faire prévaloir la politique de paix imposée par le souverain, une lutte homérique s'engagea entre les deux rivaux alors, l'un et l'autre, à l'apogée de leur talent. M. Thureau-Dangin prend plaisir à les montrer aux prises, dans tout leur éclat, non sans pencher comme il convient, en faveur du chef désormais incontesté des conservateurs. Rien n'est, du reste, curieux comme la promptitude avec laquelle s'opéra le revirement dans l'opinion publique devenue aussi pacifique qu'elle s'était montrée belliqueuse. Preuve, pour le faire remarquer en passant, de l'importance d'une bonne direction de l'esprit public. Il semble même qu'on dépassa un peu le but. Notre historien ne dit pas, quoiqu'il l'ait fait pressentir précédemment, et il développera sans doute cette pensée plus tard, que le gouvernement de Louis-Philippe se ressentit jusqu'à la fin du règne de l'appréhension, fort légitime d'ailleurs, qu'on avait éprouvée, d'une collision avec l'Europe entière, collision qui, suivant l'observation de M. Thureau-Dangin, eût anticipé de trente ans la catastrophe de 1870. Le roi et son ministre contractèrent à la suite de cette aventure une sorte de timidité qui paralysa sensiblement leur action, et ne fut pas sans influence sur l'impopularité qui finit par s'attacher à eux.

S'il est une leçon, non pas nouvelle, mais réitérée, qui se dégage de ces événements, c'est que la Révolution, à mesure qu'elle acquiert de l'empire dans ce pays, l'expose et l'affaiblit de plus en plus. Jamais sous la branche aînée des Bourbons, un acte tel que le traité du 15 juillet n'eût été accompli contre nous. La résolution du roi des Français en détourna les pires conséquences, parce qu'il se sentait soutenu par les forces vives et conservatrices de la nation. La prudence de Louis-Philippe, alors taxée de couardise, serait de l'héroïsme auprès de ce que l'on a été contraint de tolérer.

Cette monarchie, que le bon sens et la patiente énergie de Louis-Philippe avaient sauvée, fut emportée par une tempête. M. de la Gorce a retracé, dans un excellent tableau, l'histoire des journées de Février et du régime qui en fut la conséquence jusqu'au coup d'État. C'est un contraste frappant avec le règne précédent. L'incohérence des idées, la brutalité des passions, le gaspillage financier prennent la

place de la suite dans la politique, de la moralisation publique, de l'ordre dans les finances. Un mot résume la situation : le gâchis. Par-dessus tout, on aperçoit le spectre du socialisme que la royauté de Juillet avait écarté, et dont la perspective redoutable va faire la fortune de l'empire. La seconde république ne peut revendiquer de bon que la loi de 1850 sur l'enseignement et l'expédition de Rome : encore ce ne fut pas l'œuvre des républicains. M. de la Gorce a fait un ouvrage sérieux, impartial, écrit avec talent et dans un esprit conservateur et chrétien. Il rend pleinement hommage à la droiture des intentions de Pie IX et le lave du reproche de versatilité. Éclairé par les événements, le Pontife avait dû retirer les concessions dont les révolutionnaires cosmopolites avaient abusé, et dont l'immense majorité des vrais Romains ne se souciaient, d'ailleurs, aucunement. C'est la meilleure Histoire qui existe de la Révolution de 1848, et nous y reviendrons.

X. — XI

Parmi les prélats qui ont contribué le plus notablement au mouvement de renaissance religieuse qui est une des consolations de ces temps troublés, il n'y a guère de plus sympathique figure que celle de Mgr de la Bouillerie, mort, il y a quelques années, coadjuteur de l'Archevêque de Bordeaux. Né dans une famille éminemment chrétienne, où tous les hommes se faisaient un honneur de pratiquer publiquement leur religion, le jeune François, doué de tous les dons de la nature, de l'esprit et du cœur, voyait s'ouvrir devant lui, dans ce monde élégant et distingué dont il était l'ornement, une séduisante carrière, quand, touché subitement de la grâce qui depuis longtemps frappait à sa porte, il embrassa l'état ecclésiastique. C'est à Rome, dans la ville sainte, qu'il aperçut nettement de nouveaux horizons. Il porta dès lors du côté de Dieu toute cette ardeur de tempérament dont auparavant il ne savait que faire, mais avec un esprit plus calme et une intention plus ferme. Le trait principal de son caractère, tel que le peint avec une grande délicatesse de touche son biographe, c'était une piété expansive. L'abbé de la Bouillerie ne se contentait pas de savourer la présence de Dieu dans ces communications intimes dont sont seules favorisées les âmes d'élite, surtout dans le mystère eucharistique, il voulait faire partager aux autres ces chastes délices et étendre le règne divin. Homme d'intérieur avant tout, il devint

promptement apôtre. Le nom qu'il portait, ses relations de famille et d'amitié mondaine le placèrent tout de suite sur un théâtre qui mit en évidence ses aimables et brillantes qualités. Official, puis vicaire général de Mgr Affre, avec lequel il formait, par l'origine, l'humeur et les inclinations, le plus étrange contraste, mais qui ne pouvait se passer de lui, après avoir été attaché au petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, dont l'abbé Dupanloup était alors le zélé et intelligent directeur, il ne tarda pas à être investi de la direction spirituelle du diocèse de Carcassonne, où il implanta et fit fleurir une multitude d'œuvres qui sont demeurées vivantes. Au début de sa carrière sacerdotale il s'était trouvé en rapport avec des hommes qui, tels que Lacordaire, Montalembert, de Falloux, ont laissé un grand nom comme défenseurs désintéressés de l'Église, mais dont il était loin de partager toutes les idées. Son exquise bienveillance le détourna de prononcer jamais une parole amère contre ses compagnons des premiers jours, ce qui ne l'empêcha pas de prendre au concile du Vatican une position fort nette. Il acheva donc de vivre en paix, faisant le bien autour de lui, multipliant les associations pieuses, charitables, affirmant sans respect humain la saine doctrine. Il avait l'élocution facile, une mémoire prodigieuse, et il se prodiguait avec une rare abnégation. Ses neuf dernières années se passèrent près du cardinal Donnet, dont il avait accepté d'être le coadjuteur. C'était une situation délicate où l'on nous assure qu'il eut à souffrir, mais où il recueillit l'admiration affectueuse de tout le diocèse. Épuisé par ses travaux, consumé par le feu intérieur qui le dévorait, il s'éteignit brusquement dans sa soixante-treizième année. Cette *Vie*, honorée des approbations de plusieurs évêques et précédée d'une préface de Mgr Mermillod, est d'une lecture aussi édifiante qu'attachante : elle jette un jour lumineux, mais discret, sur bien des pages de l'histoire contemporaine de l'Église.

On ne sait peut-être pas assez que c'est en grande partie au vénérable M. Olier et à sa congrégation de Saint-Sulpice que la France dut la colonisation du Canada. Depuis un siècle on s'épuisait en efforts inutiles; diverses tentatives de commerce et de conquête avaient échoué. Un jour, il se forma, sous les auspices de M. Olier, d'un pieux laïque, habitant de la Flèche, M. Le Royer de la Dauversière, et de la duchesse d'Aiguillon, une association qui, rejetant toute idée de lucre, se proposait uniquement l'extension du règne de l'Évangile parmi les sauvages du Nouveau-Monde.

Le dévouement chrétien réussit là où l'intérêt humain aurait éprouvé des revers. Nous lisons, dans l'excellente *Histoire des religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, institut récemment fondé qui prit une grande part à cette évangélisation, que « les colons offraient le spectacle des chrétiens de la primitive Église; quelques-uns vivaient de leurs revenus, le plus grand nombre vivait en commun. Pendant près de onze ans qu'ils restèrent enfermés dans le fort de Ville-Marie (aujourd'hui Montréal), il n'y eut entre eux aucun différend qui pût blesser la ferveur de la charité. Ceux à qui il échappait quelque parole vive en demandaient pardon avant de se coucher à ceux qu'ils avaient offensés, aussi exactement qu'on aurait pu le pratiquer dans un monastère. Presque tous se confessaient et communiaient tous les huit jours ».

Cette merveille d'édification, aux débuts de la colonie, fait comprendre le caractère profondément catholique des Canadiens actuels; elle explique en même temps leur prospérité temporelle.

XII

M. l'abbé Dumax poursuit ses études sur la chronologie des premiers âges du monde. Son but, nous le savons, est de trouver une conciliation entre les indications de la Bible et les données des historiens profanes. Nul n'ignore que les divers textes que nous possédons de nos Livres saints, l'hébreu, le samaritain et les Septante diffèrent entre eux sur la question de durée. Il fallait donc commencer par faire un choix entre ces textes, avant de les rapprocher des auteurs païens. M. l'abbé Dumax préfère l'hébreu, comme le plus ancien et le plus pur, il regarde les divergences que l'on remarque dans les autres comme des altérations. On pourrait lui répondre que ce sont plutôt des corrections visant au rétablissement du texte primitif, que le Samaritain et les Septante avaient apparemment de bonnes raisons pour donner des chiffres différents de ceux que nous lisons *aujourd'hui* dans l'hébreu. Nous ne faisons pas cette observation pour chercher chicane à l'abbé Dumax, mais seulement pour établir que les nombres des Septante se rapprochant beaucoup de ceux que réclament, à tort ou à raison, les faiseurs modernes d'histoires anciennes, à la suite des nouvelles découvertes dont nous sommes loin de contester l'importance, l'adoption pure et simple de cette chronologie simplifierait consi-

dérablement la question, surtout si l'on admettait l'omission, dans la version des Septante, d'un certain nombre de générations, comme l'Ecriture en donne plus d'un exemple. Mais l'auteur du fascicule que nous avons sous les yeux ne cherche pas à élucider les difficultés; il les aborde de front, et il a l'ambition de prouver, non par un procédé négatif, mais par une démonstration positive, que les renseignements qui nous ont été transmis, par la voie sacrée ou par la voie profane sont parfaitement concordants, comme procédant d'une même tradition. S'il réussit dans cette louable tentative, il faudra dire : *Omne tulit punctum.*

La question est de sainement interpréter ces deux sources d'informations. Quant aux supputations d'origine païenne qu'Eusèbe, Josèphe et Georges le Syncelle ont résumées, d'après Bérose et Manéthon, nous n'avons qu'à rappeler que M. l'abbé Dumax, fidèle au système de l'abbé Chevalier, réduit à des proportions acceptables les chiffres fantastiques cités par les auteurs susnommés. Il ne s'agit que de fixer le sens du mot que nous traduisons par *année* en français. La plus courte période connue dans ces temps reculés étant d'environ dix-neuf jours, un calcul facile montre que les nombres reposant sur cette base, doivent être diminués de près de dix-neuf vingtièmes. Une discussion serrée des textes anciens amène l'auteur à conclure à leur conformité entre eux et, ce qui est fort curieux, avec la chronologie chinoise. Dans son précédent fascicule, nous avons vu que ces dates s'accordent admirablement avec celles que la Genèse, d'après le texte hébreu, assigne à la première époque du monde jusqu'au Déluge. Quant à la seconde, c'est-à-dire à celle qui s'étend depuis le cataclysme jusqu'à la vocation d'Abraham, notre auteur, ne voulant pas abandonner le texte hébreu, est obligé de l'interpréter d'une façon qui semblera étrange aux personnes qui sont peu familiarisées avec le génie de la langue hébraïque.

Nous prions le lecteur de se mettre sous les yeux le chapitre XI de la Genèse : il y verra la suite de la lignée de Sem; de telle sorte que chaque patriarche y figure avec la double mention de l'âge où il a engendré et de celui où il est mort. Pour avoir la durée totale de la période, il suffit, ce semble, d'additionner la première série des chiffres. Mais alors que signifie la seconde? Peut-on supposer que la Bible n'a voulu satisfaire qu'une simple curiosité? En outre, toutes les vraisemblances ne sont-elles pas contre cette

vie si longue des patriarches postdiluviens que Dieu lui-même, par la bouche de Moïse, déclare à Noé devoir réduire considérablement après la grande catastrophe? Enfin, cette ancienne manière de calculer les générations conduit à un total trop faible pour pouvoir embrasser tous les événements que l'Égypte et l'Assyrie ont enregistrés dans leurs annales.

Mû pour ces considérations, notre auteur propose de tenir compte simultanément de la double série de chiffres que nous avons indiquée. D'après lui, les chiffres qui donnent l'âge auquel chaque patriarche engendre, doivent signifier un nombre égal d'années écoulées depuis l'extinction de la précédente famille, et après lesquelles naissait, dans une ligne collatérale, le nouveau patriarche. Peut-on attribuer ce sens au verbe que nous traduisons pour engendrer? C'est aux hébraïsants à le décider. Quant à savoir si cette interprétation est conforme aux lois de l'exégèse, M. Dumax soumet très humblement son opinion au jugement de l'Église, et nous ne pouvons faire autrement que lui. En tout cas, ce système fort ingénieux mérite d'être étudié. Peut-être donnera-t-il la clé d'une nouvelle solution moins éloignée des idées anciennement reçues et en même temps plus acceptable d'après celles qui ont maintenant cours.

Léonce de la Rallaye.

Mme de Maintenon, d'après sa correspondance authentique; choix de ses lettres et entretiens, par M. A. Geoffroy, membre de l'Institut. 2 vol. in-12 (Hachette).

Ces deux volumes contiennent un choix des lettres de Mme de Maintenon, fait avec le soin, le tact et l'érudition qu'on devait attendre de M. Geoffroy. Le savant membre de l'Institut les a accompagnées de notices nombreuses et étendues sur les personnes et les événements, et les a fait précéder d'une *introduction* excellente, où Mme de Maintenon est étudiée, expliquée et défendue, preuves en main, contre les allégations passionnées ou mensongères de Saint-Simon, de la Palatine, etc. Quant au texte, puisé dans plusieurs collections et bibliothèques publiques ou particulières, il a, pour la première fois, toute l'authenticité que l'on peut désirer. C'est dire la grande valeur d'un tel recueil.

Peinte ainsi par elle-même, Mme de Maintenon se présente dans sa vérité : une femme d'une raison droite, ferme, saine, d'un esprit rare, délicat et fin, d'une piété solide et sincère, n'ayant eu d'autre ambition que d'être regardée comme une femme *d'honneur*, âme patriotique, conseillère sage et prudente, comme le témoignait Louis XIV à son lit de mort, et surtout admirable institutrice, possédant la science de l'éducation au degré le plus éminent. Voilà ce que nous montre cette immense *Correspondance*, qui s'applique à tout, ne néglige rien, et est aussi remarquable par la justesse des observations, la sagacité des aperçus, que par le bon sens et la modération de raison de cette femme, à tant de titres supérieure.

Ces lettres ne sont pas seulement bien choisies, elles ont, de plus, une qualité très appréciée de nos jours : ce sont des *Mémoires* historiques, comme les lettres de Mme de Sévigné; elles donnent sur la cour, la guerre, les négociations, une quantité de renseignements intéressants. Mme de Sévigné entre davantage dans le détail; Mme de Maintenon, qui est à la source et près de la tête qui dirige, nous fait mieux connaître la raison des choses, éclaire les hommes et les faits d'une lumière nette et précise. Ce choix de ses lettres, — on y a mis tout ce qui était important, — est un livre qu'on peut recommander à tout le monde : il instruit, il édifie, il intéresse, et il inspire, pour la femme qui vient de converser avec vous, la plus haute estime et une admiration qui s'augmente encore par la réflexion.

E. L.

LA REVUE DES QUESTIONS SCIENTIFIQUES

Nous aurons à signaler aujourd'hui le beau travail de M. Dollo sur la faune abyssale, terminé dans la livraison de janvier 1887, après avoir suivi son cours dans celles d'avril et de juillet 1886. — Auparavant, il ne sera pas sans intérêt de donner un coup d'œil à la lutte courtoise qui se poursuit entre deux savants de mérites divers, MM. de Lapparent, des Facultés catholiques de Paris, et Faye, de l'Institut, sur *la figure du globe terrestre*. Nous consacrerons aussi quelques instants à une étude pleine d'actualité sur la *Question du téporide*, par M. Suchetet. Nous terminerons le présent compte rendu par un aperçu rapide des travaux les plus intéressants parmi ceux de bibliographie et de revue des recueils périodiques dont se compose le « petit texte » de la livraison de janvier dernier.

I

LA FIGURE DU GLOBE TERRESTRE

On se représente généralement le globe qui nous porte comme une sphère légèrement aplatie aux pôles et renflée à l'équateur, d'ailleurs parfaitement symétrique et présentant ce que les géomètres appellent un *sphéroïde de révolution*. Si l'on imagine abstractivement une demi-ellipse, voisine d'un demi-cercle, tournant autour de son petit axe jusqu'à ce qu'elle ait exécuté un tour complet et soit revenue à sa position primitive, la surface engendrée idéalement par la révolution de cette courbe sera un sphéroïde. Et si le rapport du petit axe au grand axe de cette ellipse est le même que du petit axe au grand axe de l'ellipse méridienne du globe terrestre, soit $\frac{1}{299}$ d'après les évaluations les plus récentes, notre sphéroïde idéal sera l'image exacte de celui que nous habitons, tel du moins qu'on se

l'était représenté jusqu'à ces derniers temps. M. de Lapparent, dans un brillant mémoire, par lequel s'ouvre la livraison de janvier, s'élève vigoureusement contre cette conception de la forme soi-disant géométrique de notre planète. Pour lui, le rapport $\frac{1}{299}$ ne représente qu'une moyenne; et si l'on imagine la surface océanique prolongée suivant son niveau ordinaire sous la totalité des terres qui forment le relief des continents et des îles, le solide, le corps, la figure qui en résultera ne sera rien moins qu'un sphéroïde régulier, rien moins même que symétrique, par rapport au plan de l'équateur. Le savant géologue fonde cette appréciation sur deux ordres de faits : le premier consiste dans les écarts notables des différentes mesures du méridien terrestre; le second, dans les variations de longueur du pendule à secondes sur les divers points du globe. On sait que, pour obtenir des oscillations d'égale durée, il faut allonger ou raccourcir le pendule suivant que l'intensité de la pesanteur est plus forte ou moindre, et que celle-ci varie en raison de la distance au centre, étant d'autant plus grande que l'on s'en rapproche davantage. Au pôle, point de la surface sphéroïdale le moins éloigné du centre, la pesanteur s'accroît, il faut allonger le pendule; tout le long de la ligne équatoriale où la distance au centre atteint son maximum, la pesanteur est moindre, il faut raccourcir le pendule. Or, il résulte des observations faites sur des îlots situés en plein océan, comparées à celles qui ont été suivies sur le littoral, que le pendule accuse un excès de pesanteur marqué au milieu de la surface des mers. M. de Lapparent, et les savants de son école, en concluent à une dénivellation de cette surface pouvant atteindre jusqu'à 1000 mètres de différence de niveau. M. Faye, l'éminent président du bureau des longitudes, est d'un avis différent. A ses yeux, le refroidissement de l'écorce solide serait plus avancé sous la partie de cette écorce recouverte par les eaux océaniques, au fond desquelles la température est constante et voisine de zéro, que sous les continents : par suite, l'écorce étant plus épaisse sous la mer, un accroissement de densité en résulterait, et de là, la cause de l'accroissement de la pesanteur, sans qu'aucune déformation superficielle soit nécessaire pour l'expliquer. A quoi M. de Lapparent oppose, non sans grande apparence de raison, d'une part : que si la chaleur interne du globe ne laisse passer, à travers la croûte solide et jusqu'à sa surface, que *un trentième de degré*, comme cela est

démontré, on ne voit pas quelle influence bien sensible la température à zéro du fond des mers peut avoir, à travers 20 kilomètres de roches compactes et réfractaires, sur le feu central; d'autre part : que l'augmentation de densité produite par la solidification n'affecte que *les centièmes* dans la valeur du poids spécifique, et que, par conséquent, il faudrait que les effets du refroidissement interne produit par le contact superficiel des eaux glacées, dépassassent tout ce qu'il est possible d'imaginer.

Abordant un autre ordre de considérations, le savant professeur aux Facultés catholiques de Paris constate, par l'observation des traces laissées aux abords des *fiords* de la Scandinavie ainsi que des anciens lacs de l'Amérique du Nord, que le niveau des mers n'a pas été et n'est pas constant; que souvent, là où l'on avait cru voir des mouvements lents d'affaissement et de soulèvement du sol, les oscillations venaient au contraire de la mer elle-même. La conclusion est que les grands continents, les massifs montagneux, et même les amoncellements de glace des régions polaires, exercent sur les eaux de l'Océan une attraction assez puissante pour élever leur niveau vers les côtes et maintenir par contre-coup leur dépression au large. D'où il suit que la forme exacte du globe terrestre est beaucoup moins connue qu'on ne se l'était figuré, et que de longs et pénibles travaux seront encore nécessaires pour arriver à sa connaissance pleine et certaine.

II

LA VIE AU SEIN DES MERS ET LES POISSONS ABYSSAUX

M. Louis Dollo, naturaliste distingué du Museum de Belgique, a donné, dans trois articles de la *Revue des Questions scientifiques*, un curieux aperçu de la faune qui peuple les océans. Il partage les animaux marins en trois groupes : la *Faune littorale*, comprenant les animaux vivant non loin des côtes, en des eaux favorisées par la lumière et la chaleur du soleil et par une riche végétation; la *Faune pélagique*, composée des animaux qui habitent la haute mer, bien loin des côtes, mais toujours dans la région superficielle; elle est de beaucoup la plus nombreuse; enfin la *Faune abyssale* confinée dans les eaux profondes, sans végétation, sans lumière, presque sans chaleur (1) et sous une pression énorme.

(1) A une profondeur de 1000 mètres, la température de l'eau s'abaisse

En décrivant la faune littorale, l'auteur se lance dans les conjectures transformistes; et comme il arrive en pareil cas, même aux plus savants, il présente, presque comme données acquises ou tout au moins extrêmement probables, ce qui n'est au fond qu'hypothèses plus ou moins ingénieuses, plus ou moins attrayantes, plus ou moins fondées, mais enfin hypothèses et nullement faits démontrés. Quand donc les savants sérieux et sans idées préconçues se décideront-ils à considérer le transformisme pour ce qu'il est : une théorie brillante, séduisante si l'on veut, mais hypothétique, incomplète et partant provisoire?

Rendons cette justice à notre auteur que, au-delà de la faune littorale, il se borne à exposer les faits. Et ces faits sont bien assez curieux pour soutenir l'intérêt. Quoi de plus merveilleux, par exemple, dans la faune pélagique, que cette association, dans certains radiolaires, de l'animal avec un végétal, celui-ci, une algue unicellulaire, puisant sur celui-là les matières nutritives, mais dégageant, en retour, au profit de l'animal, une abondante provision d'oxygène! Quoi de plus singulier que ces bêtes à transparence hyaline de la mer des Sargasses, ou diversement colorées ailleurs, ou nageant le ventre en haut, le dos en bas, ou bien privées des organes de la vue, ou, au contraire, pourvus d'yeux à dimensions colossales, les unes et les autres voyageant le plus souvent par troupes immenses!

Dans les grandes profondeurs, la faune abyssale, organisée pour supporter des pressions gigantesques, offre cette particularité remarquable d'être représentée par des espèces de presque tous les genres de la faune littorale. Beaucoup d'animaux y sont dépourvus d'yeux. car nul rayon de soleil ne pénètre à ces profondeurs; d'autres, en plus grand nombre, sont phosphorescents et portent sur eux-mêmes leur lumière. Parmi eux, les poissons, surtout, offrent des particularités remarquables : ramenés des profondeurs (des *abysses*, suivant le néologisme peu heureux qui paraît adopté), aux approches de la surface, les uns rendent par la bouche leur vessie natatoire, par suite de l'extrême dilatation du gaz qu'elle contient; d'autres, comme le *Chiasmodus niger* recueilli au nord de l'Atlantique à une profondeur de 3000 mètres, ou le *Melanocetus Johnsoni*

uniformément à 40 degrés Fahreinhet ou 4°,44 centigrade. A partir de 2000 mètres et jusqu'aux plus grandes profondeurs, elle reste, à toutes les latitudes, voisine de zéro C.

(Gunther) entre 700 et 3600 mètres, sont doués d'un estomac tellement volumineux ou au moins dilatable, qu'il leur permet d'engloutir, tout d'une pièce, une proie d'un volume trois ou quatre fois supérieur au leur; ceux-ci, comme les *Trachypatérides*, sont de véritables rubans de 15 à 20 pieds de long; ceux-là, les *Ineps*, en forme de cylindres étroits et allongés, amincis vers la queue, ont pour yeux deux plaques recouvrant le museau tout entier, et dont le mode de fonctionnement n'est pas encore bien déterminé.

Telles sont quelques-unes des nombreuses particularités, jusqu'ici inconnues de la science, que les sondages récents des navires explorateurs ont fait connaître depuis peu. Nous nous sommes borné à relater quelques traits saillants du travail de M. Dollo, lequel n'est lui-même qu'un simple aperçu des récentes découvertes en cet ordre de faits.

III

LA QUESTION DU LÉPORIDE

On sait que l'existence, vraie ou prétendue, d'une espèce animale nouvelle et constante, résultant du croisement du lièvre et du lapin, est un des faits qu'invoque volontiers l'école transformiste à l'appui de ses théories. De même l'école adverse attache une assez grande importance aux graves objections que soulève la prétention de voir, dans le *léporide*, produit de ce croisement, une espèce légitime. M. Suchetet ne pense pas que le maintien ou non de ce produit d'hybridation au rang d'espèce, soit un argument de grande valeur au profit ou à l'encontre de l'un ou l'autre système. En effet, si les innombrables espèces organiques résultent de la transformation de types initiaux sous l'influence des causes extérieures et de milieu, on ne voit pas pourquoi l'hybridation aurait eu une part de quelque importance dans ces causes; car la répulsion qui empêche aujourd'hui le rapprochement des individus d'espèces différentes a dû se manifester dès que les caractères qui les différencient ont été accusés. Que le léporide soit ou non une espèce légitime, la théorie transformiste n'en est donc ni confirmée ni ébranlée : tout au plus serait-ce une exception, et voilà tout. Un raisonnement analogue est applicable au sujet du système des créations indépendantes. Créationnistes et transformistes sont donc en égale situation pour étudier, avec indépendance, la question du léporide. Or il résulte de l'enquête

minutieuse et approfondie exposée par M. Suchetet, que les croisements les plus multiples et dans les proportions les plus variées, entre lièvre et lapin, entre ces derniers et leurs produits, comme les accouplements de ceux-ci entre eux, ont donné des 1/2 sang, des 3/4 de sang, des 1/4 de sang, 8e sang, 16e sang, trois-huit, etc., toujours suivant le rapport des éléments ancestraux constituants, au moins toutes les fois que les observations ont été méthodiquement conduites. En somme, ce n'est que par l'intervention persévérante de l'homme, que se maintient la race intermédiaire tantôt plus rapprochée du lapin, tantôt plus voisine du lièvre, suivant la proportion de sang infusé de chacun d'eux. Mais abandonnés à eux-mêmes, ces animaux, en se reproduisant, tendront, de plus en plus, à rentrer dans l'un des deux types primitivement constituants.

IV

PETIT TEXTE

I. Une étude critique qui eût semblé mieux trouver sa place dans le « grand texte », est celle que le P. Gerste, S. J., consacre à un ouvrage de M. Lucien Biart, sur les *Aztèques* et leurs *histoire, mœurs, coutumes*. A la suite d'une analyse raisonnée, le savant Jésuite réfute les erreurs, parfois les calomnies que, d'après d'autres auteurs, mal renseignés ou de parti-pris, l'auteur des *Aztèques* émet contre les Franciscains et les Dominicains. En apportant l'Évangile en ces contrées, non seulement ces religieux ne furent pas les incendiaires et les iconoclastes que prétend une certaine école, mais ils contribuèrent énergiquement à la conservation des manuscrits, pictographies et autres documents qui nous ont permis de reconstituer la langue, l'histoire, les traditions des Aztèques.

II. *La Revue des recueils périodiques*, seconde partie du « petit texte », nous offre d'abord un aperçu anthropologique de M. Adrien Arcelin, dans lequel, à propos de l'origine du bronze et de l'étain, on voit une de ces thèses... hardies, dont le fameux M. de Mortillet a la spécialité, battue en brèche et renversée par une coréligionnaire en libre-pensée, Mme Clémence Royer. Le premier fait honneur à l'Inde de la découverte du bronze qui, de là, aurait été introduit en Occident, à une époque antérieure à toutes les données de l'histoire. La seconde impute cette découverte aux anciens habitants de la péninsule ibérique : sans la suivre jusque-là, on peut recon-

naître, avec elle, qu'il n'est pas un des arguments du professeur d'anthropologie qui ne se retourne contre sa thèse. On sait, d'ailleurs, par le témoignage de l'histoire, que les anciens tiraient l'étain des régions caucasiques, et il est vraisemblable que la découverte du bronze s'est faite d'elle-même dans les pays où se rencontraient à la fois le cuivre et l'étain. Détail important à noter plus loin : M. Topinard, un anthropologiste qui n'est pas de l'école spiritualiste mais qui est un savant consciencieux, a constaté, par un examen plus attentif et après lavage, que la fameuse mâchoire de Naulette, découverte en 1864 à Furfooz, ne présente ni les caractères simiens ni l'absence d'apophyses géni qu'on lui avait jusqu'alors attribués. Et voilà qui bat encore en brèche une thèse chère à M. de Mortillet, — ce savant qui ne connut jamais le parti-pris et le système préconçu, — la thèse de l'homme primitivement dépourvu d'un des organes essentiels de la parole.

III. Le temps et la place nous manquent pour analyser un excellent travail, véritable mémoire, du P. Joseph Delsaulx, S. J., sur la *Vitesse de propagation de la lumière*, ainsi que deux savantes notices, l'une de M. Buisseret, sur les récents travaux relatifs aux *Invertébrés*, et au cosmopolitisme animal; l'autre, de M. Dollo, sur les *Vertébrés*. Passant sous silence une étude essentiellement technique de *Chimie minérale* due à M. André, et même quelques notes, cependant beaucoup plus facilement abordables, du P. Van den Gheyn, sur l'*Etnographie* et la *Linguistique*, nous dirons un mot d'un article sur les *Sciences agricoles*, où M. Proost fait ressortir les extrêmes avantages, au point de vue des progrès de la pratique agricole, des champs d'expérience et de démonstration. S'appuyant sur les travaux et les importantes expériences de M. Déherain, de M. Georges Ville et de M. Berthelot, M. Proost voit, dans un certain avenir, l'enrichissement des terres arables par la fixation de l'azote atmosphérique au moyen des légumineuses et des herbes de prairies, restituant au sol ce que les labours répétés leur auraient fait perdre : car, d'après la nouvelle théorie, il ne faudrait plus parler de *plantes épuisantes;* ce ne serait pas la végétation qui épuiserait le sol, mais sa culture. Il s'agirait donc d'alterner les *cultures épuisantes* avec les *cultures améliorantes*.

JEAN D'ESTIENNE.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Les grandes alarmes ont cessé pour l'Europe. La paix est à Berlin. M. de Bismarck a triomphé du Parlement; la loi qu'il exigeait comme un gage de paix, il l'a obtenue. Les élections au nouveau Reichstag allemand ne laissaient pas de doute sur l'issue de la discussion de cette loi militaire dont il semblait que le sort de l'Europe dépendît. Comme le voulait le chancelier de l'empire et avec lui le chef de l'état-major de l'armée, le septennat a été voté et même à une plus grande majorité que les résultats du scrutin ne l'annonçaient. Seuls les socialistes et les progressistes ont persisté à repousser la loi. Les nationaux libéraux, plus nombreux que dans l'ancien Parlement, ont voté avec ensemble. Le centre, en majeure partie, s'est abstenu, ne voulant ni se mettre en opposition avec les désirs du Vatican, ni renoncer à des prérogatives et à une indépendance parlementaires qu'il lui est nécessaire de défendre pour le cas où la lutte recommencerait.

Dans le discours d'ouverture du nouveau Reichstag, le vieil empereur demandait à l'Assemblée de montrer sans hésitation, sans division, par un vote unanime, que la nation allemande était prête à repousser avec toutes ses forces militaires toute agression du dehors et d'accroître ainsi par cette manifestation même les garanties de paix. Ce vote, il l'a eu, non pas unanime, mais à une grande majorité de voix, grâce à l'abstention du centre.

Ni l'empereur ni M. de Bismarck n'ont dissimulé la reconnaissance qu'ils devaient au Souverain Pontife pour son intervention dans les affaires allemandes, intervention qui a influé puissamment sur l'attitude des candidats catholiques dans la lutte électorale et sur le vote du septennat. A deux reprises et dans le discours du trône et dans l'allocution adressée au bureau du nouveau Reichstag,

l'empereur Guillaume a rendu hommage aux intentions bienveillantes et pacifiques de Léon XIII. C'est une nouveauté en Europe que ce langage d'un souverain protestant. Depuis la Réforme, on n'avait jamais entendu le chef d'un État hérétique honorer ainsi publiquement un Pape. Cela seul serait un succès pour la Papauté. L'intervention de Léon XIII a été plus favorable encore à la paix qu'au gouvernement allemand, et en cela, le Chef de l'Église a rendu un service non moins grand à la France qu'à l'Allemagne. Avant les élections, toute l'Europe, et la France en particulier, était dans l'angoisse : M. de Bismarck avait dit que si la loi militaire n'était pas votée, ce serait la guerre. Après les élections, les craintes se dissipent ; le calme et la confiance renaissent : le vote du septennat, c'est la paix.

Cependant, il ne faudrait pas que les assurances pacifiques données publiquement par le vieil empereur, ni que l'apaisement produit par le vote de la loi militaire, nous fissent passer d'une crainte excessive à une excessive sécurité. L'Allemand est toujours l'ennemi. La nouvelle loi qui assure pour sept ans l'augmentation de l'effectif des forces militaires et qui, à l'expiration de cette période, aura accru de plus de trois cent mille hommes l'armée allemande, n'est une garantie de paix que parce qu'elle a donné satisfaction à M. de Bismarck ; en soi, elle est une menace de guerre, elle prouve que l'ennemi, loin de vouloir désarmer, se tient prêt pour de nouvelles hostilités et qu'il est même loin de renoncer à prendre le rôle d'agresseur.

A l'encontre des justes défiances qui conviennent au gouvernement et au peuple français, sans égard surtout pour les susceptibilités plus justes encore d'un patriotisme qui, pour être prudent, n'en est pas moins vif, une parole fâcheuse a été écrite par un homme salué avec un engouement quelque peu excessif du titre de « grand Français ». Après les incidents du mois de février, le voyage de M. de Lesseps à Berlin, ses visites à l'empereur et au chancelier, ne pouvaient manquer d'attirer l'attention. Pour un personnage vraisemblablement investi d'une mission officieuse et qui avait l'honneur de représenter la France, il n'a montré ni la réserve ni la correction que commandaient les circonstances. Quel qu'ait été l'objet de l'ambassade extraordinaire de M. de Lesseps à Berlin, soit qu'elle ait eu pour but d'amener l'Allemagne à prendre part à l'Exposition universelle de 1889, soit qu'elle se rattachât aux affaires d'Égypte

dont la République voudrait recommencer à se mêler, il a eu tort, après avoir reçu avec trop de complaisance certains hommages trop empressés, de témoigner sa satisfaction, même dans une souscription de portrait qui n'était pas destinée à la publicité, en appelant la France l' « amie naturelle de l'Allemagne » : mot doublement malheureux et aussi déplacé qu'il est inexact. Si la France a en Europe des amies naturelles, aucune puissance ne peut moins prétendre à ce titre que l'Allemagne. Il ne lui aurait pas convenu avant 1870 ; encore moins lui convient-il après la guerre. Jamais le vaincu n'a vu dans le vainqueur un ami naturel. Il ne faudrait pas que le peuple français se montrât aussi rassuré et aussi charmé que M. de Lesseps à son retour de Berlin. Autant une trop grande crainte eût été inconvenante en présence des menaces de l'Allemagne, autant une confiance trop naïve ou trop complaisante serait funeste devant ses déclarations pacifiques. L'Allemagne n'a jamais été et ne sera jamais notre amie.

Il est certain, comme M. de Lesseps et ses amis l'ont dit pour justifier sa malencontreuse phrase, que rien n'importerait plus à la paix du monde qu'une alliance entre la France et l'Allemagne. Les deux puissances unies deviendraient les maîtresses de la situation, et il ne pourrait se tirer nulle part dans le monde un coup de fusil sans leur ordre ou leur permission. Mais ce n'est là qu'un rêve. L'amitié entre les deux nations est impossible, tant qu'il y aura entre elles le souvenir de la guerre de 1870. Il n'est pas vrai, d'ailleurs, que leurs intérêts soient les mêmes. La France fût-elle capable d'oublier l'Alsace et la Lorraine, d'accepter, pour prix de l'amitié de l'Allemagne, la situation que la guerre lui a faite, elle pourrait bien s'entendre avec elle sur la politique générale, mais ses intérêts commerciaux, pour ne parler que de ceux-là, resteraient opposés à ceux de son alliée. Malgré tout, l'hostilité subsisterait. Cela tient à l'Allemagne elle-même, comme on l'a justement répondu à M. de Lesseps. Lorsque l'Allemagne, en effet, nous a vaincus, non contente de nous infliger la perte de deux provinces et une rançon de cinq milliards, elle a voulu aggraver encore et nous rendre, pour ainsi dire, éternellement sensibles les conséquences de notre défaite, en nous en faisant supporter le poids pour toujours. Par le traité de Francfort, dont les clauses commerciales sont bien plus onéreuses pour la fortune de la France que la contribution de guerre elle-même, le vainqueur nous a placés, sur le marché général, dans

une condition d'infériorité qui est une des causes de la crise économique dont nous souffrons. Les richesses naturelles du sol, l'activité industrielle du pays, ne suffisent pas à compenser ce désavantage, surtout avec un régime qui ôte toute confiance au capital, qui entrave l'essor des affaires et qui appauvrit d'autant le pays, qu'il augmente le budget. Sans doute, nous ne pouvons imputer à l'Allemagne les fautes de notre gouvernement, mais ce gouvernement établi pour le malheur de la France, c'est à elle, en grande partie, que nous le devons. L'avortement de la monarchie, c'est son œuvre autant que celle du parti libéral et républicain qui, depuis M. Thiers, s'est appuyé sur l'étranger, pour fonder et soutenir la République. L'Allemagne a doublement abusé de la victoire en nous imposant un traité qui pèse si lourdement sur notre commerce, et en nous empêchant de nous relever par un gouvernement monarchique qui aurait rendu au pays sa force et sa prospérité. Elle en abuse encore par ses provocations réitérées, par les menaces qu'elle ne cesse de faire entendre périodiquement et qui mettent notre patience, autant que notre patriotisme, à une si dure épreuve.

En ce moment, sans doute, elle parle de paix. Les circonstances commandent ce langage. Après son succès électoral, M. de Bismarck se devait à lui-même de prouver la sincérité de ses déclarations à l'ancien Reichstag en montrant des dispositions pacifiques. Le grand âge de l'empereur, dont la vieillesse veut être entourée de repos, est une raison aussi d'écarter des projets belliqueux qui viendraient troubler la fin de son règne. Mais combien de temps durera cette garantie de paix? Les jours du vieil empereur sont comptés. Il est digne, sans doute, de respect et d'admiration ce souverain parvenu à sa quatre-vingt-dixième année, dans tout l'éclat de la gloire, et qui porte si vaillamment encore le poids de sa couronne; mais il ne lui sera plus donné longtemps d'occuper un trône élevé par la guerre et que la guerre seule peut soutenir. Acclamé à la fois par la jeunesse et par le peuple comme défenseur des frontières du pays et comme gardien de la paix, le vieil empereur victorieux a voulu que les fêtes de son quatre-vingt-dixième anniversaire se célébrassent dans la confiance et la joie. Mais quel lendemain auront-elles? Le commencement du règne qui suivra ressemblera-t-il à la fin du règne qui s'achève? La paix que l'Allemagne nous promet en ce moment n'est qu'un répit. La sécurité de l'heure présente reste précaire.

Il y a, du reste, d'autres causes de crise en Europe que l'antagonisme de l'Allemagne et de la France. Est-ce que la situation anormale de l'Italie ne constitue pas un désordre auquel les puissances devront finir par remédier? Est-il tolérable que l'Europe accepte indéfiniment l'usurpation commise à Rome, et qui a été une injure au droit public autant qu'un crime contre la Papauté? N'aura-t-elle pas un jour ou l'autre à intervenir pour contraindre l'Italie à rentrer dans le droit et à restituer le patrimoine du Saint-Siège de l'Église? Ce jour paraît encore bien éloigné. Que de complications néanmoins peuvent surgir inopinément de cet état de choses violent créé à Rome par l'invasion, à l'encontre des titres imprescriptibles de la Papauté, au mépris des intérêts de la catholicité!

La haute intervention de Léon XIII dans les affaires d'Allemagne a pu faire croire que le cabinet de Berlin serait disposé, en reconnaissance du double service rendu lors du conflit relatif aux îles Carolines et dans les récentes élections, à prendre en main la cause du pouvoir temporel. Sur de simples apparences on a vu s'échafauder certains projets de conciliation entre le Pape et l'Italie, auxquels on prétendait que l'Allemagne serait favorable. Il est certain, en effet, que Léon XIII ne s'est pas mêlé aux élections allemandes dans l'intérêt de la politique de M. de Bismarck, liée en cette circonstance à la paix générale, sans avoir obtenu des garanties relatives à la cessation du *Kulturkampf*. Ces garanties se sont-elles étendues à la situation du Saint-Siège? Il a suffi qu'on pût le supposer pour que des bruits de négociation entre le Vatican et Berlin, au sujet d'un arrangement de l'Italie avec le Saint-Siège, aient pris naissance de divers côtés.

Quelque chose, disait-on, allait se faire pour le pouvoir temporel. Il ne s'agirait pas de rendre au Pape ses États, mais on chercherait un *modus vivendi* qui améliorerait la situation présente du Chef de l'Église. D'un côté, l'Italie poussée par l'Allemagne aurait compris la nécessité d'aller au-devant d'un arrangement; de l'autre, le monde ecclésiastique, sentant l'impossibilité d'une restauration du pouvoir temporel, se montrerait disposé à une transaction. A l'Italie, on ne demanderait pas de rendre Rome, non plus qu'au Pape d'accepter les faits accomplis. La prétention de l'Italie serait réservée comme le principe du pouvoir temporel sauvegardé. Dans ces conditions, il paraissait possible qu'une intervention diplomatique des puissances, provoquée par l'Allemagne, fît attribuer au Souverain

Pontife en toute souveraineté la cité Léonine, avec une bande de territoire allant de Rome à la mer par Ostie ou par Civita-Vecchia, et cette zone eût constitué un petit patrimoine sur lequel le Pape jouirait du droit commun de propriété et du droit d'extra-territorialité. Il pourrait arriver aussi, ajoutait-on, que le gouvernement italien fût amené à contribuer à l'achat et à la cession de ce territoire, comme un commencement de réparation, en employant à cet usage les 50 millions accumulés depuis qu'une dotation (inacceptable sous la forme actuelle) a été assignée au Pape par la loi des garanties. Bien plus, et toujours à titre de commencement de réparation, la dotation dont il s'agit serait versée pour l'avenir, comme capital perpétuel (et non plus comme une rente à mendier), entre les mains de telle puissance, qui prierait le Pape de l'accepter et d'en faire l'usage qu'il voudrait. Enfin, toute la partie actuelle de la loi des garanties qui concerne le respect et les honneurs dus à la personne du Souverain Pontife et la liberté de ses rapports avec le monde catholique serait convertie en loi internationale, par l'engagement formel du gouvernemant italien de ne plus en permettre la discussion, encore moins la violation. Ces points fondamentaux seraient sauvegardés à leur tour par la présence à Rome des ambassadeurs accrédités près le Saint-Siège, et qui pourraient même concentrer leurs résidences dans la partie de la Ville Éternelle réservée au Pape, de telle sorte que ce territoire jouirait, avec celui du Vatican jusqu'à la mer, du droit d'extra-territorialité inhérent à la dignité souveraine du Pape.

Ce premier arrangement provisoire serait destiné de soi à s'améliorer, et par l'influence grandissante de la Papauté, et par le droit absolu qu'elle se réserverait de réclamer, selon les circonstances, ce qui lui serait dû. D'autre part, les puissances seraient intéressées à améliorer de plus en plus cette position, en raison des services éminents que la Papauté, constituée en suprême tribunal d'arbitrage pour les différends internationaux, serait appelée à rendre à la civilisation. Cet arbitrage, compensation providentielle de ce qui continuerait de manquer sous le rapport du pouvoir temporel, ne serait naturellement imposé à qui que ce soit; mais les puissances, libres d'y recourir, en confirmeraient, par cette liberté même, l'indépendance, le prestige et les bienfaits salutaires. Enfin, pour amener l'Italie officielle à ne pas se contenter d'une amélioration quelconque de la situation du Pape, mais à tendre à

une réparation durable et complète, le Souverain Pontife tiendrait en réserve un moyen des plus efficaces : celui d'autoriser un jour les catholiques d'Italie à prendre part à la vie politique de leur pays et à lui infuser ainsi ce qui lui manque en fait de principes vraiment conservateurs.

Tel est le plan de conciliation, imaginé par les habiles qui croient le moment favorable à un rapprochement entre le Pape et l'Italie. On allait même jusqu'à insinuer que, sans ratifier un arrangement si contraire aux droits du Saint-Siège, Léon XIII ne refuserait pas d'y adhérer après coup. Que valent ces suppositions?

Il est étrange de faire intervenir le Pape, si peu que ce soit, dans des combinaisons de ce genre. Quoi qu'il arrive, il restera en dehors de négociations qui se borneraient à apporter un simple adoucissement à la situation actuelle du Saint-Siège. Tout se passerait entre les puissances. Le compromis dont on parle n'aurait pas un autre caractère vis-à-vis du Chef de l'Église, que la loi des garanties édictée par l'Italie après l'invasion de Rome. Jamais Pape, en effet, ne sanctionnera par un acquiescement quelconque la spoliation du patrimoine de saint Pierre, jamais il n'acceptera comme une compensation à la perte de ses États un arrangement qui méconnaîtrait les droits inviolables de l'Église, qui consacrerait l'usurpation et qui le laisserait sous la dépendance de l'Italie. Jamais, non plus, les catholiques ne pourront voir une solution de la question du pouvoir temporel dans une transaction où la souveraineté du Chef de l'Église, gage de sa liberté, serait sacrifiée en quoi que ce soit. D'un autre côté, on ne saurait espérer plus du bon vouloir de l'Allemagne envers la Papauté, fût-il sincère, qu'un compromis de ce genre, et pour le moment il n'y a à attendre d'une intervention des puissances qu'un arrangement à l'amiable avec l'Italie, où celle-ci conserverait la réalité de ses avantages, au prix de quelques concessions apparentes à la Papauté.

Ce serait une chimère que de rêver que l'Allemagne puisse en venir à faire la guerre à l'Italie, pour la restauration du pouvoir temporel. Assurément, la conclusion de la paix religieuse à Berlin, le langage quelque peu hautain de M. de Bismarck à l'égard de l'Italie, ses déclarations relativement aux avantages d'une entente durable avec la Papauté, son désir publiquement exprimé d'améliorer la situation de l'Allemagne vis-à-vis de l'Autriche, en mettant

un terme aux luttes confessionnelles, son indifférence, au contraire, à l'égard des inquiétudes que la reconciliation avec le Vatican a dû faire naître au Quirinal, tout cela ne serait pas de nature à rassurer l'unitarisme italien. Mais l'Italie est trop habile, trop obséquieuse pour ne pas se prêter à toutes les situations, s'accommoder de tous les contre-temps et éviter toutes les causes de conflit. De même qu'on a oublié au Quirinal l'affectation que l'empereur d'Autriche a mise à ne pas rendre, à Rome, au roi Humbert, la visite que celui-ci lui avait faite à Vienne, de même, on consentirait à partager avec le Pape la faveur de l'Allemagne, si jamais une puissance protestante pouvait traiter la Papauté en amie.

Malgré le rapprochement opéré entre Berlin et le Saint-Siège, le gouvernement italien n'a pas hésité à renouveler pour une période de cinq ans l'alliance conclue en 1882 avec l'Allemagne et l'Autriche. Ce traité, dont les clauses sont du reste peu connues, est loin, cependant, de répondre aux aspirations italiennes. Si le même cabinet Depretis-Robitant est revenu au pouvoir après la longue crise d'un mois qui a suivi sa démission, c'est que le roi et ses conseillers ont dû reconnaître l'impossibilité de former un ministère de gauche qui voulût accepter, pour le renouvellement du pacte de 1882, les conditions de M. de Bismarck. Et, en effet, l'opposition ne cesse de demander qu'on lui montre les avantages positifs, réels, que procure à l'Italie un traité qui lie le Quirinal à la politique de Berlin et de Vienne.

Ces avantages ne peuvent être compris de l'opinion révolutionnaire; mais ils justifient suffisamment la conduite du roi et du parti conservateur au pouvoir. Sous l'empire des nécessités, la politique italienne subit depuis quelques années une évolution lente qui la ramène de gauche à droite. La préoccupation de la dynastie de Savoie est évidemment d'effacer les origines révolutionnaires de l'unité et de se faire accepter des grandes puissances monarchiques et surtout de l'Autriche, le seul grand État catholique aujourd'hui. Elle va même jusqu'à caresser le rêve d'une réconciliation avec le Vatican, dût-elle y faire les concessions indiquées dans le fameux projet de compromis. A ce point de vue les avances de l'Allemagne à la Papauté ne pouvaient être qu'un nouveau motif pour la royauté italienne de se rapprocher des cours de Berlin et de Vienne, et de confondre ses intérêts avec ceux des deux gouvernements

impériaux. Cette politique est tellement commandée par les circonstances, que même un ministère Cairoli Crispi n'aurait pu, malgré les appréhensions du roi, refuser de s'y soumettre. La nouvelle crise ministérielle qui s'est produite, lors même qu'elle aboutirait à une combinaison dont M. Crispi ferait partie, n'y changera rien. L'alliance austro-allemande est pour la jeune monarchie italienne une nécessité de salut. Entre les menaces de la Révolution qui la mine par en bas, et la suspicion où la tient la vieille tradition monarchique, il ne lui reste qu'à se rattacher à la politique et à la fortune des grands États, en leur offrant ses services, en faisant cause commune avec eux. Elle serait même bien avisée de prendre les devants sur les revendications qu'un jour ou l'autre l'opinion catholique et l'intérêt conservateur en Europe soulèveront contre le fait accompli à Rome. Il y a là, en effet, une cause imprescriptible qui appelle une solution et qui ne laissera pas de véritable repos à l'Europe tant qu'elle ne sera pas résolue conformément à la justice et aux droits du Saint-Siège.

Si l'apaisement s'est fait du côté de la France par le vote du septennat, la situation reste troublée à l'Est. La question Bulgare est toujours le point noir qui menace l'Europe. Elle s'est compliquée d'une insurrection militaire qui aurait pu être le signal de l'intervention de la Russie, et qui montre l'état d'anarchie de ce pays depuis la déposition du prince Alexandre de Battenberg. Peu s'en est fallu que la révolte commencée par le commandant de la place forte de Silistrie, sous le coup d'une menace de révocation, et qui avait déjà gagné plusieurs garnisons, ne s'étendît à tous le pays et ne dégénérât en guerre civile. Des troubles en Bulgarie en auraient bientôt produit d'autres en Serbie, dans le Montenegro, en Macédoine. Il était à craindre que la péninsule des Balkans ne devînt le théâtre d'une conflagration militaire. Une répression énergique jusqu'à la cruauté a eu assez promptement raison du mouvement insurrectionnel de Silistrie; mais la rigueur même des moyens de répression employés par le gouvernement de la Régence envers les révoltés, cette exécution sommaire de treize officiers bulgares des plus compromis, donnait à la Russie un prétexte d'intervenir au nom même de l'humanité. Cet incident sanglant n'est qu'une épisode des intrigues qui s'agitent en Bulgarie et où se montre manifestement la main de plusieurs puissances. Les organes de publicité dont dispose la Russie n'ont pas manqué de profiter de cette occasion

pour représenter la situation, non seulement en Bulgarie, mais dans tous les États des Balkans, sous le jour le plus sombre; de son côté, la presse anglaise n'en a été que plus ardente à souffler le feu parmi les populations de la contrée. On pouvait craindre que l'insurrection de Silistrie et de Roustchouk ne fût une nouvelle étape dans la voie du conflit austro-prusse que tout le monde prévoit, qui rentre dans les calculs politiques de l'Allemagne et qui ne servirait pas moins les intérêts de la politique anglaise en Orient.

On ne se trompe pas en attribuant la recrudescence du désordre en Bulgarie à des excitations étrangères. Il n'est que trop évident que certaine puissance pourrait avoir quelque intérêt à faire éclater dans les Balkans un conflit susceptible d'avoir son contre-coup en Occident, et de mettre aux prises des États dont l'action se trouverait ainsi neutralisée dans l'ouest de l'Europe.

De son côté, la Russie ne peut être fâchée d'avoir toujours une raison toute prête de mettre à exécution ses desseins sur les Balkans. Le *Nord* le fait bien entendre lorsqu'il déclare qu'en ne s'abandonnant pas à un juste ressentiment à la suite des exécutions de Sofia, le czar a montré une grande force de caractère, mais qu'on doit penser aussi que ce souverain sait distinguer, dans cette circonstance, quelles sont les puissances dont les intrigues l'obligent à laisser invoquer en vain son nom par des populations qui le regardent comme leur chef naturel.

Au milieu de toutes ces intrigues plus ou moins obscures, l'anarchie continue en Bulgarie. Les récents événements de Silistrie et de Roustchouk ont suspendu les négociations engagées par le chef de l'opposition, M. Zankoff, avec Constantinople, pour arrêter les bases d'un arrangement entre les divers partis qui se combattent en Bulgarie. M. Zankoff y a renoncé. La conciliation ne lui paraît plus possible après les exécutions barbares dont la régence s'est rendue coupable. Dans un memorandum adressé au grand vizir, il déclare qu'il serait aussi inutile que dangereux de continuer à négocier, dans ces circonstances, avec les détenteurs du pouvoir, car les régents pourraient s'autoriser des démarches faites par lui en vue d'une entente, pour persister dans la politique violente qu'ils ont adoptée et plonger plus avant le pays dans l'anarchie qui le ruine. M. Zankoff conclut en demandant à la Sublime-Porte de prendre d'urgence les seules mesures qui puissent rétablir l'ordre en Bulgarie, c'est-à-dire d'occuper le pays militairement. De leur

côté, les régents ont signifié à Riza-Bey, délégué de la Porte à Sofia, qu'ils ne pouvaient davantage continuer à discuter avec lui les bases d'une entente, les dernières insurrections de Silistrie et de Roustchouk leur ayant démontré que les partisans de M. Zangoff n'étaient qu'une faction révolutionnaire. La régence veut en appeler au jugement de la Sobranié sur la situation des partis. Ira-t-elle jusqu'à suivre les conseils de certains journaux de Londres, qui l'exhortent à demander à l'Assemblée nationale de secouer le joug de la Porte, de s'affranchir de la Russie et de déclarer la Bulgarie et la Roumélie orientale un royaume indépendant, comme avait voulu le faire le prince Alexandre ?

Le traité de Berlin étant rompu, la Russie et les autres puissances ne pourraient manquer de s'occuper de l'affaire, et l'Angleterre aurait réussi à pousser en avant la Russie, pour obliger l'Autriche à faire pour son propre compte une guerre qu'elle serait incapable elle-même de soutenir contre l'empire moscovite.

L'Angleterre a pourtant promis, elle aussi, de ne point chercher à troubler la tranquillité du continent. Ses soucis intérieurs devraient suffire à l'occuper. Elle est loin d'en avoir fini avec l'Irlande où, depuis la chute de M. Gladstone et l'avènement du ministère Salisbury, les passions sont plus surexcitées que jamais. Le Cabinet unioniste n'a su trouver qu'une nouvelle loi de coercition pour la malheureuse Irlande. M. Gladstone a énergiquement protesté contre cette politique de rigueur. La Chambre des communes n'en a pas moins écarté une motion ayant pour objet de faire examiner la question agraire irlandaise avant de recourir à de nouvelles mesures de répression, et l'urgence a été accordée à un projet de loi tendant à réformer la législation criminelle en Irlande. Grâce à un nouveau règlement, le ministère n'aura plus à se préoccuper de l'opposition parlementaire des députés irlandais, qui aurait pu faire traîner la discussion en longueur, par la tactique de l'obstructionisme ; le bill sera voté, mais ce ne sera pas sans donner une nouvelle impulsion à la propagande de la Ligue agraire et créer en Irlande une agitation plus profonde, contre laquelle il y aurait peu à compter sur le concours du clergé. Cette politique de coercition, qui ne veut faire aux justes revendications d'un malheureux peuple que des concessions insuffisantes, qui ne veut accorder à l'Irlande ni le *home rule*, ni une réforme agraire acceptable pour les tenanciers, cette politique est d'autant plus mauvaise qu'elle est, comme l'a dit M. Glads-

tone, non seulement une menace pour l'Irlande, mais aussi un danger pour l'empire britannique.

La situation n'est pas tranquille non plus en Espagne. On y pressent une nouvelle crise ministérielle. La dislocation du cabinet Sagasta est complète, par suite des tiraillements des partis qui y sont représentés. Des turbulences ambitieuses s'agitent au sein des Cortès. En même temps apparaissent des ferments de séditions militaires. Plusieurs garnisons sont travaillées. M. Zorilla et le parti républicain cherchent à provoquer un de ces *pronunciamientos* qui, en Espagne, font et défont les gouvernements. Ce serait une nouvelle guerre civile et l'anarchie pour ce pays si tourmenté par les révolutions politiques.

Ainsi, malgré les paroles rassurantes qui se font entendre à Berlin, malgré le besoin général de paix, des éléments de perturbation subsistent partout. L'Europe est profondément troublée, parce qu'elle a perdu le principe d'ordre depuis qu'elle a quitté l'Église pour la Révolution. Que ne se tourne-t-elle vers Rome, où le Souverain Pontife ne cesse de faire entendre les plus salutaires avertissements? Dernièrement encore, en recevant le Sacré-Collège, Léon XIII a rappelé, au milieu de tous les bruits de guerre, l'action féconde de l'Église pour la paix et la prospérité des peuples. N'est-ce pas la voix même de l'histoire qui s'écrie avec le Pontife : « Ah! si les peuples et les princes, s'affranchissant des préjugés, des défiances et des haines accumulées contre l'Église et la Papauté par de faux politiques et par des corrupteurs de l'histoire au service des sectaires, en revenaient, au contraire, à reconnaître en elles le plus sûr appui de l'ordre public, le principe le plus fécond de la prospérité commune, oh! alors, la société n'aurait certainement pas à déplorer tant de bouleversements, ni à trembler à tout moment dans la crainte de catastrophes plus effroyables encore. »

Le Pape ajoutait : « Que si, par un juste châtiment, on devait encourir de plus graves épreuves, on ne saurait espérer de salut, comme cela s'est vu déjà à d'autres époques, que de l'Église et de la Papauté; seule, l'efficacité de leur vertu pourrait réparer l'immensité des ruines. »

Certes, Léon XIII proclame à bon droit que, dans une situation si incertaine et si grosse de périls, il ne pouvait faire d'œuvre plus opportune ni plus en rapport avec sa fonction, que de signaler aux princes et aux peuples le port le plus sûr de tranquillité et de salut

et de les aider, par tous les moyens, à y entrer, et de montrer à tous qu'aux intérêts de la religion se rattachent ceux de la société civile. Mais il faudrait que cette voix fût entendue, que ces conseils fussent suivis. Il faudrait que princes et peuples revinssent à Rome.

De toutes les puissances auxquelles s'adresse le Souverain Pontife, l'Allemagne, si l'on peut croire à la sincérité de son grand homme d'État, se montre la plus disposée en ce moment à se tourner vers le Saint-Siège. La politique de M. de Bismarck a subi une évolution marquée de ce côté. Instruit par l'inutilité de la lutte engagée à l'origine contre l'Église, obligé enfin de reconnaître que l'entente du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel serait plus favorable à la conservation de l'unité allemande, qu'un conflit perpétuel entre la force et les consciences, le grand chancelier semble vouloir définitivement la paix religieuse et même, sur les avertissements et les exhortations de Léon XIII, il n'est pas éloigné, lui-même, de reconnaître dans la Papauté le plus sûr appui de l'ordre public, la meilleure sauvegarde des intérêts de l'État et de la prophétie commune. Le discours qu'il a prononcé devant la Chambre des seigneurs de Prusse, en faveur de la nouvelle législation ecclésiastique, annonce un grand revirement.

Ce n'est plus le superbe ministre de l'Empire, déclarant hautement qu'il n'irait jamais à Canossa. Maintenant il reconnaît les avantages d'un arrangement, maintenant il est prêt à faire toutes les concessions à la paix religieuse, maintenant il proclame la nécessité de l'union du Pape et de l'Empereur. Le projet de loi destiné à remplacer les fameuses lois confessionnelle de mai ne donne pas toute satisfaction aux catholiques. A la Chambre des seigneurs, Mgr Kopp, évêque de Fulda, chargé d'exposer leurs vœux et ceux du Saint-Siège, a présenté plusieurs amendements qui compléteraient l'ensemble de ces mesures réparatrices. M. de Bismarck n'en a combattu aucun. Il consentirait à ne plus imposer aux clercs l'enseignement dans les Universités de l'État; il renoncerait entièrement pour son compte à l'autorisation préalable de l'État dans les nominations ecclésiastiques; il accepterait même la rentrée des ordres religieux. Le terrible chancelier ne discute plus, il se soumet. Cependant, par raison d'État, il n'accorde pas tout ce qu'il eût concédé de lui-même. Il s'est borné à demander au Parlemeut prussien de voter la nouvelle loi avec les amendements acceptés par le gouvernement.

C'était beaucoup déjà; car c'était demander à ceux qui l'ont suivi dans sa lutte contre l'Église, à ceux qui ont été les auxiliaires et les soutiens du *Kulturkampf*, aux nationaux libéraux, ses plus fidèles partisans, de se démentir eux-mêmes, de défaire les lois de mai qu'ils avaient faites. Les concessions réclamées par M. de Bismarck impliquent, en effet, le désaveu de leur conduite, de leurs discours, de leurs votes. Malgré certaines résistances de ce côté, la loi, acceptée par la fraction protestante, accueillie favorablement par les catholiques, a été votée à la Chambre des seigneurs à une grande majorité de voix. Quoiqu'elle n'accorde pas encore toutes les satisfactions désirables, elle améliore beaucoup la situation. En réalité, c'est la fin du *Kulturkampf*. Plaise à Dieu seulement que cette paix conclue aujourd'hui après tant d'années, de lutte et de persécution, soit sincère et durable!

M. de Bismarck a tenu surtout à ce qu'on vît en lui l'homme d'État, amené, par des considérations supérieures, à abandonner une politique aussi préjudiciable au bien général qu'à la consolidation de son œuvre. Il a compris que sans la paix avec l'Église, il n'y aurait jamais de paix dans le pays et que la situation elle-même de l'Allemagne se trouverait amoindrie au dehors par les divisions religieuses du dedans. Il a compris également que, loin de continuer à traiter en ennemis les catholiques, l'État devait réserver ses forces pour lutter contre d'autres adversaires bien plus menaçants. Les dernières élections, tout en donnant au gouvernement une majorité qu'il n'avait pas dans l'ancien Reichstag, ont révélé, en effet, les progrès du socialisme en Allemagne. Le parti des progressistes augmente aussi et, comme M. de Bismarck a eu raison de le dire, les progressistes mènent au socialisme. Le socialisme c'est là l'ennemi. De l'Église, l'empire allemand n'a rien à craindre s'il observe envers elle les lois de l'équité, s'il ne suscite pas d'imprudent antagonisme entre les intérêts temporels et les droits de l'autorité spirituelle. Mais avec l'Église contre lui, que deviendrait cet empire qui, à peine constitué, voit monter contre lui le flot du socialisme, pareil à cette invasion des barbares normands que Charlemagne voyait poindre comme une menace pour son grand édifice politique. M. de Bismarck a déclaré que, en préparant la nouvelle loi, il avait été uniquement préoccupé de la nécessité qui s'impose à l'homme politique de réconcilier les deux grandes fractions du peuple prussien et par là de consolider l'unité de la nation en pré-

vision de dangers auxquels elle sera exposée dans un avenir qui, dit-il, n'est peut-être pas éloigné et pour paralyser les tendances dissolutionistes qui pourraient se faire jour. Ces dangers sont encore plus au dedans qu'au dehors. En Allemagne comme partout, le grand péril c'est la Révolution qui s'appelle ici le socialisme, là le nihilisme, ailleurs l'intransigeance ou l'anarchie. La Révolution, elle est partout. M. de Bismarck peut la voir, non seulement dans les dernières élections au Reichstag, qui sont une menace immédiate pour l'unité et la solidité de l'empire allemand, mais en Russie où de nouveaux attentats contre la vie de l'empereur viennent de montrer que la secte révolutionnaire ne recule pas devant les moyens les plus sauvages pour en arriver à ses fins; en France, où le parti de la Commune se relève tous les jours avec plus d'audace.

C'est un grave avertissement que l'incident qui s'est produit au conseil municipal de Marseille. Jusqu'ici la Commune ne s'était montrée que dans les manifestations individuelles ou collectives de ses plus fougueux partisans. A l'occasion du triste anniversaire du 18 mars, le conseil municipal de Marseille, d'accord avec le maire, a jugé bon de lever la séance en signe de sympathie. C'était un défi au gouvernement lui-même. Après cet hommage officiellement rendu à la Commune, ses journaux habituels (car elle en a maintenant) pouvaient s'écrier : « Voilà enfin la Commune acclamée et glorifiée par un corps élu! C'est bon signe. » Le gouvernement, même composé comme il l'est, ne pouvait rester indifférent devant cette scandaleuse manifestation. Comme ministre de l'intérieur et en sa qualité de président du conseil, M. Goblet a pris sur lui, probablement sans l'aveu de plusieurs de ses collègues, de faire dissoudre par décret le conseil municipal de Marseille. C'est une mesure hardie, dont il a eu à rendre compte devant la Chambre sur une interpellation d'un député des Bouches-du-Rhône. La Chambre lui a donné raison; mais les journaux radicaux l'ont blâmé, et le conseil municipal de Paris lui a montré qu'il était tout prêt de s'associer à la manifestation de celui de Marseille. La Chambre n'en est pas encore à approuver publiquement la Commune, elle a même montré sa défiance envers Paris en refusant de mettre en tête de son ordre du jour le nouveau projet de loi municipal qui accorde un commencement d'autonomie à la capitale; mais n'est-ce pas assez inquiétant pour l'avenir de voir les municipalités des grandes villes se prononcer ouvertement en faveur de l'anarchie? Lyon ferait comme

Marseille, et Paris n'en est plus à manifester ses sentiments. L'acte d'énergie du gouvernement n'empêchera pas le parti de la Révolution sociale de grandir en nombre et en audace; ce n'est qu'un acte isolé et tellement en contradiction avec les principes du régime républicain et les encouragements de toute sorte donnés au mal, qu'il passera comme un vulgaire incident et restera sans influence sur les progrès du mouvement socialiste.

Quelle énergie, quelle constance peut-on attendre de ce gouvernement envers le parti révolutionnaire, si nombreux et si puissant aujourd'hui, lorsqu'on le voit tout prêt de se relâcher envers la bande interlope des *boockmakers* des justes mesures de rigueur commandées par le souci de la moralité publique et de la dignité même du peuple français. Cette corporation d'industriels sans aveu qui a envahi tous les champs de course, y a favorisé et développé à un tel point la fureur des paris, que les *turfs* sont devenus autant de tripots publics où le menu peuple lui-même vient jouer chaque jour son épargne, en échangeant la vie de travail pour l'oisiveté de spéculations hippiques. C'était une résolution louable que de vouloir mettre fin à une industrie qui a tant contribué à la corruption des mœurs. Mais il est facile de prévoir que le ministère n'y tiendra pas, surtout devant l'opposition que sa mesure rencontre dans le monde du plaisir et jusque dans des journaux, comme le *Figaro*, qui osent se poser en organes de l'opinion conservatrice. L'industrie des boockmackers ne tardera pas à reparaître sous le couvert des paris mutuels que le gouvernement consent à autoriser, et avec elle la propagande de dissolution morale qui se répand des champs de course sur une si grande partie de la population.

De divers côtés on demande un gouvernement, mais ce ne sont pas des actes de ce genre qu'on réclame de lui. On ne croit plus à l'ordre moral; on ne se préoccupe que de l'ordre matériel. Le parti opportuniste, lui aussi, qui avait la prétention d'être le parti gouvernemental par excellence, ne cesse de se plaindre, depuis la chute de M. Jules Ferry, que l'autorité n'ait plus assez de prestige ni de stabilité, et que la division se mette de plus en plus dans les rangs républicains, faute d'une main assez forte pour grouper et retenir les divers éléments du parti. Tant du côté des opportunistes que du côté des radicaux, une lutte sourde se poursuit contre le ministère actuel. Quand M. Goblet, reconnu généralement comme un successeur fort insuffisant de M. de Freycinet, prit le pouvoir, on ne vit dans la

combinaison ministérielle dont il était la tête qu'un gouvernement intérimaire. Pour les radicaux, le cabinet Goblet devait uniquement servir de transition entre l'opportunisme et le règne de M. Clémenceau. Les opportunistes, au contraire, comptaient sur la déconsidération qui devait bientôt frapper le nouveau cabinet, et sur l'impossibilité d'en former un autre du même genre, pour rentrer aux affaires avec leurs chefs. Chez eux avait pris faveur l'idée d'une combinaison qui réunirait MM. Ferry et de Freycinet. C'est ce nouveau « grand ministère » qu'on tient en réserve et qu'on espère faire arriver au pouvoir avec l'aide de la droite. Son avènement marquerait un certain retour à une politique plus conservatrice : d'une part, on essaierait d'arrêter le mouvement socialiste; de l'autre, sans revenir sur les lois et les mesures prises contre l'Église, on se relâcherait un peu de leur rigueur, et surtout on n'irait pas plus loin dans la persécution.

Où en sont les projets des radicaux et des socialistes? Touchons-nous à l'avènement de M. Clémenceau, ou sommes-nous près de revenir à M. Ferry? On va le voir. Une épreuve qui pourrait être décisive, attend en effet le ministère actuel. Toute remplie encore de cette ardeur subite d'économie à laquelle a succombé le cabinet Freycinet, la Chambre des députés en discutant le budget de 1887 avait voté une réduction de 765,900 francs sur le chapitre du personnel de l'administration centrale du ministère des finances. M. Dauphin, qui avait succédé à M. Sadi-Carnot, représenta vainement alors que la suppression de ce crédit entraînerait la désorganisation d'un des services les plus importants de son ministère. Le crédit fut supprimé : le vote de la Chambre aurait dû entraîner la suppression du service lui-même. Néanmoins, le personnel qui y était attaché est resté en fonction. Aujourd'hui, M. Dauphin se représente devant la Chambre et déclare que le maintien du crédit supprimé est nécessaire pour la gestion des deniers publics et même pour le crédit de l'État. Il demande, en conséquence, que la Chambre se déjuge et vote à titre de crédits supplémentaires les fonds retranchés au ministère des finances. Que le procédé soit régulier, le ministre lui-même ne le prétend pas; car c'est au moment du vote du budget qu'il aurait dû insister pour obtenir le rétablissement d'un crédit qu'il juge indispensable au fonctionnement des services publics. M. Dauphin a rappelé, devant la Commission, pour se justifier, qu'il aurait pu laissé rétablir par le Sénat

le crédit supprimé par la Chambre des députés, mais qu'il ne l'avait pas voulu pour éviter un conflit et pour maintenir devant le Sénat la prérogative de la Chambre du suffrage universel. La commission persiste dans son refus. Comme le ministère est résolu à poser la question de confiance sur ce point, la Chambre sera mise à même de le renverser, si l'un des deux groupes opportuniste et radical se trouve en état de réaliser ses projets intimes. Il est douteux que, d'aucun côté, les choses soient prêtes, et que la majorité veuille provoquer, à la veille des vacances de Pâques, une crise ministérielle qui n'aboutirait à rien, si M. Goblet n'a pas un successeur tout préparé en M. Ferry ou en M. Clémenceau. Les occasions ne manqueront pas plus tard, soit au sujet du nouvel impôt sur le revenu, soit à propos du budget de 1883, à peu près semblable pour le fond, à celui de l'an dernier, de mettre en échec le ministère, si alors les projets dont on parle sont plus avancés.

Arthur Loth.

LA NOUVELLE TRADUCTION

DES

SAINTS ÉVANGILES

En venant entretenir les lecteurs de ce recueil de la *Traduction nouvelle des Saints Évangiles*, par M. Henri Lasserre, nous n'avons pas la prétention de la leur faire connaître. Tous déjà la connaissent; tous, vraisemblablement, l'ont entre les mains; tous se sont déjà délectés, sans aucun doute, à sa lecture.

Nous voudrions, toutefois, attirer leur attention sur l'importance de l'événement religieux, — nous ne craignons pas d'employer ce terme, — qui résulte de cette publication. On a vu dans la préface, publiée ici même en octobre dernier, quel a été le mobile de l'auteur. Il a gémi de voir la lecture du livre par excellence, de l'Évangile, de plus en plus négligée, abandonnée, même par le public chrétien. Il a vu la cause de cet abandon dans deux ordres de faits : premièrement le style vieilli des anciennes traductions, trop littérales selon lui; en second lieu, la division arbitraire en courts versets numérotés, hachant le récit, lui donnant les allures d'une nomenclature aride et sèche, fatiguant le regard, fatiguant l'attention, paralysant l'intérêt, exigeant un effort continu de l'esprit, là où l'esprit devrait être, au contraire, soutenu et entraîné par l'intérêt même du sujet (1). Dès lors, il s'est courageusement mis à l'œuvre,

(1) Dans les paroissiens et livres d'heures, les fragments des saints Evangiles attribués à chaque dimanche et fête pèchent par l'excès contraire. Qu'il soit court ou qu'il soit long; qu'il se compose d'une phrase brève et unique comme l'Evangile de la Circoncision, ou d'un grand nombre de pages comme le récit de la Passion, chaque fragment reproduit se suit d'un bout à l'autre, et tout d'une haleine, sans un alinéa, sans un blanc entre les lignes, sans un trait ou tiret aux dialogues, sans nul signe matériel où l'attention puisse se reposer et reprendre haleine.

M. Henri Lasserre a sagement évité ces deux écueils.

pour donner une traduction nouvelle en un style plus moderne, plus en rapport avec nos habitudes de langage contemporain, et libellée de telle sorte que les divisions typographiques ne fussent plus artificielles et symétriquement uniformes, mais déterminées par le sens du texte lui-même, avec toutes les dispositions conventionnelles (alinéas, blancs, guillemets, tirets, etc.), usitées de nos jours pour reposer la vue et guider l'attention. C'est après quinze années d'un travail opiniâtre, après avoir cent fois mis et remis l'ouvrage sur le métier, l'avoir soumis aux autorités théologiques et philologiques compétentes, que le pieux et savant auteur s'est enfin décidé à le publier.

Nous disions tout à l'heure que cette publication constitue dans l'ordre religieux un véritable événement.

Rassurons d'abord certains esprits trop timorés pour qui tout changement, toute modification dans l'interprétation ou seulement dans le vêtement extérieur, si l'on peut ainsi s'exprimer, du texte sacré, est une cause d'inquiétude, d'alarmes, d'effroi. Nous en avons entendu émettre la crainte que la suppression de la division en versets ne fût une atteinte à l'autorité de l'Église!... Ils ignoraient, ces braves gens, que si, en présence des attaques du protestantisme, l'Église *accepta*, au seizième siècle, l'*innovation* de la division en versets, ce fut uniquement en raison de son extrême commodité pour les recherches, les citations et les vérifications. Mais elle ne l'avait point prescrit et ne prétendit jamais en faire une règle disciplinaire. Ce fut Robert Estienne, le célèbre imprimeur, qui introduisit pour la première fois la division et la numérotation en versets, en 1551, dans une édition gréco-latine du Nouveau Testament. En 1555, il publia une Bible latine où la numérotation en versets était indiquée en marge. Dix ans plus tard, Théodore de Bèze introduisit cette numération dans le texte même; et en 1624, les Elzévir réimprimèrent à Leyde la troisième édition grecque du Nouveau Testament de Robert Estienne (1). Voilà l'origine d'une division artificielle, commode sans doute pour la concordance et les recherches, mais déplorable au point de vue de la lecture courante : elle ne remonte peu à plus de trois siècles, et fut l'œuvre d'industriels et de laïques.

La division en chapitres est plus ancienne; elle est due au cardinal

(1) Cf. Bacuez et Vigouroux, *Manuel biblique*, 2e édition (1881), t. Ier, § 92, et t. III, § 16.

Hugues de Saint-Cher, dominicain, qui l'effectua vers l'an 1240 (1). Mais elle fut établie bien plus sous l'empire d'une préoccupation de concordances et de repères que en vue de la clarté du texte. En tout cas, pas plus que le morcellement en versets numérotés, elle n'est inhérente au caractère, à l'authenticité, moins encore à l'inspiration des livres saints. Les âmes craintives peuvent donc se tranquilliser. D'ailleurs, l'*imprimatur* accordé à ce livre par Mgr l'Archevêque de Paris, et plus encore la haute approbation donnée par le cardinal Jacobini, sur l'ordre même du Saint-Père, à l'œuvre de M. Lasserre (2), doivent rassurer tout le monde sur sa parfaite orthodoxie.

Une objection plus sérieuse a été faite à ce travail. De bons esprits préfèrent la forme ancienne, archaïque de la rédaction; ils estiment que le style rajeuni, modernisé de la nouvelle traduction du saint livre lui enlève son cachet oriental, son parfum exotique, sa couleur locale en un mot; et ils regrettent, non peut-être sans quelque raison, ces qualités spéciales quant à la forme, du livre inspiré. En fait, ce regret s'explique, et l'on peut aisément s'en rendre compte. Prenons un exemple au hasard, et comparons, dans l'Evangile de saint Mathieu, deux traductions du dialogue dans lequel Notre-Seigneur, conversant avec saint Pierre, lui annonce l'indéfectibilité de l'Église. En regard de la traduction de M. Lasserre, nous donnerons celle d'un auteur également distingué, M. l'abbé Glaire.

M. LASSERRE	M. L'ABBÉ GLAIRE
Étant allé aux environs de Césarée de Philippe, Jésus interrogeait ses disciples.	13. Or Jésus vint aux environs de Césarée de Philippe, et il interrogeait ses disciples, disant : Quel est celui que les hommes disent être le Fils de l'homme?
— Que dit-on du *Fils de l'homme?*	14. Ceux-ci répondirent : Les uns disent que c'est Jean-Baptiste; d'autres, Élie; d'autres, Jérémie ou quelqu'un des prophètes.
— Les uns prétendent que c'est Jean-Baptiste; les autres, que c'est Élie; ceux-là, que c'est Jérémie ou quelqu'un des prophètes.	

(1) Cf. Bacuez et Vigouroux, *Manuel biblique*, 2e édition (1841), t. I, § 92.
(2) Voir le texte de cette approbation élogieuse et toute d'encouragement, dans la *Revue du Monde catholique* de janvier dernier.

— Et vous autres, poursuivit-il, qui croyez-vous que je sois?

Ce fut Simon-Pierre qui fit la réponse :

— Vous êtes le CHRIST, le Fils du Dieu vivant.

Alors Jésus, reprenant la parole et s'adressant à Simon :

— Bienheureux es-tu, Simon, fils de Jonas, parce que ce n'est ni la chair ni le sang qui t'ont révélé cela, mais bien mon Père, Celui qui est dans les Cieux! A mon tour, je te déclare, à toi, que tu es PIERRE, — pierre sur qui j'édifierai mon Église; et, contre cette Église, ne prévaudra jamais l'Empire de l'enfer. C'est à toi que je donnerai les clefs du Royaume des Cieux. De sorte que sera fermé dans les Cieux tout ce que tu auras fermé sur la terre, — et que sera ouvert dans les cieux tout ce que sur la terre tu auras ouvert.

En même temps, il recommanda à ses Disciples de ne proclamer devant personne que lui, Jésus, était le Christ.

15. Jésus leur demanda : Et vous, qui dites-vous que je suis?

16. Prenant la parole, Simon-Pierre dit : Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant.

17. Et Jésus, répondant, lui dit : Tu es heureux, Simon, fils de Jean, car ce n'est ni la chair ni le sang qui t'ont révélé ceci, mais mon Père qui est dans les Cieux.

18. Aussi moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

19. Et je te donnerai les clefs du royaume des Cieux; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans les Cieux; et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié dans les Cieux.

20. Alors il commanda à ses disciples de ne dire à personne qu'il était lui-même Jésus le Christ.

On ne saurait nier que la traduction de M. l'abbé Glaire ne suive davantage le mot à mot du texte grec, et que, au point de vue archéologique, elle ne rende mieux le style oriental, la langue que parlaient, au premier siècle de l'Église, Juifs hellénistes et Grecs judaïsants. Mais, d'autre part, combien, dans la traduction de M. Lasserre, plus de rapidité, de mouvement et de vie! Assurément « l'empire de l'Enfer » rend moins littéralement le texte : πύλαι ἅδου, que : « les portes de l'Enfer; » et les verbes λύειν et δέειν signifient bien exactement, délier et lier, non ouvrir et fermer. Mais

qui ne voit que, dans nos habitudes de langage occidental, les *portes* de l'Enfer n'ont pas de sens, non plus que *lier* et *délier* à propos de clefs? En disant que contre l'Église ne prévaudra pas *l'empire* de l'Enfer; que ce que *fermera* et *ouvrira* sur la terre celui à qui ont été remises les *clefs* du royaume des Cieux, sera également *fermé* et *ouvert* dans le ciel, le traducteur exprime la pensée de l'auteur sacré; et il l'exprime en une langue que savants et ignorants, simples et érudits, nous comprenons tous.

N'y a-t-il pas là une large compensation à l'atténuation de la couleur locale?

La couleur locale, le cachet exotique, les hommes de science, les érudits, les retrouveront toujours dans le latin de la Vulgate, et les amateurs du français du grand siècle, grâce au beau travail de M. Wallon, dans la langue de Bossuet. Mais le nombre, mais la masse, le vulgaire, qui n'appréciant pas le mérite de l'archéologie sacrée, n'eût pas lu les saints Évangiles, et qui les lira dans la traduction de M. Lasserre! Quoi que l'on puisse dire et penser, cette considération prime toutes les autres. Car, il ne faut pas se le dissimuler : si on ne lit pas l'œuvre des Évangélistes, c'est parce que, avec le français vieillot dans lequel elle nous est offerte, joint au décousu de la coupure en versets, la lecture en est..... tranchons le mot, ennuyeuse : il ne faut pas craindre d'appeler les choses par leur nom. Or, dans la traduction de M. Lasserre, non seulement la lecture n'en est pas ennuyeuse, mais elle intéresse, elle attache, elle captive; et quand on a lu quelques pages, loin d'avoir à faire effort pour continuer, c'est pour s'arrêter qu'il faut prendre sur soi : on voudrait aller d'une traite jusqu'au bout. C'est un engrenage.

Nous entendons l'objection. Ce n'est pas l'attrait humain que l'on doit rechercher dans la lecture des saints Évangiles; on doit aborder le livre divin avec respect, le lire avec recueillement et n'y chercher que l'aliment surnaturel de l'âme. Assurément, c'est là un idéal excellent à proposer dans les couvents ainsi qu'aux personnes qui, restées dans le monde, se sont adonnées à la haute spiritualité. Mais c'est là l'exception. Le très grand nombre, même parmi les gens sincèrement religieux et qui ne se bornent pas à la pratique exclusive des devoirs strictement prescrits, a besoin que sa piété soit soutenue, aidée par quelque saveur et quelque attrait sensible.

Quand une bonne mère voit que son enfant malade refuse ou néglige le breuvage, fortifiant à l'organisme mais sans saveur au

palais, qui doit le rendre à la santé et à la vie, ne s'ingénie-t-elle point par mille moyens à communiquer à la potion l'arome et l'attrait d'une friandise? et l'enfant revient à l'antidote qu'il dédaignait naguère, et ses forces affaiblies se régénèrent, son tempérament ébranlé se raffermit; il grandira désormais dans la vigueur de la santé. Eh bien, ne devons-nous pas, tous tant que nous sommes, croyants sans doute, mais tièdes et alanguis par l'atmosphère empoisonnée qui nous entoure, ne devons-nous pas nous assimiler à cet enfant malade? Le breuvage divin, l'antidote assuré contre tous les miasmes et toutes les pestilences, est là sous notre main; et, faute d'y trouver un attrait sensible et suffisant, notre faiblesse et notre insouciance le dédaignent. Sachons donc un gré extrême au vaillant chrétien, au savant philologue, à l'écrivain disert, qui a consacré quinze années de sa vie à donner au divin dictame la forme littéraire qui plaît à l'âge contemporain, la disposition typographique qui est un aide, matériel mais efficace, à la débilité de notre attention distraite, enfin ce mode de mouvement et de vie qui sait charmer notre génération.

Voilà en quel sens nous disons que l'apparition de la *Traduction nouvelle des Saints Evangiles* est, dans l'ordre religieux, un événement véritable. C'est, maintenant, à tous ceux qui l'ont lue ou qui l'ont entre les mains, de la faire connaître et de la propager. Il faut qu'elle pénètre d'abord dans toutes les familles chrétiennes, et que, de là, elle rayonne comme une douce lumière dans leur voisinage. Or, qu'est-ce que le voisinage des familles chrétiennes? Ne sont-ce pas ces familles amies, alliées, proches parentes peut-être, où la bonne semence est plus ou moins étouffée sous l'ivraie de la mondanité, des plaisirs frivoles, de la vie oisive et vide? ou bien encore où l'indifférence et le doute se sont glissés, où la fausse science a ébranlé la foi, où une culture intellectuelle faussée ou mal dirigée a introduit le rationalisme décevant? Nous osons le prédire, nulle part, dans ces milieux divers, la *Traduction nouvelle* ne sera lue sans quelque fruit : nul esprit sérieux et cultivé, nous en avons l'assurance, n'en aura parcouru seulement quelques pages, sans vouloir lire l'œuvre tout entière. Puis quand on l'aura lue une première fois, on voudra la lire une seconde; et l'on prendra ainsi l'habitude de faire son pain intellectuel quotidien de la lecture de l'Évangile.

Le bien qui peut se faire ainsi est incalculable.

C'est pourquoi nous voudrions voir cette importante publication ne pas se borner à une édition unique. A côté de l'édition courante en format in-12 Charpentier, nous voudrions une édition de luxe pouvant figurer honorablement, quoique en un format plus aisément maniable, à côté de celles de *Notre-Dame de Lourdes* et des *Episodes miraculeux*, quelque chose comme l'*Imitation*, trad. de Lamennais, éditée par Edmond Monnoyer, du Mans. Nous voudrions aussi une autre édition simultanée, celle-là essentiellement populaire; car si la rédaction du traducteur est digne de plaire aux lettrés, elle est non moins accessible à l'intelligence des humbles et des petits; et il importe que la bonne nouvelle pénètre aussi, pénètre surtout, chez les déshérités de la fortune comme chez ceux qui doivent le pain de la famille au rude labeur de leurs bras.

Enfin, tandis que nous sommes sur le chapitre des vœux, pourquoi ne formulerions-nous pas celui de voir le pieux écrivain se remettre à la tâche pour nous donner quelque jour la suite obligée, nécessaire, des saints Évangiles, la seconde partie du Nouveau Testament?... On ne saurait s'arrêter en si bonne voie. Les Actes des Apôtres, les Épîtres de saint Paul, de saint Jacques, de saint Pierre, etc., attendent leur tour. Les Évangiles d'abord; il en devait être ainsi, c'est la parole même de Dieu; mais les Épîtres ensuite, car elles sont la parole des disciples de Notre-Seigneur, inspirés par l'Esprit-Saint. Le Nouveau Testament forme un tout complet qu'il ne faut pas morceler. En nous donnant la Traduction des saints Évangiles, M. Henri Lasserre nous a fourni la première moitié de son œuvre : nous avons droit à la seconde, et nous la réclamons.

Jean D'ESTIENNE.

MÉLANGES

UN GRAND ARTISTE ET UN GRAND CHRÉTIEN

Le 19 janvier dernier, s'endormait dans la paix du Seigneur, à l'hôpital homœopathique de Saint-Jacques, un grand chrétien et un des plus illustres artistes de ce temps, Ferdinand-Claude Gaillard. Il fut à la fois graveur, peintre et sculpteur. De l'aveu des juges les plus compétents, cette mort est une perte irréparable pour l'art français, dont Gaillard était une des gloires les plus élevées et surtout les plus pures.

Quelques semaines avant sa mort, nous rencontrâmes Gaillard sortant de l'église Saint-Sulpice, où il allait chaque matin. Il se rendait à son atelier, rue Vavin. Il vint à nous, comme d'habitude, et nous serra la main avec cette affabilité qui savait lui gagner tous les cœurs.

En l'abordant, nous fûmes frappé de l'extrême pâleur de son visage et nous ne pûmes nous empêcher de lui demander s'il avait été souffrant. Oui, nous répondit-il en souriant, mais ce n'est rien, je vais mieux. Nous étions loin de soupçonner en le quittant que nous ne le reverrions plus ici-bas.

On nous a affirmé depuis que Gaillard ignorait lui-même la gravité du mal dont il était atteint. Nous voulons bien le croire. Quoi qu'il en soit, la mort n'a pas dû le surprendre; les hommes de la trempe de Gaillard se tiennent toujours prêts à paraître devant Dieu, et il a pu, en tombant sous les coups de la mort lui lancer cette ironique apostrophe : O mort, où est ta victoire? O mort, où est ton aiguillon? Tes coups me sont un gain. Jusqu'à cette heure, je n'entrevoyais l'éternelle beauté qu'avec les yeux et l'ardeur de ma foi, et quelque exercés que fussent mes pinceaux et mon burin,

ils n'en rendaient qu'imparfaitement les insaisissables rayons. En me frappant, ô mort! tu me mets en possession du souverain bien et tu combles mes vœux les plus chers.

Une main amie a tracé de M. Paul Gaillard un portrait d'une ressemblance parfaite, que nous croyons devoir reproduire ici pour l'édification de nos lecteurs.

Nous n'y ajouterons, pour le compléter, que quelques traits accessoires qui achèveront de faire ressortir dans tout son éclat cette belle et douce physionomie.

« A un merveilleux talent, dit M. Arthur Loth, dans un article de l'*Univers*, inspiré par le cœur et dicté par un sentiment profondément chrétien, Gaillard joignait une foi profonde. Avec les dons naturels les plus riches, avec une puissance prodigieuse de travail et une âme faite pour les hauteurs, il s'était élevé, sur les hauteurs de la foi, au sommet de l'art. De lui on peut dire qu'il avait réalisé l'idéal de l'artiste chrétien.

« Né à Paris, le 5 janvier 1834, dans une modeste condition, Ferdinand-Claude Gaillard se fit lui-même. Il dessinait à l'âge de cinq ans et remportait des prix à l'école spéciale de dessin de la rue de l'École-de-Médecine. A dix-huit ans, il obtint à l'École des beaux-arts le second prix de Rome. Présenté à David d'Angers, il reçut de lui de précieux conseils. Le célèbre artiste l'aimait comme un fils. C'est lui qui dit un jour à Gaillard de peindre avec la main sur le cœur, en ajoutant : « Si vous vous sentez quelque « chose là. »

« Là, Gaillard avait la double flamme du beau et du vrai. Il entra à l'atelier de Léon Cogniet en 1853, et trois ans après il remportait le grand prix de Rome. Faute de ressources, il ne pouvait continuer ses études à Paris. Son maître lui conseilla d'aller à Rome. Durant les cinq années de son séjour en Italie, il étudia l'une après l'autre toutes les écoles dans leur centre, et termina à Naples par l'art antique. De là, malgré des moyens très limités, il alla à Athènes et à Constantinople pour étudier, à la lumière de l'Orient, les œuvres grecques.

« De bonne heure il s'était fait de l'art une mission. Il se promit de lui tout consacrer et de ne rien faire de vénal. Rentré en France, il s'enferma dans l'obscurité et la gêne d'une vie toute d'étude et de prière, n'acceptant, malgré toutes les offres d'argent, de graver que des œuvres capitales et pour l'art seulement. Aussi resta-t-il

de 1863 à 1870 presque inconnu, enfermé dans son atelier, avec ses œuvres de prédilection et ses plus chers auteurs : Raphaël, d'un côté; saint Augustin, de l'autre. Son génie se formait et s'épurait, en même temps que sa foi montait.

« Ami du silence et de l'obscurité, après être demeuré ainsi caché, il crut qu'il devait à la cause catholique, dont il était à sa manière un zélé champion, de la faire profiter des succès qu'il ne tenait qu'à lui d'obtenir. Dès lors, ses œuvres discrètement produites ne cessèrent d'attirer l'attention sur lui et de lui valoir toutes les récompenses qu'on accorde aux travaux d'art : médailles et décorations en France et à l'étranger. Mais ce fut une véritable révélation dans le public et dans le monde artistique lui-même, lorsque, à la dernière exposition universelle de Vienne, où il avait réuni son œuvre de gravure, de peinture et de sculpture, le modeste artiste remporta sur les concurrents de toutes les nations, et les plus célèbres, peintres, sculpteurs, architectes et graveurs, hormis ceux de l'Autriche, la grande médaille d'or.

« A cette occasion, les journaux allemands le proclamèrent le chef de l'école moderne de gravure, l'égal d'Albert Durer et de Rembrandt. Ce fut un superbe triomphe. Avec cette haute récompense, il reçut la croix de commandeur de l'ordre impérial de François-Joseph d'Autriche. Le gouvernement de la République lui-même le fit officier de la Légion d'honneur. Son mérite transcendant s'imposait. Depuis lors, il ne cessa de paraître au premier rang dans tous les jurys et les commissions d'art. Il fut élu, presque à l'unanimité, président de la Société des graveurs de France.

« Ce grand artiste était aussi un grand chrétien. La gloire vint à lui sans qu'il eût daigné la chercher; la fortune serait venue aussi le trouver s'il l'eût voulu. Ses amis seuls, qui l'ont connu dans l'intimité, savent quelle vie de pauvreté volontaire il menait, avec un admirable esprit de mortification et de pénitence. Il avait renoncé, par vertu et pour Dieu, au mariage, à la famille. Il vivait seul, n'ayant, pour ainsi dire, pas d'intérieur. Son atelier était toute sa maison. Nous l'avons surpris plus d'une fois, ce grand artiste, mangeant avec une fourchette d'étain et buvant dans un verre de deux sous sur une petite table de bois qui avait pour toute nappe un bout de journal. L'argent qu'il gagnait, et il n'eût tenu qu'à lui d'en gagner beaucoup, il l'employait à subvenir aux besoins de sa vieille et vénérée mère, et de tous les siens, ou il le répandait largement

en aumônes de toute sorte. Pour lui il ne gardait jamais qu'une petite provision de trois mois, juste le nécessaire pour le pain quotidien et les dépenses courantes de ses travaux. Sa règle de vie était de se débarrasser du superflu.

« D'une humilité égale à sa piété, il servait la messe et communiait tous les jours. Il disait volontiers que la source de son talent était dans sa foi. Comme Fra Angelico, c'est dans l'Eucharistie qu'il cherchait l'inspiration et la force. Pour tout dire sur cette admirable vie de chrétien, Ferdinand Gaillard était du tiers ordre de Saint-François, dont il remplissait les obligations avec une ferveur et une régularité exemplaires.

C'est dans la robe de bure du religieux qu'il est mort à l'hôpital homœopathique Saint-Jacques, où il s'était fait porter pour mourir seul, loin du bruit, dans la paix du Seigneur.

Gaillard, disent les *Annales franciscaines*, avait reçu l'habit de Tertiaire des mains de Mgr de Ségur. Leurs belles âmes d'artistes étaient bien faites pour se comprendre et s'attirer mutuellement, aussi le plus doux commerce s'établit-il entre elles.

Mgr de Ségur se faisait un bonheur de recevoir Gaillard à sa table, et il le traitait comme un grand seigneur. Lorsque Gaillard lui demanda de faire son portrait, le saint aveugle en profita pour resserrer encore leur amitié. Il se rendait fréquemment dans l'atelier de la rue d'Assas, et leur conversation roulait habituellement sur les grandes œuvres catholiques, sur la sainteté et les travaux du curé d'Ars, du P. Hermann, du P. d'Alzon, de Mgr Mermillod, de dom Guéranger, de Louis Veuillot, du cardinal Pie, du comte de Chambord et surtout de Pie IX et Léon XIII; d'autres fois sur la vie austère des Capucins, des Franciscains, des Dominicains, des Trappistes et des Chartreux; sur les mérites de tant de saintes religieuses et de tant d'hommes qui passent les nuits dans l'adoration du Saint Sacrement. Ils s'excitaient mutuellement dans la détestation de l'erreur libérale; enfin, ils s'entretenaient de la joie des âmes saintes et du bonheur du ciel.

En se quittant, ils s'embrassaient en se recommandant aux prières l'un de l'autre. L'heureux témoin de ces conversations ajoute : « J'en étais ravi et je me figurais que ma montre allait deux fois plus vite qu'à l'ordinaire. En sortant de l'atelier, Monseigneur me disait que Gaillard était un grand artiste et un grand chrétien. » Cet homme-là vit comme un saint religieux.

La charité de Gaillard était immense. Il donnait sans compter, payant aux uns leur loyer, aux autres la pension de leurs enfants, et procurant le pain quotidien à de nombreux nécessiteux, et tout cela se faisait avec une discrétion qui en doublait le prix. Gaillard était parrain d'un grand nombre d'enfants de son quartier, et une grande joie pour lui était de réunir à dîner tous ses filleuls aux environs du premier de l'an. Quatre planches montées sur des tréteaux dans son atelier formaient la table, des journaux servaient de nappes, et le festin, fourni par un traiteur voisin, ne laissait rien à désirer, ni pour la joie, ni pour les surprises.

Chaque jour il assistait à la sainte messe et se faisait un honneur de la servir. Lorsqu'il fut nommé officier de la Légion d'honneur, son premier acte, après avoir reçu cette distinction, fut d'aller servir la messe à Saint-Sulpice, la boutonnière de son vêtement ornée de la rosette.

« Vous savez, Gaillard, lui disait un jour un Père Capucin, vous allez être nommé membre de l'Institut. » Ça m'est égal, répliqua-t-il pourvu qu'ils ne m'empêchent pas de servir la messe tous les matins, je ne leur demande pas autre chose.

Gaillard était, en outre, membre des Conférences de Saint-Vincent de Paul, du comité de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, de l'Adoration nocturne du Très Saint-Sacrement, du comité des Pèlerinages et de la compagnie des Porteurs de la châsse de sainte Geneviève.

Le peintre, le graveur, le catholique était tout d'une pièce, et l'un des plus admirables hommes qu'on pût voir, dit le *Salut public* de Lyon. Il n'était pas artiste *quoique* chrétien, comme disent certaines gens aujourd'hui, mais artiste *parce que* chrétien.

Parmi ses œuvres les plus connues, sont les portraits de Pie IX, de Léon XIII et du comte de Chambord, qui lui valurent l'amitié de ces trois grands et immortels personnages.

Ce fut en 1874, alors que ses succès l'avaient fait placer hors concours dans les Expositions et lui avaient mérité la croix de la Légion d'honneur, qu'il fit le portrait du pape Pie IX. La gravure terminée, il en fit hommage à Notre-Dame de Lourdes, avec ces mots écrits de sa main au bas de l'image : *Première épreuve, 17 juin 1874. Témoignage de reconnaissance offert à Notre-Dame de Lourdes par l'auteur.* — F. Gaillard.

Lorsqu'il fut appelé à Rome pour reproduire les traits de Léon XIII, il logea au Vatican. Il écrivait à cette occasion : « Je suis comme dans le Paradis. Je suis l'hôte de notre grand Pape. Je couche au-dessus de sa chambre, et quand il veut se promener dans le jardin du Vatican, il daigne s'appuyer sur mon bras. »

Au retour de l'exposition de Vienne, où il fut envoyé par la France comme président de la Société des artistes et commissaire du gouvernement, il ne voulut pas revenir sans aller à Frohsdorf saluer le comte de Chambord. Quand le prince vit sa demande d'audience, il dit au chambellan de service : « Est-ce Gaillard le graveur? » Sur la réponse affirmative de l'officier, Gaillard fut invité à dîner et placé à la droite de la comtesse.

Nous n'en finirions point, si nous voulions rappeler ici en détail toutes les particularités édifiantes de cette vie si pleine de mérites devant Dieu et devant les hommes.

Mais il faut savoir se borner, quoiqu'à regret.

« Gaillard est mort à cinquante-deux ans, parvenu au plus haut degré de son talent, et au milieu des plus beaux projets. Il était en train de réaliser une de ses pensées les plus chères. Quand Dieu l'a rappelé à lui, il travaillait à reconstituer, avec les éléments qu'il avait rassemblés en France, en Italie, en Allemagne et en Angleterre, la célèbre *Cène* de Léonard de Vinci, aujourd'hui presque entièrement disparue. Peintre autant que graveur, et plus capable que personne de s'inspirer du sentiment religieux de cette œuvre et de faire revivre le génie de Léonard, il avait commencé à recomposer cet admirable sujet, dont il devait faire ensuite la gravure.

En même temps, il gravait la *Joconde*, cette autre œuvre merveilleuse du grand maître de Milan, et en les menant de front toutes deux, il comptait s'aider de l'une par l'autre. La mort a malheureusement interrompu ce grand travail, pour lequel l'Administration des beaux-arts lui avait accordé un crédit de 150,000 francs et un délai de dix ans. Gaillard laisse deux élèves distingués, MM. Burney et de Mare, capables, avec des talents différents, de reprendre son œuvre et de la mener à bien. Lui-même n'avait pas besoin de rien ajouter à sa gloire. Avec son *Saint-Sébastien*, du musée du Luxembourg, ses portraits peints de Mgr de Ségur et de Léon XIII, avec ses portraits gravés de Léon XIII, du cardinal Pie, de dom Guéranger, son chef-d'œuvre, ses *Pèlerins d'Emmaüs* et son *Saint Georges* de Raphaël, il laissera à la postérité la réputation d'un des

plus grands artistes qui aient paru. L'art seul perd deux nouveaux chefs-d'œuvre.

Les adversaires mêmes des convictions religieuses de Gaillard n'ont pu lui refuser leur admiration et s'empêcher de confesser que la foi de Gaillard était la grande inspiratrice de son incomparable talent. Voici en quels termes émus en parle le *Voltaire*, un journal catholique ne tiendrait pas un langage plus noble.

« Il ne semble pas que, depuis la mort de Bastien-Lepage, on ait ressenti la poignante tristesse d'une perte à ce point considérable, l'impression navrante d'une carrière encore si prématurément rompue.

« Ferdinand Gaillard, le chef reconnu de la gravure contemporaine, le rénovateur de l'art du burin, a succombé hier, brusquement arrachée à la vie par un mal d'une gravité soudaine.

« C'était un maître par la puissance du talent, par la hauteur du caractère, par l'énergie de la foi, par l'indépendance de la vision. Il n'avait point atteint sa cinquante-troisième année. Quel grand deuil pour l'école française!

« En ce temps de continuel recommencement, de productions hâtives, de scepticisme facile, il laisse des pages longuement mûries, de la plus intime pénétration, et l'admirable exemple d'une vie consacrée dans son entier à l'amour du bien et au culte de l'art. Dessinateur, graveur, peintre, sculpteur, moraliste et philosophe, trouvant dans la fermeté de ses convictions religieuses une aide et un appui pour la réalisation de ses chefs-d'œuvre, C.-F. Gaillard a continué, en plein dix-neuvième siècle, grâce à la variété de ses aptitudes et à l'élévation de son esprit, cette race des artistes de la la Renaissanec qu'on croyait à jamais éteinte.

« Dès ses premiers essais, dès ce concours de Rome de 1856, où il remporta le prix, sa vocation se précise, sa personnalité se dégage, son génie s'affirme. Le débutant possède le sens de la forme et de la couleur; son dessin, individuel dans sa précision, reconnaissable entre tous, atteste qu'il veut l'art libre, sincère, exempt des entraves, capable de tout dire. On ne lui propose que des moyens conventionnels, qu'un procédé suranné. Il reculera les limites de son art, s'affranchira de la tradition, osera rompre avec le passé, ouvrir des voies nouvelles. Et de fait, à l'étonnement des amateurs, au dépit des impuissants, il force la matière à lui obéir, à dire la couleur, la lumière, la pensée, la vie. Depuis cet instant,

soit qu'il peigne *Mgr de Ségur*, *Saint Sébastien* ou la *Vierge au lis*, soit qu'il interprète l'*Homme à l'Œillet*, *Saint Georges*, les *Pèlerins d'Emmaüs*, soit qu'il fasse vivre en d'inoubliables images *Dom Guéranger*, *Pie IX*, *Léon XIII*, il ne se départira point de la sincérité qu'il s'est donnée pour règle. Et toujours cette conscience scrupuleuse semblera impuissante à se satisfaire.

« A l'étranger, peut-être plus encore qu'en France, on admire, on acclame Ferdinand Gaillard. Ce talent d'élite, d'une organisation si rare, s'élève, par le but auquel il vise, au-dessus de tout ce qui sépare des nations du tempérament le plus opposé. En Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Italie, ses œuvres lui attirent d'éclatants témoignages d'enthousiasme. Il semble qu'on se rende mieux compte de la révolution accomplie, qu'on apprécie davantage les différences essentielles entre la gravure ancienne, à hachures régulières, et la gravure de Gaillard, variée, fouillée, où l'effet se produit vif et saisissant par l'emploi du burin, où l'idée sort, peu à peu, des limbes pour apparaître lumineuse et palpable, où tout ce qui ne sert pas immédiatement à la mise en valeur du sujet se trouve écarté. Jamais, du reste, — nos voisins d'outre-Rhin le constatent, — âme plus haute, plus chaleureusement éprise du beau, n'a dirigé cette pointe qui peut élever la gravure à un rang égal à la peinture, pour la plastique, pour l'impression, pour la traduction de la pensée.

« Maintenant, plus de chefs-d'œuvre! plus d'œuvres!

« Il avait conçu l'ambition, comme une sorte de couronnement à sa carrière d'artiste et de croyant, de rendre le sourire de la *Joconde*, la grandeur imposante de la *Cène*. Le temps ne lui en a pas été laissé, puisque, à cette heure, dans la chambrette nue d'une maison de retraite, il repose inerte sous la robe de bure du franciscain.

« Tout ce que perdent l'art et la France, nous avons tenté de le dire, malgré notre accablement; car, outre cette fin, qui enlève au pays une de ses gloires les plus pures, au siècle une de ses figures les plus véritablement grandes, nous pleurons aussi celui qui fut, depuis longtemps déjà, pour nous, le conseil le plus sûr, le plus affectueux des maîtres et le plus tendrement aimé. — Roger Marx. »

Voici, d'autre part, le discours prononcé par M. Bouguereau sur la tombe de Gaillard.

« Messieurs,

« Il est des hommes dont la perte est doublement grande; cruelle pour ceux qui les aiment, irréparable pour le pays qui les a vus naître. Claude-Ferdinand Gaillard était de ceux-là, et c'est, pénétré d'une vive douleur, que nous venons honorer la dépouille mortelle de cet artiste consciencieux et bon, dont les aspirations furent si élevées, et qui laisse après lui les traces ineffaçables d'un immense talent.

« Permettez-moi de vous rappeler ici ses luttes de jeunesse, ses études opiniâtres, ses travaux si remarquables, ses succès si mérités.

« Comme presque tous ceux à qui Dieu réserve une place à part dans la carrière qu'ils cultivent, Gaillard fut un déshérité de la fortune, et ce ne fut que par des efforts soutenus qu'il s'éleva à la grande situation artistique où il était arrivé. De même que tant d'autres qui tiennent aujourd'hui la tête dans les arts, il débuta à l'école gratuite de la rue de l'École-de-Médecine, et il s'y distingua. Il entra ensuite dans l'atelier de Cogniet et à l'École des Beaux-Arts où, après avoir obtenu, en 1852, un second grand prix dans la section de gravure, il remporta le premier prix de Rome en 1856. Desnoyers, l'illustre graveur, avait deviné ce que ce premier travail contenait de promesses ; en l'embrassant, il lui prédit un bel avenir.

« Dans les envois de Rome, on distingua particulièrement son portrait de Jean Bellin, où il avait déjà mis les qualités de délicatesse infinie qui rendront son œuvre unique dans l'histoire de la gravure.

« Passionné pour l'étude, il le fut aussi pour le beau, et cet amour le conduisit en Grèce, d'où il rapporta un grand nombre d'esquisses. La même soif de recherches le mena à Pompéi. Il y fit, d'après les fresques antiques, des copies et des calques d'une extrême conscience et d'une valeur devenue inapréciable pendant que tant d'originaux ont subi les dégradations du temps. Puis, frappé de la simplicité et de la précision des primitifs Italiens, il leur voua un culte, et ce fut là qu'il trouva sa vraie route. Qui ne se rappelle ses tableaux de la *Vierge* et de *Saint Sébastien* et ses portraits peints d'un dessin si absolu, et sa planche du Botticelli du Louvre?

« Sacrifiant toujours ses intérêts matériels à sa conscience d'artiste, il fit à cette époque une suite de petites planches pour la *Gazette des beaux-arts*, qui, comme le *Condottiere* de la galerie Pourtalès et l'*Homme à l'Œillet*, sont des merveilles d'interprétation absolument hors ligne.

« Dans l'impossibilité d'énumérer ici toutes les œuvres qu'il a publiées dans ce recueil, citons cependant la *Vierge d'Orléans* et la *Tête de Cire*, et arrivons à la belle époque de sa carrière où il donna, d'après ses propres dessins, les portraits de Pie IX et de Léon XIII et celui de dom Guéranger, le plus remarquables de tous, puis les *Pèlerins d'Emmaüs*, d'après Rembrandt, et le *Saint Georges*, d'après Raphaël. Les portraits du *Père Hubin*, de la *Sœur Rosalie*, la *Joconde* et la *Cène* de Léonard de Vinci devaient suivre; mais, hélas! la mort est venue glacer cette main si habile et si vaillante.

« Dans les choses de la vie, l'homme était à la hauteur de l'artiste. Il était d'une bonté et d'une droiture extrême qui n'excluaient pas l'initiative; aussi ses confrères surent l'apprécier et le déléguèrent au comité de la Société des artistes français. Il fit partie du conseil d'administration, et en même temps la Société des graveurs au burin l'appela à sa présidence. Dans ces fonctions, comme partout, il sut soutenir l'intérêt de l'art et des artistes. Des médailles pour la gravure et pour la peinture lui furent décernées aux Salons et à l'exposition universelle de 1878. Le gouvernement français le nomma successivement chevalier et officier de la Légion d'honneur, et plusieurs puissances étrangères le décorèrent de leurs ordres.

« C'est à cinquante-deux ans, à l'apogée de son talent, que Gaillard a été frappé. Si notre foi nous empêche de plaindre l'homme pieux pour qui s'ouvre la vie céleste vers laquelle il aspirait, comment ne pas compatir à la douleur de cette mère âgée dont il devait consoler les derniers jours et aux amers regrets de tous les siens?

« Cher ami, au nom de ceux qui t'ont connu et qui t'aimaient, je te dis un éternel adieu! Dors en paix, chrétien convaincu, artiste émérite : tes contemporains se souviendront de toi et la postérité conservera ton nom. »

Au moment où nous écrivons ces lignes, s'ouvre à l'École des Beaux-Arts l'exposition des œuvres de F. Gaillard. Les nombreux amis et élèves de ce grand artiste ont considéré comme un devoir de provoquer et d'organiser cette exposition. C'est une dette de reconnaissance qu'ils ont voulu payer à la mémoire de celui qui leur fut si cher. Le public leur en saura gré et viendra en foule admirer les chefs-d'œuvre du maître incontesté de la gravure contemporaine.

Les œuvres diverses de M. Gaillard qui figurent à l'Exposition

de l'Ecole des Beaux-Arts sont au nombre de trois cent soixante-dix, se répartissant de la manière suivante :

Peintures.

Cinquante-huit tableaux dont les plus remarquables sont :

Souvenirs d'Italie. — Saint Antoine. — Esquisse d'après Rubens. — Portrait de Mgr R... — L'homme à l'œillet. — L'homme à la guitare. — La Vierge et l'Enfant Jésus. — Saint Sébastien. — Ebauche d'une descente de croix. — Portrait de Mgr de Ségur. — La Vierge au Lys. — Jeanne d'Arc.

Aquarelles et dessins.

Cent quatre-vingt-un aquarelles et dessins.

Portrait de ma Tante. — Fragment de la dispute du Saint-Sacrements. — Différentes Vierges, d'après Raphaël, le Pérugin, Jean Bellin et Léonard de Vinci. — Saint Jean, d'après le Pérugin. — Deux études pour le portrait de Pie IX. — Portrait de Louis Veuillot. — Dom Guéranger sur son lit de mort. — Mgr Pie. — Portraits de Mgr de Ségur.

Gravures.

Cent deux gravures.

Portrait du comte de Chambord, dessiné et gravé d'après nature. — Portrait de Pie IX, dessiné et gravé d'après nature. — Mgr de Mérode. — Dom Guéranger, gravure d'après nature. — Léon XIII, gravure d'après nature. — Les pèlerins d'Emmaüs. — Saint François d'Assise, d'après Fra Angelico. — Portrait de la sœur Rosalie. — La Joconde, d'après Léonard de Vinci.

Eaux-fortes pures.

Vingt-six eaux-fortes pures.

Saint Sébastien. — Mgr de Ségur. — Léon XIII. — Portrait de Louis Veuillot. — La Fillette à la Poupée. — Portrait de Rembrandt. — Madeleine.

CH. DE BEAULIEU.

M. E. DE HORNSTEIN

La *Revue du Monde catholique* a perdu, récemment, un de ses collaborateurs les plus distingués, M. Ed. de Hornstein, docteur en théologie, ancien directeur du grand séminaire de Soleure, mort le 21 février, à Villars, près Porentruy, à l'âge de soixante et un ans.

La *Revue* a publié, dans ces dernières années, plusieurs travaux de M. de Hornstein, notamment des articles sur la *Doctrine de l'Église*, la *Liberté des tombeaux* et la *Crémation*, et nos lecteurs ont pu apprécier les solides et brillantes qualités de son esprit, « une science étendue, une érudition sûre, la clarté de l'exposition, l'art de saisir les questions par leur côté pratique et actuel ».

Son premier ouvrage avait été un livre sur les *Sépultures*, qui eut un grand retentissement et lui valut les suffrages de prélats éminents, en particulier ceux du cardinal Pie, qui le recommanda à son clergé dans une retraite ecclésiastique.

Outre ces ouvrages sur un sujet dont il s'était fait comme une spécialité, M. de Hornstein avait publié, dans ces dernières années, une *Réponse à M. Alex. Dumas sur le divorce*, aussi remarquable par l'élégance du style, la fermeté et la modération de la polémique, que par la force de la dialectique et de la doctrine.

On n'a pas oublié, du reste, quelle part il avait eue dans l'élection de Mgr Lachat, évêque de Bâle ; c'est lui qui décida le choix de ce courageux prélat, qui soutint, avec tant d'énergie, de longues luttes pour la liberté de l'Église. M. de Hornstein eût été également digne de l'épiscopat, dont l'éloigna une modestie aussi rare que son mérite.

La *Revue du Monde catholique* tenait à rendre ce suprême hommage à M. de Hornstein, à l'écrivain éminent, enlevé dans la maturité de son talent, au prêtre pieux et savant, qui l'a honorée par ses écrits, et qui laisse de sincères et vifs regrets dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

E. L.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

10 *février*. — La Chambre des députés reprend la discussion de la loi de finances. Il s'agit de l'article relatif à l'ouverture des crédits nécessaires au service de la garantie d'intérêt des chemins de fer et à l'exécution des travaux arrêtés par la convention de 1883. M. Pelletan critique très vivement le mode d'exécution des travaux : « C'est un véritable gaspillage », dit-il. M. Raynal répond à M. Pelletan, il prend la défense du conseil supérieur et des ingénieurs des ponts et chaussées vivement attaqués par le précédent orateur. Les articles 51 et 52 sont adoptés, et le vote des articles du budget est terminé. Avant le vote sur l'ensemble, M. Périn présente un article additionnel tendant à obtenir du gouvernement l'engagement, pour l'année prochaine, d'une réforme de l'assiette de l'impôt. M. Dauphin fait des réserves. Il est partisan, dit-il, de l'impôt sur le revenu, mais non de l'impôt progressif. L'amendement Périn est adopté; l'impôt progressif et l'impôt unique sont rejetés.

11. — La Chambre continue la discussion de la loi de finances. M. Thompson développe un article additionnel ayant pour objet d'imposer, aux produits importés en Cochinchine et en Annam, une taxe égale à celle qui a été établie sur les produits qui entrent en France. Malgré l'opposition de M. Peytral, l'article additionnel de M. Thompson est adopté. M. Berger propose un second article additionnel, tendant à obliger le ministre de l'intérieur à présenter, chaque année, au projet de budget un état nominatif des préfets, sous-préfets et conseillers de préfecture qui sont pourvus d'un traitement. M. Goblet en prend l'engagement.

La Chambre discute les articles réservés et, sur l'article 48 relatif aux sucres, la majorité se prononce pour l'ajournement de la question. Enfin, l'ensemble du budget est adopté par 373 voix contre 24. La droite s'abstient de prendre part au vote.

Le Sénat reprend la discussion de la loi relative à la naturalisation, et en adopte les derniers articles et l'ensemble.

Le projet de loi relatif aux aliénés vient en seconde délibération. Les articles 1 à 7 sont adoptés presque sans discussion. M. Dauphin dépose alors le projet du budget qui vient d'être voté par la Chambre.

12. — La Chambre des députés discute plusieurs projets de loi sans intérêt et notamment une proposition de loi tendant à l'établissement d'un câble sous-marin entre les Antilles et la France. Elle entend sur ce point les observations de MM. de la Perrière, Bizarelli, Fernand Faure, Fribourg, Félix Faure et Granet, Lalande, Jules Roche et Rouvier, et renvoie le projet à la commission.

13. — Une manifestation socialiste, en l'honneur de l'anniversaire de la mort de Jules Vallès, a lieu au Père-Lachaise, à Paris. Plusieurs discours sont prononcés. A l'issue de la manifestation, une grande réunion de socialistes se tient à la salle Favié, à Belleville.

14. — La Chambre des députés, sur la proposition de M. Andrieux, vote l'ajournement de la demande de poursuites, déposée par le procureur de la République de la Seine contre M. Amagat, député.

M. Cunéo d'Ornano développe son interpellation sur les loteries autorisées. Il donne l'énumération des principales loteries autorisées sous le ministère Goblet. Il s'élève avec vigueur contre les entrepreneurs qui, sous le couvert d'œuvres philanthropiques, font leurs propres affaires. L'orateur cite des faits à l'appui de sa thèse. M. Antonin Proust essaie d'atténuer les faits et M. Goblet de se justifier. L'ordre du jour pur et simple met fin à la discussion.

La proposition d'un prélèvement d'impôt sur les sucres est, sur la demande de M. Méline et malgré l'opposition de M. Wilson, renvoyée à la commission du budget.

Au Sénat, M. de Gavardie développe son interpellation relative à l'envoi des élèves des écoles communales à une représentation de *Tartuffe*. Il estime que le ministre de l'Instruction publique aurait dû s'opposer à cette représentation. M. Berthelot se réfugie derrière la liberté laissée aux parents d'envoyer ou de ne pas envoyer leurs enfants aux représentations. M. Buffet réplique vigoureusement au ministre, puis l'ordre du jour pur et simple est adopté.

15. — M. Blancsubé continue son interpellation à la Chambre des députés, il insiste sur les virements qui se sont produits *illégalement* au ministère de la marine depuis que l'amiral Aube est à la tête de ce département et il demande à la Chambre de voter un ordre du jour de blâme. M. l'amiral Aube déclare que les mesures qu'il a prises étaient dictées par des intérêts supérieurs et constate en définitive que la marine militaire ne dispose pas de moyens suffisants pour le transport des troupes en Extrême-Orient. M. l'amiral de Dompierre d'Hornoy intervient alors. Il dit que la question est des plus graves et qu'il faut construire une flotte de transports. MM. de la Ferronnays et Georges Roche sont du même avis.

On passe alors aux ordres du jour, et la majorité, sur la demande de l'amiral Aube, repousse les ordres du jour de blâme et adopte l'ordre du jour pur et simple réclamé par le ministre.

Le Sénat discute la ratification du traité de commerce conclu entre la France et la Corée. M. de Gavardie fait observer avec raison que le traité ne parle pas de la protection de nos missionnaires et qu'il est incomplet. Le traité n'en est pas moins adopté, après une réplique du ministre.

Le Sénat reprend ensuite la discussion de la loi sur les aliénés et adopte les articles 17 jusqu'au 30e, presque sans débat.

16. — M. Dauphin, ministre des finances, dépose sur le bureau de la Chambre deux projets de loi : l'un, portant qu'une surtaxe temporaire de 20 0/0 sera établie sur les sucres imposables de toute origine et sur les glucoses livrés à la consommation; l'autre, modifiant les dispositions de

l'article 4 de la loi du 29 juillet 1883, et fixant, à partir du 1er septembre prochain jusqu'au 1er septembre 1891, le rendement légal par 100 kilos de betteraves, mises en œuvre dans la fabrication du sucre.

Au Sénat, M. Paris dépose un amendement à la loi de finances demandant de supprimer l'article 52 ainsi conçu : « Le gouvernement est invité à présenter un projet d'impôt sur le revenu. »

Le Souverain Pontife accorde une audience solennelle à S. G. Mgr Azarian, le patriarche des Arméniens catholiques, pour la présentation de la lettre autographe et de l'anneau envoyés à Sa Sainteté par S. M. I. le sultan, Mgr Azarian donne lecture, devant le trône pontifical, de l'adresse suivante :

« Très Saint-Père,

« J'ai l'insigne honneur de remettre à Votre Sainteté une lettre autographe de Sa Majesté Impériale le sultan, mon auguste souverain, par laquelle Sa Majesté, à l'exemple de son auguste père, d'illustre mémoire, désirant donner un témoignage signalé de sa sincère amitié et de sa haute estime pour le Souverain Pontife, dont les qualités éminentes sont universellement reconnues et admirées, se plaît à offrir à Votre Sainteté un don précieux qui consacre la haute valeur de ses sentiments envers Elle.

« En même temps et en honneur de Votre illustre Personne, Sa Majesté a daigné conférer les Ordres impériaux d'Osmanié et de Medjidié aux Éminentissimes cardinaux et prélats qui approchent Votre Sainteté et l'assistent dans l'accomplissement de sa haute mission.

« En remettant à Votre Sainteté le don impérial, je m'estime heureux, dans une occasion aussi agréable pour moi, de rendre un nouvel hommage à la sollicitude paternelle et aux faveurs signalées, par lesquelles Sa Majesté ne cesse pas de protéger tous ses sujets dont le bien-être fait l'objet suprême de ses pensées et de ses soins. Nous nous réjouissons, Très Saint-Père, d'avoir dans l'exercice de notre religion une liberté telle qu'elle nous est enviée justement par beaucoup de populations chrétiennes d'autres pays.

« Aussi ne manquons-nous jamais au devoir sacré d'adresser au ciel de ferventes prières pour la longue et précieuse conservation de Sa Majesté et pour sa parfaite prospérité, comme aussi pour la réalisation de ses nobles et généreux desseins.

« Quant à moi, à qui Sa Majesté a voulu confier une mission si honorable et qui est une preuve éclatante de sa haute satisfaction pour notre fidélité et pour notre inviolable attachement à son trône, je puis assurer Votre Sainteté que, m'inspirant avec tout mon clergé et mon peuple des sentiments magnanimes de notre auguste Souverain et bienfaiteur, nous avons eu toujours à cœur, comme c'en est pour nous un impérieux devoir, de nous montrer entièrement dévoués à la personne du Sultan et à sa légitime et bienfaisante autorité.

« Permettez, Très Saint-Père, qu'en cette occasion solennelle, je dépose à Vos pieds l'hommage réitéré du respect filial et de la vénération profonde de Votre humble serviteur et de Vos fils catholiques, sujets fidèles de Sa Majesté Impériale le sultan, et que, en même temps, j'implore Votre bénédiction apostolique. »

Le Souverain Pontife a répondu par le discours suivant :

« Nous recevons de vous avec une pleine satisfaction la lettre et le don que Sa Majesté Impériale le sultan vous a chargé de Nous remettre personnellement. Nous sommes grandement sensible à cet acte, qui est pour Nous la preuve des dispositions amicales dont Sa Majesté est animée envers Nous, et dont Nous avons eu aussi le témoignage dans les hautes distinctions honorifiques conférées à quelques cardinaux et prélats qui Nous assistent de près.

« Nous sommes heureux que, dans cette mission extraordinaire confiée à un Patriarche catholique, il Nous soit donné de reconnaître la satisfaction de Sa Majesté pour la fidèle soumission que professent envers son autorité les catholiques de son empire. Cette fidélité est pour eux un devoir sacré de conscience, et Nous sommes certain qu'ils n'y manqueront jamais, que même ils se montreront toujours d'autant plus fidèles qu'ils se verront plus favorisés en ce qu'ils ont de plus cher, la liberté dans l'exercice de leur religion. — Nous apprécions hautement, Nous aussi, la liberté qui vous est accordée présentement et Nous souhaitons que, toute difficulté et tout obstacle étant écartés, vous puissiez en jouir plus amplement encore. Rien, certes, ne saurait Nous être plus agréable; mais rien aussi ne pourrait tourner au plus grand avantage du bien public.

« Veuillez, Monseigneur, être l'interprète de Nos sentiments auprès de Sa Majesté Impériale et l'assurer des vœux que Nous formons en retour pour sa prospérité.

« Veuillez aussi rappeler aux catholiques arméniens l'affection particulière que Nous leur portons, ainsi qu'à tous nos chers fils de l'Orient, et le désir ardent que Nous avons de voir leur nombre s'accroître par le retour de tous à l'unité. — Daigne le Pasteur éternel des âmes exaucer Nos vœux! Dans cette douce espérance, Nous accordons de tout notre cœur la bénédiction à vous, à tous les catholiques sujets à votre patriarcat et à cette phalange d'élite de jeunes Arméniens qui forment ici comme une couronne autour de Nous. »

17. — La question des céréales est à l'ordre du jour. M. Lyonnais, le député ouvrier, se prononce contre la surélévation de droits sur les blés importés ou étrangers. En portant ce droit de 3 francs à 5 francs, on frappera les travailleurs des grandes villes. Il soutient que l'agriculture est déjà trop protégée par le droit de 3 francs, et le termine en déclarant, qu'au point de vue social, une augmentation du prix du pain aurait des conséquences désastreuses et donnerait lieu peut-être à des soulèvements douloureux dans les grandes villes. M. Deschanel répond à M. Lyonnais que les dégrèvements promis à l'agriculture n'ont jamais été réalisés. Le moment est venu de faire pour l'agriculture ce que l'on a fait pour les industriels. Le jeune orateur demande l'égalité pour tous. Il ne veut pas augmenter le salaire du laboureur au détriment de celui de l'ouvrier des villes, mais il ne veut pas davantage que l'ouvrier des champs voit son salaire diminué et soit forcé de payer à un prix plus élevé le soc de sa charrue, parce que l'industrie le lui vendra plus cher. Il démontre alors que l'impôt pèse beaucoup plus sur l'agriculture que sur l'industrie et qu'il ne faut pas que le

législateur conseille au laboureur d'améliorer son outillage pour augmenter le rendement de la terre, si l'outillage fiscal et administratif n'a pas été réformé au préalable. M. Thévenet essaie de répondre à M. Deschanel et ne trouve pour unique argument qu'on a eu tort de protéger l'industrie et qu'il ne faut pas continuer ce que l'on a mal commencé.

Le Sénat continue la discussion de la loi sur les aliénés. L'article 19, modifié par l'amendement de M. Paris, est adopté ainsi que les suivants jusqu'au 43. Après un semblant de débat sur l'article 44, cet article et les suivants jusqu'au 59 sont votés. L'article 48 est renvoyé à la commission avec un amendement de M. Lacombe, ainsi que l'article 52. Le Sénat fixe ensuite à samedi l'ouverture de la discussion du budget, malgré l'observation judicieuse faite par M. Buffet que le Sénat, n'étant pour rien dans le désordre financier, a le droit d'étudier sérieusement le rapport.

18. — Le gouvernement belge adresse aux puissances européennes une note diplomatique, exposant la situation qui serait faite à sa neutralité en cas de guerre, et demandant qu'un arrangement intervienne pour déterminer à nouveau les droits et les devoirs de l'État belge à l'égard de la neutralité que les traités lui imposent.

19. — Le Sénat commence la discussion générale du projet de loi du budget. M. Fresneau démontre qu'aucun pays n'est dans une situation comparable à la nôtre. Le budget des ressources spéciales va toujours en augmentant. L'orateur pense que notre système douanier doit être réformé et que le *milliard* de la laïcisation doit être supprimé. Le patriotisme commande de ne pas toucher au budget de la guerre et de la marine, mais rien ne force à payer 150 millions ce qu'on peut avoir pour *cent millions*. M. Fresneau termine en déclarant que ni lui ni ses amis ne voterons le budget qui leur est présenté, parce qu'il n'est pas en équilibre. M. Léon Say, qui lui succède à la tribune, déclare qu'il voit avec satisfaction que la commission a repoussé l'impôt sur le revenu. Il critique la comptabilité du ministre de la marine, les réductions de traitements des agents des finances, l'ajournement des lois de retraite des douaniers et des gardes, l'article qui limite à 100 millions la somme que la Caisse des dépôts peut verser en compte courant au Trésor pour les fonds, la gratuité de l'instruction primaire. Il faudrait, dit l'orateur en terminant, trouver une centaine de millions pour équilibrer le budget, mais comment les trouver? par des inventions dont il faut se défier, même quand elles viennent de l'administration. Si l'on continue le système actuel, on arrivera à l'anarchie au-dedans, à l'isolement au dehors et à la pauvreté dans le Trésor. Après une suspension de séance d'une demi-heure, M. Blavier fait toucher du doigt par des chiffres les *résultats* désastreux de la politique *antifiscale* et *antifrançaise* suivis depuis cinq ans. Les dépenses ont dépassé les recettes de 4 *milliards* 125 *millions*, et l'on n'a remboursé que 852 *millions*. Cette année, la différence entre les recettes et les dépenses est de 770 *millions*, c'est-à-dire va toujours en augmentant.

La Chambre des députés reprend la discussion de la loi relative à l'élévation du droit sur les céréales et entend sur ce point les observations contradictoires de MM. Maurice Bernard Lavergne, de Jouvencel et Frédéric Passy, puis elle s'ajourne à vendredi.

20. — Un grand meeting de protestation contre le relèvement des droits sur les céréales a lieu au cirque des Champs-Élysées, à Paris sous la présidence de M. Anatole de la Forge, député. Après une séance tumultueuse dans laquelle les coups de poing et les coups de cannes ont joué un grand rôle, et une discussion orageuse à laquelle prennent part MM. Yves Guyot, Bonnifet, Devertu, Rouvier, Georges Berry, Frédéric Passy et Pelletan, l'ordre du jour concluant au rejet d'un nouveau droit sur les céréales est voté par quelques retardataires.

De leur côté, les présidents et délégués des cent sept syndicats agricoles adhérents à l'union des syndicats des agriculteurs de France, représentant les intérêts ruraux de soixante départements, demandent une audience à M. le Président du conseil et à M. le Ministre de l'agriculture pour protester contre tout retard ou tout abandon de la loi sur les droits de douane, et déclarer que le maintien de l'état actuel jetterait le découragement parmi les cultivateurs des régions agricoles.

21. — Le Sénat continue la discussion générale du projet de loi sur le budget. M. Dauphin s'attache à justifier les parties faibles de son budget et essaie, tant bien que mal, de démontrer que, grâce à ses labeurs et à ses veilles, le budget actuel est en équilibre; ce que ne prouvent pas ses monotones périodes et ses calculs erronés. C'est ce que lui fait bien voir M. Chesnelong, en lui prouvant que le budget ordinaire est en déficit de 110 millions. M. Chesnelong établit ensuite qu'en douze ans on a augmenté de *cinq milliards* la dette publique. Cette dette écrasante est due aux *témérités* et aux *imprudences* des républicains. M. Bocher achève de dévoiler les périls de notre situation financière. Il fait voir que le budget de 1887 n'a été établi ni avec sincérité ni avec régularité. M. Bocher termine son discours en adjurant le gouvernement de préserver la sécurité, l'indépendance et l'honneur de la France.

22. — Malgré le carnaval, séance au Sénat, où tout le monde est à son poste pour continuer la discussion du budget. M. Léon Say répond en quelques mots aux attaques personnelles dirigées contre lui par M. Dauphin. Il espère que le gouvernement ne reprendra pas l'impôt sur le revenu, qui a été rejeté par la commission des finances et qui serait en contradiction avec toute notre histoire. Là dessus, la discussion générale est close et l'on passe à la discussion des articles. — Une partie du ministère des finances est voté au pas de course, ainsi que les 26 chapitres du budget du ministère de la justice. Les 3 premiers chapitres du budget du ministère des affaires étrangères sont adoptées presque sans discussion.

23. — La nuit du carnaval finit mal. De fortes secousses de tremblement de terre ont lieu simultanément, vers le matin, à Lyon, Marseille, Avignon, Toulon, Cannes, Nice, Rome et plusieurs autres villes de France et d'Italie. A Marseille, un grand nombre de maisons se sont gravement lézardées, causant un affolement indescriptible. A Nice, il y a eu jusqu'à quatre secousses, plusieurs maisons se sont écroulées, beaucoup de personnes campent en plein air, les gares sont encombrées de voyageurs qui veulent s'enfuir. A Menton, on compte plusieurs morts. Mêmes dégâts, même panique en Italie, notamment à Rome, Milan, Savone, Gênes, Turin.

Au Sénat, discussion du service des protectorats, et d'abord des dépenses de Tunis, qui, finalement, sont adoptées. Sur les crédits de Madagascar, M. Milhet-Fontarabie demande que M. le Myre de Vilers soit maintenu comme résident général, parce qu'il a su faire respecter la France par son attitude ferme, énergique et cependant conciliante. L'orateur voudrait que les Sakalaves, nos partisans à Madagascar, fussent protégés plus efficacement. On passe au vote, et les crédits sont accordés.

Vient le ministère de l'intérieur et des cultes, qui marche sans encombre jusqu'au chapitre relatif aux traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements. Ici, M. de Marcère dépose un amendement tendant à rétablir le crédit de 35,000 fr. voté par la Chambre et correspondant à la suppression d'un certain nombre de sous-préfectures. M. Goblet, président du Conseil, soutient énergiquement la suppression du crédit; il se fâche même tout rouge et quitte la tribune au milieu d'un tumulte général. L'amendement de M. de Marcère n'en est pas moins adopté par 210 voix contre 36. Ce qui fait que nos sous-préfets peuvent dormir tranquilles pour le moment. Les autres chapitres de l'intérieur sont votés sans modification.

Arrive ensuite le ministère des postes et des télégraphes, dont MM. Halgan et Buffet demandent la suppression et son rattachement au ministère des finances, qui doit réunir dans son ressort tous les éléments de recettes. Autrefois, il en était ainsi, et alors les postes et les télégraphes rapportaient, tandis que, depuis la séparation, ils ont cessé d'être productifs. MM. Granet et Léon Say combattent les précédents orateurs et la majorité se range à leur avis.

On termine par le budget de la guerre qui, après quelques observations présentées par MM. le général Arnandeau et de Gavardie, est voté dans son intégralité. Entre temps, M. le général Canrobert a appelé l'attention du ministre de la guerre sur le déplorable état d'entretien des sépultures des 80,009 soldats français tombés autour de Sébastopol. M. le général Boulanger promet de faire les dépenses nécessaires et remercie le maréchal de son intervention.

24. — Le Sénat discute le budget de la marine. M. de Kerdrel présente de justes observations sur l'inexpérience du personnel actuel du ministre de la marine. M. l'amiral Aube se défend. Tous les chapitres de ce budget sont votés après un échange d'observations entre MM. Blavier, Le Guen, Guibourg et Barbey.

Le budget des colonies est adopté presque sans discussion, et le Sénat passe alors au budget du ministère de l'instruction publique. M. de Ravignan, au nom de la droite, réclame la liberté d'enseigner pour les congréganistes, dont les écoles, depuis le commencement de la laïcisation, ont réalisé des progrès sensibles. L'orateur se plaint que l'internat ait prévalu dans les lycées de filles. Il se prononce pour le rétablissement de la rétribution scolaire. M. Berthelot répond par une série de bourdes, toutes plus fortes les unes que les autres, que M. de Ravignan relève avec vigueur.

25. — Les résultats complets des 397 élections pour le nouveau Reichstag allemand sont enfin connus, et peuvent se composer de la manière suivante : Les partisans du septennat sont au nombre de 193. Les adversaires du

septennat ont 144 sièges. Il y a 60 ballottages. Le deuxième tour de scrutin aura lieu le 2 mars.

Le Sénat siège ce matin afin de hâter la discussion du budget. Celui du ministère de l'instruction publique est voté au pas de course, après quelques observations présentées par MM. Dupré, de Gaverdie, Maze, Berthelot, Cornil, Boulanger et Bardoux. Il est de même du budget des Beaux-Arts qui est voté avec une rapidité vertigineuse. Dans la séance de l'après-midi, le Sénat expédie d'abord le budget de l'agriculture après un semblant de discussion, à laquelle prennent part MM. Gustave Denis, Develle, de Carné et Bocher. Puis c'est le tour du budget du ministère du commerce, qui est voté avec la même rapidité, ainsi que les états annexes. Après avoir adopté l'ensemble du budget des dépenses, le Sénat passe alors à la discussion générale du budget des recettes. M. Lacombe renouvelle les critiques avancées à la Chambre contre le budget extraordinaire des travaux publics par les orateurs de la droite. Le débat ne pouvant être vidé sur l'heure, le Sénat décide qu'il y aura une séance de nuit : la troisième de la journée! Quelle ardeur juvénile à la besogne, nos vénérables pères conscrits!

M. Lacombe, continuant son discours dans la séance de nuit, fait l'énumération des charges que font peser sur le budget des travaux publics les diverses lignes de chemins de fer. M. Millaud essaie vainement de justifier les crédits que demande le gouvernement. Il est justement interrompu par les protestations de la droite. Après quelques observations échangées entre MM. Buffet, Dauphin, Bavier, Loubet, Léon Say et de Gavardie, les articles 1, 2, 3, 4, 19, 23, et les articles relatifs aux crédits extraordinaires de la guerre et de la marine, sont votés presque sans débat. Il en est de même du reste du budget.

La Chambre des députés reprend la discussion de la loi sur les céréales. M. Lejeune fait un exposé rapide des situations respectives de l'agriculture et de l'industrie. Il conclut en disant qu'il faut relever l'agriculture et la mettre au niveau de l'industrie en votant la surélévatiou des droits de douane sur les blés étrangers. M. Camille Pelletan est d'un avis contraire, Il s'élève énergiquement contre le droit de 5 francs que l'on propose, et qui constituerait un véritable impôt sur le pain. M. Deberly combat les arguments de M. Pelletan. D'après lui, la surtaxe de 2 francs n'augmentera pas le prix du pain. En votant cette surtaxe, la Chambre fera preuve de prévoyance sociale.

26. — M. Dauphin dépose le projet du budget, modifié par le Sénat. Puis, M. Wilson donne lecture du rapport de la commission du budget sur les modifications apportées par la Chambre haute. La discussion immédiate est votée, malgré les observations de M. Ganivet. M. Henry Maret, en son nom et au nom d'un grand nombre de ses amis radicaux, proteste, à la tribune, contre le droit que le Sénat s'est arrogé d'augmenter les dépenses. La Chambre lui donne raison contre le ministre des finances. Au chapitre concernant l'administration centrale, elle repousse le crédit de 700,000 francs rétabli par le Sénat, sur la demande de M. Dauphin. Elle se prononce également contre plusieurs rétablissements de crédits votés par le Sénat, puis l'ensemble est voté par 371 voix contre 39. Par suite de ces incidents, le Sénat est obligé de délibérer à nouveau.

Le Sénat continue la discussion de la loi sur les aliénés, dont elle adopte plusieurs articles, et décide qu'il siègera demain dimanche pour discuter le budget modifié par la Chambre.

27. — Le Sénat se réunit à neuf heures du matin pour discuter le budget modifié par la Chambre. La commission accepte toutes les modifications apportées par la Chambre. En dépit des protestations de MM. Maze, Wallon, Léon Say et sur les instances de MM. Dauphin et Goblet, le Sénat ratifie sans discussion toutes les modifications imposées par la Chambre, et la pièce est jouée.

28. — La Chambre des députés reprend la discussion sur les céréales. M. Duché combat la surélévation des droits sur les blés étrangers, avec les mêmes arguments qui ont déjà servi aux adversaires de la loi. M. Fairé répond à M. Duché en démontrant que l'agriculture vend le blé au-dessous du prix de revient. Elle a perdu les économies qu'elle avait pu réaliser, et il est temps, pour conjurer sa ruine, de venir à son aide en votant la surélévation du droit sur les blés.

Mort de S. E. le cardinal Jacobini, secrétaire d'État du Saint-Siège.

1er *mars*. — La Chambre des députés reprend la discussion de la loi sur les céréales. M. Rouvier parle contre la loi. Son principal argument est que, dans aucun département, les candidats à la députation n'ont inscrit dans leurs programmes la promesse de voter une surtaxe sur les blés. Il essaie ensuite de rejeter les arguments des partisans du droit de 5 francs, il soutient que la loi ne profitera qu'aux propriétaires et que la surélévation du prix du blé va renchérir le prix du pain et faire peser sur les travailleurs un impôt de 500 millions.

2. — Léon XIII adresse au Sacré-Collège, dans le consistoire du 2 mars, le discours suivant :

« Quoique profondément contristé par la perte toute récente d'un des membres les plus distingués du Sacré-Collège, qui, dans sa vie peu longue, mais active, a su rendre au Saint-Siège de nombreux et insignes services, et qui, d'un cœur sincèrement dévoué, Nous a toujours prêté une assistance intelligente et fidèle, — cependant, Nous ne pouvons faire moins que d'accueillir avec la plus vive satisfaction les félicitations et les vœux que vous, Monsieur le Cardinal, vous Nous exprimez au nom de tout le Sacré-Collège, au commencement de la dixième année de notre Pontificat. Nous les acceptons d'autant plus volontiers que vous Nous les offrez avec les assurances de dévouement à tout épreuve et de la meilleure volonté de la part de tous de continuer à Nous prêter sans cesse le concours le plus assidu dans le gouvernement de l'Église universelle qui nous est confié. Si, dès le premier jour, ce gouvernement a paru à Notre faiblesse un poids formidable auquel Nous eussions voulu Nous soustraire, il ne l'est pas moins maintenant, par suite de la perversité croissante des temps, par la condition toujours très difficile qui est faite, à Rome, au Saint-Siège et par les craintes d'un plus redoutable avenir, non seulement pour l'Église, mais aussi pour la société civile. — D'autre part, cependant, Nous sommes réconforté par la pensée que la divine assistance, qui est constamment invoquée pour Nous par l'Eglise tout entière, ne nous manquera jamais; et Nous sommes ranimé

aussi par la confiance que Nous avons dans la puissante et surhumaine vertu dont l'Eglise et la Papauté sont doués par disposition divine et pour le salut du monde. Les luttes soutenues dans le cours de longs siècles n'ont pu non seulement étouffer cette vertu, mais pas même empêcher qu'elle ne répandît toujours parmi les hommes sa bienfaisante influence. C'est ce qui s'est renouvelé jusqu'à présent, au milieu de perpétuelles vicissitudes; car, bien que haïe, combattue, persécutée, l'Eglise a toujours continué sa mission pacifique, et même aujourd'hui, elle s'apprête avec non moins de charité à porter en tous lieux les bienfaits inestimables de la vraie religion et de la vraie civilisation.

« Profondément persuadé de cette divine vertu, Nous Nous sommes proposé tout d'abord de la faire connaître de mieux en mieux et de la répandre partout plus amplement, à une époque qui l'ignore ou la méprise. Et Nous avons eu la consolation de voir Nos paroles bien accueillies, et celle plus douce encore de voir la foi se propager dans les plus lointaines contrées, prendre chaque année un développement remarquable, s'établir en plusieurs lieux et se consolider moyennant l'érection de la hiérarchie ecclésiastique. — Ah! si les peuples et les princes, s'affranchissant des préjugés, des défiances et des haines accumulées contre l'Eglise et la Papauté par de faux politiques et par des corrupteurs de l'histoire au service des sectaires, en revenaient au contraire à reconnaître en elles le plus sûr appui de l'ordre public, le principe le plus fécond de la prospérité commune! Oh! alors, la société n'aurait certainement pas à déplorer tant de bouleversements, ni à trembler à tout moment dans la crainte de catastrophess plus effroyables encore. — Que si, par un juste châtiment, on devait encourir de plus graves épreuves, on ne saurait espérer de salut, comme cela s'est vu déjà à d'autres époques, que de l'Eglise et de la Papauté; seule l'efficacité de leur vertu pourrait réparer l'immensité des ruines. — C'est pourquoi, dans une situation si incertaine et si grosse de périls, Nous avons cru ne pouvoir faire d'œuvre plus opportune ni mieux en rapport avec les fonctions dont Nous sommes revêtu, que de signaler aux princes et aux peuples le port le plus sûr de tranquillité et de salut et de les aider par tous les moyens à y entrer. C'est à cette œuvre que Nous avons consacré le reste de Notre vie, certain de pourvoir de la sorte aux très graves intérêts de la religion, auxquels se rattachent ceux de la société civile. En vain voudrait-on voir dans Nos actes des desseins étrangers à ce très noble but. Que si, en vertu de Notre autorité, Nous réclamons la vraie liberté, la vraie sécurité d'indépendance, cela aussi tend directement au même but, car la liberté et l'indépendance du pouvoir pontifical est destinée à en faciliter l'action bienfaisante et la mission essentiellement pacifique. — Or si l'on voulait et l'on savait enfin faire droit à Nos justes revendications, la première à en éprouver les plus grands avantages serait la nation qui a eu le sort d'être choisie pour siège de la Papauté et qui est redevable à la Papauté d'une si grande partie de ses gloires et de sa grandeur.

« Telles sont les entreprises auxquelles, de par Notre ministère apostolique, Nous sentons le devoir de diriger Nos pensées. Plaise à Dieu de réaliser les vœux que vous venez de Nous adresser, Monsieur le Cardinal, pour

l'heureuse issue de ces entreprises! — Plaise aussi à la divine bonté de faire en sorte que l'occasion prochaine de Notre Jubilé sacerdotal, que l'amour de Nos fils s'apprête à célébrer, tourne au plus grand bien de l'Eglise, à l'accroissement de la religion, à la glorification du Pontificat romain!

« Dans ces sentiments et comme gage de Notre affection toute spéciale, Nous sommes heureux d'accorder la bénédiction apostolique à vous, Monsieur le Cardinal, à tous les membres du Sacré-Collège, ainsi qu'aux évêques et aux prélats et à tous ceux qui sont ici présents. »

Charles DE BEAULIEU.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

VACANCES DE PAQUES

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE PARIS A NICE ET MENTON

VALABLES PENDANT 30 JOURS NON COMPRIS LE JOUR DU DÉPART

1re classe : Prix 170 francs

Itinéraire par la Bourgogne ou le Bourbonnais

Billets délivrés du 24 mars au 10 avril 1887 inclus, et donnant droit d'arrêt, tant à l'aller qu'au retour, à toutes les gares comprises dans le parcours, et à Hyères, sont valables pour tous les trains à l'exception des rapides 7 et 10 partant : le premier, de Paris à 7 heures 15 soir; le second, de Menton » 11 heures 34 matin et de Nice « midi 45.

Les voyageurs porteurs de ces billets peuvent prendre, en payant un supplément de 40 francs pour chaque voyage (aller ou retour), les trains de luxe de lits-salons partant de Paris les mardi, mercredi, vendredi et dimanche à 6 heures 57 soir, et de Menton, les mardi, jeudi, vendredi et dimanche à 11 heures 13 matin, ainsi que les trains de luxe de sleeping cars partant de Paris le lundi à 6 heures 57 soir et les jeudi et samedi à 6 heures 47, et de Menton les lundi mercredi et samedi à 11 heures 18 matin, lorsque des places sont disponibles dans ces trains.

On peut se procurer des billets à la gare de Paris P.-L.-M., dans les bureaux succursales de la Compagnie et dans les bureaux des agences : Vagons-Lits, 3, place de l'Opéra; Lubin, boulevard Haussmann, 36; Cook et fils, rue Scribe, 9, et grand hôtel, boulevard des Capucines; Gaze et fils, rue Scribe, 7.

Billets d'aller et retour

A l'occasion des vacances de Pâques, les billets d'aller et retour délivrés du 8 au 17 avril seront tous indistinctement valables jusqu'aux derniers trains de la journée du mardi 19 avril.

Les billets d'aller et retour délivrés de ou pour Paris conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES

EXPOSITION DU DOGME CATHOLIQUE

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

PAR LE R. P. MONSABRÉ

LE SACREMENT DE MARIAGE

PREMIÈRE CONFÉRENCE. — LA SAINTETÉ DU MARIAGE

Certains esprits, emportés par un mauvais goût et trop épris de nouveauté, trouvaient un peu démodée l'éloquence du célèbre conférencier de Notre-Dame. Ils semblaient désirer des sujets plus modernes, une parole plus scientifique, des tendances plus actuelles. Un jour, le cardinal Guibert, auquel ces observations étaient soumises, répondit avec un fin sourire : « A force d'être ancien, le P. Monsabré est devenu le plus original et le plus nouveau des prédicateurs. »

Le Cardinal ne se trompait pas : Le *Credo* de Notre-Dame répond merveilleusement aux besoins de l'heure présente. Il touche à toutes les questions soulevées par la politique et par la philosophie, à toutes les erreurs qui cherchent à s'acclimater parmi nous. Les coïncidences ne sauraient être plus heureuses. Aux lois de laïcisation, le P. Monsabré oppose le *sacerdoce;* à la loi du divorce, il vient, cette année, d'opposer la doctrine catholique sur le mariage.

Rien de plus vivant, de plus actuel, de plus contemporain. Rien aussi de plus éloquent et de plus fort. La gravité exceptionnelle du

sujet, la portée doctrinale qu'il devait avoir sur beaucoup d'esprits altérés par le contact et les milieux mondains, ont inspiré l'orateur. On le sent, à la lecture de ces grandes pages, où la logique, le bon sens, la raison sociale, la politique elle-même, viennent tour à tour donner aux novateurs audacieux le plus solennel démenti. Pour les confondre, le P. Monsabré a emprunté le pinceau de Tacite et la logique de Tertullien.

La *Revue du Monde catholique* ne pouvait passer à côté d'un si haut enseignement; elle en devait le résumé à ses lecteurs.

I

A la paternité spirituelle du *sacerdoce*, qui engendre les âmes à Dieu, succède la paternité temporelle du père et de la mère dans la famille, qui donne l'existence aux corps. Après que Dieu eut affermi les fondements de la terre, il créa pour l'orner des forces vivantes, auxquelles il donna l'ordre de se multiplier. Alors commencèrent, au milieu de tous les règnes de la nature, des noces universelles, chargées de perpétuer, à travers les espaces et les temps, l'action créatrice dont le monde était sorti.

L'homme devait, comme roi de la création, prendre part à ce mouvement. Aussi, quand Dieu l'eut créé, se hata-t-il d'ajouter en le contemplant qu'il n'était pas bon pour lui d'être seul : *Non est bonum hominem esse solum.* Il envoya donc un mystérieux sommeil à Adam, et, au lieu de lui donner son semblable, en le tirant comme lui du limon de la terre, il forma ce semblable d'une de ses côtes, doucement soutirées pendant qu'il fermait les yeux.

Quand Ève fut debout à son tour, Dieu cria à Adam : Aux noces, aux noces! roi du monde, réveille-toi! Et Adam s'étant réveillé contempla avec ravissement celle qu'il venait d'entrevoir dans un rêve, et la salua en ces termes : « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair ». A cette explosion de l'amour, Dieu répondit par une bénédiction d'où jaillit l'humanité : *Croissez, multipliez..., remplissez la terre et soumettez-la à votre empire.*

Tel est le premier mariage, célébré au milieu des corbeilles de fleurs du paradis. C'est Dieu qui le fait, qui le consacre, qui le laisse tomber de ses lèvres, avec la vertu d'un commandement. C'est le mariage typique de l'humanité.

L'opinion actuelle a l'air d'ignorer entièrement, dans le fond et dans la forme, ces premières épousailles. Entraînée par tous les courants de l'erreur, elle regarde l'union de l'homme et de la femme comme un simple contrat de donation et d'acceptation des personnes; elle réduit le composé humain au niveau d'un meuble ou d'une propriété vénale.

Eh bien! le mariage est autre chose que cela. Le don mutuel que l'homme et la femme se font de leur personne pour obéir au commandement divin, n'a pas seulement pour motif d'établir un foyer de vie où s'alimente la postérité. Il a aussi pour mission, dans les desseins de Dieu, d'opérer le perfectionnement de deux vies l'une par l'autre, vies qui s'achèvent et forment un tout parfait, dans l'unité de deux intelligences et de deux cœurs : *Cor unum et anima una.*

Cette pénétration de deux vies a lieu non seulement au profit des conjoints; mais encore et surtout au profit des enfants. Car, à côté de la vie matérielle que ceux-ci ont reçue, une autre vie succède, à la charge de la paternité, la vie intellectuelle, morale et religieuse, à l'enfantement de laquelle les époux sont premièrement conviés. De là la différence du commandement divin. Aux plantes et aux animaux Dieu se contente de dire : « Croissez et multipliez! » A l'homme et à la femme qui ont dans les mains la vie physique et la vie morale, il ajoute : « Remplissez la terre, assujettissez-la et soyez les maîtres des poissons de la mer, des oiseaux du ciel et de tous les animaux qui se meuvent sur le globe. »

Mais ce contrat, si parfait, si précieux et si élevé soit-il, n'est pas l'essence même du mariage. Si les théologiens lui ont donné ce nom, c'est pour en déclarer la cause, non pour en déterminer l'essence. L'essence du mariage repose tout entière dans le lien qui résulte de l'accord consensuel. Aussi le mariage est-il ainsi défini par le droit : « La conjonction maritale de l'homme et de la femme entre personnes légitimes, les tenant enchaînées en une vie commune. » Définition qui a passé du droit dans la théologie, et de la théologie dans le catéchisme. C'est la traduction juridique et scholastique des poétiques élans de notre premier père, lorsqu'il s'écriait : « L'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à son épouse et ils seront deux dans une seule chair : *Et erunt duo in carne una.* »

On objectera, il est vrai, que la mesure du lien répond à la

mesure du consentement, mais le lien matrimonial ne ressemble à celui d'aucun autre contrat. Au lieu que, dans les autres conventions, les volontés qui se lient ont le pouvoir de se délier d'un mutuel accord, dans le contrat de mariage intervient un troisième intéressé dont le droit prime celui des deux autres. Ce grand intéressé, c'est Dieu. Sa main donne à l'union conjugale un caractère sacré qui est substantiel et qui dépasse toute compétence humaine.

L'antiquité elle-même témoigne de cette sainteté par les cérémonies extraordinaires dont elle n'a cessé d'entourer les noces humaines.

II

Le mariage, saint dans son essence et dans son institution, a malheureusement subi un terrible contre-coup du péché originel. Ce qu'il eût été dans l'état de perfection ne peut se dire; rien n'eût égalé ses joies pures et ses gloires. Mais l'homme, en désobéissant, renversa les desseins de son Créateur et fit à sa nature une blessure mortelle dont toute sa race devait se repentir. Contre les souvénirs sacrés de la tradition sainte, les passions de la nature déchue ourdirent une universelle conspiration. Elles eurent le dessus et l'homme, sachant que la femme était mise sous sa domination par la malédiction de Dieu, abusa de sa puissance jusqu'aux plus abominables excès. On le vit, oubliant qu'elle était l'os de ses os et la chair de sa chair, multiplier les unions, rassembler autour de lui des troupeaux et traiter comme une esclave la mère de ses enfants. La corruption devint si grande que Dieu fut obligé de relâcher les liens de l'institution primitive, même parmi son peuple choisi pour garder la vérité à travers le monde.

Pour remédier à ce trouble profond, Dieu vient, en personne, sur la terre, par l'ineffable et éternel mariage de son infinie nature avec la nôtre. Dans les premiers jours de sa vie publique, il assiste aux noces et signale, par un miracle symbolique, la merveilleuse transformation qu'il veut opérer dans l'union de l'homme et de la femme. Interrogé par les pharisiens sur la délicate question du divorce, il leur répond que les époux ne font qu'un et que l'*homme n'a pas le droit de séparer ceux que Dieu a unis*. Plus tard, saint Paul compare l'union de l'homme et de la femme à l'union sainte

de Jésus-Christ et de son Église, qu'il appelle l'une et l'autre un grand sacrement : *Sacramentum hoc magnum est!*

A ces témoignages s'ajoute la tradition tout entière qui qualifie le mariage d'*union scellée par la bénédiction de Dieu*, union où la grâce pénètre comme un ciment divin. Au seizième siècle, Luther et Calvin essayèrent vainement, dans un but de conquête et pour excuser leur propre dépravation, d'enlever au mariage le titre essentiel de sacrement; l'Église, par la voix du concile de Trente, les couvrit de ses anathèmes.

Le sacrement et le contrat ne font qu'un. Le sacrement, c'est le contrat investi par Dieu du pouvoir de produire la grâce, comme tous les signes sensibles auxquels il a donné la vertu de sa puissance surnaturelle. Quand l'homme et la femme se donnent mutuellement, ils donnent une chose sacrée. Ils sont prêtres, l'un et l'autre, à la façon de Jésus-Christ et quand ils disent : « Voulez-vous me prendre, je me donne », c'est la matière du sacrement dont la forme est aussitôt réalisée par la réponse : « Je vous reçois. » Lorsque la donation et l'acceptation se sont jointes de part et d'autre, le lien surnaturel est fait, la grâce jaillit et le sacrement est consommé pour demeurer toujours symbole vivant de l'union du Christ et de l'Église.

Non seulement le sacrement subsiste; de plus, il rayonne comme un soleil bienfaisant sur la société des époux qu'il soutient de sa grâce persévérante. Et cette grâce perfectionne l'amour naturel, affermit l'union, sanctifie les conjoints. L'amour naturel, qui se laisse prendre à des formes fragiles, ne résiste pas toujours aux révélations et aux chocs du caractère. Il est capricieux et inconstant; il se fatigue au lieu de s'affermir. Mais, avec le sacrement, il devient sage, et la grâce qui purifie ses yeux rend supportables les disgrâces, touchantes les infirmités, aimables la vieillesse et les cheveux blancs. Par elle, l'amour devient patient, miséricordieux, juste, disposé au pardon; les sources de la vie elles-mêmes se transforment et sont purifiées; l'union conjugale, en un mot, devient une arche sainte sur laquelle toute tentative de violation est un sacrilège.

DEUXIÈME CONFÉRENCE. — LE LIEN CONJUGAL

On entend par lien conjugal le lien formé et noué par la volonté humaine et la volonté divine réunies. Ce lien, déjà sacré par lui-

même, devenu plus sacré par l'institution du sacrement, ne peut se briser ni se rompre. C'est une loi divine et une loi de progrès social.

I

En repandant la vie sur le monde, Dieu ne l'a pas livrée à ses caprices. Il lui a fixé son mode d'évolution dont il est le maître absolu et, quand il s'est agi de l'homme et de la femme, il les a marqués d'indissolubilité : *Ils seront deux dans une seule chair*, une chair et non pas deux, une chair qui adhère à l'homme, comme la côte d'Adam adhérait à son corps. La volonté expresse de Dieu fut comprise dès le commencement où l'indissoluble unité du lien conjugal était la règle unique des premiers fondateurs de famille, jusqu'à ce que vînt un violateur, homme de sang et de malédiction. Il est vrai que Dieu toléra, dans la suite, la polygamie; mais, en cela, il avait ses desseins et il usait de son pouvoir de maître. Des raisons supérieures s'imposaient, passagèrement, sans porter aucune atteinte à la substance même de l'institution en faveur de laquelle ne manquèrent jamais les témoignages. Les livres historiques, lyriques et prophétiques de l'Écriture sont remplis d'indications précieuses. Tobie, Sara, Moïse, parlent de la sainteté inviolable du mariage; les barbares eux-mêmes pratiquent la monogamie, et un vieux législateur indien écrit que la femme est la compagne de l'homme, à *la vie* à *la mort*. Enfin, le peuple romain, malgré toutes ses corruptions, au moment même où il se déshonore par des divorces capricieux, n'efface point de son droit le texte qui définit le mariage *une union de toute la vie dans le même sort*, *un état de deux vies qui n'en font plus qu'une*.

Ces protestations n'ont pas empêché le mal de triompher et de s'étendre. Il aurait étouffé la doctrine primitive, si Dieu ne l'avait restaurée dans les solennels enseignements de son Fils. En toute occasion et en tout lieu, Jésus condamne la polygamie. Quand on lui objecte les tolérances de Moïse, le Sauveur se reporte immédiatement au texte de la Genèse. L'Évangile abonde de paroles précises, absolument claires, par lesquelles le Christ affirme vouloir restaurer la loi du mariage et la rendre à la primitive observance.

Après le Fils de Dieu, c'est saint Paul; après saint Paul, ce sont les Pères et les Docteurs; après les Docteurs, tous les Apologistes, tous les Souverains Pontifes, tous les Théologiens. Le concile

de Trente, poursuivant la licence effrénée répandue par les doctrines de Luther, lance l'anathème contre ceux qui prétendent que le lien conjugal peut être rompu.

La loi est donc formelle, aussi formelle qu'une loi peut l'être. Promulguée au commencement, puis oblitérée et étouffée par le règne des passions révoltées, elle reparaît avec le Christ qui lui donne une nouvelle vigueur pour affirmer la compétence de Dieu et non celle de l'homme dans la question et la multiplication de l'être humain. Avant Jésus-Christ, le monde était tombé au pouvoir de l'homme corrompu; après lui, il est restitué à son Créateur et souverain Maître. Et certes, Jésus avait bien le droit d'opérer cette transformation, Lui qui s'était sacrifié, au prix de toutes les souffrances, à la rédemption du genre humain. Son incarnation avait pour but de transformer la nature par la grâce, et de l'aider dans l'accomplissement de tous ses devoirs nouveaux. Sa vie, sa doctrine, ses enseignements, son rôle vis-à-vis de l'Église, l'autorisaient à s'offrir comme l'exemplaire obligé de l'homme, exemplaire dont celui-ci ne devait plus s'écarter sans renier sa qualité de chrétien.

Déjà, de ce côté, la règle est posée par le Fils de Dieu ; mais elle redouble d'autorité par son excellence, lorsqu'on la considère en elle-même, au point de vue du progrès, de la perfection, de la nature humaine et des sociétés.

II

La nature n'est point, comme l'estiment la plupart des hommes vulgaires, une région ténébreuse où s'agitent les appétits grossiers de la chair. Aux yeux de ceux-là, la bête humaine constitue la loi; lui résister, c'est outrager la nature. Mais la nature n'est point ainsi considérée par les yeux du chrétien. Outre l'homme charnel, elle comprend l'homme spirituel, sa raison, son cœur, son activité, ses devoirs et ses aptitudes. C'est cette nature parfaite que Dieu a créée primitivement. Comme elle tient la tête de toutes les autres, elle doit se reproduire aussi d'une façon plus parfaite. Dans l'échelle des êtres, en commençant par les plus grossiers, nous voyons successivement l'union de tous avec tous, l'union d'un seul avec plusieurs, l'union passagère d'un seul avec une seule, commandée par le retour des saisons; puis, au sommet de la hiérarchie des êtres vivants, l'union d'un seul avec une seule pour toujours, le

mariage parfait dans lequel se trouvent réunies toutes les conditions de stabilité et d'unité qui donne son sens le plus élevé au mot d'union.

Pour quiconque a l'intelligence de sa dignité et du progrès de l'espèce humaine, il est évident que la polygamie est un état social de dégradation, et qu'en venant l'abolir, le Fils de Dieu remettait l'homme au sommet de la création dont ses vices l'avaient fait descendre. Avec l'indissolubilité, il restaurait une loi d'amour, une école de vertus, le ciment et l'honneur de la famille humaine.

Le mariage n'est point une donation conditionnelle, restreinte à la durée des charmes extérieurs de l'homme et de la femme. C'est une donation totale et absolue de l'être humain tout entier : *duo in carne una*. Derrière la beauté des formes qui sont une simple amorce, il y a d'autres biens d'un ordre supérieur, plus grands, plus désirables, plus dignes d'attachement, qui constituent l'objet immortel du véritable amour. L'homme et la femme le comprennent si bien au fond de leur cœur, que l'amour serait une blessure sanglante, s'il se sentait menacé de défection possible et de rupture. Son essence est d'être immortel, comme le Dieu qui l'a créé. Aussi, avant de se donner, l'amour digne de ce nom est prudent. Il demande les conseils de la raison avant de se décider au don de lui-même. De plus, l'indissolubilité dont il est frappé en fait un instrument de justice. Car, partout où il peut se rompre, un des deux conjoints reste toujours frustré et dupé. La femme qui a apporté à l'homme la fleur de son âge et de sa vie, perd avec la rupture possible de son lien, non seulement sa foi jurée, mais des biens que le ravisseur et le déserteur est impuissant à lui rendre. Ce qui revient à dire, qu'en établissant le mariage sur le don mutuel de deux êtres, Dieu ne saurait avoir donné toutes les infériorités à la femme et tous les privilèges à l'homme.

Cette inégalité criante ne pouvait subsister. Le contrat de mariage est un contrat de justice, où la concurrence de l'amour est un vol et un abus de confiance à jamais interdit. Dieu qui l'a voulu ainsi savait bien que s'il en eût été autrement, les imperfections de la nature déchue seraient tombées dans les plus lamentables désordres. Le vice aurait à jamais pris le dessus, et, avec le vice, une dégradation sociale qui eût égalé l'homme à la bête. Afin de prévenir un état de choses indigne de celui qui est son image et sa ressemblance, il lui a donné le commandement de l'indissolubilité

avec le secours de sa grâce pour en supporter le joug. Ainsi, en devait-il être, puisque le mariage n'est point la propriété égoïste de l'homme, mais l'instrument des desseins du Créateur.

Mais ce n'est pas seulement par mesure de justice et de préservation que Dieu a établi l'indissolubilité du mariage. Il a voulu par là sauvegarder les intérêts d'un être charmant qui s'appelle l'enfant. Admirable disposition de la Providence! Plus l'union de la vie avec la vie doit être parfaite, plus son fruit est lent à croître. L'animal né de rencontres fortuites arrive rapidement à se satisfaire. Il le faut, parce que chez lui la famille n'existe pas. Mais l'enfant grandit avec une lenteur extrême, parce que Dieu lui a réservé une tutèle douée du privilège de l'immobilité. Il grandit sous de longs baisers d'amour qui ne défaillent pas, sous de douces étreintes dont il est le centre, le trait d'union dans une chair vivante, réalisation substantielle de la parole du Créateur au premier des humains : *Ils seront deux dans une seule chair.*

L'enfant, voilà le grand lien symbolique du mariage, le lien qui sert de bornes indestructibles au mouvement de deux cœurs et de deux amours. Toute contradiction à ce fait, imposé par la nature elle-même, est une blessure sociale, un abâtardissement de l'homme, une dégradation et un mépris sanglant de ce qu'il y a de plus auguste et de plus sacré, la famille.

« J'entends bien, s'écrie ici l'orateur dans un très bel élan d'éloquence, que certains réformateurs prenant le monde pour ce qu'il est, se contentent de discipliner ses vices. Misérable défaite de la lâcheté protestant contre le sublime mouvement que le Christ imprime par sa loi à la génération humaine. Qui donc a le droit de contrarier la nature, quand il plaît à Dieu d'aider la nature à se perfectionner? Qui donc a le droit de faire reculer l'humanité en arrière, lorsque Dieu la pousse en avant! Réformateurs méprisants! Vous vous mentez à vous-mêmes, car sur tous les tons on vous entend dire que vous êtes des hommes de progrès.

« Vous, des hommes de progrès! et vous faites fi d'une loi qui donne au véritable amour les satisfactions qu'il désire, met l'homme dans l'heureuse nécessité de perfectionner sa vie morale, consolide la famille et assure aux sociétés humaines les éléments d'une glorieuse vie! — Vous, des hommes de progrès! et vous prétendez nous ramener au temps où l'homme déchu imitait dans le mariage les unions des espèces inférieures! Vous, des hommes de progrès!

et vous résistez à l'impulsion divine qui tend à faire sortir l'homme générateur de l'animalité pour le replacer sur le royal sommet d'où il domine toute la nature ! Allons, taisez-vous, plutôt que de mentir. Les hommes de progrès, ce sont les apôtres et les fidèles observateurs de l'indissoluble unité du lien conjugal. Le Christ faisant passer sous leurs yeux l'humanité amoindrie qui s'est rapprochée de la bête pour ne pas avoir été fidèle à l'institution primitive du mariage, le Christ leur a dit : « Montez plus haut » *Ascende superius*. Et obéissant aux nobles aspirations de la nature en même temps qu'à la voix de Dieu, ils ont généreusement répondu : « Montons » *Ascendamus!...*

TROISIÈME CONFÉRENCE. — LE DIVORCE.

Après avoir bien établi la sainteté du mariage et l'indissolubilité de son lien, le P. Monsabré aborde de plain-pied la question du divorce. Déjà, dans les deux conférences qui précèdent, il semble qu'elle soit virtuellement traitée. Si le mariage est un sacrement et s'il est un lien qui ne se rompt pas, il n'appartient pas à l'homme d'y toucher de sa propre autorité. Mais il est une foule de gens qui tout en reconnaissant la loi, la trouvent tyrannique, parce qu'ils font passer les passions et les faiblesses humaines au-dessus des droits de Dieu. A ceux-là, il s'agit de répondre, de montrer que leur philosophie est caduque et que le divorce, proposé par eux comme le remède aux mariages malheureux, est pire que tous les maux dont ils veulent rendre responsable le principe de l'indissolubilité. Le divorce n'est point une mesure de préservation et de soulagement; c'est l'abandon du malade à ses propres infirmités.

I

Les lois ne sont pas établies pour tel individu en particulier; elles visent le bien général et sont faites pour les multitudes. Leur but est de les faire marcher en les soulevant vers la perfection. Ainsi en est-il de celle de l'indissolubilité. C'est une loi de race qui s'adresse à tous, sans tenir compte des cas particuliers ni des tempéraments individuels. S'il fallait en venir là, toute législation serait dérisoire; l'ordre et la moralité seraient à jamais impossibles. C'est cependant ainsi que procèdent les adversaires de l'indissolubilité.

Au spectacle des exemples qu'ils ont sous les yeux, ils prétendent qu'elle outrage la liberté, qu'elle tend à frustrer le mariage de sa fin principale, qu'elle pousse au crime ceux qui y sont entrés par une porte qui les a conduits à l'infortune.

Qui peut, disent-ils, renoncer à sa liberté au point de la sacrifier en un seule jour pour toute la vie? Le cœur qui dit oui aujourd'hui dira non demain; la volonté qui avance le matin peut reculer le soir. Nul ne peut répondre d'un avenir soumis aux vicissitudes des circonstances. Se donner, s'enchaîner, se lier, quand on est jeune et inexpérimenté, serait donc la plus grande folie, si l'on ne gardait devers soi la faculté de résilier, en cas de besoin, ses engagements d'amour. Voilà leur doctrine. Que la liberté soit un bien précieux, nul ne le conteste; mais si elle est un bien, elle est le bien libre de chacun. Chacun peut en disposer à son gré, l'enchaîner ou la garder, l'abdiquer à temps ou à perpétuité, dans la pleine spontanéité de son vouloir; mais là ne s'arrête pas le devoir rempli de l'homme. A côté de la jouissance d'un bien, il y a le bien que l'on doit opérer et qui impose le sacrifice de soi-même. L'indissolubilité en mariage est ce bien-là. Elle grandit l'amour, elle grandit la vie morale, elle grandit la famille, elle grandit la société. L'homme timide recule devant la vie à deux; l'homme généreux se dévoue en tenant compte des compensations qui seront la récompense du don qu'il fait de lui-même. Il évalue la sincérité de ce qu'il reçoit, l'égalité des donations, le rôle sublime d'éducateur et d'ouvrier social, les moyens qu'il aura à sa disposition pour conjurer les ennuis, et, toutes ces considérations mises en regard de ce qu'il peut sacrifier, dût-il lutter et souffrir, il s'engage pour toujours. Dire que cela n'est pas permis, c'est condamner toutes les entreprises auxquelles se vouent tous les jours les âmes généreuses, et abdiquer du même coup le plus noble usage que l'homme puisse faire de ce bien producteur qu'il appelle sa liberté. Loin de peser sur l'homme comme un joug tyrannique, l'indissolubilité lui impose de généreux efforts, contient ses passions, corrige ses vices, affermit ses vertus et multiplie ses bonnes actions. C'est un pouvoir fécond et glorieux qui le rehausse, et sans lequel, il diminue, s'abaisse et s'avilit.

Du reste, les adversaires de l'indissolubilité n'ont pas le droit de se montrer si prudents et si scrupuleux. Ce n'est pas le lien en lui-même qu'ils poursuivent, mais la religion qu'ils veulent accuser

et blesser. Ils ont fait un autre serment non moins rigoureux au mal dont ils sont les apôtres pour condamner l'honneur du serment conjugal. Esclaves de l'impiété, ils accusent d'oppression les lois conjugales destinées à l'honneur et à la prospérité du genre humain. Qu'ils lavent donc l'opprobre de leur liberté, avant de s'occuper de celle du mariage chrétien.

Soit, dira-t-on, que la liberté s'engage; mais encore qu'elle soit sûre d'atteindre le but qu'elle se propose en le sacrifiant. Ce but est la famille, la satisfaction de se voir revivre dans ces êtres charmants qu'on nomme les enfants. L'enfant est l'honneur et le bonheur de l'homme. Mais combien de foyers déserts où les époux attendent en vain ces têtes blondes qui devaient réjouir leur existence. S'ils pouvaient au moins chercher ailleurs une union féconde! Mais non, ils sont condamnés l'un et l'autre à une stérilité perpétuelle.

L'objection serait grave si la stérilité ne constituait une exception. Une loi générale ne saurait être abrogée au bénéfice des cas particuliers. Dieu ne s'est pas engagé à garantir tous les accidents et à mettre en assurance les vies perdues, c'est le secret de sa Providence qu'il faut respecter et adorer. Du reste, la vie à deux n'est pas sans compensation, les époux stériles sont à l'abri des secousses de la mort et des deuils déchirants. Ils s'aiment d'autant mieux que leur amour est plus restreint; ils savent au besoin se créer une famille par les liens de la charité, quelquefois cette famille est innombrable, selon la capacité de leur bourse et de leur cœur.

D'accord, répondent encore les adversaires de l'indissolubilité; mais aussi pour quelques couples bien assortis combien de couples disparâtres chez lesquels le bonheur a passé comme un rêve. Après la lune de miel, sont survenues les plus poignantes révélations : travers, vices, habitudes, dissemblances, autant d'étapes de séparation et d'éloignement. Comment, en pareil cas, prolonger par l'indissolubilité une vie qui finit par devenir un boulet rivé à chacun des deux époux?

A cela il faut répondre que les statistiques ne montrent pas le mariage sous de si noires couleurs. Malgré les imperfections qui peuvent s'épouser, le baromètre matrimonial oscille entre la tempête et le beau fixe. C'est une zone plus tempérée que violente où les orages sont l'exception. Souvent le malheur entre dans le ménage

par la faute des conjoints, c'est un justicier qui se venge, et non une fatalité qui tombe sur des innocents. La légèreté en est la première cause, l'oubli des devoirs réciproques en est la seconde.

Mais à supposer qu'il se trouve des innocents pour être frappés, la loi générale, en raison du bien supérieur qu'elle produit, leur demande le sacrifice du bonheur qu'ils avaient espéré. C'est pour eux l'heure de mourir comme le soldat sous les balles de l'ennemi, quand il y va de sauver son pays. Puis la grâce du sacrement est là, elle devient d'autant plus vivante et plus forte que le malheur est plus immérité; son efficacité est autrement puissante pour y porter remède que le divorce invoqué par les avocats de la libre-pensée.

II

Non seulement le divorce ne guérit rien, mais il est encore le pire de tous les maux. C'est une porte ouverte à toutes les dépravations, sous prétexte de donner asile à toutes les infortunes. Devenu contrat résiliable, le mariage n'est plus qu'une aventure. A quoi bon la prudence et les précautions accoutumées? Si l'on tombe mal, on passera plus loin. Trêve à l'amour éternel, l'appétit des sens suffit pour le présent. Au lieu d'une société durable, c'est une satisfaction passagère que l'on cherche dans une société à terme, sorte de prostitution légale à laquelle l'homme et la femme ne se livrent, que pour s'amoindrir et se dégrader. Au lieu que l'indissolubilité grandit la vie morale, le divorce l'abaisse, en y introduisant le caprice et l'égoïsme comme règle suprême. La vie se déforme par le laisser-aller réciproque des deux côtés. On se choque, on se meurtrit, on se déchire, sans craindre la chaîne dont on est exonéré. Le cœur fatigué va où l'amour l'appelle, et quand l'heure de la séparation est décidée, on tire parti de l'adultère pour conquérir sa liberté.

La femme, surtout, est la grande victime des abaissements du divorce. Elle y laisse sa jeunesse, son honneur et ses charmes, plante flétrie et délaissée, femelle destinée à l'intempérance, dont chaque union grandit la honte et l'opprobre,

Après la mère vient l'enfant, son innocente victime. Le divorce, la plupart du temps, interrompt le grand travail de son éducation, au moment où la force et la tendresse lui seraient le plus nécessaires. Il le transplante sur une terre étrangère, l'expose à tous les mauvais

traitements, l'arme tantôt contre son père, tantôt contre sa mère, et met au fond de son cœur tous les germes du mépris et de la haine.

. . . . . .

. . . . . .

Voilà l'œuvre du divorce. Il tue les garanties du mariage, détruit le progrès dans la vie commune, fait déchoir la femme de sa dignité, outrage le lien du sang, viole les droits sacrés des enfants, désorganise les familles, trouble l'ordre public et corrompt la société.

Donc c'est un principe de ruine et de décadence.

Après ce magnifique réquisitoire sur lequel il s'est appesanti avec l'autorité d'un maître et l'analyse d'un moraliste consommé, le P. Monsabré achève de justifier ses affirmations lugubres par le tableau des mœurs usitées au milieu de la corruption de l'empire romain.

Nous regrettons d'en être réduit à une simple analyse; car rien ne serait à omettre dans cette magnifique conférence, qui est un écrasement pour les partisans du divorce. « A Rome, s'écrie l'orateur avec l'accent de Juvénal (1), le divorce triomphe, et c'est fini du respect dont l'auguste matrone est entourée. Cet ornement de la société disparaît. La matrone est remplacée par des femmes licencieuses qui comptent leurs années, non par le nombre des consuls, mais par le nombre de leurs époux, qui changent huit fois de ménage en cinq ans, et qu'on enterre après qu'elles ont passé par les bras de vingt-deux maris. Les deux sexes rivalisent d'incontinence et de libertinage. L'homme n'obéit plus qu'à ses caprices et à ses passions. Il renvoie sa femme comme un soulier qui lui blesse le pied. Trois rides au front, des dents dont l'émail se ternit, des yeux qui se rétrécissent, un rhume trop prolongé, cela suffit pour qu'il se sépare de la compagne de sa vie et de la mère de ses enfants. Il ne prend même pas la peine de l'avertir lui-même de sa répudiation, il lui envoie son affranchi : « Madame, rassemblez vos hardes et partez. « Nous ne pouvons plus vous souffrir; vous vous mouchez si sou- « vent! Dépêchez-vous, le temps presse. Nous en attendons une « autre qui aura le nez plus sec. » Les patriciens font entre eux des échanges; Caton cède sa femme à Hortensius. C'est l'habitude parmi les nobles gens, dit un historien. On ne se marie plus que dans l'espoir de divorcer; le divorce est comme un fruit du mariage.

(1) La peinture qui suit est une traduction littérale de faits rapportés par les historiens romains.

Maintes fois on en remanie la loi sans en pouvoir faire autre chose qu'une loi d'adultère. Avec la religion nuptiale, la pudicité s'est envolée, et les mêmes hommes, les mêmes femmes, qui étonnaient le monde par leur chasteté, l'étonnaient par leur luxure. Ces débauches d'unions passagères, toutes déplacées ou d'intérêt, dégoûtent du mariage et tarissent la vie. La population décroît, et Rome n'a plus assez de soldats solides pour se défendre contre les invasions des barbares. Elle emprunte leurs forces et les prend à sa solde, Vaine précaution! Ceux qu'elle emploie s'énervent au contact de sa corruption, et ceux qui arrivent tout neufs des frontières de l'empire finissent par l'étouffer. Les barbares ont vaincu le monde que le divorce a corrompu. »

Nous voudrions pouvoir aller jusqu'au bout, mais l'espace nous manque pour étudier, avec le vigoureux et superbe orateur, le rôle joué par le divorce en Allemagne et en Angleterre. Après avoir déroulé les pages les plus honteuses de l'histoire, le P. Monsabré ajoute :

« Voilà le péril, Messieurs. Si les enfants de Dieu, lassés de porter le joug des unions indissolubles, se laissent tenter par les trop nombreux exemples de répudiations dans lesquels la passion cherche ses franchises. Si les lois humaines triomphent de la loi divine, si le divorce devient la coutume de nos sociétés, c'est fait, notre décadence est assurée, plus honteuse et plus profonde que toutes les décadences historiques, parce que nous serons tombés de plus haut. Le divorce licencie la bête humaine, et la bête humaine est insatiable. A chaque satisfaction qu'on lui accorde, elle crie : Encore, encore! *Affer! affer!* Après la liberté restreinte, elle voudra la liberté illimitée; après l'union légale, l'union à volonté; après l'union à volonté, la polygamie; après la polygamie, la promiscuité. Les foyers domestiques ne seront plus que des basses-cours et des chenils, et dans la race bestiale qu'aura faite la décadence inaugurée par le divorce, on ne pourra plus définir le mariage : que la rencontre sexuelle d'un mâle et d'une femelle, pour la propagation de cette espèce animale qu'on appelait jadis l'espèce humaine. »

Louis Colin.

SOUVENIRS DU FOYER

AVRIL — MAI 1871

II

Nous avions rapporté de Versailles l'espoir d'une prochaine délivrance; et cependant les jours s'écoulaient et notre position ne paraissait pas s'améliorer. Quelle existence que la nôtre! Surtout pendant le bombardement et l'assaut des forts du Sud, nos nuits, aussi bien que nos jours, étaient troublées par les décharges d'artillerie, les feux de peloton, le grincement des mitrailleuses. Puis, dès l'aube, j'entendais annoncer sous mes fenêtres le *Cri du Peuple*, le *Vengeur*, et particulièrement le *Père Duchesne*. Rien ne m'était plus insupportable, à mon réveil, que l'audition de ce thème à plusieurs variantes : « Demandez, demandez, la grande colère du *Père Duchesne!* Faut voir comme il est en colère le *Père Duchesne!* » ou : « Demandez la grande joie du *Père Duchesne!* Faut voir comme il est content le *Père Duchesne!* » etc. — Quand donc, me disais-je, viendra le jour où la première nouvelle que j'apprendrai en rouvrant les yeux, ne sera plus de quelle humeur est le *Père Duchesne!*

Et pendant notre promenade quotidienne, que de pénibles impressions! Pour circuler d'un quartier à un autre, nous devions franchir les lignes des barricades. C'étaient de véritables fortifications avec remparts, banquettes et fossés. Place de la Concorde, les barricades s'élevaient à l'entrée du quai des Tuileries, de la rue Royale et de la rue de Rivoli. Nous vîmes mettre les fourneaux de mines à cette dernière barricade.

La place Vendôme et la place de l'Hôtel-de-Ville étaient de véritables forteresses. La place de la Concorde ne dut être armée

qu'au dernier moment; mais, dès les premiers jours de l'insurrection, la place Vendôme fut défendue par des canons, et la place de l'Hôtel-de-Ville ressemblait à un parc d'artillerie. Le jour où nous visitions cette dernière place, je dus quitter le bras de mon père pour franchir l'étroit défilé qui, à l'angle du quai, servait de passage entre les barricades. J'allais mettre le pied sur un fil de fer qui traînait sur le sol, quand un factionnaire m'avertit précipitamment de ne pas marcher sur ce fil...

Déjà nous étions prévenus des préparatifs qui se faisaient pour que Paris fût détruit à l'approche de l'armée française.

Pendant ces jours néfastes, nous rencontrions les insurgés allant au combat avec leurs drapeaux rouges. Des femmes, des enfants, les accompagnaient. Une fois même je vis marcher dans leurs rangs un infirme à jambe de bois!

Parmi ces bataillons, il en était qui allaient au feu avec entrain et en criant : « Vive la Commune! » Mais le 28 avril nous vîmes passer dans la rue de Rivoli un bataillon qui ne partageait pas cet enthousiasme. Il me paraissait se diriger vers Neuilly, où la grande lutte continuait toujours. Les hommes qui défilaient devant nous étaient à moitié ivres et chantonnaient entre leurs dents : *Malborough s'en va-t'en-guerre...* Leurs regards avaient une fixité qui décelait leur terreur et achevait de donner à leurs visages un aspect repoussant. A mesure qu'ils approchaient de la place de la Concorde, ils percevaient de plus en plus le bruit de la bataille. L'un d'eux dit à son voisin : « C'est là ce qu'on appelle des *abattoirs?* — Oui — Ah! ce sont des hommes qu'on abat. » La lutte était dans toute son intensité au moment où ce bataillon dut arriver au lieu du combat. L'Arc de Triomphe nous apparaissait entouré d'une immense fumée blanche.

Quelques moments avant d'assister au départ de ce bataillon, nous avions vu sur le quai des Tuileries le colonel de la première légion passer la revue de ses hommes (1). Parmi ceux-ci je ne remarquai point les visages fauves ou sinistres dont les insurgés nous offraient trop souvent les types. Les fédérés de la première légion avaient plutôt l'air insoucieux du Parisien. Cette expression me frappa

(1) Le colonel B... que la Commune fit arrêter peu de jours après, et qui, récemment, écrivait de Londres une lettre que publièrent les journaux, et suivant laquelle il ferait maintenant un commerce d'objets religieux. (Note de 1873.)

d'autant plus chez eux que la musique de la légion jouait le *Miserere* du *Trovatore* et *Mourir pour la patrie.* Ces airs leur parlaient de la mort prochaine, et les obus qui éclataient aux Champs-Élysées donnaient à certaines notes lugubres un saisissant relief. Cependant ces hommes ne paraissaient pas comprendre le sens funèbre de ce spectacle qui me serrait le cœur: ils portaient légèrement la vie.

Pendant que le colonel passait devant le front des troupes, un membre de la Commune, le docteur ***, ceint de l'écharpe rouge, vient à son tour faire la revue de la légion. Il est à pied. Aussi les commandants sont-ils obligés de descendre de cheval pour lui présenter leurs bataillons respectifs. Ils eussent mieux fait de le prendre en croupe, le spectacle eût été complet. Rien de plus gai que l'aspect de ce personnage gros et court qui essaie de marcher avec majesté tandis que, sur son passage, les tambours battent aux champs comme pour un souverain. Lorsqu'il arrive près de l'endroit où nous nous sommes arrêtés, il semble remarquer que nous ne paraissons pas suffisamment pénétrés de son importance, et le docteur nous lance un regard perçant qui ne nous intimide pas. Je ne peux même m'empêcher de faire remarquer à mon père que la Commune doit être bien malade pour s'entourer de tant de médecins. Si j'avais su quels sinistres projets couvaient sous les cheveux blancs du docteur ***, le futur incendiaire, je n'aurais pas eu envie de sourire à sa vue.

En vain le membre de la Commune passe-t-il plusieurs fois avec complaisance devant le front des troupes, son aspect soulève peu d'enthousiasme. Mais tout à coup, comme nous entrons au jardin des Tuileries, nous remarquons que le cri de : « Vive la Commune! » est beaucoup plus accentué. En nous retournant, nous voyons galoper, dans un tourbillon de poussière, de brillants cavaliers suivis d'une escorte; ce sont probablement des généraux de la Commune. Ils saluent, en souriant, les fédérés qui les acclament. Tant il est vrai de dire que, même au sein du socialisme le plus effréné, le Parisien se plaît encore au simulacre de ces grandeurs qu'il croit dédaigner. Lorsque les bataillons défilèrent à leur tour devant leur colonel, ne vîmes-nous pas que celui-ci, les saluant de l'épée, cherchait à imiter la grâce chevaleresque des généraux français?

Tout, dans nos promenades, blessait et nos yeux et nos cœurs. Partout flottait l'horrible drapeau rouge. Çà et là, circulaient des voitures remplies de tonneaux de vin sur lesquels étaient juchés les

fédérés qui les avaient réquisitionnées. Nous étions condamnés à entendre les insurgés espérer leur criminelle victoire. Nous voyions arrêter des hommes d'honneur qui, la tête haute, marchaient entre leurs farouches gardiens.

Un grand nombre de commerçants ayant fui pour échapper au service militaire de la Commune, leurs magasins étaient fermés; des croix menaçantes étaient tracées sur les volets de ces maisons.

Sur les murs s'étalaient des affiches par lesquelles la Commune célébrait ses fantastiques succès militaires, ou adressait de sombres menaces aux partisans des « insurgés de Versailles ». Certaines affiches particulières rivalisaient d'impudence avec ces affiches officielles. Les femmes surtout se firent remarquer dans ce genre de littérature. Le 30 avril, je ne pus m'empêcher de rire en lisant ainsi l'appel que faisait, aux « citoyennes » de notre arrondissement, l'*Union des femmes pour la défense de Paris et le soin des blessés*. On nous conviait à servir, soit dans les ambulances, soit aux barricades, soit aux fourneaux... Je demandai à mon père s'il s'agissait *des fourneaux de mines*, ou *des fourneaux de cuisine*, et je renvoyai à ceux-ci le fameux comité. Mon père avait beau me faire remarquer que les murs pourraient avoir des oreilles qui recueilleraient mes railleries, je ne pus maîtriser un accès de gaieté fort intempestif. Ah! ici encore, comme devant le docteur ***, je n'aurais pas eu le goût de la plaisanterie si j'avais pu lire dans l'avenir. Ces femmes dont je ne parvenais pas à parler sérieusement, ces femmes ouvraient la voie à celles qui devaient figurer dans l'histoire sous ce nom sinistre : les pétroleuses!

L'affiche dont je viens de parler était manuscrite, mais il en parut bientôt une autre, imprimée sur le papier blanc des communications officielles, et provenant encore d'un groupe féminin. C'était une protestation contre une affiche rose par laquelle des femmes qui ne s'étaient pas fait connaître, avaient supplié les insurgés de renoncer à la lutte fratricide. Les citoyennes de la Commune sentirent le besoin de flétrir publiquement cette démarche, et par l'affiche mentionnée plus haut, déclarèrent que les femmes de Paris voulaient la continuation de la guerre civile.

Cependant le 2 mai, nous pûmes croire un instant à la lassitude des fédérés. Le canon s'était tu pendant la matinée. Rue de Bourgogne, près de la place de la Concorde, nous rencontrons un homme revêtu d'une écharpe rouge sur laquelle divers emblèmes

étaient brodés en or. Un passant s'arrête près de ce personnage, lui fait un signe, lui adresse quelques mots et le quitte. Comme celui-ci suit le même chemin que nous, nous lui demandons quel est l'insigne que portait son interlocuteur. « Cet insigne n'a rien de révolutionnaire », répond-il en souriant; « c'est l'écharpe franc-maçonnique. » Fils d'un franc-maçon, et franc-maçon lui-même depuis l'âge de treize ans, cet homme nous dit que des délégués de cette association se sont rendus à Versailles; que, le matin même, ils ont rapporté à Paris l'espoir d'une prochaine entente, et que les membres de diverses loges vont se réunir sur la place de la Concorde (1).

Nous les voyons en effet défiler, avec leurs bannières, près de l'obélisque. Hommes de tout âge et de toute condition, les uns sont revêtus de l'écharpe qui vient d'attirer mon regard et qu'orne le triangle d'or; les autres ont à la boutonnière un flot de rubans longs et étroits de diverses couleurs, ou bien ont entouré leurs chapeaux d'un très large ruban qui donne à ceux-ci l'aspect de mitres; quelques-uns portent un petit tablier de peau. Beaucoup de ces francs-maçons donnent le bras à des femmes; mais aucun emblème ne distingue celles-ci.

Une mégère, ceinte d'une écharpe rouge qui n'a rien de maçonnique, considère ce bizarre spectacle. Au pied de l'obélisque, des officiers garibaldiens tout vêtus de rouge, remplissent une calèche découverte qui stationne.

Par l'un des étroits défilés qui permettent de franchir les barricades de la rue Royale et de la rue de Rivoli, les francs-maçons disparaissent de la place.

Nous avons su depuis que loin d'être des conciliateurs, ces hommes s'étaient montrés les adhérents de la Commune (2). C'est là une nouvelle preuve que, dans les civilisations enfantées par l'Évangile, ce n'est pas en se séparant du christianisme que l'homme peut exercer une mission utile. En vain a-t-il cru emporter avec lui cette fleur divine qu'on nomme la charité et que Jésus a plantée parmi nous, la fleur, détachée de sa racine, se flétrit et meurt. Pourquoi les adeptes de la franc-maçonnerie ont-ils si vite oublié que l'asso-

(1) Une première manifestation maçonnique avait eu lieu quelques jours avant.

(2) La justice m'oblige de dire que des francs-maçons désavouèrent publiquement ceux de leurs frères qui avaient pactisé avec la Commune.

ciation primitive dont ils portent le nom, était destinée à construire ces mêmes sanctuaires religieux dont ils se sont éloignés?

La lutte qui avait paru un instant suspendue, reprit et continua. Depuis le jour où nous avions vu la manifestation franc-maçonnique, notre position particulière devint plus pénible. J'ai dit quelles étaient les tristesses qui nous assaillaient au dehors; mais du moins nos soirées d'intérieur, relativement paisibles, n'étaient troublées jusque-là que par le bruit du canon. Les *Vengeurs de Paris* qui avaient occupé la caserne de Babylone si rapprochée de notre demeure, l'avaient quittée pour aller au feu et n'y avaient laissé qu'un poste. Mais le 2 mai, vers 9 heures du soir, nous entendons les clairons et les tambours. C'est un bataillon de Ménilmontant qui vient s'emparer de la caserne. Les *Vengeurs* étant attendus d'un moment à l'autre, le poste refuse de laisser entrer au quartier les nouveaux venus, et leur ferme la porte. Pendant qu'on parlemente, les fédérés de Ménilmontant stationnent avec patience dans la rue; et pour échapper à l'ennui, fument, chantent et imitent des cris d'animaux. Enfin le poste des *Vengeurs* cède la place à cette ménagerie qui entre à la caserne tambours battant, clairons sonnant, et signale sa prise de possession par le cri de « Vive la Commune! » A cette acclamation en succède une autre : « Vive la République! » Ce dernier cri ayant souvent paru séditieux aux fédérés, je suppose que ce sont les *Vengeurs* expulsés qui l'auront proféré.

Dès lors plus de repos pour notre malheureuse rue. Ce n'était pas que les insurgés de Ménilmontant fussent d'un aspect sinistre. Loin de là. Si j'en excepte deux qui se battirent sous nos fenêtres, ils ne nous importunaient que par une turbulente gaieté d'enfants mal élevés. Leurs jeux bruyants, leurs chansons, ne permettaient pas qu'on oubliât leur fâcheux voisinage.

Cependant ces hommes qui avaient perdu jusqu'au respect d'eux-mêmes, avaient gardé le respect de la mort, ce sentiment inné chez la population parisienne. Quand, assis sur un banc devant la caserne, ils voyaient passer un petit cercueil blanc, ils se levaient et se découvraient. Beaucoup parmi eux étaient pères de famille.

Alors surtout que la retraite était sonnée, les fédérés de Ménilmontant aimaient à prouver leur esprit de discipline en remplissant les cabarets où se rencontraient officiers galonnés et simples gardes. A onze heures ou minuit leur insupportable vacarme me troublait encore.

C'était le Mois de Marie, ce temps consacré à la plus sainte des créatures humaines, à la Vierge qui fut digne de recevoir en Elle le Dieu de la Nouvelle alliance. Je lisais le salutaire ouvrage par lequel un saint prêtre nous enseigne à imiter Marie, en faisant vivre Dieu dans nos âmes (1). Ah! que nous étions loin de ce développement du Verbe dans l'humanité!

Tandis que le canon tonnait ou que les chants des insurgés montaient jusqu'à moi, je sentais que dans ma chambre aux blanches tentures, dans ma souriante chapelle, je retrouvais ma sérénité d'autrefois; je sentais que la prière seule pouvait servir de refuge à ceux que blessaient les tristesses de l'heure présente : l'âme qui s'entretient avec Dieu peut s'isoler du monde.

La religion qui nous apprenait à supporter nos douleurs, nous en faisait aussi espérer la cessation. Que j'avais aimé à lire, dans l'Évangile du 30 avril, cette parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Vous êtes maintenant dans la tristesse, mais je vous reverrai; votre cœur se réjouira et personne ne vous ravira votre joie. »

Ces divines paroles concernent les joies éternelles. Celles-là ne manqueront jamais aux justes. « Mais, ô Dieu, disais-je, permettez que nous puissions les appliquer bientôt à notre situation actuelle sur notre pauvre terre de France! »

Notre paroisse étant demeurée ouverte pendant la nouvelle Terreur, nous offrait aussi une consolation dont beaucoup de fidèles étaient privés à Paris : celle de pouvoir nous réfugier de temps à autre dans la maison même de Dieu.

Cependant la persécution religieuse ne s'était pas ralentie. Les prêtres étaient traqués, emprisonnés; les temples du Seigneur, profanés et souillés. Les feuilles de la Commune annonçaient la découverte de cadavres trouvés dans les églises, et les ossements des fidèles qui, dans les siècles passés, avaient voulu dormir en paix à l'ombre du sanctuaire, ces ossements étaient livrés au public comme preuve de mystérieux assassinats. Il n'est pas jusqu'aux cadavres provenant de l'ancien cimetière de Picpus qui n'aient servi de prétexte à l'arrestation des saintes filles établies sur cet emplacement.

Le 2 mai, jour où fut institué le Comité de salut public, nous apprenions que la mort de l'Archevêque avait été votée *avec fureur*

(1) Le R. P. Gratry, *le Mois de Marie de l'Immaculée Conception.*

dans un club qui n'était autre que l'église Saint-Nicolas-des-Champs. Mais les journaux de la veille nous avaient fait espérer que Monseigneur allait être délivré.

Les Frères de la Doctrine chrétienne, les amis et les instituteurs du pauvre, les ambulanciers et les fossoyeurs qu'avaient vus nos champs de bataille, et qui, dans la guerre civile, avaient prodigué leurs soins aux blessés des insurgés; les Frères furent expulsés des écoles, jetés en prison par ceux-là même peut-être dont ils avaient pansé les blessures, par ceux-là même peut-être dont ils avaient enseveli les proches parents. Et cependant ils étaient « presque tous les enfants du peuple », ainsi que le rappelait, le 8 août 1872, M. le duc de Noailles, en proclamant le prix de vertu que leur décernait si justement l'Académie française, ce prix qui, suivant l'éloquente expression du noble orateur, était pour leur ordre, « comme la croix d'honneur attachée au drapeau d'un régiment ».

Un peuple furieux et aveugle bannit aussi de ses écoles les sœurs de Charité, les douces infirmières de ses hôpitaux, les mères de ses enfants.

En voyant le soir les pauvres enfants qui revenaient des écoles où flottait le drapeau rouge, je pensais avec anxiété aux maux irréparables que causerait à ces jeunes âmes la malsaine influence des nouveaux maîtres que la Commune leur avait donnés. Une de ces institutrices, m'a-t-on dit, s'adressait ainsi à ses élèves : « Il n'y a plus de bon Dieu, mes enfants. Chantons la *Marseillaise!* »

Malgré les persécutions religieuses, ou plutôt à cause même de ces persécutions, je tins à ce que la brochure que j'avais consacrée à la défense de l'instruction religieuse et qui avait paru le 6 mars, continuât d'être exposée dans les vitrines de la librairie parisienne pendant les deux mois que dura la Commune; et j'acceptai à l'avance tous les périls d'une publication que m'imposait un triple devoir de Française, de chrétienne et de femme.

Ce n'était qu'à titre de protestation que je maintenais la publicité de cet opuscule : celui-ci ne s'adressait pas aux membres de la Commune. Les idées et les principes au nom desquels je défendais notre sainte cause, étaient complètement inconnus à ces hommes. Comment parler de la science et des lettres aux vandales qui nous promettaient la destruction des chefs-d'œuvre de l'intelligence humaine? Comment parler de la morale aux législateurs qui abolissaient jusqu'aux formalités légales que comporte le mariage

civil? Comment parler de la liberté, de l'égalité, de la fraternité aux étranges républicains qui ne connaissaient d'autre liberté que celle de nous opprimer, d'autre égalité que leurs odieux privilèges, et qui commentaient la fraternité par le fratricide?

Par une conséquence naturelle, la morale, indépendante de la religion, était devenue l'immoralité dépendante de l'athéisme!

***

A partir du 6 mai, de nouvelles angoisses se joignirent à nos afflictions quotidiennes.

Ce jour-là, nous passions devant le ministère de la guerre, quand un nombreux détachement de soldats prisonniers y fut conduit entre deux haies de fédérés commandés par un chef de bataillon. Celui-ci salua respectueusement de l'épée un officier supérieur de la garde nationale, homme âgé assis dans une calèche qui stationnait devant le ministère. Les fédérés qui étaient de garde à cette administration et qui remplissaient les cabarets voisins, accoururent, et à la vue des malheureux prisonniers, l'un d'eux s'écria avec l'accent du triomphe : « Ah bien! si la débandade commence déjà!... » Je me sentais défaillir et je m'appuyais au bras de mon père. « Mais non, mais non, ce n'est pas cela », dit un insurgé à figure de bandit, « ce sont les soldats isolés qui ont été faits prisonniers le 18 mars (1) et qui ont refusé de se battre pour la Commune. On leur a dit : « Si « vous ne voulez pas vous battre, travaillez au moins aux barricades. » Ils n'ont pas voulu; et, *comme de juste*, on leur a dit : « Si vous ne « travaillez pas, vous ne mangerez pas non plus. » Ils se sont révoltés ce matin, et après avoir brisé les portes et les fenêtres de la caserne, ils ont été à l'Hôtel de Ville, et la Commune les a renvoyés ici. »

Je ne puis traduire l'impression navrante que me causa ce cynique récit, tandis que je voyais défiler nos chers soldats, nos pauvres martyrs du devoir qui préféraient la mort au sacrifice de leur honneur. Quelle indignation et quelle tristesse sur leurs mâles visages! Je ne cherchai à dissimuler ni la douloureuse pitié qu'ils me faisaient éprouver, ni le mépris que m'inspiraient leurs insulteurs. Ah! que j'aurais voulu sauver ces nobles victimes! L'impossibilité de les délivrer était pour moi un supplice dont le souvenir

(1) Nous avions assisté à l'arrestation de l'un d'eux. Voir notre précédent article.

me fait encore mal (1). En traversant le jardin des Tuileries, je ne pus m'empêcher de dire tout haut à mon père : « Nous sommes au bagne! ces forçats nous rivent à leurs chaînes. »

Sur la terrasse des Feuillants, on criait un affreux journal : *Paris libre, le Pilori des mouchards.* Les journaux de l'ordre étant presque tous supprimés, nous sommes condamnés à lire les autres, ne fût-ce que pour connaître les dangers dont nous sommes menacés. Nous voyons ainsi, dans *Paris libre*, un décret qui ordonne la démolition de la chapelle expiatoire de Louis XVI. Près de nous, la colonne Vendôme est déjà entourée des cordages qui doivent l'entraîner sur le sol.

Rue Tronchet, comme nous entrons dans une boulangerie-pâtisserie, la maîtresse de céans raconte que, le matin même, les fédérés ont envahi sa boutique. Cette femme est coupable d'avoir enfreint un décret de la Commune. Les ouvriers boulangers ayant déclaré à nos maîtres que leur travail de nuit les empêchait d'aller *au spectacle*, la Commune a décidé que le pain serait désormais cuit dans la journée. Mais la boulangère de la rue Tronchet ne reconnaît pas l'autorité de la Commune; elle a parfaitement su le dire aux insurgés qui sont venus saisir ses pains frais. Et comme ces hommes voulaient l'arrêter : « Le premier qui s'approche de moi, je le tue! » s'est-elle écriée. Cette énergie a impressionné les fédérés qui se sont prudemment retirés. J'ai félicité cette brave femme, et au milieu de toutes les lâchetés dont j'étais témoin, cet acte de courage m'a fait du bien.

Le lendemain était un dimanche. La rue de Rivoli était pleine de monde; et néanmoins, en y passant avec mon père, je me trouvais isolée au milieu de cette foule indifférente qui ne paraissait pas se douter que nous fussions livrés à la plus horrible des oppressions. Devant le palais du Louvre, les fédérés attablés buvaient leurs verres d'absinthe. Je me sentais triste à mourir, et je ne sais quel malaise m'envahit soudain. Mon père me proposa de me conduire au musée dont quelques salles étaient en effet ouvertes au public. Nous nous y réfugions; et la sereine atmosphère de l'art me rend la paix du cœur et la santé du corps. Ce bien-être n'est que momentané. Quatre heures vont sonner, il faut partir.

Le jour suivant, nous nous croisions, dans la rue de Grenelle, avec

(1) Plus d'un de ces malheureux fut sans doute compris, le 26 mai, dans l'horrible massacre de la rue Haxo.

un bataillon qui, avant d'aller au feu, cherchait des cartouches à la mairie de notre arrondissement. C'était le 105e. Les hommes qui le composaient, appartenaient à notre quartier et n'étaient pour la plupart que des insurgés malgré eux. Mornes et baissant la tête, ils entrèrent à la mairie : on eût dit des condamnés marchant au supplice. Ces malheureux m'inspiraient une profonde pitié... Ah ! si j'avais pu leur dire : Ne partez pas !

La tristesse de ces homme était-elle causée par les remords ou par un funeste pressentiment ? Beaucoup parmi eux ne revinrent pas : en évacuant le fort de Vanves, ils s'égarèrent dans les catacombes...

Dans la soirée de ce jour, la déclaration que le Gouvernement français adressait aux Parisiens, nous fit compter sur une prochaine délivrance. Le journal qui reproduisait cet appel nous annonça en même temps que l'armée de Versailles avait remporté, la veille, à Clamart, un succès qu'avait néanmoins attristé la grave blessure reçue en cette rencontre par M. le prince de Broglie, digne héritier d'un nom qui brille glorieusement dans les annales guerrières, politiques et littéraires de notre pays.

L'heureuse issue de ce combat était particulièrement due à M. le colonel Wilmet, que nous avions rencontré naguère dans une maison amie et dont nous fûmes charmés de retrouver le nom parmi ceux de nos sauveurs.

Nous espérions que le prochain assaut de Paris ne laisserait pas à la Commune le temps de faire abattre la colonne Vendôme dont la base était déjà sciée. Mais la chute de ce monument fut annoncée pour le 12. Le choc de la colonne contre le sol pouvant ébranler tout le quartier de la place Vendôme, on se prémunissait jusque sur les boulevards contre les effets de cette secousse : des bandes de papier étaient collées aux glaces des rares magasins qui fussent restés ouverts. Le goût si naturel aux Parisiens se retrouvait dans la disposition variée de ces bandes.

La colonne ne tomba point le 12. Ce jour-là, nous ne vîmes d'autre spectacle que celui que nous offraient les terrasses des Tuileries qui, sur la place de la Concorde, se couvraient de barricades faites avec des sacs de chiffons. Des rubans, des débris d'élégantes étoffes, s'échappaient de ces sacs et jonchaient le sol. Ainsi, pendant ces heures néfastes, il n'était pas jusqu'aux plus frivoles parures des jours heureux qui ne servissent à la lutte fratricide.

Dans la soirée du 12, nous entendîmes les insurgés chanter en

sautant à pieds joints dans les cabarets du voisinage, pendant que le canon, tonnant dans le lointain, faisait tomber leurs frères; mais le lendemain soir, au bruit des décharges d'artillerie, l'on sonnait et l'on battait l'appel; et vers onze heures un très petit nombre d'hommes quittait la caserne avec clairons et tambours.

A cette même date fut abattue la maison de M. Thiers. En vain la France réédifiera-t-elle la demeure de l'illustre homme d'État, elle ne pourra lui rendre les souvenirs qu'abritaient les murs démolis.

La date du 14 ne fut marquée pour nous que par un triste accident dont nous fûmes témoins. Sur le quai d'Orsay, deux *Vengeurs* à qui l'art de l'équitation paraissait complètement inconnu, montaient deux beaux coursiers arabes; et nous souffrions en voyant fatiguer, par d'aussi mauvais cavaliers, les deux nobles et fiers animaux. Chevaux et cavaliers nous avaient devancés lorsque, en nous approchant du Palais-Bourbon, nous vîmes se former un groupe devant la grille septentrionale de cet édifice. Une jeune personne qui, en passant près de nous, avait remarqué l'impression désagréable que nous avions ressentie à l'aspect des deux *Vengeurs*, s'approcha de moi et me dit : « Ils viennent d'écraser une femme. » Je m'avançai au milieu du groupe, et je vis une belle et élégante jeune femme qui gisait ensanglantée dans les bras de son mari, assis sur le soubassement de la grille : « Les misérables, m'écriai-je, ils ne savent que tuer et massacrer! » Cette imprudente parole auraient pu me coûter cher, mais elle ne fut pas relevée par les insurgés qui nous entouraient et qui peut-être en pensaient autant sous l'air penaud avec lequel ils regardaient cette pauvre jeune femme, victime de la brutale maladresse de leurs acolytes. Quant aux auteurs de ce bel exploit, ils étaient loin.

Le portier du Palais-Bourbon passa, à travers la grille, un bol d'eau vinaigrée que le mari de la jeune femme fit boire à celle-ci, et bientôt une voiture, amenée par un charitable passant, recueillait la pauvre blessée.

Le 16 mai irrévocablement, la colonne Vendôme doit être renversée. Nous nous plaçons à l'entrée de la rue de Castiglione, mais l'un de nos voisins paraissant craindre que la chute de la colonne contre le sol n'amène un éboulement de terrain, nous allons nous asseoir dans le même rayon, au jardin des Tuileries, où stationne une foule considérable.

C'est à deux heures que le monument doit être renversé. Les

drapeaux rouges qui flottaient au sommet de la colonne ont été enlevés : il ne faut pas que le drapeau de la Commune tombe avec le monument. Tout à coup, autour de la grille qui surmonte la colonne, court un homme qui tient un drapeau tricolore, et qui, après l'avoir montré au peuple, le précipite de cette hauteur. Notre drapeau national s'abat dans la fange. Ainsi tombent toutes nos gloires! Au lendemain de l'humiliation que nous avait infligée la Prusse, des Français osaient briser la colonne où se trouvaient fondus des canons prussiens... Nos ennemis eux-mêmes n'avaient pas osé exiger de nous ce sacrifice... « Il est rare que des vaincus soient si généreux », disais-je à mon père. Nous sommes si bien accoutumés à notre défaite, que nous ne pouvons même plus supporter l'idée que nous ayons été victorieux! » Autour de nous, des gens du peuple regrettaient ce crime de lèse-nation. Cependant un jeune homme disait impérativement à un camarade : « Tu sais? quand la colonne tombera... Vive la république! »

A 4 heures 1/2, le monument était encore debout; et, espérant que de délai en délai, il survivrait à sa sentence, nous quittâmes les Tuileries. Hélas! la colonne tombait peu de moments après.

En rentrant au logis, nous nous croisons dans la rue de Bellechasse avec le convoi funèbre de deux *Vengeurs*. Les clairons qui le précèdent sonnent aux champs. Les *Vengeurs* qui escortent leurs camarades portent à la boutonnière un bouquet d'immortelles, emblème dont ils ne reconnaissent probablement que la signification terrestre. Des drapeaux rouges se dressent aux angles des chars élégamment décorés. Le second cercueil m'a semblé couvert du drap blanc. La rue de Bellechasse étant étroite, je suis obligée de quitter le bras de mon père pour pouvoir passer à côté du cortège. Les *Vengeurs* remarquant sans doute la rosette de mon père, nous observent attentivement. Mon père se découvre devant les deux bières. Tout en pâlissant, je fais le signe de la croix devant chacun de ces enterrements civils que n'accompagne aucune prière, et que protège seul le sanguinaire drapeau de la Terreur. Un *Vengeur* m'adresse un regard ironique qui jette une fauve lueur sur son visage.

La soirée du 17 inaugura les impressions solennelles et terribles qui allaient succéder aux anxiétés des deux mois précédents.

Déjà la matinée avait été triste pour nous. Réveillés dès l'aube par l'écho d'un combat acharné, nous avions vu hisser, au quartier de

Babylone, ce drapeau rouge qui n'y avait pas encore été arboré. Un piquet de fédérés, placé sur le trottoir opposé, présenta les armes au drapeau; le clairon sonna aux champs. Le drapeau, agité par une main maladroite, rendit, à plusieurs reprises et aussi gauchement que possible, le salut qui lui était fait; et le cri de : « Vive la Commune! » termina la cérémonie.

Comme ma mère s'affectait particulièrement de ce spectacle : « Rassure-toi, lui dis-je, ce drapeau ne restera pas longtemps, et nous le verrons bientôt précipiter dans la boue. » La crise paraissait en effet avoir atteint son paroxysme. On sentait que le dénouement était proche.

Après avoir vu le piédestal de la colonne Vendôme dépouillé de son monument, mais en revanche orné de drapeaux rouges, nous étions rentrés à la maison. Il était près de 6 heures. La générale venait d'être battue sous nos fenêtres.

Mes parents étaient dans la salle à manger où le dîner était servi. Prête à les rejoindre, j'étais debout dans notre salon, et tenant à la main je ne sais quel journal. Tout à coup d'épouvantables explosions ébranlent l'air, notre maison paraît s'écrouler, le plafond de notre appartement se fend de tous les côtés. Je rattache ce sinistre au signal d'alarme qui l'a précédé et je m'imagine que les insurgés font sauter notre faubourg à l'entrée de l'armée française. Voyant la mort imminente, je me précipite auprès de mes parents, et je reçois dans mes bras ma mère défaillante. Je ne pense même pas à la secourir. A quoi bon, puisque nos instants sont comptés! « Pourquoi avoir peur? dis-je à ma mère, nous allons mourir, voilà tout. Ces forçats nous entraînent dans leur ruine! » Ma mère revient à elle, nous retournons au salon, nous ouvrons une fenêtre, et pendant que nous essayons de savoir ce qui se passe, je ne peux contenir l'indignation que m'inspirent nos bourreaux.

La rue est remplie de voisins qui sont sortis de leurs demeures. Chacun dit : « C'est sur ma maison. — C'est sur la mienne! » Les pauvres gens croient que ce fracas a été produit par la chute d'un obus et, cependant, ils pourraient se souvenir que pendant le bombardement de notre faubourg par les Prussiens, le canon, même Krupp, n'eut jamais un tel retentissement.

Soudain, à notre droite, s'élève une immense colonne épaisse et rousse; elle monte, monte toujours, et se couronne à son sommet d'une lumière si vive, que la poudre semble brûler dans cette au-

réole. On dirait la colonne de nuée lumineuse qu'Israël suivait dans le désert. Bientôt la colonne s'étend en largeur.

On croit que la poudrière des Invalides a fait explosion. Je pense avec angoisse aux pauvres mutilés qui, après avoir vu tomber, la veille, le monument de leur gloire, sont, comme lui, pulvérisés. Nous allons au boulevard des Invalides. Là, nous apprenons que c'est la cartoucherie de l'avenue Rapp qui a sauté; et comme de nouveaux sinistres sont à redouter, on nous engage à regagner la maison. A ce moment, en effet, les boulets et les balles qui se trouvaient dans la cartoucherie étaient lancés par l'explosion dans les rues avoisinantes, et y causaient d'affreux accidents.

Comme d'habitude, la rumeur publique exagérait encore les suites de la catastrophe. On évaluait à 2,000 le nombre des victimes. Je me méfiais de ce chiffre, et j'aurais même voulu espérer que l'explosion de la cartoucherie Rapp avait été aussi bénigne que l'accident analogue, survenu la veille à Montmartre, et dont la seule victime aurait été, dit-on, un pauvre chat, qui même en fut quitte rour avoir le poil brûlé. Mais le choc que nous venions d'éprouver avait été trop violent, pour que nous n'eussions pas de grands malheurs à déplorer.

Dans la soirée, nous vîmes revenir cinq pompes; la générale fut encore battue. Les voitures qui se dirigeaient vers le lieu du sinistre ne cessaient de rouler dans notre rue.

La nuit, à la suite de l'ébranlement physique causé par l'explosion, j'éprouvai une sensation aussi bizarre que pénible. Il me semblait que mon lit et ma chambre s'inclinaient et que la maison allait s'écrouler (1). Pendant mon insomnie, j'entendais le piétinement des chevaux dans la rue. Je m'endormis cependant, et, le matin, je fus réveillée par le canon qui ne cessa de gronder pendant toute la journée. C'était la fête de l'Ascension. Nous allâmes à la messe. En rentrant à la maison, nous voyons venir à nous notre portier. Il nous montre une collection de balles déprimées qu'il vient de recueillir au Champs de Mars et qui y ont été lancées par l'explo-

(1) Les explosions qui accompagnèrent l'incendie de Paris, renouvelèrent ce phénomène nerveux qui se reproduisit encore pendant quelques semaines. — Notre rue n'étant qu'à une faible distance du Champ de Mars, il n'est pas surprenant que la secousse y ait été si violente. Nos fenêtres, ouvertes au moment de l'explosion, ne se brisèrent pas, mais des vitres voisines volèrent en éclats.

sion. Malgré les obus qui y tombent, une foule énorme s'y porte. Mon père et moi, nous nous dirigeons de ce côté, et je me propose de récolter aussi quelques projectiles; mais à peine sommes-nous arrivés près du Champ de Mars qu'une fusillade intense remplace la canonnade. Pensant que nous nous exposons à recevoir des balles sans avoir la peine de nous baisser pour les recueillir, nous jugeons prudent de nous retirer. En retournant sur nos pas, nous rencontrons de nombreuses voitures d'ambulances qui vont chercher les victimes de l'explosion ou qui les ramènent. Nous lisons aussi les menaçantes affiches par lesquelles le Comité de salut public, attribuant au gouvernement français la catastrophe d'hier, nous annonce des représailles.

Dans une avenue voisine, je crois voir une balle à mes pieds. Je ramasse cet objet : c'est un beau silex. Malgré les railleries de mon père, je m'obstine à y découvrir des empreintes antédiluviennes, et ce caillou me reporte loin des siècles agités où nous vivons. Au temps où les hommes nous rendent si malheureux, il me semble bon d'étudier l'époque où ceux-ci n'avaient pas encore fait leur apparition. Je recueille dans ma bibliothèque tous les livres qui traitent de la formation du globe. Jamais les fossiles n'ont eu tant de charmes pour moi, et je les étudie avec passion. Pour la première fois depuis l'avènement de la Commune, j'ai pu trouver une occupation intellectuelle qui m'attache. Si l'entrée de l'armée française n'était bientôt venue interrompre cette étude, je serais devenue très habile paléontologiste. Mais je me hâte d'ajouter que les violentes impressions qui accompagnèrent l'assaut de Paris, effacèrent totalement de mon esprit la classification des terrains antédiluviens.

Les couches souterraines n'étaient pas toutefois mon seul refuge, Le jour où je m'y enfonçai, était celui même où Jésus, montant au ciel, élevait nos âmes vers cette divine et sereine région. Dès lors ma pensée s'arrêta le moins possible sur la terre, et passa tour à tour des profondeurs du globe aux hauteurs du firmament.

Sans doute, alors que tant de douloureux spectacles nous blessaient, alors que la vie des vénérés otages était en si grand péril, nous ne pouvions complètement nous désintéresser de cette pauvre terre. Mais nous pouvions du moins élever jusqu'à Dieu les tristesses de l'heure actuelle. Ici encore, l'office du jour s'appropriait à notre cruelle situation :

« Faites par votre miséricorde que nous soyons délivrés des périls de la vie présente. (*Secrète.*)

« Que votre bonté nous porte à réparer nos désastres. » (*Hymne.*)

« Roi de gloire, Seigneur des vertus, qui êtes monté aujourd'hui triomphant au-dessus de tous les cieux, ne nous laissez pas orphelins, mais répandez sur nous la promesse du Père, savoir : l'Esprit de vérité. » (Ant. de *Magnificat.*)

« Oh oui! » ajoutai-je, « à cette heure où le sophisme et le mensonge nous étouffent, l'Esprit de vérité! »

C'est au bruit de furieuses décharges d'artillerie que je lisais pendant la soirée les Vêpres de l'Ascension, et que je célébrais le Mois de Marie. Avant de me coucher, je remarquai que les feux de peloton se mêlaient à la canonnade. A l'ouest, le ciel était couvert de gros nuages noirs que les éclairs du combat déchiraient à tout moment.

La matinée suivante, je vis éclater un obus dans le lointain, à droite de notre maison. Le soir, j'assistai au même spectacle que la veille; mais le crépitement de la fusillade était beaucoup plus accentué. A minuit, le clairon appela les gardes nationaux. Pendant toute la nuit, les patrouilles ne cessèrent de circuler. J'étais réveillée tantôt par de formidables coups de canon, tantôt par le *Qui-vive* de la sentinelle.

Le bombardement de l'Ouest et du Sud-Ouest ébranla notre quartier pendant la journée du 20. Un feu roulant de mousqueterie partait de Montrouge. Pensant que, sous peu, la bataille de rues ne nous permettrait plus de faire acheter des provisions de ménage, nous vaquons à ce soin. En passant par la rue de Varennes, nous voyons devant l'hôtel de M. le duc de B... un homme qui porte l'uniforme de la garde nationale. Mon père le prend pour le portier de l'hôtel et lui demande de quel côté est engagé le combat. Alors seulement nous remarquons l'aspect sinistre de cet homme. « Nous allons, dit-il, envoyer aux Versaillais une batterie de fuséens. » Il nous apprend qu'il a longtemps servi dans l'artillerie et qu'il a fait la campagne de Crimée.

Après avoir quitté cet individu, nous nous étonnions, mon père et moi, d'avoir rencontré un insurgé parmi les serviteurs d'une grande maison. Après l'entrée de nos troupes, nous sûmes que cet homme était non pas le portier de l'hôtel, mais l'un des nouveaux hôtes qui avaient fait de cette noble demeure un atelier d'artificerie

et un dépôt de picrate de potasse. Ce n'était pas du reste le seul hôtel de notre faubourg qui fût occupé par les insurgés.

En traversant la place Saint-Germain-l'Auxerrois, nous vîmes un bataillon attendant, l'arme au pied, le moment de marcher au feu. Dans ce quartier concentrique, l'écho de la bataille ne vibrait guère... « Ah! pensais-je, lorsque ces hommes arriveront sur notre rive gauche, de quelle étrange sensation ils seront saisis à mesure qu'ils entendront plus distinctement le bruit de la bataille à laquelle ils se rendent! »

Au retour, nous rencontrons dans la rue de Solférino M. et Mme de M..., nos aimables voisins. Eux aussi, ils attendent une prochaine délivrance; mais ils ajoutent qu'à l'heure où s'engagera la bataille des rues, notre maison sera probablement occupée par les fédérés qui s'embusqueront derrière nos fenêtres pour tirer sur nos troupes. Je leur réponds que nous nous ferons hacher plutôt que de laisser pénétrer les insurgés dans notre appartement. Mme de M... réplique qu'elle en fera autant. La rue était déserte; mais le bruit de nos voix monta, semble-t-il, vers une demeure voisine d'où nous fut soudain lancée une certaine quantité d'un liquide difficile à analyser.

Le soir, ce fut entre Vanves et Issy que le combat nous parut être engagé. Jamais les éclairs n'avaient été aussi rapprochés de nous; ils rayonnaient au-dessus de notre maison.

Le 21, encore la fusillade. Pendant la nuit, elle avait été terrible, dit-on, mais j'étais si accablée de fatigue que mon sommeil, d'ordinaire si léger, n'avait pas été troublé.

Un mouvement extraordinaire anima notre rue ce jour-là. A peine un bataillon est-il arrivé à la caserne qu'il repart dans deux directions. Un bataillon de Charonne vient le remplacer.

C'était un dimanche. Comme, armées de nos livres de messe, ma mère et moi, nous nous dirigions vers notre paroisse, deux farouches insurgés passent auprès de nous. « Pour bien vaincre les Versaillais, dit l'un, il faudra mettre vingt tonneaux de poudre sous les Tuileries et autant sous la Bibliothèque, et on leur dira : Si vous ne vous rendez pas, nous ferons sauter ces monuments. »

Bien que nous eussions le droit de nous attendre aux plus criminels excès de l'insurrection, nous ne prîmes point cette menace au sérieux. Ma mère et moi, nous nous regardâmes en souriant. Un peu plus tard, comme je sortais de nouveau avec mon père, nous rencontrions M. F..., le savant professeur du collège de France, et je lui fis

part de cet incident. M. F... n'y attacha pas plus d'importance que moi, et me dit que la catastrophe du Champ de Mars ayant appris à nos maîtres ce que c'était qu'une explosion, le projet de faire sauter Paris semblait abandonné.

Rappelant à l'éminent professeur le choix dont la Bibliothèque avait été l'objet, je lui fis gaiement remarquer les goûts littéraires qu'avaient ainsi manifestés ces bandits...

Notre promenade ne fut pas longue. Depuis plusieurs jours les amertumes et les dégoûts qui étaient venus succéder aux épreuves du premier siège, avaient altéré ma santé. A la suite d'un malaise subit, je priai mon père de me ramener à la maison. Ce fut le dernier accès d'une indisposition que les grandes émotions du lendemain firent complètement disparaître.

Le soir, notre anxiété était à son comble. Nous ne savions rien de ce qui se passait. Je sentais que ma force morale même était épuisée. Ce fut dans cette disposition d'esprit que j'entendis raconter une nouvelle navrante, mais qui, je ne le sus que plus tard, était heureusement fausse : le bruit courait que nos angéliques voisines, les dignes filles de Saint-Vincent de Paul, venaient d'être expulsées de leur maison mère et entraînées à Saint-Lazare! « O Dieu! le permettrez-vous? » demandai-je avec angoisse à la seule Puissance que nous eussions le moyen d'invoquer.

Cette rumeur me causa une impression telle, qu'elle me rendit injuste. Je trouvais qu'on ne nous délivrait pas assez vite, et je m'attirai les reproches de mon père qui essaya de me faire comprendre les difficultés que présentait l'assaut de Paris.

Au moment où je désespérais ainsi de notre cause, nos sauveurs étaient dans nos murs et nous ne le savions pas.

Clarisse BADER.

BERNARD VEUILLOT

Nimium cito decedisti, disent, à la catacombe de Saint-Callixte, des parents chrétiens sur la tombe d'un jeune martyr. La mère de saint Symphorien, montrant du doigt le ciel à son fils, ardente à l'encourager et glorieuse de le voir marcher au martyre, ne laissait pas de verser des larmes : et l'Église nous donne à contempler la Mère incomparable, *quæ mœrebat et dolebat*. Il faut admirer l'heur de Bernard Veuillot, orné de qualités charmantes, armé de vives énergies chrétiennes, et parti pour le Paradis avant sa vingtième année. Il faut l'admirer et l'envier : on peut même mettre en lui quelque confiance; néanmoins, comment ne pas le regretter? Les larmes du père et de la mère, les attendrissements des amis ont leurs raisons, et ne contiennent pas de murmure. Soit bénie la divine Providence, qui, lorsque nous comptions qu'elle nous préparait un soldat et un frère d'armes, nous découvre un protecteur!

Les œuvres chrétiennes ne sont pas appauvries sur la terre lorsque leurs membres entrent dans la cité céleste. De toutes les fondations des Petites-Sœurs des Pauvres, la plus florissante n'est-elle pas celle du Paradis? Les Sœurs, déjà si nombreuses qui y brillent dans la gloire, ne sont pas oisives. Sans doute, elles n'ont plus à lever, à soigner et à nourrir leurs vieillards. Leurs pauvres sont radieux comme elles, il n'y a plus de souffrances, plus de peines, plus de tracas. Mais l'esprit, le lien, l'amour de la famille subsiste. Le Paradis ne détruit rien des beautés et des vertus épanouies au sein de l'Église : il les couronne et les rend étincelantes. Les familles de religion ont une gloire particulière et privilégiée; la famille chrétienne aussi est formée par le sacrement pour l'éternité; toutes les bonnes œuvres, les diverses œuvres de dévouement, de service et de charité ne doivent-elles pas s'y reconnaître, même les œuvres de la presse. Tout ce qui se dépense d'affection mutuelle, de concours généreux dans le combat de tous les jours pour la défense de l'Église où nous sommes engagés, ne doit-il pas se retrouver et revivre dans le ciel? Le petit bataillon de soldats

fidèles attachés dans une discipline volontaire à ce labeur incessant où chacun apporte tout ce qu'il peut donner, son temps, son talent, sa pauvreté même et toujours ses désirs, ce petit bataillon ne se reconnaîtra-t-il pas, ne se reformera-t-il pas, ne tiendra-t-il pas une place, au milieu des rangs des élus? Le sang de Jésus-Christ a été versé par nous. Nos gerbes de feuilles imprimées, si couvertes de fautes qu'elles soient, si défectueuses, maladroites ou passionnées qu'elles puissent être, auront leur part de gloire et de récompense selon la générosité, l'humilité, la pureté et la persévérance du cœur. Pourrait-il en être autrement? « L'*Univers* est une mission », écrivait Louis Veuillot à un catholique, hésitant à se donner à l'effrayant labeur de la presse; et cette mission vise au Paradis.

Saint Benoît, saint François, saint Dominique, saint Ignace, commandent toujours et groupent autour d'eux les innombrables légions de leurs enfants. Que la cité céleste est belle! qu'elle est peuplée, et comme l'ordonnance en est large et radieuse! Les familles s'y distinguent, et se reconnaissent à travers les profondeurs des multitudes glorieuses. Nos mères ne nous attendent-elles pas? Nos sœurs aussi, et celles qui nous ont été unies, qui ont travaillé à notre salut et à qui l'Église avait confié notre sanctification? Est-ce que les petites filles de Louis Veuillot enlevées dans leur robe baptismale, est-ce que sa douce Mathilde, n'étaient pas préparées à lui faire accueil et à le couronner? Je ne puis m'empêcher de me réjouir en imaginant le beau sourire de Du Lac embrassant Louis Veuillot. Du Lac, ce grand et excellent ouvrier, solide, sûr, généreux, dépouillé de lui-même, d'autant plus glorieux, sans doute, qu'il a été plus ignoré et moins récompensé ici-bas.

Je n'entends rien préjuger des jugements divins; je n'ai pas l'intention non plus de prévoir si l'Église en voudra jamais annoncer quelque chose aux fidèles; et cette contemplation de la joie et de la béatitude de nos amis, où j'avoue me complaire, est soumise au respect des exigences divines et à la pensée des nécessités de l'expiation. Le jugement de Dieu reste redoutable, il inspire une terreur salutaire qui nous presse de prier pour nos morts. Mais la miséricorde est aussi devant nos yeux; je lui recommande mes amis, tout en ayant confiance dans leur salut et même leur gloire. Puissé-je y participer à mon tour, comme Jésus, mon sauveur, m'y invite!

J'admire l'heur de Bernard Veuillot. Il n'avait pas accompli sa

dix-neuvième année. Comment hésiter à féliciter un père et une mère d'avoir, dès ce jeune âge, placé un de leurs enfants dans la compagnie du divin Jésus? Comment eux-mêmes se refuseraient-ils dans le fond de leur âme à recevoir et à goûter ces félicitations? La faiblesse humaine est toujours redoutable, tous les bruits que peut faire la jeunesse ne montent pas vers le ciel. Mais j'ai le témoignage des Pères Jésuites, corroboré de l'assentiment des condisciples devant qui il a été proclamé au pied de l'autel, en présence de la victime eucharistique. Où trouver un témoignage plus pénétrant et plus fort? Dieu qui garde son secret veut bien en laisser entrevoir quelque chose; et la raison tout en se défiant d'elle-même, et ne se donnant pas pour un juge de dernier ressort, la raison peut goûter aux divins arcanes. En dehors de toute impression personnelle, devant les souvenirs des condisciples et surtout le crayon que les Pères Jésuites font de leur élève, sous le charme aussi des documents dont ils soutiennent leurs espérances, après avoir lu les lettres de Bernard, tout en tenant compte des prescriptions de l'Église et en recommandant cette jeune âme aux prières de tous ceux qui l'ont aimée, je ne puis m'empêcher, au fond du cœur, de redire la parole du brave chrétien qui avait communié, un jour, à côté de saint Benoît-Joseph Labre : « Heureux enfant, qui peut dire ce que tu vois ! »

Un des Pères de l'Église, aux premiers jours du christianisme, en voyant les païens ouvrir leurs cœurs aux lumières de l'Evangile, disait que l'âme humaine est naturellement chrétienne. N'est-il pas aussi vrai de dire que les âmes des enfants baptisés sont surnaturellement pieuses? J'en appelle à l'expérience de tous les pères attentifs à leurs devoirs. Les petits enfants laissés à la grâce et à la force du baptême, vont à la piété par un mouvement charmant et pour ainsi dire inné. Ils goûtent tout ce qui est de la religion. Les mystères ne les déroutent pas. L'amour du petit Jésus et de sa mère parle à leur cœur. Ils saluent volontiers les saints, ils honorent leurs images, et les actes de dévotion devancent chez eux l'usage de la raison et presque l'exercice de la parole. C'est la vertu du baptême, et les parents chrétiens n'ont qu'à la préserver des contacts du monde. Elle n'a pas été contrariée chez notre Bernard, ai-je besoin de le dire? Le biographe de cet enfant baptisé et nourri dans la grâce, cite des traits aimables de cette dévotion naïve, et de ce désir enfantin et sincère de rendre honneur à Dieu et à ses saints.

Les circonstances favorisaient cette sève précieuse. Un séjour de plusieurs mois, durant la guerre de 1870-1871, dans une maison religieuse permettait, plusieurs fois par jour, à l'enfant, de visiter la chapelle : il y voulait imiter les actes de dévotion et d'humilité des servantes de Dieu et, sans le savoir, s'attirait la protection et le secours de leurs prières.

Avec ces élans de piété enfantine, le trait saillant du personnage dans ce petit âge était la bonté. Il est bon, disait de lui la mère Pauline, longtemps maîtresse des novices des Petites-Sœurs des Pauvres, qui, pour le discernement des esprits, avait un jugement droit et sain, tout plein de lumière parce qu'il était tout plein d'innocence. Elle avait surnommé cet enfant le bon Bernard; le nom lui était resté dans la famille. Bernard avait conscience qu'il le méritait. Sa désolation fut extrême, un jour, quand un de ses camarades, au collège, lui reprocha d'être méchant. « Non, disait l'enfant, en larmes, confiant son chagrin à son père, et invoquant son témoignage, non, je ne suis pas méchant, vous le savez bien. »

Sa confiance en son père était absolue : elle se mêla de bonne heure d'une certaine fierté, et il avait quelque orgueil de son nom. Son affection pour sa mère éclatait en explosions de tendresse aussi expansives à dix-huit ans qu'au plus petit âge. La simplicité restait avec la bonté le trait particulier de ce caractère ardent et ouvert. C'était bien l'épanouissement de la vertu du baptême.

Mais à travers ces fleurs et ces grâces, l'ivraie aussi se montrait; et l'écolier n'était pas très empressé à l'arracher. Il avait de la mollesse; les lumières ne lui faisaient pas défaut. Il reconnaissait très bien ce qu'il devait faire, et ne le faisait pas. Ses résolutions, et il cherchait à en prendre de généreuses, ses résolutions se perdaient dans des velléités impuissantes. Il avait conscience de ses torts; il eût voulu en sortir; il demandait du secours, et ne parvenant pas à trouver en lui la fermeté et la persévérance, il essaya du sacrifice. Il n'aimait rien tant que le foyer maternel : sa tendresse pour son père et sa mère se répandait sur ses frères et sœurs. Sa correspondance leur parle ou parle d'eux toujours d'une façon délicieuse. L'affection est la même pour les aînés et les cadets, mais les expressions varient et se modulent selon les âges. Il goûte des exemples ou propose des conseils avec une délicatesse et une grâce charmantes. Comme il est simple, admirablement simple, on entend battre son cœur, on voit le sourire de sa bonne physionomie. C'est

au courant de ces sentiments purs et puissants, occupant toute son âme, que Bernard, pour réagir contre sa mollesse et se forcer à travailler, autant qu'il le devait et le pouvait, à ses études, à son caractère et surtout à son avancement dans la vertu, chercha un appui et un aide extérieur; pour se vaincre plus aisément peut-être et plus généreusement, il demanda à quitter la maison paternelle et à devenir pensionnaire, d'externe qu'il était. Il y avait ainsi au travers de sa mollesse une certaine énergie qui, pour n'être pas efficace, avait encore bien de la générosité. Elle tint ferme contre les observations qu'on ne lui épargna pas. Néanmoins ce premier sacrifice parut stérile. Le séjour de Bernard au pensionnat de Vaugirard n'amena presque aucune amélioration. La paresse le tenait et le gardait tout autant qu'à l'externat de Madrid. Le foyer maternel lui manquait. Il s'attristait, se décourageait : on dut le faire rentrer à la maison. Il parut en goûter la douceur d'autant plus vivement qu'il en avait été sevré. Comme il eût voulu se montrer reconnaissant avec la divine Providence! Comme il désirait être parfait! Mais il restait léger, dissipé, travaillait à ses heures et selon que les besognes lui plaisaient.

C'est une imperfection sans doute, mais assez commune, et beaucoup de chrétiens ne songent même pas à se la reprocher. La conscience de Bernard était délicate; ses lumières abondantes. Il sentait qu'il ne faisait pas tout ce qu'il pouvait, et il savait combien il désobligeait ses parents. Il était si heureux des succès de son jeune frère; il devinait si bien la joie qu'il eût donnée à son père.

La pureté de sa conscience lui laisait voir toute l'étendue de ses devoirs. Il avait le sentiment de la dignité de son titre de chrétien; pour rien au monde, il n'eût voulu y renoncer, ni même en diminuer quelque chose. Cependant cet attachement, cette gloire et cette volonté ne prédominaient pas. L'âge montait : les défauts prenaient de plus en plus barre sur Bernard. Il avait des écarts de fantaisie qui, sans avoir d'importance, témoignaient nettement qu'il ne tenait pas en mains les forces de son esprit et qu'il n'était pas le maître de ses humeurs. Il mêlait à ses réparties aux observations qu'il pouvait s'attirer, des indépendances qui devaient inquiéter, parce qu'elles devaient grandir. L'esprit était vif d'ailleurs, animé, et ne se laissait pas prendre sans vert.

Un jour, on gourmandait sa maladresse parce qu'il avait cassé un carreau. Bernard estimait que c'était là un petit malheur qui ne

méritait pas beaucoup de considération, et peut-être aussi trouvait-il qu'on manquait de considérations pour un grand garçon comme lui. Il s'impatientait : « C'est bien la peine de gronder pour si peu de chose, disait-il, j'ai fait comme cela »; et tout en riant, il frappait de la main une autre vitre, et la brisa. C'était de l'enfantillage. Mais c'était un enfantillage hors de saison et qui, de toutes manières, allait trop loin. Avec ses maîtres, les réparties étaient plus vives encore, plus combinées en même temps et plus impétueuses. Les maîtres prononcent le mot d'insolence.

C'était cependant toujours un enfant excellent. Les accès de sa mauvaise humeur étaient bientôt dissipés. La simplicité, la bonté même, restaient le fond du personnage. La pureté surtout était admirable. Elle se lisait dans les beaux yeux limpides de l'adolescent; elle apparaissait dans ses délicatesses et ses réserves qui faisaient l'admiration et la joie de son père; elle se manifestait par une horreur comme instinctive et profonde, par une répugnance invincible de toute interprétation ou pénétration maligne. Le chrétien restait ainsi debout dans sa fleur, les yeux fixés sur son devoir qu'il ne savait pas embrasser, mais qu'il désirait accomplir. Sa résolution pour ne pas atteindre aux actes, aux actes persévérants et solides, ne laissait pas d'être encore entière en quelque sorte et entreprenante. Bernard connaissait toute l'amertume de l'éloignement de la maison paternelle. Il désira néanmoins avoir de nouveau ce déboire, et souhaita d'aller à Cantorbéry.

Peut-être l'expulsion de ses maîtres excita-t-elle son désir? C'est le propre de la persécution d'échauffer et de ranimer les sympathies. Mais le but de Bernard était bien toujours de chercher et de trouver un appui contre lui-même et un secours dans la guerre qu'il avait à se faire et où il se sentait trop faible. La séparation devait être dure. Il ne s'agissait plus d'aller demeurer à Vaugirard, mais bien en pays étranger, au-delà de la mer, à cent lieues de la famille, absolument sevré de ses fêtes... Bernard n'hésita pas : il accepta généreusement et savoura tout à plein cette douleur qu'il avait déjà éprouvée!

Qu'il est difficile à l'homme de se vaincre et que ses résolutions et ses efforts sont peu efficaces! A Cantorbéry, Bernard se retrouva le même écolier qu'à Vaugirard. Excellent, charmant, franc, pur, pieux, disent les maîtres, mais dissipé et mou, sans force contre lui-même. Il est distingué par bien des côtés : son cœur est aimable et

ouvert, son esprit est alerte. Dans sa vivacité et sa rondeur, il a des expressions heureuses et touchantes, où les joies éveillées autour de lui se mêlent au souvenir de celles que regrette son cœur. Il dit de la « bonne amitié » de ses camarades, qu'elle « met un sourire dans les larmes des rentrées » au collège. Louis Veuillot eût reconnu là de ces façons de parler de telle pénétration et de telle simplicité, exprimant si doucement avec la noblesse du style, les noblesses de l'âme qu'il faut, disait-il, pour les produire, bien des mérites accumulés sur un bon fond. Bernard cependant n'en était qu'aux espérances. Combien était joli le sourire à travers une juste et claire imagination! Ses lettres sont pleines de traits aimables, vifs, pétillants; elles prendront rang dans la littérature. Les maîtres de Bernard, en les publiant, n'ont songé qu'à donner un exemple et à montrer le chrétien. Suivons le chrétien.

Pour nous, qui ne sommes pas des maîtres de la vie spirituelle, nous penserions aisément que ce jeune homme, qui avec une certaine générosité, foulait son cœur et sacrifiait ses joies afin de poursuivre et d'atteindre la perfection, était déjà assez avancé; mais il ne tenait pas encore la victoire. La vertu est difficile, le combat en est ardu. Bernard avait le sentiment des voies élevées et des palmes glorieuses. Il aimait la littérature, mais tenait à n'y pas être médiocre. Il voulait exceller dans tout ce qu'il devait entreprendre : il sentait que la vertu était la plus importante des entreprises à faire, il voulait y exceller. N'était-il pas déjà moins « friand du plaisir absurde de ne pas faire ses devoirs? » Ses désirs, encore impuissants, comme il les voyait, n'étaient-ils pas déjà sans quelque mérite?

Il se trouvait à Paris, dans les joies de la famille, aux vacances de Pâques 1883, lors de la mort de son oncle, Louis Veuillot. Ce que nous avons déjà dit de l'enfant, de la droiture et de la force de ses attachements à la vérité, de ses goûts et de ses dons littéraires, peut-il faire comprendre de quelle affection et de quelle vénération il entourait le généreux soldat de Dieu et de l'Église? Tout ce qui pouvait caresser et pénétrer le jeune cœur de Bernard, était réuni sur cette tête glorieuse et sereine. Bernard s'arrêta à la contempler dans la majesté de la mort. Il vit et goûta l'unanimité des hommages rendus à cette puissance. Il y apporta sa part, sa part naïve d'adolescent, ardente, affectueuse, respectueuse, profonde et surtout religieuse. Il tenait à rendre les derniers devoirs à son oncle, devoirs de prières et devoirs d'assistance. Il passa une nuit à le veiller et

à... le prier. Dans le silence, à la clarté des cierges funèbres, d'un cœur attentif et suppliant, Bernard prêta l'oreille aux enseignements de ce cher et glorieux défunt. Il les comprit, s'en pénétra et y répondit en promettant de se convertir, afin de se donner tout à Dieu et à l'Église.

L'engagement fut solennel; en le prenant, l'enfant demandait la bénédiction et la protection de son oncle. Fort de ce secours, et plein de confiance avec la grâce de Dieu, il mit tout aussitôt la main à l'œuvre. Il n'attendit pas et ne chercha pas quelque circonstance éclatante : il ne regarda pas au-delà de son âge, vers les temps où il pourrait essayer de grands actes. Il se mit tout uniment et résolument à ses petits devoirs d'écolier, à ses devoirs d'études et de discipline, à ses besognes de grammaire et de sciences, à celles surtout qui lui répugnaient le plus. Il entra en lutte avec ses goûts et, dès sa rentrée au collège, montra qu'il savait s'y prendre. Les derniers mois de l'année scolaire firent voir à ses maîtres et à ses camarades un Bernard transformé aussi aimable que le premier, aussi affectueux et aussi gai, mais plus généreux. C'est ce Bernard que les Pères Jésuites se sont appliqués à décrire et à laisser voir dans la notice émue et touchante que le P. Gabriel Billot a consacrée à son élève et aussi dans le choix qu'il y a ajouté de la correspondance de cet enfant. Qu'elle est jolie cette correspondance! Elle a les grâces du langage qui dénotent l'écrivain de race, franches, nettes, brillantes, tombant de la plume au hasard et tombant juste. Bernard écrit en courant pour s'épancher et pour exprimer tout ce que son cœur contient d'affection, de respect, de joie et aussi de regret et même d'ennui. Il est loin de la maison paternelle : c'est la peine qui lui reste sensible et qui, malgré la légèreté et aussi la grâce de son âge, s'accuse profondément. Il la porte courageusement et s'en rit même. A sa dernière rentrée au collège, en mai 1886, un mois à peine avant sa mort, après s'être accusé d'avoir oublié à la maison quelques menus objets : « Il est admirable, dit-il, que je n'aie pas oublié autre chose »; et, rappelant en souriant les observations affectueuses de son père, il ajoute :

J'ai pourtant laissé quelque chose à la maison, et je l'ai laissé volontairement. Ce quelque chose reviendra quand je voudrai, mais je n'ai pas la force de le vouloir, car je pense à vous continuellement et j'ai rarement éprouvé plus de tristesse à une rentrée. C'est de l'enfantillage... que voulez-vous, mon cœur n'a pu revenir ici!

Appelez-moi bébé, je m'inclinerai, car je le suis, en effet, de me laisser aller à l'ennui; mais pour le moment je ne suis pas en état de lutter. D'ailleurs ne vous inquiétez pas, c'est une disposition qui ne dure jamais. Demain on se remet au travail, je m'y remettrai et d'ici deux ou trois jours, j'aurai retrouvé ma bonne gaieté.

Ainsi il s'épanche et il craint que ses épanchements ne causent du chagrin et des inquiétudes : il se reproche la sincérité de sa parole et la raille.

Je suis vexé de vous avoir parlé de ma tristesse, vous allez certainement vous moquer de moi et me trouver tout à fait ridicule. Le fait est que vous n'aurez pas précisément tort. A mon âge, il serait convenable de ne plus exprimer ces sentiments enfantins et surtout de ne pas en parler si on les éprouvait. Mais après tout, il me semble que cette tristesse est bien naturelle et qu'elle prouve aussi beaucoup d'affection... Dans deux mois j'aurai fini. Je suis terrifié quand je pense aux petits qui sont rentrés avec moi, qui doivent rester ici trois mois avant les grandes vacances et qui n'ont en perspective que de longues années de collège dont ils entrevoient à peine le terme dans un avenir lointain. Et dire que ces petits-là, d'ici à trois ou quatre jours, seront gais et riront sans souci. Il est vrai qu ils ont pleuré et que je n'ai pas pleuré, moi; mais je suis honteux de penser qu'ils me donnent le bon exemple. J'imiterai donc les petits, bien que je sois grand; et je rirai si bien des lèvres que le cœur finira par se mettre de la partie, sans vous quitter pourtant, soyez en sûrs. Ah! que je vous aime! que je vous aime! et que j'aime mes frères et sœurs! et que j'aime notre maison! quel bonheur! dans deux mois! cela me réconforte.

Il ne devait pas la revoir cette maison, et sans penser que la mort le prendrait avant ces deux mois, il songeait mais dans l'intime de son âme, il songeait déjà qu'il aurait peut-être à lui dire bientôt un adieu définitif, si c'était la volonté de Dieu. « Pauvre papa, pauvre maman, si le bon Dieu m'appelle! je n'ose envisager les terribles déchirements qui se produiront. Que la volonté de Dieu soit faite. »

Il ne s'arrête pas à la tristesse, car écrit-il à sa sœur aînée, « je suis assez grand comme tu le dis pour comprendre la tristesse, mais comme tu ne le dis pas, je suis assez petit pour sauter de joie et rire en pensant que je vais passer deux mois avec toi. » Il sautait de joie aussi comme un petit enfant à la pensée de la satisfaction que sa conduite et désormais ses succès au collège apportaient à son père. Cette satisfaction le rend tout radieux : il a la récompense de ses

efforts et s'en anime davantage. Il a abordé les sciences : il attaquera les mathématiques « avec fureur », elles ne lui résisteront pas. La philosophie n'a plus de secret pour lui. « Quand elle parle latin « c'est sublime, le grec, au-dessus du sublime : en français, il y a « de la filasse et c'est embrouillé ; il faut du travail de tête, souvent « on reste pendant plusieurs minutes devant un bout de filasse avant « de trouver un moyen de l'enrouler proprement? »

Comme philosophe il aurait eu parfois honte de ses bavardages; comme fils, il était heureux de s'y abandonner.

Rien n'est plus délicieux que d'écrire une foule de choses raisonnables ou non quand on a le cœur joyeux et tranquille. Je suis dans cet état grâce à mes places et je voudrais bavarder, vous dire n'importe quoi pour le plaisir de causer avec vous, de vous voir et de vous entendre comme si j'étais dans le cabinet de papa, près de la grande table, entre le fauteuil de papa et celui de maman, en train de m'amuser et de rire. Oh ! quels doux moments que ceux-là ! on est bien privé malgré tous les petits contentements de collège.

Oui, il était privé, et le voulait bien être : il offrait à Dieu ce sacrifice, et sa joie était de s'avancer dans la droite voie. Sa joie aussi était de recevoir les lettres de son père, joie intérieure et délicieuse, sa vraie récompense, qui l'engageait à redoubler ses efforts, un plaisir immense, enfin, quand ces lettres lui apportaient quelque témoignage de satisfaction et qu'il sentait la confiance que son père mettait en lui.

Assez petit comme il le disait si gentiment lui-même, assez petit encore pour sauter de joie, il était assez grand pour être déjà quelque peu associé aux préoccupations paternelles. Il s'employait pendant les vacances à copier les lettres de son oncle, à trier ses papiers et à préparer ainsi la publication des volumes de sa correspondance. Il pénétrait de plus en plus cet oncle qu'il aimait et qu'il admirait, à qui il attribuait les grâces qu'il avait obtenues pour se vaincre et sortir enfin de la mollesse. Il insistait à le remercier et à le prier. « Je n'ai pas voulu prier longtemps pour notre cher oncle, car je suis persuadé qu'il occupe dans le ciel une place brillante et élevée. Je lui ai demandé au contraire de veiller sur nous tous. Quelle consolation que cette certitude qu'un mort chéri est un saint. » Que lui demandait-il à ce saint de sa famille, dont il invoquait la protection? « Je lui demande tous les jours de faire de moi quelque chose, un défenseur vigoureux de ce qu'il a lui-même

défendu d'une façon si admirable. Il ne trouve pas, j'en ai la confiance, que mes ambitions soient indignes de lui. Pour vous et pour moi, cela suffit. »

La chose en effet était entendue avec son père. Bernard se préparait et voulait entrer dans la carrière. Mais ses aspirations, ses prières même étaient mêlées de bien des appréhensions. Son ambition n'était-elle pas plus haute que ses forces? N'était-il pas un enfant et un fou de vouloir courir vers de telles perspectives?

Les encouragements que lui donne son père, la part qu'il lui promet dans ses travaux sur son illustre frère comblent Bernard de joie. Il reste enfant, et, au milieu de ces désirs ardents, ce n'est pas le moindre charme de la correspondance. Il s'était essayé durant ses dernières vacances à écrire des compte-rendus d'ouvrages qui furent imprimés sous le pseudonyme anagramme de son prénom : D. Berran. Berran devient, dans ses lettres, une manière de tête de turc, sur laquelle il frappe, tout en se confessant agréablement.

Ce Berran est un garçon qui m'étonne, si vous pouviez causer avec lui en ce moment, vous jugeriez qu'il est à peu près fou, car tout en conservant sa gaieté naturelle il est plongé dans une mélancolie réelle et profonde. Je lui ai dit ce matin : grand nigaud, pourquoi prends-tu des airs dolents quand tu te crois seul? Il m'a répondu : « Ah! mon cher, vois-tu, je suis peiné; car demain c'est le jour de la fête de papa et je ne pourrai pas le voir, l'embrasser, lui dire que je l'aime de tout mon cœur, me tenir près de lui, causer doucement avec lui, me sentir heureux près de lui. » Je ne sais ce que vous pensez de sa réponse, mais moi, je comprends le chagrin de ce pauvre D. Berran, et je le partage, car vous savez que j'ai l'habitude de prendre part à toutes ses douleurs comme à toutes ses joies.

Une autre fois, au lieu de compatir à Berran, il le rebute et le rembarre :

Berran est là qui me dit : « J'ai envie de bavarder toute l'étude avec une feuille de papier à lettres, de mettre la chose sous enveloppe et de l'envoyer chez moi avec un timbre de 25 centimes. Ce soir, je ne sais pourquoi je suis plein d'une affection plus grande que jamais pour ma famille. » Quel être que ce Berran, il a du bon certainement, mais quel enfant! Je viens de l'envoyer promener avec son idée malheureuse, et il est décidé à travailler comme une buche parce que, dit-il, la buche est l'emblème de son intelligence.

S'il rabroue ainsi Berran et le livre volontiers, il prend parfois en

mains tout crument la cause de Bernard. Il est bien charmant le plaidoyer pour Bernard qui ne veut pas danser. Les raisons en sont péremptoires et véhémentes : elles sont aimables aussi et solides : elles aboutissent à un *ultimatum* extrême : « il faudra, non pas un ordre, mais un désir formel de maman pour le faire changer, je dis désir, car je ne veux pas faire de la peine à maman ». Son plan était arrêté, cependant : il ne voulait pas danser, ou du moins ne danser qu'excessivement peu : il tenait à cette résolution : « Je vais supplier maman d'avoir pitié de moi et de ne pas me dire qu'elle désire que je danse. Si maman désire cela, je ne pourrai pas ne pas le faire, et je vous affirme sérieusement que je n'ai nulle envie de danser. » Il avait les argumentations pressantes. « Maman, écrivait-il un jour, ne dites pas des choses comme cela : c'est affreux ! Si j'étais à Paris, je vous embrasserais tant de fois et si fort, que vous ne pourriez plus parler. » C'était sa tactique : il la maximait, comme disait Mme de Sévigné : « Un bon baiser ferme la bouche et surtout la bouche d'une maman. » Heureuse mère ! fut-elle impitoyable ? Bernard dansa-t-il durant ces vacances de Pâques 1886, les dernières qu'il passa à la maison ? Il était de ces enfants ingénieux, comme parle l'Écriture, et d'un bon caractère, qui par conséquent veulent obéir aux autorités, mais qui savent aussi les amener à ce qu'ils désirent eux-mêmes. Les lettres de sa mère étaient pour Bernard, durant son exil du collège, mieux que sa joie : c'était sa vie : « Il me les faut pour ainsi dire comme il me faut manger ou dormir. »

Il ne se bornait pas à exprimer son affection par ces façons impétueuses et gracieuses de parler. Il faisait effort et il voulait mériter l'affection maternelle. C'est bien l'enfant ingénieux.

J'annonce à maman une nouvelle capable de la satisfaire : c'est que je me suis décidé à porter des bretelles ! Oui, décidément, je crois que cela est plus commode ; et dès demain, j'écrirai à la lingerie pour que l'on m'envoie un de ces instruments pénibles, mais d'une si réelle utilité. J'espère que ma chère maman sera contente de mon obéissance. Je veux lui faire plaisir, et je veux d'ailleurs vous causer à tous deux, mon cher papa et ma chère maman, beaucoup de satisfaction...

Et il continue, en affirmant sa résolution de travailler vigoureusement, plus vigoureusement que jamais. Il revient quelques jours plus tard sur les bretelles, et prétend naïvement se faire valoir :

Je suis courbé sous le poids encore gênant, mais déjà supportable,

d'une paire de bretelles. L'habitude viendra vite. Vous voyez que je suis obéissant. Quand j'ai reçu la lettre de maman, j'ai été peiné de ce qui était dit à la dernière page, et je sentais bien pourtant que les reproches étaient justes, et j'ai senti en moi un désir ardent de vous contenter dans les plus petites choses. L'affection ne s'y trouve-t-elle pas aussi bien que dans les grandes? Vous souriez sans doute en voyant que c'est par des moyens aussi minces que celui de porter des bretelles que je témoigne mon affection; et de fait, il y a là quelque chose d'enfantin : qu'importe! je voulais faire tout de suite un petit plaisir à maman : j'ai cherché, j'ai regardé, j'ai vu cette occasion et ce moyen, je l'ai pris. Un collégien dirait : j'ai sauté dessus; mais, comme il s'agit de bretelles, j'aime mieux dire : je me suis mis dessous. Et maintenant que la philosophie recule de mépris en voyant un de ses disciples parler comme un enfant, je la laisse reculer et je la pousse même si elle veut; moi, je vous aime de tout mon cœur, et je désire vous donner toutes les joies possibles, depuis les petites jusqu'aux grandes, et voilà!

Combien de raison dans la naïveté de ce disciple de la philosophie! et sa conduite envers sa mère ne peut-elle nous indiquer celle que nous devons garder avec la divine Providence? Les divers sacrifices qu'elle nous impose ou nous demande, et où nous pourrions témoigner notre soumission et notre amour, sont-ils beaucoup plus sérieux et plus pénibles que celui des bretelles de Bernard? que ne savons-nous, comme lui, rire et aimer dessous ce poids gênant, mais supportable? Témoigner son affection dans les plus petites choses, ne serait-ce pas d'ailleurs la perfection? c'est tout au moins la pratique constante de l'amour?

La carrière de Bernard était indiquée. Il célèbre à sa manière, qui est charmante, la chère besogne qui l'attend à la sortie prochaine du collège. Malgré les petits inconvénients de la vie qu'on y mène et les grosses privations qu'elle impose, il aime ses camarades et ses maîtres. Il est plein de tendresse pour tous, de zèle pour les uns, de respect pour les autres. L'esprit pétille toujours, et dans les peintures qui jaillissent au milieu des épanchements, les traits sont vifs et pleins d'allégresse. Le père n'a pas été seul à apprécier les dons singuliers de Bernard, et la complaisance qu'il met à considérer les enthousiasmes de l'enfant et ses ardents désirs de marcher sur les traces de son oncle, il s'appuie du sentiment des maîtres. Dès le mois de juillet 1884, le P. du Lac, recteur du collège de Cantorbéry, écrivait : « Je n'hésite pas à dire que Bernard marchera sur

les traces de son oncle. Il a le talent, le cœur, et il aura le travail, car la paresse s'en va de jour en jour. »

Je n'ai pas analysé, je laisse au lecteur à reconnaître, dans la correspondance elle-même et dans la biographie, le travail quotidien, énergique, persévérant, et toutes les péripéties des résolutions de Bernard. Ce fut là le labeur et la victoire du chrétien, son exercice et son triomphe de vertu. Grâce à cette vertu conquise, la carrière ne pouvait laisser de doute, et toute l'âme de l'enfant, nous le savons, se portait à la chère besogne qu'il se promettait.

Quelque chose, cependant, avait surgi dans la pureté de ce cœur. Un sacrifice lui avait été suggéré, dont celui des bretelles, si gracieux qu'il nous semble, ne pouvait être qu'un bien futile apprentissage.

Quand on cherche Dieu et qu'on le veut écouter, on le trouve et on reçoit de lui des enseignements et des invitations qui surprennent parfois, mais qui doucement et victorieusement s'imposent à la volonté, et soumettent les plus chers désirs. La pureté de l'âme de Bernard n'appelait-elle pas un couronnement divin? Ce couronnement faisait peur à l'élu. N'était-ce pas un caractère particulier chez lui d'avoir peur de ce qu'il désirait davantage? Sa correspondance est remplie des appréhensions mêlées à son ardent désir d'entrer dans l'armée de son père et de son oncle. Il la voyait animée du pur dévouement à l'Église; il s'estimait au-dessous de cette tâche et redoutait de n'y pas suffire. Comment un dévouement d'une forme plus élevée, entraînant de plus douloureux sacrifices, en imposant de plus grands encore à ce qu'il avait de plus cher au monde, ne lui aurait-il pas fait peur? Il avait devant lui l'exemple de sa sœur, il ne l'avait pas goûté de prime abord; mais il avait tout compris, c'est lui qui le dit, quand il s'était mis devant le Saint Sacrement; et il n'avait pas tardé à s'avancer dans l'intelligence du mystère divin : « J'en suis venu à être heureux de ta belle vocation, tu vois que je n'ai pas mal changé. » Cette belle vocation lui parlait à lui-même : il écoutait; le respect se mêlait à la peur. Dans ce respect, persistait quelque espoir de n'être pas appelé à un si grand honneur. Tout cela s'agite dans l'âme de l'enfant : il porte devant Dieu, avec ses timidités et ses terreurs, les appréhensions et les douleurs de ses parents. Nous avons cité son exclamation : Pauvre papa! pauvre maman!

C'est sous le sceau du secret le plus absolu qu'il en a parlé à sa sœur et pour lui demander des prières. Mais la sœur Marie des

Anges n'est déjà plus son unique confidente. Son cœur est si plein et si agité qu'il s'est ouvert à son père, délicatement, doucement, lui assurant qu'il n'en est pas encore à la vocation, mais seulement à la crainte de la vocation. Il entre, sur ce point, dans des explications charmantes : la crainte domine quelque temps, et de ses aspirations au journalisme cette crainte le pousse vers un autre idéal qui lui fait prévoir le déchirement de son propre cœur et la désolation des cœurs dont il voulait faire la joie. Il s'entretient de tout cela avec lui-même et devant Dieu. Il est toujours assez petit pour sauter de joie à toutes les fêtes : il devient chaque jour plus grand pour goûter aux choses sérieuses, et il en envisage de terribles. « La puissance d'attraction de notre sainte Mère la Compagnie est tout de même effrayante. J'ai une peur bleue de passer trop près et d'être pris. Enfin! que la volonté de Dieu soit faite! » C'est le refrain de ses lèvres et de ses prières, c'est la disposition où il tient à mettre son cœur. La Compagnie, dont la puissance d'attraction lui semble effrayante, ne bouge pas d'ailleurs, ni ne s'inquiète. Elle est comme lui : elle attend la volonté de Dieu. Les maîtres de Bernard comprennent le travail qui se fait dans l'esprit et le cœur de leur élève. Ils souhaitent comme lui la manifestation de la volonté divine. Ils engagent leur élève à ne pas se hâter. Tous les sentiments mêlés qu'il éprouve, cette peur et ces attraits qui se partagent son âme, ne sont pas des indices certains : et il n'y a rien à décider encore. Quelques-uns de ces maîtres, appréciant les dons littéraires de l'enfant, la facilité et la grâce de sa plume, l'énergie et la franchise de cette langue qui lui est naturelle, seraient disposés à dire que sa vocation véritable n'est pas dans la Compagnie, et que des aptitudes si rares et si brillantes l'appellent à une œuvre importante à l'Église, où son nom lui ménage une place de droit. L'enfant décrit son état. Est-ce encore de la peur? N'est-ce pas déjà un attrait?

Ce que je vois n'est pas clair. Quand on sort le matin par un jour de brouillard, l'œil ne reconnaît pas les objets, les lignes sont indécises : on se demande si l'on voit quelque chose, si l'on n'est pas le jouet d'un rêve : j'en suis là, je fixe la brume et j'attends que les rayons du soleil viennent la traverser ou la dissiper. Cette lumière viendra sans doute, mais il faut la provoquer par des prières, et je compte sur les tiennes.

C'est à la sœur Marie des Anges, son intime confidente, qu'il parle, et il ajoute :

Ne t'imagine pas que je sois absolument sûr que la porte du noviciat va s'ouvrir et se refermer sur moi. Il n'en est rien et cela n'arrivera peut-être jamais. Je n'ose rien affirmer à ce sujet, même que j'espère éviter la vocation, même que j'en ai très peur; car je me sens attiré. Dieu décidera selon sa sainte volonté.

Il renvoyait la décision à la retraite de la fin de l'année. Elle devait s'ouvrir, pour les élèves de philosophie, le jour de l'Ascension. En attendant, son cœur était réellement partagé? Il y sentait « croître et embellir » certaines idées qui avaient « l'air de vouloir, de plus en plus, s'imposer ». Il avait toujours refusé de visiter un noviciat de la Compagnie qui est à quelque distance du collège de Sainte-Marie. Il avait résisté énergiquement, dit-il, craignant d'être attrapé et pris au piège. Puis il s'était ravisé, et écrivait-il encore : « Je suis ravi d'y être allé, tellement ravi que j'y ai laissé un petit morceau de mon cœur. » Il a emporté de la vie des novices une impression qui lui enlèverait presque la force de résister. « On sent que le bon Dieu est là. Ils ont l'âme et le cœur si purs et si tranquilles que cette paix intérieure est visible. »

La pureté, on le sait — et sa belle prière à saint Joseph en témoigne, — était toujours l'attrait de Bernard. La paix est pour les cœurs purs. La paix se trouve dans la soumission, et le désir de Bernard, sa résolution pour la retraite qui va s'ouvrir, est de mettre son âme dans un état d'absolue soumission à la volonté divine, « dans une sorte d'indifférence, ajoute-t-il, dans une situation telle qu'elle n'éprouve aucune préférence, afin qu'ainsi la volonté divine soit la seule force qui la fasse pencher d'un côté ou d'un autre ».

La volonté divine se montra avant même l'ouverture de la retraite. Cette âme, si pure et désireuse de la volonté de Dieu, avait accompli sa tâche. Bernard avait prédit de lui-même, et annoncé la carrière qui lui était marquée. « C'est beaucoup, avait-il dit, de se préparer à une sainte mort par une vie bonne et pure. » Combien sa vie avait été bonne et pure! et sa mort préparée de la sorte fut encore sanctifiée par le sacrifice. Rapide et foudroyante, elle saisit l'enfant loin des siens, et elle le trouva soumis. Son dernier geste, son dernier adieu fut dirigé vers la France et adressé aux siens. Les déchirements ne furent pas pour lui seul, et ses exemples ne sont

pas les seuls que présente la notice des Pères Jésuites. L'enfant leur appartenait comme élève, et aussi par ses désirs, tout mêlés de terreurs, du sein de sa sainte mère, la Compagnie. La terreur s'est évanouie dans le baiser du Seigneur; les désirs forment une couronne; les regrets et les douleurs sont des vertus.

Les exemples d'un enfant, nous l'avons dit, peuvent servir de leçon aux hommes. Notre vie est-elle autre chose qu'un enfantillage et un enfantillage qui, pour être loin d'être aussi aimable et gentil que celui de Bernard, tend néanmoins au même but et doit aboutir aussi à la mort? Puisse-t-elle être sainte! Heureux les purs!

Les Pères Jésuites ont eu raison de mettre sous les yeux du public les exemples de leur élève. Le P. Gabriel Billot a écrit la notice avec une grande sobriété; il a laissé aux grâces de l'enfant toutes leurs délicatesses.

Nous ne nous arrêterons pas au mérite de ces lettres. Les extraits, que nous avons reproduits, en marquent le naturel et le charme. Elles sont exquises : et les Pères Jésuites ont été peut-être trop discrets à en former le recueil. Il est suffisant et excellent à montrer les vertus aimables et les mérites sérieux de leur élève. L'enfantillage de la littérature, — car la littérature est un enfantillage, — demanderait peut-être quelque chose de plus. N'y a-t-il pas des enfantillages qui méritent de la considération? Il faut sans doute de la mesure en tout; et le bavardage d'un enfant, si bien doué qu'on l'imagine, est en soi peu de chose... Néanmoins, quand la langue est de bon aloi, bien française, vive, claire, piquante, pleine d'honnêteté et de sourire, c'est quelque chose; quelque chose d'excellent, de rare même, dont on peut être alléché... J'avoue que je regrette que le recueil des lettres de Bernard ne soit pas plus considérable.

Tel qu'il est, ce petit volume exquis A. M. D. G., sous le titre de BERNARD VEUILLOT, *mort le 1er juin 1886, à Saint-Mary-Collège (Cantorbéry)*. NOTICE *sur sa vie et extraits de sa correspondance*, par le R. P. GABRIEL BILLOT, *de la Compagnie de Jésus*, est à conseiller et à répandre. Il a été publié, chez V. Palmé, et a été fort joliment imprimé par D. Dumoulin.

Léon AUBINEAU.

L'INSTRUCTION POPULAIRE EN SUISSE

ORGANISATION CIVILE ET POLITIQUE

Je relisais dernièrement, dans le *Journal officiel*, la loi que les deux Chambres ont votée, le 30 octobre 1886, sur l'enseignement primaire. « En vérité, me disais-je, c'est à n'y rien comprendre de la part de républicains qui ont la prétention d'être libéraux et démocrates avant tout. Comment! les voilà qui s'érigent en perturbateurs et en persécuteurs des consciences, au moment même où il serait besoin du concours universel pour maintenir l'ordre et la paix au dedans, comme pour être prêts à défendre la patrie contre les ennemis du dehors.

J'allais loin, bien loin dans mes tristes réflexions, quand je me rappelai soudain que nous avions sur notre frontière une République, une République démocratique, encore; qu'elle venait de réviser sa constitution en y faisant figurer pour la première fois l'instruction publique, et je songeai qu'il serait bon de connaître un peu ce qu'elle a fait à ce propos, ne fût-ce que pour montrer à nos gouvernants ce que c'est en réalité qu'une République démocratique, et comment elle se comporte dans les circonstances graves.

Aussitôt, j'écrivis à quelques hommes compétents de la Suisse, et bientôt je vis arriver une foule de brochures, de traités, de rapports officiels, de conférences sur la question de l'enseignement primaire. J'étais servi à souhait.

Que ces messieurs me permettent de leur offrir ici tous mes sincères remerciements.

Une étude approfondie de ces documents m'a convaincu que le peuple de l'Helvétie est resté fidèle aux traditions séculaires de ses

aïeux. Donc, le moment est propice pour mettre en regard de la politique de nos radicaux du Palais-Bourbon la conduite prudente et vraiment libérale de nos voisins alpins, en ce qui touche particulièrement la liberté de conscience, en matière d'enseignement primaire.

I

D'abord, quelques mots rapides sur l'organisation civile et politique de la Suisse. Il y a aujourd'hui environ cinq cents ans (1278) que Rodolphe de Hapsbourg accorda à quelques petits cantons, avec la propriété de leur territoire, le pouvoir de s'administrer et de se gouverner à leur guise. Uri, Schwitz, Unterwalden, Zoug n'ont pas d'autre origine, et, depuis lors, à travers les âges, cette confédération minuscule n'a cessé de grandir, en conservant toujours, pour base fondamentale de ses institutions, la liberté civile et politique la plus entière.

Chaque annexion successive s'est appelée un *canton*, par la raison qu'elle devenait partie intégrante de la Confédération; mais le canton conservait le droit de se gouverner et de s'administrer comme il l'entendait, dans les limites imposées par la sûreté générale de *l'Union*. Ce détail explique pourquoi et comment l'organisation cantonale a jeté des racines si profondes en Suisse.

En effet, il ne faut pas croire que l'Helvétie, en s'agrandissant et en devenant, pour l'Europe elle-même, par sa position topographique et par son organisation militaire, une petite puissance avec laquelle il fallait compter, modifiât en rien ses mœurs républicaines. Malgré les tendances protestantes de ces gouvernants, il leur fallut se montrer tolérants envers les catholiques afin de conserver l'unité fédérale. Il en est de même aujourd'hui, sinon dans la constitution, du moins dans la pratique.

Au-dessus des vingt-deux cantons, on établit un pouvoir pondérateur chargé de porter des lois pour toute la nation, et, d'autre part, de la représenter, de défendre ses intérêts vis-à-vis de l'étranger. Ce pouvoir est confiée à *la Diète fédérale*, ou corps législatif, à côté de laquelle siège le *Grand conseil*, ou pouvoir exécutif.

Mais il existe encore une autre institution qu'on ne retrouverait nulle part ailleurs, que nous sachions. Toute loi fédérale doit être

soumise à l'approbation du peuple pour être rejetée ou approuvée par *oui* ou par *non*, si trente mille citoyens ou huit cantons le demandent. C'est ce qu'on appelle le *Referendum*. Avions-nous tort de dire que la Suisse est une république démocratique? Non, assurément; car du haut en bas, presque à tous les degrés de l'échelle sociale, nous retrouvons le principe électif.

II

INSTRUCTION PUBLIQUE

C'est un principe admis dans toute la Suisse que, plus les citoyens sont libres, plus il convient de leur donner une forte éducation, afin qu'ils ne mésusent pas de leurs libertés et ne méconnaissent pas les devoirs qui en découlent. Aussi, depuis longtemps, bien avant que l'enseignement obligatoire fût inscrit dans la loi, il existait dans la pratique. Sur vingt-deux cantons, vingt et un l'avaient adopté; un seul, celui de Genève, ne l'avait pas admis, mais il ne tarda pas à le faire.

En 1874, un parti considérable et influent demanda la révision de la constitution helvétique. Cette question était agitée déjà depuis quelques années, mais elle avait trouvé peu d'écho dans l'opinion publique. Cependant ses partisans ne renoncèrent pas à la faire triompher. A cet effet, ils provoquèrent dans le pays un mouvement de pétitions adressées à la Diète fédérale.

La majorité de la population helvétique, on le sait, est protestante : les uns, croyant sincèrement à la vérité de leur confession religieuse; les autres, libres-penseurs ou *progressistes* comme ils s'intitulent, poussant jusqu'à la haine leur aversion contre l'Église catholique. Ce fut ce parti qui finit par s'imposer à la Diète fédérale elle-même.

La constitution actuelle est son œuvre; œuvre dans laquelle il a réussi à faire entrer l'instruction publique qui ne figurait pas dans l'ancienne, et à la placer entre les mains de l'État, en la rendant obligatoire, gratuite et laïque. La nouvelle loi scolaire fait donc partie maintenant de la constitution du pays, qu'on le sache bien, et par conséquent elle prend une importance capitale. Aussi, quand nous en aurons fait connaître les principaux caractères,

nos lecteurs comprendront la vive opposition qu'elle a provoquée dans la très grande majorité des cantons.

Voici cette loi; elle est brève, comme il arrive souvent dans les questions qui remuent tout un pays; elle se résume dans un seul article, le fameux article 27 de la Constitution, ainsi conçu.

Article 27. — La confédération a le droit de créer, outre l'École polytechnique, une Université fédérale et d'autres établissements d'instruction supérieure, ou de subventionner d'autres établissements de ce genre.

« Les cantons pourvoient à l'instruction primaire qui doit être *suffisante* et placée exclusivement sous la direction et l'autorité civile. Elle est obligatoire et gratuite dans les écoles publiques.

« Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance.

« La confédération prendra les mesures nécessaires contre les cantons qui ne satisferaient pas à ces obligations. »

En supprimant, par le fait, tout enseignement confessionnel, cet article froissant les sentiments religieux de la majorité des citoyens, la répulsion grandit encore devant la teneur de deux autres articles où le but des législateurs éclate dans toute son intolérance.

« Article 51. — L'ordre des Jésuites et toutes les associations qui leur sont affiliées ne pourront jamais trouver accueil dans aucune partie de la Suisse; de plus, il est défendu à leurs membres de remplir aucune fonction dans l'église ou dans l'école.

« Cette défense peut s'étendre aussi à d'autres ordres religieux, par un décret fédéral, si l'activité de ces associations compromettait la paix de l'État ou des confessions religieuses.

« Article 52. — La construction de nouveaux monastères, la reconstruction de ceux qui ont été détruits et le rétablissement des ordres religieux abolis sont formellement interdits.

Ces différentes dispositions, d'un caractère si absolu et si antilibéral, excitèrent une vive émotion au sein d'une nation pénétrée de l'indispensable nécessité de donner la religion pour base à l'instruction. Mais, à ce propos, nous croyons devoir citer ici une lettre explicative qui nous a été adressée récemment par un haut fonctionnaire de l'Instruction publique en Suisse.

L'article 52 de la constitution fédérale de 1874 interdit de fonder de *nouveaux couvents* ou *ordres religieux* et de rétablir ceux qui ont été supprimés. L'article 27 établit que les écoles *publiques* doivent

pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions.

Or, les écoles primaires publiques ou privées, dirigées par des Frères de la doctrine chrétienne ou par des Sœurs enseignantes, ne tombent pas sous le coup des articles cités. Car les ordres enseignants dont il s'agit étaient déjà établis dans notre pays avant la constitution fédérale de 1874, et celle-ci ne pouvait pas leur être appliquée rétroactivement.

D'un autre côté, ces ordres ne sont point constitués en *communauté* ou *couvent*, mais leurs membres sont dispersés un par un, deux par deux dans les villages catholiques de certains cantons de la Suisse. Il n'y a donc pas là de nouveaux couvents proprement dits.

Enfin, l'article 27 de la constitution fédérale concerne les écoles *publiques*. Cette rédaction de l'article laisse entendre tacitement par une interprétation doctrinale qu'il peut exister des *écoles privées* à côté des *écoles publiques*. Nos constituants radicaux de 1874 n'ont pas voulu proclamer ni osé supprimer la *liberté d'enseignement*. Celle-ci, qui est un droit naturel, se déduit ici par voie d'interprétation.

En fait, la liberté d'enseignement existe sous la garantie des constitutions cantonales dans les cantons catholiques et y produit les meilleurs résultats. Il y a bien aussi des écoles libres confessionnelles dans les principaux centres des cantons protestants; ces écoles, soutenues par des fondations privées et par des appels à la générosité des fidèles, n'existent que par le bon plaisir du pouvoir; elles n'ont à bénéficier d'aucune garantie constitutionnelle. Genève et Bâle ont supprimé, arbitrairement, des écoles privées catholiques. Les recours adressés aux autorités fédérales n'ont eu aucun résultat, les cantons étant souverains chez eux...

Voilà, très cher Monsieur, les indications un peu sommaires que je suis à même de vous faire parvenir, afin d'expliquer les contradictions apparentes entre le texte de notre constitution fédérale et les restaurations partielles de nos institutions scolaires.

Ces détails, appuyés sur les faits, ont un intérêt qui n'échappera à personne : nous en remercions vivement notre correspondant.

Grâce à l'esprit de liberté qui règne en Suisse, l'opinion publique y exerce une grande influence. C'est ainsi que, devant l'incapacité proclamée des ecclésiastiques séculiers et réguliers à diriger une école, en raison de leur caractère, elle contraignit les auteurs de la loi fédérale à expliquer, dans un sens libéral, la portée de cette prohibition.

D'après les comptes rendus officiels des débats, on aurait seulement voulu enlever aux ecclésiastiques et aux congrégations reli-

gieuses le droit absolu de tenir des écoles, en vertu, pourrait-on dire, de leur habit, et ramener les membres de tout clergé quelconque au droit commun, c'est-à-dire à l'obligation de produire leur brevet de capacité professionnelle, comme sont tenus de le faire tous les instituteurs de la Suisse. A la bonne heure, dit à ce sujet un conseiller d'État du Valais, M. Bioley. « Nous prenons les hommes où ils se trouvent, voilà tout, et nous ne croyons pas devoir refuser un utile concours parce que celui qui nous l'offre a une aune de drap de plus à son habit (1). » Si la conclusion n'est pas très haute, elle est du moins très raisonnable : bien des cantons catholiques l'ont pensé et l'ont mise en pratique.

Toutefois, cette partie de la nouvelle constitution fédérale n'en est pas moins considérée par beaucoup d'hommes, tant protestants que catholiques, comme une tentative d'athéisme légale, à l'instar de ce qui se passe chez nous. De fait, c'est dans le parti radical qu'elle a trouvé ses plus chauds admirateurs, ses plus ardents partisans, et, à ce propos, nous ne pouvons passer sous silence un célèbre factum qui a fait presque autant de bruit que l'article 27 lui-même, le factum de M. Schenk. Mais qu'est-ce donc que ce M. Schenk? C'est un ex-pasteur protestant du canton de Vaud, qui siège sur les bancs des radicaux, conseiller fédéral et de plus secrétaire du département supérieur de l'Instruction publique, ce qui lui donne une importance exceptionnelle. Or, pour se mettre en relief, à la manière de feu Paul Bert et consorts, il a imaginé un plan d'éducation populaire, d'où le nom de Dieu était sévèrement banni à la plus grande gloire de la morale indépendante. Toujours comme chez nous, mais il ne réussit pas aussi facilement.

Pour faire adopter son projet, M. le Secrétaire se vit obligé d'user de ruse. Il commença par dresser un programme dont la première partie ressemblait à peu près au programme officiel, ce qui avait pour but de diviser la loi en deux parties, l'une devant servir à faire avaler l'autre comme une pilule dorée, selon qu'il le dit lui-même; mais cette autre eut un plus triste sort. Destinée à rester secrète jusqu'au moment où son auteur aurait, au sein de l'Assemblée fédérale, assez de partisans pour la faire adopter, elle fut ébruitée par un malencontreux ami, qui la confia à un autre ami, et, de proche en proche, le mystérieux projet parut un beau matin dans un journal

(1) *L'Ami du peuple valaisan*. Réponse au *Confédéré du Valais*.

local d'où il fit le tour de la Suisse. Ce fut comme un coup de foudre venant éclairer d'une lumière sinistre les cœurs déjà agités par la nouvelle loi. Pendant plusieurs mois, il ne fut question que de la tentative d'athéisme de M. Schenk; l'opposition s'en accentua d'autant contre les desseins de centralisation de l'Assemblée fédérale. Tel fut le résultat le plus net de ce programme; il était non seulement éventé, mais avorté.

Entre temps, la résistance faisait son chemin dans les Cantons. Vingt sur vingt-deux, si nous en croyons le *Courrier de Genève*, protestèrent hautement, et ces protestations amenèrent l'Assemblée à des concessions importantes, telles que celles signalées tout à l'heure, concernant les ecclésiastiques dans les écoles. L'enquête qui eut lieu à ce sujet produisit un incident touchant. Dans les quatre petits Cantons primitifs, on découvrit que les religieux Cordeliers y dirigeaient les écoles depuis plusieurs générations. La tentation de les faire expulser était grande pour les adversaires des congrégations. Il n'en fut rien cependant, et comme ces descendants des Suisses primitifs manifestaient leur attachement pour les éducateurs de leurs aïeux, tout le monde s'inclina en disant : « Gardez-les, gardez-les. Vous êtes les petits-fils des pères de la Patrie. »

Ce respect des ancêtres peut être comparé au désir qu'éprouvent, à l'heure actuelle, tous les cœurs de conserver en tout et pour tout l'unité de la patrie, l'union politique de la confédération. C'est en partie à ce sentiment peut-être qu'il faut attribuer les concessions que se sont faites réciproquement, dans les circonstances difficiles de ces dernières années, des hommes si opposés les uns aux autres.

Ceux-ci, les législateurs, modifiant dans un sens moins absolu leurs premières décisions; ceux-là, les catholiques, disant simplement : soit, nous acceptons votre loi, mais nous consacrerons deux heures chaque semaine en dehors des classes pour que nos enfants reçoivent l'instruction religieuse à laquelle ils ont droit. C'est par des concessions mutuelles que l'on conserve la paix et que l'on sauve l'avenir.

III

LES CANTONS ET L'ARTICLE 27.

Si, après avoir lu ce qui précède, quelque lecteur doutait encore de l'attachement des Suisses à leurs croyances religieuses, nous les

prierions de jeter un coup d'œil sur les citations ci-jointes, extraites de la législation scolaire de plusieurs cantons.

Canton de Zug. — Le but de l'école primaire est d'élever la jeunesse dans le sens et dans l'esprit de l'Église catholique, d'en faire des hommes *religieux et moraux*, comme aussi de bons et intelligents citoyens. (Loi du 24 septembre 1850, § 2.)

Canton d'Argovie. — Le but de l'école communale est de contribuer, avec l'éducation domestique, à donner à la jeunesse la culture *religieuse et morale*, intelligente et civique. (Loi d'Argovie.)

Canton de Berne. — Le but des établissements d'instruction publique est de développer les facultés civiles et intellectuelles, comme aussi d'inspirer à la jeunesse les sentiments *de piété et de moralité* vraiment chrétienne. (Loi de Berne.)

Canton de Zurich. — L'école primaire doit former des hommes intelligents et laborieux, utiles à leur pays, doués du sentiment *moral et religieux*. (Loi de Zurich.)

Je pourrais multiplier ces citations, si je ne craignais de fatiguer les lecteurs. Celles-ci suffiront, j'espère, pour donner un aperçu de la législation scolaire des cantons et de la manière dont ils ont répondu à l'article 27. Mais, pour mieux montrer encore ce que quelques-uns ont fait dans cette voie de sauvegarde religieuse, nous ne pouvons mieux faire que d'examiner ce qui se passe dans les cantons de Fribourg et du Valais, placés au premier rang de cette résistance calme et incessante.

Voici ce que dit le premier à l'article 17 de son règlement.

« ... L'Éducation et l'instruction publiques doivent être organisées et données dans un *esprit religieux* et patriotique. »

Puis à l'article 1er de sa loi scolaire, nous lisons : « L'enseignement religieux est obligatoire. »

Depuis, nombre d'autres cantons ont suivi cet exemple, mais Fribourg s'est toujours distingué par l'organisation de son enseignement primaire. Sa petite capitale était célèbre, dès le commencement de ce siècle, par les écoles du P. Girard, dont la réputation est restée européenne. Les successeurs de cet éminent pédagogue n'ont pas dégénéré, et, aujourd'hui encore, les établissements scolaires de Fribourg sont considérés comme des modèles à suivre par les étrangers qui les visitent. Dans le but d'étendre et de perfectionner les méthodes, il s'est fondé une société pédagogique, qui a ses assemblées périodiques, son organe mensuel et tout un

état-major d'hommes compétents et zélés. A la tête de ce mouvement, s'est trouvé, pendant dix-huit années, un maître, honoré et respecté de tous, M. l'abbé Homer, aujourd'hui recteur du collège de Saint-Michel. Durant ce long espace de temps, il ne s'est jamais épargné, ni dans ses écrits sur la méthodologie dont il a fait profiter les lecteurs de l'ancienne *Education* de Paris, ni dans ses efforts pratiques pour élever le niveau de l'enseignement populaire dans son pays. A côté de lui viennent se placer, M. Bourqui, préfet du district de Morat, et M. Genoud, l'intelligent bibliothécaire de l'Exposition scolaire permanente de Fribourg.

Le premier, M. Bourqui, a publié, il y a peu de temps, un petit traité d'instruction civique et de droits usuels, qui a déjà atteint sa quatrième édition (1). C'est un véritable catéchisme, par demandes et par réponses, à l'usage d'un enfant. Je m'empressai de le lire, curieux de connaître comment on traite ces questions délicates dans la Suisse démocratique, et s'il y avait là quelque chose d'analogue à tant de pamphlets publiés en France à propos du même sujet. Rien de pareil : dès les premières pages, on respire un souffle chrétien des plus purs ; partout apparaît, avec honneur et respect, Dieu, son Christ et l'Eglise catholique, mère de la civilisation moderne. Tout cela sans emphase, naturellement, comme autant d'éléments fondamentaux, incontestables.

A côté de ce sentiment chrétien, s'en fait sentir un autre : le sentiment patriotique, ardent et puissant comme le premier. Et ainsi, M. Bourqui conduit peu à peu son élève depuis les questions les plus simples jusqu'aux questions les plus hautes et les plus difficiles pour une intelligence d'écolier.

A cette première partie, s'en trouve jointe une autre destinée particulièrement aux maîtres. Le mérite de celle-ci peut être indiqué en quelques mots. Il suffirait à un instituteur intelligent de suivre pas à pas les informations et les explications qui y sont contenues pour remplir convenablement sa tâche auprès des petits Suisses auxquels il s'adresse.

De combien d'écrits du même genre pourrait-on en dire autant?

A coté du canton de Fribourg, nous en trouvons un autre, le

(1) *Notions sur nos Devoirs et nos Droits civiques, ainsi que sur la Constitution politique du pays*, à l'usage des écoles du canton de Fribourg, par A. Bourqui. Ouvrage approuvé par la direction de l'Instruction publique, 4me édition. Fribourg. Imprimerie Galley, éditeur.

canton du Valais, placé dans des conditions fort différentes. Ici nous sommes en plein dans la vallée du Rhône, le fleuve *terrible* comme on l'appelle là-bas : à droite et à gauche surgissent les plus hautes cimes des Alpes, avec leur neige éternelle. De maigres pâturages et une stérilité relative sont le partage de ces contrées; la pauvreté, souvent la misère, celui de leurs habitants. Eh bien, ce canton si peu favorisé des biens de la terre, si misérable même, à un certain point de vue, ne s'est pas pour cela désintéressé de la lutte soutenue ailleurs contre l'article 27 et les conséquences qui en découlent. Par la plume d'un de ses conseillers d'État, M. Bioley, il a réclamé, l'enseignement religieux dans l'école, l'intervention du prêtre, et protesté contre la centralisation, les charges et les entraves qu'elle impose. Chacun a fait son devoir, comme on voit, et ces résistances collectives, sous une forme ou sous une autre, ont amené les concessions explicites ou tacites qui ont rendu la loi nouvelle à peu près supportable pour tous.

ORGANISATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Maintenant il nous reste à rechercher sommairement par quels moyens pratiques nos voisins travaillent à réaliser chez eux le progrès, dont on parle tant chez nous.

Nous savons déjà que la direction de l'Instruction publique relève du ministère de l'Intérieur. Or, les fonctionnaires de cette direction sont des conseillers fédéraux, chargés particulièrement de surveiller, dans toute l'étendue de la Confédération, l'application de la loi constitutionnelle sous ce rapport. Pour atteindre ce but, le territoire a été divisé en circonscriptions désignées sous le nom de *Cercle*, *District*, *Arrondissement*, selon leur importance, et dans chacune de ces circonscriptions on a placé un préfet scolaire, correspondant directement avec le département de l'Instruction publique à Berne. Ces subdivisions ont à leur tour leur département local d'instruction publique, près duquel figure une commission scolaire dont les menbres remplissent, dans leur circonscription, des fonctions analogues à celles des conseillers fédéraux. Rien n'est plus digne d'éloge que le zèle avec lequel ces commissaires bénévoles s'acquittent de leurs charges parmi lesquelles figure la surveillance de la fréquentation de l'école.

Après avoir constaté la négligence du père ou du tuteur à rem-

plir ce devoir et le lui avoir rappelé à plusieurs reprises, ceux-ci le citent devant le juge de paix qui le condamne une première fois à une amende de 20 centimes, une seconde fois à 50 centimes, une troisième fois à 1 franc, et enfin à un jour de prison, si le délinquant persiste; mais dans un pays montagneux comme la Suisse, les absences sont souvent forcées et par conséquent légitimes; c'est encore la tâche du commissaire de le constater avec justice et impartialité.

Ainsi en est-il de tous les détails de la vie scolaire. Elle se trouve placée de la sorte sous la surveillance spéciale et directe des citoyens eux-mêmes. Que ce système soit appliqué, comme il l'est, en effet, par toute la Suisse, et il deviendra aussi salutaire que populaire.

Ce travail serait incomplet, si nous ne donnions pas ici quelques détails sur la position et sur les rapports des instituteurs entre eux. Cette position et ces rapports se ressentent tout naturellement de la liberté complète, base de la Constitution helvétique, et leur donne par là même un caractère particulier qui n'a d'analogue qu'aux États-Unis d'Amérique.

En Suisse, deux grandes sociétés réunissent l'immense majorité des instituteurs et des institutrices, *Schweizerischer Lehrewerein*, société des instituteurs pour les cantons de langue allemande, et la *Société des instituteurs de langue romande*. Ces deux sociétés ont leurs congrès bis-annuels. Le premier a eu lieu à Fribourg, pour la Suisse romande, en 1866; nous empruntons à un témoin oculaire, M. Ch. Defonon, le tableau qu'il trace de celui qui eut lieu à Genève, au mois d'août 1884.

Les congrès pédagogiques ont, chez nos voisins, une physionomie très particulière, et qui permet de saisir, en quelque sorte, sur le vif, l'instituteur suisse sous divers aspects caractéristiques de sa vie pédagogique nationale, nous ajouterions, volontiers, intimes.

La pédagogie y est représentée par la discussion, en séance générale, des questions ayant pour objet « le perfectionnement de l'éducation, publique, de la vie morale et intellectuelle dans les cantons » (ce sont les termes du programme de la Suisse romande). Ces questions proposées, soit par l'Assemblée elle-même, soit par le comité directeur des sociétés, ont été préalablement l'objet de discussions suivies de rapports dans les conférences locales ou régionales dans les synodes pédagogiques, comme on dit dans certains cantons

suisses. Ces rapports, envoyés au comité directeur, y sont résumés, analysés, critiqués, dans un rapport d'ensemble, et ce sont les conclusions de ce rapport d'ensemble qui forment la base de la discussion en assemblée générale.

Les réunions ne sont point fermées; il suffit d'être membre de la Société, ou d'être invité par la Société pour y prendre part et y porter la parole; tous les hommes d'école, tous les amis de l'école y sont libéralement accueillis; nous y avons vu bien souvent l'inspecteur à côté de ses subordonnés, le professeur de l'enseignement moyen ou secondaire, à côté du régent campagnard. La discussion est absolument libre, chacun prend et garde la parole comme il l'entend et autant qu'il l'entend; sauf la paternelle invitation du président « d'être bref pour ménager le temps », et on écoute avec autant de bienveillance l'essai d'un sous-régent, qui n'hésite pas à se produire, que le discours de tel personnage plus ou moins officiel ou autorisé. En France, à en juger, du moins, par les quelques congrès qui ont eu lieu, peut-être trouverions-nous ces discussions trop sommaires et trop générales, mais il est vrai de dire que les questions ayant été étudiées à fond, dans les conférences et les synodes, chacun en arrivant au congrès pense avoir son opinion faite, et que le vote pour ou contre les conclusions du rapporteur général est plus important, en somme, que la délibération même.

Les discussions pédagogiques ont lieu d'ordinaire dans la séance du matin, c'est ce qu'on pourrait appeler la pièce de résistance du congrès.

Après midi, vient le banquet, et le banquet n'est certainement pas la partie la moins originale de ces réunions. La grande ville de Genève pouvait cette année (1884) offrir au banquet des instituteurs le vaste et luxueux abri de son bâtiment électoral; mais nous avons vu plusieurs fois, dans des localités moins bien pourvues, le banquet se tenir dans une cantine, c'est-à-dire dans une baraque en planches, dressée pour la circonstance, tout enguirlandée de branches de sapin et de festons aux couleurs fédérales ou aux couleurs des cantons; dans le fond une estrade pour l'orchestre, et c'est toujours un régal pour les oreilles que d'entendre un orchestre suisse, au centre, dans l'endroit le mieux en vue, une tribune pavoisée avec quelqu'une des belles devises nationales : *Liberté et patrie, un pour tous, tous pour un*, et sur la tribune une grande coupe contenant le vin d'honneur! C'est la tribune aux toasts, et les toasts sont toujours nombreux. Le banquet est en général fort simplement servi, les nappes et les serviettes en papier ne sont pas ce qui y coûte le plus cher. Le premier toast, suivant une tradition à laquelle on ne manque jamais dans toutes les réunions suisses, est un toast à la patrie, et il est écouté par tout

le monde avec un recueillement religieux qui frappe vivement l'étranger (1).

Ces Congrès sont libres comme tout le reste, c'est ce qui en fait la force et, pour nous, l'intérêt.

Un dernier mot en terminant.

La population entière de la Confédération helvétique s'élevait en 1880 à 2,800,000 en chiffres ronds, sur lesquels les protestants comptaient pour 1,600,000, et les catholiques pour 1,100,000. Imaginons les résultats qu'aurait pu avoir pour la République entière ces onze cent mille catholiques s'armant pour leur foi religieuse, revendiquant leurs droits de pères de famille, et nous reconnaîtrons sans peine que nos voisins ont fait preuve d'une grande sagesse, en interprétant et en appliquant dans un esprit plus libéral le texte absolu et arbitraire de leur nouvelle constitution.

Comparons cette conduite prudente avec ce qui se passe en France. Ici et là, la loi établit la gratuité, l'obligation, la laïcisation de l'instruction primaire; ici et là, elle décrète certaines pénalités contre les parents ou tuteurs négligents d'envoyer les enfants à l'école : d'où vient donc la différence? Elle vient de ce qu'en Suisse, grâce à une longue pratique de la vraie liberté et à l'autonomie des cantons, on a compris la nécessité de laisser une porte ouverte à la liberté de conscience, ménageant ainsi une soupape de sûreté dont la prudence conseillait l'emploi. Tandis qu'en France, au contraire, on s'est attaché à rendre la législation scolaire particulièrement dure et insupportable, en violentant les consciences avec l'acharnement et l'aveuglement de l'esprit sectaire.

Quelle autre situation serait la nôtre, si, au lieu de cet arbitraire obstiné, imposé par une majorité d'occasion, sénateurs et députés, en se montrant de véritables hommes d'État, avaient laissé, comme en Suisse, la faculté à chaque père de famille de donner à son enfant l'instruction religieuse qui lui convient!

Que de colères, que de haines, que de périls peut-être eussent été épargnés à notre France! Nous avons l'exemple sous les yeux, en profiterons-nous?

C.-F. Audley.

(1) *Revue pédagogique*, 15 septembre 1884.

ÉCHOS DU PAYS DES PHARAONS

MÉHÉMET-ALI

Le « grand Pacha ». — Naissance obscure de Méhémet-Ali. — L'ex-Caikjie de Constantinople devenu l'arbitre de l'Égypte. — Méhémet-Ali, vice-roi. — Sa victoire sur les Anglais. — Guerre wahabyte. — Massacre des mamelouks. — Conquête de la Syrie. — Ibrahim-Pacha. — Intrigues de la Porte. — Portrait de Méhémet-Ali. — Sa démence. — Sa mort.

Méhémet-Ali est incontestablement un des hommes les plus remarquables que l'Orient ait produits, celui qui exerça une puissante influence sur les destinées de l'Égypte.

Ce vice-roi légendaire arriva à la plus haute place du gouvernement de l'Égypte, à travers mille obstacles qu'il brisa par son courage et tourna par son habileté. Méhémet-Ali tira du grand fait de l'expédition française les conséquences qu'il devait avoir sur l'Orient. Napoléon et la France ont été de moitié dans sa fortune, car en écrasant par trois grandes défaites les anciens maîtres de l'Égypte, les mamelouks, ils rendirent possible son élévation.

I

Méhémet-Ali naquit en 1763, à la Cavela, petit port de la Roumélie. Les Turcs connaissent rarement la date exacte de leur naissance, grâce à la déplorable absence d'état civil. Ils viennent au monde sans être enregistrés, ils meurent sans que l'on dresse aucun acte mortuaire.

Méhémet-Ali se plaisait à dire qu'il était né la même année que

Napoléon; ses courtisans ne manquaient pas de lui répéter que cette année avait vu naître les deux hommmes les plus illustres de leur siècle. Malgré sa naissance obscure, Méhémet-Ali est certainement une grande figure.

Celui que l'on nomme : « le grand Pacha », devenu orphelin, passa son enfance dans la misère. Il fut accueilli par un aga dont il mérita la bienveillance. Méhémet-Ali vécut plusieurs années à Constantinople où il était simple *caikjie* (batelier).

Ennuyé de ce métier et désireux de revoir sa ville natale, il alla trouver un petit banquier arménien et lui dit : « Je voudrais m'établir à la Cavala, y faire le commerce de tabac; si tu me prêtais 6000 piastres, tu me rendrais un grand service. »

Le banquier accéda à sa demande, et comme Méhémet-Ali voulait lui donner un reçu, il lui dit : « A quoi bon? Si avec cet argent tu fais une petite fortune, je te crois trop honnête pour ne pas songer à me le rendre; si, au contraire, il ne te porte pas bonheur, je n'irai pas te le réclamer, pour ajouter à ta peine. »

Transporté de joie, Méhémet-Ali prit les 6000 piastres, acheta du tabac et alla se fixer à la Cavala, où son commerce prospéra rapidement. Il se créa une position honorable, indépendante.

II

Un jour, Méhémet-Ali se rendit chez le pacha gouverneur de la Cavala pour lui vendre du tabac. Le pacha était dans une grande colère : on lui apprenait à l'instant qu'un cheik de village se révoltait et refusait de payer l'impôt. Le gouverneur se trouvait sans soldats, ayant envoyé tout son contingent à la Porte; il lui restait à peine deux cents hommes pour sa garde personnelle. Il se voyait donc dans l'impuissance de réprimer la rébellion de ce cheik.

Méhémet-Ali lui dit : « Puisque tu es si irrité contre lui, je m'engage à te l'amener, pieds et poings liés, d'ici à quatre jours. »

Le pacha répliqua en haussant les épaules : « Comment veux-tu parvenir à le faire prisonnier? Il ne me reste que deux cents soldats; c'est tout au plus si je pourrais t'en donner la moitié. Avec ce petit nombre tu ne pourras jamais avoir raison des révoltés, qui sont trois à quatre cents.

« — Je n'ai pas besoin de cent soldats, répondit le marchand de tabac. Si tu veux m'en donner deux seulement, laisse-les-moi

choisir et je t'engage ma parole que dans quatre jours le cheik sera ici à tes pieds. »

Le pacha considéra cette entreprise comme impossible; cependant, comme il ne risquait que deux hommes, il consentit à les lui donner, lui promettant une superbe récompense si réellement il lui ramenait le cheik prisonnier.

Méhémet-Ali choisit deux soldats courageux et forts, tous deux ses amis, et tous les trois ils se mirent en route pour le village révolté. Arrivé à quelque distance du lieu désigné, il laissa les soldats leur recommandant de ne pas se montrer, et seul à pied, il entra dans le bourg.

Il était grand matin, les musulmans étaient à la mosquée. Méhémet-Ali s'y rendit aussi, et apercevant le cheik occupé à prier, il alla se mettre près de lui, se prosterna à plusieurs reprises, en récitant des versets du Coran. Lorsqu'il vit son voisin quitter la mosquée il le suivit. Il le connaissait, plusieurs fois il lui avait vendu du tabac. Le saluant respectueusement et lui offrit des cigarettes à choisir. Le cheik se mit à fumer, en marchant à côté de Méhémet-Ali. Quand ils furent un peu à l'écart, ce dernier lui dit :

« Viens un instant avec moi. J'ai quelque chose de grave à te communiquer. J'arrive de la Cavela, le gouverneur est dans une fureur extrême : et je suis venu pour te prévenir de ce qu'il médite contre toi. »

Le cheik sans défiance suivit le marchand de tabac, qui le conduisit près du chemin, où les soldats se tenaient cachés derrière une haie de cactus.

Méhémet-Ali lui dit :

— Le pacha, courroucé de ta rebellion, a fait demander des troupes à la Porte pour te faire châtier et brûler ton village.

Le cheik, consterné, écoutait haletant.

Tout à coup, sur un signe de Méhémet-Ali, les soldats se jettent sur le cheik, lui mettent un mouchoir sur la bouche, lui lient les mains et, tirant un pistolet de leur poche, ils menacent de lui brûler la cervelle s'il tente de se dégager ou d'appeler du recours.

On le force à monter sur un cheval, qu'on avait amené exprès pour lui; ils le placent au milieu d'eux et reprennent au grand galop le chemin de la Canala.

Le quatrième jour, selon sa promesse, Méhémet-Ali amena au pacha, pieds et mains liés, le cheik rebelle, demandant seulement

qu'on lui laisse la vie sauve. Le gouverneur se contenta de l'accabler d'injures et de le faire jeter en prison; mais il ne le fit pas mourir.

Ce fait témoignait plus de ruse et d'astuce, que de vrai courage; pourtant il enchanta le gouverneur qui, dès ce jour, prit le marchand de tabac en affection et, voulant se l'attacher complètement, il lui donna sa fille en mariage.

Dès ce moment, Méhémet-Ali quitta son commerce et entra dans l'armée turque. Son beau-père et protecteur le fit arriver promptement à un grade.

Lorsque les Français eurent envahi l'Égypte, la Porte, levant une armée pour aller disputer cette province à Bonaparte, ordonna, à la ville que Méhémet-Ali habitait, de mobiliser trois cents hommes.

Il fit partie de ce corps et en devint bientôt le *bynbachi*. Méhémet-Ali assista à la bataille d'Aboukir; il s'y distingua et fut nommé, après cette journée, *sere-chesme* (commandant de mille hommes).

Il possédait ce grade, quand les Français évacuèrent l'Égypte. On l'envoya ensuite combattre les mamelouks. Méhémet-Ali devint, en peu de temps, l'arbitre de l'Égypte. Enfin, sa fortune va aller en grandissant pour s'arrêter à la position de vice-roi.

III

Il est incontestable que Méhémet-Ali a été un homme remarquable. Il faut songer surtout que, sorti du peuple, il n'avait reçu aucune éducation. — A quarante-cinq ans, une esclave de son harem lui apprit à lire. Il calcula admirablement, sans avoir jamais eu des leçons de mathématiques. Il n'eut, du reste, ni beaucoup de temps ni de peine à dépenser pour arriver à son but. — On peut dire, avec vérité, qu'il a été le fils de ses œuvres.

Courageux jusqu'à la témérité, connaissant à fond la stratégie de la guerre, par intuition, car il ne l'avait pas apprise.

Bon général, d'une conception vive, d'une grande intelligence, c'est une belle figure. C'est le grand homme de son siècle, ce caïkjie, ce marchand de tabac devenu vice-roi.

IV

Le caractère de Méhémet-Ali est assez difficile à analyser, car il a fait de grandes, de nobles actions, et, à côté de cela, la trahison, l'astuce, ont eu aussi leur place dans sa vie.

Plus d'une fois, dans le cours de son existence, on l'a vu sacrifier à son ambition ses amis et ceux qui lui avaient prêté un zélé concours. On l'a dit bon et clément. Il est plus juste de dire que jamais il ne s'est montré cruel sans nécessité; il ne l'a été que lorsque son intérêt l'exigeait.

Méhémet-Ali qui était, dès lors, fixé en Égypte, assista à la gloire de nos armes. Il connut Bonaparte, Kléber, Desaix, Murat... Il vit de près le génie français, joint au courage, faire des prodiges.

Doué d'une nature ardente, ayant soif de tout voir, de tout apprendre, il tâchait de saisir quelques bribes de génie militaire de ces vaillants généraux, car déjà des projets ambitieux roulaient dans sa tête. Très épris de la gloire, il se disait : « Je veux que l'Europe s'occupe un jour de mes actions éclatantes; je veux, moi aussi, devenir un grand homme. »

C'est un fait que Méhémet-Ali a pris au contact de notre armée ce germe de civilisation que l'on a remarqué plus tard en lui, comme aussi la sympathie, l'admiration qu'il a témoignées pour la France, ont pris naissance pendant notre expédition en Egypte.

En étudiant de près tous les hommes d'élite que nous avions envoyés en Égypte, il s'est dit qu'une nation qui avait produit de pareils héros devait être une grande nation.

Une fois vice-roi, sa politique est restée française; sans cesse il s'est efforcé de copier les institutions françaises, il s'est entouré de Français, leur a confié des postes éminents et de haute confiance.

V

Méhémet-Ali observait sa religion sans fanatisme ni bigoterie. — Il montra toujours la plus grande tolérance pour tous les autres cultes. Ce vice-roi est le premier souverain musulman qui ait couvert les chrétiens d'une large protection, qui les ait fait rigoureusement respecter, qui ait accordé à plusieurs d'entre eux des grades de commandement et les ait élevés à la dignité de bey.

Pour se placer ainsi au-dessus des préjugés les plus enracinés, il lui fallut braver avec courage les critiques de sa cour et de son peuple, jaloux des faveurs qu'il accordait aux étrangers.

Bien que les Osmanlis soient forcés d'avouer la supériorité des Européens sur beaucoup de points, ils les regardent toujours avec un sentiment de pitié, mêlé de dédain. Tant que la croyance religieuse sera profondément enracinée en eux, nous ne serons jamais à leurs yeux que des infidèles, des *giaours*. Leur sentiment d'orgueil fanatique se révèle en maintes circonstances.

On sait les discussions que l'étiquette avait excitées, autrefois, entre les ambassadeurs de la Porte. — Méhémet-Ali, en s'élevant au-dessus de ces absurdes préjugés, montra la supériorité réelle de son esprit. Il recevait toujours les étrangers avec la courtoisie la plus prévenante et la plus flatteuse. Il donna constamment à ses officiers l'exemple de la plus affectueuse politesse envers les Européens. Il heurta à cet égard les préventions de ses sujets et brava même les accusations d'infidélité que les fanatiques et les ignorants n'avaient pas hésité à lancer contre lui. Il saisit toutes les occasions de faire ressortir la supériorité de talents qu'il reconnut aux Européens sur ses nationaux et les moyens qu'il employa pour les faire respecter par eux. Nous pourrions rapporter une foule d'anecdotes curieuses à ce sujet : nous n'en citerons qu'une seule.

Il y avait, un jour, dans le *Divan* du vice-roi des étrangers de distinction. Au début de leur visite, Méhémet-Ali fit apporter le café. Les officiers chargés de le servir l'offrirent de la main gauche aux hôtes Européens du pacha. — Ceux-ci, qui n'étaient pas au fait des détails de l'étiquette orientale, ne s'aperçurent pas de tout ce qu'il y avait de grossière impolitesse dans l'acte des *cavedjis*. La main gauche est considérée par les musulmans comme impure; ils ne s'en servent jamais que pour les offices qui impliquent un caractère de souillure. Mais à peine furent-ils sortis, que le vice-roi, auquel n'avait pas échappé l'intention malhonnête de ses serviteurs, leur fit de graves reproches, ordonna qu'ils fussent revêtus d'une chemise blanche et envoyés à la Mecque pour desservir la *Caaba*, en leur disant :

« Puisque vous êtes assez fanatiques pour dédaigner de vous montrer polis envers des personnes que je m'honore de recevoir, allez dans une ville où la vue des Européens ne vous offusquera pas et où vous ne m'exposerez point à rougir de votre grossièreté. »

Méhémet-Ali s'adonna aussi avec passion à l'étude de l'histoire. Celles d'Alexandre et de Napoléon l'occupèrent le plus. Il avait un culte pour ce dernier.

VI

Le règne des fameux mamelouks, qui, avant l'occupation française, gouvernaient l'Égypte, commençait à pâlir. La Porte, jalouse de leur force, les empêchait de recruter des hommes en Circassie et en Georgie, pour remplir les vides qu'y avaient faits, dans leurs cadres, les guerres avec les Français. Les races étrangères ne peuvent se reproduire en Égypte; tous les enfants des mamelouks mouraient en bas âge; leur nombre diminuait donc considérablement.

Méhémet-Ali comprit le profit qu'il pouvait tirer personnellement de cette situation et commença à assurer sa puissance en Égypte.

La Porte avait nommé un nouveau vice-roi, Kourchyd, qui eut à combattre les mamelouks. Cette tâche difficile était au-dessus de ses forces. Poursuivi sans cesse par les réclamations des turbulents Albanais, dont la solde était toujours arriérée, il perdit bientôt, par les exactions qu'il commit pour satisfaire ses troupes, toute chance de popularité. Méhémet-Ali, au contraire, augmentait chaque jour la sienne, soit en combattant les mamelouks, soit en jouant le rôle de pacificateur au milieu des émeutes militaires qui mettaient fréquemment en émoi la capitale de l'Égypte. Kourchyd, en garde contre les chefs Albanais, leur avait fait ordonner, par l'organe de la Porte, de retourner dans leurs foyers. Méhémet-Ali commença par ne pas obéir à cette injonction, puis il feignit, devant les cheiks, de se préparer au départ. Mais ceux-ci, qui voyaient en lui un protecteur, firent tout pour le retenir. S'étant assuré, par cette feinte adroite, des sentiments de la population du Caire, Méhémet-Ali attendit l'occasion d'en profiter. Elle ne tarda pas à se présenter.

Des soldats de Kourchyd mirent le Caire au pillage; les cheiks, poussés à bout, se réunirent et déposèrent le pacha, qui ne savait ou ne pouvait plus protéger la tranquillité publique. Ils conférèrent la vice-royauté à Méhémet-Ali que la Porte venait, depuis peu, nommer pacha de Djeddah, afin de l'éloigner de l'Égypte. Méhémet-Ali refusa d'abord, mais se rendit à des instances réitérées.

Le 9 juillet 1805, un firman de la Porte vint le confirmer dans sa dignité de vice-roi d'Égypte.

Poussé au pouvoir par les cheiks qui, par leur influence religieuse et traditionnelle, étaient les représentants naturels de la population, Méhémet-Ali prit, dès le principe, de vigoureuses racines. Du reste, il sut tourner l'écueil contre lequel avaient échoué ses prédécesseurs : le besoin d'argent, besoin sans cesse alimenté par l'avidité insatiable des troupes. Il était soutenu par le peuple, qui l'avait vu, faisant lui-même la police au Caire, souvent arrêter et punir, de sa main, ses soldats qui se livraient au pillage. Plein de déférence pour les cheiks, il leur faisait part des difficultés de la situation, et les forçait ainsi à lui procurer les moyens d'y parer. Leurs intérêts étaient identifiés avec ceux du vice-roi, dont la puissance était leur ouvrage. Aussi se prêtèrent-ils aux levées de contributions qu'il fut obligé de faire et qui l'auraient dépopularisé. Si Méhémet-Ali n'avait pas eu d'appui dans la population du Caire, il eût probablement succombé.

VII

Pendant plusieurs années, Méhémet-Ali ne commanda que dans la Basse-Égypte. La Haute-Égypte était restée au pouvoir des beys mamelouks. Un bey de la Porte commandait à Alexandrie.

L'Elfy-Bey et Bording-Bey mirent tout en œuvre pour le renverser. L'Elfy-Bef surtout chercha un appui dans l'Angleterre, qui ne manqua pas de le lui accorder; et l'ambassadeur de cette puissance, à Constantinople, fit si bien, que la Porte envoya une flotte porter l'ordre au pacha de quitter ce pays, lui donnant comme compensation le pachalik de Salonique. Méhémet-Ali, au lieu de suivre cet ordre, chercha un nouvel appui dans les mamelouks, dont plusieurs se rallièrent à lui pour combattre la Turquie. La France le soutint aussi, et enfin la Porte lui envoya un nouveau firman, qui le rétablissait dans sa vice-royauté, moyennant un tribut de 5 millions de francs, qu'il payerait au grand seigneur.

Bientôt sa puissance fut consolidée par la mort de ses deux adversaires, l'Elfy-Bey et Bording-Bey.

Mais l'Angleterre, furieuse de l'échec qu'avait essuyé sa politique, envoya huit mille hommes en Égypte pour renverser le pacha, pensant que les mamelouks se joindraient à eux. Cette expédition fut un nouvel échec pour l'Angleterre; les fiers insulaires furent battus par les troupes du vice-roi qui les commandait.

La victoire gagnée, Méhémet-Ali fit trancher la tête à mille

Anglais. Il envoya ce trophée au Caire : ces têtes furent placées tout autour de la place Romelyeh.

Méhémet-Ali essaya, dans la suite, de racheter cet acte de cruauté, en rendant plus tard tous les prisonniers sans aucune rançon.

Les Anglais, partis de l'Égypte, Méhémet-Ali commença à respirer; il chercha à se fortifier chez lui, rêvant de secouer un jour le joug de la Porte. Il n'entra pas dans la politique de celle-ci de laisser jamais le vice-roi jouir paisiblement de la puissance qu'il avait si laborieusement acquise. Déjà, à plusieurs reprises, elle lui avait ordonné de faire marcher des troupes contre les Arabes wahabytes. Les Wahabytes, hérétiques de l'Islamisme, qu'ils voulaient reporter à sa simplicité primitive, avaient paru au dix-huitième siècle et s'étaient emparés rapidement de toute l'Arabie.

Médine, la Mecque, ces lieux saints des musulmans, étaient tombés entre leurs mains; ils en avaient pillé les richesses. Les pieuses caravanes qui allaient accomplir le pèlerinage de la Mecque et de Médine, n'étaient plus en sûreté; souvent elles ne pouvaient atteindre le but religieux de leur voyage. Aussi le monde musulman était-il plongé dans la désolation. Animés d'ailleurs de toute la verve d'un fanatisme novice, les Wahabytes pouvaient se rendre redoutables aux sultans, au-delà même des limites de l'Arabie. Déjà ils avaient menacé le pacha de Bagdad, lorsque les ordres de la Porte, qui enjoignirent à Méhémet-Ali de les combattre, devinrent plus pressants que jamais.

Avant de commencer cette guerre sainte et dégarnir l'Égypte de troupes, Méhémet-Ali voulut anéantir dans leur source tous les dangers qui menaçaient son autorité et la tranquillité du pays.

VIII

Les mamelouks avaient repris les armes en 1808. Méhémet-Ali en défit une partie et accepta les offres d'alliance de la puissante maison d'Elfy. Mais on ne pouvait jamais compter avec eux sur une paix sûre. Voyant que le vice-roi allait être privé de ses meilleurs soldats, ils complotèrent de l'attaquer et se flattèrent d'avoir bon marché de lui, lorsqu'il ne serait plus soutenu par ses défenseurs naturels. Leur trame fut découverte. C'était une question de vie ou de mort qui s'agitait entre eux et Méhémet-Ali. Menacé par les

mamelouks, il les prévint et résolut leur perte pour s'assurer la domination de l'Égypte.

Le massacre des mamelouks flétrit le règne de Méhémet-Ali. Afin d'arriver à la gloire, au pouvoir sans entraves, il décréta la mort de quinze à vingt mille hommes, par la seule raison qu'ils faisaient ombrage à son ambition.

Le 1er mars 1811 fut choisi pour cet acte horrible. Ce jour Méhémet-Ali invita tous les chefs et tous les mamelouks à un grand dîner d'adieu, donné à son palais de la forteresse du Mokattan, au Caire, à l'occasion de l'investiture de son fils, Toumsou-Pacha, qui allait commander l'expédition contre les Wahabytes.

Ce palais est bâti sur une petite montagne qui domine le Caire; on y arrive par des rues étroites, bordées de hautes murailles et de maisons : Méhémet-Ali avait donné l'ordre à ses fidèles Albanais de se poster à l'entrée de toutes ces issues et de massacrer tous les mamelouks, sans faire quartier à aucun, à leur sortie du palais.

La fête terminée, le vice-roi congédia amicalement ses hôtes, qui, sans méfiance et enchantés de l'accueil qui leur avait été fait, s'engagèrent dans ces petites rues. Alors les soldats embusqués fermèrent les deux issues, et, se précipitant sur eux, inopinément, ils les égorgèrent avant qu'ils eussent pu se mettre en état de défense.

Ce fut une horrible boucherie!

Un seul échappa, Hassan-Bey, le frère d'Elfy-Bey. Monté sur son cheval, il parvint à passer au milieu des rangs des soldats; il arriva sur la plate-forme du palais même, devant une des portes; là, il lança à droite son cheval dans le vide, et tomba d'une hauteur de plus de 20 mètres. Son cheval fut tué, mais lui-même ne se fit aucun mal. Il fut recueilli par des fellahs qui le cachèrent chez eux.

On nomme encore aujourd'hui ce côté de la plate-forme : *le Saut du Mamelouk*. Ce malheureux fut le seul qui put raconter la fin tragique de ses compagnons d'armes.

Ce drame terrible l'avait tellement frappé, qu'il a fini par perdre la raison.

Dans sa folie, il voyait toujours les Albanais massacrant ses compagnons et amis. Les Arabes l'avaient en grande vénération, ils en prenaient soin et le traitaient avec égards.

Voilà les détails que me donna mon drogman arabe, pendant que je contemplais l'admirable panorama dont on jouit sur la plate-forme de la forteresse du Mokattan.

Mon vieil Arabe ajouta d'une voix émue : « Vois-tu, c'est de là qu'a sauté le mamelouk, se recommandant au prophète, qui a amorti sa chute et l'a sauvé, voulant qu'il restât au moins un de ces infortunés pour pouvoir conter leur terrible disgrâce. — C'étaient de courageux soldats que ces mamelouks ! ajouta-t-il ; leur massacre a été une horrible action. Je gage que c'est son souvenir qui, plus tard, a fait que celui qui l'avait ordonné est devenu fou aussi ; dans sa folie, il devait voir les cadavres de ces malheureux, entendre leur cri de douleur !...

J'étais sous le coup d'une vive émotion en quittant la plate-forme de la forteresse pour me rendre à la place de Romelyeh ; mon cœur se serra péniblement en me représentant cette terrible tragédie. En passant par ce défilé tortueux, je croyais voir les soldats embusqués derrière ces murs, ces rochers ; il me semblait voir ruisseler le sang de ces infortunés, entendre leurs cris de détresse. Mon imagination souleva le voile jeté sur cet affreux spectacle, et je frémis d'horreur !

Que la politique est une affreuse chose, ou plutôt, on se sert de son voile pour commettre des atrocités !

Pendant le massacre de ceux qui, dix minutes auparavant étaient ses hôtes, Méhémet-Ali était renfermé dans son palais. Ses partisans citent comme un trait de la bonté de son cœur, qu'au bruit de la fusillade, il était pâle et ému, au point de demander un verre d'eau pour ne pas se trouver mal.

Quelle âme pourrait rester insensible dans un pareil moment !

Ce drame affreux eut de l'écho dans toute l'Égypte. La plupart des mamelouks furent exterminés dans les provinces, au nombre de quinze à vingt mille. De faibles débris de ce corps se réfugièrent en Abyssinie. Du reste, lorsque la masse fut détruite, le vice-roi empêcha qu'on poursuivît ceux qui avaient échappé au premier moment. C'était à la caste qu'il faisait la guerre, non aux individus. Il prit à son service plusieurs de ceux qui survécurent. Il leur laissa les richesses qu'ils possédaient, et accorda même des pensions aux femmes et aux enfants de ceux qui succombèrent.

Méhémet-Ali atteignit, en une seule et terrible journée, le but auquel tentait depuis deux siècles la politique de la Porte ottomane.

IX

Méhémet-Ali avait compris, dès son avènement au pouvoir, l'importance de la tactique européenne.

Une première tentative qu'il fit en 1815 pour organiser des troupes régulières, ne réussit point. Un moment même, son autorité fut sérieusement compromise par le soulèvement des soldats turcs et albanais qu'il voulait discipliner. Il fut obligé de différer l'exécution de ses projets à cet égard et d'employer d'autres moyens.

Il se débarrassa de ses bandes factieuses à son double profit, en leur faisant faire des conquêtes dans l'Arabie, le Sennar et le Kordofan.

Ces deux dernières contrées furent soumises pendant l'année 1820. — Méhémet-Ali perdit dans le Sennar son fils Ismaël-Pacha, qui périt d'une mort affreuse, dans un guet-apens que lui tendit un chef indigène. Le Delferdar-Bey, gendre du vice-roi, tira une cruelle vengeance de cet assassinat.

Dès lors, Méhémet-Ali, dont l'empire s'étendait sur un immense rayon, travailla à développer toutes les ressources intérieures que renfermaient ses possessions. Déjà il avait donné à la propriété la constitution unitaire, qui a été son plus puissant moyen d'action. Par l'introduction de la culture du coton, il opéra une révolution agricole sur le sol d'Égypte. Il donna au commerce une large extension et ses revenus s'accrurent rapidement. C'était le moment d'apaiser l'armée.

Méhémet-Ali établit à Assouan un camp d'instruction où, par ses efforts persévérants et grâce à la direction active de M. Selves, Soliman-Pacha, plusieurs régiments disciplinés à l'européenne, furent formés. Il appela de France des généraux, des officiers, des médecins et fonda des écoles, des hôpitaux, des fabriques.

Le « Grand Pacha » connaissait trop bien la politique de la Porte pour se fier jamais à ses intentions, pour travailler à son profit exclusif. Il savait que, quelque service qu'il lui rendît, elle ne le respecterait qu'autant qu'il serait fort. Il savait que le jour où il viendrait à chanceler, le Divan n'hésiterait pas à lui envoyer le *cordon* ou un successeur. Acquérir de la puissance était donc pour lui moins une affaire d'ambition qu'une question vitale. Il prit donc bientôt envers Constantinople une position semi-indépendante.

X

Les rapports de l'Egypte avec l'Europe devenaient de jour en jour plus directs et plus fréquents; le vice-roi commençait à attirer

sur lui l'intérêt de l'Occident, auquel il demandait le modèle de ses réformes et d'utiles auxiliaires. Novateur éclairé et hardi, il envoyait à Paris, pour s'instruire à l'école de France, de jeunes musulmans destinés à répandre plus tard nos lumières sur les bords du Nil, lorsqu'il fut obligé par le sultan à faire contre l'insurrection hellénique (grecque) une guerre qui faillit compromettre en Europe la belle réputation qu'il s'y était faite.

Méhémet-Ali obéit aux ordres du chef de l'islamisme. Il envoya d'abord un léger secours, mais plus tard, lorsque les progrès de la révolution grecque furent devenus plus menaçants, il dut faire un déploiement de forces plus considérable.

Il avait alors vingt-quatre mille hommes de troupes réglées; s'il avait refusé d'en faire marcher une partie contre les Grecs il se serait rendu odieux aux musulmans.

Le 16 juillet 1824, son escadre, forte de soixante-trois voiles et de cent transports de toute nation (excepté du pavillon français), partit pour la Morée. Son fils Ibrahim-Pacha commanda cette expédition. Il pacifia Candie et ses armes furent victorieuses en Morée.

On sait de quelle manière déplorable pour l'empire ottoman se termina la guerre de la Grèce. La bataille de Navarin anéantit la marine de Méhémet-Ali, comme celle de la Porte.

On ne peut parler de la révolution hellénique sans faire honneur au vice-roi d'Égypte de la généreuse tolérance qu'il montra envers les Grecs. Les autres pachas, charmés de trouver une occasion de satisfaire contre les chrétiens les inspirations grossières de leur fanatisme, exercèrent sur eux des persécutions de tout genre.

Le pacha d'Acre fit détruire l'église du Mont-Carmel; les chrétiens de Syrie furent abreuvés d'avanies; le gouverneur de Chypre fit mettre à mort ou emprisonner quiconque professait la religion grecque; dans toutes les parties de l'empire le sang coulait également. Mais, en Égypte, les Grecs continuèrent à jouir de la protection de Méhémet-Ali, et ses États servirent d'asile hospitalier à un grand nombre de familles, forcées de fuir d'atroces persécutions.

L'échec de Navarin ne découragea pas le vice-roi : la guerre de Morée lui apprit le parti qu'il pouvait tirer de ses troupes, elle lui servit à mesurer ses forces. Il se hâta de réparer ses pertes et, pour se préparer à de plus grands événements, fit construire à Alexandrie, avec une rapidité incroyable, une nouvelle escadre plus importante que celle que la journée de Navarin lui avait enlevée.

Méhémet-Ali s'occupa des moyens de rétablir les finances épuisées. Dans ce but il créa l'impôt en nature. Cette institution avait son bon et son mauvais côté.

Elle enrichit non le pays, mais une foule d'Européens. Il réprima le brigandage des Bédouins et donna des soins à l'agriculture, jugeant que c'était la vraie richesse du pays. Enfin Méhémet-Ali montra un grand désir d'améliorer l'Égypte, en prenant modèle sur la France, pour laquelle il avait une grande admiration. Il déploya dans toutes ses réformes autant d'intelligence que de fermeté. Tout ce qui reste encore de bien en Égypte est l'œuvre du « grand Pacha ».

Méhémet-Ali créa aussi des écoles militaires avec des instructeurs français. Il institua au Caire une école de médecine, dirigée longtemps par un habile médecin français, le Dr Glot-Bey.

XI

Se souvenant de son ancien métier de commerçant, le vice-roi donna tous ses soins au commerce de son pays; on peut dire qu'il est le créateur du commerce de l'Égypte avec l'étranger. Grâce à son impôt en nature, chaque gouvernement devait lui donner, celui-ci autant de blé, celui-là autant de cannes à sucre, un autre du tabac. Cet impôt en nature paraissait plus facile à payer pour le peuple; pourtant les pauvres fellahs n'étaient pas heureux sous le gouvernement de Méhémet-Ali. Épuisés par les guerres, ils ont été obligés, quand même, à remplir les caisses vides de l'État. Une masse de corvées ont été levées pour construire tous les établissements fondés par Méhémet-Ali.

Pendant que ce dernier s'occupait de l'organisation de l'Égypte, son fils, Ibrahim-Pacha, continuait à faire la guerre aux Wahabytes. Enfin, en 1818, il remporta sur eux une éclatante victoire : il fit prisonnier leur chef et mit leur armée en déroute.

Le cheik Abd-Allah-Ben-Soumond, envoyé au Caire, porta lui-même au pacha les bijoux qu'ils avaient enlevés à la Mecque.

Méhémet-Ali l'envoya ensuite à Constantinople, pour prouver au sultan qu'il avait si bien exécuté ses ordres, que le chef était son prisonnier. Le sultan fit mettre à mort ce malheureux, nomma Méhémet-Ali-Khan, et son fils Ibrahim, pacha de la Mecque, la plus haute dignité dans la hiérarchie ottomane.

Ibrahim était un habile général; il fit des prodiges de valeur, payant toujours de sa personne comme un simple soldat.

Si ces années ont été des années de gloire pour Méhémet-Ali, elles ont été des années de désolation pour le peuple égyptien. Les pauvres fellahs eurent beaucoup à souffrir pendant ces nombreuses guerres. Tandis qu'il ne restait aux champs que les vieillards, les femmes et les enfants, tout le reste était enlevé pour l'armée. On rencontrait à chaque pas dans les champs de malheureux fellahs, pleurant, conduits le carcan aux mains. Les fellahs étaient obligés de livrer tous les produits de leur récolte, pouvant à peine garder pour eux ce qui était indispensable à leurs besoins. Forcés de faire en corvée tous les travaux de construction, ils ne pouvaient cultiver leurs champs. Chaque fellah était soumis à une contribution extraordinaire de 9 piastres pour les frais de la guerre, chaque maison était frappée d'une taxe.

Le pauvre fellah vendit d'abord tout ce qu'il possédait pour payer l'impôt; puis, n'ayant plus rien, il résolut de déserter ce sol si peu hospitalier pour lui.

En peu de temps, malgré les postes établis aux frontières, plus de dix mille fellahs quittèrent l'Égypte pour aller s'établir en Syrie.

XII

Tous ces ennemis et cette mauvaise situation financière n'empêchèrent pas le vice-roi de songer à la conquête de la Syrie.

Un petit différend avec le pacha d'Acre, Abd-Abdallah, lui en fournit le prétexte.

Lors de l'expédition de la Morée, le Divan avait promis la Syrie à Méhémet-Ali; au lieu de cette province, Candie lui fut abandonnée, mais le vice-roi avait des griefs contre le principal pacha de Syrie, Abdallah, gouverneur de Saint-Jean d'Acre.

Ce pacha qui avait, en 1832, encouru la disgrâce de la Porte, ne dut son pardon qu'à l'intervention de Méhémet-Ali; au lieu d'être reconnaissant de ce service, il ne perdit aucune occasion d'agir avec hostilité contre le vice-roi. Il encourageait sur ses frontières la contrebande avec l'Égypte et avait fait bon accueil aux fellahs émigrés, qui s'étaient retirés dans le pachalik d'Acre. Méhémet écrivit à Abdallah de les lui renvoyer.

Celui-ci mettait en avant les lois du Coran, qui recommande de

ne pas trahir l'homme qui se met sous votre protection; puis il ajouta que les fellahs étaient les sujets du sultan et qu'ils se trouvaient aussi bien dans l'empire de leur maître en Syrie qu'en Égypte. Le vice-roi, blessé de cette réponse, lui écrivit qu'il irait reprendre ses dix mille fellahs *et un homme de plus*.

Méhémet-Ali savait que la Porte avait l'intention de l'attaquer; en homme habile, il la prévint et fit ses préparatifs de guerre.

Le 2 novembre 1837, vingt-quatre mille hommes et quarante pièces de campagne furent dirigés contre la Syrie. Ibrahim-Pacha en était le généralissime. Il prit la mer et s'embarqua à Jaffa; la plus grande partie des troupes suivit la route du désert.

Abd-Abdallah avait fort peu de troupes; il se retira à Saint-Jean d'Acre et se prépara à défendre cette ville.

Ibrahim se rendit facilement maître de Gaza, de Jaffa et de Caiffa, puis il vint assiéger Saint-Jean d'Acre, disant fièrement que, si Napoléon avait échoué en assiégeant cette ville, il serait plus heureux.

Mais, pendant cinq mois, il s'épuisa en efforts inutiles, la place, vigoureusement attaquée, était défendue de même. Le pacha commençait à croire qu'il avait trop présumé de ses forces; le découragement se mettait dans les rangs des soldats.

Enfin il changea son plan d'attaque, fit intercepter les vivres et les munitions envoyées pour ravitailler la place, puis on tenta une attaque générale. Ibrahim, toujours à la tête de ses troupes, monta le premier sur la brèche et, le 27 mai 1832, après six mois de siège, il entra victorieusement dans Saint-Jean d'Acre.

Il fit Abed-Allah prisonnier et l'envoya à Méhémet-Ali : celui-ci ne se montra pas cruel; il se contenta de l'accabler d'injures, de sarcasmes, puis il l'envoya vivre à Rondah.

XIII

Lorsque la nouvelle de ce succès, que l'on avait cru impossible, parvint à Constantinople, Méhémet-Ali fut proclamé rebelle.

Déjà une nombreuse armée avait été envoyée contre son fils. Mais celui-ci continua sa marche victorieuse à travers la Syrie; il s'empara de Tripoli, de Damas.

Le 8 juillet 1832, Ibrahim battit un corps considérable de troupes

à Homs. La bataille de Homs était la première qui se livrait entre les troupes orientales, organisées d'après la tactique européenne. Les Turcs y perdirent deux mille hommes et deux mille cinq cents prisonniers. Les Arabes n'eurent que cent morts et deux cents blessés. Aussi Ibrahim écrit à son père, dans le premier moment d'enthousiame : « Je n'hésite pas à dire que deux ou trois cent mille hommes de pareilles troupes ne me donneraient pas d'inquiétudes. »

Peu de jours après, il mettait en déroute, en quelques heures, aux défilés de Beylan, qui lui ouvraient le Taurus, l'armée du grand vizir Husseyn-Pacha et enfin, le 23 décembre 1832, il détruisit à Koniah, avec moins de trente mille hommes, une nouvelle armée ottomane, de soixante mille hommes, dont le général, Reschyd-Pacha, tombait en son pouvoir.

Bientôt les Turcs commencèrent à déserter leurs rangs pour se mettre dans ceux de l'Égypte victorieuse. Plusieurs éclatantes victoires assuraient à Méhémet-Ali la possession de la Syrie qui lui ouvrait les portes de tout l'Orient. Tous les esprits étaient enflammés d'admiration pour les hauts faits d'Ibrahim, les Turcs à l'envi se rangeaient sous son drapeau.

XIV

La victoire de Koniah ouvrait la route de Constantinople à Ibrahim. Toutes les populations musulmanes appelaient Méhémet-Ali à l'empire; si, dans ce moment, Ibrahim eût marché droit sur Constantinople, cette ville lui ouvrait ses portes, le sultan était détrôné et lui, le fils de Méhémet-Ali, devenait sultan de tous les enfants du prophète. N'était-ce pas lui qui avait arraché la Mecque, leur ville sainte, aux Wahabytes, qui donnait un nouveau prestige aux musulmans?

Mais il tarda et laissa le temps au sultan épuisé, éperdu, de réclamer l'appui de la Russie, qui lui envoya vingt mille hommes.

Ibrahim fut donc forcé de renoncer à la conquête de la Turquie et se contenter de la possession de la Syrie, que lui reconnaissait le traité de Fustaieh.

Le sultan Mahmoud, dont la jalousie contre l'heureux vice-roi d'Égypte s'irritait chaque jour davantage, ne songeait qu'à le renverser de sa haute position. Il fomentait les troubles de la Syrie, qui occupèrent pendant plusieurs années Ibrahim-Pacha. Il s'effor-

çait d'opposer les intérêts des puissances européennes à ceux du vice-roi en leur accordant un traité de commerce, dont il espérait que l'application à l'Égypte ferait naître des difficultés insurmontables. Enfin, après une lutte sourde de cinq ans, lorsqu'il eut réorganisé sa flotte et se crut prêt à écraser son vassal, au commencement de l'année 1839, il fit marcher sur la Syrie le serakier Haliz-Pacha dont les troupes vinrent se briser contre l'armée égyptiene, dans la belle journée de Nezib. La victoire se montra constante à Méhémet-Ali : Haliz-Pacha fut battu.

Sur ces entrefaites, le sultan Mahmoud mourut, laissant pour héritier un tout jeune homme. Alors les Turcs appelèrent de tous leurs vœux Méhémet-Ali sur le trône, et, le 14 juillet 1839, la flotte ottomane entrait dans Alexandrie pour acclamer Méhémet-Ali comme sultan de toute la Turquie.

Quel beau rêve pour l'ancien caikjie (batelier) de rentrer sultan dans cette ville où il ramait sur un petit caikjie!

Malheureusement pour lui, l'Europe s'en mêla et ce beau rêve s'évanouit. Le grand Pacha a été une heure, un jour, sultan en rêve! voilà tout.

A partir de ce moment, où il était arrivé à l'apogée de la gloire, Méhémet-Ali apprit que la fortune est inconstante, capricieuse. La Syrie se révolta.

Les Druses traitèrent les Égyptiens en ennemis et en massacrèrent un grand nombre. Pour conserver la Syrie, le vice-roi épuisait ses coffres, et il était obligé de mettre tous les fellahs sous les armes.

La Prusse, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, signèrent un traité d'alliance avec la Turquie pour maintenir Méhémet-Ali au simple rang de vassal. On lui offrit le pachalick de Saint-Jean-d'Acre et celui d'Égypte.

Méhémet-Ali refusa net, il avait foi encore en ses forces. Les Anglais envoyèrent Napier en Syrie. Beyruth, Acre et plusieurs places de la Syrie furent prises par le général anglais, et l'invincible Ibrahim fut battu à plusieurs reprises.

Méhémet-Ali se vit forcé d'accepter la paix. On lui fit alors de dures conditions. Il dut réduire son armée à dix-huit mille hommes, renvoyer dix mille Syriens qu'il avait incorporés. On ne lui donna plus le pachalick d'Acre, mais seulement celui d'Égypte, héréditaire dans sa descendance mâle.

Si Méhémet-Ali s'était vu bien près de monter sur le trône du

sultan, celui-ci le rendait simple gouverneur d'Égypte et avec des termes et des conditions assez durs.

Celui qui ne connaît point l'indolence orientale, ne saurait s'expliquer la conduite étrange du sultan et de la Sublime Porte pendant la conquête de la Syrie par Ibrahim. Il est dans le caractère des Turcs de ne se préoccuper d'un danger que lorsqu'il est tout à fait imminent. Ils n'ont songé à arrêter le vice-roi d'Égypte que lorsqu'il a été à la veille d'enlever le sceptre à Mahmoud.

Si l'ex-batelier de Stamboul, si le marchand de tabac de Cavala devait s'estimer heureux de se trouver gouverneur de l'Égypte, de pouvoir laisser cet héritage à ses enfants, le fier conquérant qui, un instant, avait tenu l'Europe en émoi, qui avait fait trembler le sultan sur son trône, était saisi d'une rage sourde de voir sa gloire finir, son ambition bornée.

XV

Quelques mots sur les qualités extérieures et la vie privée de Méhémet-Ali.

De taille, peu élevée, il était fortement constitué; il avait le nez droit, la bouche petite; l'ensemble de ses traits formait une physionomie vive, mobile, agréable au plus haut point. Dans ses yeux ardents, scrutateurs, se lisait l'intelligence, mélangée d'un peu d'astuce, cette arme redoutable des musulmans.

Il avait une fort belle barbe dont il était fier et qu'il soignait beaucoup. Ses mains et ses pieds étaient petits et bien faits. Sans porter jamais ni d'insigne, ni de ces vêtements d'or que recherchent tant les Osmanlis, il était très soigné dans sa tenue. Il avait toujours les manières faciles et distinguées d'un grand seigneur.

Méhémet-Ali ne conserva que cinq fils et deux filles des nombreux enfants qu'il avait eus. Il était bon père et les femmes de son harem n'avaient aussi qu'à se louer de sa douceur pour elles. Au milieu de ses graves occupations, il trouvait toujours de nombreuses heures à consacrer à son harem. Les quelques Européennes qui ont eu l'avantage de faire sa connaissance, l'ont trouvé très aimable, ayant toujours un mot gracieux à la bouche.

On nous a raconté une petite histoire assez curieuse, que nous ne pouvons résister à rapporter ici.

Une grande dame anglaise vint en Égypte. Méhémet-Ali était la célébrité du jour; elle fut prise du désir de le voir pour pouvoir

inscrire dans une page de son journal de voyage : à tel jour, telle heure, vu le grand Méhémet-Ali-Pacha!

Elle lui écrivit un gracieux billet pour lui exprimer tout le bonheur qu'elle aurait de faire sa connaissance. Quoique la galanterie fût peu, à cette époque surtout, dans l'habitude des Turcs, et qu'il fût tout à fait contraire aux idées admises de recevoir la visite d'une femme, le galant pacha lui fit répondre qu'il serait enchanté d'avoir l'honneur de la recevoir. Notre Anglaise se rendit donc chez le vice-roi, il la reçut avec une bienveillance tout aimable, causa longuement avec elle et lui offrit le café et la pipe de l'hospitalité; pipe qu'essaya bravement de fumer notre lady. Au moment où elle prenait congé de lui, le grand Pacha la pria de vouloir bien accepter un souvenir, et il lui offrit une superbe parure.

La dame accepta, puis elle lui dit qu'il y avait un autre souvenir qu'elle serait bien heureuse qu'il lui donnât.

Quoi donc, Madame? lui demanda Méhémet-Ali. On devinera difficilement ce que désirait notre belle insulaire, une vraie excentricité d'Anglaise, quelques poils de sa longue et soyeuse barbe blanche.

Le grand Pacha, légèrement interdit de cette demande, prit pourtant des ciseaux, coupa une petite mèche des poils demandés et l'offrit à la dame, qui s'empressa de les enfermer dans un médaillon.

Il fallait que Méhémet-Ali fût réellement très galant, car pour un musulman, la barbe est une chose sacrée. Il adopte une forme de barbe, va à la mosquée pour la faire consacrer par l'iman et il ne la coupe plus, il la porte toujours pareille. Couper la barbe à un musulman serait lui faire une grave insulte, et la victime n'oserait plus se montrer en public avant que la barbe fût complètement repoussée. Dans leurs querelles, le plus grand outrage que puissent se faire des musulmans, c'est de se tirer la barbe.

Notre lady a donc remporté un vrai triomphe.

XVI

Méhémet-Ali avait eu une vie fort accidentée, remplie de sérieuses préoccupations et d'émotions poignantes. Le cerveau humain, même chez les plus grands hommes, a ses limites de forces. Dieu ne veut pas qu'ils oublient que leur nature est terrestre et fragile par conséquent. Le « grand Pacha » avait abusé des forces que le

Créateur lui avait données. Son esprit avait trop travaillé, ses nerfs avaient été trop secoués par de violentes émotions : la folie arriva. Ce qui l'a fait éclater doit le rendre plus sympathique aux admirateurs de ce grand homme.

Déjà Méhémet-Ali avait donné quelques légers signes de dérangement de cerveau. La folie se déclara à l'occasion d'une injustice commise par un de ses beys. En apprenant cet acte qui le compromettait, il entra dans une fureur sans pareille, en s'écriant :

« — Vous me compromettez aux yeux de l'Europe, vous me faites manquer à ma parole; tandis que j'ai promis de protéger moi-même les Grecs, vous en faites mourir un injustement sous vos coups. »

La colère l'étouffait. Bientôt il se mit à déraisonner complètement, il était fou.

Sa démence venant d'un motif semblable, doit lui acquérir la sympathie; il se mettait en colère au nom de la justice, de l'équité, il était hors de lui de ce qu'on l'eût fait manquer à sa parole. A partir de ce moment, sa folie n'a cessé qu'avec sa mort.

Son fils Ibrahim-Pacha gouverna en son nom, jusqu'au moment où, son père mort, il monta lui-même sur le trône.

La vie d'Ibrahim se trouve dans celle de son père. Valeureux guerrier, bon général, savant stratégiste, il a été un puissant auxiliaire à la gloire du grand Méhémet-Ali.

Il aurait fallu, pour le bonheur de l'Égypte, pour sa prospérité, que le règne d'Ibrahim-Pacha, au lieu d'être de soixante-quinze jours, fût de soixante-quinze ans.

Si ce prince, d'un esprit pratique, positif, ami du progrès, avait régné longtemps, il aurait poursuivi l'œuvre civilisatrice commencée par son père, et sa justice, sa fermeté, auraient fait de cette nation une grande nation.

Il débuta par de sages mesures capables de raviver le bien-être dans ce pays, que les longues guerres avaient épuisé.

Un destin contraire à l'Égypte le rappela de la terre soixante-quinze jours plus tard et laissa le pouvoir à Abbas, son neveu.

La mort du prince Ibrahim peut être considérée comme une calamité pour l'Égypte, car lui seul aurait pu, après avoir aidé son père à la conquérir par sa vaillance, la rendre prospère et heureuse.

J.-T. DE BELLOC.

(*A suivre.*)

PAUL FÉVAL

LETTRES ET SOUVENIRS

I

« J'appartiens à saint Michel. Je suis né le 29 septembre (1), jour de la fête de saint Michel, et ma pieuse mère avait voué mon berceau au chef des milices célestes, vainqueur immortel du mal. »

Ces premières lignes d'une des œuvres les plus érudites et les plus attrayantes (2) du grand et fécond écrivain, je me les rappelais, avec un mélange de tristesse poignante et de chrétienne allégresse, dans la nef de Saint-François-Xavier, au pied du cercueil de Paul Féval, et je pensais que, pour le Juste, le cercueil est encore un berceau : le berceau de l'autre vie, de la vraie vie. Jadis, avant le déchaînement du vandalisme révolutionnaire, on voyait, à Saint-Eustache, la tombe d'une noble et pieuse femme, dont l'épitaphe portait que, tel jour, « elle avait cessé de mourir pour vivre éternellement »; parole magnifiquement chrétienne, qui résume incomparablement l'effrayante inanité, l'incommensurable néant des agitations humaines ! Lorsque Paul Féval « cessa de mourir », il avait connu toutes les angoisses de la lutte, toutes les ivresses du triomphe; rassasié de gloire, abreuvé d'épreuves, plus grand encore

(1) *Le Grand dictionnaire du dix-neuvième siècle*, qui ne serait pas de son siècle s'il en était à une erreur près, fait naître Paul Féval le 28 novembre 1817.

(2) *Les Merveilles du Mont-Saint-Michel*, 7e édition. Paris, Victor Palmé, 1879.

dans la détresse que dans le succès, il se retourna, dans sa victorieuse humiliation, vers le doux Crucifié, vers Celui qui console et qui sauve; avec une effusion de confiance et d'adoration, il mit à ses pieds divins, comme un filial holocauste, ses palmes et ses larmes, sa gloriole et sa souffrance, ses ardents repentirs et ses pieuses actions de grâces. Sa radieuse carrière s'achevait, comme elle avait commencé, dans la douleur. La bénédiction de l'Archange avait plané sur son berceau blanc; elle planait certainement encore sur son berceau noir. Près de l'un avait prié sa mère, près de l'autre, priait l'Église, une mère aussi! Et tandis que sous la voûte sainte montait le cantique de miséricorde, il me semblait voir, dans la pénombre lumineuse, auprès du cercueil, souriant à cette âme reconquise, « le chef des milices célestes, vainqueur immortel du mal ».

Dans ce Paris, qui se targue d'incarner le génie de la France et parfois décerne à des pitres, à d'abjects exploiteurs de l'insondable bêtise humaine, de pompeuses et colossales obsèques, combien étaient-ils venus pour rendre un suprême hommage à l'un des écrivains les plus populaires du siècle, émule d'Alexandre Dumas par la variété, l'imagination, la fécondité; au romancier puissant, dont les œuvres avaient tant de fois passionné la multitude, et qui avait aimé Paris au point même d'abandonner sa chère Bretagne ?

« Paris, mon Paris! autel splendide où je voulais m'agenouiller devant toutes les gloires! Patrie de ma jeune passion! Argos dont je me souvenais sans l'avoir vu! Paris, mon pays, mon paradis! Écoutez! Toutes ces poétiques paroles rendent bien la poésie de mes désirs, mais elles ne disent pas tout, et il faut un dernier trait qui est peut-être de la prose. Dans ce lointain où je cherchais Paris, à cet horizon poudroyant et lumineux, je voyais quelque chose comme un gigantesque mât de cocagne, autour duquel se rangeait la multitude des combattants de la vie. Les forts montaient, les faibles tombaient. Au couronnement de l'arbre mystique, il y avait tout ce que l'homme adore sur la terre (1). »

Ingrate et frivole multitude! Combien ils étaient venus?.. Quelques amis de l'arrière-saison, de la dernière heure, une poignée de gens de lettres, une poussée de curieux, et Paris, « son Paris », vit passer, d'un regard indifférent comme celui d'une oublieuse,

(1) Paul Féval, *le Drame de la jeunesse.*

l'humble convoi du grand homme de lettres qui l'avait aimé jusqu'à l'adoration !

Je n'ai jamais plus clairement, plus profondément perçu que devant cette navrante indifférence le formidable néant de la popularité, de la gloire, de ce que l'homme appelle la vie.

II

Ce n'est pas une biographie de Paul Féval que j'entreprends d'écrire; tout a été dit sur sa fortune littéraire et sur ses revers de fortune, et, quant aux étapes de sa « conversion », il les a trop magistralement racontées pour que j'aie la témérité d'en refaire le récit. Le lecteur doit s'attendre à ne trouver ici que quelques souvenirs personnels et, ce qui est d'un bien autre prix, des lettres inédites de Paul Féval, reliques chères d'une amitié vive qui fut et demeure un des orgueils de mon humble odyssée littéraire.

J'avais lu presque toutes les œuvres de « sa première manière », ses *Mystères de Londres*, saturés d'une moquerie corrosive, impitoyable; *les Deux femmes du Roi*, où l'Angleterre est encore flagellée d'une main furieuse; *le Bossu*, *la Louve*, *Fontaine aux Perles*, *le Chevalier Ténèbre*, *la Reine des épées*, *les Compagnons du silence*, *Frère Tranquille*, *Roger Bontemps*, et cinquante autres romans écrits avec une imperturbable *maestria*, avec une verve entraînante, avec une outrance d'imagination. Je connaissais à fond le romancier; je ne savais rien de l'homme, sinon qu'il était de race bretonne, c'est-à-dire de souche catholique et royaliste. Çà et là, dans l'étincelant tourbillon de ses œuvres, il m'advenait de discerner de vagues ressouvenirs de ses attaches natives; mais, par malheur, je n'avais qu'à regarder dans ma collection d'autographes pour lire cette lettre à Félix Pyat, non datée, mais certainement écrite en 1848, au lendemain de la révolution de Février :

Mon cher Pyat, je pense que vous avez peut-être en ce moment d'autre occupation que la littérature. C'est l'heure cependant de faire la *Quittance de minuit*, avec des principes et même des faits plus avancés qu'un roman dans les *Débats* ne le comportait en 1846. En conséquence, je vous prie de me donner réponse immédiatement,

attendu que le feuilleton est bien malade, et que néanmoins *est vivendum*.

Mille amitiés cordiales,

Paul Féval.

P. S. — Je quitte Béraud, qui aurait le plus vif désir d'avoir la pièce par vous et par moi. Cela passerait tout de suite, par tour de faveur.

Pour moi, Paul Féval était « l'ami de Félix Pyat », autre fils de royaliste enlisé dans le bourbier révolutionnaire, et j'inclinais fermement à voir dans le romancier populaire une de ces âmes débiles, de basse envergure, corrompues par l'ambition du succès, ou par les succès de l'ambition, lâchement et irrémédiablement rivées au servage de la popularité. Je me souviens qu'en lisant une de ses pages les plus troublantes, où se combattent merveilleusement le rire et les larmes, je me pris à déplorer que tant de talent et de puissance se dépensât à des œuvres à tout le moins futiles, et à penser de Féval ce que dit de l'empereur Frédéric Barberousse un chroniqueur des anciens âges : « Combien il eût été grand, s'il eût aimé son âme! »

Et vous qui me lisez, vous souvient-il du grand frémissement d'allégresse qui, au mois de mai 1860, épanouit tout à coup la chrétienté de France, lorsqu'elle apprit qu'un général glorieux entre tous, comme les preux des temps chevaleresques, *solo Deo militare desiderans* (1), mettait sa valeureuse épée au service de la Papauté, de l'Église et de la civilisation chrétienne? Était-ce humainement possible? Qui, le libéral convaincu, l'adepte des rêveries saint-simoniennes, le député qui avait, en 1849, protesté contre l'expédition de Rome, le victorieux Africain, le grand capitaine, La Moricière, se faire « soldat du Pape »? Allons donc!... Fidèle à ses pratiques d'incrédulité, le clan des esprits forts haussa les épaules et répondit à nos élans de joie par des éclats de risée.

Ce même frémissement d'allégresse, les zouaves pontificaux le ressentirent, le 18 septembre suivant, sur le champ de bataille de Castelfidardo. Depuis une heure, un contre vingt, ils luttaient avec le courage de la foi, avec le courage du désespoir. La mort fauchait obstinément leurs rangs, sans entamer leur héroïque obstination. La Moricière était, croyait-on, prisonnier du Piémontais. La défaite

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Bonneval*, charte de 1229 : « Ego Robertus de Renge, miles, seculari relicta militia, solo Deo militare desiderans... »

était certaine, aussi certaine que le trépas, que leur importait? Mourir ainsi, pour la foi de ses pères, pour l'honneur de sa patrie, ce n'est pas mourir, c'est « vivre éternellement! » Les cœurs pensaient à la France, à la douce France que l'on ne reverrait plus; les âmes ne pensaient qu'à Dieu.

Soudain, un immense cri de joie, un colossal vivat domina les tonnerres du combat : La Moricière!... A la tête d'un escadron de gentilshommes, on le vit passer, calme sous la mitraille, et les blessés se soulevaient pour l'acclamer, et les mourants lui souriaient comme à une vivante et suprême apparition de la Patrie!

Il allait vers Ancône, pour soutenir le drapeau de la Papauté jusqu'à l'arrivée de la France impériale. Hélas! elle n'arriva que dix ans après..., à Sedan!

Eh bien! ce même frémissement d'allégresse, je le ressentis encore, avec toute la grande famille catholique, le jour où, sous le ciel de Paris, une voix s'éleva qui disait, mâle, ardente et superbe d'humilité:

O sublime ouvrier! seul maître du fertile travail, Dieu bon, cher Dieu, amour infini, patiente miséricorde, Jésus, fruit divin de la fleur immaculée, pain de salut, vin de miracle! Baume et rayon! Douceur, humilité, toute-puissance! Jésus, ô Jésus de Marie! Vous êtes partout et encore dans le sentier perdu, où la nuit d'un pauvre malheureux s'égare. A l'heure bénie vous prenez la traverse qu'il faut, à l'heure juste; nul n'a entendu le pas de votre arrivée, et vous voilà, Seigneur Jésus, debout, au bord même de la mort, c'est pourquoi l'abîme recule!... (1).

Qui donc glorifiait si magnifiquement, si tendrement, le « sublime ouvrier », nos saintes croyances, notre Dieu, le Dieu de miséricorde et de salut? Qui?.... Le romancier populaire, « l'ami de Félix Pyat », Paul Féval!... Était-ce chose possible que désormais il fût des nôtres? Humainement, non; divinement, oui. Comme Saül sur le chemin de Damas, comme le fils de Monique, éclairé par le coup de foudre de la grâce, terrassé dans ses orgueils, retrempé par le malheur, il allait être vraiment grand, à présent qu'il « aimait son âme ».

(1) Paul Féval, *le Coup de grâce*, 3e édition. Paris, Victor Palmé, 1881, p. 22-23.

III

Avant de dépouiller le vieil homme et de se donner à Dieu, tout entier, avec une ferveur de repentir que les pharisiens de Paris, ses amis de la veille, estimèrent excessive, Paul Féval était, dans toute la force du terme vulgaire, ce que le monde appelle « un honnête homme »; et, tout pétri qu'il fût d'ironie et de sarcasme, personne ne pouvait lui reprocher d'avoir fait le mal dans la plus vénielle mesure que ce fût : le mal, comme l'entend le monde (1). Comme tant d'autres, sans avoir l'excuse de l'ignorance ou de la bêtise, cet homme de savoir et d'esprit avait détesté « les fils de Loyola, les obscurantistes, les ignorantins, et cru dur comme fer à tous les plats mensonges qui remplissent fatalement les livres où Dieu n'est pas ». Pourtant, comme Horace qu'il n'aimait guère, il avait l'horreur de la vulgarité; puis, comme une miséricordieuse réserve de l'avenir, le germe de la foi demeurait invisible à lui-même, dans un repli de son âme bretonne.

Ma foi, en la puissance immortelle de l'Église, a-t-il pu dire avec une catholique fierté, subsistait, presque intacte, malgré mes défaillances, je ne sais en quel coin de moi. C'était, à la fois, un instinct et un ressouvenir de ma famille chrétienne. Ma première communion était si loin que je ne l'apercevais plus, même à perte de vue, mais je la sentais encore, et les tendres enseignements de mon frère Charles persistaient, à mon insu, dans un repli de ma conscience malade, comme ces parfums qui s'obstinent aux doublures d'un vêtement. De là vient qu'aux plus mauvaises époques de ma vie, j'ai toujours passé pour être un catholique. En dépit de ma longue indifférence et des oscillations de ma morale privée, *je n'ai jamais ni écrit une ligne, ni prononcé une parole contre la Religion*, et le rédacteur en chef de tel journal franc-maçon, où je publiais mes romans sous l'Empire, me disait : « Vous suez le catholicisme et le légitimisme. » C'était vrai, quoique je parlasse bien rarement de l'un ou de l'autre.

Ce chef de cuisine maçonnique, Paul Féval nous révèle plus loin son nom :

Le bon M. Havin, un des plus doux pharisiens que j'aie jamais rencontrés, dirigeait alors le *Siècle*, selon des tendances quasi-républi-

(1) *Le Coup-de-grâce*, p. 279.

caines qu'il ne partageait pas du tout au fond. Il m'avait demandé un livre, je publiai chez lui cette chose de bonne humeur, *le Bossu*, avec un succès monstrueux qui a été un des étonnements de ma carrière. Il me dit une fois, alléché par l'ébullition tempêtueuse de sa marmite aux abonnements : « Si vous voulez venir à nous, tout à fait, nous vous dorerons un pont. Seulement, méfiez-vous, ces messieurs disent que vous sentez le carliste et le *clérical*... » A la suite de quoi il ne me cacha point qu'*en Normandie* il était bon paroissien et au mieux avec son curé. Ce qui désole, dans le paysage de notre temps, c'est l'étendue et la qualité touffue de l'immense forêt des farceurs (1).

La foi avait réconcilié Féval avec la charité, mais la charité, comme on voit, ne l'empêchait pas de frapper ferme et juste. — Appelé patiemment par un apostolat intime, il y résistait de moins en moins; mais, comme Augustin, se roulant dans ses liens, sans avoir encore la force de les rompre; l'habitude, la routine le dominait et le tenait; il lui fallait l'avertissement de la souffrance, et la bonté de Dieu le lui donna, miséricordieusement cruel, au soir de ses jours, à cette heure mystérieuse où la raison épurée cherche instinctivement la lumière, non plus par en bas, du côté de la terre, mais par en haut, du côté du ciel. La pauvreté, — peste noire qui fait le vide autour des vaincus, — l'assaillit à l'improviste; c'était une vieille connaissance de sa jeunesse, il la retrouvait au déclin de ses ans, dix fois plus terrible, car il avait, à présent, charge d'âmes, et quelle charge : une femme et huit enfants! Le chef de famille n'avait pas le droit de sombrer dans le désespoir, ressource ordinaire et commode de l'égoïsme et de la lâcheté. Il fallait savoir être pauvre, d' « une pauvreté mâle », comme dit bellement Boileau. Mais où puiser ce savoir, cette force, ce courage? « Quand on est chrétien, a dit Fénelon, il n'est pas permis d'être lâche. » Paul Féval allait être chrétien; déjà, selon l'énergique parole de Mgr Vibert, évêque de Maurienne, « il agonisait du désir de croire (2) ». Un jour, enfin, se dégageant de ses derniers liens, rejetant, non sans un long déchirement, tout son clinquant de gloire et de popularité, il se rend, avec la foi simple et vive d'un enfant, à la voix d'en haut : « Dieu vous tend les bras, jetez-vous dans son sein, il ne se retirera pas et ne vous laissera pas tomber. Jetez-vous-y donc hardiment, il vous recevra et vous guérira. »

(1) *Le Coup de grâce*, p. 120-121, 334-335.
(2) Charles Buet, *Paul Féval* (Paris, Victor Palmé, 1883), p. 7.

C'est en tremblant, avec des larmes, qu'il apprend à l'ange de l'apostolat intime qu'il a perdu tous ses biens; et l'épouse admirable salue la ruine de cette chrétienne et sublime bienvenue :

— Tant mieux! car désormais rien ne vous sépare de Dieu!

— C'est fait! J'aime Dieu! je suis à Dieu!... Je n'écrirai plus rien qui ne soit pour Dieu!...

Puis, à l'esprit de l'écrivain régénéré se présente brutalement ce formidable point d'interrogation :

— Où puis-je travailler, à quoi puis-je travailler, et comment puis-je travailler, dans le monde où nous sommes, *avec une plume convertie?.....*

Il y pensait encore, lorsque Louis Veuillot lui envoya le baiser de paix en l'appelant son frère, en lui disant : « Vous naissez! » Cela, c'était le sacre littéraire, le baptême du polémiste catholique, et Paul Féval entra dans la lice chrétienne avec les généreuses ardeurs du néophyte; lui aussi, comme les anciens chevaliers qui allaient expier dans les cloîtres les vanités de la gloire périssable, *solo Deo militare desiderans!*

IV

Dans un de ses livres les plus spirituellement réussis (1), M. Charles Chincholle a très heureusement raconté sa première visite à « l'ermite de Clignancourt »; son récit, finement humoristique, fourmillant de traits exquis, va nous introduire dans l'ermitage de la rue Marcadet et, pour ainsi dire, dans l'âme du converti.

Nous recevions hier une lettre spirituellement étrange où il y avait :

« ... Si vous possédez un jarret brillant, vous monterez la rue Tholozé et tournerez à droite par la rue Lepic jusqu'au bal de la Galette où vous trouverez la rue Girardon qui tombe juste chez moi par la rue Fontaine-du-But. Ce n'est pas une jolie promenade, etc. »

La lettre était signée Paul Féval. — Quoi! Féval, l'ermite des Ternes, domicilié à Clignancourt! Quelle raison avait bien pu le déterminer, lui qui aimait tant l'Arc de Triomphe et les Champs-Élysées, à s'enfouir derrière la Butte-Montmartre? — Une heure après la réception de sa lettre, nous étions devant sa porte. L'itinéraire était on ne peut plus exact, seulement Féval ne nous avait pas informé de l'enseigne archinaturaliste qui s'étale sur son mur d'entrée : *Mort aux vaches!*

(1) *Femmes et Rois*, pages 300-315, c. XLIII, *Paul Féval*.

— Comment ne faites-vous pas enlever cela? lui disions-nous quelques instants après.

— Parce que c'est si bon d'être insulté!

La réponse nous peint tout de suite l'homme, tel qu'il est devenu. On va en juger; mais, avant de poursuivre, nous sommes pris d'un scrupule. Ce que nous avons à dire est si surprenant, s'appliquant à un de nos confrères, que nous avons peur de ne pas avoir la plume assez respectueuse. Jamais nous ne pourrons parler de l'auteur des *Mystères de Londres* comme d'un saint évêque. Et pourtant... Ma foi, faisons-le parler lui-même :

— « Oui, mon cher, je viens de quitter les Ternes. C'était trop loin du Sacré-Cœur, tandis qu'ici j'en suis à un quart d'heure. Si vous saviez comme il est doux de prier et de ne plus penser qu'à l'amour de Dieu quand on a passé la vie à célébrer l'amour des autres! Vous me demanderez alors pourquoi je ne me suis pas logé encore plus près du Sacré-Cœur. Que voulez-vous? Je ne suis pas assez saint. Je n'aurais pas le courage de ces moines sublimes qui couchent sur la pierre et qui se frappent avec des cordes à nœuds. Il me fallait donc une autre mortification. Je l'ai. Je me fais vieux. Je ne peux plus marcher. Alors, je me suis mis au pied de la Butte-Montmartre. Cela me force à monter. Le chemin est dur; il l'est moins que le chemin des Oliviers. Il ne l'est pas assez pour un homme qui a fait tant d'abominables choses! Heureusement toutes vont disparaître, toutes. Dieu permettra que je vive pour les convertir comme je suis converti. S'il ne le permet pas, mon testament est fait. On détruira à jamais ce que je n'aurai pu corriger... »

Pendant qu'il parlait, nous regardions le jardin, un vaste carré qui, aboutissant à un terrain vague, est clôturé par des planches mal jointes. Des rôdeurs de barrière jouaient dans ce terrain.

— Venez, reprit Féval, vous aussi, vous avez besoin d'être mortifié. Venez.

Déjà nous étions dans le jardin. En nous voyant, tous les voyous se collèrent contre les planches :

— Ohé, jésuites, calotins!... Dis donc, Auguste, il ne les empêche pas de bien manger, leur bon Dieu! Regarde donc le vieux, comme il est rouge! Bon appétit, otages!

Féval rayonnait :

— Vous entendez, mon ami? ils voient quelquefois des prêtres dans le jardin. Ils prennent ma maison pour une abbaye. Ils me flattent.

N'aimant pas à exciter les animaux féroces, nous proposâmes de rentrer. Déjà nous avions vu le salon, qui nous avait semblé peu luxueux à côté de celui des Ternes. Nous passâmes par une petite

pièce froide et sombre, dont l'unique fenêtre était garnie de carreaux de couleur. Le premier objet que nous vîmes, quand nos yeux furent habitués à l'obscurité, fut une statue de la Vierge entourée de plantes.

— Mon oratoire, fit Féval. Tenez, c'est sur ce prie-Dieu que j'ai trouvé mon meilleur livre, mon œuvre véritable, le *Coup de grâce*...

Une porte entr'ouverte donnait sur le cabinet de travail qui, quoique étant bien mieux que le salon, était également moins orné que celui des Ternes. Beaucoup de tableaux et d'objets, qui nous étaient familiers, manquaient. Ici comme dans le salon, nous cherchions vainement quatre tapisseries dont jadis Féval était fier. Un jour que, du temps où il était profane, il se promenait au Temple, avec Hostein, — souvenir abominable! — il vit des tapisseries qui lui semblèrent superbes.

— Combien?

— 900 francs.

— Envoyez-les donc chez moi.

L'année d'après, Fournier lui en offrait 4,000 francs pour son château de la *Biche-au-Bois*. En 1872, nous ne savons quel amateur voulait les lui payer le double.

— Ah! vous cherchez mes tapisseries? fit Féval. J'étais peut-être né pour être brocanteur. Je viens de les vendre avec mes meubles et mes tableaux. Fournier, lui aussi, était un malin. Tenez, on vient de me les payer.

Et il jeta devant nous dix billets de 1,000 francs.

— Oui, mais cela, dit-il, ce n'est pas pour moi, c'est pour ma femme. J'ai beau être ermite, je suis comme beaucoup de maris : j'ai une femme qui me coûte cher.

Mme Féval, en effet, patronne de nombreuses œuvres de charité, et c'est pour ces œuvres que Féval a vendu ses tableaux, ses meubles, ses tapisseries. C'est pour elles qu'à sept heures du matin, il est à son bureau et qu'il a publié, depuis un an, quatorze volumes.....

..... Et, à tout instant, l'on sonnait. C'étaient de pauvres gens qui venaient chercher qui 10 sous, qui 5 francs.

— Ce sont mes amis d'à présent, nous dit Féval. Je crois qu'ils m'aiment encore mieux que les autres... mais je n'en répondrais pas.

Nous venions de reconnaître à ce mot notre Féval d'autrefois, le Breton malicieux et sceptique qui doit souvent encore reparaître dans celui d'aujourd'hui.

— Ah! mon ami, reprit-il, je sais bien que tout le monde ne peut pas être moine; seulement, vous aussi, vous devriez vous convertir... Je vous jure que Dieu vous aime...

— C'est pour cela qu'il tient certainement à ce que je déjeune. Adieu!

— Oui, c'est cela. A Dieu. Mais écrivez-le en deux mots. Toujours en deux mots. A Dieu. Ah! les Français... mes chers Français... Quelle admirable formule de salutation ils ont trouvée!

Et déjà nous étions loin quand nous entendîmes encore la voix du nouvel ermite répéter ces deux mots :

— A Dieu...

Je n'avais pas l'honneur de connaître Paul Féval; cette page de Charles Chincholle fut notre trait d'union; je la reproduisis dans la *Civilisation*, sous ce titre, *Ermite, bon ermite!...* avec cette brève introduction :

Je ne crois pas qu'il soit un lettré catholique qui n'ait lu le *Coup de grâce* — ce magnifique couronnement d'une grande œuvre de cœur, d'esprit et de foi, ce touchant et splendide dénouement des *Etapes d'une conversion*, ce livre qui relève si haut aux yeux de l'étranger, à nos propres yeux, la littérature française, déshonorée par un parti pris de publications infâmes. — Quand on connaît l'œuvre, on a le désir de connaître l'auteur. — L'auteur, c'est le grand et intarissable romancier de qui le nom harmonieux est en honneur auprès des amis de la *Civilisation*; c'est le doux et vaillant converti que le succès et la légitime popularité n'ont pas abandonné sur son chemin de Damas; c'est le poétique conteur de la *Fée des Grèves*, le rude champion des *Jésuites*, l'historien des *Merveilles du Mont Saint-Michel* : c'est Paul Féval, — que M. Chincholle a spirituellement pourtrait au vif, dans un humoristique article intitulé l'*Ermite de Clignancourt*, — que voici.

Eh! oui, écrivais-je encore à la suite du récit de Charles Chincholle, Paul Féval a « fait le plongeon », comme disait M. le marquis de Voltaire de ceux de ses acolytes qui, à l'heure de la mort, comme La Mettrie et Maupertuis, appelaient à leur chevet deux prêtres plutôt qu'un. Mais il a « fait le plongeon », lui, en homme de cœur et d'esprit; il n'a pas attendu un seul jour, un seul instant pour revenir « à Dieu », lorsque, dans son âme généreuse, il a senti la claire raison de la foi terrasser lumineusement la triste foi de la raison. C'est dans la plénitude de sa belle et vivante intelligence qu'il a repris « la voie sacrée », la voie de vie et de vérité; et l'on peut dire de Paul Féval, — admirable et providentielle récompense de sa triomphante humilité, — que jamais le fécond et charmant écrivain ne fut plus merveilleusement inspiré que depuis « sa conversion ».

Ces lignes étaient signées d'un de mes pseudonymes d'alors, Roger Listel, et, dans le même numéro, au chapitre des livres, je

paranymphais vivement, sous un autre nom, P. de Saint-Tronquet, — lequel n'était pas absolument un pseudonyme, — la brillante et vigoureuse réponse de Paul Féval à M. Alexandre Dumas fils : *Pas de divorce!* Le lendemain même, arrivait au journal cette lettre, adressée à « Messieurs Roger Listel et P. de Saint-Tronquet » :

Chers Confrères,

M. Palmé m'envoie un numéro de votre beau journal où il est parlé de moi. Merci de tout cœur pour votre excellente bienveillance. Je suis bien content et reconnaissant de me savoir deux amis de plus, et de si bons.

Votre dévoué confrère,

PAUL FÉVAL,

129, rue Marcadet.

Je m'empressai de répondre à Paul Féval qu'il n'avait qu'un ami de plus, mais un bien vrai. J'étais exaspéré contre certains écrivaillons qui n'avaient pas rougi de taxer de « spéculation » la conversion du romancier. Féval leur pardonnait cette vilenie, — c'est si bon d'être insulté! — mais je ressentais vivement l'outrage. Alors, entre nous, commença un commerce de lettres presque quotidien, et qui ne devait être interrompu que par sa dernière maladie. La plupart des lettres qu'il me fit l'honneur de m'écrire, j'ai à cœur de les publier, parce qu'elles réfutent splendidement les pauvres niais qui, dans leur dépit de sectaires, ont affecté de considérer sa « conversion » comme la résultante de l'affaiblissement sénile de ses facultés intellectuelles. Les dernières œuvres de Féval, *Jésuites*, *Pas de divorce*, *les Étapes d'une conversion*, si vivantes, si nerveuses, si verveuses, si puissantes, si touchantes, démontrent au contraire qu'il était à l'apogée de son talent, lorsqu'il le voua tout entier à Dieu; son style même y revêt comme une grâce austère et pure; on n'écrit pas pour Dieu comme on écrit pour la foule frivole. — Un instant, j'ai hésité, je dois le dire, à rendre publique cette correspondance intime où l'indulgence extrême du grand écrivain, souverainement bienveillant comme toutes les natures d'élite, met rudement ma modestie à l'épreuve; une fois, j'en fis le reproche au doux converti, en chargeant sa conscience des péchés d'orgueil que ses bravos me faisaient commettre; mais il n'en voulut pas démordre, et continua ses dithyrambes. Dans la dignité de sa conversion, ce qu'il louait en moi dans son for intérieur, ce qu'il enviait, je crois bien, c'était

l'unité de mon humble carrière, commencée sur le champ de bataille de Castelfidardo. Le vieux Breton raffolait des Zouaves du Pape; s'il avait pu rajeunir de vingt ans, Lamoricière aurait eu un volontaire de plus. — Voici donc ces lettres, — joyaux de cet article, — tracées d'une écriture fine, claire, courante, alerte, pétillante, et dont je ne retranche que certains passages trop terriblement élogieux. Féval s'y retrouve tout entier, pourtrait par lui-même avec cette bonne humeur des braves cœurs qu'il possédait plus que jamais, avec sa foi débordante et son esprit à l'emporte-pièce.

Paris, dimanche 26 décembre 1880.

Bien cher confrère,

Nous étions porte à porte hier, car je demeurais avenue des Ternes, et j'ai bien envie de vous dénoncer à la pauvre Conférence (Saint-Vincent de Paul) de là-bas, qui a si grand besoin de vivants comme vous; mais je me retiens, ayant douze fois et demie l'âge de la prudence. Seulement, si vous n'êtes pas un chouan du dix-huitième siècle comme j'en connais, allez voir un peu de ce côté, c'est humble, mais c'est dévoué.

Palmé avait chargé ma femme de me dire que vous étiez Oscar de Poli, en m'envoyant *Jean Poigne-d'Acier*, et j'allais lui écrire pour lui demander votre adresse; votre lettre est donc tout à fait la bien venue. Vous êtes un conteur de race, je vous connaissais déjà. Vous écrivez net, ce qui est si rare, et vous n'avez pas une miette d'emphase, ce qui est le signe le plus certain de la force. Vous êtes vrai, jeune, alerte et chaud. Bravo! travaillez dur, fouillez la phrase, pour arriver au naturel parfait. Le *Puits de la Jargeays*, le *Coup de Saint-Jean*, la *Marquise*, sont contés de main de maître. Je commence les *Cinq Bretons* (1). Vous avez fait des choses charmantes, mais vous ferez mieux encore, c'est moi qui vous le dis; vous avez tout pour vous, et la bonne humeur des braves cœurs! Le plus grand secret dans les lettres, est celui de Polichinelle : demander à Dieu la facilité quand on ne l'a pas, mais s'en défier comme du loup dès qu'on l'a obtenue. Je sens que je vous écrirai sous peu, pour vous embrasser, après quelque gros succès.

Je suis votre collaborateur. *Que payez-vous?* comme on dit rue Marcadet. Le chouan qui vous a donné *Prends ton fusil, Grégoire!* est un farceur. C'est moi l'auteur de ce grand poème et, malgré mon antiquité, je n'étais pourtant pas à la prise de Saumur.

(1) *Jean Poigne-d'Acier, Récits d'un vieux chouan*, 4e édition. Paris, Victor Palmé, 1880.

J'avais une espèce de voix autrefois, et je chantais au piano des chants ORIGINAUX (que je faisais) et dont quelques-uns ont bien couru la Bretagne vers 1865-1866. « Prends ta gourde *pour boire* », est un hugotisme. « Prends ta vierge *d'ivoire* », procède du même Jupiter romantique, que le bon Cathelineau ne connaissait pas. C'était mal bâti; mais l'air empoignait, et l'idée aussi. J'avais des succès formidables chez ma belle-mère avec ça. Il y avait une autre bourde :

Les vieux Bretons n'aiment pas l'insolence,
Ils ont de la tête et du cœur...

que tout Lorient chantait.

Vive le roi, cher ami, du plus profond de mon âme; mais aimez Dieu, même avant le roi, c'est la condition suprême pour bien servir le roi. Je suis venu ici me réfugier sous le Sacré-Cœur parce que j'ai compris (bien tard!) que la hideuse révolution ne s'était pas faite sans le roi, sans la noblesse, ni même sans le clergé. Dieu punit ceux-là mêmes qui ont péché, et la révolution n'est que le *pensum* infligé par Dieu à ceux qu'il aime, — mais qui ne l'aiment pas assez. — Pardon de ce radotage, j'espère beaucoup en vous.

Votre vieil ami,

P. FÉVAL.

*
* *

3 janvier 1881.

Cher ami et confrère,

J'ai eu une velléité d'aller inspecter votre blessure aux Acacias : se faire battre par un pied de table, quand on a affronté tous les garibaldins de l'Ausonie!... Mais dès que j'ai été dans la rue, j'ai vu que mes jambes ne voulaient pas encore marcher. Le lombago a détérioré des cordes qui sont nécessaires au maniement de la marionnette. Vous auriez beau me dire :

Prends ton fusil, Grégoire...

je laisserais M. Constant *en* mettre jusque sur mon seuil! — Envoyez-moi, si vous l'avez encore, le numéro de la *Civilisation* où vous parlez de moi, car on ne trouve rien sous mes latitudes, et ne perdez pas la bonne idée que vous aviez de venir découvrir ma cabane. Vous y trouverez un petit [ermitage] voisin du Sacré-Cœur, qui est joli et bien pieux; j'y passe du bon temps, et il est orienté vers la grande basilique menacée.

J'ai passé onze ans aux Ternes, et c'est là que je suis devenu chrétien pratiquant. Je garde reconnaissance à la pauvre maison où j'ai bien prié pour la première fois.

J'ai si fort pioché le Vœu national, depuis mon autre lettre, que j'en

suis encore aux *Cinq Bretons*, non commencés. Je ne vous en ai pas dit trop, je me suis rarement trompé : votre prochain livre va vous placer au premier rang, j'en suis *sûr*. Embrassez vos chères filles pour le vieux *repentif*. Je n'ai pas vu Palmé depuis le fameux lombago. On a donné à mon petit garçon un scarabée dans une boule de verre, et qui s'y démène. Le lombago doit agir ainsi à l'intérieur des reins.

A bientôt, cher confrère, cher ami, je suis bien content de vous avoir pour tel et je vous quitte pour affronter les *Cinq Bretons*.

Votre

P. FÉVAL.

*
* *

Lundi soir (4 janvier 1881).

Bien cher ami,

Avant de me coucher éreinté, je vous écris encore, je vous écris trop souvent; mais ça ne fait rien. Je suis pris. J'ai lu enfin les fameux *Cinq Bretons*, c'est de la force du reste; mais j'ai lu *la Jolie fille de Courlay*, *Jeanne Robin* et *la Visite au roi*. Mon ami, ça, c'est vraiment FORT! Vraiment, tout à fait! J'ai pleuré comme un ancien veau. C'est sobre, c'est profondément senti. Je suis content *absolument*. Pas une miette d'héroïsme « de lettres »! Pas un liard d'emphase! Tout simple, tout net, tout grand, tout vrai! Allons, je ne me suis pas terré sans vous dire ça. Je vous embrasse avec une véritable joie.

Votre

P. FÉVAL.

Mardi matin.

Je suis très frappé et je vous aime de tout cœur. C'est sans tache. Le chien est touchant à pleurer. Vrai, je suis enchanté au réveil comme hier soir. Il y a là une énorme franchise de talent.

*
* *

7 janvier 1881.

Cher ami,

J'ai reçu *Louis XVIII* (1), et je suis sûr que vous allez me faire aimer ce roi pour qui j'ai si peu de sympathie.

Motif de la présente : Palmé m'a fait écrire une lettre à l'*Univers* sur le Sacré-Cœur; elle a paru ce matin. Lui et moi, nous sommes de vrais féaux du Vœu national, et j'ai fait aussi pour la *Revue du Monde catholique* un grand article qui paraîtra le 15. A la rescousse,

(1) *Louis XVIII*, 4e édition. Paris, 1880.

Bretagne et Vendée! Vous qui vivez, donnez un coup d'épaule. Si la *Civilisation* ne peut pas reproduire tant de lignes, faites quelque chose à l'entour, et citez-en des chiquettes. Si vous êtes influent ailleurs, faites de même ailleurs. Les souscriptions pour la Basilique sont toujours *riches*, mais il y a des gens qui ont peur. Il y a urgence à proclamer très haut que l'œuvre d'expiation *vaudrait* aussi dans sa ruine. Je suis si sûr que nous vaincrons! Dans la vie, je l'espère; dans la mort, certainement.

Je vais commencer ce soir le vieux *Louis XVIII*. C'est moi qui ai griffonné dans mon enfance de lettres le quatrième volume des *Mémoires* du comte d'Allonville, tout plein de Mittau.

Je reprends un petit peu; j'irai découvrir les Ternes dès que j'aurai lu *Louis XVIII*.

Votre ancêtre,

P. FÉVAL.

*
* *

9 janvier 1881.

Cher ami,

Mon impavide bonne femme de femme qui va voir son quatrième au petit séminaire d'Issy, malgré les dix degrés, dépose le petit bouquin aux Ternes, en passant. Offrez-le de ma part à Henriette-Alix et à Isabeau. J'ai une adorable aînée qui est religieuse de la Sainte-Famille, à Royaumont. Elle avait bien fait enrager sa mère; mais vos chères filles *n'attendent pas* pour être bonnes, je sais cela. Embrassez-les pour moi à la Plantegen. J'avance. Le roi est à Saint-Ouen. Je connais l'endroit. Vous me faites voir en roi ce roi joli et grand par places, ce Bourbon à pied qui se venge sur Franconi de n'être pas né éperonné. Ce n'est pourtant pas la faute de Bonaparte. Votre livre est charmant, voilà ce qui sort de chacune de ses pages. Quand j'aurai achevé, je vous abîmerai en grand. De Maistre et même ce paladin Bonald me hantent. Je n'aime pas la Charte. Charlemagne ne « concédait » pas. Ah! si vous pouviez trouver aux Ternes, ou même à Levallois-Perret, un Napoléon qui fût légitime! Franconi a un avantage sur l'omnibus, il saute la barrière.

Je rognonne un peu parce qu'il fait trop froid. J'ai été sur le point de vous dire que, dans l'échelle des couleurs, Louis-Philippe procède de votre « héros ». Mais j'aime mieux vous remercier encore pour le Sacré-Cœur. Toute victoire nous viendra de l'idée religieuse pure. Lisez le livre bête de leur persécution : voilà la prophétie! Bonaparte, quasi Dieu, *avait peur des Bourbons*, c'est vous qui le dites, et si bien! De quoi a peur l'idiot souverain Gambetta? DU CLÉRICALISME.

A vous tout à fait,

P. FÉVAL.

*
* *

10 janvier 1881.

O *Mecenas!* O *atavis!* O *edite!* O *regibus!* Je lis avec une haine épileptique votre beau livre sur ce monarque académeux. Vous avez déclaré qu'il n'était pas pédant, et vous prouvez dans son épouvantable conversation avec Bouilly qu'il était perpédant, surpédant, extra et ultra-pédant. Vous êtes un érudit très délicat par-dessus le marché de votre éloquence, mais vous êtes un ami de la Charte, j'en ai peur pour vous, et vous n'aimez pas le « prince charmant », qui n'était pas très fort, mais qui était pieux et ne prenait pas pour bréviaire le livre des facilités païennes. J'aime Horace sans Auguste, il ne connaissait pas le Christ. J'ai été l'ami de ce pauvre gros Janin, latiniste insuffisant, et gros et impotent comme Louis XVIII.

A mes yeux, pour un roi, pour un Bourbon, il ne faut pas trop longtemps rester au lycée, ni trop présider la société des gens de lettres classiques. Janin était à sa place dans son chalet de Passy. Pour un Bourbon, pour un roi, il est bon de s'inspirer encore plus haut. Votre spirituel et si universitaire « héros » était du dix-huitième siècle et protecteur de Condorcet.

J'ai lu à peu près moitié. Vous êtes fort et vous êtes bon. Enfoncez en vous cette évidence que les choses seules de Dieu nous sauveront. Ces choses polies et de pur agrément (pour un roi) sont trop loin de Dieu. Ce n'est pas ce pauvre Charles X qui a fait Juillet, c'est la Charte...

Je vous aime et vous admire de plus en plus, malgré mes dissidences de vieux romantique repenti.

A vous de cœur,

P. Féval.

*
* *

14 janvier 1881.

... C'est vrai, cher chartiste, Louis XVIII est bourré de traits charmants, tout à fait. Et il a du cœur (ses lettres autour de la mort de la Reine sont profondément humaines et chrétiennes), et il a de la fierté très haute, de la patience très belle, et de la certitude dans son superbe espoir; mais vous l'aimez trop, si on peut faire ce reproche à un royaliste. Vous êtes né longtemps après sa mort, mais votre père devait être son ami effectif et fidèle. Le livre était *très difficile* à faire, vous l'avez bien fait. Je ne suis qu'au milieu, car je lis en conscience. Nous serons de forts amis. Je vous ai pris d'abord pour un chouan de plume à tous crins, et je vous ai aimé ainsi; puis on m'a dit que vous étiez un préfet du 16 mai, ça m'a fait peur; puis je vous

vois elzévirer en voltigeur émérite. Je vous dirai l'histoire de mon professeur de seconde, M. Quandoquidem, guerrier (1), qui portait son Virgile d'une main et son Ennius de l'autre : *at tuba terribilem sonitum taratantara dixit*... Pardon tout de même de vous avoir laissé errer une heure dans mes steppes clémenceautales. Je me trouve bien là à cause de la solitude, mais j'avoue que l'abord n'est pas séduisant.

Le tableau de la fuite de Paris est exquis. Ce prince vêtu d'une canne et d'une tabatière fait image; et tout ce qui regarde cet admirable d'Avaray est touché d'un cœur magistral. C'est là que Monsieur est superbe, c'est avec son d'Avaray! Là, il est simple. Je n'arriverai pas au bout sans aimer mon Louis XVIII.

S'il n'y a pas excès d'ambition, embrassez pour moi vos deux chères filles et dites-moi leurs noms que je leur envoie les *Contes de Bretagne* illustrés.

Votre P. FÉVAL.

*
* *

18 janvier 1881.

J'ai fini, mon chéri ami, et j'ai été longtemps à lire parce que je l'ai voulu. C'est un bon, c'est un noble et bien-aimé livre. La multitude innombrable de points sur lesquels je ne sens pas tout à fait comme vous n'a rien ôté pour moi au charme éprouvé, parce que je voyais votre cœur vaillant et tendre à travers votre charmant style.

Quel étonnement aimable, mais quelle remarque profonde, page 235! « Les révolutionnaires, pas plus que les royalistes, ne pardonnèrent au roi sa générosité. » Les révolutionnaires ne pardonnent jamais, les royalistes ne discernent pas toujours, mais, ici, se trompaient-ils? Était-ce de la générosité, la pension Tallien et autres crimes du même genre? Notez bien que j'admets (sans l'admirer) la pension de la sœur de Robespierre, — mais Tallien! ce pommadeux sanglant! sale et cruel comme un girondin! Tallien!... Le Roi qui embrassa Plantegen!!!... Les rois sont des juges. Pardonner est toujours d'un chrétien, — mais vous parlez souvent d'habileté. C'est une habileté cruelle que celle qui invite les monstres à dîner, sans souci du passé ni de l'avenir. Je n'entre même pas dans les considérations morales et religieuses qui m'empêchent de voir les choses sous les mêmes couleurs que Louis XVIII, et qui m'auraient défendu, par exemple, de me compromettre avec ce « délicieux » Decazes, après avoir aimé d'Avaray et Blacas; je reste dans le fait, et je dis : Tout roi qui est assez spirituel ou assez simple pour vouloir amadouer la révolution est mort. Le rôle des rois n'est pas de plaire à leurs ennemis. — Les rois

(1) Guerrier-Trompette de la grande armée. (*Note de Paul Féval.*)

sont des juges, croyez-moi, voilà la vraie vérité de la politique. Les rois sont des MAÎTRES.

Ce lettré, trop classiquement lettré, n'en était pas moins un roi, comme vous l'avez si éloquemment prouvé, un bon roi, un grand roi, même, à travers une assez grosse somme d'enfantillages. Votre chapitre qui traite de la religion de Louis XVIII est sobre par nécessité, mais il est beau, très beau, je le crois en outre très vrai, et si Léon XIII a souri en le lisant, c'est de plaisir. Vous êtes un cœur si choisi et votre dévouement a tant de puissance dans sa haute et caressante sincérité!

Quand je pense à une restauration à venir, j'ai peur. Vous figurez-vous le premier « ministère », composé de tant d'incapacités connues, de tant de demi-convictions, de tant de « libéralismes » embarrassés, plus les pauvres petits journalistes à injures, sensiblement pochards, qui se croiraient quelqu'un, le premier jour, et voudraient être quelque chose!

A la bonne heure, Louis XVIII avec les alliés! Voilà un mâle! un prince! un Français! un gentilhomme! J'accorde très bien Fouché, — mais tout de suite ce terrible rimeur chatouille Béranger qui le mord, parce qu'il doit le mordre, c'est dans la nécessité.

La seule habileté à employer vis-à-vis de la franc-maçonnerie, c'est de la supprimer, même quand elle chante.

Vous pensez bien que je ne vais pas vous dire mon avis sur Saint-Ouen et sur la Charte. Vous êtes, je le crois, un constitutionnel par étude et par raisonnement. Moi, je sais très peu et ne raisonne qu'à mon corps défendant. La Charte me fait rire comme quelqu'un qui n'est pas assez fort pour en apprécier les beautés. Des concessions chevaleresques, en un temps de solide assiette et de large triomphe, me paraîtraient possibles, sauf discussion : dans une ère de formation ou de lutte, ce semble être un suicide par trop littéraire.

Étant admis, pour l'acquit de ma propre conscience, que ce cher homme tout cousu de charme, aussi joli que beau, a pu se tromper quelquefois, sans qu'il vous fût opportun de souligner ses erreurs, il reste de votre effort vraiment difficile et vraiment victorieux un livre très brillant, parfumé à toutes ses pages d'honnêteté, d'esprit, de raison, de fidélité et de grand honneur, avec du talent prodigué à brassées sur le tout. Soyez remercié, mon cher Poli, vous m'avez fait passer de braves heures, intéressantes toujours, souvent émues ou enchantées. Merci et bravo. Vous m'aimerez tout de même à fond, malgré ma rusticité, moi qui, en fait d'Horace, ne connais intimement que Coclès. Rebravo! C'est vrai que cette goutte chevaleresque m'a fait par instants un peu frayeur. J'ai eu froid sous l'aisselle en feuilletant l'Ancien Testament, illustré de billets de banque, mais c'était un

cadeau de papa, et les rois sont de si malheureuses créatures qu'il leur faut bien quelques privilèges. Pardon des longueurs.

Votre bien sincèrement ravi et ami.

P. FÉVAL.

*
* *

28 janvier 1881.

O cher ami, ne demandez pas pourquoi je n'ai point répondu à votre charmante lettre! Voici ce que les dieux d'Horace, de l'Académie et du comte de Provence ont fait contre moi. La nuit du grand dégel, le toit de ma cabane a été fêlé, le coriza de la divinité flasque, qui préside à la fonte des glaçons et au ramollissement du beurre, a coulé par le plafond dans ma chambre à coucher, et surtout dans mon lit; nous avons passé la nuit à arracher ciel et rideaux, qui servaient de mouchoirs à cette froide mythologie, et à vider *par seaux* les humeurs de son rhume hideux. Nos larmes amères ont augmenté d'autant l'inondation qui a traversé le plancher (malgré une douzaine de seaux vaillamment « écopés » par-dessus bord), et est descendue submerger le petit salon du rez-de-chaussée.

Nous combattions, mais l'ignoble déesse, femme de ménage de Neptune, dont le trident est le sceptre du monde, éternuait des flots véritables et l'équipage de notre infortuné navire n'a pu surmonter la voie d'eau; nous sommes restés noyés, je vous écris du fin fond d'un naufrage.

CONSOLATION : Je vous annonce, avec une bien grande joie, qui sera partagée par votre cher bon cœur, que mes deux articles de l'*Univers* et de la *Revue du Monde catholique* ont produit quelque effet *utile*. Vous y avez généreusement contribué par votre excellente « pierre d'attente ». La souscription se ravive; on s'agite joyeusement au Vœu national et le saint cardinal lui-même manifeste son contentement. Merci encore, merci de votre aide éloquente. Cela va sécher mon fond de cale.

J'attends *la Royauté*, j'attends aussi *les Républiques*, que vous allez bien accommoder. J'ai gardé de *Louis XVIII* une amoureuse impression. Drôle de poète, mais souvent grand roi et impavide paladin en pantoufles! Son siècle était aussi marqué dix-huitième. Allez toujours plus vers Dieu, vous êtes digne de toucher au côté *tendre* de Dieu. Vous êtes né pour le combat, vous aimez la politique : nous sommes en un temps où il n'y a, pour le vrai soldat, qu'une *seule* arme, qui est Dieu, et pour la politique qu'un seul MOYEN, qui est encore Dieu. Tout le reste a vécu.

Ma femme, noyée, veut que je vous offre ses compliments. A bientôt.

Votre Paul FÉVAL.

(*A suivre.*) Vicomte OSCAR DE POLI.

LE COMTE DE CHAMBORD ET GAMBETTA

Nous publions aujourd'hui le dernier chapitre du livre de M. de Pesquidoux : *le Comte de Chambord d'après lui-même*, dont nos lecteurs ont déjà vu un fragment. Il achève de donner l'idée du caractère et de l'esprit du grand personnage, peint dans cette œuvre considérable.

I

Je prie le lecteur de prendre garde à l'opposition suivante :

Il y a quatre ans, le roi de la démocratie contemporaine, le chef des « nouvelles couches », Gambetta, meurt. Il tombe subitement, d'une façon imprévue, dans une aventure ténébreuse et basse (1), après avoir manqué à toutes ses promesses, failli à toutes ses déclarations, échoué dans tous ses desseins. Sa fin n'est pas indigne de sa vie. En dépit des parades néo-païennes qu'un gouvernement charmé d'en être débarrassé étale autour de son cadavre, la chute du César des commis voyageurs est accueillie avec une indifférence que troublent seuls les commérages moqueurs, les insinuations méprisantes, les questions ironiques. Quelques jours après, l'homme est oublié, et ses anciens amis ne s'occupent de lui que pour se disputer sa succession. Le public, qui a jeté force lazzis en guise d'oraison funèbre sur le cercueil de son idole, ne pense plus à elle, malgré le bruit que des comparses intéressés veulent faire avec son nom et l'apothéose qu'ils tentent de lui décerner.

Huit mois plus tard, le comte de Chambord succombe dans la sérénité de sa foi, à la suite d'horribles souffrances, héroïquement supportées. Il meurt; quelle émotion! quel tremblement! quelle

(1) « Un hasard vulgaire ! » Euphémisme de M. Jules Ferry, ex-président du conseil des ministres, dans son discours d'inauguration de la statue de Gambetta, Cahors, 14 avril 1884.

douleur ! les trônes mêmes éprouvent un contre-coup. Les plus indifférents frémissent, les plus hostiles se taisent. Les sanglots, les prières retentissent d'un bout de la France à l'autre.

Un peuple de fidèles franchit la frontière et se masse dans un pays lointain, pour rendre à ce roi sans couronne le plus magnifique et le plus touchant hommage que jamais souverain dans sa toute-puissance ait pu ambitionner. Bien des vies semblent fauchées avec celle qui s'éteint et vont s'ensevelir dans la retraite, en attendant de se terminer dans la tombe. Toute une société s'abîme avec celui qui, par sa naissance et la manière dont il la soutenait, en était le chef incontesté, le glorieux symbole : et un vide se fait que rien ne pourra jamais combler.

Voilà la république et voilà la monarchie.

Voilà le démagogue et voilà le roi.

L'un, issu d'une émeute, d'un caprice, d'un mouvement irréfléchi ou passionné de la foule changeante, d'une heure d'erreur ou de folie d'un peuple dévoyé.

L'autre, issu de quatorze siècles d'honneur, de foi, de force continue et réfléchie ; produit de l'existence, de la volonté, de l'essor de tout un peuple, incessamment accru de génération en génération.

Et le prestige du roi ne diminuera pas.

Son souvenir se perpétuera dans l'histoire.

Il dominera son siècle après sa mort, comme pendant sa vie.

Que dis-je !

Le comte de Chambord est destiné à grandir en s'éloignant. Sa figure resplendira dans la profondeur du passé : elle apparaîtra comme la réalisation d'un idéal que les peuples devront toujours rechercher. Sa voix toujours présente fera de lui un instituteur social, un législateur royal qu'il faudra sans cesse consulter.

Mieux placée que nous pour le juger et l'apprécier, la postérité l'établira avec Pie IX au sommet de cette gloire humaine où trônent ceux qui préfèrent l'honneur au succès, l'intégrité des principes au profit des concessions et le culte de la vérité au triomphe et au repos.

II

Il fut, on l'a dit, le dernier des chevaliers.

Il était le premier gentilhomme de l'Europe, parce qu'il était le premier des Français.

Il représentait l'ancienne France, digne de marcher et faite pour marcher à la tête du monde; il résumait les qualités de notre race et les qualités de sa race, portant sur lui un reflet des grandes images de saint Louis, d'Henri IV, de Louis XIV.

Son caractère et sa physionomie, ses idées et sa conduite forment un ensemble d'une homogénéité dont la trame ne faiblit en aucun point.

Dépositaire de la tradition nationale, croyant du dogme monarchique, il défendait son droit non comme un privilège personnel, mais comme le bien de tous : il le tenait pour le plus sacré de ses devoirs.

Et « on n'abdique pas un devoir! » ajoutait-il fièrement!

Fidèle au dogme religieux autant qu'au dogme politique, il ne comprenait pas le roi sans Dieu, et prétendait faire de Dieu le patron du roi et le tuteur du peuple.

Libéral et paternel, s'il aspirait au surnom de *Justicier*, il voulait rentrer « comme un pasteur au milieu du bercail ou rester en exil (1) ».

Grâce à sa fermeté immuable, à sa ténacité héroïque pour des principes éternels, le comte de Chambord gardera une beauté spéciale. « Il est bon, a-t-il dit, que la vie et la politique d'un roi exilé se détachent dans toute leur blancheur et leur loyauté (2)! »

C'est par cette « blancheur » et cette « loyauté » que le prince avait conquis sur son époque un ascendant unique, par elles qu'il avait transformé son exil en une royauté, par elles que cette royauté sera féconde.

Au milieu des préjugés, des inepties, des calomnies dont la France se repaît et meurt, au milieu des convoitises et des déchaînements qui passent sur l'Europe comme un vent prêt à tout ravager, il était bon qu'un homme parût pour relever l'idée monarchique battue en brèche de toutes parts, pour montrer aux peuples corrompus le type du souverain formé par Dieu, dévoué à son droit, esclave de son devoir, champion de la justice.

A ce point de vue, l'exil du comte de Chambord n'aura pas été sans résultat sur la marche des choses.

En maintenant contre toutes les attaques et les forfaitures, à l'encontre de toutes les entreprises, son droit immaculé, le comte

(1) Au prince de Valori.
(2) *Idem.*

de Chambord a rétabli la valeur et ravivé le prestige de ce droit. Il a fait voir au monde qui ne le connaissait plus, aux peuples et aux rois, le modèle du prince façonné par l'idée chrétienne, sur lequel il faudra se régler, si l'on veut répondre aux nécessités présentes, et j'ajoute aux nécessités éternelles.

En sauvegardant la tradition nationale, il a reconstitué le vrai sens de l'hérédité dynastique, la notion de la monarchie française, le souvenir de la race bourbonnienne; et l'on peut dire que, par sa vie, en apparence sacrifiée, il a préparé la restauration de notre pays, si notre pays peut être restauré.

Impavidum ferient ruinæ!

Pendant cinquante années il tient tête, souvent seul, à la Révolution.

Rien n'ébranle sa croyance royaliste, qui trouve au contraire dans chaque tentative ennemie de nouveaux sujets de force, et qui, se propageant par lui, ne cesse après lui de progresser.

Il est le père de la patrie parce qu'il est le gardien inébranlable de sa constitution politique.

Survivant à trois gouvernements, la loi qu'il conserve demeure la seule espérance de son peuple.

« Il était la monarchie elle-même », a dit justement un républicain.

Seul, désarmé, sans pouvoir, il impose à l'Europe, par l'autorité de sa personne, la constance de son caractère et l'éclat de son verbe.

Une parole de lui produit autant d'effet qu'un ordre du plus puissant potentat. Elle émeut les indifférents, enthousiasme les fidèles, trouble les ennemis et rehausse l'empire spirituel qu'il exerce.

Trait inouï dans l'histoire!

Fils de rois, roi lui-même, il règne seulement mais efficacement par ses écrits : sa plume est un sceptre qui mène un peuple de sujets habitant une autre terre et commande le respect.

Ses moindres lettres sont des événements recueillis, discutés, commentés.

Elles deviennent un fait politique et prennent place dans les annales du siècle.

Parlant du fond de sa solitude, il plane sur l'élite de ses contemporains, aimé, écouté, obéi comme jamais prince ne le fut dans son omnipotence, suivi et trouvant en tout lieux un cortège d'hommages qui l'entourent, même dans son impuissance, d'une royale majesté.

Il porte si fièrement la gloire du passé, que la France y gagne un regain de lustre.

Le noble orgueil qu'il a de son pays, de ses aïeux, rejaillit sur son pays autant que sur lui-meme.

Personnification de tous les beaux côtés de la race française, il l'exalte et l'honore même dans son éloignement.

Il clôt un cycle historique. Il couronne dignement la dynastie sans rivale qui a cheminé sur toutes les voies et semé dans tous les champs de la civilisation.

Il emporte un monde avec lui et il ensevelit neuf siècles dans la tombe, où il est descendu en martyr et en roi.

Chaque jour, amis et ennemis viennent l'y saluer et déposent sur sa cendre un éloge funèbre.

Il était « le plus noble d'entre eux », s'écrie du haut de la tribune un président du conseil des ministres (1) en parlant des princes prétendants.

« On doit lui rendre cet hommage, ajoute un ancien ministre républicain, que ses convictions étaient d'un grand cœur, et bien qu'il n'ait pas régné, il est resté un des grands noms de notre histoire (2). »

Unanime concert, qui s'élève de tous les points de l'horizon pour célébrer la mémoire du dernier chef de la branche aînée des Bourbons.

III

Je viens de rappeler le martyr de la fin.

L'expression peint à la fois la mort et l'existence du prince.

Le comte de Chambord a connu toutes les souffrances qu'un homme peut subir.

Il a été fils sans père, époux sans enfant, patriote sans patrie, roi sans royaume.

Il a eu tous les dons, tous les espoirs, suivis de toutes les déceptions et de toutes les épreuves.

Né au milieu de l'allégresse et des acclamations d'un peuple, il est proscrit dix ans après par ce même peuple et forcé de le fuir, accompagné seulement de quelques serviteurs.

Beau, sympathique, admiré il devient boiteux dans la première

(1) M. de Freycinet, Chambre des députés, 11 juin 1886.
(2) M. Jules Simon, Sénat, 21 juin 1886.

floraison de sa triomphante jeunesse et restera boiteux toute sa vie.

Passionné pour les armes, chevaleresque, excellant à tous les jeux militaires, il ne pourra jamais endosser que des habits bourgeois et monter que des chevaux de promenade ou de chasse.

Initié à l'art des batailles, savant dans les secrets de la stratégie, il ne pourra poursuivre, envelopper et vaincre que des fauves.

Il n'aura même pas la possibilité de se battre pour son pays, foulé par l'ennemi.

Profondément versé dans l'histoire et dans la politique, il ne trouvera jamais l'occasion d'appliquer sa science et sera réduit à la confier à quelques amis ou à la livrer à une publicité vaine.

Depuis le moment où il quitte la France devant un coup néfaste qui remet tout en question, jusqu'à celui où il entre dans l'éternité, il souffre l'exil, l'abandon, les calomnies, l'outrage et les atteintes répétées de l'hypocrisie, de l'ingratitude et de la trahison.

En regardant derrière lui, il ne découvre que des sujets de deuil, des tristesses poignantes.

Martyr de la royauté, il est en même temps la victime privilégiée de la Révolution.

L'histoire de sa famille est remplie de souvenirs terribles, de spectres lamentables crucifiés par la Révolution.

L'histoire de son pays est pleine de hontes écrasantes, de ruines colossales accumulées par la Révolution.

Cette France choisie de Dieu, soldat de l'Église, missionnaire du Christ, placée au centre de l'Europe comme pour s'épancher facilement de tous côtés, que ses pères et les nôtres avaient mise à la tête du monde en l'employant aux grandes œuvres de la vérité, de la justice et de la liberté ; il la voit, lui, le descendant de ses illustres chefs, tenu perpétuellement à l'écart, il la voit apostasier, prévariquer, décroître de jour en jour, et finalement périr sous les étreintes de la Révolution, sous l'effort des séides ou des complices de la Révolution.

Annoncé, venu, conservé, préparé providentiellement pour combattre cette Révolution maudite, surnommé l'Enfant du miracle, l'Enfant de l'Europe, Dieudonné, attendu par la France chrétienne, par le monde catholique, qui saluent justement dans sa personne la contre-révolution faite homme, le vainqueur-né des faux dogmes qui nous perdent, la transition favorable entre deux sociétés qui se combattent, il est enlevé dans un instant suprême à son rôle de sauveur.

Il expire au moment où la France tombée sans lui pourrait être relevée par lui. Il s'affaisse lentement, heure par heure, en pleine connaissance, sous un mal atroce, inconnu, implacable, qui le consume comme un holocauste, destiné, ce semble, à obtenir notre pardon ou à sceller notre condamnation, si nous refusons de comprendre le sens et de mériter les faveurs du sacrifice!

Ne dirait-on pas une image des tragédies antiques, transportée dans la vie moderne, éclairée toutefois du rayon divin qui manque aux drames de la fatalité païenne?

Jamais ses vieux fidèles ne pourront se faire à sa disparition!

Nous avons perdu le phare et la lumière; nous avons perdu le guide et le consolateur. Sa pensée nous soutenait dans nos luttes et nos souffrances. Elle adoucissait nos amertumes et nos humiliations. Il promettait le secours; il représentait l'espérance! Il incarnait en lui l'idée même de la justice future et de la régénération.

« Si le roi le savait », disait-on jadis!

« Quand le roi sera là! » disions-nous à travers nos tristesses. Et ce mot nous réconfortait.

Oui, lorsque l'esprit succombait, lorsque le front se courbait, que l'âme et le corps fléchissaient sous l'effroyable suite de coups tombant comme d'inutiles avertissements sur la France affolée, nous n'avions qu'à nous souvenir de lui, qu'à nous tourner vers lui; nous n'avions qu'à le contempler calme, fort, inébranlable dans l'affirmation de ses droits gardiens de tous les autres droits, pour espérer voir la fin de l'épreuve et la vie et l'honneur reverdir. Un seul regard jeté sur le rejeton du vieux tronc national, sur ce Joas miraculeusement réservé, suffisait pour rasséréner l'âme et raffermir la foi. Il était l'appui du présent, comme la vision du passé et le gage de l'avenir.

Hélas! tout a sombré, le présent, le passé, l'avenir! tout s'est éteint, le rayon et l'espoir! Dieu nous l'a offert pendant un demi-siècle, et pendant un demi-siècle nous l'avons persévéramment et outrageusement repoussé. Dieu nous l'a ravi peut-être comme il ôte au rebelle l'assistance dont le rebelle ne veut pas! à moins que, par une nouvelle grâce imméritée, il ne soit devenu l'hostie que Dieu accepte pour la rédemption du coupable.

Dubosc de Pesquidoux.

DE NIAGARA-FALLS

A PHILADELPHIE

IV

DE NEW-YORK AU HAVRE

Parlor-car. — Je vais faire mon marché en compagnie d'un ministre plénipotentiaire. — *Hoffman-House*, 5e avenue, N. Y. — Les écoles de Saint-Patrick de Brooklyn. — L'instruction publique aux États-Unis. — Classification des écoles. — Instituteurs et institutrices. — L'auteur médit de la prison où il a fait ses études. — L'église française de Saint-Vincent de Paul, à New-York. — A l'Hôpital Français. — Le premier cardinal américain. — Funérailles de Mgr Mac-Closkey à la cathédrale Saint-Patrick. — A *High-Bridge.* — Retour. — Je monte à bord du *Saint-Laurent*, un joyeux navire. — Chansons américaines. — Mon dernier mot sur l'Amérique après beaucoup d'autres.

Jeudi 17 *juin.* — Sur les chemins de fer américains, il n'y a plus que le wagon-salon qui m'est inconnu; aussi, en revenant de Washington à New-York, ai-je soin de retenir une place dans un *parlor-car*. On a supprimé ici les banquettes plates de chaque côté du wagon avec un couloir central, et on les a remplacées par une double rangée de larges fauteuils pivotant sur un axe et pouvant se mouvoir dans tous les sens; il y a un de ces confortables sièges en face de chaque glace du wagon; impossible, par exemple, d'étendre les jambes sur le fauteuil du voisin, il est trop éloigné; pour prendre cette position nonchalante, il faut se servir d'un coussin ou tabouret mobile qui est là placé devant vous; en outre, vous pouvez faire établir devant votre place une petite table en acajou qu'on

trouve contre la paroi du wagon et qui sert à manger, à lire, écrire ou jouer.

Un monsieur qui est venu s'installer non loin de moi, et qui a des allures respectables : figure avenante, larges favoris; mise très digne, lit le *Figaro*, et sans que je lui ai adressé la parole, m'interpelle en français et m'offre son journal; la conversation s'établit et nous sommes bientôt liés; c'est M. A. F., ministre plénipotentiaire d'une des républiques du Sud-Amérique; il habite New-York et revient de Washington où il a été assister à la réception du Président. La faim se fait sentir vers l'heure du déjeuner et je m'adresse au mulâtre pour avoir de quoi mettre sous la dent. Il me regarde avec un air hébété : « L'imbécile, dit l'ambassadeur; vous lui parlez très correctement; mais il a mis dans sa tête de nègre qu'en votre qualité d'étranger, vous ne pouvez parler anglais et qu'il ne pouvait vous comprendre; il ne me comprend pas plus que vous, et pour la même raison. »

Cependant, nous arrivons à Philadelphie; munis d'un panier et suivis du mulâtre, nous allons au buffet du *dépôt* faire nous-mêmes notre marché; nous achetons un demi-poulet, des fraises et des bananes; nous demandons du lait glacé pour boisson, et nous venons nous installer à notre petite table quand le train se remet en marche : « J'ai rarement mieux lunché, me dit M. F... »; de fait ce petit repas, assaisonné de beaucoup de gaieté, nous aida à attendre le dîner de New-York, où nous arrivâmes vers 5 heures.

Pluie battante; quand il pleut dans ces gares en papier ou en carton, les malheureuses stations de chemin de fer prennent un aspect lamentable; elles ressemblent à une multitude de petits Staubach ou de petits Niagara versant en cascades des eaux sales et noirâtres; aussi, on n'y chôme pas; on s'engouffre avec une véritable furie à bord des *ferry-boats* et on court vers New-York; arrivés là, vite on prend d'assaut les tramways et on cherche l'hôtel; j'allai auparavant à la Poste chercher mes lettres; premier régal, le meilleur celui-là; on dévore les lettres de ses amis avec un appétit dont ils ne se douteront jamais; on rit, on pleure, on rit encore, on relit cent fois la même page; ah! chers amis de France, soyez bénis pour ne m'avoir pas oublié ce jour-là! Néanmoins, j'arrivai à *Hoffman-House*, 5e avenue, un peu tard : 6 heures 1/2.

Hoffman-House est la propriété du millionnaire John W. Mackay, et a pour directeur M. E. Stokes, qui, il y a environ dix ans, tua

d'un coup de revolver le spéculateur James Fisk; on dit qu'il a été, pour ce fait, condamné trois fois à être pendu; or Édouard Stokes se porte à merveille et circule dans l'hôtel qui, sous son habile direction, jouit d'une prospérité sans égale. Un monde, Hoffman-House! quand on vient à New-York, il faut au moins y passer un jour, comme je l'ai fait, pour avoir une idée de la manière d'agir des Yankees modernes et contemporains. Allez au bar surtout, il est plein d'objets d'art, étincelant de dorures; ici, des statues de cuivre, de bronze, de marbre, achetées aux grands artistes des prix fous; là, une splendide tapisserie des Gobelins qui a été faite pour Napoléon III; plus loin, des nymphes de Bouguereau; les salles à manger sont d'un luxe inouï; quant aux salons du premier étage, j'en ai compté quatre, ils sont grandioses; jusqu'aux trois fauteuils des cireurs de bottes, tout attire l'œil et sollicite l'attention; j'allais m'asseoir gravement dans un de ces fauteuils; un nègre costumé comme un milord vint donner un coup de brosse à mes bottines qui en avaient grand besoin; j'osais à peine offrir 10 *cents* à ce noble cireur; mais doivent-ils en gagner par jour des 10 *cents!* et quel bon métier! Plusieurs lignes télégraphiques qui ont leurs bureaux dans l'hôtel sollicitent les clients; la nouvelle ligne Mackay-Benett envoie des dépêches au rabais. Je gagnai ma superbe chambre du cinquième au moyen de l'ascenseur, et je redescendis bientôt pour aller dîner chez les Pères de la Miséricorde.

Vendredi 18. — A Brooklyn, chez le révérend James T... de Saint-Patrick, où je dois manger de nouveau l'inévitable souper aux *clams;* aussi pourquoi suis-je toujours en visite ici le vendredi? L'excellent Père T... me fait raconter mon voyage; il me félicite d'avoir vu l'archevêque de Philadelphie, appelé le Monsabré américain; mais il eût fallu l'entendre parler! L'épiscopat américain compte encore d'autres illustrations, parmi lesquelles on remarque surtout Mgr Spalding, évêque de Seoria (Illinois), Mgr Fitzgerald, évêque de Little Rock (Arkansas), et Mgr Thos. Becker, évêque de Wilmington (Delaware).

Tout en causant, nous arrivons aux écoles qu'il me fait visiter: la paroisse de Saint-Patrick a deux écoles, l'une de garçons, dirigée par 4 frères franciscains assistés de 10 maîtres laïques, et qui compte 14 classes et 820 enfants; l'autre de filles, dirigée par 9 sœurs de la Merci et 2 maîtresses laïques, et qui compte 11 classes et 725 enfants. Ces écoles sont admirablement aménagées : de l'air, de la lumière,

de l'espace; des séparations vitrées qui permettent d'entrevoir d'un seul coup d'œil toutes les classes; un mobilier scolaire complet, avec un système de tables qui se replient ingénieusement.

C'est le moment où l'on prépare la distribution des prix : l'année scolaire finit, les chaleurs vont rendre l'étude intolérable : j'arrive donc, à l'école des garçons en pleine répétition de la future solennité; sur notre prière, on continue et je puis entendre les enfants chanter un chœur d'abord : c'est la *Marche du général Sheridan à travers la Géorgie*, noble chant national d'une grande beauté; puis un petit bonhomme, âgé d'environ douze ans, monte sur une estrade et, avec une grande simplicité, il se met à déclamer un morceau de poésie qu'on me dit être l'épisode de Saint-Jean Gualbert rencontrant le meurtrier de son frère. J'ai rarement vu un enfant arriver à cette perfection; organe, diction, geste, tout m'a semblé parfait. Dans le petit auditoire, pendant ce temps-là, aucun bruit, pas le moindre chuchotement, mais une attention soutenue bienveillante et tout à fait sympathique pour le petit orateur. Ceci ne se rencontre guère non plus chez nous.

Même bonne impression dans ma visite aux petites filles; dans une des classes, il me vient à l'idée de demander à titre de renseignement quelle peut être la signification de l'*s* barrée de deux traits avec laquelle on désigne ici l'unité de monnaie ou le dollar; sur un signe de la maîtresse, une enfant va au tableau noir, prend la craie et trace d'abord le signe puis la signification à côté : S. veut dire *States*, états : les deux traits représentent un U. *United*, unis : *United states*, États-Unis *sous entendu dollar* : U: S., avec les chiffres 1, 5, 10 : 1, 5, 10 dollars des États-Unis.

Cette petite fille de l'École Saint-Patrick fût, ce jour-là, mon professeur.

M. Hippeau, dans son rapport adressé au ministre de l'instruction publique en 1871 (1), nous dit déjà qu'il n'a jamais entendu mieux lire et mieux réciter la prose et les vers que dans les écoles des États-Unis. « L'élève qui, en récitant son Virgile et son Boileau, continue-t-il, s'aviserait d'y mettre le ton et l'accent nécessaires, semblerait, aux yeux de ses camarades, faire quelque chose de prétentieux et de ridicule »; cela, chez nous; mais il n'en va pas de même ici, témoin le fait que j'ai cité. M. Laboulaye, dans son

(1) *L'Instruction publique aux États-Unis.*

amusant roman *Paris en Amérique*, nous montre son fils déclamant un discours dans une réunion électorale, ce fils n'a pas vingt ans, mais qu'importe ! il parle comme un Démosthène ; à Paris, en France, il dirait des sottises ou paraîtrait un petit maître.

« Justement fiers de leurs écoles publiques, dit encore M. Hippeau, les Américains consacrent à leur fondation et à leur entretien des sommes considérables, et il est certain qu'aucune nation dans le monde ne possède un système d'études plus fortement constitué et plus largement rétribué. » Nous parlons ici des études au point de vue civil et de l'instruction laïque, gratuite, obligatoire. Qui soutient les écoles? Un fonds spécial qui provient de la vente de certains territoires affectés à l'instruction publique et des taxes imposées aux citoyens, par les dons de quelques riches particuliers.

Dans les différents États, les affaires générales relatives à l'instruction publique sont administrées par un comité central appelé bureau d'éducation *board of education*, à la tête duquel est le surintendant choisi par la législature ; le comité central de chaque État est directement élu par les citoyens et touche une rétribution affectée aux fonctions qu'il exerce et qui sont l'inspection des écoles, la surveillance des dépenses, l'examen des instituteurs ; il assigne aux comités scolaires des communes, la part qui leur revient dans le fonds général des écoles, il règle le montant des taxes levées pour leur entretien, choisit et achète les livres, surveille les réunions périodiques des instituteurs (1).

Les enfants et les jeunes gens des deux sexes reçoivent, de cinq à dix-huit ans, une éducation commune entièrement gratuite, on n'établit aucune différence entre l'instruction que l'on donne aux garçons et aux filles ; pareillement les cours sont dirigés indifféremment par des instituteurs ou des institutrices.

Voici quelle est la classification des écoles : les élèves peuvent y parcourir successivement un cercle complet d'études réparties entre les classes des différents degrés : l'école primaire, l'école de grammaire et l'école supérieure. *Primary school*, *Grammar* ou *Secundary school*, et *High school;* la durée totale de cet enseignement, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de dix-huit, est de quatre années environ pour chacun des degrés qui le compose. Les matières de chaque enseignement sont :

(1) *L'Instruction publique aux États-Unis.*

1° Enseignement primaire : Lecture, écriture, calcul, dessin, géographie, musique, leçons de choses.

2° Classe de grammaire : Lecture, écriture, calligraphie, grammaire pratique, définitions, étymologies, analyses, études des règnes, histoire ancienne, histoire moderne, géographie, composition littéraire, langue latine (1), arithmétique, tenue des livres, géométrie, trigonométrie, levé des plans, algèbre, physique, astronomie, physiologie, hygiène, dessin d'architecture, musique vocale, langues française et allemande (cours facultatifs), leçons de choses.

3° École supérieure! Continuation de l'enseignement donné dans la *grammar school*, mais d'une façon plus scientifique et plus complète; on distingue presque partout l'école supérieure anglaise, *english high school*, et l'école supérieure latine, *latin high school*. Dans les dernières, on étudie plus spécialement les langues anciennes, et on se prépare aux cours des collèges et des universités; dans la première, on reçoit l'*éducation professionnelle*, l'enseignement secondaire spécial, ce qu'on appelle, en Allemagne et en Autriche-Hongrie, l'instruction des *écoles réelles;* c'est-à-dire qu'on y étudie plus particulièrement les sciences mathématiques, physiques et naturelles, la littérature, l'histoire politique et la géographie industrielle ou commerciale (2).

Quel est l'avantage de cette organisation des études en Amérique? L'avantage est considérable; on va le comprendre. En France, où l'on procède différemment, l'enseignement des collèges, où tout est subordonné à l'étude du grec et du latin, ne portant ses fruits que lorsqu'il a été suivi jusqu'au bout, ne saurait convenir à tous les enfants, à ceux surtout qui n'aspirent à être ni avocats, ni magistrats, ni médecins, ni professeurs; d'autre part, si les enfants sont préparés exclusivement dans les écoles professionnelles, pour les professions commerciales, industrielles et agricoles, et non en vue du baccalauréat, ils se trouvent, comme le dit l'auteur déjà cité, lorsqu'ils ont achevé les études spéciales, dans l'impossibilité de se rattacher plus tard, s'ils en éprouvent le besoin, à l'enseignement classique, qui seul donne entrée aux carrières libérales.

En Amérique, rien à craindre de ce côté, car, en sortant des écoles

(1) L'enseignement secondaire commence donc ici, et est donné indistinctement à tous les enfants.

(2) *L'Instruction publique aux États-Unis.*

publiques de grammaire et des écoles supérieures, où ils ont déjà reçu une partie de l'enseignement secondaire, les élèves entrent dans les collèges à dix-sept ou dix-huit ans, et s'ils veulent compléter leurs études littéraires et philosophiques, ils suivent là pendant trois ans des cours qui correspondent à ceux de nos classes de seconde, de rhétorique et de philosophie, et ils n'en sortent que pour aller suivre les cours des Universités et prendre leurs grades de docteur dans les facultés de théologie, des sciences, des lettres, de droit et de médecine.

La loi exclut les ministres des cultes de toutes les dénominations, des comités des écoles, et il est expressément défendu aux instituteurs de parler de religion dans leurs cours; au commencement de la classe, cependant on fait la prière et on lit la Bible. C'est dans les églises, que le dimanche, on donne l'instruction religieuse aux enfants, à l'école du dimanche, *sunday school*, que nous appellerions le catéchisme. On a voulu, en prohibant l'enseignement religieux de l'école, donner satisfaction à toutes les sectes religieuses; on n'a pas satisfait tout le monde tant s'en faut, et les catholiques, à bon droit, comme plusieurs ministres protestants, voient le péril de l'indifférence et de l'athéisme au bout de cette imprudente mesure. Espérons que ce péril sera conjuré par l'esprit pratique des Américains.

En 1868, nous voyons aux États-Unis les écoles publiques donner l'instruction primaire à 7 millions d'élèves et 450 millions employés aux écoles; il y a 200,000 écoles dirigées par 350,000 instituteurs ou institutrices, qui comptent celles-ci, pour les deux tiers. En 1886, il y a 12 millions d'enfants instruits dans ces mêmes écoles et par conséquent un nombre plus grand d'instituteurs et une somme plus considérable inscrite au budget de l'instruction publique. Le traitement des instituteurs varie selon les différents États; mais on peut dire qu'il n'est pas suffisant; en effet, à Boston, dans le Massachussets par exemple, un instituteur touche 108 dollars ou 540 francs par mois; une institutrice touche 44 dollars ou 220 francs; ce qui équivaut à 60 ou 70 francs en France, vu la valeur moindre de l'argent ici. Dans certains États cependant, comme le Nevada, un jeune État où l'on ne trouve encore que 60 instituteurs et 170 institutrices, les premiers touchent 140 dollars par mois, les secondes 96. Les femmes choisissent volontiers la carrière de l'enseignement, et il est vrai de dire qu'elles y

réussissent et tiennent très bien leur place; on compte actuellement 43,500 femmes dans les écoles normales. Il serait intéressant de comparer les tableaux dressés par le bureau d'éducation : En 1874 on y trouve par exemple 124 écoles normales; en 1886, 265; en 1874, 1,031 établissements d'instruction secondaires; douze ans plus tard, 1688. En 1874, 209 collèges d'instruction supérieure de jeunes filles; en 1886, 240, etc., etc.

Voilà, n'est-il pas vrai, un beau mouvement intellectuel : l'instruction répandue à flots et aussi, ne l'oublions pas, rendue, devenue attrayante. A Albany, en me promenant dans le parc Washington, j'avais du plaisir à regarder les jeunes garçons et les jeunes filles, s'en allant, à une heure de l'après-midi, leurs livres sous le bras, dans les divers collèges ou écoles des environs, et si je jetais un coup d'œil du côté de ces établissements, je n'éprouvais pas moins de plaisir à contempler ces belles façades, ces larges constructions; ici, un temple grec, là, des tourelles gothiques; ailleurs, un château Renaissance. On a beau dire, l'enfant, lui aussi, subit l'impression des objets qui l'entourent et du milieu qu'il habite; quand j'avais quinze ans et beaucoup d'imagination, quand je ne rêvais que vaillants chevaliers et croisés guerroyant en Terre Sainte, casques à cimiers et beaux palefrois ou blanches haquenées, j'eusse mieux appris mon histoire et rédigé mes amplifications, logé et installé à mon aise dans une belle chambre à fenêtres ogivales que dans les étroites cellules des casernes et des prisons où j'ai végété si longtemps. Vive l'Amérique! C'est dans ce pays neuf qu'il faut venir pour retrouver les agréments et les avantages des vieilles choses du temps passé!...

Depuis 1841, époque de la fondation de la paroisse Saint-Vincent de Paul à *Canal street*, par Mgr de Forbin-Janson et le R. P. Lafont, des prêtres de la Miséricorde, la colonie française de New-York partage, avec plusieurs colonies étrangères, l'avantage d'avoir une église nationale catholique. Parmi les familles françaises de la ville, il en est peu qui n'aient eu quelques rapports avec cette église, soit pour les baptêmes, les mariages, l'assistance aux offices, la visite des malades, soit encore pour la prédication ou l'éducation et la première communion des enfants; l'église Saint-Vincent de Paul, a-t-on pu dire, c'est la France rapprochée.

C'est pour leurs compatriotes que les excellents religieux de la Miséricorde ont assumé la responsabilité de dettes considérables,

contractées en vue de l'érection de l'église, du presbytère et des écoles; grâce à beaucoup d'économie, grâce aussi à la générosité de quelques donateurs, une grande partie des dépenses occasionnées par les constructions a été couverte, mais il reste à payer une dette relativement importante et qui est évaluée à 31,600 dollars.

Les principales œuvres des Pères français sont les écoles, l'asile pour les orphelins des familles pauvres et l'hôpital français.

Il y a une école de jeunes filles, appelée Académie de Saint-Vincent de Paul, dans la 24e rue, 116 ouest, dirigée par les Sœurs Marianites de Sainte-Croix; on y compte 5 religieuses et 104 enfants. Une autre académie, qui porte le même nom, est située dans la 23e rue, 129, ouest; elle est destinée aux jeunes garçons, dirigée par les Pères eux-mêmes et renferme 56 élèves. L'asile des orphelins dans la 39e rue, 215, ouest, dirigée par les Sœurs Marianites, contient 100 filles et 50 garçons; on est en train de l'agrandir et ce sera, bientôt, un des beaux établissements de New-York.

Rien n'est négligé par les intelligents et zélés religieux pour rendre leurs œuvres aussi agréables qu'utiles; selon une bonne coutume française, à cette époque de fin d'année et de vacances, on organise une fête : *Dramatic exhibition*, donnée par les maîtres et maîtresses de l'école du dimanche; on a imprimé de jolis programmes sur beau papier glacé où les titres des pièces sont alléchants. Il y a, notamment, une comédie intitulée *Atchi*, qui devra être curieuse; puis on représentera aussi une farce. Ceci est bien un peu anglo-saxon, mais n'importe! Et le programme se termine par un petit mot du bon curé de Saint-Vincent de Paul, le très distingué Père S... *We beg to say to our friends, not Good-bye but* « au revoir ». Certainement! on se reverra pendant les vacances et même le jeudi 8 juillet, où l'on organisera une superbe excursion au Bosquet oriental; 50 cents le ticket, et pour les premiers numéros donnés aux dames, la perspective de gagner une belle montre en or!

Un des pères est chargé de l'hôpital français, situé non loin de là; cet hôpital, fondé depuis quatre ans environ, est dirigé par un conseil d'administration composé de vingt-quatre membres et a pour président M. Ch. R..., qui a la haute main sur l'établissement; le personnel résidant habituellement à l'hôpital comprend un gérant et trois religieuses Marianites de Sainte-Croix du Mans, une surveillante et deux infirmières. On sera peut-être étonné en voyant que les Français de New-York ne se sont point inspirés de certain

esprit et de certains errements devenus habituels dans les administrations du même genre que celle-ci, dans la même patrie et notamment à Paris; on oublierait alors combien on subit l'influence du milieu où l'on vit; l'air de New-York est un air de liberté; les Français de New-York sont moins sots et moins ridicules que les Français de France; à côté d'eux, il y a les Américains avec qui ils vivent, avec qui ils sont en contact perpétuel et la façon de voir de ceux-ci réagit sur la manière de voir de ceux-là; on en jugera par les extraits suivants de la proposition au conseil de la société de Bienfaisance de New-York, faite par M. Ch. R..., président, et adoptée à la séance du vendredi 4 décembre 1885.

« Préoccupé d'avoir pour la garde de nos malades un service aussi bon que possible, j'ai pu me rendre compte que ce service n'a pas été jusqu'ici ce qu'il devait et qu'il pouvait être.

« La cause de l'imperfection de notre service d'infirmiers et d'infirmières est dans l'absence de dévouement du personnel que nous pouvons trouver, dans son mobile purement mercenaire, son manque de vocation et d'instruction spéciale, son instabilité, son indiscipline, et souvent pire...

« Le remède consiste à confier le soin de nos malades à des personnes qui ont voué leur vie entière à une mission, qui se sacrifient par conviction et non pour de l'argent, qui sont rompues à leurs difficiles fonctions. Soumises à une discipline sévère, fidèles à la tâche qu'elles se sont elles-mêmes imposée, contente du peu nécessaire à leur modeste entretien, et, qui tout en présentant des garanties de moralité introuvables ailleurs, n'ont d'autre but que la satisfaction du devoir accompli, celles-là représentent le devoir et l'abnégation, et devant elles tous s'inclinent justement avec respect et admiration. Ai-je besoin de nommer les Sœurs de Charité?

« Je n'ignore pas les objections que peut soulever une semblable mesure chez certains esprits timorés ou absolus, n'ayant aucune connaissance de la question, ou s'enfermant de parti pris dans leurs préventions. On vous fera redouter le prosélytisme amenant l'absorption à bref délai de votre indépendance et de votre laïcité, on vous citera comme exemple la laïcisation relativement récente de quelques hôpitaux de Paris... »

Suit la réfutation de ces objections, et M. R... avoue qu'il est tenté de sourire à la pensée qu'un conseil de vingt-quatre administrateurs peut être annihilé par trois ou quatre humbles femmes

vouées à la pauvreté et au sacrifice : il cite une lettre du directeur de l'hôpital français de Londres qui loue hautement les Sœurs chargées de cette maison; il cite le docteur Després, membre du Conseil municipal de Paris, qui appelle la laïcisation une désorganisation et un désordre, et n'est pourtant point susceptible de partialité.

Conformément aux explications fournies par le Président, les administrateurs de l'hôpital remplacèrent le surveillant laïque, l'infirmière ou la garde de nuit qui leur coûtaient 540 dollars par trois religieuses qui leur coûtent 300 dollars en tout, et réalisent des économies nombreuses en s'acquittant de leur service avec un zèle admirable. Je les ai vues à l'œuvre aujourd'hui même, j'ai visité la salle des femmes et les deux salles destinées aux hommes; un instant, le bon P. H..., qui remplit ici les fonctions d'aumônier et qui m'accompagnait, a essayé de plaisanter en laissant croire qu'il partait pour l'Europe avec moi, la tristesse envahit bientôt le visage de ces pauvres gens, et nous dûmes mettre fin à la plaisanterie (1).

On compte 64 églises catholiques dans la ville de New-York et 176 avec 60 chapelles dans tout le diocèse qui comprend la ville et le comté de N. Y. et les comtés de Westchester, Putnam, Putchess, Ulster, Sullivan, Orange, Rockland et Richmond. Il existe aussi 38 stations, sans églises, mais qui sont régulièrement visitées.

283 prêtres séculiers et 119 réguliers, 309 frères religieux et 1,911 religieuses.

Le premier évêque de New-York fut Mgr Luc Concanen, sacré le 24 avril 1808, mort en 1810; ses successeurs furent Mgr Jean Connolly, sacré en 1814, mort en 1825; Mgr Jean Dubois, sacré en 1826, mort en 1842; Mgr Hughes que nous avons déjà cité ailleurs; il mourut en 1864 et fut remplacé par Mgr Mac-Closkey. Celui-ci avait été sacré évêque d'Axiere et coadjuteur de l'évêque de New-York en 1844; transféré au siège d'Albany le 21 mai 1847,

(1) En dehors des œuvres de New-York, les Pères de la Miséricorde ont à Brooklyn une importante paroisse anglaise, Saint-François de Sales, avec deux écoles paroissiales (garçons et filles, 400 élèves).

Une paroisse dans le diocèse de Newark (New-Jersey), à Paterson (française et anglaise), avec école paroissiale pour garçons et filles.

Le grand séminaire du diocèse Trenton (New-Jersey), le collège de Vineland et la paroisse anglaise de la même localité.

Toute une mission dans le diocèse de Green-Bay (Wisconsin), comprenant 6 paroisses françaises, allemandes et anglaises.

il revint à New-York, nommé second archevêque de cette ville en 1864 et fut créé Cardinal-prêtre de la Sainte Église Romaine le 15 mars 1875, du titre de Sainte-Marie sur Minerve; il est mort en octobre 1885, en laissant le gouvernement de son église à son coadjuteur Mgr Michel-Auguste Corrigan. Mgr Corrigan, sacré évêque de Newark, dans le New-Jersey, sa ville natale, avait été promu au siège archiépiscopal de Pitra et fait coadjuteur du Cardinal avec future succession en 1880; il n'a que quarante-six ans.

Le cardinal Mac Closkey, premier cardinal américain, était né à Brooklyn le 10 mars 1810 : ses parents étaient Irlandais; il fut baptisé dans la vieille église Saint-Pierre de Barclay street, l'une des deux églises de New-York; l'autre était la cathédrale de Mgr Dubois, Saint-Patrick. Brooklyn, qui a plus d'un million d'habitants aujourd'hui, n'était alors qu'un gros village, sans aucune église catholique. Le dimanche, les parents du futur prince de l'Église, pauvres ouvriers irlandais, traversaient avec leur enfant la rivière de l'Est, non pas dans un splendide *ferry-boat*, mais dans une petite barque et venaient entendre la messe à Saint-Pierre; le cardinal Mac Closkey, dans ses sermons, aimait à évoquer ces souvenirs qui paraissent si lointains pour les Américains de la fin du siècle; quel changement depuis lors et combien l'illustre archevêque contribua à ce changement! C'est lui, en effet, qui, continuant les travaux de ses prédécesseurs à Albany comme à New-York, sut fonder tant de durables institutions; autant d'entreprises, autant de succès! En 1848, toujours avec l'aide des petites servantes irlandaises, il commence à bâtir la cathédrale de l'Immaculée-Conception, dans la capitale de l'État de New-York; en 1852, l'édifice est terminé. Après, ce sont les hôpitaux, les collèges, les couvents, le séminaire de Troy; à New-York, de nombreuses églises, des orphelinats, des refuges, des instituts de sourds-muets, des maisons de retraite pour les vieillards, desservies par nos Petites-Sœurs des Pauvres, puis la cathédrale de Madison avenue, avec des vitraux de Chartres, un maître-autel de Paris, des marbres d'Italie; voilà l'œuvre du cardinal.

Quel homme! mais quel Yankee pourrait-on ajouter! Il était bien de son pays! Sait-on qu'il battait monnaie avec tout : en 1850, il avait eu le bonheur — c'était son expression, — d'être victime d'un accident de chemin de fer; une locomotive à Tarrytown avait failli lui passer sur le corps; la Compagnie du chemin de fer lui donna

25,000 francs de dommages-intérêts; cette somme servit à la construction de la cathédrale d'Albany; une autre fois, il donna 50,000 francs pour commencer les travaux de Saint-Patrick de New-York; après, il ne comptait plus par mille francs, mais par millions.

Long et maigre, digne et réservé, c'était le type de l'Américain; affable, doux, modeste, c'était le type de l'évêque catholique; on le rencontrait souvent se promenant seul dans les rues, causant aux enfants; il était vêtu de la redingote noire, portait un col romain comme tous les prêtres catholiques; au lieu du plastron noir attaché au col, un petit plastron rouge; c'était tout ce qui indiquait le membre du Sacré-Collège, l'électeur des Papes! Chez lui, dans sa résidence près de la cathédrale, il portait le pantalon, le gilet et la soutane noire: celle-ci déboutonnée; puis sur la tête, une petite calotte rouge. Il recevait tous les visiteurs qui se présentaient : catholiques et protestants; tous l'adoraient, tous étaient fiers de lui. On sait avec quel enthousiasme on reçut les envoyés du Saint-Siège, le comte Maresfoschi et Monsignor Roncetti, qui lui apportaient la barette cardinalice; on offrit au nouveau dignitaire un équipage de grand prix; on lui fit un revenu princier; chacun était pénétré de l'honneur insigne qui rejaillissait de la personne de l'Archevêque de New-York sur tout le pays; quand le cardinal mourut, ce sentiment fit explosion et l'on vit mieux encore comme il était aimé. Mais laissons la parole à un témoin oculaire qui va nous raconter les funérailles qui eurent lieu le 15 octobre 1885 :

« A l'exception de la procession monstre qui accompagna les restes mortels du général Grant, à Riverside Park, les funérailles du cardinal Mac Closkey ont eu le même caractère de grandeur, comme d'universalité dans les regrets. C'est le jeudi 9 octobre 1885, que s'est répandue la première nouvelle du déclin rapide du bien-aimé prélat. Aussitôt, le pèlerinage commença vers la demeure épiscopale. Prêtres et ministres, généraux et riches marchands, ouvriers et humbles servantes, vinrent s'inscrire et solliciter des nouvelles. Le vendredi 10, la ville apprit avec douleur que le cardinal ne passerait pas la nuit. Il mourut, en effet, entouré de ses prêtres, à une heure du matin, au milieu des gémissements et des prières de ses trois nièces et des bonnes sœurs qui l'avaient gardé cette nuit-là. Le cardinal Jacobini avait envoyé au mourant la bénédiction apostolique, au reçu de laquelle un angélique sourire avait un instant

illuminé cette face vénérable que la mort avait déjà touchée de son doigt destructeur. Le mardi suivant, 13 octobre, le corps du défunt, embaumé avec soin, était, selon les prescriptions des rubriques, porté dans la cathédrale et exposé, revêtu des insignes pontificaux, sur un lit de parade, en plan incliné, mais très élevé, recouvert de drap d'or, et séparé des bancs de chêne disposés de chaque côté de l'allée principale par une balustrade aux noires tentures. La tête posée sur deux coussins de drap d'or et coiffée de la mitre blanche, les mains croisées sur la poitrine d'où se détachait le pallium, le cardinal semblait dormir. La mort n'avait pu détruire la bénigne expression de sa patriarcale physionomie. De sa main droite partaient des jets de feu, venant du riche diamant entouré de rubis qui surmontait la bague cardinalice, présent des paroissiens opulents de la nouvelle cathédrale de Saint-Patrick. On évalue à 300,000 le nombre des fidèles qui ont défilé du mardi au jeudi des deux côtés du lit de parade. Hier, à dix heures du matin, en présence de six à sept mille personnes, de vingt-quatre évêques et archevêques et de plus de sept cents prêtres venus de tous les points de l'archidiocèse de New-York et des diocèses environnants, Mgr Corrigan, ex-coadjuteur et aujourd'hui successeur du cardinal, a chanté la messe solennelle de *Requiem*, après laquelle Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore et primat de l'Église catholique aux États-Unis, prononça une éloquente oraison funèbre, qui tira des larmes de bien des yeux. . . . . .

« Il était près de trois heures après-midi quand furent terminées les cinq absoutes solennelles données par l'archevêque Gibbons, de Baltimore; l'archevêque Williams, de Boston; l'archevêque Ryan, de Philadelphie; l'évêque Langhlin, de Brooklyn, et l'archevêque Corrigan, de New-York. Vous savez combien sont imposantes ces cérémonies suprêmes. Soudain, un long frémissement, à peine contenu par la sainteté du lieu, parcourut la foule. On venait d'enlever la balustrade qui entourait le lit au drap d'or, et douze employés des pompes funèbres s'approchaient du catafalque. Doucement, maternellement pour ainsi dire, ils en firent glisser le corps du regretté pasteur et le portèrent, à travers le sanctuaire, jusqu'à la crypte creusée derrière le maître-autel pour servir de lieu de sépulture à nos archevêques. Le clergé, dont les cierges avaient été éteints, suivaient en silencieuse procession. Bientôt le chœur entonna le *In Paradiso*, et le cardinal disparut à tous les regards dans un

magnifique cercueil recouvert de pourpre, qui fut placé à côté de celui du fameux archevêque Hughes, son ancien professeur et ami, transféré là, il y a deux ans, pour y attendre, comme disent les Américains, « le glorieux matin de la résurrection ».

Les Allemands ont, à New-York, une dizaine d'églises catholiques; les Italiens, deux; les Français, une; les Polonais, une; et les Tchèques, une.

Les écoles paroissiales sont au nombre de 118 avec 34,295 enfants, la population catholique totale du diocèse est de 600,000 âmes.

Samedi 19, *à bord du Saint-Laurent de la Compagnie Transatlantique.* — J'avais envie de voir l'aspect de New-York derrière le *Central Parck.* Le P. H..., de la Miséricorde, a eu l'amabilité de me conduire là-bas ce matin. Nous avons pris l'*elevated* de la 9e avenue, et nous avons mis plus d'une heure encore pour arriver à *High Bridge*, tant cette ville est immense! Je dois dire du reste que la partie qui s'étend de ce côté, est loin de valoir en élégance et en beauté les parages de Madison Square; ce n'est plus une ville, ce sont des maisons disséminées çà et là, des villas, des avenues désertes, des jardins, des parcs, des collines, des terrains vagues, des bouts d'étangs et de rivières. Le *rail road* enjambe tout cela en faisant parfois des courbes fantastiques à des hauteurs vertigineuses; c'est tout à fait curieux. Mon cicerone m'indique à gauche le couvent du Sacré-Cœur, *Rivers de Parck*, au bord de l'Hudson, et le tombeau du général Grant, qui est loin d'être une merveille. *High Bridge* est un beau pont jeté sur la rivière, dans un joli site, voilà tout. On monte sur le pont par un *elevated inclined railway*, sorte de *ficelle*, dans un wagon tout détraqué. Je frémis encore en pensant à mon imprudence. On nous remit, moyennant finances, un ticket avec la mention *up-down*, pour monter et pour descendre; je ne me servis pas du *down*, je redescendis à pied. En retournant chez les Pères, par le même chemin que nous avions pris pour venir, je lisais au coin des rues : 173e, 166e, 168e; cela va bien plus haut...

Quelle ville! quelle vie, là dedans! quel cerveau ils ont, ces gens-là! Mais aussi, comment gagner tout l'argent qu'ils ont! Comment le dépenser, s'ils ne se remuent pas beaucoup et s'ils ne font point des travaux de géant? Quand on pense que William Vanderbilt a laissé un milliard à ses quatre fils et à ses quatre filles, et bâti un hôtel, en face de la cathédrale catholique, qui lui a

coûté 16 millions et qui renferme certainement le musée le plus beau de l'Amérique : coût, 10 millions. Son revenu annuel était de 53,758,814 francs; il pouvait donc dépenser 147,284 francs par jour, 6,136 francs par heure, 102 francs par minute.

Avec de tels moyens d'actions, on marche, on court. Et j'ai quitté l'Amérique vers deux heures, en emportant une nouvelle idée de sa grandeur; elle fait grand en tout et partout; l'esprit est large, les œuvres sont énormes : témoin cette île de Bedloë, devant laquelle nous passons et qui commande la rade de la ville. Là, s'élève le piédestal de la fameuse statue de la Liberté, de Bartholdi; le 28 octobre prochain, quand la statue aura été placée et inaugurée, et qu'on voudra mesurer sa hauteur totale y compris celle du piédestal, on trouvera qu'elle a 58 mètres ou 174 pieds de plus que la colonne Vendôme!

Le *Saint-Laurent* est un ancien bateau de la Compagnie Transatlantique; solide à la mer, mais lent, destiné du reste à être remplacé bientôt. C'est peut-être son dernier voyage : commandant, Baquesne; commissaire, Treyvoux. Nous sommes soixante-seize passagers de cabine, dont les deux tiers de première classe. J'ai retrouvé ici cinq ingénieurs, charmants hommes qui furent déjà mes compagnons de voyage à l'aller, sur la *Champagne*. J'y retrouve aussi M. Robert Mac Lane, ministre des États-Unis à Paris; un autre ministre a pris place à bord; c'est le très sympathique baron de Struve, qui est à la tête de la Légation de Russie, à Washington.

Un essaim de jeunes dames et de jeunes filles est répandu sur le pont. Françaises et Américaines, souvent Franco-Américaines, ces dames s'en vont, selon la coutume, passer deux mois en Europe, pour revenir après les brûlantes chaleurs. Après le premier repas, tout le monde avait déjà fait connaissance; jamais je n'ai vu traînée de poudre s'enflammer plus rapidement. Entre ces gens de bonne compagnie, l'entente cordiale est parfaite; j'imagine que nous allons avoir une traversée des plus agréables, grâce à ce mélange et à cet accord des deux natures françaises et américaines.

Lundi 28. — Oui vraiment, accord parfait, traversée idéale... Nous avons eu, il est vrai, deux ou trois jours de grosse mer où nous ne nous sommes pas trouvés précisément à notre aise; mais, à part ce léger désagrément, du matin au soir, et le soir surtout, c'est une fête perpétuelle, une gaieté, un entrain dont s'extasient

les Yankees que nous avons au milieu de nous... Nous approchons du port, et nous y avons mis le temps! Mais avant de nous séparer, nous avons voulu faire une bonne œuvre et voici le programme du concert donné à bord le 28 juin au profit de la Société centrale de sauvetage : l'air du Chalet. — UPON A RAINY DAY, récitation. — L'*Ave Maria*, de Schubert. — *Woodland whispers* (piano). — La *Scène de l'église* de Faust. — *Derrière l'omnibus* (chansonnette), etc.

Un de nos ingénieurs, poète à ses heures, lit les « Adieux au navire ». Avons-nous ri, avons-nous chanté? Le fait est constaté, consacré, imprimé sur les presses du bord. La postérité conservera le souvenir de notre voyage :

Nous sommes, personne n'en doute,
Un paquebot comme on n'en verra plus;
Un paquebot qui, sur sa route,
N'a jamais envoyé au flot qui nous écoute
Que le bruit des chansons et des ris confondus.

Si quelquefois pourtant une plainte confuse
Ou bien de sourds bruissements
Ont pu certain moment effaroucher la muse,
Ces incidents sur mer ont toujours une excuse
Et ça passe avec le beau temps...

[illegible] fait obstacle à votre humeur joyeuse,
Mesdames, qui triomphe à bord;
Ils n'ont jamais atteint la note sérieuse
[illegible] votre esprit mordant, sur vos lèvres rieuses
[illegible] point arrêté l'essor.

Mesdames, c'est à vous, à votre bonne grâce,
Que nous devons ces bons instants;
C'est à votre gaieté qui jamais ne se lasse
Que nous devons d'avoir franchi l'espace,
Sans nous être aperçu du temps...

Un autre poète patriote, a aussi composé, ces jours derniers, une chanson sur l'affreux mal de mer. Aussitôt produite en public, au bout de la journée, tout le monde la savait et chacun chantait joyeusement :

En quittant l'Amérique,
Le pays des fabriques (?),
Nous voguions vers la France,
Pays de la vaillance...

Mais, chez nous, l'appétit,
Bientôt se ralentit;
Un mal épouvantable
Nous fait sortir de table..., etc.

Si la muse n'est pas contente, tant pis! Tous sont contents ici. Les sérieux ingénieurs et les graves diplomates rient aux éclats comme les jeunes misses. Nous avons avec nous un professeur de chant et de piano, deux artistes lyriques; à huit heures, tout le monde chante et danse. Je crois vraiment qu'à bord on oublie tout, et qu'on fait une pause dans la vie; trêve aux chagrins et aux cuisants souvenirs. Nous retrouverons toujours nos peines et nos ennuis assez tôt!

Ce qui a peut-être le plus de succès, ce sont les chansons américaines. Je ne parle pas du *Yankee Doodle;* on nous le fit entendre et il ne signifie pas grand'chose; mais les étudiants et les étudiantes ou professeurs des deux sexes ont, aux États-Unis, une série de chants nationaux qui est véritablement originale et que nous ignorons parfaitement. Miss B..., une élégante de New-York, qui monte à cheval tous les jours au Central Park, se charge de nous initier à cette littérature et à cet art yankees, et elle déroule son répertoire avec une verve endiablée.

C'est l'*Arche de Noé; Noak's ark.* C'est *Vive la Compagnie!* « Que le vieil étudiant remplisse son verre et boive à la santé de sa dame! »

Let every old bachelor fill up his glass
Vive la Compagnie!
And drink to the health of his favorite lass
Vive la Compagnie!

C'est le *Corps de John Brown; John Brown's body :* « Le corps de John Brown repose dans le tombeau, mais son âme s'avance toujours... »

John Brown's body his a mould ring sin the grave, (*ter*).
But his soul goes marching on! Glory! glory! halleluia (*bis*).
Glory! glory! halleluia, but his soul goes marching on!

C'est *Upi-dee-i-dee-i-da :* « Les ombres de la nuit tombent avec rapidité. » *The shades of night were falling fast,* » *etc.*

C'est : *Les vieux parents à la maison : old Folks at home.*

L'arche de Noé, me disait miss B... — de qui je tiens tous ces renseignements donnés de la façon la plus obligeante et la

plus exquise; — l'arche de Noé doit avoir été dans l'origine une chanson de planteurs en usage chez les nègres des États du Sud. On suppose qu'elle fut introduite dans les États du Nord longtemps avant la guerre par les jeunes gens du Sud qui fréquentaient le collège de Princeton (New Jersey). Presque tous les collèges chantent aujourd'hui une version ou l'autre de cette chanson.

Vive la Compagnie! est peut-être une vieille chanson française. Beaucoup de collèges chantent ce refrain de la même manière, mais chacun d'eux varie les strophes de la chanson dans lesquelles il rappelle des événements qui lui sont particuliers. Si quelque chose de mémorable arrive au collège, un étudiant plus versé dans l'art poétique que les autres, le met aussitôt en vers et voilà de nouveaux couplets ajoutés à la vieille chanson.

Le Corps de John Brown : Cette chanson est aussi chantée dans les collèges, et ordinairement presque incorrectement on la chante ainsi :

As we go marching along (ou *on*).

John Brown était un délivreur d'esclaves, c'est-à-dire qu'il les aidait à fuir dans les États où l'esclavage n'était pas admis, et là, naturellement, ils se trouvaient libres. Dans ce temps-là, c'était avant la guerre de Sécession, les esclaves étant considérés comme une propriété, suivant le code des lois du Sud, les détourner était un vol susceptible d'être puni de mort. Si John Brown avait vécu, jusqu'après la guerre, on l'eût exalté jusqu'aux nues, et proclamé héros et grand philanthrope; malheureusement pour lui, il fut pris, condamné et mis à mort à Harpers Ferry (Virginie), avant cette époque bienheureuse. Il est enterré près de North Elba (New-York); sa tombe est visitée par un grand nombre de touristes; chacun d'eux cherche à emporter, comme souvenir, un morceau du monument, si bien qu'il a fallu déjà le remplacer plusieurs fois.

Upi-dee-i-dee-i-da est un des plus célèbres poèmes de Longfellow et aussi un des plus populaires : la bannière dont on y parle, et qui est portée par le voyageur des Alpes, avait l'étrange devise « *Excelsior* », écrite sur ses plis. Cette chanson se chante dans presque tous les collèges d'Amérique, mais plus spécialement à Yale. Le chœur *Upi-dee-i-dee-i-da* est un jeu de mots sur plusieurs espèces de vivats, en usage, soit dans les collèges, soit dans les sociétés et aussi sur le vivat spécial, au collège de Yale, qui est

ainsi conçu : « *Rah, rah, rah!* (*ter*), *Yale!!!! Rah*, on le comprend aisément est une abbréviation de *hurrah!*

Les Vieux Parents à la maison. Pendant bien des années on a cru cette chanson originaire du Sud : elle était même plus populaire encore dans le Nord alors qu'on la croyait l'expression des soupirs passionnés d'un pauvre noir vendu à un nouveau maître, désirant revoir ses parents au foyer domestique. Dernièrement on découvrit que l'auteur de la chanson était un habitant de New-York, qui n'avait même jamais été dans le Sud, mais qui aimait fort les mélodies nègres, et en avait écrit plusieurs, parmi lesquelles celle-ci est la plus connue...

Joyeuses chansons américaines, vous m'avez intéressé par votre nouveauté et votre étrangeté, mais plus combien encore j'aimais entendre, le soir, au salon, l'excellent D... soupirer :

Quand nous reviendrons au temps des cerises
. . . . . .
Bien mieux sifflera le merle moqueur!

C'est que c'était l'air des vergers de France qui passait dans ce salon mouvant mêlé à la brise de mer; ah! mon pauvre cœur se réchauffait à la pensée du vieux père, du frère, des deux sœurs, des bons et chers amis qui m'attendaient : pour sentir comme on aime, il faut faire une longue traversée, et je crois que les marins doivent beaucoup aimer et aimer bien! Mais maintenant que je suis ressaisi par l'Europe et les choses d'Europe, maintenant que je suis déjà sur un terrain français; voyons, en deux mots, quelle est ma sincère impression sur le pays que je quitte.

Lecteur, as-tu lu ce que dit Th. Bentzon sur les nouveaux romanciers américains? Dans le « Point de vue » *the Point of view*, ce brave Louis Leverett, un Américain, regrette le boulevard Saint-Michel, « si expressif aux soirs de printemps », et prétend que, dans son pays, « la forme manque partout ». M. Gustave Lejaune, de l'Académie française, survient et nous fait une description peu attrayante des États-Unis : « des trous dans le pavé, des océans de boue, des maisons de 200 pieds de haut et des maisons petites de 10 pieds, des commis-voyageurs pas gais; à Washington, un Capitole du classique le plus faux, qu'on peut aussi appeler un labyrinthe de crachoirs », et le reste...

Survient, à son tour, Marcellus Cockerel, qui écrit à Mistress Cooler,

née Cockerel, à Oakland (Californie); celui-ci, comme M. Laboulaye, trouve que l'Amérique a du bon; déjà, avant lui, M. Laboulaye y avait remarqué une foule de choses qui l'avaient enthousiasmé : un pays où le gaz, les robinets d'eau chaude, les baignoires et les pompiers sont en si haute faveur, où les filles se marient sans dot, vont seules partout et prennent des leçons d'anatomie, où les écoles mixtes ont un résultat pratique et décent, où les épiciers valent 300,000 dollars ou 1,600,000 francs, où la liberté de la presse ne profite qu'aux honnêtes gens, où ceux qui obéissent ne sont pas faits pour ceux qui commandent, — le contraire de ce que pensent nos gendarmes —, où la religion est pratiquée par tous, où la justice est simplifiée comme forme, où la femme est protégée, où le despotisme administratif est inconnu (l'école libre, l'hôpital libre), où le droit de réunion n'est pas limité, où le droit d'expropriation n'existe que pour une route, un canal et un chemin de fer.....

Si encore Marcellus Cockerel s'en tenait à l'enthousiasme de M. Laboulaye; mais il va plus loin, il déteste l'Europe, le pays de la « science infaillible, de la solennité, de la fausse honorabilité, de la verbosité, des discussions interminables sur des sujets surannés! — « Oh! si les Américains pouvaient crier en chœur une bonne fois : Le diable emporte l'Europe! comme leurs affaires iraient mieux encore... Je reviens chez moi; je n'entendrai plus, Dieu merci! parler de Bismarck et de Gambetta, de Guillaume et du Tsar; ce Mamma Jumbo (spectre nègre) de Bismarck surtout, avec ses secrets, ses surprises, ses oracles, m'exaspérait... — Eh bien, quoi! ils ont en Europe des cathédrales et des Titiens! Nous aurons tous les Titiens, du droit de notre argent, un jour ou l'autre, et je ne serais pas étonné que nous fissions même passer la mer à quelque cathédrale! »

Tout beau! tout beau! mon Yankee rugissant! écoutez mon opinion à moi, je ne vais pas aussi loin que vous, quoique vous ayez raison sur plus d'un point : j'aimerais mieux ma belle France, si sa beauté morale égalait ses grâces extérieures; j'aime beaucoup l'Amérique, parce que c'est le pays de la liberté, je n'y ai été gêné ni mal à l'aise aucunement; or, pour un homme, un chrétien et un prêtre, c'est là une des principales conditions de vie.

L'abbé Lucien VIGNERON.

L'ESTHÉTIQUE D'UN ARTISTE CHRÉTIEN (1)

I

Voici un livre fait pour être médité, à une époque où l'on ne prend plus même le temps de lire : ce livre porte un titre destiné à soulever une objection dans bien des esprits : *Opinion d'un artiste sur l'art*. On n'admet plus guère aujourd'hui qu'un homme capable de créer et de sentir puisse en même temps réfléchir et enseigner. C'est là une grande erreur, et la nature humaine ne saurait être achevée sans porter en elle une puissance de méditation égale aux élans de la spontanéité.

M. Janmot prouve à lui seul ce que nous disons : il est artiste plus que personne; il a peint de grandes fresques et cette belle suite de tableaux qu'il a si bien appelée l'*Histoire de l'âme*. Ce qu'il avait peint, il l'a chanté en beaux vers destinés à dire à notre cœur ce qui ne pouvait pas lui arriver par l'intermédiaire des sens. A l'heure présente, M. Janmot, après cette longue et honorable carrière, veut nous faire partager les fruits de son expérience, de son travail, de sa sagesse. Il publie ce que les usages de la langue française nous forcent à appeler un volume de critique, mais au fond c'est là un véritable enseignement de l'esthétique la plus haute et la plus spiritualiste.

Franchement, nous en avons bien besoin : les notions les plus élémentaires et en même temps les plus fondamentales de l'art et du beau se perdent et s'effacent. Il arrive tout à la fois que le public ne sait plus admirer et que les artistes ne savent plus produire; ils n'ont pas abdiqué leur talent, mais ils se sont fermé les voies du

(1) *Opinion d'un artiste sur l'art*, par L. Janmot. Paris, librairie Victor Lecoffre.

génie. Les peintres ont perdu de vue, dans leurs créations, la notion du grand art; dans leur éducation, la tradition spiritualiste; dans leur enseignement, la pratique des vraies méthodes. Il en résulte un désarroi universel, et des préjugés de toutes sortes ne tardent pas à remplacer, dans la plupart des esprits, les idées si malheureusement absentes. Ces préjugés ne sont pas seulement des vues passagères, traversant par instants les esprits comme des ombres faites pour se dissiper au soleil de la vérité; ils finissent par se condenser, pour ainsi dire, en erreurs impénétrables et invincibles; et le philosophe qui vient soutenir contre elles la vieille cause du bon sens se trouve avoir l'air d'apporter un paradoxe et de défendre des nouveautés.

Ce n'est pas, en effet, un des moindres attraits de ce remarquable volume, que ce parfum dû à l'antiquité même et à la majesté des doctrines dont il se porte le défenseur et l'apôtre. Cet effet littéraire se trouve accentué encore par le contraste piquant que chacun pourra y constater entre le fonds et la forme. Le style et le langage en sont tout modernes, et, malgré leur parfaite correction d'une grande jeunesse et d'une vive couleur : on dirait d'un entretien entre de jeunes hommes tout émus de la vivacité de leurs premières impressions. Cette verdeur va aisément jusqu'à l'âpreté, et cette animation jusqu'à l'enthousiasme; mais la sérénité du fond n'y perd rien, et, sous ce bouillonnement de la première surface, la pensée fondamentale demeure paisiblement dans l'immuable possession d'elle-même. Pour tout résumer en un mot, je dirais volontiers que, sous je ne sais quelle apparence de feuilleton, se cache un enseignement historique et artistique de la plus haute portée.

II

Considéré dans son ensemble, le volume est remarquablement composé, et répond aux règles de la plus sévère méthode. Les délicats de la littérature et les curieux de l'art pourront se souvenir d'avoir, il y a déjà un certain nombre d'années, lu quelques-unes de ces pages dans une revue. Ce ne sont point cependant ici, comme il arrive souvent, d'anciens articles qu'on aurait découpés pour les reconstituer en un volume : c'étaient alors des fragments détachés d'une œuvre fortement conçue; on la retrouve aujourd'hui, réalisée telle qu'elle existait dès lors dans la pensée de l'auteur.

Quatre grandes divisions se partagent le volume.

Le livre premier, qui est de beaucoup le plus développé, est intitulé : *Précis historique de l'art dans les temps modernes.* Ne vous attendez pas, sur cette indication, à de l'érudition et à des recherches, ni à quoi que ce soit qui rappelle les expositions interminables dont on se plaît à abuser aujourd'hui. L'auteur ne s'attarde pas dans les lenteurs de l'analyse, mais il procède par une synthèse puissante et hardie. Il se place d'emblée au sein même de l'ar contemporain; il en indique avec fermeté les erreurs et les faiblesses; il montre quelles idées puériles l'opinion publique s'est forgées à cet égard. Ces faits ont leur raison d'être dans les erreurs professées en matière d'art à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième. Le dix-huitième lui-même, comme le dit fort bien M. Janmot, n'a été qu'une longue révolte contre l'idéal chrétien. Cette décadence des arts avait été préparée, dans une certaine mesure, par l'infériorité relative du rang auquel ils avaient été relégués pendant l'épanouissement littéraire du siècle de Louis XIV. Mais il convient de remonter plus haut encore, et de chercher, dans l'influence du protestantisme et le mouvement de la Renaissance, la cause première de cette déviation et de cette décadence. Il convient de signaler entre tous le chapitre de M. Janmot sur la Renaissance. Il y a là une vigueur de discussion et une abondance d'arguments, faites pour dissiper tous les doutes. L'auteur réduit à quatre thèses principales les hérésies qu'ont soutenues contre l'art chrétien les fauteurs de l'idéal antique, et il suit à travers les faits contemporains les conséquences funestes de cette perversion du goût.

Le livre deuxième, intitulé *le Beau*, n'est pas autre chose que la preuve et le commentaire de cette loi esthétique : *Le développement, la beauté et la variété des êtres sont en raison de leur obéissance aux lois propres de leur nature, et leur laideur est proportionnelle à leur désobéissance à ces mêmes lois.* La connaissance et la pratique de ces grands principes doivent être demandées à trois sources divines : l'héroïsme, l'inspiration et la grâce. Il y a là, particulièrement au chapitre douzième, un certain nombre de pages sur saint François d'Assise et sainte Catherine de Sienne, que je me permets de recommander à quiconque voudra contempler l'inspiration chrétienne dans le grand art. L'auteur, dans ce même livre, démontre sa thèse par la négative. Le chapitre intitulé : *le*

Monde-Usine, est un bien curieux développement de la preuve par l'absurde. Il faut lire également les pages où M. Janmot se demande ce que deviendrait la beauté des femmes, si l'étrange idéal qu'elles s'en font venait à se réaliser.

Le livre troisième constitue assurément la partie la plus originale et la plus hardie de tout l'ouvrage. Il ne s'agit ici de rien moins que d'expliquer comment s'accomplit la genèse d'une œuvre dans l'âme de l'artiste, de suivre ce travail progressif depuis la première pensée qui traverse l'esprit jusqu'à l'exécution qui en réalise l'achèvement extérieur. Entre la conception primordiale et la mise au point de l'œuvre se placent la méditation et l'ordonnancement du sujet. L'éxécution elle-même est tantôt dans la main de l'artiste, comme il arrive pour la peinture, et tantôt confiée à la collaboration d'autrui, comme le demandent l'architecture et la musique.

Le livre quatrième et dernier, non moins décisif et non moins intéressant que les trois autres, ne présente peut-être pas une suite d'idées ordonnées et enchaînées avec la même méthode que le reste. Ce sont plutôt des questions particulières examinées et des conséquences déduites les unes après les autres. Ce qui fait leur lien commun, c'est que les solutions en dépendent toutes des vérités précédemment établies. Les principes qui ont été posés et démontrés plus haut, suffisent pour juger sainement de ce qu'on pourrait appeler l'*art officiel*. Rien de plus stérile et de plus funeste que l'intrusion de la centralisation administrative dans cette floraison délicate des esprits, rien de plus triste en même temps que les préjugés, parfois accrédités, dont on se fait une règle dans l'enseignement privé des beaux-arts : la femme de nos jours, étrangère la plupart du temps à toute notion esthétique, exerce ici une influence déplorable.

Il faudrait des réformes profondes : des chaires devraient être créées dans le haut enseignement, et l'éducation des artistes devrait être reprise en sous-œuvre d'après des principes absolument différents des routines et des insuffisances actuelles. Ce serait là le seul moyen de vaincre des obstacles dont il ne faut ni se dissimuler l'existence, ni s'exagérer la difficulté. Bien que l'admiration semble épuisée, l'initiative perdue, l'activité anéantie, bien que la critique soit légère ou prévenue, pleine de complaisance ou de préjugés également funestes, il ne faut cependant pas désespérer de l'humanité qui, en se continuant, se renouvelle. C'est ainsi qu'on peut répondre

à tant d'objections de mauvais augure, dont la pensée de nos contemporains est pour ainsi dire obsédée.

Les conclusions qui terminent cette belle apologie de l'art spiritualiste sont dignes de tout le reste. M. Janmot montre l'humanité lasse de tant d'efforts stériles et revenant, après tant de vaines agitations, aux pieds de la Croix. « Pendant des millions d'années, dit l'auteur, les déserts ont chanté la gloire de Dieu, mais, depuis que l'homme est venu, c'est à lui de la chanter ; n'est-ce pas une honte, aussi bien qu'un remords, qu'il y ait tant de lieux où elle ne se fasse pas encore entendre? Nul n'a le droit de s'endormir solitaire dans la prospérité ou le malheur, abandonnant à la Providence le soin de maintenir l'un et de faire cesser l'autre : la Providence, si souvent et si étrangement interprétée, demande à ses enfants le travail et l'union. »

Il faut nous arrêter sur ces nobles paroles, et remercier une fois de plus M. Louis Janmot de ce qu'il a fait, dans son livre, pour ceux qui pratiquent l'art, et aussi pour ceux qui en jouissent.

Antonin Rondelet.

PAULE DE BRUSSANGE [1]

Quelle différence entre ce qui s'étalait là, sous ses yeux, et ce que jadis recevait son mari! A travers toutes les pages, un désespoir morne. Pas une récrimination, pas une plainte, mais comme le bercement d'une invariable douleur. Gérard luttait pour la dominer et demeurait vaincu sous elle. Son rêve de félicités, mortes aussitôt qu'entrevues, le hantait, revenait toujours sous sa plume, comme un souvenir nécessaire contre les défaillances. Il écrivait à François, — son unique confident, — ses fièvres d'agonie, cédant à ce besoin de chercher un appui dans sa compassion.

« ... Je me lève, disait-il, je marche, je travaille et c'est un somnambule qui fait tout cela pour moi. Quand j'écris, par instants je m'arrête : il me semble que sa voix m'appelle et qu'elle va me dicter mes pensées. Je les lui abandonne, à l'égal de mon cœur qui bat à m'étouffer. Hélas! elle n'est plus là pour m'éclairer les ténèbres; je dois m'y guider seul. J'essaye, de toutes mes forces, en l'invoquant tout bas. Oh! comme le chaos de mon intelligence, avec elle, s'ordonnerait! Je me demande : — Que me dirait-elle? — Et parfois je l'entends, et toujours je la crois. J'ouvre son petit livre et, phénomène étrange, le passage que j'ai pris au hasard s'applique à moi merveilleusement. Alors je me remets au travail, et ce n'est plus moi qui travaille, c'est un autre homme transformé par l'amour, secoué par la douleur, *qui me ressemble comme un frère*, et qui n'est plus que mon ombre. Le vieil homme est mort; un nouveau naît dans les larmes, un nouveau qu'elle ne connaîtra jamais. Ceci pourtant me console de songer qu'il est son ouvrage et, par là, qu'il est moins indigne d'elle... »

« ... Un jour, elle m'a dit : — Nous sommes lâches, nous

(1) Voir la *Revue* du 1er avril 1887.

redoutons les larmes, cependant bienheureux ceux qui pleurent! — Ce soir, je suis désespéré, ma force n'est que faiblesse, malgré moi je sens mes paupières se gonfler. Elle avait raison : ces larmes sont mon bonheur, je ne voudrais pas les changer contre mon indifférence passée. Mieux vaut souffrir pour elle que de ne l'avoir pas connue... »

« ... Je me suis arrêté à Burgos. Au levant de la ville, sur une colline, la Chartreuse de Miraflorès est un grand catafalque où dorment les restes de Jean II et d'Isabelle de Portugal, sous leurs statues couchées au milieu d'un peuple de pierre, où l'infant don Alfonse, agenouillé sur des coussins, lit de ses yeux de marbre un livre ouvert devant lui. Du côté de l'occident, parmi la pourpre éclatante du ciel, se dessine le clocher féodal de *Santa Maria la Real de las Huelgas*, abbaye de femmes, fondée vers 1180 par Alfonse VIII, sur les instances de la reine Eléonor. Là, repose la dépouille des rois de la Vieille Castille, c'est là que mes pas se sont portés. Non que le souvenir des majestés endormies m'attirât, mais je suis un voyageur misérable, et le fondateur de l'abbaye, en assurant à sa race le repos de la tombe, a voulu en même temps assurer aux pèlerins le repos de la route. L'*Hospital del Rey* ouvre encore, devant les fatigués tels que moi, sa *puerta de los Romeros*. Sur une pierre détachée des ruines je me suis assis, avec cette sensation d'isolement qu'éprouvent les exilés. Je songeais à mes frères des siècles disparus, ceux de France, d'Italie ou d'Allemagne, et qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle, et qui s'étaient reposés où je me reposais moi-même. Quels autres hommes, ces hommes! Ils ne m'ont légué que leur souffrance. La foi les soutenait; ils venaient, à travers obstacles et dangers, couverts de cilices, demander grâce et pardon. Qu'ai-je à demander, moi, puisque toute espérance m'est fermée? En cet endroit où s'est si poétiquement prodiguée la charité chrétienne, je ne voyais pas les *comendadoras*, revêtues de l'habit de Calatrava, honorer en chaque pauvre, en chaque voyageur le Christ souffrant; je voyais Pierrelaurès et le village riant à mi-côte dans les baisers du soleil levant, et ses maisons délabrées, et sa vieille église romane, et par-dessus tout, je voyais, comme un rayon de miséricorde céleste, l'incarnation de la charité la plus noble, une âme embrasée de pitié, parée de douceurs, si belle, si bonne, qu'elle s'impose par la magie de sa beauté, par la force de

sa bonté, qu'elle change l'orgueil en crainte et l'égoïsme en désirs d'abnégation... Un enfant s'est offert comme cicerone, je l'ai remercié et suis rentré dans la ville. Le soir, accoudé à ma fenêtre, je contemplais à l'orient la châsse énorme de Miraflorès, éclairée par une lune splendide. L'antique Chartreuse, avec son aspect mortuaire, m'aurait plu pour vivre désormais. J'ai regretté que les révolutions eussent balayé ses moines, je serais allé vers eux : peut-être m'auraient-ils gardé!... »

« ... J'ai séjourné à Madrid sans voir la ville. J'ai cherché par un travail opiniâtre à dompter la douleur, elle est restée aussi cuisante. Néamoins, j'ai continué mon travail et suivi les inspirations nouvelles qui portent le désarroi dans mon esprit. Maintenant, je voyage un peu au hasard. Le bruit des foules me fatigue, les hommes m'excèdent, je rêve de solitude. J'ai pensé très longuement à m'enfermer en un cloître, mais ma nature répugne à l'obéissance. Un seule être pouvait tout m'ordonner, et celui-là... »

« ... Me voici en Andalousie. A quel parti vais-je me résoudre? quelquefois encore, je suis tenté d'aller m'enfouir au fond de cette retraite de saint Bruno, perdue dans les montagnes du Dauphiné. Si, du moins, j'étais sûr que mes jours y finissent vite! En d'autres moments, je projette d'explorer les déserts de l'Afrique. Vers lequel de ces deux buts tendrai-je? je n'en sais rien encore. J'éprouve une grande lassitude morale et physique. Ma vie d'épreuves à peine est commencée et déjà j'en suis accablé. Cependant il faut marcher avec courage jusqu'au terme. Ma volonté ne fléchira point. Mais, ce soir, je suis anéanti, comme si j'allais mourir... »

Mme de Brussange consulta la date de cette dernière lettre : elle remontait à six semaines; depuis, François ni son père n'avaient rien reçu. D'une main tremblante elle rassembla les pages éparses. Elle cherchait un moyen de réparer son injustice. Où trouver Gérard? qu'était-il devenu? Ses pensées se faisaient confuses, ses remords endormis se réveillaient, l'idée de Paule privée par elle d'un amour solide et pur lui donnait la conviction d'avoir été mauvaise mère.

La voix de M. de Brussange la tira de ses songeries : elle courut ouvrir la porte, prête aux aveux, décidée à supplier son mari de remédier aux désastres dont elle était cause. Mais il entra, la mine si défaite, tenant en main une dépêche, que sa première pensée fut pour ses enfants :

— Nos fils? cria-t-elle.

— Non, dit-il. Regardez, Louise.

Elle lut à haute voix : « Je prie mon beau-frère de me rejoindre sans retard à Bordeaux, Hôtel de France. Dalisier. »

— Qu'allez-vous faire, mon ami?

— Partir, puisqu'il a besoin de moi.

— Cette rencontre vous sera pénible.

— Oui, il y a près de vingt-huit ans que nous ne nous sommes vus... depuis la mort de Séverine.

— Mon pauvre ami! balbutia-t-elle.

— Il faut pardonner, dit M. de Brussange, et tout remettre entre les mains de Dieu.

— Que n'ai-je pratiqué cette maxime! songea la tante de Gérard.

Quelques heures plus tard, celui qu'on mandait si brusquement courait sur la route de Bordeaux.

A peine avait-il quitté Pierrelaurès qu'Arabelle de Laubermont y fit une entrée tapageuse :

— Louise, il me faut absolument votre mari.

— Il a été contraint de s'absenter.

— Quel malheur!... qui voulez-vous que je consulte?

— C'est donc très grave?

— On ne peut plus : une catastrophe chez lord Melwin.

— Ah! mon Dieu!

— Je n'ai pas de détails précis. Je sais seulement que, pendant une chasse où lady Melwin suivait en voiture avec cette affreuse petite Indienne fiancée à leur fils, les chevaux se sont emportés. Mon cousin s'est jeté à leur tête. Tout a roulé dans un précipice. Une des deux femmes, — j'espère que c'est la fiancée... mais oui, l'autre est ma tante; la petite, je ne connais pas... — enfin, l'une des deux se meurt, le... héros ne va guère mieux. Une catastrophe, je vous dis. Lord Melwin, à cause de son âge, doit avoir perdu la tête. Je me demande si je ne ferais pas bien pour lui... et même pour moi, d'aller à son secours?...

— Pour vous?

— Dame! supposez que le fils s'en tire et que la fiancée ne s'en tire pas, Edith...

— Ah! très bien.

— Ma foi, chère, un revenu de plusieurs mille livres sterling. Mais le moyen de m'absenter en laissant Edith seule avec Albéric?

— Il est certain que vous ne pouvez l'emmener là-bas... à moins toutefois que la victime ne soit votre tante?...

— Et comme je ne suis pas fixée...

— Vous désirez sauvegarder les apparences!.. allons, donnez-moi votre Edith, elle ne quittera pas mes filles.

— Vous êtes un ange! Du reste, j'avais toujours rêvé ce mariage. C'est uniquement afin de vous êtes agréable qu'un instant j'ai eu l'air de songer à M. Dalisier. Au fait, vous savez le bruit qui court à Paris? Nous le tenons de James, avec recommandation de ne pas vous en souffler mot. Mais je vous l'ai dit : je ne suis pas pour les cachotteries. On prétend que M. Dalisier est mort.

— Gérard! cria Mme de Brussange. Gérard, mort!

— En Andalousie. Que voulez-vous? Chacun a ses croix. J'ai bien la mienne. Voyez pourtant, je ne me laisse pas abattre. Adieu, je vous envoie Edith.

Quand Mme de Brussange monta dans sa chambre, elle s'appuyait aux murs comme une personne ivre. Paule, qu'elle rencontra, fut frappée du ravage de ses traits.

— Qu'avez-vous, maman? êtes-vous malade?

Et, la prenant par la taille, la serrant contre elle, la jeune fille insistait :

— Qu'avez-vous? je vous trouve très pâle.

La pauvre femme, en entrant chez elle, se laissa tomber dans un fauteuil. Sur une table, les lettres de Gérard étaient enfermées dans la large enveloppe qui les avait apportées. Et lamentablement tous les détails lui en revenaient. Hélas! de quelle œuvre néfaste, de quelle irréparable faute elle était l'artisan! Paule gardait à son cousin une affection plus tendre peut-être que ne l'imaginait sa candeur d'ange : comment avouer les remords? comment, dans la suite, confesser la vérité? Car, si Gérard n'était plus, elle avait le devoir strict de montrer à sa fille ce testament du cœur, seule réparation qu'elle pût faire au défunt. Pour avoir voulu épargner des malheurs incertains, elle était tenue d'imposer le stérile regret d'un amour qu'on ne se défendrait pas de plaindre. Elle saisit Paule en ses bras, et, sachant à peine ce qu'elle disait :

— Je t'aime, mon enfant, mais je t'aime mal. Dieu n'en punisse que moi!...

VII

M. de Brussange descendit de voiture en face de l'hôtel de France et donna son nom au directeur. Celui-ci le prévint que M. Dalisier l'attendait avec impatience, son steamer devant lever l'ancre le lendemain matin. On conduisit l'arrivant dans un salon du premier étage, où M. Dalisier fit aussitôt son apparition. C'était un homme de taille moyenne, encore élégante, impérieux, l'œil intelligent, l'allure distinguée. La blancheur des cheveux et de la barbe accentuait le poli du visage au ton de vieil ivoire, un peu de contrainte marquait la démarche, à mesure qu'il avançait à la rencontre de son beau-frère. Quant à M. de Brussange, il avait peine à dissimuler son émotion : elle lui serrait la gorge, en présence de cet homme qu'avait adoré sa sœur et qui n'était pas étranger peut-être à la fin prématurée de Séverine.

— Léopold, merci d'être venu, dit M. Dalisier.

— Vous ne pouviez douter...

— Que, présumant un service à rendre, vous me traiteriez comme vous traitez tout le monde? Non, sur l'honneur, je n'en ai pas douté. Va-t-on bien à Pierrelaurès? Une éternité que je n'ai mis les pieds par là... Les affaires!...

— Et Gérard? demanda M. de Brussange.

— Tout de suite vous mettez le doigt sur la plaie. Gérard est à Séville.

— Encore?

— Pour une bonne raison : il n'en peut bouger.

— Malade?

— Dangereusement.

— Que me dites-vous là? Et je n'en savais rien!

— Moi non plus.

— Pauvre enfant! malade, à l'étranger, seul...

— Par sa faute, répliqua M. Dalisier. Rien n'était aussi facile que de me faire avertir. Mais c'est un original.

— Qu'a-t-il? interrogea M. de Brussange.

— Une fièvre typhoïde ou quelque chose d'approchant. J'étais en Autriche, sans nouvelles, et du diable si je songeais à m'en tourmenter. Les correspondances sentimentales ne sont pas mon fort, Gérard le sait. J'avais même été surpris de recevoir quelques

lignes datées de Pierrelaurès, puis de Madrid. Naturellement je n'ai pas répondu. Aussi son silence me paraissait-il tout simple, cela rentrait dans nos habitudes. Il y a deux jours, je reviens à Paris, on me montre un pli récemment arrivé. La suscription en était si précise que, ne sachant qui de Gérard ou moi était le destinataire, on l'avait gardé jusqu'à mon retour. J'ouvre. Patatras! C'est d'un médecin de Séville, écrit en un pathos inextricable : Gérard est à toute extrémité, mais il n'y est plus... il a une fièvre typhoïde, à moins que ce ne soit autre chose... il faut l'emmener de Séville, seulement il ne veut pas s'en aller... Bref, c'était à n'y rien comprendre.

— Aussi avez-vous pris le parti de courir le rejoindre?

— Précisément. Trois ou quatre ordres à mon fondé de pouvoirs et me voilà dans le premier rapide pour Irun. J'arrive à Bordeaux, je descends au buffet... là, un facteur du télégraphe me relance, avec une dépêche du Brésil, parvenue dans mes bureaux après mon départ. Mon fondé de pouvoirs me la réexpédiait d'urgence. La moitié de ma fortune sombre si je ne suis pas le plus tôt possible à Rio-de-Janeiro. Vous sentez l'importance de la chose. Oui, mon cher Léopold, mes capitaux triplés ou perdus selon que je pars ou ne pars pas...

— Et... vous ne partez pas, Edmond?

— Je pars. Un homme dans ma position ne peut subir d'échec Le premier échec, c'est la première pierre enlevée à la base de l'édifice, la ruine n'est plus qu'affaire de temps. Aussi ai-je arrêté mon passage, parce que j'ai compté sur vous pour aller chercher Gérard.

— Vous avez eu raison : nul ne l'aime mieux que moi!

— Cela se trouve donc à merveille. Vous vous acquitterez d'un rôle où, malgré mon bon vouloir, j'aurais été fort emprunté. Chacun a sa nature, la mienne est réfractaire aux démonstrations. Peut-être la vie que je mène en est-elle cause. Un manœuvre peinant tout le jour est plus libre que moi. Je donne quelques heures au sommeil, quelques minutes à mes repas; le reste de mon temps appartient aux relations mondaines qui m'obsèdent et que je ne puis rompre dans l'intérêt de mes affaires, aux soucis continuels, aux éventualités menaçantes, à mes envieux, à mes rivaux. Obligé de rouler aux quatre coins du globe, je me produis l'effet du Juif-Errant ; car je ne suis pas le simple financier faisant d'un trait de plume

dans son cabinet la hausse ou la baisse, je suis autre chose encore : fondateur, ingénieur, explorateur, l'être contraint de tout voir par ses yeux, de tout régler, de tout ordonner, qui a des responsabilités d'hommes et de choses, des milliers d'existences d'ouvriers à défendre, des milliers de fortunes à sauvegarder, partout où l'intelligence dompte la matière, où la science déjoue les obstacles. C'est un éparpillement de forces indispensable, sans arrêt possible, sans trêve des nerfs en branle, sans détente de l'esprit.

Edmond Dalisier se promenait à grands pas, fier de son opiniâtre travail, las pourtant de la vie fiévreuse qui l'enserrait de ses nœuds, le poussait toujours au plus épais des activités humaines et lui faisait oublier tout ce qui s'écartait de son chassé-croisé de millions.

— Ne vous plaignez pas, Edmond, dit M. de Brussange, vous avez une existence conforme à vos goûts.

— Votre parole?

— Supposez-vous des loisirs, qu'en feriez-vous?

— Mais ce que vous faites des vôtres.

— Croyez-vous donc que j'en aie?

— Je l'espérais du moins, répondit M. Dalisier d'un ton où perçait une pointe d'ironie.

— C'est une erreur, une grosse erreur. Moi aussi, je travaille tout le long du jour.

— Ah! oui, en vue de ce que vous appelez le ciel?...

— La route en est dure souvent.

— Aussi ne m'y hasarderai-je jamais.

— Parce que vous ne songez qu'à la fortune et à la renommée.

— Lesquelles ont du bon parfois.

— A condition de ne pas détruire le cœur.

— Et vous estimez que chez moi cet organe...

— Mon Dieu, Edmond, ma manière de voir vous importe peu, je ne l'ignore pas.

— Elle m'importe beaucoup. Vous êtes, mon cher, un des rares hommes de qui l'opinion ne me soit pas indifférente.

— Alors, laissez-moi vous le dire : à votre place, n'ayant qu'un fils, une tendresse unique au monde, si je le savais malade et seul, rien, voyez-vous, ni situation ébranlée, ni millions en péril, ni ruine possible, non, rien ne me retiendrait loin de lui. J'aurais tout abandonné pour le voir, pour le soigner, pour le guérir. Je lui montrerais qu'il est mon bien le plus précieux et le meilleur de mon

âme : mon enfant. Je voudrais le lui faire comprendre et, s'il avait été triste de ma froideur passée, lui prouver qu'elle était à la surface, non au fond, qu'il avait eu tort d'en souffrir et que j'ai de vraies entrailles de père.

— Eh! parfaitement, s'écria M. Dalisier. C'est même pour cela que j'ai quitté Paris. Du diable, si je pouvais prévoir cette machine de Rio... Ah! çà, vous imaginez-vous que je sois un monstre? Pour qui donc entassé-je, sinon pour Gérard? Sans compter que je suis fier de lui : un homme superbe, une intelligence hors ligne, un savant déjà célèbre. Il est ce qui m'intéresse le plus en dehors de ma vie de galérien.

— Et après elle. Le galérien d'abord, le père ensuite.

— Gérard n'y trouve rien à dire.

— Qu'en savez-vous?

— Et vous?

— A en juger par ce que j'éprouverais, si j'étais lui...

— Parbleu! un Brussange!... Figurez-vous, mon cher, que les Brussange sont des êtres à part, vous étiez tous faits pour avoir des ailes. Je me souviens de Séverine... Séverine n'a jamais admis que, la lune de miel finie, au lieu de me claquemurer dans son boudoir, j'aie mis en œuvre mes facultés. Par bonheur, Gérard a surtout pris de mon sang : il est froid comme un marbre et prise médiocrement les sentimentalités. Tenez, s'il soupçonnait la situation et me voyait accourir à Séville plutôt que de filer sur Rio, ma parole, il me croirait en passe de folie.

— A moins qu'il ne vous crût en passe de paternité, pour une fois, riposta durement M. de Brussange. Vous n'avez point la prétention de l'avoir gâté jusqu'ici sous ce rapport? Ses succès ont chatouillé votre orgueil, mais c'est peut-être le seul sentiment que votre fils éveille en vous. Je vous connais tous deux, vous mieux qu'il ne vous connaît, lui mieux que vous ne le connaissez. Je l'ai gardé deux mois à Pierrelaurès, j'ai pu l'étudier. Un instant, cela est vrai, j'ai craint de la sécheresse, de l'égoïsme; mais j'ai vu bientôt qu'il portait un masque, le masque est tombé : que vous y teniez ou non, votre fils n'est pas de marbre, Séverine tout entière revit en son enfant. Et c'est justice, car Dieu devait bien à cette martyre, après une vie empoisonnée, une mort féconde.

— Léopold!

— Ne vous blessez point de ces paroles.

— Vous me les aviez épargnées jusqu'ici.

— Je vous les épargnerais encore, si je n'espérais qu'elles remuassent en vous les fibres qui palpitent au cœur de toute créature et que vous avez systématiquement atrophiées dans le vôtre. D'ailleurs, il s'agit de Gérard, je puis bien essayer de lui donner son père. Vingt-huit ans n'ont pas fermé ma blessure, je ne vous reproche rien : vous ignoriez, vous ignorez toujours que de certaines natures ont la fragilité des sensitives; mais, en vous l'apprenant enfin, quoi qu'il m'en coûte, je viens au secours de Gérard. J'en suis sûr : il a été frappé de l'union qui règne dans ma famille; j'en suis sûr : il a fait de tristes comparaisons; j'en suis sûr : il a souffert de vous chercher partout et de ne vous trouver nulle part. Eh bien, reprenez vos devoirs et votre rôle, chassez de son esprit les voiles où s'obscurcit votre image. Il est malade, venez à Séville. Vous ne vous arrêterez que le temps de l'embrasser. Moi, je vous le ramènerai. Mais, qu'il vous voie! Je vous le demande au nom de la morte : ne condamnez pas le fils aux chagrins qui ont emporté la mère!

M. Dalisier était resté stupéfait, tandis que parlait son beau-frère. A mesure que celui-ci s'animait, une émotion étrange s'emparait de l'être pour qui la vie n'était qu'un chiffre d'or. Il avait l'explication des brusques froideurs, dégénérées en rupture, sans un mot de part et d'autre. Un abîme s'était creusé, que nul ne songeait à franchir, il ne s'inquiétait pas des raisons qui lui aliénaient les sympathies de Léopold, il n'avait aucun besoin du gentilhomme campagnard, ses réserves le laissaient impassible. Et voilà que tout d'un coup le mystère s'éclairait : on le prenait pour un bourreau, le bourreau de Séverine! Et, comme si ce n'était assez, on le faisait par surcroît le mauvais génie de son fils! Lui! lui qui toujours s'était cru parfait! En vérité, on allait un peu loin, ces récriminations et ces insistances dépassaient la mesure... Et les souvenirs remués de sa jeunesse, le nom de Séverine jeté en guise d'invocation, lui rappelaient la dernière heure de cette belle créature agonisante, livide, déjà glacée et trouvant pour lui, malgré les affres suprêmes, l'ombre d'un sourire, le muet adieu des yeux fixes. Les brumes du passé se dissipèrent, il revécut cette minute sitôt oubliée et dans son être un trouble profond descendit. Car il l'avait idolâtrée, la femme dont on lui demandait presque compte, peu de temps, hélas! mais de cette ardeur illimitée qu'il portait en toutes

choses. Aucune étrangère n'avait pris la place vide; seuls, le travail, les projets gigantesques conçus par son cerveau avaient lutté contre Séverine morte et peut-être contre Séverine vivante. Mais cela ne constituait ni un déshonneur ni surtout un crime. De quel droit l'accusait-on? et à quel titre relevait-il du tribunal de Pierrelaurès? Son émotion disparut derrière la colère.

— J'attendais un service, non des reproches, dit-il. Excusez-moi de vous avoir dérangé. J'agirai sans votre concours.

— Vous allez chercher Gérard?

— Je vais m'embarquer demain. D'ici là, je me procurerai quelqu'un qui m'obligera sans phrases.

M. de Brussange se leva, salua et sortit. Son beau-frère courut à la Faculté de médecine, expliqua qu'il avait besoin d'un interne pour ramener de Séville à Paris un malade *di primo cartello*. Ses arguments sonnants levèrent toute difficulté. L'on promit d'envoyer le soir même s'entendre avec lui et prendre ses instructions.

— Maintenant, mon séraphique Léopold, grommelait-il en regagnant l'hôtel, je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas eu tout de suite cette idée. Elle nous aurait, à tous deux, épargné une entrevue désagréable.

Mais il advint que l'interne ne pouvait se mettre en route avant deux jours; il advint aussi qu'il déplut à M. Dalisier et que M. Dalisier eut peur qu'il ne déplût à Gérard. Dans ce cas, son fils ne manquerait pas de le renvoyer à ses cataplasmes et de s'obstiner au séjour de Séville, au milieu de chaleurs abominables. Ah! quelle corvée que cette affaire de Rio! Impossible pourtant de l'abandonner. Et il lui faudrait partir, assiégé d'angoisses. Des angoisses! Il n'en avait jamais eu, maintenant elles le harcelaient... ce qui n'empêchait pas le sublime Brussange de le décréter mauvais père. La justice des hommes!

En se mettant à table, il était d'une humeur massacrante. L garçon qui le servait tâcha de se concilier ses bonnes grâces en lui donnant des nouvelles du « monsieur venu ce tantôt ». Le monsieur venu ce tantôt avait bien failli ne pas pouvoir partir, l'omnibus qui dessert le train d'Irun ayant filé depuis une demi-heure.

— Le train d'Irun? demanda M. Dalisier.

— Oui, le train d'Irun, d'Espagne, quoi! Sur l'ordre du monsieur, j'ai fait approcher une voiture. Il a dit au cocher : Crevez vos chevaux, mais que j'attrape le train.

— Ah !... et il l'a attrapé?

— Parce qu'il n'avait pas de bagages. Juste le temps de sauter en wagon.

M. Dalisier songea toute la nuit à son beau-frère qui s'en allait ainsi, sans bagages, peut-être sans un louis dans la poche, à 500 lieues de sa famille, par affection et par dévouement pour Gérard...

VIII

Rien ne détourne l'âme absorbée en un rêve. Les souffrances physiques, l'incommodité d'une installation de rencontre, jusqu'à la sollicitude payée et tapageuse qui doublait l'intensité de la fièvre, toutes ces croix banales semblaient à Gérard d'un poids bien mince auprès de la lourde croix sous laquelle il se débattait. La maladie l'avait terrassé : dans cette prostration il n'éprouvait qu'une douleur, toujours la même, à laquelle les choses du dehors n'ajoutaient ou n'ôtaient rien. Le médecin, avant même de savoir son nom, s'était attaché à ce malade étrange qui d'abord suivit avec sérénité, de ses yeux d'agonisant, la ruine de son corps et tomba, le péril disparu, dans la fixité d'une tristesse morne. Il le soigna de son mieux, passant des nuits entières à ce chevet désolant, désolant puisqu'il existait un mal insondable où, selon toute vraisemblance, s'était greffé le mal visible; puis, une fois maître de ce dernier, convaincu de la nécessité d'un remède moral, bravement il écrivit au père, mais en cachette. Car le convalescent ne tenait pas à guérir, c'était clair; seulement il était clair aussi qu'on ne pouvait l'abandonner à lui-même.

L'excellent docteur fut fortement surpris de ne pas voir accourir M. Dalisier et de ne recevoir aucune réponse. Il n'osa questionner Gérard qui, très cordial, ne lui disait pourtant jamais un mot de nature à mettre sur la bonne trace. Il remarquait avec terreur l'arrêt brusque de la convalescence : les tempes se creusaient de plus en plus, les yeux s'enfonçaient dans l'orbite, la peau prenait une diaphanéité blanche où les veines soulignaient la pâleur de cire. C'était à ne savoir que faire; épuisée, la série des médicaments, toniques et fortifiants. Il fallait de l'air, du mouvement, de la vie pour chasser la mort, et Gérard passait les journées étendu sur une chaise longue près de la croisée, examinant dans le bleu profond du ciel la Giralda, cette tour mauresque qui domine la cathédrale de

Séville et dont l'élégance le dispute à la noblesse. Était-ce la statue de bronze au-dessus de la tour qu'il regardait ainsi ou ne voyait-il rien en ayant l'air de voir? Alors le médecin l'arrachait à ces contemplations dangereuses : Gérard tressaillait comme au sortir d'un songe et paraissait maudire le réveil.

Un jour, quelqu'un entra dans la chambre et d'un trait courut au malade. Gérard poussa une exclamation et, prenant dans ses faibles bras celui qui se penchait anxieusement sur lui :

— Mon oncle, mon oncle!... Ah! mon oncle, que de bien vous me faites!

M. de Brussange considérait tout ce changement, cet homme naguère plein de force et de sève, maintenant plus débile qu'une femme, dont le sourire de fête avait le navrant d'un sourire d'adieu, qui balbutiait, qui pleurait presque.

— Mon pauvre enfant! dit-il, tu as donc beaucoup souffert?

— Oh! oui, s'écria Gérard emporté par l'émotion, et sans pouvoir mourir.

— Mourir! répéta M. de Brussange, bouleversé de l'accent et du mot. Tu dois avoir des raisons terriblement graves pour parler ainsi...

Mais Gérard se reprenait déjà. Nul ne devait connaître son secret. Comme son oncle insistait :

— Mais enfin. Qu'as-tu?

— J'ai, répondit-il, en désignant du geste le médecin debout près d'eux, que cet entêté s'obstine à faire des miracles pour moi. D'ailleurs il n'a pas eu tort, puisqu'il m'est donné de vous revoir. Parlez-moi de Pierrelaurès, de ses habitants, de... tous ses habitants.

Au lieu d'accéder à ce désir, M. de Brussange se tourna vers l'Espagnol, le remercia de son dévouement, de la peine qu'il avait prise d'écrire à M. Dalisier, expliqua tout à la gloire d'Edmond le motif de son abstention et pria le docteur de revenir le lendemain afin qu'ils s'entretinssent ensemble de Gérard et se concertassent au sujet du voyage.

— Du voyage... Quel voyage, mon oncle?

— Mais je ne viens pas te faire une visite, je viens te chercher. Je ne te cacherai même pas mon projet de t'enfermer jusqu'à parfaite guérison dans quelque oubliette de Pierrelaurès.

— Vous êtes la bonté même, et voilà des oubliettes que je paierais au poids de l'or. Par malheur, je ne saurais vous suivre.

— Parce que?

— Parce que c'est impossible.

— Quand on est de ce côté-ci des Pyrénées.

— Nous y sommes.

— Mais tu oublies que chez nous, les gens de l'autre côté... ah! docteur, pardon!

— Vous êtes pardonné, Monsieur, et, pour la circonstance, je vous aiderai de tout mon pouvoir à justifier votre proverbe français.

— Ce qui donne raison au mot de Louis XIV, ajouta gracieusement M. de Brussange : il n'y a plus de Pyrénées. Ainsi tu vois, mon enfant...

— Non, mon oncle, il me faut rester quelque temps encore à Séville, vous ne soupçonnez pas les trésors de sa bibliothèque.

— Tu y reviendras quand tu seras complètement sur pied.

— Je suis trop faible pour me mettre en route.

— Alors, je t'enlève... tu n'auras pas la peine de marcher.

— Et je vous affirme que vous supporterez à merveille cette fatigue nécessaire, déclara le médecin. A demain donc, Monsieur, pour fixer la date.

— A demain, docteur, et venez déjeuner. Je suis si las que je n'ose vous retenir, mais j'aurai grande joie à faire plus ample connaissance avec vous.

La soirée fut douce et cruelle au malade. Son oncle l'entourait de mille attentions, l'entretenait de sa tante, de ses cousines, et le nom de Paule revenait souvent, ce nom qui bouleversait Gérard jusqu'au plus intime de l'être. M. de Brussange exposait des plans, escomptait le voyage comme chose acquise aux débats, contre laquelle il n'y avait plus lieu de protester, disait tout ce qu'on ferait à Pierrelaurès pour mener la convalescence à bonne fin. Et Gérard se sentait navré de tant de joies entrevues qu'il fallait repousser, sans savoir de quel prétexte il couvrirait l'obstination de son refus. C'était vraiment une épreuve poignante, après avoir renoncé au bonheur, de le voir s'acharner à sa poursuite et d'être obligé d'y renoncer deux fois.

Ses angoisses le tinrent éveillé toute la nuit.

Le lendemain, le docteur fut consterné devant l'énorme recrudescence de la fièvre; il le dit nettement à M. de Brussange durant la sorte de consultation qu'ils eurent ensemble.

— Je n'ai pas les secrets de M. Dalisier, ajouta-t-il, mais depuis

longtemps j'attribuais son mal physique à des causes morales; maintenant, c'est chez moi une certitude. Nous sommes ici pour nous expliquer à cœur ouvert. Je vous l'avouerai donc, Monsieur : nous avons là un de ces cas pathologiques où les guérisseurs du corps doivent céder le pas aux guérisseurs de l'âme, et, à mon avis, vous n'y êtes pas étranger, vous y touchez par un point quelconque.

— Moi, docteur? s'écria M. de Brussange. Moi, je toucherais... Qu'est-ce qui vous fait penser?...

— Le changement que vous avez produit.

— Gérard m'aime beaucoup, je crois.

— J'en suis sûr. J'ai tout observé. C'est mon métier. J'ai observé son trouble plein d'extase en vous apercevant, sa profonde émotion, puis la chaleur avec laquelle il discutait contre vous la nécessité de son départ. Cela me semblait d'un excellent augure. Car enfin, aujourd'hui, mon unique but est de lui fouetter le sang. Vous l'animiez, vous le galvanisiez, c'était parfait.

— Vous voyez bien! alors...

— Oui, mais ce matin il est beaucoup plus mal, et, comme on ne meurt pas de joie, quelque chose a dû se passer entre vous qui l'a rejeté dans son état habituel.

— Vous me désolez... j'ai beau consulter ma mémoire... il n'a guère été question que de ma famille — la sienne, en somme — et, je vous prie d'en être convaincu, dans ma famille, il n'y a rien ni personne...

— Il ne m'appartient pas d'insister.

— Insistez au contraire, docteur. Vous ne savez pas que j'ai pour lui la tendresse d'un père.

— Alors, Monsieur, je conclus : votre apparition lui a fait du bien, votre tête-à-tête ensuite lui a fait du mal; puisqu'il ne s'y est agi que des vôtres, c'est par un des vôtres qu'il souffre.

M. de Brussange sortit de là soucieux et assombri. Si le médecin disait vrai, qui donc chez lui avait attenté au repos de Gérard?

La pensée d'Hélène, fiancée à James, l'arrêta un instant : ce n'était pas possible, Gérard avait si chaudement félicité sa cousine et mis un empressement si cordial à pourvoir James d'une position lucrative! Paule?... Mais Paule était libre, il aurait suffi d'un mot pour que leurs mains tombassent l'une dans l'autre. Et cependant il se rappelait le départ inopiné, la tristesse des adieux, l'espèce de déchirement avec lequel Gérard s'arrachait à Pierrelaurès. Et puis, main-

tenant, ce refus d'y revenir!... A moins, — oui, là sans doute était la vérité, — à moins que la vie menée à Pierrelaurès, le souvenir évoqué de Pierrelaurès, tout ce qui montrait ou redisait les saints bonheurs de la famille et l'aridité d'un foyer vide n'accentuassent, aux yeux de Gérard, l'isolement où le laissait Edmond et que l'abandon du père ne tuât le fils. Ainsi s'expliqueraient l'émotion, faite de reconnaissance, en face de quelqu'un qui fût l'un des siens, et la fièvre accrue dans la douleur des comparaisons.

L'accablement de Gérard eut, au demeurant, cet avantage qu'il lui enleva toute force de résistance. A peine M. Dalisier hasarda-t-il quelques mots pour exprimer son désir de se rendre directement à Paris.

— C'est là qu'il vaudrait mieux me conduire, dit-il.

— Est-ce que, décidément, Pierrelaurès lui ferait peur? songea l'oncle.

Et voilà qui le déroutait de nouveau et blanchissait un peu son beau-frère. Quel moyen d'avoir le cœur net de tout ce drame? Il pensa que le plus simple était de tenir ferme; lorsqu'on serait là-bas, on verrait bien où se trouvait, à la fin, le défaut de la cuirasse.

Gérard, incapable de résister, se demandait de quel air Mme de Brussange l'accueillerait. Au fond, il bénissait son état qui le livrait, sans volonté, au bon plaisir de son oncle. Ce bon plaisir servait à point ses convoitises inavouées.

Le trajet fut long. M. de Brussange ne voulait pas de la moindre fatigue pour le cher malade dont la faiblesse était extrême, il multipliait les étapes. Un mot écrit à sa femme l'avait instruite des événements et prévenue de la nécessité d'un voyage à très petites journées. Gérard le trouvait interminable, ce voyage; il lui semblait que Pierrelaurès reculait devant eux.

Ils l'atteignirent cependant un matin.

Dans la cour, derrière sa tante, il aperçut l'angélique visage de Paule. Tout prit autour de lui des lueurs resplendissantes.

Mme de Brussange s'avança vivement à sa rencontre :

— Gérard, mon enfant, je suis bien contente, bien heureuse de vous voir...

Son enfant! Elle l'avait appelé son enfant! Rêvait-il? Tandis qu'Hélène et Paule embrassaient leur père, elle passa le bras de Gérard sous le sien, lui commandant de s'appuyer, l'entraînant vers le salon avec une douce violence.

— Ma tante, dit-il, c'est à mon corps défendant que je suis ici.

— Je le sais, mais vous y aviez laissé votre cœur, n'est-ce pas?

— Oui, oui, tout mon cœur.

— Il fallait donc bien l'y venir chercher. Je me suis montrée injuste, Gérard, je vous demande pardon.

— Ma tante!

— S'il ne dépend que de moi, vous avez fini de souffrir. Votre sincère amour m'a convaincue, c'est à Paule, maintenant, qu'il appartient de décider.

Gérard tremblait, un flot de sang colora son visage, il eut à peine la force de porter à ses lèvres les mains de Mme de Brussange et, dans un sanglot, il murmura :

— Mon Dieu, à présent, laissez-moi vivre!

M. de Brussange et ses filles venaient d'entrer derrière eux au salon, ils le virent chanceler. Paule courut à lui, les bras tendus, pour le soutenir. Gérard eut la sensation de cette étreinte et s'évanouit. Son oncle le retint, comme il tombait, et déposa ce corps inerte sur un canapé. Il se lamentait : pas une fois, pendant toute la durée du voyage, pareil accident n'était survenu! Mme de Brussange, incapable d'un mouvement, l'œil fixe, contemplait ce pauvre être dont elle avait brisé les forces. Seule, Paule gardait sa présence d'esprit et baignait d'éther les tempes livides.

— Père, ce n'est rien, dit-elle, ne vous désolez pas. Il revient à lui... Tenez, voyez... Eh bien, Gérard, comment vous trouvez-vous?

Il souleva les paupières : elle était penchée sur lui, elle souriait de son sourire radieux... Une délicieuse ivresse tendit les nerfs de M. Dalisier, une joie étouffante l'étranglait. Dans un souffle, tout bas, inconscient de ses paroles, il balbutia :

— Que vous êtes bonne! Que je vous aime, Paule!

— Vous seriez un ingrat, dit gaiement la jeune fille, s'il en était autrement.

M. de Brussange eut un geste de surprise : l'exclamation de Gérard venait de faire la lumière.

A dater de ce jour, la vie fut, pour l'angoissé de la veille, un enchantement de toutes les heures. Les soins les plus dévoués l'entourèrent. Son oncle et sa tante, avec une délicatesse infinie, cherchaient à lui rendre ses forces morales en même temps que la santé. Paule, constamment occupée de lui, enveloppait son âme

des chaudes effluves de la sienne. Il eut une peine incroyable à détourner sa tante de s'accuser devant M. de Brussange; il la supplia de laisser ce secret mourir entre eux deux, maintenant qu'elle lui devenait douce et qu'elle lui permettait de l'appeler, dans un chuchotement : ma mère!

— C'est ma vengeance, disait-il, le visage illuminé d'un pâle reflet d'extase.

Aussi M. de Brussange ne pouvait-il s'expliquer que par une série d'hypothèses, où plus d'une fois il rencontra juste, l'intensité d'un désespoir qui avait, un moment, pris la direction du cimetière. A son avis, l'amour était né en Gérard à l'insu de Gérard; en le découvrant, celui-ci découvrait, en même temps, l'abîme qui le séparait de Paule. Peut-être sa fille elle-même le lui avait-elle montré, lorsqu'elle étalait aux yeux du sceptique sa rigueur de principes, ses enthousiasmes religieux plus grands que tous les sentiments humains. Alors, se jugeant incapable de prosélytisme, il se jugeait incapable de franchir les distances et s'en était allé, mécontent de sa faiblesse passagère, toujours épris de la science, de cette science qui le courbait sur la matière et lui masquait les cieux, que si souvent il avait proclamée sa seule idole. En lui revenant, il la trouvait, cette fois, vide et menteuse, tandis que l'image emportée le guidait vers les vérités éternelles. Pour un poète, comme le châtelain de Pierrelaurès, l'amour, un saint amour, ne pouvait être qu'un bon ange. Dès qu'il se fût donné cette explication, il résolut d'aider à la mission du « bon ange » et rêva de conquérir avec lui l'âme et le bonheur de Gérard. Quand il s'asseyait près du convalescent et se mettait à démanteler certaines doctrines encore hasardées, il était ravi de voir l'amour combattre, comme lui, le bon combat sous les traits de Paule. Invincibles alors, la lumière et la vérité, d'autant mieux invincibles qu'on ne songeait guère à les discuter. Avec quelle ardeur Paule parlait à Gérard, les yeux emplis de flammes, les lèvres frémissantes, tout entière à son divin sujet, loin de la terre, en pleine clarté sidérale, les deux bras abaissés et tendus vers cette âme pour l'attirer près d'elle dans les hauteurs! M. de Brussange regardait sa fille, ému de respect; quant à Gérard, il aimait ce qu'elle aimait, adorait ce qu'elle adorait. Ce n'était plus le contempteur des félicités sublimes et des inexplicables mystères. Son esprit avait des soumissions d'enfant, lorsque cette voix harmonieuse lui dictait son *Credo*.

— Vous pratiquerez, Gérard, comme mon père pratique?

— Paule, que ne me feriez-vous faire?

Elle se fâchait, prise d'une indignation réelle :

— Ce n'est pas pour moi qu'il faut croire, espérer, aimer; c'est pour Dieu.

— Oui, Paule, mais c'est par vous que je vais à lui.

— Elle est digne de t'y mener, dit M. de Brussange.

— Et je suis joyeux de la suivre, mon oncle.

— Ah! Gérard, s'écria-t-elle avec effusion, je vous aime doublement : il me semble être un peu la mère de votre âme.

Édouard Delpit.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

LES ROMANS NOUVEAUX

I. *L'Écroulement d'un Empire. Mines et Contre-Mines, Mentana* 2 vol., par Grégor Samarow (Oscar Mendig) (Nouvelle Lib. Parisienne). — II. *Le Roi Cancrus*, par Delaroa (Morot et Chuit). — III. *Le Temps Passé, mélanges de critique littéraire et morale*, 2 vol., par M. et Mme Guizot, et *Velléda*, par Mme Panquer, 4e édition (Perrin). — IV. *Au Paradis des Enfants*, par André Theuriet (Ollendorff). — V. *Frankley*, par H. Gréville (Plon). — VI. *Les Ensevelis*, par Georges de Peyrbrune (Ollendorff). — VII. *Heureuse?* par Marie de Besneray (Plon). — VIII. *Maître Leteyssier*, par Lucien Macaigne (Savine). — IX. *Montescourt*, par Léon de Tinseau (Calmann Lévy). — X. *Catherine Levatier*, par Edouard Delpit (*id.*). — XI. *Bilatéral*, par J. H. Rosny (Ollendorff). — XII. *La Première Passion*, par Léon Tyssandier (Dentu). — XIII. *Les Clientes du Docteur Bernagius*, par Lucien Biart (Plon). — XIV. *Jeunne Avril*, par R. de Bonnières (Ollendorff). — XV. *Duchesse*, par Alfred Billet (*id.*). — XVI. *Cœur Volant*, par Fortuné du Boisgobey, 2 vol. (Plon). — XVII. *Le Club*, par Félix Cohen (Ollendorff). — XVIII. *Fantasmagories histoires rapides*, par Jean Rameau (*id*). — XIX. *Épines et Roses*, par L. Achille (Librairie de de l'Union de l'Aisne). — XX. *Le Prince Paul*, par Charles Narry (*id.*). — XXI. *Que faire?*, par le Comte Léon de Tolstoï, première traduction française, par Marina Polonsky et Debarre (Savine). — XXII. *Les Locataires de M Godillot*, par Pierre Duchâteau (Gautier Blériot). — XXIII. *La Comtesse Madeleine*, par M. du Campfranc (*id.*). — XXIV. *Charles le Téméraire*, par Walter-Scott, illustré par Duki (Didot).

I à III

Si, dans la nomenclature des romans, on doit accorder la priorité à l'ouvrage le plus volumineux, c'est par celui de Grégor Samarow qu'il faut débuter aujourd'hui. Les deux premiers volumes de cette longue composition ont été signalés ici, en leur temps; on sait que les différentes parties de cette œuvre sont comprises sous le titre

général de : *l'Écroulement d'un Empire*. Il ne sera peut-être pas inutile, néanmoins, de rappeler que le romancier, dont le véritable nom est *Oscar Mendig*, fut un des conseillers du malheureux roi de Hanovre, Georges V. Initié aux secrètes intrigues des cours et de la diplomatie, il écrit d'après ses propres souvenirs, ses informations personnelles et les notes prises, par lui-même, au courant de sa carrière. Ses minutieux récits commencent pendant la période brillante du règne de Napoléon III, ils ne se termineront qu'avec la chute du second empire. En mêlant la fiction à la réalité, M. Mendig a cru s'assurer un public plus nombreux en France, où le roman a toujours du succès. Ne risque-t-il point, par ce procédé, d'amoindrir son crédit d'historien, sans être bien certain de plaire comme romancier? Nous ne l'examinerons pas, mais nous pensons que plus d'un lecteur se fatiguera vite d'avoir à débrouiller les fils d'une intrigue assez insignifiante parmi ceux, encore plus enchevêtrés, de la politique européenne, tandis que des esprits sérieux accepteront difficilement l'alliage des faits réels avec des aventures imaginaires. L'auteur de *Sceptres et Couronnes* s'arrêtait, on se le rappelle peut-être, à la victoire de *Sadowa;* il reprend, sous le titre de *Mines et Contre-Mines*, son cours d'histoire contemporaine et s'avance jusqu'à *Mentana*, en deux volumes d'une édition très compacte, renfermant, ensemble, plus de mille pages. Le rideau tombe, sur la scène de la comédie politique, au moment où l'on vient annoncer à la princesse Mathilde, consternée, cette victoire qui mettait un rayon de fierté et d'espérance dans les cœurs catholiques. Quatre actes du grand drame devront paraître successivement après ceux-là. En voici les titres : *Avant la Tempête*, *Reischoffen*, *Sedan*, *Chislehurst*... Alors même qu'on ne partagerait, en aucune façon, la manière de voir de Grégor Samarow et qu'on serait disposé à constester certaines de ses assertions, il faudrait, du moins, avouer que l'auteur s'écarte rarement d'une exacte vraisemblance. Chez lui, les diplomates, les ministres, les hommes d'État, les souverains parlent et agissent avec le ton, la dignité, le caractère qui leur convient. Les rois, même exilés, ont une tenue très noble; ceux qui gouvernent se montrent pénétrés du sentiment très vrai des grandes choses qu'ils représentent. M. Mendig conserve aux monarques héréditaires une majesté patriarcale que le laisser-aller moderne n'affaiblit point. Son ancien maître, Georges V, force au respect du malheur royalement supporté. On salue, malgré soi, cette

grave figure du roi de Prusse, déjà vieux, soldat et pontife, à la manière des princes protestants. On se sent touché par la mélancolique prière que l'empereur d'Autriche adresse au Dieu protecteur des Hapsbourgs. Quant à l'élu du suffrage universel, le romancier reproduit ses traits bien connus, son sourire de sphinx; il nous le montre croyant à son étoile, puis la regardant pâlir avec une résignation douce et fataliste.

M. Mendig ne se défend pas d'une certaine sympathie pour la France, il l'admire au moment de l'exposition de 1867, il trouve, sur sa palette, des couleurs moins ternes que celles dont il se sert d'ordinaire pour peindre les merveilles de l'exposition, l'arrivée des princes, les fêtes des Tuileries et ces revues éblouissantes durant lesquelles M. de Bismarck pouvait évaluer nos forces. On revit, avec le romancier, au milieu de ce passé déjà lointain et suivi de tant d'orages. On entend des coups de sifflet et de revolver interrompre les acclamations qui saluent nos hôtes couronnées, on voit l'ombre s'étendre déjà sur ces splendeurs, et, dans un coin du tableau, M. Mendig nous montre les clubs, où s'élabore la révolution prochaine. Là, préside M. Tolain, singulièrement idéalisé par l'auteur allemand; un peu plus loin, se dessine la silhouette de Rochefort : « cette caricature de Catilina », avec celle du général Cluseret et du sinistre Raoul Rigault, « sur la la figure boursouflée duquel, la légèreté de la jeunesse se mêle à l'expression d'une basse débauche ». Aucune des personnalités tant soit peu célèbres de cette époque n'échappe à M. Mendig. Seuls, les hommes marquants du catholicisme lui demeurent inconnus; dans leur ignorance à leur endroit, il leur substitue des mannequins absurdes. Les informations et l'impartialité de la critique lui font absolument défaut quand il s'agit de l'Église romaine. Il accepte, contre elle, les fables les plus ineptes, les calomnies les plus perfides. Du reste, généralement anti-clérical, comme l'ont prouvé ses premiers volumes, il trace du jeune clergé allemand et protestant un type non moins chargé que ceux qu'il va choisir parmi les prêtres catholiques ou les ministres anglicans. Mais rien ne surpasse son *grand maître* laïque de la *Compagnie de Jésus*, dont la devise « ad majorem gloriam Dei » excuse tous les crimes, tous les mensonges. Ce fantastique et puissant personnage est le principal héros du roman, il semble emprunté aux créations les plus odieuses de certains romanciers français.

Le concordat conclu, au commencement du règne de François-Joseph, avec le Saint-Siège, et bientôt dénoncé par les juifs et les francs-maçons autrichiens, fait sortir Gregor Samarow de sa modération accoutumée; il déteste M. Windthrost, dont il compare « les traits rusés, pleins de finesse et d'astuce », avec « le visage si ouvert » de l'homme qu'il admire le plus, de M. de Bismarck. Bref, M. Mendig a toutes les haines protestantes, doublées des idées préconçues du rationaliste. Nous conseillons, cependant, à ceux qui en trouveront le loisir, de lire attentivement ce très long mais très curieux ouvrage, ne fût-ce que pour connaître l'opinion d'un étranger sur les hommes et les événements de notre pays. Si ce roman n'est pas plus vrai que l'histoire, comme on le disait des romans de Walter-Scott, du moins ressemble-t-il à un vaste diorama, où se déroulent les scènes de la veille, où toutes les figures se retrouvent dans l'attitude connue. Elles manquent de vie, sans doute, et cependant, elles font un instant illusion...

L'écrivain allemand emploie dix gros volumes pour raconter *l'Écroulement d'un Empire*, deux cents pages; à peine, suffisent à une plume française pour résumer dans une allégorie amusante, quoiqu'un peu trop nuageuse l'histoire de nos révolutions, et pour en tirer de graves leçons : « Je ne suis ni légitimiste, ni orléaniste, ni bonapartiste, ni républicain, je suis, simplement, patriote, dit M. Delaroa. Dans le conte qui suit, une fantaisie sérieuse, écrite surtout pour les gens qui savent lire entre les lignes, j'ai cherché à noter les principales causes qui amènent la chute des gouvernements les mieux établis et à montrer comment un gouvernement qui a des atouts dans son jeu, a tort de les passer à ses ennemis..... » Le roi Cancrus V, parvenu on ne sait trop comment au trône de Cancrolide, coulait des jours en paix. Entre lui et ses sujets, l'amour semblait réciproque. On lui connaissait un seul tort, sa trop grande complaisance pour une caméristé de la feue reine; une seule faiblesse, celle de s'ennuyer... L'ennui devint tel que le monarque dut en conférer gravement avec Mlle Taupinette, laquelle fut d'avis de recourir à une petite révolution. Une fois renversé, le roi serait bien plus libre de se distraire.

Cancrus se met à l'œuvre; il essaie des moyens qui, d'ordinaire, amènent les culbutes royales; rien ne lui réussit. En vain supprime-t-il, d'un trait de plume, la Chambre des pairs, la Chambre des députés et le Conseil d'État. Tous les corps constitués accourent

pour le féliciter d'une mesure si économique. Il annonce des projets de conquête, son peuple s'y oppose, mais ne se fâche point; enfin, il s'avise d'un procédé infaillible et télégraphie à Paris : « Envoyez-moi une cage de journalistes. » On lui répond : « Recevrez, sous peu, hommes déclassés, professeurs dégoûtés de leur emploi, avocats affamés et médecins sans clientèle. » Comme il laisse, à cette troupe malfaisante, la liberté de tout écrire, la Cancrolide est bientôt démoralisée et la révolution se prépare. Le sage docteur Papaver prodigue alors ses avis au monarque : « Dieu, s'écrie-t-il, est le foyer de la vérité, l'idéal des âmes, la source de tout respect; il n'est pas seulement le clair flambeau de la raison et de la conscience; il est aussi le meilleur ami des rois et des peuples. Vous devez donc empêcher qu'on l'outrage. L'insulte à Dieu abêtit l'insulteur qui finit par ne plus rien respecter. Toute révolution, quel que soit son masque, est au fond athée. Elle renverse le prince, puis poursuit le prêtre et le magistrat, c'est-à-dire les protecteurs de la conscience publique. L'athée, quand il a de l'esprit devient un sot et, quand il en est dépourvu, une brute. Sots et brutes, voilà ceux qui font les révolutions; contenez-les, Sire, dans l'intérêt du pays. » Hélas! il est trop tard; les mesures restrictives n'aboutissent qu'à soulever les masses. Le roi se présente devant les insurgés qui, peut-être, eussent mis bas les armes, si le fils d'un palfrenier des écuries royales n'avait tiré, sur son souverain, une balle meurtrière. Cancrus expire noblement; le fameux général Canneton, celui dont Taupinette disait, avec tant de justesse : « Cet homme est un sot ou un traître », pousse l'abnégation jusqu'à accepter la présidence de la République. Quant aux chefs de l'émeute, ils s'empressent de monter dans les coupés des ministres renversés, pendant que le peuple regagne ses mansardes. — L'épilogue nous apprend que depuis : « la proclamation de la République, les Cancres falsifient leur beurre et ne dorment plus tranquilles dans leurs lits ».

Avant de quitter les ouvrages sérieux, disons, tout de suite, quelques mots des deux volumes intitulés : *le Temps Passé*, dans lesquels Mme de Vitt a réuni les articles publiés au commencement du siècle par Mlle de Meulan et plusieurs morceaux écrits en collaboration avec M. Guizot ou par M. Guizot lui-même. On connaît l'origine de cette collaboration; on sait avec quel désintéressement M. Guizot, jeune encore, l'offrit à Mlle de Meulan, obligée, par la maladie, d'interrompre ses publications. On sait, aussi, comment

cette collaboration fut suivie d'un mariage, où l'esprit et le cœur trouvaient, en même temps, leur compte. Il y a quatre-vingts ans, environ, que Mlle de Meulan écrivait ces morceaux littéraires, pour le journal fondé par Suard; malgré tout l'esprit, le bon sens, la finesse, le tact qu'elle y a dépensés, intéresseront-ils beaucoup le gros public? Les articles d'actualité passent avec l'événement qui les a fait naître, et le temps enlève de sa saveur à la critique la plus habile; mais Mme Guizot n'a pas écrit que des articles de journal et, d'ailleurs, les délicats la reliront toujours avec plaisir. Sainte-Beuve puisait souvent chez elle, il réclamait, dès 1836, la publication du recueil qu'on nous offre aujourd'hui, et que M. Jules Simon vient de présenter, en l'accompagnant de tant d'éloges, à *l'Académie des sciences morales et politiques*. Mlle de Meulan fut, en effet, une des femmes de lettres les plus remarquables de ce siècle. Mme de Staël trouvait ses articles « tellement supérieurs à une femme » qu'elle les croyait de Suard. Charles de Rémusat et Sainte-Beuve lui ont consacré des notices, reproduites dans le premier volume du *Temps Passé*, et où ils ne marchandent pas leur admiration pour « une raison si sagace, un talent si mûr dès le début, une intelligence si nette, si lumineuse. » Les catholiques doivent cependant exprimer une réserve, non pas sur le talent de l'écrivain, auquel ils rendent volontiers hommage, mais sur son jugement si droit qui cependant s'est écarté de la vérité dans le point le plus important. Mlle de Meulan, élevée avec les idées du dix-huitième siècle, assistait au réveil du sentiment religieux en France, elle savait en comprendre la grandeur, elle savait aussi réfléchir beaucoup plus sérieusement que ne le font la plupart des femmes, elle s'essaya plus d'une fois à des articles de polémique religieuse et osa même se mesurer avec M. de Bonald; la piété lui était presque naturelle, elle fut donc moins excusable que le plus grand nombre de nos aïeules, chez lesquelles l'indifférence tenait au manque d'instruction. « Toujours en présence de Dieu, écrit-elle quelque part, je m'entretiens constamment avec lui de tous mes intérêts »; puis, elle ajoute presque aussitôt : « Il est vrai que je n'ai jamais rien fait pour Lui. J'ai si peu l'habitude de me considérer moi-même en pensant à Dieu, que j'ai peine à me figurer qu'il soit offensé de mes fautes..., il est à mes yeux mon protecteur, plus que mon créancier. » Cette manière d'entendre la religion trahit l'illogisme de l'orgueil, et Mme Guizot se trouvait toute prête pour accepter les

principes du protestantisme. En demandant à être enterrée, suivant le rite auquel appartenait son mari, elle renia, par là même, la foi de son baptême. Quand on songe au puissant défenseur, à l'éloquent polémiste qu'une catholique véritable eût peut-être gagné en la personne de M. Guizot, on aperçoit une ombre sur cette figure, tant louée d'ailleurs.

Le premier volume du *Temps Passé* contient des fragments littéraires, des critiques dont les sujets comme les points de vue ont pu vieillir ou changer, mais qui témoignent d'une délicatesse de goût qui ne vieillira point. Le second volume se compose de longs morceaux sur l'éducation morale, d'études sur des ouvrages de pédagogie suisses et anglais; on y rencontre, de plus, un article très bienveillant sur les missions catholiques et la réponse à M. de Bonald, dont nous parlions tout à l'heure. On remarquera certainement, en parcourant cette série d'articles, la marche progressive de l'influence de M. Guizot sur l'esprit de sa collaboratrice, ainsi que deux ou trois morceaux où le futur homme d'État manie gravement l'arme de la critique légère pour attaquer les travers de société, les toilettes, les ridicules du premier Empire. Bornons-nous à ces très sommaires indications, le *Temps Passé* devant prendre place dans toutes les bibliothèques, un peu complètes, où sont réunies, déjà, les œuvres de M. Guizot.

Et, puisqu'il s'agit d'œuvres de femmes, signalons l'événement rare encore, l'apparition de la *quatrième* édition d'un poème en douze chants, *Velleda*, par Mme Penquer, couronné, lorsqu'il fut publié, pour la première fois, par l'Académie française, et que nous avons relu avec un vif attrait, autant pour le sujet chrétien, que pour le très remarquable talent de l'auteur.

IV à XV

Au Paradis des Enfants. Nous avons eu peu fréquemment à mentionner ici les œuvres de M. A. Theuriet, nous le regrettons, car non seulement il compte parmi les meilleurs romanciers, les plus subtiles analystes du moment; mais, qu'on nous permette de le dire, beaucoup de ses romans réveillent d'une façon délicieuse nos plus lointains souvenirs personnels. Dans ce dernier, le bon Onésime Aubriot, nous le reconnaissons tout de suite; il était quelque peu allié à notre famille et, certes, personne ne fut moins taillé que lui

en héros de roman. Il fallait le talent de M. Theuriet pour transformer ainsi cet original, sans qu'on puisse, cependant, s'y tromper; de même que sa baguette magique, en touchant le lit de l'Ornain, si souvent désséché, le remplit de belles « eaux bleuâtres », ce qui ne nous empêchait pas d'attester, au besoin, la fidélité de la description. Combien de fois avons-nous traversé le pont, si pittoresque, de Notre-Dame, admiré la riante vallée Barisienne, couronnée par les collines de la Ville Haute, franchi les marches usées du perron d'Onésime, nous allions dire de M. V..... Les maîtres savent colorer et vivifier ces images que nous gardons, simples mortels, imprimées seulement en grisaille dans notre mémoire; eux seuls ont le don de faire un tableau ravissant avec le moindre coin de paysage, un chien qui passe, une bande de canards qui s'ébat sur l'eau... En observant la nature, M. Theuriet n'a pas affecté de n'y voir que le laid, pas plus qu'il ne cherche à émailler son style des affreux néologismes du jour. On assure qu'il conserve une petite nuance d'accent lorrain, cela ne l'empêche pas d'écrire en bon français. Pour un réaliste, nous trouvons qu'il idéalise beaucoup la pécheresse et même le péché. Mais il a voulu qu'au fond, Francine ne fût point corrompue. Elle sent la honte de sa faute sans s'abandonner au désespoir, elle repousse la tentation du suicide, elle expie humblement, silencieusement pendant toute sa vie. Le caractère du père est beau; brisé par le déshonneur de son enfant, il lui pardonne à la fin, en songeant que, lui aussi, a eu ses faiblesses. Quant à Onésime, il aime avec un désintéressement inaltérable; la chute de sa petite protégée lui déchire l'âme, sans décourager son dévouement. Quel dommage que des scènes d'un sensualisme si accentué viennent déflorer cette idylle et choquer le lecteur honnête. Quel dommage que nos romanciers les mieux doués se croient toujours obligés d'exciter les grossiers appétits et ne veuillent pas donner à leur art un autre but,

Mme H. Gréville arrive d'Amérique avec *Frankley*. Elle avait entrepris, dans ce pays, une tournée quasi-officielle et, c'est sous forme de roman qu'il lui plaît de consigner ses observations, ses souvenirs, ses études de mœurs. Toute pénétrée de l'air respiré là-bas, elle s'est laissé prendre aux apparences de la morale puritaine et elle imite avec un beau zèle les œuvres édifiantes des authoress anglaises ou américaines. L'intrigue de *Frankley* n'a rien de neuf, elle est des plus simples. Deux charmantes miss se disputent le

cœur d'un jeune architecte. La douceur, l'abnégation, la modestie de l'une, l'emporteront sur l'éclatante beauté et les séductions savantes de l'autre, conclusion très morale sans doute. Seulement, ces romans, si convenables, si décents, qu'on emprunte à l'étranger, ne font-ils pas envier à nos jeunes filles françaises la facilité, la *sûreté*, le charme des rapports que les mœurs américaines permettent entre les jeunes gens des deux sexes? En outre, ne leur décrivent-ils point l'amour avec une ardeur exaltée qu'on rencontrerait à peine chez nos romanciers regardés comme les plus dangereux? « Celui ou celle, dit Mme H. Gréville, qui n'a point éprouvé la joie d'aimer aveuglément, pour le plaisir d'aimer, sans savoir si sa tendresse lui serait jamais rendue, qui n'a pas compris la volupté profonde de s'offrir en sacrifice à qui, peut-être, ne veut pas de vous; celui-là connaît bien peu de chose de l'amour. C'est quand il arrive à ce point de désintéressement sublime qu'il mérite d'être appelé le maître des hommes et des dieux! » Louis Veuillot le disait très bien : « Les romanciers protestants décrivent dans le cœur de leurs héros, non pas un sentiment humain, mais l'héroïsme, les ravissements, l'adoration d'un saint pour Dieu. » Cette idolâtrie de la créature nous empêchera toujours de conseiller leurs œuvres ou celles de leurs imitateurs, quelle que soit du reste leur bonne intention, aux jeunes lectrices catholiques.

Le pseudonyme de Georges de Peyrbrune dissimule le nom d'une femme dont le talent viril a été déjà fort remarqué; le nouveau roman qu'il signe : *Ensevelis*, est d'excellente facture. Une action très simple, très dramatique, d'émouvantes péripéties, une analyse très approfondie et très vraie des passions populaires, des descriptions dans le genre *plein air* et merveilleuses d'effet, feront lire ce livre avec un grand intérêt. Le romancier a vu de près les populations des carrières, il a dû être témoin d'une de ces catastrophes trop fréquentes, où s'engloutissent tant d'humbles vies. Il peint ce qui l'a frappé, en véritable impressionniste; joignant, au drame extérieur, la lutte plus complexe qui se passe au fond d'une âme secouée entre la passion et le devoir. Il est fâcheux que Mme de Peyrbrune, tout en comprenant les harmonies du culte catholique dont elle semble ignorer les dogmes et la morale, affecte si souvent les tristes allures d'une libre penseuse. L'auteur d'*Ensevelis* et des *Frères Colombe* possède cependant assez de valeur personnelle pour ne point se mettre à la remorque des naturalistes systématiques et

pour ne pas adopter si aveuglément, outre leurs doctrines panthéistes, leur syntaxe, leur grammaire, leurs crudités d'une grossièreté raffinée.

Heureuse? par Mme Marie de Besneray, qui ne manque pas non plus de talent... ni de préjugés, est un roman à thèse sur le divorce. Si Mme de Besneray penchait vers une confession religieuse, ce serait, bien entendu, vers le protestantisme, où le principe du divorce est admis. Cependant, il semble que le roman d'Arlette tende à démontrer que la loi Naquet ne fait point le bonheur. Arlette foule aux pieds tous ses devoirs pour divorcer, et trouve son châtiment dans un second mariage. La pauvre femme ne souhaite plus que « la mort qui, seule, tient ce qu'elle promet, la délivrance et le repos ». Voilà la question! soupirait Shakespeare, plus embarrassé que Mme de Besneray en face du terrible problème. D'ailleurs, si l'intrigue est bien menée, les pensées et les réflexions du romancier sont peu solides et se contredisent à chaque instant. Tantôt Mme de Besneray accuse « les religions » de rester immobiles et tantôt de trop changer. Le précepte du pardon évangélique la révolte. « C'est trop lâche ou trop sublime pour l'humanité! » dit-elle. « L'opinion du siècle préfère le précepte : Œil pour œil, dent pour dent; et cette opinion-là est faite de tolérance et de compassion. » C'est à enchâsser!

Dans le joli roman de *Maître Leteyssier*, par Lucien Macaigne, nos lecteurs trouveront, enfin, l'esprit chrétien joint à un réalisme de bon aloi, à une observation juste et humoristique. Le romancier connaît admirablement toutes les difficultés, toutes les mesquines tracasseries du notariat en province; il a pratiqué le paysan retors, le boutiquier pointilleux, la petite rentière vaniteuse, étroite et bavarde. Sans descendre au fond des bouges, sans fréquenter les lavoirs publics, il peint, avec des couleurs très vraies, la vie des petites gens, leurs travers, leurs vices, leurs passions. Sans disséquer le cerveau d'un scélérat ou le cœur d'une irrégulière, il fait une excellente étude de l'âme humaine. Il a découvert, dans notre société si calomniée, des jeunes filles modestes, sages, aimantes, solidement élevées, capables de tous les dévouements et des notaires tant soit peu poètes. — Ses héros, après l'épreuve voulue, feront un charmant ménage; n'y a-t-il pas là de quoi nous intéresser?

Montescourt : Sous ce titre, M. Léon de Tinseau raconte avec une amusante malice les aventures d'un de ces sous-préfets du

seize-mai, éclos en la saison des roses et, comme elles, éphémères. Il est fort regrettable que ce nouveau roman, si spirituellement écrit par un auteur dont on connaît l'élégance et le bon ton, ne puisse guère, malgré des flots de gaze, des prodiges de discrétion, figurer sur la table de la famille, le nœud de l'intrigue consistant en une situation par trop affreuse et surtout par trop scabreuse.

Catherine Levalier, par M. Edouard Delpit, s'achemine vers une conclusion morale, en suivant des sentiers fort glissants; faut-il dire, comme le proverbe : « Tout est bien qui finit bien? »

Les abonnés de cette Revue qui prennent, en ce moment même, tant de plaisir à la lecture de la nouvelle, écrite pour eux par M. E. Delpit, nous en voudraient si nous cherchions querelle au romancier sur certaines scènes de *Catherine Levalier*, sur le langage trop parisien de ses héroïnes, sur un style un peu heurté ou de bizarres accouplements d'idées : par exemple, lorsqu'il parle d'un « dieu calfeutré dans les nuages », d'un « néant fait d'incendies », etc. N'insistons donc point, d'autant que M. Delpit reste encore loin des extravagances de la nouvelle école... Ecoutez ce passage :

« Le noir lion de la Défense, accroupi, plus énorme dans la brume faible, ses gros muscles vernissés par une condensation de vapeurs, rêvait là, sur son piédestal. La tristesse du firmament était suave. Il errait des nues mauves clair deux ou trois effilés de dentelle couleur pavage, entre des bords lentement fondus de l'argent au laiton pâle. Une éclaircie avait le resplendissement d'un glacier et, dans les flocons dilatés du brouillard, s'épanchaient des saillies de soleil jaune. Quatre anarchistes tournaient autour du lion, en chapeaux moroses : trois blêmes et le dernier entrelardé. » Voilà le début d'un livre intitulé *Bilatéral*, par M. J. H. Rosny; les amateurs du style décadent de l'école déliquescente peuvent continuer, nous n'avons pas eu ce courage.

Notre Revue applaudissait naguère aux essais littéraires d'un jeune auteur engagé, aujourd'hui, dans une voie qu'elle déplore. Que ne possédons-nous l'autorité du critique illustre, auquel M. Tyssandier adresse plaisamment la préface de *la Première Passion*, pour l'arrêter sur cette pente! Il invoque la nécessité de s'abandonner au torrent, quand on veut arriver au succès; nous lui ferions remarquer que le succès n'est pas tout, en regard de la conscience ni même du talent; nous lui objecterions aussi, que sa *première passion* ne méritait pas le nom d'amour, et que cette jeune fille si séduisante et

si corrompue, n'appartient pas au monde honnête où il la place; elle ne saurait s'y rencontrer que comme une monstrueuse exception, à laquelle on ne sacrifie pas une existence entière. C'était de la femme ainsi comprise, que Jean de Mung disait aux jeunes gens de son temps :

Fuiés, enfants, fuiés tel beste!

Il faut également fuir les livres qui avilissent la femme et font désespérer de la vie, dès les premiers mécomptes de la passion.

On a comparé avec raison M. Lucien Biart à nos plus habiles et à nos plus charmants conteurs, on l'a même si fort goûté qu'on l'a pillé; il demande qu'on ne le confonde point avec ses plagiaires. Les récits, réunis sous le titre des *Clientes du docteur Bernagius*, ont paru déjà, dans les *Débats* et la *Revue des Deux Mondes*, ils sont empruntés aux mœurs mexicaines étudiées, sur les lieux, pendant vingt ans par le narrateur. Ces études, M. Biart « pourrait les appeler psychologiques analytiques, en affirmant qu'il s'est servi, pour les écrire, des procédés germanico-physiologiques les plus modernes »; mais, comme il le dit très spirituellement, le « public se refuserait peut-être à croire que les replis de l'âme et les cavités du cœur soient des découvertes récentes ». M. Biart préfère se présenter sans prétention aucune, ce dont il est bien récompensé par l'accueil des lecteurs délicats. *Les Clientes du docteur Bernagius* ont une simplicité de caractère et une énergie passionnée toutes primitives; elles manient le poignard comme l'éventail, supprimant, d'un seul coup, une rivale incommode ou un infidèle mari; ferventes catholiques, malgré tout, elles témoignent une horreur égale pour l'hérétique ou la courtisane. Avec de pareilles natures, les sujets de drames sanglants ne manquent pas, et avec un tel conteur, ils deviennent extrêmement émouvants. M. Biart, cette fois, n'écrit point pour un jeune public; son docteur Bernagius professe une morale trop indulgente, quand il s'agit des belles personnes; il s'oublie trop à les contempler en complet déshabillé. Quoiqu'il respecte généralement les fortes et naïves croyances de la race espagnole, quoiqu'il lui arrive même de les admirer, Bernagius est un sceptique, auquel échappent d'irrévérendieuses légèretés, comme lorsqu'il parle de « l'*aventure* du crucifiement ». Nous regrettons d'avoir à relever une expression aussi blessante pour les âmes chrétiennes, chez un auteur dont nous prisons beaucoup, du reste, les œuvres littéraires.

Jeanne Avril. M. de Bonnières, qui nous était revenu de l'Inde avec de si voluptueux souvenirs, se contente, aujourd'hui, d'une excursion autour de l'âme d'une jeune fille, d'une Parisienne. Nous disons autour, car est-il bien sûr d'avoir pénétré jusqu'au fond? Son héroïne se nomme Jeanne Avril, un nom printanier, comme les sensations de ce jeune cœur, où s'allume progressivement le soleil de l'amour, où passent les premiers orages de la vie qui courbent, sans les briser, les floraisons de la jeunesse. L'étude demandait une main délicate, M. de Bonnières l'a eu plus lourde en traitant la passion de l'arrière-saison, chez la mère de Jeanne, et en nous racontant les aventures très *vécues* de Mme Avril. Cette chute ridicule dégoûterait presque la jeune fille des plus saints devoirs... On lui rappelle que « l'existence n'a pas son but en elle-même et qu'il faut ici-bas des pleurs et des sacrifices ». Mais on la détourne du suicide par des idées bien peu relevées! L'auteur du *Baiser de Maïa* ne renonce ni au réalisme ni même au sensualisme; il a tort, du reste, à tous les points de vue, d'enchevêtrer ainsi plusieurs motifs de romans. Celui de la mère gâte, ici, celui de la fille.

Quant à M. Billet, l'auteur de *Duchesse*, autant que son héros, c'est « un artiste extrêmement friant de ces pommes vertes de la science qu'on appelle des paradoxes ». Pommes avec lesquelles il se plaît à jongler un peu trop longtemps, quoique fort habilement, aux dépens de la morale, dont il ne se soucie point, démontrant que la femme la plus aimée doit s'envelopper d'idéal, mais qu'on ne saurait guère se passer du positif. Là-dessus, notre raisonneur s'en prend d'un ton plus que léger, au plan de la nature,

> C'est dommage, Garo, que tu n'es pas entré
> Au conseil de Celui que prêche ton curé!

Le badinage inquiétant de M. Billet rappelle parfois la manière de Xavier de Maistre, moins « cette sensibilité vraie, cette mélancolie douce, » que Sainte-Beuve admirait. Xavier de Maistre croyait en Dieu, affirmait l'immortalité de l'âme, presque dans les mêmes termes que Job; il raillait les travers et les vices, il n'était point pessimiste. M. Billet n'admet que le néant et se déclare disciple de Schopenhauer. Avec cela, on peut être brillant prosateur, versificateur sans reproche, arriver à l'Académie; on n'en tarit pas moins en soi les sources vives de toute poésie, de toute émotion. M. Billet peut éblouir en faisant miroiter les facettes de son esprit, il n'en travaille

pas moins à dessécher celui de ses lecteurs. Sa thèse ne saurait être discutée ici; mais il termine son volume par une critique du duel, très incisive, très logique, dont nous aurions grand plaisir à citer quelques passages, si la place ne nous manquait. Il soutient que l'usage absurde et criminel du duel cesserait, si l'on frappait les complices, c'est-à-dire, les témoins d'une amende exorbitante. Que n'essaie-t-on d'un moyen aussi simple pour détruire ce reste de barbarie, meurtrier encore quelquefois ou dégénéré en simulacre ridicule.

XVI à XXIII

Quelques lignes suffiront pour chacun des romans qui nous restent à indiquer.

Cœur Volant, de M. de Boisgobey, deux forts volumes, dans lesquels un brave homme de père ne cesse de prêcher le divorce à sa fille, et où les ménages irréguliers sont présentés sous les plus aimables couleurs. De plus, le romancier s'y livre à une étude minutieuse des mœurs du Bookmaker, cet intéressant et très moral personnage qui fait tant parler de lui depuis quelques mois.

Pour compléter ces édifiants renseignements sur le mode du *sport*, on peut lire le *Club*, par un romancier juif des mieux informés. Il ne sied guère à M. Cohen de s'indigner contre les *goïm*, lui qui donne à son rabbin, comme au prêtre catholique, un rôle ignoble et prend pour type idéal de la matrone israélite Mme Absalon, laquelle se venge à la façon de *Francillon*, mais *pour de bon*. M. Drumont pourra puiser dans ce roman quelques pièces justificatives très curieuses.

Fantasmagories, *histoires rapides*, moins rapides qu'immorales. Qu'on nous pardonne cette triste citation : « Dieu qui régnez dans les cieux, comme s'est permis de dire Bossuet, faites-nous de temps en temps trouver nos pantoufles et avoir place dans l'omnibus! » Voilà le gros sel de l'impiété, dont M. Rameau saupoudre des pages absolument révoltantes.

Le recueil de contes, intitulé *Epines et roses*, est écrit avec un mauvais goût qui frise l'inconvenance. Il n'est pas lisible devant un jeune auditoire et, malgré les prétentions de l'auteur, ne saurait être classé parmi les ouvrages d'éducation. Quand on parle sans cesse d'*adorer* les enfants, on n'entend rien à les *élever*.

Le Prince Paul, contes parisiens; légers, pris dans des milieux

irréguliers en général, mais non immoraux ni impies. Très amusante la copie de la correspondance d'un auteur dramatique le *Lendemain d'un succès*. Très touchant le simple récit intitulé : *N'était-il pas fou?* M. Narrey se hasarde aussi à raconter les tentations d'un jeune prêtre, du moins il n'abaisse pas l'*ange* jusqu'à la *chute*. Une mort héroïque préserve cette âme de la souillure.

Que Faire? le livre du comte Léon Tolstoï, n'a rien de romanesque. L'illustre écrivain y examine, sous toutes ses faces, la question du paupérisme, sans avancer beaucoup la solution du problème social qu'il essaie de résoudre, tantôt en s'inspirant de l'Évangile pris à la lettre avec l'ardeur d'un saint François d'Assise, tantôt, en s'égarant à la suite des fouriéristes ou des saint-simoniens. Mais un ouvrage du comte de Tolstoï se lit toujours avec un vif intérêt, et, d'ailleurs, on trouve, dans ce dernier, les détails les plus curieux, les plus saisissants sur la misère en Russie.

Recommandons aux directeurs des bibliothèques paroissiales et des cabinets de lecture chrétiens, les deux excellentes publications suivantes : *les Locataires de M. Godillot* et *la Comtesse Madeleine*. On sait que M. Pierre du Château, l'auteur de la première, a le talent de donner aux ménages des conseils très sérieux et très pratiques sous une forme amusante, tandis que Mme du Campfranc, l'auteur de *la Comtesse Madeleine*, dans un genre plus relevé, plus dramatique, s'attache surtout à réveiller la foi et le patriotisme chez ses lecteurs. Cette fois Mme du Campfranc traite du divorce et présente une frappante démonstration des maux qu'il entraîne.

Disons en terminant, que la maison Didot continue la publication de sa belle édition de Walter Scott illustrée. Aux précédents romans, *Ivanhoë*, *l'Antiquaire*, *Rob-Roy*, *le Monastère*, *Redgauntlet*, etc., etc., elle vient d'ajouter *Charles le Téméraire*, roman qui contient tant de faits dramatiques et, en même temps qu'il peint en pied une des figures les plus caractérisées de la fin du moyen âge, retrace une des pages de l'Histoire de France les plus fécondes en tragiques récits et en épisodes émouvants. *Charles le Téméraire*, orné de nombreuses gravures, par Duki, est digne des précédents ouvrages du grand romancier écossais et peut être lu, comme les précédents, par tout le monde, ce qui n'est pas un médiocre mérite en ce temps-ci.

J. de Rochay.

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

A travers l'hémisphère sud, par Ernest Michel. (Victor Palmé.) — *L'Écosse jadis et aujourd'hui*, études et souvenirs, par M. le comte L. Lafond. (Calmann Lévy.) — *L'Allemagne actuelle*. (Plon, Nourrit et Cᵉ.) — *La Russie juive*, par Kalit de Wolski. (Savine.) — *Les Malavoglia*, mœurs siciliennes, par Giovanni Verga, traduction d'Édouard Rod. (Savine.) — *Les Corsaires barbaresques*, par le vice-amiral Jurien de la Gravière. (Plon, Nourrit et Cᵉ.) — *L'Académie des derniers Valois*, par Édouard Frémy. (Ernest Leroux.) — *La Lecture en famille*. (Hennuyer.) — *La Vie parisienne*, par Parisis; *les Mille et une nuits du théâtre*, par Auguste Vitu; *Théâtre de jeunes filles*, par Adolphe Carcassonne. (Paul Ollendorff.) — *Les Anniversaires*, par Louis Tiercelin. (Albert Savine.) — *Légendes bretonnes*, par Louise d'Isole. (Lemerre.)

I

C'est non seulement un voyage autour du monde que nous donne M. Ernest Michel, dans *A travers l'hémisphère austral*, mais encore, en quelque sorte, un guide pour tous les voyages autour du monde. La préface, écrite avec vigueur et sobriété, recommande à notre jeunesse ces grandes excursions qui s'accomplissent régulièrement en Allemagne, et en Angleterre et qui semblent, à juste titre, aux Anglo-Saxons, le complément de toute éducation supérieure. Le pays recueille les fruits de ces voyages d'agrément, quand ils sont accomplis avec le sérieux que mettent Allemands et Anglais à ces sortes de choses. Nous pouvons, nous devons y mettre un même sérieux, et, avec notre esprit d'initiative, en tirer des résultats aussi

bons que nos voisins, meilleurs peut-être. Oui, certainement, la France a besoin de ces voyages; nos jeunes gens doivent s'y livrer. Au lieu de se laisser aller aux plaisirs, même innocents, de la vie oisive, ils apprendront à comparer les pays entre eux; ils y trouveront des ressources nouvelles pour notre industrie, notre commerce; ils perdront de vue pour un moment nos disputes bizantines, les utopies parlementaires ou socialistes qui irritent et fatiguent ceux même qui ne veulent pas s'y intéresser. Enfin, et ceci n'est pas le plus mauvais, ils y retremperont leur corps comme leur esprit.

Il n'y aurait que cette courte et forte préface, que le livre de M. Ernest Michel serait déjà un bon livre et un livre intéressant; mais l'auteur ne s'est pas borné à nous donner de bons conseils, il a voulu nous montrer qu'il savait les mettre en pratique. Grâce à lui, le *Brésil*, l'*Uruguay*, la *République Argentine*, le *Chili* et le *Pérou* cessent de nous apparaître à travers le mirage des descriptions qui, si fleuries et colorées qu'elles soient, demeurent toujours incomplètes aux yeux et ne laissent qu'un papillotage de couleur, mais comme des pays où l'on vit, où l'on agit, où l'on travaille, où l'on peut être heureux.

Voulez-vous, par exemple, vous rendre compte d'une *fazenda* brésilienne, où l'on cultive la canne à sucre : voici quelques extraits de la visite de M. Ernest Michel chez don Pedro Paes-Leme.

« Après le déjeuner, don Pedro Paes-Leme me conduit à la visite de sa fazenda. (C'est le nom qu'on donne ici aux propriétés ou fermes.) Celle-ci comprend 800 hectares, la plupart plantés de cannes à sucre. C'est par boutures cachées dans la terre qu'on la propage : après dix-huit mois, elle produit un plumet, elle est mûre; alors on la coupe, mais elle repousse et on la coupe une seconde fois, après huit mois; elle repousse encore et on la coupe une dernière fois, après huit autres mois. Après trois coupes, on laboure la terre et on la plante de nouveau. Soixante-dix personnes suffisent à D. Paes-Leme pour cultiver sa terre : sur ce nombre, vingt seulement sont esclaves; les autres sont des familles de cultivateurs lombards ou vénitiens, ou des Chinois qui cultivent librement. Un hectare de cannes à sucre donne environ 100 tonnes par an. La canne à sucre est payée par le propriétaire 10 à 12 francs la tonne. Ainsi une famille peut gagner 4 ou 5000 francs par an et vivre bien plus à l'aise que sur les terres d'Italie, surchargées d'impôts. »

Cette activité, ce groupement de travailleurs libres ou esclaves (l'esclavage existe encore au Brésil, mais il s'éteindra dans peu de temps sans secousse, tout enfant d'esclave étant déclaré libre en naissant), mais tous traités paternellement, cette vie des grands propriétaires ou industriels séduit M. Ernest Michel, qui ne peut s'empêcher de dire :

« La vie à la campagne avec identité de goût dans les époux, le temps partagé entre les travaux de l'esprit et ceux des champs, les soins de nombreux enfants et le dévouement au personnel d'exploitation, telle m'a paru toujours la meilleure condition pour obtenir la plus haute dose de bonheur ici-bas. »

Il ne faudrait pas croire que l'auteur de : *A travers l'hémisphère austral*, tout en s'attachant particulièrement à faire de son voyage un voyage documentaire et, avant tout, profitable à l'instruction de ceux qui le liront, ait négligé le côté pittoresque. Il sait, quand il le veut, nous faire voir le pays qu'il parcourt. Témoin ces quelques lignes de journal qui nous font assister à la traversée du détroit de Magellan en juillet... et en hiver.

« 24 juillet. — A cinq heures du matin, le navire stoppe à l'entrée du détroit de Magellan. Il attend le jour pour voir sa route. Au lever du soleil, scène magnifique. Nous avons à droite la côte de Patagonie, sur laquelle se dessinent quelques montagnes, et à gauche, la *Terre de feu*, plus plate. L'une et l'autre sont couvertes de neige et de glace. Le thermomètre est à zéro.

« 25 juillet. — Le détroit n'a, en cette partie, que 2 kilomètres de large; à droite et à gauche, des collines et des montagnes couvertes de neige; les vallées sont occupées par des glaciers. Parci, par-là, des phoques, au teint roux ou noir, lèvent leur tête et regardent avec curiosité. La neige tombe. »

Nous pourrions multiplier les citations en ce genre, reproduire les nombreux passages où M. Ernest Michel nous montre l'œuvre civilisatrice, charitable, dévouée, persistante des Missionnaires, Sœurs, Jésuites, établis dans ces divers pays où ils répandent l'instruction, dont ils soulagent les misères physiques et morales; mais nous préférons renvoyer à l'œuvre même, qu'il faut connaître tout entière et qu'on tiendra certainement à placer dans sa bibliothèque, dans le coin réservé aux ouvrages utiles et intéressants, vers lesquels on revient fatalement pour s'instruire et se délasser.

Il convient d'ajouter que : *A travers l'hémisphère austral*, est

édité par Victor Palmé, avec le soin que la maison sait donner aux ouvrages de cette nature. Un caractère net et fin, un papier résistant et joli à l'œil, une couverture teintée bleue et vert et enrichie de photogravures, de nombreuses gravures hors texte et dans le texte en font un ouvrage de luxe, digne de figurer dans les meilleures collections.

II

L'Ecosse jadis et aujourd'hui, du comte L. Lafond, est une mine précieuse de renseignements, d'anecdotes, de descriptions où nous allons puiser largement.

Voulez-vous d'abord un croquis d'Édimbourg :

« Le flot des promeneurs nous porte vers Calton-Hill. C'est bien le plus admirable observatoire que nous puissions trouver pour jouir du panorama vraiment grandiose qui se déroule de tous côtés. A droite, la belle nappe azurée du golfe du Forth, émaillée de quelques voiles blanches et de rochers granitiques rouges, que les convulsions de la vague ont polis et qui reluisent au soleil... Du côté opposé à la mer, nous avons à nos pieds la ville avec ses quartiers neufs, que de verts jardins séparent de la vieille cité du moyen âge, jetée comme en désordre sur les flancs de la colline. Un imposant donjon la domine, fièrement campé sur un bloc énorme de rochers ossianiques, qui semblent avoir été taillés tout exprès par une main de géant pour lui servir de piédestal. »

Autre tableau plus moderne et non moins nettement vu et rendu; c'est celui de la ville ancienne avec ses vieilles enseignes :

« Quelques-unes des maisons de High-Street ont une hauteur prodigieuse et comptent jusqu'à douze et quatorze étages; au pied de beaucoup d'entre elles, sont creusés des sous-sols que le perron de la porte enjambe comme un pont-levis en miniature. Sur notre tête s'agite convulsivement toute une sarabande bizarre et symbolique d'enseignes parlantes. Ici, un singe monstre, fumant une pipe colossale, indique un marchand de tabac; plus loin, c'est un aigle tenant dans ses serres un maillet et un compas, emblème d'une échoppe de menuisier. Ailleurs, ce sont ces légendaires palettes de cuivre d'un barbier, ou le pot de bierre mousseux d'un *bar*. »

Cette ville bizarre d'Édimbourg, cette Athènes du Nord, comme les habitants aiment à l'appeler, est encore habitée par de singulières

gens. Combien plus bizarres ces habitants du commencement de ce siècle, combien excentrique le puritanisme de leurs mœurs! Voulez-vous prendre une idée de l'agrément que l'on pouvait éprouver à danser alors dans ce charmant pays :

« La danse n'était tolérée que dans un seul endroit, à *Georges Square*. Une loi rigoureuse interdisait à deux personnes de danser ensemble, sans avoir reçu préalablement une carte désignant la place précise qu'elle devait occuper et le numéro d'ordre du quadrille où il devait figurer. La carte des danseuses devait correspondre à celle des cavaliers. Malheur à la jeune fille qui, avec une carte marquée « deux et six » (deuxième place et sixième quadrille), était trouvée à côté d'un jeune homme numéroté « neuf et cinq ». Ce gros scandale donnait lieu aux plus fâcheux commentaires... Le complot de deux jeunes gens, pour danser ensemble, sans autorisation officielle, était un de ces attentats dont la pensée seule faisait frémir. Quant à la valse, il n'était même pas permis d'en parler; le mot seul causait une horreur profonde. »

Mais ceci n'est rien auprès de l'agrément des dîners de cérémonie :

« On n'admettait pas qu'un homme offrît son bras à une dame pour la conduire à table. Les femmes s'avançaient l'une après l'autre, observant strictement les ordres de la préséance; les hommes suivaient, sur une seule file, d'après un ordre identique. On ne mettait pas une seule bouteille de vin sur la table pendant tout le repas. Les convives qui désiraient boire devaient s'adresser aux domestiques et indiquer la personne dont on allait porter la santé. On juge de l'embarras des gens timides. Ce n'était qu'à la dernière extrémité et dans le cas d'un étranglement éminent, qu'on avait recours à la redoutable bouteille. Boire sans porter la santé d'une personne présente eût semblé indiquer qu'aucun des convives ne méritait cet honneur. »

Quelle tempérance! dites-vous. Attendez, nous sommes en Écosse. Si l'on ne buvait pas d'abord, on se rattrapait ensuite.

« Au dessert, après l'amphitryon, chaque convive, à tour de rôle, portait la santé de chaque personne présente, ce qui faisait, pour un repas de dix couverts, quatre-vingt-dix santés. »

Que de plaisirs, dites-vous, et de verres de vin! — Ce n'est pas tout. Il y avait encore des tours de toast, puis les « sentiments ».

« Chacun, le verre en main, devait successivement déclamer soit une sentence de morale ou de galanterie, soit une maxime appropriée

à la circonstance, et dont voici des échantillons : « Puissent les « plaisirs du soir effacer les tristesses du matin », ou : « Pour un cœur « sensible, plaisirs délicats. » Personne, pas même les jeunes filles, n'était exempt de cette ennuyeuse formalité. Aussi, à l'approche du moment fatal, combien en étaient-ils qui sentaient une sueur froide parcourir leurs membres et étaient prêts de défaillir.

Les mœurs judiciaires, sur lesquelles s'étend avec beaucoup de verve l'auteur de *l'Ecosse jadis et aujourd'hui*, étaient aussi singulières. Voici un usage qui a subsisté, paraît-il, jusqu'au commencement de ce siècle :

« On plaçait sur la table du prétoire, devant les juges, et sans la moindre dissimulation, des bouteilles de vieux porto, des verres de toutes dimensions, des carafes d'eau et des biscuits. Pendant quelque temps Leurs Seigneuries semblaient entièrement absorbées par les notes qu'elles prenaient... Cependant, au bout d'une demi-heure, un juge se versait un peu d'eau dans un grand verre et l'absorbait lentement, comme pour soutenir la nature; puis un autre colorait légèrement son eau en y mettant quelques gouttes de vin. Mais la patience a ses bornes et l'estomac ses exigences; un magistrat, plus nerveux que ses confrères, n'y tenant plus, vidait sans scrupule un grand verre de vin pur. Dès lors les collations et les rasades se succédaient sans interruption, au point d'exciter terriblement l'envie des gosiers desséchés qui se trouvaient dans les galeries... Ce n'était pas, ajoute lord Cockburn, qui raconte le fait, « au point « d'amener l'hermine à une ivresse complète, mais il arrivait parfois « qu'elle fut certainement hors de son assiette. »

Cette intempérance des magistrats, choquait-elle? Point. La mode était alors d'aller passer la soirée dans les « oyster-cellar », dont on sortait fort chavirant; tout le monde y allait, les dames même et seules, témoin cette aventure que raconte Walter Scott :

« Trois dames sortaient d'un « oyster-cellar », d'un pas mal assuré et la vue un peu troublée. Heureusement pour elles, la lune leur permit de retrouver *Fligh Street*, qu'elles suivirent jusqu'à *Tron Church*. Mais là se présenta un obstacle bien imprévu. L'ombre du clocher de l'église se projetait au travers de la rue et la coupait d'une large tache sombre. Les yeux égarés des trois dames prirent cette tache noire pour une rivière large et profonde qu'il fallait traverser, bon gré mal gré. Elles ne s'embarrassèrent pas pour si peu et, s'asseyant sur le bord de ce fleuve imaginaire,

elles se mirent, sans hésiter, à enlever souliers et bas, et à relever leurs longues robes à traîne! »

Parler de l'Écosse sans parler de Walter Scott n'est guère possible. Il semble que le greffier qui a enregistré si nettement dans ses romans les tics et les physionomies diverses des habitants de l'antique Calédonie, qui, en ses poésies, en a traduit l'âme, ne puisse être séparé de son pays. M. Lafond nous parle donc avec émotion du propriétaire d'*Abbotsford*. Il est de ceux qui croient que, en dépit d'une certaine rapidité de composition et de fortes négligences de style, l'œuvre de l'auteur de *Quentin Durward*, d'*Ivanhoë*, de *Vawerley*, de *l'Antiquaire*, un peu délaissée à l'heure qu'il est, reprendra sa place, une des premières parmi les charmeurs de l'imagination. Nous ne citerons rien des pages consacrées par M. Lafond au grand Écossais, mais nous lui emprunterons, pour finir, une anecdote qui ne peint pas moins bien que celles que nous lui avons déjà empruntées le caractère entier, bourru, bizarre, de l'habitant d'Édimbourg, de l'Écossais, l'Écosse enfin.

« On trouve, dans *Guy Mannering*, un curieux tableau des mœurs singulières de l'ancienne basoche d'Édimbourg. Aussi, quelle ne fut pas la surprise générale, lorsqu'un matin, au tribunal, lord Hermand (un de ces buveurs dont l'hermine n'arrivait pas à l'ivresse complète), tirant de sa poche le roman qui venait de paraître, se mit à en lire tout un chapitre. Ses collègues cherchèrent en vain à lui rappeler la solennité du lieu, mais la gaieté de cette lecture devint bientôt contagieuse. Ce qui devait rendre cette scène encore plus plaisante, c'est que le greffier, assis aux pieds de lord Hermand, écoutant silencieusement la lecture, n'était autre que le « grand inconnu », l'auteur de *Guy Mannering* lui-même. »

III

Nous relisions dernièrement le livre de *l'Allemagne*, d'Henri Heine, et nous y trouvions ces paroles qui nous faisaient dire que, si Henri Heine eût vu les *étonnantes victoires* de 1870, il eût acclamé, comme un autre, la Prusse qu'il haïssait pourtant bien :

« L'Allemagne est encore un petit enfant, pourtant le soleil est son père nourricier; il ne la repaît pas d'un lait paisible, mais de flammes impétueuses; vous autres, enfants du voisinage, gardez-vous de querelles avec le jeune gars; c'est un terrible géant; il est

capable d'arracher du sol un chêne, et, ainsi armé, de vous mettre le dos en sang et la tête en capitolade : *Tu posséderas les joyaux de l'empire, hourra! Comme la couronne d'or brillera sur ta tête!* »

Nous retrouvons cette citation dans le chapitre : le *Rêve de l'Unité*, du livre anonyme *l'Allemagne nouvelle*, publié par la librairie Plon, et qui se distingue des publications faites jusqu'ici sur l'Allemagne, par des vues plus larges, plus sérieuses, une sorte d'appel à notre réflexion.

Il faut dire, cependant, que, malgré les déclarations d'impartialité de la préface, ces pages tournent à la gloire de l'Allemagne. Elles nous montrent comment elle est arrivée, par sa patience, son obstination, non seulement à nous vaincre par les armes, mais encore à nous menacer dans notre richesse, dans notre vie, en nous arrachant peu à peu la suprématie dans les branches mêmes, où triomphait jadis et sans conteste notre industrie nationale.

Ce sont les universités qui ont fait l'unité allemande, ou, du moins, qui ont servi de foyer à l'incubation de l'unité rêvée par la jeune Allemagne, accomplie, au moment où elle s'en doutait le moins, par son ennemie la plus acharnée, la Prusse aristocratique et militaire. Voici des renseignements qui en feront foi.

« Les universités se transmettaient le mot d'ordre, sans même que l'on eût à le prononcer. Dans les repas de confrérie, au dessert, lorsque le moment de porter les toasts était venu, tous les assistants levaient leurs verres, silencieusement, tête découverte, et buvaient. Personne n'avait parlé, tout le monde avait compris. Parfois, un compagnon, moins réservé que les autres, disait simplement : *Em, Un*, et chacun s'inclinait, en signe d'assentiment, car chacun avait sous-entendu : *Vaterland*.

« En 1823, les étudiants adoptent une sorte de formule cabalistique qu'ils écrivent sur les murs, sur le tableau noir de leurs salles d'études, qu'il gravent sur les arbres : 38 — 37 ; trente-huit moins trente-sept. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela signifie que des trente-huit souverains allemands, il faut en supprimer trente-sept et n'en garder qu'un seul : Celui qui fera l'unité de la patrie. »

Le chapitre « l'Empereur », n'est pas moins curieux à lire. Le souverain, qui a réalisé, au grand étonnement de tous, — excepté de lui-même et de son ministre — l'unité allemande, y est apprécié d'une façon qui semble définitive. C'est un homme de caractère :

« L'empereur Guillaume a mieux que de l'entêtement, il a du caractère. Quand il a adopté une décision, cette décision fait corps avec lui et rien ne l'en sépare. Son caractère le maintient dans la route qu'il s'est tracée, et il y marche, éclairé par sa propre lumière, avec la sérénité d'un croyant qui confesse sa foi, fût-ce au péril de sa vie. »

Le chancelier de fer n'est pas peint avec moins de netteté. L'admiration, — à laquelle ses ennemis sont forcés, — est peut-être encore là trop prononcée; mais, nous le répétons, il faut prendre son parti, dans de tels livres, de voir l'impartialité pencher d'un côté. L'auteur montre le tenace ministre, à figure de colosse, à manières de soudard, qui a l'air d'être le général, tandis que de Moltke, avec sa figure rasée, son air mystique, a l'air du diplomate; il nous le montre, triste à Varzin.

« A le regarder marcher lourdement, appuyé sur un bâton qui ressemble à une trique, vêtu à la diable, le cou serré d'une grosse cravate blanche qui cache le col de la chemise, coiffé d'un affreux chapeau de feutre mou, escorté d'un chien qui paraît fait pour manger les gens, on le prendrait pour quelque maître forestier qui vérifie les bois à vendre, et l'on ne se douterait jamais que l'on a sous les yeux un remueur d'empires, qui pour toujours a son nom dans l'histoire. Son œuvre est énorme; mais par cela même qu'il a beaucoup fait, il a touché le néant des choses et l'on dirait qu'il en a été pénétré. »

Le socialisme, péril de tous les États et surtout peut-être de l'empire allemand, a attiré les yeux de l'auteur anonyme de *l'Allemagne actuelle* Si persuadé qu'il soit du triomphe définitif de l'Allemagne, il sait que, lors de l'inauguration de la statue colossale de la *Germania* à *Nœrderwald*, sur les bords du Rhin, il s'en est fallu de fort peu que les souverains de l'Allemagne, groupés autour du nouveau Barberousse Guillaume Ier, sautassent par la dynamite, le piédestal de la statue étant miné. C'est le nuage noir d'où sortiront des orages contre lesquels royauté ni république ne peuvent se couvrir. Nous ne relatons de ce chapitre que cette anecdote, qui montre dans *l'internationale* la main et la pensée du Juif, cette main, cette pensée que l'on commence à voir partout, et qui y est :

« Un jour, il y a de cela quatorze ans, Karl Max expliquait son système à un Français. Le Français l'avait écouté avec

attention et curiosité, car il est toujours intéressant de pénétrer dans le labyrinthe de pensées d'un novateur; quand l'exposé fut terminé, il dit : « Et l'idée de patrie qu'en faites-vous? » Karl Max se leva et répondit brutalement : « La patrie, est-ce que nous avons une patrie, nous autres? Depuis l'an 70, depuis Titus, nous n'avons plus de patrie, nous n'avons que des intérêts. » C'est le Juif qui venait de se révéler : voilà pourquoi le prolétariat socialiste, qui s'est approprié les théories de Karl Max, n'a pas de patrie; il n'a que des intérêts. »

En résumé, livre à méditer, surtout au point de vue des renseignements donnés sur le travail incessant des chefs et de l'armée allemande et les combinaisons économiques du prince de Bismarck, *vrai ministre du commerce* de l'Allemagne.

IV

Puisque nous venons de rencontrer la question juive sur notre chemin, parlons, sans plus chercher de transition, de *la Russie juive*, de Kalixt de Wolski, que publie la librairie Savine.

Œuvre de combat et d'indignation, œuvre à examiner de près, car elle nous dévoile la vraie organisation secrète juive, la puissance occulte du *Kahal*. « Source de toute cohésion collectiviste et solidarité juive », le *Kahal*, dont la puissance est assez grande pour vendre à tel Juif, non seulement le droit d'exploiter tel *Goïm*, ou Chrétien, c'est-à-dire de chercher, à l'exclusion de tout autre, à le ruiner par l'usure, mais *telle propriété spéciale*, sur laquelle le Juif acheteur et sa descendance auront seuls droit, par tous les moyens, de s'emparer.

« A qui n'est pas initié aux secrets ténébreux, au machiavalisme du Kahal, cette vente peut sembler une énigme inexplicable... Quel profit peut tirer le Juif *A* du droit sur la propriété que lui a vendue le Kahal, droit pour lequel il a payé. Le non Juif *B* ne cédera pas sa propriété au Juif *A*, par cette raison que le Kakal a investi ce dernier d'un prétendu droit de propriété? Il a acquis le *Kazaka*, c'est-à-dire le droit exclusif d'exploiter la propriété de l'individu *B*, de la louer, d'y exercer un commerce quelconque, de *prêter à usure* aux propriétaires, ainsi qu'aux autres locataires de la maison; enfin *d'employer tous les moyens possibles et imaginables de se rendre le plus tôt qu'il pourra le véritable maître de la propriété dont il*

a acheté le droit d'exploitation..., d'inventer tous les moyens d'embrouiller la situation de l'individu *B*, afin de le conduire à la ruine, voire au déshonneur; *car les propriétés des Goïms, ainsi que les Goïms eux-mêmes, sont, selon les lois juives* HEFKER (libre exploitation jusqu'à la ruine). »

Voilà qui est bien, disent nos lecteurs, mais si Juif que soit le Juif, il s'en faut de beaucoup qu'il réussisse toujours dans son œuvre ténébreuse! Il ne réussit pas si mal en Russie ou en Roumanie, puisqu'on a constaté que 23 0/0 des propriétés leur appartenaient déjà. Et l'on sait quel est leur nombre en ces pays; bien que considérable, il est loin d'être en proportion avec celui des indigènes.

Les Malavoglia, de Giovanni Verga, publiés à la même librairie (traduction d'Édouard Rod), nous mettent au courant des mœurs populaires siciliennes depuis la conquête. C'est l'histoire d'une famille de pêcheurs, la mise en scène de la vie de tous les jours, des grands malheurs de pauvres gens que la mer fait vivre et qu'elle ruine. Il y là, autant que la traduction, qui est toujours une diminution, même quand elle paraît bien faite comme celle-ci, peut le laisser deviner, de l'énergie, de la couleur, de la réalité et sans l'abus de détails trop vulgaires. Les mœurs siciliennes dans un petit pays où la civilisation n'a pénétré que par ses mauvais côtés, l'usurier et le cabaret, pouvaient présenter beaucoup de détails scabreux; l'auteur s'en tire, en général, avec adresse. Il serait bon que nos auteurs, trop amis de descriptions légères et du détail des scènes passionnées, montrassent la légèreté de main de l'auteur italien. Ils verraient que la vérité des tableaux ne perd rien à laisser dans l'ombre les détails inconvenants.

Cette étude, qui, sous la forme romanesque, est une peinture de mœurs très détaillée, sera lue avec intérêt par tous ceux qui croient que les détails des mœurs importent autant pour connaître un pays que les descriptions et la géographie pure.

V

Le vice-amiral Jurien de la Gravière poursuit avec ses *Corsaires barbaresques* ses études sur la marine de tous les temps et de tous les pays. On ne peut que répéter, à l'occasion de ce nouveau volume, ce que les œuvres précédentes nous ont fait écrire. L'œuvre

est vivante, c'est une résurrection historique, où la conviction éclate, où déborde le patriotisme. Quel commentaire coloré des sèches nomenclatures historiques qu'on nous sert trop souvent! C'est que l'amiral croit à ce qu'il raconte. Il est Doria, il est Barberousse, il est Dragut. Quand, emporté par le souvenir des événements plus modernes, *quorum pars magna fuit*, il nous parle du rôle de la marine en Crimée, en Algérie; quand il nous raconte la prise de Sfax, cette prise de Sfax dont nous avons souri, et qui est un véritable coup de maître de l'amiral Garnault, on se sent ému, entraîné, ravi. Et toujours, à tout propos, le vice-amiral revient à la pensée maîtresse, qui l'a poussé à ces études historiques, c'est-à-dire au désir qu'il a de voir la marine se préoccuper de la création, de l'invention du type *de la nouvelle flottille* qui doit seconder l'armée de terre dans nos futurs combats, et permettre à la marine, dont l'inaction en 1870 a surpris tout le monde, de débarquer sur un point quelconque des territoires ennemis un corps capable de faire une utile diversion aux opérations plus graves engagées par l'armée de terre. Cette création est le *Delenda Carthago* de l'amiral. Il y revient et nous force à y revenir; et nous y revenons volontiers, car on sent, sous cette obstination, la conviction la plus arrêtée et le patriotisme le plus ardent.

VI

Richelieu a-t-il créé de toutes pièces l'Académie française? Oui, disions-nous jusqu'ici; non, dirons-nous après avoir lu le très curieux, très érudit et très péremptoire travail de M. Édouard Frémy, *l'Académie des derniers Valois*. François Ier, Charles IX le poète, Henri III, ont été protecteurs, d'une première Académie, l'Académie *de Musique et de poésie*, qui compta toute la pléiade parmi ses *compositeurs* (ainsi appelait-on poètes et musiciens), Baïf, Jodelle, Ronsard; puis Pibrac, le Pibrac des quatrains, ces fameux quatrains dont parle Molière et qui, pour la forme et le fond, ne sont pas à dédaigner, si on en juge par les citations que nous donne M. Frémy.

Imprimé par Ernest Leroux, avec beaucoup de goût, orné de gravures représentant les protecteurs royaux et les compositeurs principaux de cette prime réunion de nos célébrités classiques, le volume de M. Edouard Frémy sera lu avec passion par les érudits

et avec agrément par les autres; car il ne manque ni de faits inédits, ni surtout de documents précis. Vingt-deux discours des académiciens, la plupart, tirés d'un manuscrit inédit de la bibliothèque de Copenhague; tels que celui de Ronsard, sur *l'Envie*, de du Perron, sur *la Cognaissance*, d'Amadis Jamyn, sur *l'Honneur et l'Ambition;* une étude sur le caractère d'Henri III, qui réhabilite le roi, au moins au point de vue intellectuel et littéraire; de piquants détails sur la présence des femmes aux séances de l'Académie *du Palais*, nouveau nom pris par cette première Académie lors de sa reconstitution sous Henri III, tout fait de ce travail une œuvre tout à fait curieuse et qui, parlant de l'Académie, mérite d'appeler et de retenir l'attention de l'Académie.

VII

La librairie Hennuyer, dont les productions s'adressent à la famille, nous envoie un recueil : « La Lecture en famille », qui contient des nouvelles, des romans, des saynettes quelques variétés sur Florian, Buffon, Lamartine, etc., mélange tout à fait agréablement disposé pour plaire à la catégorie de lecteurs que vise le recueil.

L'Adrienne Grançay, de Mme Jules Samson, est un très joli petit roman, simple, émouvant qui prend et retient votre attention. Très amusant le récit intitulé *Paddy nonchalant*, où l'auteur, M. William Hughes, moque sans aigreur la paresse irlandaise. Nous retrouvons Mme Jules Samson avec *la Nièce de Mme Peyroux*, petite histoire vivement racontée et pleine de gaieté. Étienne Marcel a signé, à côté d'elle, un récit polonais : *Partis*, qui a beaucoup de couleur et de mouvement. On regrette de n'y pas voir plus souvent le nom de M. Lucien Biart, qui n'a que quelques pages humoristiques, *Deux assassins*. Excellente publication, légère d'allure, morale de fond et répondant bien au titre qu'elle a pris.

Citons, en terminant, trois volumes consacrés au théâtre : *les Mille et une nuits du théâtre*, de M. Vitu; *le Théâtre des jeunes filles*, de M. Adolphe Carcassonne; et *la Vie parisienne* de Parisis, puisque sur la couverture de ce volume, Parisis, *alias*, M. Blavet, est représenté à demi masqué et tirant les pantins du théâtre mondain qu'il excelle à faire mouvoir.

Sans dire, comme M. Claretie, dans une de ces préfaces brillantes et nulles dont il a le secret, que les chroniques d'Émile Blavet valent

mieux que tous les traités didactiques, que c'est du Saint-Simon ou même du Bachaumont, il faut avouer qu'il y a déjà dans ces pages légères, écrites avec cet esprit de boulevard qui s'évapore un peu avec la journée qui l'a vu naître, force renseignements sur les gens du jour qu'il est bon de recueillir, des appréciations qui, pour n'être pas définitives, sont curieuses à garder.

Les Mille et une nuits du théâtre, de M. Auguste Vitu, sont également la réédition des articles écrits par le critique dans le même *Figaro*. Tracés de verve et sous l'influence des impressions de la première représentation, ces articles ont une netteté, une fleur de bon sens, parfois un peu classique, qui donne bien la note de l'effet produit par la pièce nouvelle sur le public nerveux et fort résistant des premières représentations. On feuilletera avec plaisir cette quatrième série, qui nous donne toute la critique théâtrale du 17 septembre 1875 au 30 décembre 1876.

Le Théâtre des jeunes filles, d'Adolphe Carcassonne, est en vers, sans prétention, mais non sans franchise. De ces pièces à jouer dans les pensionnats et les familles, quelques-unes sont tout à fait réussies et peuvent passer pour les modèles du genre. Nous citerons *En Chine*, *la Femme de chambre* et surtout *les Deux sœurs*, où les querelles de deux petites filles qui s'aiment au fond, si elles se battent dans la forme, donnent lieu à une amusante plaidoirie.

VIII

Les Anniversaires, de M. Louis Tiercelin, sont œuvre de poète, qui, non seulement sait son métier, mais qui a l'élan lyrique et même la force dramatique. L'auteur, de plus, tout en se laissant aller à ces élans, garde la pureté des formes vraiment françaises. *Le rire de Molière* a l'allure et le ton de la comédie, *Une Nuit au grand Bé*, les stances à *Corneille*, à *Lamartine*, enfin la pièce qui commence ce recueil, *Jeanne d'Arc*, ont du souffle. La fin surtout de cette dernière, ou plutôt de cette première pièce, est d'un beau mouvement :

Haut les cœurs! nous mettrons hors du fourreau ton glaive,
Et dans un arc éblouissant,
Je le vois, il monte et descend,
Semblable au soleil d'or qui dans l'azur se lève
Et qui se couche dans le sang.

Haut les cœurs! Nous irons au chant de ton cantique,
A l'assaut de ces conquérants!
Haut les cœurs! Jusque dans leurs rangs
Nous jetterons l'effroi de ton cri prophétique,
En Français, dignes fils des Francs!

Par suite d'une coupure maladroite, nos lecteurs n'ont dû rien comprendre à la fin de notre dernier article, sur *les Légendes Bretonnes* de Louise d'Isole. Nous croyons devoir, pour eux et pour l'auteur, rétablir entièrement le passage :

Très joliment édité le volume de *Légendes Bretonnes*, signé Louise d'Isole. Les gravures qui l'accompagnent sont bien dans le ton de ces vers au tour rapide et léger qui gardent ce je ne sais quoi de rêveur qui est l'âme du Breton :

Comme tous ceux d'Armorique
Aux tristesses sans causes enclin.

Le lac de *Grand'lieu*, *les Récits du vieux gardien du cimetière*, ont, le premier de la grandeur, l'autre, cette émotion communicative qui fait que l'on est ému soi-même. Quel joli tableau que *le Page*. On dirait une de ces cantilènes du moyen âge tout enluminée d'azur et glacée de tons roses. Le page est aimé; c'est le rôle des pages dans les fabliaux; il aime la marguerite qu'ils y rencontrent toujours :

Sa voix avait mille tendresses,
Et ses yeux aux chastes souris
Etaient tout remplis de promesses
Comme en ont les arbres fleuris.
. . . . . .
L'écho parlait d'elle aux nuits closes,
Et les brises de Bizanos
Disaient ce nom charmant aux roses
Dans les frais vallons de Gélos.

Il faudrait citer la pièce entière; mais il suffit de ces jolis vers si harmonieux pour en sentir toute la grâce.

Ch. Legrand.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Après les déclarations si formelles, les promesses si rassurantes, non seulement de l'empereur d'Allemagne, mais aussi du chancelier de l'empire, la France et l'Europe pouvaient se croire assurées de la paix, au moins pour un an. Un nouveau sujet d'alarme, et celui-là bien inattendu, a surgi tout à coup et voilà l'opinion émue encore une fois, comme s'il n'y avait pas eu des paroles solennelles en faveur du maintien de la paix. Il est bien étrange cet incident survenu à notre frontière de l'Est. On peut dire qu'avant qu'il ne soulevât l'opinion, c'est de la surprise qu'il a causé. Quand on apprit, en effet, qu'un commissaire français, attiré par un guet-apens hors de la frontière, avait été attaqué et enlevé par deux agents de police allemands, puis conduit les chaînes aux mains à Metz, on s'est demandé d'abord ce que signifiait cette nouvelle, tant elle paraissait invraisemblable. Aujourd'hui que les faits sont mieux connus, on ne les comprend guère davantage.

A la nouvelle de cet odieux incident, le gouvernement a tout de suite rempli son devoir en ordonnant une enquête sur les faits. L'enquête dirigée par le parquet de Nancy a établi que, vers la mi-avril, M. Schnæbelé commissaire français de Pagny, préposé à la frontière, avait été invité par M. Gautsch, commissaire allemand à Novéant, avec lequel il était en relations très suivies d'affaires de territoire et de police, à se rendre au poteau-frontière pour conférer avec lui. Une première fois, M. Schnæbelé se rendit à l'endroit indiqué sans rencontrer le commissaire allemand. Le 20 avril, il alla de nouveau, sans défiance et sans armes, au rendez-vous. N'y trouvant pas encore le commissaire de Novéant, il s'avança à sa rencontre sur le territoire allemand; mais à peine eut-il franchi de quelques mètres la frontière que deux agents de police, déguisés, se jetèrent sur lui pour l'arrêter. Dans la première lutte, M. Schnæbelé repoussa les assaillants et réussit à se rejeter sur le territoire français, où il leur montra du doigt le poteau qui

constatait son inviolabilité. La lutte n'en recommença pas moins, et cette fois, les policiers allemands l'emportèrent. Le commissaire français, traîné par eux de l'autre côté de la frontière, fut garrotté et emmené, malgré ses protestations.

Tel sont les résultats de l'enquête française. Le gouvernement allemand a commencé par les contester. Est-ce parce qu'il regrettait que les faits se fussent passés de cette manière? Est-ce parce que le zèle de ses agents avait été au-delà de ses intentions?

En Allemagne, M. Schnæbelé a été condamné par la cour de Leipsig, comme coupable de haute trahison envers l'empire. On l'accuse d'avoir débauché des conscrits Alsaciens-Lorrains et organisé l'espionnage. Ce sont des crimes pour l'Allemagne, des services pour la France. L'autorité allemande dit que l'arrestation de M. Schnæbelé a eu lieu en vertu d'un mandat d'amener lancé contre lui et dont il avait été prévenu. Juridiquement, la condamnation est régulière dans la forme. Le droit civil et criminel des différentes nations admet que l'étranger, auteur ou complice présumé d'un crime contre la sûreté d'un État, commis soit sur le territoire de cet État, soit même à l'étranger, peut être poursuivi devant les tribunaux de l'État lésé : les lois pénales de France et d'Allemagne sont formelles à cet égard; mais jamais, en aucun cas, l'arrestation du coupable ou de celui qui est présumé tel, ne peut avoir lieu sur le territoire de la nation à laquelle il appartient. Le droit des gens n'admet pas que l'effet d'une sentence criminelle s'étende hors des limites du territoire de l'État compétent. La condamnation par contumace prononcée par M. Schnæbelé ne pouvait recevoir son exécution que dans le cas où celui-ci aurait été livré à la justice allemande, en vertu d'une extradition, ou arrêté régulièrement sur le territoire allemand.

C'est donc le fait de l'arrestation qui constitue la gravité de l'incident de Pagny. Il y a eu à la fois guet-apens et violation du territoire. Partout l'opinion s'est émue de cette manière de faire de l'Allemand. Partout on y a vu un acte prémédité et exorbitant. Il n'est que trop manifeste que, depuis quelque temps, l'Allemagne suit, à notre égard, un système de provocations dans le but d'exciter en nous les susceptibilités du patriotisme. Les discours encore récents de M. de Bismarck au Reichstag, les attaques incessantes de la presse officieuse de Berlin, les expulsions opérées en Alsace-Lorraine par suite des dernières élections toutes françaises de cœur,

tout cela dénote un parti pris de nous pousser à bout, de nous faire sortir de la règle de prudence et de sagesse que nous avons su assez bien observer au milieu de toutes ces excitations. Plus que tout le reste, l'arrestation si odieuse de M. Schnæbelé était de nature à exaspérer notre patience et à nous pousser à quelque acte de représailles qui eût fourni le grief depuis longtemps cherché contre nous. Les circonstances de cette mystérieuse affaire indiqueraient assez par elles-mêmes que l'Allemagne n'y cherchait qu'une occasion de conflit.

La modération dont nous avons donné un nouvel exemple, la mesure observée par le gouvernement et par les organes de l'opinion auraient-elles déjoué les calculs de la politique allemande? la désapprobation unanime de l'Europe aurait-elle réagi sur les résolutions de M. de Bismarck? On dirait que le chancelier n'ayant pas réussi à nous entraîner dans une voie de représailles favorable à ses desseins, ne trouve plus aujourd'hui dans l'affaire le profit qu'il en comptait tirer. Il est assez singulier qu'après avoir provoqué, sans raison, ce grave incident, M. de Bismarck ait accepté si facilement d'examiner, de concert avec le gouvernement français, « les modalités de l'arrestation », et même de promettre les réparations légitimes du droit s'il résultait de l'examen de l'affaire qu'il y a eu violation de notre territoire. Mais tout en prenant cet engagement, le chancelier impérial a refusé d'accepter les résultats de l'enquête française. C'est là qu'est le point litigieux. Car l'offre de réparation ne serait qu'une concession hypocrite destinée à masquer le jeu de Berlin, si elle n'impliquait pas en même temps l'intention de reconnaître loyalement les faits. Les dernières informations portent à croire que l'incident ne saurait amener de graves complications, mais en même temps les organes de l'opinion publique à l'étranger font observer que si l'Allemagne persiste à blesser constamment, sous une forme ou sous une autre, les susceptibilités françaises, il sera difficile de maintenir l'esprit des deux nations dans le calme désirable. Même après un dénouement pacifique, M. de Bismarck aura de la peine à faire croire que l'incident de Pagny ne témoignait pas de dispositions belliqueuses à notre égard, et n'était pas un simple moyen de soulever un cas de guerre entre les deux pays. Si le chancelier allemand avait eu réellement à se plaindre de M. Schnæbelé, il pouvait agir par voie diplomatique, demander le déplacement ou la destitution de ce fonctionnaire, voire même des

poursuites contre le coupable. Les procédés employés par ses agents sont de ceux auxquels on recourt lorsqu'on veut remplacer la justice par la force. Il ne reste à M. de Bismarck qu'à les désavouer.

Cet incident est venu déranger le cours assez paisible de l'existence du ministère Goblet. Il s'est trouvé obligé de faire face à la situation la plus critique dans laquelle se soit vue la France depuis la vive alerte de 1875. A cette époque, l'intervention de la Russie nous préserva d'une agression de l'Allemagne à laquelle nous n'aurions eu à opposer qu'une armée en voie de formation et un matériel de guerre sur le papier. Comme alors, le nœud de la situation est aujourd'hui à Saint-Pétersbourg. La Russie est notre meilleure garantie contre l'Allemagne. Rien ne se fera sans son consentement. Avec une alliance russe la France n'aurait pas à craindre la guerre. Malheureusement, lorsque notre intérêt nous rapprochait de l'empire moscovite, la politique du parti républicain nous en éloignait. Nos gouvernants n'ont su que froisser les sentiments monarchiques de la Russie et exciter les susceptibilités personnelles du czar. Aujourd'hui, au lieu d'avoir cette puissance pour amie, nous ne pouvons compter sur elle que dans la mesure de son propre intérêt. Du reste, la Russie s'est fait une règle de conduite de conserver sa pleine liberté d'action. La conclusion de la triple alliance austro-germano-italienne a relâché les liens qui l'unissaient naguère à l'Allemagne; néanmoins elle n'entend pas plus s'écarter d'aucune puissance en Europe, que se rapprocher de l'une d'elle en particulier. Elle se tient à égale distance de l'Allemagne et de la France, prête à se tourner vers l'une ou vers l'autre. Sa règle est la neutralité. Par là elle se trouve maîtresse de la situation. Elle est vraiment, en ce moment, l'arbitre de la paix et de la guerre. L'Allemagne ne pourrait songer à nous attaquer de nouveau qu'autant qu'elle serait assurée que la Russie ne mettrait pas obstacle à ses desseins. Cette situation n'est pas nouvelle. Il aurait pu dépendre de notre gouvernement de la faire tourner au profit de la France, si toutefois la république n'était un obstacle à une véritable entente des deux pays. L'alliance ne serait presque plus possible aujourd'hui. Mais, du moins, le gouvernement pourrait travailler à mettre la Russie dans sa politique et l'empêcher de se rapprocher de l'Allemagne.

Si le ministère Goblet sort de l'affaire de Bagny à son avantage, il

y prendra une nouvelle force. On lui saura gré d'avoir sauvegardé la dignité de la France, sans exposer sa sécurité; on trouvera qu'il est digne de continuer à gérer les affaires du pays, après avoir défendu avec succès ses intérêts. L'heureux dénouement d'une affaire aussi critique accroîtra naturellement le prestige d'un ministère qui en manquait. L'incident s'est produit juste au moment où M. Jules Ferry faisait sa rentrée sur la scène politique par le chemin détourné de l'Algérie et de la Tunisie. Manifestement le ministre déchu, qui n'a pas cessé d'aspirer à reprendre le pouvoir, comptait sur ce voyage et sur les réceptions qui lui seraient ménagées là-bas pour se réhabiliter de sa chute et rétablir son crédit. M. Ferry n'a pas manqué l'occasion de prononcer des discours. Le terrain était favorable sur notre grande colonie française et en Tunisie pour entreprendre de justifier la politique coloniale à laquelle il a succombé. Parmi ses auditeurs, il ne pouvait recueillir que des applaudissements. Par malheur, l'effet de son voyage s'est trouvé sensiblement diminué par la présence de trois membres du cabinet, MM. Berthelot, Granet et Millaud, venus en touristes pour visiter durant la saison favorable notre belle colonie.

L'éclat des réceptions officielles, l'empressement des fonctionnaires et des colons auprès de leurs majestés ministérielles, a beaucoup nui à l'importance de la tournée politique de l'ancien président du conseil. Les hommages mêmes recueillis en Algérie par M. Ferry lui ont valu en France de nouvelles attaques. La vieille querelle de l'opportunisme et du radicalisme continue; la majorité républicaine reste partagée entre les deux tendances, sans qu'un courant marqué se manifeste plutôt d'un côté que de l'autre. Le moment n'est pas encore venu pour M. Jules Ferry et ses amis de revenir au pouvoir. Les anciens griefs, les anciennes oppositions subsistent contre lui. Le Tonkin est toujours là et la situation du pays conquis n'est ni assez prospère ni même assez rassurante pour faire oublier tout ce que cette acquisition aléatoire a coûté d'hommes et d'argent au pays. D'un autre côté, rien dans la situation intérieure et dans l'état des partis n'appelle un changement de gouvernement. Le ministère Goblet offre assez d'opportunisme pour ne pas déplaire aux anciens amis de M. Ferry et assez de radicalisme pour contenter les radicaux. Il se soutient tant bien que mal par lui-même et il est capable de grouper à l'occassion une majorité. Il ne court, en réalité, d'autres risques que de se briser contre une situation

financière dont la responsabilité lui écheoit parce qu'il est le ministère. Son vrai péril, ce n'est, pour le moment, ni l'opportunisme de M. Ferry, ni le radicalisme de M. Clémenceau, c'est le budget.

Le budget de 1888 sera la grosse affaire des derniers mois de la session parlementaire de cette année. Dans le parti républicain, on commence à se rendre compte de la gravité de la situation financière, on commence surtout à craindre que la République n'en vienne à périr par l'argent. L'histoire des derniers budgets a clairement établi qu'on en est au déficit. Toutes les combinaisons, tous les expédients imaginés par les derniers ministres des finances, n'ont réussi qu'à dissimuler plus ou moins la réalité de la situation et à aggraver d'année en année un état de choses auquel on ne peut différer plus longtemps de remédier. Il faut pourvoir résolument au déficit; il faut arriver à établir sérieusement le budget en équilibre. Le parti républicain se trouve acculé à cette alternative : ou des économies radicales ou des impôts nouveaux. D'un côté, il est lié par cette parole imprudente, dont l'opinion a fait comme la formule financière de la République : ni emprunt ni impôts nouveaux; de l'autre, il se sent impuissant à réaliser des économies qui ne peuvent se faire sans une réforme radicale des institutions centralisatrices et de l'administration si compliquée du pays.

Le projet de budget pour 1889, présenté par M. Dauphin, montre au milieu de quelles impossibilités on se débat. Après avoir tant déclaré, pour en finir avec le vote des Chambres, que le budget actuellement en exercice n'était qu'un budget d'attente, le ministre des finances n'a pu trouver qu'un budget d'expédients à proposer aux Chambres. Pas une économie sérieuse; pas une réforme administrative; des impôts dont le produit est incertain et dont la charge fort onéreuse; de nouveaux emprunts à défaut d'économies : tel est ce budget si peu conforme aux promesses ministérielles et à l'attente du pays. La Commission le repousse; l'opinion le condamne. On attendait un budget de réformes, on n'a encore qu'un budget d'expédients. L'équilibre qu'il présente est tout fictif; quelques-unes des combinaisons proposées par M. Dauphin sont déjà caduques. Il faut rayer dès maintenant du budget le surcroît de recettes que devait fournir la transformation de la contribution mobilière en impôt de quotité, puisque la gauche n'ose pas encore

assumer la responsabilité de cet impôt sur le revenu. Les ressources à provenir de nouveaux droits de douane ne sont qu'une éventualité impossible à chiffrer et ne peuvent constituer un élément positif d'évaluation. Les surtaxes sur les sucres et les alcools, quand même elles seraient acceptées, ne suffiraient pas pour assurer l'équilibre.

Telles sont les justes critiques adressées au projet de M. Dauphin. Celui-ci déclare cependant qu'il ne peut dresser son budget sans établir de nouveaux impôts, sans recourir à de nouveaux emprunts. La situation financière est telle que même l'opposition radicale reconnaît que la formule, « ni impôts nouveaux ni emprunts, » est devenue une chimère. Quelles que soient les économies réalisées, elles seront toujours insuffisantes à combler le déficit. On ne peut demander au ministre des finances que d'alléger le plus possible les charges publiques, de réduire au minimum les dépenses. Mais quelle économie faire, quand chaque ministre vient à son tour défendre son département et s'opposer dans l'intérêt du service aux réductions de crédit? Quel budget particulier diminuer? Les circonstances actuelles empêchent d'amoindrir les ressources consacrées à l'armée et à la marine. Quant aux travaux publics et à l'instruction publique dont les charges grèvent si lourdement nos budgets, la politique républicaine en a agi de telle sorte qu'au lieu qu'on puisse y réaliser des économies, il faudra se procurer de nouvelles ressources pour solder les dépenses engagées de ce double chef. Enfin, aucune réduction sérieuse ne pourrait se faire sur les ministères de l'intérieur, des finances, de la justice, sans un remaniement complet de l'organisation administrative qu'un gouvernement, inspiré par les vrais principes sociaux, serait seul capable d'entreprendre.

La vérité est que le régime républicain est acculé par ses fautes à la ruine et qu'il n'a d'autre moyen de s'en préserver qu'en obérant l'avenir. L'organisation actuelle de nos budgets, le système financier adopté depuis dix ans, la nécessité d'engager de nouvelles dépenses extraordinaires, de subvenir à toute sorte d'opérations pour lesquelles on a établi des budgets spéciaux, l'impossibilité de réduire les frais d'administration, tout rend inévitables de nouveaux impôts et de nouveaux recours au crédit public. Nos hommes d'État et nos financiers estiment que l'avenir sera toujours assez riche pour payer les folies du présent. C'est, en réalité, le seul moyen d'éviter une banqueroute imminente que de faire porter sur les générations

futures le poids des gaspillages et des dilapidations dont le régime actuel s'est rendu coupable. Mais quelle politique! La commission, pas plus que le gouvernement, n'arrivera à constituer un budget s'équilibrant par lui-même. Elle repousse en principe, et avec raison, le projet du ministre des finances, mais force lui sera d'y revenir, après avoir vainement essayé d'en substituer un autre à celui-là. Il ne reste à la République, en dépit de toutes ses promesses, que l'emprunt et l'impôt.

C'est une nouvelle faute au parti républicain d'avoir, cette année encore, refusé à la droite l'entrée dans la commission du budget, où elle devrait proportionnellement compter neuf membres. Au début, la gauche semblait avoir compris qu'il était de son intérêt même d'associer la minorité à la discussion et par conséquent à la responsabilité du budget, mais, en même temps, elle entendait ne lui faire qu'une toute petite place, pour rester maîtresse du terrain. La droite eût fait un marché de dupe, en acceptant de partager la responsabilité d'une situation sur laquelle elle n'eût pu exercer aucune influence sérieuse. C'était l'exclure de nouveau que de ne l'admettre que pour une représentation insignifiante. Et encore toute la gauche n'était-elle pas également disposée à accepter, même pour la plus petite part, le contrôle de la droite au sein de la commission. Les républicains se sont habitués à considérer la préparation du budget comme une affaire de famille qui doit se traiter en secret. Avec l'idée que la France est leur chose, ils se croient naturellement les maîtres du budget. Mieux vaut, du reste, que le pays voie bien que la situation actuelle est leur œuvre et qu'il ne s'en prenne qu'à eux du désordre de nos finances. Par son intolérance, la majorité républicaine continue à assumer, seule, l'entière responsabilité de la gestion financière.

La droite, exclue de la Commission du budget, n'a pas manqué de renouveler sa protestation. Mais, à quoi bon? Des actes feraient plus d'effet que des paroles. Par son attitude, la minorité n'a pas appris assez à la majorité à compter avec elle. Il faut bien reconnaître que son opposition n'a été ni assez habile, ni surtout assez active. Que n'eût pas fait, dans la Chambre actuelle, une minorité compacte de cent soixante-dix ou cent quatre-vingts membres, ardente à la lutte et disciplinée autant que zélée? Quel champ de bataille favorable que le budget! Même exclue de la Commission, la droite pourrait encore lutter sur ce terrain avec le plus grand

avantage. Là surtout, il lui serait facile d'avoir l'opinion avec elle. A propos du budget de l'instruction publique, par exemple, comme l'opposition aurait beau jeu à faire comprendre au pays que ce poids de 130 millions, dont il est surchargé, vient, en grande partie, des détestables lois scolaires de la République et qu'il suffirait, pour réaliser immédiatement une économie considérable, d'en finir avec l'instruction laïque et obligatoire.

La République comptait triompher par l'école. Depuis dix ans, le budget de l'instruction publique est son principal instrument de règne; elle n'a cessé de l'accroître d'année en année pour y puiser une nouvelle force. Le budget scolaire, c'était le budget sacré, celui auquel il fallait toujours ajouter et jamais retrancher. Les communes, par l'effet de la même politique, ont été associées aux dépenses de l'État. On les a poussées à de folles constructions, à des laïcisations coûteuses. Par surcroît, la loi de 1886 met à leur charge toute sorte de dépenses d'établissement et d'entretien d'école. Mais les communes sont encore plus pauvres que l'État et, tandis que les réformateurs du budget, effrayés maintenant de la situation financière, proposent d'exonérer l'État en rejetant toutes les charges scolaires sur les communes, c'est l'État, en fait, qui est obligé de venir au secours des communes, et au budget de 1888 figure un nouveau crédit de plusieurs millions, à titre de subvention aux départements, villes ou communes, pour le paiement des dettes contractées pour la construction de leurs établissements publics d'enseignement. Et ces communes, incapables de payer leurs dettes, vont avoir encore à faire face aux dépenses qu'entraînera partout la transformation des écoles, actuellement dirigées par des instituteurs congréganistes, en écoles laïques! C'est-à-dire que de nouvelles charges incomberont encore à l'État et que le budget actuel devra être grevé de nouveaux millions.

Quelle occasion favorable de montrer au pays que la politique sectaire du parti républicain aboutit à une augmentation énorme des charges publiques et que la laïcisation ne coûte pas seulement la paix des croyances, mais aussi l'argent des contribuables! Le budget sera un grand argument pour le groupe de sénateurs de la droite qui a pris, si opportunément, l'initiative d'une révision de la dernière loi de 1886 sur l'enseignement primaire. Usant du droit constitutionnel, qui permet de revenir sur les lois trois mois après leur promulgation, M. Fresneau, avec quarante de ses collègues, a

présenté au Sénat, avant les vacances, une proposition tendant à l'abrogation de cette funeste loi, « loi, comme ils disent, qui, dirigée tout entière contre la foi religieuse de l'immense majorité des familles, impose à la nation, et pour l'enseignement public et pour l'enseignement privé, des sacrifices au-dessus de ses forces. » Ce n'est pas seulement un acte de justice et de bon gouvernement, que réclament les honorables signataires de la proposition, c'est aussi un allègement considérable au budget qu'ils proposent. Si juste que soit leur demande, on ne peut se dissimuler qu'elle n'a aucune chance d'être accueillie, puisqu'elle tendrait à défaire ce qui a été l'œuvre principale de la politique républicaine; du moins, il sera établi que le parti au pouvoir ne veut pas d'économies qui contrarieraient ses passions.

Ne sont-ce pas aussi les intérêts de secte qui empêchent de réaliser une autre économie encore plus productive et signalée bien des fois à l'attention de nos législateurs? M. Dauphin, dans son projet de budget ne craint pas de proposer 130 millions de surcroît d'impôts. Voilà cinq ans déjà que M. Léon Say lui-même lui conseille de les demander à la répression des fraudes commises au préjudice du Trésor public. Le croirait-on? en pleine république, sous ce régime de vertus et de désintéressement, le Trésor est frustré chaque année d'une centaine de millions. Et qu'on n'aille pas imputer ce déficit aux fraudeurs! Ceux-ci, on les connaît, on pourrait les faire payer; mais une protection occulte les protège contre le zèle des agents du fisc et les encourage dans leur mauvaise foi. Les républicains eux-mêmes, ceux du moins qui ne sont pas arrivés au ministère, le reconnaissent. « Ce sont les complaisants, dit le *Siècle*, qui, par mollesse dans les répressions ou par des intercessions intéressées en faveur des fraudeurs, encouragent les délits. Maintenant la fraude monte; elle était autrefois confinée dans les bas rangs de la société, elle gagne les sommets ».

On ne saurait mieux signaler le mal que ce journal républicain qui, dans son accès de franchise, fait le procès au régime lui-même, en donnant les vraies raisons de ces fraudes commises au détriment de la fortune publique. Une des principales, c'est que les petits employés sont mal payés, peu encouragés, et s'ils déploient trop de zèle on les révoque. Poursuivre un fraudeur est un risque terrible. L'employé y joue sa position, son pain. Pourquoi? Parce que le fraudeur, pour peu qu'il ait une influence électorale,

compte parmi ses amis des sénateurs, des députés qui feront congédier l'employé, obtiendront un blâme contre son chef de service et menaceront, s'il le faut, le ministre des finances de votes désagréables.

Ainsi, l'intérêt électoral si préjudiciable de tant de manières à la bonne direction des affaires publiques, est encore une cause de déficit pour le budget. On ne saurait trop remarquer que la condition financière des États dépend avant tout de leur politique. Avec le régime républicain actuel la France n'aura jamais de bonnes finances. Les économies y sont aussi impraticables que les réformes. Les débats stériles recommenceront avec la discussion du budget; on disputera sur des réductions de crédit, on cherchera à rogner de nouveau sur les différentes administrations, on reviendra à l'idée de la suppression des sous-préfectures contre laquelle, cependant, la plupart des conseils généraux viennent de protester; on provoquera peut-être quelque nouvelle crise ministérielle; mais, en définitive, le budget restera ce qu'il est, et le dernier mot de notre situation financière sera encore : impôt, emprunt et déficit.

Il faudrait douter de la vitalité de la France, s'il ne finissait pas par se produire quelque mouvement d'opinion contre un régime qui est manifestement la ruine du pays. Bien des choses conspirent contre ce réveil de l'esprit public. On en est réduit à se féliciter comme d'un bon résultat qu'à Marseille, par exemple, l'ancien conseil municipal, dissous à la suite de ses manifestations en faveur de la Commune, soit remplacé par un autre d'un tempérament républicain plus modéré. On oubliera que le conseil municipal de Saint-Ouen, dissous pour la même cause, a été réélu tout entier, et on croira avoir beaucoup gagné si, aux prochaines élections municipales de Paris du 8 mai, la majorité du nouveau conseil est un peu moins radicale, et la minorité un peu plus nombreuse. Encore ce résultat n'est-il rien moins que certain. Et pourtant, le sentiment religieux qui vit encore au fond des populations devrait suffire à déterminer partout, et même dans les grandes villes, une réaction contre un gouvernement qui représente surtout la laïcisation et la persécution.

Ce n'est pas qu'un certain apaisement ne se soit produit dans les questions religieuses avec le ministère Goblet. Ainsi, la longue vacance des sièges épiscopaux dépourvus de titulaires a cessé

après une entente avec Rome sur les personnes; il y a aussi quelque tolérance à l'égard des congrégations religieuses expulsées; les traitements ecclésiastiques, quoique retenus encore dans certains diocèses, comme à Viviers, sont moins souvent supprimés; il y a enfin moins de tracasseries envers le clergé. Mais tout cela n'est pas la paix, tout cela ne constitue même pas un retour sincère à l'application du Concordat; tout cela n'est rien devant la menace qui pèse de nouveau sur le budget des cultes, c'est-à-dire sur l'essentiel du Concordat. Et, en effet, la Commission du budget a différé de nommer le rapporteur du budget spécial des cultes, jusqu'à ce qu'elle eût statué sur le principe même de ce budget. Et si elle est d'avis de le supprimer, le gouvernement le maintiendra-t-il malgré elle? Et la Chambre, à son tour, ne donnerait-elle pas raison plutôt à la Commission qu'au gouvernement? D'année en année, l'existence de ce budget des cultes devient de plus en plus en précaire. On en est aujourd'hui à parler de sa suppression, comme si la politique de laïcisation et de tracasserie religieuse suivie jusqu'à présent ne suffisait plus, comme si l'on voulait en venir à la guerre ouverte avec le clergé et avec Rome.

En Allemagne, la longue lutte engagée contre l'Église vient d'avoir son dénouement. La nouvelle loi ecclésiastique présentée par M. de Bismarck a été votée par la Chambre des députés de Prusse, comme elle l'avait été par la Chambre des seigneurs. La paix religieuse est conclue, le *culturkampf* a cessé. Il n'a pas fallu moins que l'intervention directe du Pape pour obtenir ce résultat. Sur la plupart des points le nouveau projet donnait satisfaction aux catholiques; restait néanmoins l'exclusion des ordres religieux enseignants et l'obligation de notifier au gouvernement le nom des titulaires nommés par l'autorité ecclésiastique aux cures. C'en était assez pour laisser subsister parmi les plus vaillants défenseurs des droits de l'Église des dispositions défavorables à l'égard de la loi. A vrai dire, ni la lettre de S. Em. le cardinal Jacobini à Mgr l'évêque de Fulda sur la conduite à tenir dans la discussion et le vote de cette loi, ni la mission officieuse de Mgr Galimberti à Berlin, n'avaient réussi à désarmer l'opposition des catholiques militants du Centre, ni surtout à calmer leurs défiances et à les rallier à une loi où ils croyaient voir le principe d'une nouvelle et inévitable lutte. Il se manifestait parmi eux bien des doutes et des répugnances; mais la lettre du Souverain Pontife à Mgr l'Archevêque de Co-

logne a changé sinon leurs sentiments, du moins leurs décisions.

Pouvaient-ils ne pas se rendre à l'appel du Pape qui les engageait à ne pas refuser leur adhésion au nouveau projet de loi? Tout en disant que cette nouvelle loi ne donne pas pleine satisfaction aux revendications catholiques, Léon XIII estime néanmoins qu'il y a lieu de se contenter des concessions obtenues. La lettre pontificale constate que plusieurs des dispositions législatives qui constituaient le *culturkampf* ou ont été abrogées ou seront atténuées dans la pratique. « La conscience de notre charge apostolique, y dit Léon XIII, et la prudence même en ce qui concerne les affaires à traiter, nous avertissent de préférer le bien certain et présent à l'attente d'un bien douteux et incertain. » Certes, comme l'observe le Souverain Pontife, « quelque direction que le temps amène dans les cours des affaires allemandes, c'est assurément une grande chose et de grand profit pour l'Église que les évêques puissent, en vertu de leur pouvoir sacré, diriger le clergé et le peuple; que la multitude catholique puisse recevoir de ses pasteurs les préceptes de la foi et des mœurs; que les élèves du sanctuaire puissent être, en vue du sacerdoce, saintement élevés dans les séminaires; que les membres de plusieurs ordres religieux puissent, au grand jour et devant les yeux des peuples des villes, donner l'exemple d'une généreuse émulation pour la pratique des vertus évangéliques. »

Ce sont là de précieux avantages qui ont paru tels au chef de l'Église qu'il n'a pas hésité, pour les assurer au peuple allemand, à sacrifier quelque chose de la juridiction ecclésiastique. Il résulte, en effet, de la loi votée par les Chambres que la nomination des curés devra être faite de concert entre les évêques et les préfets, et c'est là une concession considérable au pouvoir civil. Toutefois, ce point reste l'objet des négociations particulières que le Pape poursuit avec le gouvernement prussien, en vue de régler les cas éventuels de désaccord entre les deux autorités. D'un côté, Léon XIII croit qu'il n'y aura que de bons choix à faire dans le clergé allemand qui a donné durant la persécution, une si grande preuve de vertu et de fidélité dans le devoir; de l'autre, il espère, par suite d'une entente ultérieure avec le cabinet de Berlin, atténuer dans la pratique l'exercice du droit concédé au gouvernement.

Après la lettre à l'archevêque de Cologne, les catholiques allemands, qui auraient voulu obtenir une loi complètement satisfaisante, n'avaient plus qu'à reconnaître les motifs de sagesse et de

conciliation dont la conduite du Pape s'était inspirée. Autant M. de Windhorst et ses collègues ont été vaillants dans la lutte qu'ils soutenaient, depuis quinze ans, contre M. de Bismarck, autant ils se sont montrés déférents pour les avis du Pontife. Au nom du centre tout entier, M. de Windhorst s'est rallié au projet de loi, concédant ce que le Saint-Siège concédait, faisant siennes les espérances de Léon XIII et mettant, comme seule condition à son adhésion, que le projet de loi serait intégralement voté et sans aucune modification défavorable, tel que le Pape l'avait approuvé et tel qu'il demandait qu'on le votât. De son côté, M. de Bismarck a insisté aussi, auprès de la Chambre, pour que la loi fût acceptée tout entière, sans changement et sans renvoi à une Commission. Tout s'est passé, malgré l'opposition persistante des progressistes, comme on le voulait, de part et d'autre, et la loi a été votée à une grande majorité.

Le discours prononcé, en cette circonstance, par M. de Bismarck, n'a pas été moins important que les précédents. Le chancelier y a exposé dans quelle vue il avait proposé les fameuses lois de mai et avec quel esprit il en demandait l'abrogation. C'était bien tard venir déclarer, après quinze ans de persécution, qu'il n'avait jamais considéré ces lois comme des lois permanentes; c'était bien tard venir protester que, même au plus fort de la lutte, il avait toujours eu le désir de satisfaire les catholiques paisibles et jamais la pensée d'exercer contre eux une pression indéfinie. Il est moins étrange que M. de Bismarck ait assuré que, dans la lutte engagée contre l'Église, comme au cours des négociations poursuivies avec le Pape, il s'était guidé par des considérations exclusivement politiques. Nul doute, en effet, qu'en instituant le *Culturkampf*, M. de Bismarck ait cru y trouver un élément de consolidation pour l'empire allemand. La politique l'inspirait alors. Depuis, l'expérience lui a démontré que la lutte contre l'Église n'avait eu d'autre résultat que l'affaiblissement de l'empire. C'est la politique qui l'a conduit à la paix, comme elle l'avait poussé à la guerre. Mais là, précisément, est le danger de l'avenir. Une paix, qui ne procède ni de la justice ni du droit, mais qui s'inspire uniquement de l'intérêt, est-elle sincère et peut-elle être durable? Quelle garantie offre-t-elle? Quelle assurance donne-t-elle que de nouvelles circonstances ne ramèneraient pas M. de Bismarck au *Culturkampf*? Si la politique est toute la raison de sa conduite, il n'y a pas, pour les catholiques,

de vraie sécurité dans la paix qu'il conclut aujourd'hui avec l'Église. Du reste, il avoue lui-même que l'État n'a abandonné aucune de ses prérogatives essentielles et qu'il sera toujours maître de retirer des concessions dont l'expérience pourrait démontrer le danger. Ce n'est donc qu'une paix provisoire qu'il apporte en échange des avantages qu'il obtient par la cessation de la lutte, une paix simplement conditionnelle.

Néanmoins, il y a lieu de s'en féliciter pour le moment. Quelle qu'elle soit, cette paix est une victoire pour l'Église et pour les catholiques du centre à qui on la doit. A la faveur du répit qu'elle accorde et des libertés qu'elle procure, l'Église pourra réparer les maux de la persécution, réorganiser son enseignement et le ministère paroissial, se refaire elle-même et reprendre de nouvelles forces pour une nouvelle lutte.

Mais cette trêve pour l'Église n'est pas sans menace pour la France. Les considérations politiques qui ont amené M. de Bismarck à la conclure sont, d'après son propre témoignage, d'ordre extérieur aussi bien que d'ordre intérieur. Et, à ce sujet, le chancelier de l'empire allemand a été jusqu'à dire qu'il n'y avait pas de paix durable possible avec la France, qui, « dans le cours de ce siècle, a déjà attaqué trois fois la Prusse ». Un tel langage est plus menaçant que sincère. La France a donné assez de preuves de sa patience et de son désir de la paix, pour que M. de Bismarck ne puisse arguer de nos prétendues dispositions belliqueuses. En tous cas, les paroles comminatoires du chancelier, qui semblent un commentaire anticipé de l'incident de Pagny, sont un avertissement à nous tenir prêts à toutes les éventualités.

L'attention s'est trouvée subitement détournée des affaires d'Orient qui ont cependant aussi leur importance. La question bulgare n'a pas encore trouvé sa solution et reste un point noir à l'horizon, bien que le *Nord* prétende qu'elle ne puisse plus être considérée comme de nature à troubler la paix européenne. La Russie continue de s'abstenir de toute intervention directe, ne voulant ni traiter avec la Régence actuelle, ni négocier avec la Turquie, tant que subsistera le gouvernement des régents. Des bruits circulent au sujet d'un arrangement qui aurait été soumis par M. Nelidoff à la Porte, et que celle-ci serait disposée à patronner. On parle aussi du retour en Bulgarie du prince de Battenberg, qui accepterait de reprendre le pouvoir à certaines conditions et sous la

garantie des puissances; mais on ne dit pas si ces puissances, et notamment la Russie et l'Angleterre, les ont acceptées. Tout reste donc en suspens.

Les inquiétudes ont reparu aussi du côté de l'Afghanistan. L'Angleterre et la Russie se sont retrouvées en présence au milieu d'une insurrection provoquée par la délimitation de la frontière et l'attribution de certaines peuplades indépendantes à l'Afghanistan. Les Ghilzais refusent de reconnaître cette suzeraineté de l'émir et ont commencé un soulèvement qui pourrait finir par mettre aux prises de nouveau les deux grands empires moscovite et britannique entre lesquels l'Afghanistan est la dernière barrière. L'insurrection à laquelle la Russie, dit-on, ne serait pas étrangère, a pris de telles proportions, que l'Angleterre aurait jugé prudent de couvrir sa position de l'Inde par l'envoi de troupes destinées à soutenir au besoin l'autorité de l'émir, son allié. La situation s'aggrave aussi pour l'Angleterre, en Birmanie, où un nouveau soulèvement des Dacoïts vient de se produire et montrer combien était présomptueuse l'assurance de l'Angleterre qui annonçait si haut la pacification complète de la Birmanie.

Malgré les embarras du dehors, le cabinet Salisbury poursuit froidement l'application de son programme en Irlande. On s'étonne de cette imprudence, en face de l'attitude du peuple irlandais chez lequel le mouvement de protestation contre le bill de coercition a pris l'importance d'un mouvement national. Lord Salisbury a réussi, malgré les efforts éloquents de M. Parnell, à faire voter ce bill à la Chambre des Communes; mais si M. Gladstone lui-même n'a pu changer la majorité, l'ancien ministre a opposé, avec une nouvelle force, sa politique sage et libérale à cette politique aveugle et violente du cabinet actuel, et ses paroles resteront comme le véritable programme du gouvernement britannique à l'égard de l'Irlande et comme l'avertissement des dangers que court l'Angleterre à s'obstiner dans une voie injuste autant qu'impolitique.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

3 *mars*. — Ouverture du nouveau Reichstag allemand. Le discours du vieil empereur est résolument favorable à la paix.

La Chambre des députés reprend la discussion de la loi sur les céréales. M. Méline répond au discours prononcé contre la loi par M. Rouvier. Il y a, dit-il, un fait indéniable, c'est la crise agricole, la dépréciation de la propriété foncière, l'abaissement des fermages et même l'impossibilité de trouver des fermiers. Le revenu agricole est à la veille d'être totalement supprimé et l'on ne trouvera plus alors ni capitaux ni bras pour exploiter la terre, si la Chambre ne vote pas la surélévation des droits. M. Lesage se prononce pour le libre-échange, et par conséquent contre le vote du droit de 5 francs.

4. — Le gouvernement autrichien présente une demande de crédit pour compléter l'armement militaire. La Délégation, après avoir entendu les explications du ministre de la guerre, approuve à l'unanimité le rapport concluant à l'acceptation des propositions gouvernementales.

Le gouvernement russe adresse à ses agents à l'étranger une circulaire dans laquelle il déclare qu'il se sépare de l'alliance des trois empires et qu'il reprend sa complète liberté d'action dans les affaires d'Europe.

5. — La Chambre des députés continue la discussion du projet de loi de surélévation des droits sur les céréales. M. Antonin Dubost se prononce contre toute augmentation de droits. Il se sert pour cela des arguments de tous les libres-échangistes. M. Develle, ministre de l'agriculture, révèle alors à la Chambre les dissentiments soulevés dans le Conseil des ministres par la loi sur les céréales. Il a essayé, dit-il, de convaincre la majorité de ses collègues de l'utilité du relèvement des droits, mais il n'y est pas parvenu. Il espère être plus heureux devant la Chambre, il se fait applaudir de la droite et d'une partie de la gauche. M. Peytral réplique au ministre de l'agriculture, et se prononce également contre la surélévation des droits. M. Goblet, pris à partie par M. Yves Guyot, intervient dans le débat et déclare lui aussi qu'il n'y a pas lieu d'augmenter le droit sur les blés étrangers, la situation de l'agriculture, selon lui, n'étant pas aussi grave que l'ont dépeinte les partis ans de la loi.

6. — Un nouveau meeting de protestation contre le projet de surtaxe sur les céréales, comprenant 1,500 personnes, est tenu à Marseille, il vote un ordre du jour, qu'une délégation porte au préfet pour être transmis au gouvernement.

De leur côté, les républicains italiens tiennent une réunion à l'effet de protester contre la politique coloniale suivie par le gouvernement italien; 400 personnes environ y assistent. A l'issue de la réunion, une centaine d'assistants se dirigent vers le consulat d'Italie et, s'étant rangés sous les fenêtres, se mettent à crier : « A bas la monarchie italienne! Vive la République! A bas l'alliance austro-allemande! Vive l'alliance de l'Italie avec la France! » Puis, les manifestants se dispersent sans autre incident. Le consulat étant gardé par la police.

7. — La Chambre des députés entend la discussion de l'interpellation de M. Cunéo d'Ornano sur les affaires de la Corse. Cet orateur signale les faits graves qui auraient amené un véritable soulèvement en Corse. Il n'y aurait plus en Corse ni administration ni justice. La justice et l'administration sont aux mains de parents de M. le sénateur de Casabianca, et ils en abusent contre les partis vaincus. L'orateur en appelle au gouvernement pour ordonner une enquête sur l'affaire Léandri. M. Goblet répond que M. Cunéo d'Ornano exagère la situation et que la Corse est un pays où se sont toujours livré bataille les influences centrales. Le gouvernement s'engage à réprimer tous les abus qui existent et qui lui seront signalés. C'est pourquoi il traduira devant le jury M. Léandri, qui a fait un appel aux armes. Le président prie la Chambre de ne pas ordonner une enquête. Après quelques observations échangées entre MM. Arène, Andrieux, Ceccaldi et Astina, M. Cunéo d'Ornano retire son interpellation.

Au Sénat, M. Berthelot est sur la sellette. M. de l'Angle Beaumanoir lui demande raison des attaques inexplicables auxquelles le ministre de l'instruction publique s'est livré à deux reprises différentes contre les paysans bretons. Sans doute, les Bretons n'aiment pas la chimie, mais ils restent fidèles à la foi de leur pays; ils aiment leur patrie; ils travaillent et ils vivent honnêtement, afin de pouvoir bien mourir. M. Berthelot déclare qu'il s'est trompé et l'incident est clos.

8. — La Chambre des députés reprend la discussion de la loi sur les céréales. M. Jaurès, républicain, dépose une proposition d'ajournement de la question sur les céréales, afin de laisser le temps au gouvernement de chercher les moyens de remédier aux souffrances de l'agriculture. M. de Soubeyran, de la droite, combat énergiquement cette proposition. Après quelques observations échangées entre MM. Méline, Develle, Millerand, de la Martinière, Floquet et René Brice, la proposition de M. Jaurès est mise aux voix et rejetée. M. Achard défend alors un contre-projet qui tend à abolir tous les droits sur les céréales. Ce contre-projet est également repoussé.

9. — Le Reichstag allemand vote le septennat militaire par 247 voix; sur 393 membres dont se compose la députation, soit une majorité de 146 voix.

10. — La Chambre des députés continue la discussion du projet de loi sur les céréales. Après avoir successivement repoussé les contre-projets de MM. Félix Faure, Yves Guyot, Bourgeois et Sourigues, tendant à faire repousser la surélévation de droits sur les céréales, elle adopte à 90 voix de majorité (328 contre 238), le droit de 5 francs par 100 kilos de froment.

11. — Le Sénat, après avoir adopté un projet de résolution de M. Scheurer-Kestner tendant à apporter un certain nombre de modifications dans le

règlement du Sénat, vote le projet de loi concernant la répression des fraudes dans le commerce des engrais, et reprend le débat de la loi sur les aliénés, dont il adopte l'ensemble, après une discussion à laquelle prennent part MM. de Gavardie, Le Guen et Théophile Roussel.

12. — La Chambre des députés reprend la discussion de la loi sur les céréales. L'amendement de M. Prévet tendant à porter à 10 francs au lieu de 8, chiffre de la commission, le droit sur les farines, est rejeté, sur la demande de M. Méline, rapporteur et président de la commission. MM. Bernard Lavergne et Georges Roche proposent alors une disposition additionnelle ayant pour but d'autoriser le gouvernement à suspendre les effets de la loi, lorsque les cours du blé auront subi une élévation anormale. Cette disposition, acceptée par la commission et combattue par MM. Frédéric Passy. Pelletan, Rouvier et Brialou, est mise aux voix et votée par la majorité,

14. — La Chambre des députés continue la discussion de la loi sur les céréales. M. Lejeune présente un amendement tendant à un dégrèvement de l'impôt des boissons, avec le produit des surtaxes. Cet amendement, combattu par M. Rouvier, est rejeté. Le débat sur l'article 11 donne lieu à divers amendements de la part de MM. Peytral, Rouvier, Hubbard, Antide Boyer, Barré et Pelletan. Ces amendements sont tous rejetés et l'ensemble de la loi est adopté par 318 voix contre 248.

15. — La Chambre des députés entend un semblant de discussion d'un projet de loi tendant à autoriser la ville de Saint-Etienne à emprunter 1,641,273 francs pour la construction d'un lycée. M. Laur prononce, dans le vide, un discours motivé contre l'établissement de ce nouveau lycée : c'est à peine si on écoute les révélations curieuses qu'il fait à ce sujet. MM. Audiffred et Berthelot soutiennent le projet qui est adopté.

La Chambre vote ensuite l'urgence sur les projets de loi relatifs à une modification des tarifs des douanes pour les maïs et le riz.

Dans le consistoire tenu hier au Vatican, le Saint-Père a créé cardinaux NN. SS. di Rende, nonce à Paris; Serafino Vanutelli, nonce à Vienne; Rampolla, nonce à Madrid; Mosella, ancien nonce à Lisbonne, et Giordani, archevêque de Ferrare. Sa Sainteté a préconisé ensuite quinze nouveaux évêques, dont six italiens et neuf étrangers. L'accord n'ayant pu s'établir entre le gouvernement français et le Saint-Siège, aucune nomination d'évêques français n'a été faite.

Le président du Conseil, M. Goblet, adresse une circulaire aux préfets au sujet des bookmakers. Cette circulaire prescrit l'interdiction des paris de toute nature engagés sur les courses : toutes les fois qu'ils seront pratiqués soit sur l'hippodrome, soit en dehors, par des agences ou par des individus faisant du pari une industrie spéciale, les contrevenants seront traduits soit devant le tribunal correctionnel, soit devant le tribunal de simple police.

16. — Ainsi que le bruit en courait depuis plusieurs jours, le gouvernement russe avoue, par dépêches officielles, l'exactitude d'un nouveau complot contre le czar. Six étudiants ont été arrêtés, dans la rue Newski, où l'empereur devait passer dans quelques instants avec l'impératrice et son fils pour se rendre à une cérémonie.

17. — Le Sénat, réuni dans ses bureaux, nomme une commission pour

l'examen du projet de loi sur les céréales voté par la Chambre. Tous les commissaires élus sont favorables, et dans les bureaux 134 voix se prononcent pour le projet de loi et 53 *contre*. Le vote de la loi est donc dès à présent assuré.

18. — Les révolutionnaires socialistes et consorts célèbrent, à leur façon, *l'anniversaire de la Commune* dans de nombreuses réunions dans les différents quartiers de Paris. A la *salle Favié*, rue de Belleville, banquet du comité central révolutionnaire; salle des *Mille Colonnes*, rue de la Gaîté, grande conférence, punch, chants socialistes. Salle Guizard, rue des Écluses-Saint-Martin, punch, conférence avec les citoyens Félix Pyat et Gambon. Salle du Moulin de la Vierge, rue de Vanves, soirée familiale. Soirée semblable, rue du Cadran, rue Fessart. La *Fédération des Travailleurs* socialistes de France organise des réunions un peu partout : rue de Vanves, avenue Daumesnil, boulevard de la Gare, avenue de Choisy, boulevard de la Villette. Le *Coup de feu* réunit ses partisans place Saint-Michel, à la Salle Jeaust. De leur côté, la *Sentinelle révolutionnaire* de Montmartre et la *Panthère des Batignolles* louent des salles dans ces deux localités.

Le Conseil municipal ds Marseille fête l'anniversaire du 18 mars, d'une façon digne des édiles parisiens. Sur la proposition d'un conseiller municipal socialiste de cette ville et par 20 voix contre 7, il lève la séance en commémoration du 18 mars, aux cris de : Vive la Commune!

19. — M. Jules Grévy remet, avec le cérémonial ordinaire, la barrette rouge à S. Em. le cardinal di Rende, nonce apostolique du Saint-Siège à Paris.

La Chambre des députés, après avoir adopté plusieurs projets d'intérêt local, reprend la discussion du projet de loi tendant à protéger le maïs, le riz et le daris. — M. Taillandier parle en faveur de l'établissement d'un droit. Sa proposition est combattue au nom du gouvernement, par M. Lockroy. Après diverses observations présentées pour et contre, la discussion est renvoyée à lundi.

20. — Salle du théâtre du Château d'Eau, à Paris, grand meeting dit des « Travaux de Paris », organisé par les comités radicaux socialistes des premier, deuxième, troisième et quatrième arrondissements, sous la présidence de M. Mesureur, président du Conseil municipal. Ce dernier essaie de prendre la parole, il est accueilli par une bordée de sifflets. Divers orateurs essaient à leur tour de parler, mais ils ne parviennent pas à pouvoir se faire entendre et l'on se sépare après le vote d'un ordre du jour invitant les pouvoirs publics à voter d'urgence les lois et les projets concernant l'exécution des grands travaux de Paris et notamment du métropolitain.

21. — La Chambre des députés, après avoir adopté plusieurs projets d'intérêt local, continue la discussion du projet de loi tendant à imposer les maïs, le riz et le daris. MM. Fairé et Viger se prononcent énergiquement pour l'établissement d'une taxe sur le maïs. C'est, disent-ils, la conséquence de la surtaxe que la Chambre a établie sur les blés. MM. Pernolet et Rouvier sont d'un avis contraire.

Le Sénat discute le projet de loi de M. Scheurer-Kestner sur les modifications à apporter au règlement du Sénat; ce projet donne lieu à diverses observations motivées de la part de MM. de Kerdrel, Buffet et de Gavardie. Finalement, il est adopté par la majorité.

22. — M. Grévy signe le décret portant dissolution du conseil municipal de Marseille, en raison de la manifestation à laquelle s'est livrée cette assemblée à l'occasion de l'anniversaire du 18 mars.

Anniversaire de la quatre-vingt-dixième année de l'empereur d'Allemagne. Cet anniversaire est célébré à Berlin par de grandes fêtes. La ville est remplie d'étrangers. D'énormes masses populaires se sont assemblées, pendant toute la journée, devant le palais impérial, acclamant le vieux souverain.

La Chambre des députés reprend la discussion du projet tendant à imposer le maïs, le riz et le daris. M. Méline répond au discours prononcé hier par M. Rouvier et plaide en faveur de l'impôt. M. Rouvier réplique au président de la commission, et finalement, à la majorité de 267 voix contre 262, la Chambre repousse l'établissement de l'impôt proposé.

La Chambre aborde ensuite la première délibération de la proposition de loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne les bestiaux. M. Yves Guyot combat toute augmentation de droits, qu'il déclare inutile à l'agriculture et funeste aux intérêts des consommateurs. Il fait, en outre, l'historique des débats parlementaires relatifs à cette grosse question, depuis les vaches maigres ou grasses de Pharaon, ou à peu près.

Le Sénat ouvre le débat sur le projet de loi relatif à la surtaxe sur les blés. M. Clamegeran, républicain, fait un discours contre la surélévation du droit voté par la Chambre. Il est combattu par M. Foucher de Careil, qui se prononce en faveur de ce droit. Après ce discours, la suite de la discussion est renvoyée à la séance de jeudi.

23. — MM. Berthelot, ministre de l'instruction publique, et Millaud, ministre des travaux publics, décident, d'accord avec leurs collègues du cabinet, de se rendre en Algérie le 8 avril prochain, pour en visiter les diverses provinces.

24. — *Le Moniteur officiel de l'Empire* allemand publie un rescrit de l'empereur Guillaume exprimant sa profonde gratitude pour la sympathie que son peuple lui a témoignée à l'occasion de son anniversaire, ainsi que pour les témoignages d'affection qu'il a reçus de toutes parts. Le document se termine ainsi : « Plaise à Dieu que les conquêtes depuis si longtemps désirées se développent, comme je l'espère, *pendant une longue période de paix*, pour le bonheur de toutes les classes de la nation ! »

Les bureaux de la Chambre des députés nomment la commission spéciale chargée d'examiner le projet Dauphin relatif à la transformation de la contribution mobilière en impôt sur le revenu établi d'après le loyer. Sur onze membres, dix sont absolument opposés au projet; un seul accepte le principe, mais il fait ses réserves quant aux détails d'application.

La Chambre des députés adopte un projet de loi relatif à l'agrandissement du Collège de France. Elle s'occupe ensuite de la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre des affaires étrangères d'un crédit de 150,000 francs destinés à l'acquisition d'un hôtel pour la légation de France à Tokio. Ce projet est renvoyé à la commission, après un débat auquel prennent part MM. Pierre Alype, Thomson, Flourens et Jolibois.

M. Antide Boyer interpelle le président du Conseil des ministres sur la dissolution du Conseil municipal de Marseille. M. Goblet répond que c'est

uniquement à cause de la glorification du 18 mars que l'arrêté de dissolution a été pris.

La Chambre reprend ensuite le débat sur la loi tendant à imposer les bestiaux. MM. Barouille et Millochau se prononcent pour le projet de la commission; MM. Lalande et Frédéric Passy le combattent. A la majorité de 330 voix contre 321 la Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles, et renvoie la suite de la discussion à la prochaine séance.

Le Sénat continue la discussion de la loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne les blés, avoines et farines. MM. Guyot et Vernhinac combattent le projet. MM. Develle et Fresneau sont d'un avis contraire, et conjurent le Sénat de le voter.

25. — Le Sénat reprend la discussion du projet de loi tendant à établir une surtaxe sur les blés. MM. Paudecerf, Emile Labiche, Léon Say s'opposent énergiquement à tout droit nouveau, tandis que MM. Hugo, Develle et Paris insistent pour l'établissement d'une surtaxe. On passe alors à la discussion des articles. Après une vive discussion à laquelle prennent part MM. Barne, Buffet, le paragraphe Ier de l'article Ier qui contient le principe de la loi est adopté par 186 voix contre 86.

26. — De nouveaux troubles éclatent en Bulgarie, à Plewna, Podgoritza et Philippopoli.

La Chambre des députés continue la discussion du projet de loi relatif à l'établissement d'un droit d'entrée sur les bestiaux. Après le rejet de plusieurs amendements présentés par MM. Bigot, Chevalier, de la Martinière, Barouille, l'ensemble de la loi établissant un droit sur le bétail étranger est adopté par 333 voix contre 214.

27. — Une nouvelle explosion de dynamite a eu lieu, près de la maison de la direction des mines, à Rochessadoule, près Bessèges. On n'a heureusement aucun accident de personnes à signaler.

28. — La Chambre des députés procède au vote pour la nomination d'un vice-président. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, un second vote aura lieu demain.

La Chambre, après avoir voté un crédit de 11,850,000 francs, destiné à l'Exposition de 1889, aborde la discussion d'un projet portant approbation de la convention provisoire de commerce et de navigation signée à Athènes, le 7 novembre 1886, entre la France et la Grèce. M. de Rotours combat ce traité, qu'il considère comme désavantageux pour la France et pour notre agriculture. Sur les instances de MM. Bourgeois, Leydet et Flourens, la Chambre adopte le traité et passe ensuite à la discussion de la loi de réorganisation du Conseil général de la Seine, qui est adopté sans débat. Il n'en est pas de même du projet de réorganisation du Conseil municipal de Paris, qui donne lieu à un vif débat auquel prennent part MM. Sigismond-Lacroix, Cordier, Camélinat, Lanjuinais et Goblet. La rédaction de la commission est repoussée par 331 voix contre 213. M. Sigismond Lacroix présente une proposition transactionnelle établissant qu'il ne pourra y avoir plus de six conseillers municipaux dans les arrondissements les plus populeux. Cette proposition est adoptée, ainsi que l'ensemble du projet.

29. — Le conseil des ministres s'occupe du vote émis par la Commission

du budget contre le projet de loi de M. Dauphin, portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 670,800 francs pour le personnel de l'administration centrale du ministère des finances. Après explication de la part de MM. Dauphin et Goblet, il a été décidé que M. Goblet interviendrait au débat, et poserait la question du cabinet. Gare au portefeuille!

La commission du budget entend le rapport de M. Yves Guyot sur les crédits. Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. San-Leroy, Laissant, Vieille, Lefèvre, Blandin, Clémenceau, Wilson et Dreyfus, le rapport de M. Yves Guyot est rejeté, puis repris en sous œuvre par M. C. Périer, après le rejet du projet du gouvernement. De son côté, la Commission de la contribution mobilière, par 10 voix contre 1, repousse le principe de la transformation mobilière en impôt de quotité, c'est-à-dire le projet Dauphin. Voilà encore de nouveaux dangers pour le portefeuille.

M. Spuller est élu vice-président au second tour de scrutin par 223 voix contre 209 données à M. Andrieux, en remplacement de M. Buyat, décédé.

M. le comte Murat adresse alors une question au ministre des finances, au sujet de la suppression de la culture du tabac dans certains arrondissements du département du Lot où dominent les opinions conservatrices. Réponse évasive de la part du ministre.

M. Theilier de Poncheville combat un projet de loi tendant à accorder un crédit de 1,600,000 francs pour encouragement aux pêcheries maritimes. Ce projet, défendu par M. Lockroy, est adopté, et la Chambre passe à la discussion d'un projet de loi portant approbation de la Convention passée le 30 juin dernier avec la Compagnie des messageries maritimes pour l'exploitation des services postaux. Cette discussion est interrompue par la lecture du rapport de M. Yves Guyot sur les crédits supplémentaires demandés par M. Dauphin.

Le Sénat discute la proposition de M. Blavier, tendant à modifier l'art. 55 du règlement. Après un débat prolongé auquel prennent part MM. Marcel Barthe, Buffet, colonel Meinadier, Griffe, Marquis, Morellet et Audren de Kerdrel, cette proposition est adoptée dans sa teneur principale.

Le Conseil municipal de Douai et la Chambre de commerce de cette ville suivant l'exemple de l'administration municipale, donnent leur démission pour protester contre le projet de transfert des Facultés de Douai à Lille.

30. — La Chambre aborde la discussion des crédits supplémentaires demandés par le ministre des Finances. MM. Dauphin, Goblet, Fernand Faure, Laisant, Clémenceau, de la Martinière, de Cassagnac, Dugué de la Fauconnerie, Georges Roche et Cunéo d'Ornano prennent successivement la parole. Finalement les crédits sont accordés par 290 voix contre 220. Crise ministérielle ajournée.

31. — La Chambre des députés entend d'abord l'interpellation de M. Belle sur un incident qui s'est produit dans la colonie pénitentiaire de Mettray. M. Goblet répond que les fonctionnaires coupables ont été mis à la retraite et que les faits signalés ne se reproduiront plus. La Chambre reprend ensuite la discussion du projet de loi portant approbation de la convention passée le 30 juin 1886 avec la Cᵉ des Messageries maritimes pour l'exploitation des services maritimes postaux.

M. Félix Faure parle contre la convention. M. de la Biliais, au contraire, la considère comme avantageuse. Ce n'est pas l'avis de M. Pierre Alype, qui demande le renvoi à la commission. Après un échange de longues et fastidieuses observations entre MM. Antide Boyer, Mérillon et Granet, la suite de la discussion est renvoyée à samedi.

Au Sénat, M. Faye donne lecture, au nom de la commission des finances, d'un rapport concluant à l'adoption des crédits supplémentaires, votés par la Chambre des députés, pour subvenir aux dépenses du ministère central des finances. Après plusieurs observations échangées entre MM. Maze, Dauphin, Buffet, Goblet, on passe au vote du projet, qui est adopté par 117 voix contre 109.

1er *avril*. — Le Sénat commence la discussion du projet de loi tendant à imposer le bétail étranger. MM. de Verninac, La Combe, Tirard, Guyot, Foucher de Careil, Develle, Léon Say et Sébline prennent part au débat, et finalement, l'ensemble de la loi est adopté.

2. — Le Sénat, réuni dans ses bureaux, nomme la commission des finances pour l'année 1887. Un seul membre de la droite est nommé.

La Chambre des députés reprend la discussion du projet de loi portant approbation de la convention avec la compagnie des Messageries maritimes. Elle en adopte l'ensemble après un débat auquel prennent part MM. Hanoteaux, Granet, Félix Faure, Mérillon et Dupuy.

La Chambre, avant de se séparer, et sur les instances de M. Dauphin, décide qu'elle nommera, lundi prochain, la commission du budget, au scrutin de liste, pour cette année.

Au Sénat, adoption de plusieurs projets d'intérêt local. M. de Gavardie demande ensuite à interpeller le ministre de l'instruction publique sur la situation des aspirants instituteurs. Il est rappelé à l'ordre à deux reprises différentes et la majorité lui retire la parole.

3. — Le ministre de l'agriculture fait publier à l'*Officiel* le relevé des quantités de froment, grains et farines importées et exportées du 1er août 1886 au 15 mars 1887. Il ressort de ce document que le total des importations en grains, pour cette période, s'élève au chiffre de 5,638,164 quintaux ; que les exportations ne dépassent pas 8,826 quintaux; et en déduisant les quantités importées jusqu'au 15 mars, il ressort également que, pendant la première quinzaine de mars 1887, il est entré en France 207,870 quintaux de grains étrangers.

Deux réunions successives d'étudiants en droit et en médecine ont lieu à la salle Jussieu, à l'effet de protester contre le rétablissement des droits d'inscription. Deux partis se forment parmi les intéressés : les uns se déclarent partisans des pétitions et des moyens légaux ; les autres sont d'avis de faire de l'agitation et du bruit. Somme toute, ces deux réunions ont été relativement calmes.

4. — La Chambre des députés discute d'abord un projet de loi tendant à exonérer de l'impôt foncier les terrains plantés en vignes dans les départements ravagés par le phylloxéra. Après un échange d'observations entre MM. Jourdan, Flourens et Javal, le projet est voté.

La Chambre vote un projet de loi portant approbation du traité de com-

merce avec la république sud africaine. Enfin, M. Floquet donne lecture du résultat du scrutin relatif à la nomination de la commission du budget; sept membres seulement sur trente-trois sont élus au premier tour, et ce sont *tous des républicains*. Le second tour de passe-passe aura lieu demain.

Le Sénat, après avoir entendu une interpellation de M. de Gavardie sur la situation des aspirants instituteurs qui n'ont pas été admis avant le tirage au sort, à l'engagement, et la lecture du projet de traité provisoire de commerce et de navigation passé entre la France et la Grèce, continue la discussion du projet de modification du règlement du Sénat. La majorité rejette la proposition de la commission portant que le scrutin public à la tribune ne sera obligatoire que lorsqu'il sera demandé par trente membres.

M. Fresneau, sénateur de la droite, dépose une proposition, signée de quarante de ses collègues, également de la droite, ainsi conçue : « Plus de trois mois s'étant écoulés depuis la promulgation de la loi du 30 octobre 1886 sur l'enseignement primaire, résolus à user de notre mandat dans toute son étendue pour obtenir l'abolition d'une loi sur laquelle le pays ne peut plus se prononcer avant les élections prochaines et qui, en attendant, dirigée tout entière comme elle l'est contre la foi religieuse de l'immense majorité des familles, condamne la nation, et pour l'enseignement public, et pour l'enseignement privé, à des sacrifices au-dessus de ses forces;

« Nous avons l'honneur de soumettre au Sénat, par qui ont été délibérées en premier lieu ces dispositions, la proposition suivante : « La loi du « 30 octobre sur l'enseignement primaire est abrogée. »

5. — La Chambre adopte un projet de la loi portant ouverture au ministère des finances d'un crédit de 2,000,000 fr. pour le recensement des propriétés bâties et l'évaluation de leur valeur locative.

On procède au second tour de scrutin pour la nomination de la commission du budget. 25 commissaires sont élus. Le trente-troisième restant à élire, on vote encore, et ce troisième tour de scrutin donne la majorité à M. Méline. Toute républicaine, la Commission ! A la suite de ce brillant exploit, la Chambre s'ajourne au 10 mai, après avoir décidé de mettre en tête de l'ordre du jour la loi militaire. A l'issue du scrutin d'où est sortie la nouvelle commission du budget, les bureaux des droites arrêtent les termes d'une protestation.

Le Sénat adopte un projet de loi portant ouverture au ministre de l'intérieur d'un crédit supplémentaire de 1.600,000 francs pour les encouragements aux pêcheries maritimes et s'ajourne ainsi au 10 mai.

6. — Le ministre italien, qui était en élaboration depuis quinze jours, est définitivement constitué sous la présidence de M. Depretis, comme auparavant. Les Chambres italiennes sont convoquées pour le 18 avril.

La Commission du budget procède à l'élection de son bureau. Sont élus : président, M. Rouvier, par 25 voix; vice-présidents, MM. Peytral, par 29 voix, et Casimir Périer, également par 26 voix, au second tour; secrétaires, MM. Jamais, Pichon, Gerville-Réache et Millerand.

7. — Réunion de la Commission du budget. M. Rouvier, président, rend compte à la Commission de sa démarche auprès de M. Dauphin pour lui demander les développements du budget des dépenses par ministère. M. Dauphin a promis de s'exécuter à bref délai. MM. Pelletan et Jules Roche

critiquent le projet du ministre des finances en ce qui concerne l'impôt sur le revenu et sur d'autres parties essentielles de ce projet. Après quelques observations présentées par MM. Wilson, Ribot, Fernand, Faure et Millerand, la Commission s'ajourne au lendemain.

Les ministres bouclent leurs malles pour partir en voyage. M. Sarrien se rend dans le département de Saône-et-Loire; M. Dauphin, dans la Somme; MM. Berthelot, Granet et Millaud, en Algérie.

Le Souverain Pontife adresse à Mgr Krementz, archevêque de Cologne, au sujet de l'attitude à prendre par les députés catholiques allemands du centre dans les discussions sur les lois politico-ecclésiastiques, la lettre suivante :

A Notre Vénérable Frère Philippe, archevêque de Cologne, à Cologne.

LÉON XIII, PAPE.

« Par votre lettre du 13 des Calendes d'avril, Nous avons facilement reconnu — ce dont Nous étions déjà persuadé — que vous aviez extrêmement à cœur la situation des affaires catholiques en votre patrie; et Nous sommes heureux de vous en louer, car cet esprit, qui désire ardemment le bien commun, convient aussi bien au rang de votre dignité qu'aux temps où se trouve présentement l'Église chez vous. Or, nous croyons qu'il Nous appartient et de répondre à ce que vous voulez connaître et de faire savoir publiquement ce que pense le Siège apostolique de la question la plus récente qui concerne le règlement des affaires catholiques dans le royaume de Prusse, question sur laquelle Nous avons demandé l'avis d'un certain nombre de cardinaux.

« Pour Nous, depuis le commencement de ce pontificat, Nous avons résolu de penser beaucoup et sérieusement à vous et, comme le portait l'exercice de Notre ministère, Nous avons pris le dessein de tout tenter, si de quelque manière il était possible de rendre au nom catholique, avec la liberté légitime, la tranquillité de la paix. Cette volonté se trouve consignée dans Nos lettres, non seulement dans celles que Nous avons adressées, soit à l'auguste empereur, soit au sérénissime prince héritier, mais dans celle que Nous avons envoyées à votre prédécesseur immédiat sur le siège archiépiscopal de Cologne.

« C'est pourquoi, comme il était naturel, Nous avons commencé à respirer après une longue sollicitude et à prendre joyeusement espoir, lorsque Nous avons compris qu'on accordait de retirer, pour les amender, les lois contraires à la liberté des catholiques, car, par ce fait, la voie était ouverte pour l'apaisement des querelles. Or, ce qui a suivi, a plus fait pour accroître que pour amoindrir ces espérances. En effet, on s'est appliqué en partie et l'on s'applique encore en partie à adoucir ces lois, et bien qu'on n'ait pas obtenu tout ce que les catholiques désirent avec raison conquérir, on a pourtant acquis diverses choses grâce auxquelles leur condition devient meilleure.

« Ainsi vous voyez, certes, combien il est important que l'autorité du Pontife romain puisse déjà s'exercer et se développer librement en beaucoup de points divers, qui concernent les rapports du Siège apostolique, soit avec les pouvoirs publics, soit avec les évêques et le peuple catholique.

« Ensuite, — ce que Nous désirions si ardemment, — on a pourvu au gouvernement de plusieurs diocèses dont on a fait cesser le long veuvage. Un grand nombre de paroisses ont vu leurs curés remis à leur tête; les obstacles qui empêchaient l'exercice du pouvoir épiscopal, en ce qui concerne l'application de la discipline et le prononcé des jugements, ont été écartés. Depuis un an déjà, Nous avons vu rétablir quatre séminaires ecclésiastiques; et prochainement il sera possible d'en ériger un autre à Limbourg et un encore à Osnabruck. En outre, il sera permis d'envoyer pour leur instruction dans les séminaires du royaume les élèves des diocèses qui n'ont pas de séminaire.

« Enfin, quelques-uns des ordres religieux étant rappelés, l'action chrétienne se répandra plus au loin, et beaucoup pourront, sans danger, tendre à la perfection absolue des vertus chrétiennes. En quoi on satisfait à un très juste désir des catholiques, car il est certain que les ordres religieux ont laissé parmi eux de très grands regrets et que, pour les devoirs de charité, pour la formation des mœurs du peuple, pour répandre toute sorte de lumière sur l'humanité, ils offrent à l'État le plus utile concours.

« Aussi, Vénérable Frère, vous comprenez facilement que, de la sorte, il y a ou bien abrogation, ou bien dérogation de ces lois cruelles, en sorte qu'elles paraissent désormais pouvoir être tolérées avec moins de peine. Néanmoins, ce sera l'œuvre du Siège apostolique d'apporter toujours une très grande vigilance et de tout surveiller, afin qu'on cherche plusieurs améliorations à cette situation de choses, qui est loin d'être excellente.

« D'autre part, la conscience de Notre charge apostolique et la prudence même en ce qui concerne les affaires à traiter, Nous avertissent de préférer le bien présent et certain à l'attente d'un bien douteux et incertain. Car, quelque direction que le temps amène dans le cours des affaires allemandes, c'est certainement une grande chose et de grand profit pour l'Église que les évêques puissent, en vertu de leur pouvoir sacré, diriger le clergé et le peuple; que la multitude catholique puisse recevoir de ses pasteurs les préceptes de la foi et des mœurs; que les élèves du sanctuaire puissent être, en vue du sacerdoce, saintement élevés dans les séminaires ; que les membres de certains ordres religieux puissent, au grand jour et devant les yeux du peuple des villes, travailler de toutes leurs forces au plein honneur des vertus évangéliques.

« Il reste ceci, il est vrai, qu'on doit donner les noms des prêtres désignés pour occuper des cures. Mais, en regard de cela, les preuves d'intégrité et de force qu'a données votre clergé au fort des plus graves difficultés, attestent à quel point il est pénétré de la sainteté de ses fonctions. Quant aux clercs plus jeunes, on est en droit d'espérer que, formés sous votre direction aux fonctions épiscopales, ils renouvelleraient au besoin ces mêmes exemples de vertus.

« Du reste, pour ce qui regarde ce chef, il y a sept ans déjà Nous avons dit, et l'année dernière encore Nous avons répété qu'en ce point Nous ne voulions pas, si cela paraissait essentiel, refuser les demandes de la Prusse : c'est pourquoi, quand on a commencé de refaire ou de réformer les lois dont il s'agit, il a été juste de tenir Notre promesse. Et il ne faut pas

oublier que de toutes les conditions c'est la seule que, pour finir, Nous n'avons pas repoussée. Enfin comme toute cette affaire, pour ce qui regarde la production des noms des curés, se traite entre Nous et les ministres du royaume de Prusse, ainsi qu'il appert des lettres échangées de part et d'autre, Nous donnerons Nos soins à ce qu'un accord amical intervienne afin de savoir comment il faut interpréter la chose et quelle règle il faut suivre dans la pratique, s'il arrive que l'évêque veuille une chose et le préfet de la province une autre. C'est en résumé l'avis que contiennent les lettres de l'évêque de Fulda, pour ce qui concerne le pouvoir et les motifs d'exception.

« En conséquence, considérant surtout les demandes de l'évêque de Fulda qu'a approuvées le Sénat, comme la loi dont Nous parlons apporte à beaucoup d'inconvénients un remède qui n'est ni fictif ni certainement à dédaigner; comme elle ouvre la voie à la paix poursuivie depuis si longtemps, avec si grande peine, Nous croyons nécessaire que les catholiques ne refusent pas leur adhésion à la demande de vote de cette loi, qui sera portée à l'autre Chambre législative.

« Pour vous, Vénérable Frère, faites des efforts en toute sécurité ainsi que vos collègues, et travaillez avec toute la puissance d'exhortation et d'autorité que vous pourrez, afin que tous les catholiques se confient absolument au Siège apostolique et se reposent en toute sûreté dans ses conseils, car le Siège apostolique défendra toujours en Prusse, comme il le doit, la cause du nom catholique avec la même vigilance et avec la même charité.

« Ainsi Notre cœur se réjouit à cette pensée que, les sujets de discorde ayant disparu, le clergé et le peuple catholique ne feront toujours qu'un cœur avec leurs évêques, et que surtout ils respecteront et honoreront, comme ils le font, le Pontife romain qui, dans l'Église, est le principe de l'unité et le lien de l'intégrité.

« En attendant, comme gage des dons célestes et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous vous donnons très tendrement dans le Seigneur la bénédiction apostolique, à vous, Vénérable Frère, à votre clergé et à votre peuple.

« Donné à Rome, près de St-Pierre, le VII avril de l'année MDCCCLXXXVII, la dixième de Notre Pontificat.

« LÉON XIII, PAPE. »

8. — Réunion de la Commission du budget. Les ministres sont entendus, M. Rouvier formule en leur présence les critiques qui ressortent de la discussion générale sur le projet budgétaire du gouvernement M. Goblet remercie tout d'abord les membres de la Commission d'avoir bien voulu se mettre en rapport avec le gouvernement et il exprime l'espoir de voir l'entente s'établir entre eux. De son côté, le ministre des finances entre dans de longs détails sur les économies qu'il propose de réaliser dans son parlement. En ce qui concerne les recettes, M. Dauphin exprime l'espoir que son projet sur la contribution personnelle mobilière ne sera pas rejeté formellement. Il entre alors dans les détails et confirme les déclarations de M. Goblet. On passe ensuite à la discussion des déclarations que viennent de faire les deux ministres.

M. Méline indique les économies que, selon lui, on peut réaliser dans l'instruction publique et à l'intérieur. Après quelques observations de MM. Ribot, Cavaignac, Pelletan, Millerand, Gerville-Réache et Thomson, la Commission s'ajourne à demain pour délibérer sur les déclarations du gouvernement.

9. — Réunion du conseil des ministres, à l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy. — MM. Goblet et Dauphin y rendent compte de leur entrevue avec la Commission du budget, et laissent entrevoir que l'entente entre le gouvernement et la Commission ne sera pas impossible, en consentant à faire des économies sur les divers ministères et surtout sur les ministères de la guerre, de la marine et des travaux publics.

La question du budget extraordinaire des travaux publics et de l'amortissement pourra aussi s'arranger à l'amiable, pourvu que la Commission persiste à y mettre du sien. La Commission se prêtera-t-elle aux combinaisons Dauphin et Goblet? Nous en doutons.

La Commission du budget se réunit de son côté pour discuter sur la manière d'engager ses travaux. M. Ribot demande que la Commission se mette à l'œuvre immédiatement, en examinant à fond le budget des dépenses et en dressant l'état complet de toutes les charges ordinaires du budget. Cette proposition donne lieu à une longue discussion, à laquelle prennent part MM. Thomson, Fernand Faure, Ménard-Dorian, Yves Guyot, Rouvier, Gerville-Réache, Camille Pelletan. Chacun d'eux émet son opinion. Finalement on décide d'attendre jusqu'à la rentrée de la Chambre les propositions du cabinet et de procéder immédiatement à la nomination des rapporteurs pour chaque service, sauf celui des cultes ; c'est ce qui a eu lieu.

10. — Une modification importante est apportée aux dispositions concernant la police des étrangers et notamment des Français en Alsace-Lorraine.

Aux termes d'une ordonnance ministérielle du 31 décembre dernier, tout individu appartenant à l'armée française ou qui se trouvait en rapport avec elle, à quelque titre que ce fût, devait, pour séjourner un temps plus ou moins long en Alsace, demander aux autorités de police, ou aux directeurs des cercles, une autorisation de séjour. Maintenant, cette obligation est imposée à tous les Français, excepté à ceux qui séjournent actuellement dans le pays.

De nouvelles persécutions sévissent contre les chrétiens en Chine, dans les deux provinces qui entourent le Yunnan. La résidence épiscopale, les séminaires et des centaines de demeures de chrétiens sont dévastées, pillées, brûlées. Un prêtre indigène et plusieurs chrétiens ont la tête tranchée.

11. — L'administration des finances publie à l'*Officiel* l'état des recouvrements des impôts directs et indirects pendant le mois de mars dernier. Il ressort de ce document que les recettes des impôts et revenus indirects se sont élevées à 189,517,000 francs, d'où une plus-value de 2,413,700 francs sur les évaluations budgétaires. Il ressort également que le rendement des trois premiers mois de 1887 est inférieur de 9,509,700 francs aux évaluations budgétaires et supérieur de 12,493,800 francs au rendement de la période correspondante de 1886.

12. — Mort de M. Paul Dalloz, directeur du *Moniteur Universel*, du *Petit Moniteur*, de la *Petite Presse* et de plusieurs autres journaux et revues de la presse conservatrice.

Une grande manifestation, organisée par les adversaires du bill de coercition en Irlande, a lieu à Londres. On évalue à 200,000 le nombre des manifestants. Les discours des divers orateurs ont été accueillis par les acclamations unanimes d'une foule enthousiaste. On a voté par acclamation la résolution suivante : « Le peuple de Londres, réuni en meeting et résolu à traiter l'Irlande avec justice, condamne le bill de coercition et s'engage à employer tous les moyens légitimes en son pouvoir pour le faire rejeter. »

13. — Une dépêche d'Alger fait connaître l'itinéraire du voyage séparé que feront en Algérie nos trois ministres. M. Millaud, après avoir visité Oran, Tlemcen, Sidi-bel-Abbès, Mascara, Meéheria, Orléansville et Blidah, rentrera le 13 avril à Alger en traversant la province d'Oran. M. Granet visitera Bougie, Djijelli, la vallée du Sahel et rentrera le 17 avril au soir à Alger. M. Berthelot parcourra la côte de Kabilie. Il visitera les écoles franco-arabes et, au lieu de revenir à Alger, il se rendra à Sétif, où le prendra le train d'inauguration.

M. Lefebvre de Behaine, notre ambassadeur auprès du pape, présente à Léon XIII les cadeaux que M. Grévy lui a destinés à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Ces cadeaux consistent en un magnique vase de Sèvres et un très riche encrier.

14. — Une manifestation a lieu à Douai, à l'occasion du transfert des facultés de cette ville à Lille. Un grand nombre d'habitants se portent au-devant du préfet qui venait présider les opérations du conseil de révision, en criant : Vive Douai! nos facultés! nos facultés!

Naufrage du *Victoria*, en vue de Dieppe. Dix ou douze personnes sont noyées.

Grandes fêtes à Lisbonne à l'occasion du baptême de l'infant royal, prince de Beïra, duc de Barcellos, fils de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Bragance. Toute la ville prend part à la joie des souverains par des décorations et des illuminations spontanées.

15. — M. Grévy signe des décrets nommant : Mgr Foulon, archevêque de Besançon, à l'archevêché de Lyon; Mgr Ducellier, évêque de Bayonne, à l'archevêché de Besançon; Mgr Fleury-Hottot, évêque de Digne, à l'évêché de Bayonne; Mgr Gouzot, évêque de Gap, à l'archevêché d'Auch; M. l'abbé Maréchal, curé-archiprêtre de Corbeil (Seine-et-Oise), à l'évêché de Laval; M. l'abbé Mortier, vicaire général de Cambrai, à l'évêché de Digne; M. l'abbé Blanchet, vicaire général de Bourges, à l'évêché de Gap; M. l'abbé Fulbert Petit, vicaire général de la Rochelle, à l'évêché du Puy.

Le conseil des ministres prend une décision d'après laquelle les sociétés qui se consacrent à l'élevage du cheval pourront être autorisées à organiser des paris aux courses.

Charles DE BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, 2 beaux volumes in-8° de LX-303 et XII-410 pages avec portraits des fondateurs, par M. le chanoine E.-L. Couanier de Launay, ancien vicaire général. Prix : 10 francs. Société générale de Librairie catholique.

L'Institution des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph est une des nombreuses et admirables créations de l'Église et de la piété catholique au dix-septième siècle. Mais, tandis que toutes les autres ont eu leurs historiens, tandis que de magnifiques biographies ont fait briller, dans toute leur gloire, les noms de leurs fondateurs et de leurs fondatrices, celle-ci et, avec elle, ses saints promoteurs sont à peu près demeurés dans l'ombre. « Hors de la Congrégation qui les posséda, dit à ce sujet l'auteur, qui sait, en effet, les noms de Marie de la Ferre, Anne Foureau, Anne de Lespicier, Anne de Clérauay, Judith de Brésoles, Lézine des Essarts? qui connaît celui de Jérôme Le Royer de la Dauversière, auquel la France doit la possession du Canada? Cet homme saint et dévoué jusqu'au plus sublime héroïsme, ces femmes admirables sont les fondateurs de la Congrégation des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, née à la Flèche, existant encore en France et au Nouveau-Monde, dont les essaims toujours unis, malgré les distances, se serrent fraternellement les mains par l'Atlantique, et dont les cœurs se dévouent au soulagement des douleurs humaines, excités par la même foi, soumis aux mêmes constitutions, et soutenus par la même charité. »

C'est donc un livre réparateur que M. Couanier de Launay a pris à tâche de faire en écrivant la présente histoire, et, à ce titre, il ne saurait être accueilli avec trop d'empressement quand nous voyons, dans le camp adverse, tant de tristes figures tirées de l'oubli et exhaussées sur le pavoi.

Un seul ouvrage avait été écrit spécialement sur l'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph, et sa publication remonte à 1829 : date déjà éloignée de plus d'un demi-siècle. Que d'événements, que de mérites accumulés depuis tant d'années par l'humble et vaillante Congrégation? Naturellement, M. le chanoine Couanier de Launay a tiré de ce livre tout le bien qu'il convenait d'y prendre; mais le plus précieux pour lui, c'est qu'on a mis à sa disposition toutes les archives des diverses maisons de l'Ordre. Il a eu en mains des manuscrits et des pièces originales, des Lettres circulaires et autres envoyées de France et d'Amérique. Comme livres se rattachant à son sujet, il a mis à profit l'Histoire des Ordres religieux d'Hélyot; les Vies des saints personnages de l'Anjou, de Dom Chamard; l'Histoire de la Flèche, de M. de

Montzey; les Vies de Melun, par Grandet et M. le vicomte de Melun, et nombre d'autres ouvrages qu'il se plaît à énumérer.

« Dans cette histoire le surnaturel abonde, divin et diabolique... Ce dogme un peu oblitéré, même dans l'esprit d'un grand nombre de fidèles, a besoin d'être rappelé aujourd'hui plus que jamais. En nos jours où le démon opère si évidemment, beaucoup de chrétiens, au lieu de découvrir son action dans le mal qui se fait, n'y voient que des compétitions purement humaines, et c'est pourquoi ils demeurent indifférents, ou, sans le vouloir, connivent avec le Mauvais. Nous ne prendrons donc aucune précaution pour raconter des faits surnaturels qui nous semblent avérés. L'Église seule, sans doute, a droit de prononcer sur ces faits et de décider de leur caractère; mais il suffit à l'historien qu'ils lui soient attestés et que par eux-mêmes ils ne soient pas impossibles. Il nous semble utile de les consigner pour fortifier ceux qui croient et pour éclairer peut-être, si d'aventure ce livre leur tombe entre les mains, ceux qui s'efforcent de ne pas comprendre de peur d'être obligés de bien agir : *Noluit intelligere ut bene ageret.* »

Du Droit ancien et du Droit nouveau, par Mgr Hugonin, évêque de Bayeux. Forte et belle brochure, grand in-8° de 143 pages. Prix : 2 francs.

Aucune voix n'était plus autorisée que celle de Mgr Hugonin pour aborder ce sujet, et nous devons ajouter qu'il était impossible de le traiter d'une manière plus satisfaisante, plus sûre et plus brillante à la fois.

Dans la première partie de cet ouvrage, Mgr Hugonin examine tout d'abord ce qu'on appelle le *Droit nouveau* par opposition au *Droit ancien*, et en quoi il diffère de ce dernier.

Sous le *Droit ancien*, la loi divine protège l'autorité et la liberté. Le souverain n'est pas indépendant et son autorité n'est pas arbitraire; elle est subordonnée à celle de Dieu. La même loi qui commande au sujet l'obéissance, impose à celui qui commande la justice et la bienveillance. Souverains et sujets sont égaux devant elle. Tous sont tenus d'en observer les prescriptions. C'est le règne de la liberté sociale préconisée par Léon XIII.

Sous le *Droit nouveau*, c'est l'Etat qui commande en souverain absolu, qui se substitue à l'autorité souveraine de Dieu, qui n'a d'appui que la force brutale, c'est ce qu'on appelle le dieu Etat.

Ce « droit nouveau » n'est donc pas un progrès. Il n'est, en réalité, que la réapparition du droit césarien vaincu par le christianisme et qui s'efforce de reconquérir son empire, dût-il nous préparer encore un Néron ou un Caracalla.

Après avoir mis le lecteur au courant de cette distinction du *droit ancien* et du *droit nouveau*, l'auteur nous en montre les conséquences à trois points de vue principaux :

1° Pour la *liberté de conscience*. D'après le *droit nouveau*, la loi divine n'existant plus, il n'y a plus de différence entre telle ou telle morale, entre telle ou telle religion. L'État n'est pas seulement le maître du sol, il est

encore le maître des consciences, et il prétend imposer à tous ses propres et arbitraires croyances, et plus souvent encore son incrédulité.

2° Pour le *mariage civil*. D'après le *droit nouveau*, la famille n'est qu'une institution de l'Etat, établie dans l'intérêt de l'Etat. En conséquence, on a fait pour elle un mariage nouveau, sans tenir aucun compte de la loi naturelle, ni de la loi religieuse, et ce mariage est le seul que la loi reconnaisse et protège, et elle l'impose à tous sans exception.

3° Enfin pour la *liberté de penser*, le *droit nouveau* substitue la souveraineté de la raison individuelle à la souveraineté de la vérité. Il écarte les croyances ou les préceptes qui gênent, et il les remplace par la négation, c'est-à-dire qu'il aboutit à l'anarchie des esprits.

Telles sont les funestes conséquences déjà signalées par Léon XIII et admirablement mises en relief dans ce livre sur le *Droit ancien et le Droit nouveau*.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour de

Paris à Venise (viâ Mont-Cenis), valables pendant 30 jours, délivrés jusqu'au 25 octobre 1887 inclusivement. — 1re classe : 187 fr.; 2e classe : 135 fr.

Paris à Berne (viâ Dijon, Pontarlier, Neufchâtel), valables pendant 60 jours, délivrés jusqu'au 15 octobre 1887 inclusivement. — 1re classe : 110 fr.; 2e classe : 82 fr.

Paris à Turin (viâ Dijon, Mâcon, Mont-Cenis), valables pendant 20 ou 45 jours selon le cas, délivrés pendant toute l'année. — 1re classe : 170 fr.; 2e classe : 123 fr.

Paris à Milan (viâ Dijon, Mâcon, Mont-Cenis), valables pendant 30 ou 45 jours selon le cas, délivrés pendant toute l'année. — 1re classe, 172 fr.; 2e classe : 125 fr.

Les billets délivrés pour les 4 itinéraires indiqués ci-dessus donnent droit d'arrêt dans toutes les gares du parcours.

Paris à Evian (viâ Dijon, Mâcon, Culoz), valables pendant 40 jours, délivrés du 1er juin au 30 septembre et dans le sens de Paris à Evian seulement. — 1re classe, 135 fr.; 2e classe : 100 fr.

Billets valables pour tous les trains (express et rapides compris) qui comportent des voitures de la classe du billet, aux conditions indiquées par l'affiche de la marche des trains de chacune des Compagnies française, italienne ou suisse.

Franchise de bagages de 30 kilogr. sur le parcours P.-L.-M. seulement.

On peut se procurer des billets à la gare de Paris P.-L.-M., dans les bureaux succursales de la Compagnie et dans les bureaux des agences : Wagons-Lits, 3, place de l'Opéra; Lubin, 36, boulevard Haussmann; Cook et fils, 9, rue Scribe, et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines; Gaze et fils, 7, rue Scribe.

On trouve des prospectus détaillés dans ces divers bureaux.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES

LES PRÉLIMINAIRES DU CONCILE DU VATICAN

La librairie Lecoffre vient d'éditer un ouvrage dont le titre seul révèle toute l'importance : *l'Histoire du Concile du Vatican*, d'après les documents originaux, par Son Exc. Mgr Eugène Cecconi, archevêque de Florence (1). Dans quatre volumes, nourris de faits, pleins de preuves, le savant auteur expose la suite des événements que l'on est convenu de désigner sous le nom de préliminaires du Concile. Il étudie cette période, peu connue et mal jugée, qui précéda la réunion des évêques à Rome : la vérité historique est rétablie, la religion, indignement calomniée, est vengée.

Les documents que cite le prélat sont résumés d'abord dans un récit, qui comprend à peu près deux volumes, puis rapportés intégralement dans le reste de l'ouvrage. Ce sont essentiellement des pièces originales tirées, avec l'autorisation de Pie IX, des archives du Vatican. Les catholiques pèseront la valeur de tels témoignages, ils voudront les connaître et les répandre pour l'honneur de la cause sacrée qu'ils défendent.

Le Concile du Vatican fut plus qu'un événement ordinaire dans le gouvernement intérieur de l'Église; ce fut la solennelle, l'éclatante affirmation de la prépondance de l'Église catholique dans le monde. Mais cette affirmation, on le pense bien, ne se produisit pas sans une résistance désespérée de l'esprit de ténèbres, auquel elle portait un coup terrible.

L'histoire des préliminaires du Concile présente le tableau fidèle de la lutte engagée entre Satan qui, sentant sa puissance menacée, appelait à son secours les passions humaines, et l'Esprit de Dieu, qui opposait aux ruses de son ennemi, l'invincible confiance, la grande sagesse du Chef de l'Église.

1° La pensée de réunir un Concile œcuménique pour étudier les besoins de l'Église et affermir ses enfants dans la voie du salut

(1) Ouvrage traduit de l'italien par M. Jules Bonhomme, curé de Saint-Jean-Baptiste de Grenelle; et M. D. Duvillard, vicaire à la même paroisse. — Paris, 1887.

appartient, sans conteste, au glorieux Pontife, qui, pendant plus d'un quart de siècle, gouverna l'Église catholique. Mais ceux-là se méprennent étrangement ou sont d'une insigne mauvaise foi, qui représentent le Concile du Vatican comme ordonné, préparé, assemblé par Pie IX, en vue de consolider sa puissance au détriment des évêques dont il n'aurait sollicité ni l'assistance ni les lumières. Le seul dessein de tenir un Concile œcuménique, à une époque où l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ était respectée, où sa parole était obéie, fait ressortir l'absurde d'une telle accusation. Le Souverain Pontife témoignait, au contraire, d'une grande confiance dans la sagesse et le caractère des Evêques, en leur demandant de venir l'aider de leurs conseils et approuver de leur autorité les décrets qu'il promulguerait, après les avoir soumis à leurs délibérations. Il rehaussait leur prestige, en les associant au gouvernement de l'Église et en leur permettant d'affirmer leur union, leur communauté de vues avec Celui auquel seul Jésus-Christ a promis que sa foi ne défaillerait pas.

La conduite de Pie IX, dans la préparation du Concile, nous montre combien ce grand Pape se préoccupe du bien général de l'Église. Il se défie de lui-même et demande à Dieu sa lumière, il n'agit qu'avec la plus sage lenteur, étudiant et faisant étudier son projet, s'entourant de conseils, tenant compte de tous les intérêts, ménageant même le retour de ceux qui ne vivent plus en communion avec le Siège apostolique. Et pourtant, on a représenté Pie IX comme un Pape rebelle à tout sentiment de conciliation, plein de la pensée de sa domination étroite et absolue ! Il faut faire justice de cette injure gratuite et insolente.

Trois siècles se sont écoulés depuis la réunion du Concile de Trente. Le Souverain Pontife estime que l'Église est ravagée, non par l'hérésie, mais par les mille formes également pernicieuses de l'erreur moderne, les esprits s'égarent, s'habituent aux demi-vérités, la discipline se relâche. Il est temps de remédier au mal, et comme le mal sévit d'une manière différente suivant les pays, demander aux évêques d'établir avec lui les règles devenues nécessaires pour guider les catholiques, lui paraît, à juste titre, le meilleur moyen de témoigner au monde le grand intérêt qu'il porte à son salut. Les enfants de l'Église accueilleront avec joie la pensée si généreuse de leur Père. C'est à lui que revient la charge de convoquer le Concile, il l'annoncera sans plus tarder.

Eh bien! non. Le Pape n'agit pas ainsi, il veut mûrir son dessein, sous l'œil de Dieu. La bulle de convocation du Concile porte la date du 29 juin 1868, et dès le 6 décembre 1864, Pie IX demandait aux cardinaux de méditer le projet qu'il avait conçu. Près de quatre années de réflexion, de prière et d'étude! Les événements, sans doute, entrent pour une part dans ce long délai; mais, si le Pape s'est montré peu pressé d'agir, on doit en voir avant tout la cause dans son désir de chercher dans l'oraison le conseil de l'Esprit-Saint qui élève les vues et détruit les résistances.

Dès l'abord, Pie IX recommande aux cardinaux de recourir à l'invocation du Très-Haut. Puis, il fait écrire aux évêques dans le même sens, il sollicite les prières de tous les catholiques et cela, quand il a reçu les mémoires des cardinaux consultés sur son projet et favorables à sa réalisation (1), quand les réponses des évêques, également favorables (2), lui sont parvenues. Pie IX attend dans la prière. Enfin, lorsque l'heure est venue de faire droit au désir de ses frères, et que pas une mesure de prudence n'a été négligée, il sollicite encore pour son projet de puissantes intercessions. Il date la bulle de convocation de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, patrons du Siège apostolique, et il fixe l'ouverture du Concile au jour de la solennité de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie. Comment la Reine du ciel ne guiderait-elle pas le Pontife qui a rappelé à ses enfants son glorieux privilège?

Peut-être, les détracteurs du Saint-Siège réclament-ils davantage? Nous pouvons les satisfaire. Si Pie IX attendait du ciel la lumière, il ne refusait pas celle que l'on est en droit de demander aux conseils des hommes. Son premier soin, à ce point de vue, fut de réclamer l'opinion discutée, raisonnée, des cardinaux romains, les plus fermes, les plus habituels soutiens du Siège apostolique. Et qu'on nous permette ici de protester contre la témérité de certains esprits qui dénient aux cardinaux romains, à ces gloires de l'Église, à ces hommes dont les noms ont été illustrés par l'exercice des plus hautes fonctions, toute compétence, toute initiative, parce qu'ils seraient, disent-ils, sous l'étroite dépendance du Pape, lui-même

(1) Trente-deux cardinaux s'étaient prononcés pour la convocation du Concile. Un seul contre, en soumettant son avis au jugement du Saint-Père. Un autre avait conclu *non esse locum*.

(2) Sur trente-six réponses, trois seulement manifestent un doute sur l'opportunité du projet.

l'humble exécuteur des volontés des Jésuites! Il y a une réponse directe à cette sotte accusation : les cardinaux étaient astreints par le Saint-Père au secret le plus absolu, sur le mémoire que chacun d'eux devait lui remettre, avant qu'il songeât à toute autre information. Vingt et un mémoires furent rédigés; ils existent et révèlent un travail des plus consciencieux. Les cardinaux présidèrent les commissions créées en vue d'élaborer le programme du Concile et y jouèrent un rôle prépondérant. Dans plusieurs questions, souvent malgré leur réserve, le Saint-Père laissa une large part à leur initiative; nous citerons la rédaction de la Bulle de convocation, la détermination des prières publiques à adresser avant l'ouverture du Concile, le programme des matières à traiter par l'auguste assemblée.

Mais, encore, il ne reste même pas aux ennemis de la vérité la ressource de se retrancher derrière une prétendue tutelle des cardinaux sur le Souverain Pontife. Pie IX ne se défiait d'aucun de ses Frères, il voulait procurer à tous la joie de pouvoir revendiquer une part dans l'accomplissement du dessein qu'il avait conçu pour la gloire de l'Église et le salut des âmes. Les principaux membres de l'épiscopat des diverses nations furent interrogés. Il n'est pas jusqu'aux prélats d'Orient, aux évêques des pays peuplés de protestants, qui n'eurent à donner leur avis : Pie IX cherchait, en effet, à l'occasion du Concile, à faciliter aux schismatiques et aux protestants le retour à la communion avec le Saint-Siège. Les nonces de chaque État durent rendre compte de l'opinion du peuple catholique. Les évêques enfin furent priés d'envoyer à Rome, pour y travailler au sein des commissions, les ecclésiastiques les plus distingués de leur diocèse par la science et par la vertu. Ces prêtres, séculiers pour la plupart, et appartenant aux Universités les plus célèbres ou ayant fait leurs preuves dans l'administration ecclésiastique, représentaient les tendances, les aspirations de chaque église.

Qui oserait, après de tels faits, parler d'influence secrète, de conspiration occulte, de pouvoir tyrannique et aveugle? Avec de si sages précautions, rien de semblable n'était à craindre. Le programme du Concile allait être élaboré par des mains habiles, et le Pape daignerait approuver les travaux qui lui apporteraient les fruits de la science et de l'expérience combinées. Et quels fruits! Avec quel soin ils avaient été cueillis, grâce à la grande intelligence de Pie IX!

Une première commission avait été créée pour soumettre à une

discussion préliminaire le projet du Souverain Pontife ; composée à l'origine de cinq cardinaux, puis, d'un plus grand nombre, elle forma la Congrégation directrice du Concile et étudia tout ce qui, d'une manière générale, devait rentrer dans le programme de cette auguste assemblée. A côté de la Congrégation directrice siégèrent six commissions spéciales : la commission théologico-dogmatique, la commission disciplinaire, la commission pour les ordres réguliers, la commission pour les Eglises orientales et les missions, la commission politico-ecclésiastique, la commission du cérémonial. Chacune de ces commissions fut présidée par un cardinal et eut ses consulteurs, parmi lesquels les ecclésiastiques envoyés par les évêques du monde entier. Les consulteurs firent d'importants rapports, et l'ensemble de leurs travaux, discutés et approuvés par les commissions, fournit au Concile un sujet de délibération qui était le résumé le plus fidèle et le plus autorisé des besoins de l'Eglise.

Veut-on voir, en effet, dans quel esprit furent étudiées les différentes questions soulevées au sein des discussions préparatoires, quelles furent ces questions ! Qu'on en juge par ce simple aperçu. Nous sommes au sein de la Congrégation directrice, on se demande quelles personnes ont le droit d'assister au Concile et si, parmi les évêques pour lesquels ce droit est en même temps un devoir, il faut ranger les évêques titulaires, ceux qui n'ont pas à gouverner un troupeau déterminé. La question devait avoir son retentissement en France, à propos d'un prélat qui publia sur le Concile un livre fort commenté. Que décide la Congrégation directrice? Elle craint certains froissements et se garde de résoudre le point de droit pour se borner à déclarer en fait qu'il convient d'inviter au Concile les évêques titulaires. Le Saint-Père approuve cette sage résolution. Voilà, pris entre mille, un de ces exemples que nous livrons à la méditation des détracteurs de l'Eglise, dont la bouche est toujours pleine du mot d'intolérance.

Toute assemblée délibérante a son règlement qui assure la marche des travaux et le bon ordre des discussions. Une assemblée aussi nombreuse que devait l'être le concile du Vatican, et qui voulait accomplir avec dignité et succès sa haute mission, avait besoin d'un règlement sage et prévoyant.

La Constitution « Multiplices inter » établit, d'après les indications de la Congrégation directrice, le droit et la manière de proposer les sujets de discussion. Le Souverain Pontife déclare qu'à

lui et au Siège apostolique reviennent le droit et la tâche de proposer les matières à traiter au saint Concile œcuménique et de réclamer, sur ces questions, le sentiment des Pères. Il désire cependant que les Pères proposent à l'assemblée tout projet capable, selon eux, de contribuer à la commune utilité; il les engage même à le faire librement, sous les conditions suivantes : chaque proposition sera faite par écrit; elle aura pour objet le bien commun de la chrétienté; elle développera les raisons qui en prouvent l'utilité et l'opportunité; elle ne contiendra rien d'opposé au sentiment constant de l'Église et à ses inviolables traditions; elle sera soumise à une congrégation spéciale de cardinaux et de Pères du Concile, puis transmise par celle-ci, avec les motifs à l'appui de l'admission ou de rejet, au Souverain Pontife, qui décidera s'il doit la présenter aux délibérations du concile.

Quant à la méthode de discussion, il fut décidé que les sessions publiques seraient précédées de réunions particulières où l'on examinerait, avec toute l'attention désirable, les matières à soumettre au jugement du Concile. Ces matières seraient présentées à l'assemblée sous forme, non de doutes, mais de décrets ou propositions nettement définies. Lorsqu'il se manifesterait, sur un sujet donné, une grande divergence d'opinions, la question serait renvoyée à une commission spéciale de Pères nommés par leurs collègues et présidés par un cardinal que désignerait le Souverain Pontife.

Nous en avons dit trop, tout en nous restreignant beaucoup, sur les travaux de la Congrégation directrice, pour nous étendre sur les sujets étudiés dans les six commissions préparatoires. La commission théologico-dogmatique vota trois projets de décrets des plus importants. L'un exposait la grande erreur moderne, le naturalisme; il prononçait la même condamnation contre le naturalisme absolu et contre le naturalisme tempéré, le plus dangereux des deux assurément; le second projet était consacré à l'Église, considérée en elle-même et dans ses rapports avec la société civile; le dernier traitait du mariage chrétien.

Enfin, pour faire toucher davantage avec quel respect des droits et des aspirations de chaque Église particulière furent conduits ces vastes travaux, base des délibérations du Concile, disons que la commission disciplinaire, dans l'examen des questions les plus brûlantes : mariages mixtes, prétendu mariage civil, discipline ecclésiastique, inamovibilité des curés, séminaires, sanctification

des fêtes, réforme des mœurs, duel, suicide, magnétisme, sociétés secrètes, voulut, sans omettre de rappeler les prescriptions du Concile de Trente et celles des constitutions apostoliques ou des décrets des congrégations, prendre en considération les coutumes en vigueur dans les différentes églises et le sentiment des évêques.

2° Après ces réflexions, qui ne laissent aucun doute sur les intentions loyales et généreuses du Saint-Siège, après l'exposé des mesures de précaution multipliées par le Souverain Pontife pour garantir le succès de sa magnanime entreprise, il est temps de montrer quel écho la voix du Père commun des fidèles rencontra parmi les hommes.

Pie IX espérait que le Concile lui procurerait la joie de voir rentrer dans son bercail les Églises séparées du Siège apostolique.

Sa lettre « Arcano divinæ Providentiæ concilio » entretenait de cette consolante espérance les évêques schismatiques du rite oriental. Ils fermèrent l'oreille à cet appel tendre, délicat et paternel.

Que le silence de l'Église schismatique russe s'explique par l'état d'esclavage auquel étaient réduits ses pasteurs sous l'autorité despotique du czar, nous l'admettrons, tout en plaignant ceux qui ont le triste courage d'enchaîner ainsi leur liberté la plus sacrée! Mais, nous ne pouvons assez flétrir la conduite lâche et honteuse des évêques de l'Église schismatique grecque, qui opposèrent un refus unanime à l'invitation affectueuse de Pie IX.

Les patriarches se retranchèrent derrière un misérable prétexte : ils avaient appris par la presse le contenu de la lettre du Saint-Père. (Le texte de ce document avait, il est vrai, paru dans le *Journal de Rome*, avant d'avoir été reçu en Orient.) Mais ce n'était là qu'une indigne plaisanterie : si la publication latine de la lettre dans un journal pouvait déjà se justifier par la nécessité d'avertir plus sûrement l'Épiscopat tout entier, elle n'avait de plus rien de blessant pour chaque prélat auprès duquel fut envoyée une députation solennelle qui témoigna partout d'une déférence particulière et déploya même souvent un luxe de cadeaux et d'hommages propre à frapper l'esprit oriental.

Les évêques alléguèrent un refus non moins coupable : nous ne pouvons, dirent-ils, accepter une lettre que nos patriarches ont retournée. En somme, nous sommes ici encore en face d'une Église réduite en esclavage; ceux qui la dominent, ce sont les patriarches grecs d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, de Constantinople,

qui forment, à eux seuls, l'autorité suprême en matière de foi, et il est vrai de dire que le dernier est le plus influent des quatre, parce qu'il gouverne le troupeau le plus considérable. En sorte que la réponse de l'Église grecque peut se résumer finalement dans cette déclaration du patriarche de Constantinople : on a manqué d'égards envers nous, on eût dû s'adresser aux patriarches comme à des frères de même rang et de même dignité, les consulter avant de décider la réunion d'un Concile qui, d'ailleurs, ne saurait les intéresser, l'Église orientale étant toujours restée attachée à la doctrine apostolique, à elle transmise par les Saints Pères et ses Conciles œcuméniques.

Nous rapprochons cette altière prétention de la démarche pleine de bienveillance de Pie IX. Le chef de l'Église catholique, de l'Église Mère de toutes les autres, de celle qui détient immédiatement des Apôtres l'enseignement du Christ, le Souverain Pontife, successeur de Pierre, fait le premier pas vers les pasteurs d'une Église autrefois encore en union avec le Siège apostolique, et ceux-ci, les séparés (ils ne peuvent repousser cette qualification), déclinent l'invitation, en prétendant être seuls en possession de la vérité! Aux esprits sincères de prononcer. Les protestants n'accueillirent pas mieux les ouvertures affectueuses de Pie IX.

Le Conseil supérieur évangélique de Berlin, organe des protestants dits « orthodoxes », se felicite des sentiments d'estime témoignés à ses coréligionnaires, sentiments qui permettront d'entretenir entre les deux confessions des rapports de plus en plus étroits et fraternels; mais il se déclare blessé qu'on propose aux protestants d'abandonner leurs croyances basées sur la parole infaillible de Dieu, de renoncer à la vérité évangélique proclamée par la bienheureuse Réforme. Il sollicite (c'est sa manière de préparer l'accord) des aumônes pour étendre la propagande évangélique. Voilà l'esprit de charité, la bonne foi des partisans du libre examen. Ils ont peur que la voix du Souverain Pontife ne soit entendue par certaines consciences, moins rebelles à la lumière, à l'humilité surtout : ils monteront la garde auprès d'elles pour empêcher leur retour. Ils craignent que leurs doctrines ne résistent pas à un loyal examen; ils diront qu'on leur propose un parjure et se déclareront les fils aveugles et soumis de la bienheureuse Réforme.

Les Protestants rationalistes d'Allemagne ne reconnaissent pas l'Église officielle, mais ils n'en rejetteront pas moins l'invitation

du Pape, qui veut faire sanctionner par le Concile œcuménique les condamnations portées dans le *Syllabus* contre leurs biens les plus précieux, la liberté de conscience, la liberté de l'esprit, l'indépendance de l'État, la paix confessionnelle.

L'appel du Souverain Pontife produira une impression plus profonde en Angleterre, il n'aboutira pas cependant à l'union immédiate, l'Église anglicane imposant des conditions bien plutôt capables de maintenir la division que de la faire cesser.

L'attitude des gouvernements serait curieuse à observer. Cet examen devant nous entraîner trop loin, nous nous bornerons à caractériser cette attitude d'expectative pleine de défiance. Les gouvernements, en général, refusèrent d'adhérer à la fameuse circulaire du prince de Hohenlohe, préconisant une entente commune pour protester contre les décisions que le Concile pourrait adopter sur des questions à la fois politiques et religieuses; mais, à l'exemple de Napoléon III, ils se déclarèrent suffisamment armés par les lois civiles (prêts par conséquent à en faire usage) contre les atteintes qui seraient portées au droit public de leur pays.

L'attitude des sectes maçonniques, des rationalistes, ne saurait se traduire que par un mot : hostilité. Nous n'en parlerons pas, elles étaient dans leur rôle; ce sont les plus fidèles suppôts de Satan. Reste donc le peuple catholique. Ici, il semble qu'un seul sentiment ait dû se manifester à l'annonce du Concile : la reconnaissance. Pourquoi n'en fut-il pas ainsi?

Loin de nous la pensée de réveiller des divisions désormais effacées, de ranger les catholiques d'alors sous deux drapeaux qui, heureusement aujourd'hui, n'en font plus qu'un. Nous laissons de côté les qualificatifs toujours injurieux, et nous rappelons simplement des faits qui ont leur place ici, car ils faillirent compromettre l'œuvre de paix voulue par Pie IX.

En Allemagne, il se produisit chez certains catholiques une tendance des plus funestes, dont eut à se préoccuper la célèbre assemblée des évêques de ce pays à Fulda. Sous l'inspiration du professeur Doëllinger (s'il n'en fut pas l'auteur), furent publiées différentes brochures fameuses : *le Prochain Concile œcuménique et les vrais besoins de l'Eglise; le Pape et le Concile*, par Janus. Le nonce de Munich jugeait cette tendance en termes très positifs : « C'est une sympathie avouée pour les méthodes et les systèmes scientifiques des protestants, et une tentative dirigée, non contre les

gouvernements, mais contre l'influence doctrinale de Rome et des congrégations romaines. »

En France, divers faits contribuèrent à créer une agitation très pernicieuse, qui fut combattue avec courage, quelquefois avec trop de vivacité, mais qui, victorieuse, eût été de nature à jeter le discrédit sur le Concile. Une campagne regrettable s'ouvrit, qui s'appuya principalement sur plusieurs articles insidieux du *Français*, en réponse à la publication de correspondances insérées dans la *Civilta Catholica*, sur le livre de Mgr Maret : *Du Concile Général et de la Paix Religieuse*, et sur le manifeste du *Correspondant*, intitulé : *le Concile*.

Mais cette agitation n'eut qu'un temps, et nous nous reprocherions d'en réveiller le souvenir. L'heure vint bientôt où la paix se fit dans les esprits. Plusieurs causes avaient contribué à préparer son règne : l'élan enthousiaste du peuple catholique saluant l'annonce du Concile; les écrits des savants publicistes de l'*Univers* et de la *Civilta Catholica;* l'intervention sage et éclairée des Évêques, spécialement les remarquables instructions de Mgr Deschamps, archevêque de Malines, et de Mgr Manning, archevêque de Westminster.

La lutte avait été ardente, passionnée; la paix fut pleine de douceur et de charité. Le dernier mot resta au Vicaire de Jésus-Christ, les catholiques se soumirent avec respect à son autorité proclamée désormais, ce qu'elle était auparavant, infaillible. Aujourd'hui Pie IX n'est plus, et son glorieux successeur, Léon XIII, voit grandir le prestige de la Papauté. Le Prisonnier du Vatican, en attendant l'heure où la justice humaine lui rendra les biens dont il a été dépouillé par des mains criminelles et dont il ne cessera de revendiquer la possession, trouve à ses incomparables douleurs une puissante consolation dans les sentiments de filiale piété qui unissent au Saint-Siège les enfants de l'Église. Spectacle admirable, fortifiant en effet! Les Catholiques se serrent plus que jamais les uns contre les autres, ils oublient leurs anciennes querelles. Ils savent, et l'histoire du Concile du Vatican vient inutilement le leur rappeler, que la meilleure disposition pour vaincre est de faire bonne escorte à Celui qui a reçu la garde du Drapeau.

Maxime LEGENDRE.

LE SALON DE 1887

Que de talent! mais que c'est laid!

Voilà le cri qui échappe à tout homme de sens et de goût, en sortant du Salon de 1887. On ne peut nier combien il y a d'habileté, de savoir-faire, de facture adroite, dans ces milliers de toiles, entre lesquelles on vient de passer, comme entre deux rangées de soldats; on reconnaît l'esprit des uns, la verve des autres, la puissance dramatique de celui-ci, la science de celui-là; il y a cependant une chose qu'on n'a pas rencontrée, et vaguement, on se dit : voilà bien des qualités, bien de l'esprit, bien du talent, mais il manque quelque chose, je ne suis pas content; ce doit être une chose importante : qu'est-ce que c'est donc?

— Je vais vous le dire, il manque, en effet, une chose, et même une chose essentielle, tout simplement, la *beauté*.

Vous en étonnez-vous? N'est-ce pas logique, en ce temps-ci? Le Salon n'exprime-t-il pas, comme la littérature, le caractère de notre époque? Quelle est notre littérature? Elle a, si vous l'exigez, une foule de qualités, elle produit énormément de romans, deux ou trois par jour, elle entasse les *documents humains;* elle publie des Histoires qui ne laissent pas le plus petit détail inconnu : je sais le nombre de serviettes et de draps que possédait Isabeau de Bavière; des analyses infinitésimales de l'adultère, et des poésies en style décadent; elle a un Romancier qui cherche anxieusement comment il se fait qu'une femme qui a déjà eu deux, trois, quatre, cinq amants, s'avise encore de tromper le sixième, et son étude est si profonde, — pas très amusante, à vrai dire, — que l'Académie lui décerne un prix de *cinq mille francs;* elle a un historien Académicien, qui, pour juger celui que l'on a appelé le *plus grand des hommes*, Napoléon, n'a rien trouvé de mieux que de consulter

une caillette de salon, une coquette, qui eût bien voulu être distinguée par le héros, mais qui malheureusement ne fit pas ses frais; elle a un autre historien, Académicien aussi, qui emploie deux volumes in-octavo à nous raconter deux années du dix-huitième siècle, puis deux autres volumes à raconter les deux années suivantes, si bien que, pour connaître l'histoire ainsi écrite, il ne faudrait pas moins de deux mille ans; elle a un écrivain photographe, qui reproduit exactement, — à en fermer les yeux, à s'en boucher le nez, — les verrues, les ulcères, les miasmes, les ordures et la boue de Paris; elle a un Académicien encore, qui ragaillardit sa vieillesse par des imaginations graveleuses, qu'il raconte avec un regard libertin, et fait penser au vieux célibataire de Béranger, demandant « son lait de poule et son bonnet de nuit! » etc, etc.

Oui, tout cela est *vécu*, *moderne*, *documentaire*, *déliquescent*, tout ce que l'on voudra; mais il manque une qualité : la *beauté*. De même, dans l'art, connnaissez-vous beaucoup d'œuvres qui décèlent la recherche du beau? On tend à étonner, à faire de l'effet, à rendre correctement la matière, à amuser les yeux; on ne pense pas à élever l'esprit au-dessus de la terre, à l'emporter dans la région sublime de l'idéal et du beau éternel.

C'est que nous sommes tous, artistes et public, acteurs et spectateurs, occupés d'un autre souci sous la République vacillante, du souci de vivre, de vivre au jour le jour, de savoir comment vivre et même de savoir si nous vivrons demain. Nous avons les yeux attachés à terre, inquiets, nous attendant à tous les maux et ne nous confiant à aucune espérance, traînant une vie triste dans un brouillard épais que notre vue ne peut percer, et, de temps en temps, jetant quelque chant en l'air, dansant ou riant, autant pour nous étourdir, que pour nous distraire de notre profond abattement, par une secousse agitée que nous appelons le *plaisir*.

La recherche de la beauté exige la paix, le calme, la sécurité et le loisir; ce sont tous ces biens qui nous manquent. Voilà pourquoi nos artistes, nos poètes ne poursuivent pas la beauté.

En revanche, nous allons vite et nous *faisons grand;* que dis-je, grand, c'est gigantesque qu'il faut dire, et qui me démentirait, en pensant à la tour Eiffel? Aussi, est-ce le second caractère de ce Salon : la vaste étendue des toiles et la quantité des toiles immenses : on appellera le Salon de 1887 le *Salon des grandes toiles*.

Et, autre ressemblance avec notre état social actuel : ces toiles

sont immenses et insuffisantes; leurs auteurs se sont essoufflés à concevoir une œuvre énorme, et sont impuissants à l'exécuter, de même que nos gouvernants font des entreprises gigantesques au-delà de leurs forces; elles restent inachevées ou avortent.

I

LA PEINTURE RELIGIEUSE

Mais, avant d'aborder ces toiles immenses, pénible travail, il importe de dire où en est la peinture religieuse, l'an VII de la République radicale.

Il y a encore, dans ce Salon, quelques tableaux religieux, à peu près autant que les autres années; seulement, il y en a un petit nombre de bons, on s'y attend bien; et, de plus, la plupart sont des œuvres peu importantes.

Dégageons-nous, avant tout, des tableaux qui, parce qu'ils traitent des sujets religieux, prétendent au titre de tableaux religieux. Je n'appelle pas tableau *religieux* celui qui ne m'inspire aucune idée pieuse, qui ne rappelle pas ma pensée distraite vers Dieu. Par conséquent, je ne tiens aucun compte, malgré leur étiquette, de ces tableaux où le peintre n'a songé qu'à faire montre de son talent ou à prouver ses connaissances artistiques ou archéologiques, tels que le *Crucifiement* de M. Truebner, qui n'est qu'une scène déclamatoire; le grand tryptique de M. Lehoux, intitulé *Œuvres miséricordieuses*, où l'artiste a peint des académies d'atelier, aux attitudes ridicules ou forcées; la *Sainte Geneviève*, de M. Pearce, où le spectateur a de la peine à distinguer si, dans ce personnage, debout au milieu d'un champ, gardant quelques moutons, il a affaire à un garçon ou à une fille, etc.

Bien plus, je m'indigne qu'on ose appeler tableaux religieux ces toiles *impertinentes*, comme on disait au dix-septième siècle, où, pour peindre les sujets les plus sublimes, l'artiste s'est appliqué à représenter les saints, les apôtres, la Vierge, le Christ, sous la forme, avec les traits, le costume de paysans et d'ouvriers, d'ouvriers mal vêtus, les gestes, les attitudes, la physionomie de la plus vile populace. On pourrait croire que ces sortes de tableaux soi-disant religieux sont des plaisanteries, des *charges*, s'il n'était visible que les artistes font, en peinture, ce que toute une

école d'écrivains fait en littérature : que celui qui ne les a pas vus s'imagine les sujets les plus dramatiques, les tragiques histoires d'Œdipe ou des Atrides racontées en style de M. Zola, le style des faubourgs et de la canaille.

Ainsi M. Uhde, un grossier et lourd Allemand, sous prétexte de peindre la *Cène*, fait asseoir autour d'une table une douzaine de drôles mal peignés, mal lavés, entre lesquels j'ai même peine à discerner le Christ, tant il ressemble aux autres voyous qui l'écoutent sans l'entendre. Ainsi, M. L. Deschamps, qui, prétendant nous faire assister au *Sommeil de Jésus*, nous montre cinq ou six mendiants déguenillés, guères moins laids que les chenapans de M. Uhde, une Vierge qui ressemble à une petite ouvrière de Paris, et un enfant Jésus, dont j'ai entendu dire : « A voir ce petit crapaud, on comprend que nous descendions du singe ! »

Ainsi, et vous ne vous en étonnez pas, M. Ary Renan, — c'est le fils de l'académicien, qui a écrit le roman de la *Vie de Jésus*, — expose, sous ce titre : *Prédication sur le lac de Génézareth*, le tableau qui serait le plus ridicule, s'il n'était le plus insolent; debout sur la proue d'une barque échouée, est dessiné, d'un pinceau presque enfantin, tant il est maladroit, une sorte de paysan aux traits communs, à l'air vulgaire, sans expression et sans vie, le Christ; près de lui, vis-à-vis, quelques va-nu-pieds, dépenaillés, aussi disgracieux à voir; et, pour fond, un paysage aride, désolé, pâle comme un papier de tenture passée. Non seulement, c'est un tableau des plus médiocres et qu'on s'étonne que le jury ait admis, mais, par la recherche du style et le choix affecté des types et des personnages, il est évident que l'auteur a voulu nous montrer ce qu'était réellement le Christ, un vagabond, moitié troubadour, moitié prédicant, qui vivait avec des gens de son espèce, pauvres diables sans le sou, et qui, loin d'avoir quoi que ce soit de divin, n'est capable d'inspirer même aucune considération. C'est un parti pris de dénigrement, qui fait reconnaître ici le digne fils de l'auteur de l'*Abbesse de Jouarre*.

A propos de l'*Abbesse de Jouarre*, il n'a pas manqué de se trouver un peintre (Mlle ***) pour nous la montrer au Salon; l'abbesse est une jeune personne aux yeux très éveillés et fort délurée.

Il reste donc à peine quelques tableaux qui peuvent justement s'appeler tableaux *religieux*, parce que le peintre a cherché à faire

une œuvre religieuse, — qu'il y ait plus ou moins réussi : une *Mort de saint François Régis*, par M. Aubert, dont la composition rappelle un peu trop la *Mort de saint François d'Assise*, de Bénouville, mais conçu dans un bon sentiment, et où l'artiste nous appelle vers l'idéal et nous élève de la terre, avec l'ange qui assiste à la mort du saint et va porter son âme au ciel; un *Saint Louis enfant faisant l'aumône*, tableau estimable de M. Lesur; *Lourdes*, par M. Capdevielle, beau sujet, choisi par un artiste croyant qui, dans une grande toile, a réuni quelques-uns des épisodes les plus pieux, les plus touchants, qui se succèdent tous les jours devant la grotte de Massabielle : ici, dans le rocher, la statue de la Vierge miraculeuse; là, un malade qu'apportent sur un brancard des parents attristés, mais pleins d'un confiant espoir; plus loin, une jeune fille subitement guérie, qui se jette dans les bras de sa mère; un prélat, les yeux au ciel, qui rend grâces à Dieu de cette nouvelle et merveilleuse faveur; les assistants témoins du prodige, frappés de l'éclair de la foi, tombant à genoux sous la main qui les bénit; tous ces personnages, ces groupes, ces faits miraculeux, ont été vus par le peintre, et il les rend comme il les a sentis, sinon avec un talent supérieur, du moins avec la foi la plus parfaite.

Après ces deux ou trois grandes toiles, les tableaux qui ont droit à être qualifiés de *religieux*, sont des toiles de petite dimension et qui représentent plutôt des légendes et des sujets anecdotiques; mais plusieurs sont jolis, et quelques-uns excellents : la *Conversion de la Madeleine*, par M. Barrias : la pécheresse, richement parée, aperçoit de loin le Christ, qui instruit, bénit, guérit, et, devant cette figure divine, sur laquelle jamais le mal n'a même fait passer son ombre, frappée tout d'un coup au cœur, Madeleine se sent portée vers lui d'un amour inconnu, pur, invincible, et son regard, où le peintre a su exprimer à la fois le remords et la tendresse, atteste toute l'ardeur de son repentir et de sa foi. Ce serait un pieux et charmant tableau d'oratoire.

Le *Loup de Gubbio*, jolie toile aussi, par M. Silbert : saint François rencontre sur sa route un loup énorme, hérissé; il lui parle, il lui dit de venir à lui, et la bête féroce, apaisée et s'humiliant, s'avance à petits pas, timide et osant à peine lever les yeux, vers cette douce force qui le domine. On sourit, à la vue de ce terrible animal, dont le regard repentant a quelque chose d'humain. Toute l'histoire des premiers siècles chrétiens est là, les bar-

bares domptés par l'Église, la matière par l'esprit, la violence par l'amour et la charité.

Maintenant, voici une scène pieuse, la *Procession du Sacré-Cœur*, à Montmartre, de M. Jean Béraud, défilé de personnes de toute condition, de tout costume et de tout âge, peint avec la finesse habituelle de l'artiste, qui saisit et fait reconnaître à première vue les types Parisiens, mais, de plus, avec un respect attentif et scrupuleux, qui témoigne de l'impression profonde qu'a produite sur lui la piété des fidèles et qui a éveillé en son cœur un sentiment religieux.

C'est aussi une scène pieuse, le *Vendredi saint à l'église San Carlo*, à Rome, par M. Cogghe, un artiste Belge, qui nous montre des paysans de la campagne Romaine venant adorer le Christ dans une de ces chapelles que nous appelons un *tombeau;* et ici, on ne saurait trop louer le sentiment pieux de l'artiste, en même temps que son talent : car, en représentant ces paysans dans des attitudes *inélégantes*, pour ne pas dire plus (une femme, surtout, pour baiser le crucifix, s'est étendue sur les marches de l'autel, dans la pose la plus bizarre), il ne les a pas rendus ridicules. Vous regardez ces visages si fortement impressionnés, ces yeux attendris, fixés sur le crucifix, et loin d'avoir envie de rire de leur singularité, vous les admirez et vous les enviez, tant vous êtes convaincus de la sincérité de leur foi et de la simplicité de leur âme, cette *simplicité*, si justement louée par saint François de Sales comme une des vertus les plus rares et les plus louables.

Puis, et surtout, deux ou trois petits tableaux de prière : *à l'Église*, par un artiste Norvégien, M. Smith. Est-il catholique, est-il protestant? S'il est protestant, en entrant dans une église, non à l'heure des offices, mais dans la journée, et en voyant des fidèles, des femmes, des enfants, des hommes faits, des jeunes gens, çà et là, agenouillés ou, un livre à la main, priant avec toute la ferveur de la piété; — à ce spectacle inaccoutumé dans les temples protestants qui, après le service, ne sont pas autre chose qu'un édifice quelconque, une halle, un palais, où l'on passe, où l'on s'arrête, où l'on cause (j'ai vu, à Saint-Paul de Londres, un porte-faix chargé d'un fardeau, entrer, s'asseoir, se reposer, s'entretenir avec un camarade, comme sur la place publique), — il a été vivement frappé, il a voulu rendre son impression, et il l'a fait avec une sympathie qui fait autant estimer son caractère que son talent. Il y

a, dans cette église, de beaux visages de vieilles femmes, de fraîches figures de jeunes filles, des attitudes justes et vraies, qui sont d'un artiste habile et d'un homme qui comprend le sentiment religieux.

Le second petit tableau de prière, le *Pardon*, de M. Dagnan-Bouveret, nous montre des paysans et paysannes Bretonnes sortant de l'église et suivant la procession, un cierge à la main : sur les figures distinguées des femmes, sur les traits graves des hommes, on lit la foi forte, la piété, et, en même temps, le caractère de la race, sérieuse, rude, inébranlable dans ses croyances et ses affections. C'est, à la fois, un tableau religieux et charmant, d'une jolie couleur et d'un dessin excellent, une des œuvres supérieures de M. Dagnan-Bouveret.

Enfin, celui-ci, intitulé la *dernière Prière*, par M. Saintin, ne peut être regardé froidement : il représente toute une famille, la sœur, les filles, les frères, dont vient de mourir la mère, — ce doit être la mère, on ne saurait en douter à leur attitude et à leur douleur, — et, près de la porte de la chambre, porte entr'ouverte, par laquelle leurs yeux aperçoivent la chère morte étendue, tous groupés, à genoux, la tête baissée, les mains jointes, ils adressent à Dieu une prière, et quelle prière ! et arrosée de quelles larmes ! avant qu'on emporte la dépouille mortelle de celle qu'ils aimaient et qu'ils ne reverront plus jamais, que dans l'éternité ! Car, malgré leur douleur et leurs larmes, on sent bien que ces jeunes gens, ces jeunes filles croient et espèrent ; on ne prie pas ainsi sans foi et espérance. Ce petit tableau, composé avec tant d'art, — la morte est dans l'autre chambre, on sait qu'elle y est, on ne la voit pas, — vous arrête et vous retient : ces enfants, ces jeunes femmes, ces jeunes gens, qui ne peuvent prononcer leur prière sans qu'elle soit interrompue par des sanglots ; ces yeux qui s'attachent à regarder pour la dernière fois la mère morte, et d'où s'écoulent lentement des larmes qu'ils ne peuvent retenir ; ces attitudes prosternées, cette douleur si vraie, si naturelle, que nous connaissons tous, que nous avons ressentie, ou dont nous gémirons ; ce sentiment si fort de la douleur, par lequel les hommes se reconnaissent le plus frères, tout est réuni pour vous toucher et vous émouvoir : vous partagez la peine de ces pauvres gens, vous les plaignez, vous les embrassez d'un triste regard, et vous sentez aussi que la seule consolation est cet élan de leur âme dans la prière, cette divine espérance qui leur fait entrevoir la réunion immortelle dans la céleste patrie.

II

LES GRANDS TABLEAUX

Le type de ces vastes toiles est le *Carton de la peinture destinée au grand amphithéâtre de la Sorbonne*, par M. Puvis de Chavannes; l'artiste n'a pu même trouver un titre pour son immense tableau. Expliquer ce que c'est ne serait pas une petite tâche : il faudrait copier la longue notice du livret, et je ne suis pas sûr que l'on en serait plus avancé. Le tableau est tellement grand que, faute de pouvoir le faire tenir dans une des salles du palais, on l'a tendu au haut de l'escalier, dont il occupe tout le fond : il ne doit pas avoir moins de quatre-vingts pieds, et je suis sans doute au-dessous de la vérité; il est impossible de l'embrasser d'un coup d'œil, à moins de se placer à une grande distance; on est obligé, pour en voir successivement les parties, de se promener devant, d'un bout à l'autre, comme dans une galerie. M. Puvis de Chavannes annonce qu'il a prétendu représenter les lettres, les sciences, la philosophie et l'histoire, qui sont enseignées à la Sorbonne. Il y manque d'abord la première des sciences, la *théologie*, puisqu'on l'en a chassée; mais, en me contentant de ces quatre facultés, je ne sais comment m'y reconnaître et les reconnaître. Il y a là dedans toutes sortes de choses qui provoquent une question : Qu'est-ce que cette femme assise au milieu, sur un rocher? Quelle est cette statue, à droite? Que signifie ce ruisseau, en avant? Pourquoi cette femme, à gauche, tient-elle une tête de mort sur ses genoux? Pourquoi ce jeune homme remue-t-il des roseaux, en les lui montrant? Que veut dire ce petit garçon, qui se coiffe d'un casque trop grand pour lui? etc., etc., et une douzaine d'*et cœtera*.

Lisez la notice, vous dira-t-on, elle explique tout. Comment! il faut que j'aie sous les yeux cette longue notice, qui demande pour être lue autant de temps que d'attention? Vous vous moquez : la première condition d'une œuvre, c'est d'être intelligible; et, d'une œuvre peinte, d'être comprise à première vue. Si je suis obligé, pour savoir ce que je regarde, de lire un traité ou d'écouter une conférence, je m'impatiente et je me sauve. Il n'est pas un tableau de maître qui ne soit compris tout de suite, et j'ajoute, de tout le monde; tout le monde comprend une *Sainte*

Famille, de Raphaël; et tout le monde, le *Mariage de Henri IV et de Marie de Médicis*, de Rubens. Si vous avez fait une œuvre qui ne soit intelligible que pour les savants, allez en Allemagne, vous y aurez à qui parler; les Allemands aiment ces sortes d'œuvres, livres et tableaux, qu'on s'acharne à expliquer, comme des charades et des rébus; ils vous reconnaîtront, ils vous admireront et vous applaudiront, car vous êtes de leur race, un des leurs; mais ne vous adressez pas à nous, Français; il faut nous parler plus net et plus franc; vous n'êtes pas un Français, vous êtes un Allemand!

Maintenant, autre observation d'un genre différent : ce tableau de M. Puvis de Chavannes est conçu comme ses tableaux précédents : des personnages qui n'ont jamais vécu, gauches, à mains contournées, aux poignets cassés, en général laids et véritablement peu plaisants à voir, que l'artiste a dispersés çà et là dans un paysage morne, planté de petits arbres maigres, rabougris et étiolés. Au premier aspect, on croit avoir vu le tableau; en effet, c'est à peu de choses près, toujours le même, avec les mêmes personnages, les mêmes moyens, les mêmes procédés. Or, le procédé est une marque de faiblesse; qui emploie le procédé, se répète, se fait son propre élève.

Un artiste de valeur me disait : « C'est vrai, M. Puvis de Chavannes est incorrect de dessin, il n'a pas de couleur, sa composition ne se tient pas, il fait laid; et, malgré tout cela, il a du *style*. » — Soit! il a du style, j'y consens; mais, je le déclare sans hésiter et sans honte, je n'aime pas ce style-là, il ne me dit rien, il ne m'intéresse, ne m'élève, ni ne m'instruit, — il m'ennuie; et je vois que je ne suis pas seul de mon avis : cela fait fuir le public, cela l'ennuie!

M. Puvis de Chavannes est imité, cela devait être, mais surtout dans ses défauts, cela devait être encore; sous le titre : *Histoire des lettres*, M. François Flameng représente les débuts de la Sorbonne, dont il a à décorer l'escalier, saint Louis et Sorbon, Abélard et ses disciples, et je ne sais quel autre sujet incompréhensible sans le livret. C'est le même style et la même manière que M. Puvis de Chavannes : trois sujets à la suite l'un de l'autre, de laids personnages, en costumes ridicules, des robes sans pli, des pantalons mi-partie jaunes et bleus, comme des aras, des gens en erre-tête et des nez qui grimacent. M. Flameng est né de M. Puvis

de Chavannes; ils se ressemblent comme le fils et son père. Seulement, il y a, dans ce pâle panorama, une vue de Paris du treizième siècle, aperçu de loin, qui décèle une qualité inconnue à M. Puvis de Chavannes; M. Flameng semble entendre la perspective, il deviendra peut-être un paysagiste; qu'il soit un paysagiste original, aimable, vivant, Français; cela vaut mieux que de *pasticher* un nébuleux rêveur Allemand.

Je n'ai fait que commencer la série des vastes toiles. Celles de MM. Puvis de Chavannes et Fr. Flameng ont du moins une excuse: ce sont des ouvrages commandés, commandés par le gouvernement Républicain, et, dès lors, je ne m'étonne pas de leur échec: qu'attendre d'une telle direction? Concevez-vous une idée sensée sortant de la tête de gens qui ne savent eux-mêmes ni ce qu'ils font, ni où ils vont; à plus forte raison, une idée artistique? Ils n'ont pas de bon sens, ils ont encore moins d'esprit et de goût.

Mais quel prétexte peuvent invoquer ces artistes, que rien n'obligeait à traiter tel ou tel sujet, et qui nous exposent à nous tordre le cou pour réussir à voir et comprendre leurs toiles démesurées? Que peut objecter en sa faveur M. Clairin, pour les *Funérailles de Victor Hugo*, où, d'une part, apparaissent, guindés sur de grands chevaux, des gardes municipaux non moins grands, le casque en tête et la torche en main, et, de l'autre, un personnage ailé qui fend l'air au-dessus d'eux? Quel est ce personnage, femme ou homme? Un ange, un génie, l'âme de Victor Hugo? Si c'est une invention poétique, que font là ces soldats à casque? Si c'est la réalité, que me veut ce personnage à ailes? Ajoutez que tout cela est bâclé, en courant, sans étude, sans correction, une ébauche de 30 pieds de haut; c'est aussi insupportable que le serait un livre improvisé, en dix tomes.

Quatrième toile énorme, une *Jeanne d'Arc* à cheval, au milieu d'un cortège d'hommes d'armes : un défilé sans fin de cuirasses, de casques, de housses armoriées, de chevaux caparaçonnés, surtout de lances, une forêt de lances, on ne voit que des lances. Que m'importent toutes ces armes, ces costumes, cette cavalerie? Je n'y découvre ni une passion, ni un sentiment, ni une physionomie. N'est-ce pas une mascarade de mardi gras? Mais non, l'artiste a voulu nous montrer qu'il sait faire des bannières et des armures. Eh bien, c'est entendu; quand nous voudrons des armures, nous savons où en trouver; elles sont libres, il n'y a personne dedans.

Second fabricant d'armures, M. Rachou, qui peint, sur une toile

de 30 pieds de long, la *Rentrée dans Paris du Dauphin* (plus tard Charles V), rencontrant les cadavres d'Étienne Marcel et de ses complices. Il y avait là un sujet émouvant. Le jeune prince rentrait dans sa capitale, après une rébellion souillée par toutes les violences, tous les crimes habituels des révolutions populaires et des républiques, car la République, *la Commune* plutôt, c'était son nom, dura deux ans, de 1356 à 1358; on y vit l'assassinat des généraux, la persécution des classes élevées, le massacre des sujets fidèles, l'entente avec l'ennemi, la trahison du chef de la Commune, de ce Marcel, à qui la République d'aujourd'hui érige une statue. Quels sentiments agitaient l'âme du prince? L'indignation, l'horreur, la pensée d'un juste châtiment, l'indulgence ou le pardon? Il était peut-être difficile d'exprimer nettement ces sentiments et ces passions. L'artiste a imaginé un moyen ingénieux de s'en tirer : il a représenté le Dauphin entièrement vêtu de fer, le casque en tête et la visière baissée, et, à sa suite, trois de ses officiers vêtus de même, de sorte que, de ces quatre cavaliers qui défilent de profil, on ne voit que leurs casques, sans qu'il apparaisse au dehors la moindre part de leur visage; la figure est absolument cachée : ni yeux, ni front, ni bouche, pas le plus petit bout du nez; une visière de fer, formant un angle aigu, voilà tout; quatre armures de chevaliers tirées de Pierrefonds; bien fin serait celui qui devinerait ce que pensent et ressentent les personnages ensevelis dessous.

Les Vainqueurs de Salamine, par M. Cormon; encore une vaste toile commandée par le ministre de l'instruction publique. Aussi le peintre s'est-il appliqué : il y a mis son temps, son soin, sa peine, son érudition; mais voyez l'effet d'une commande inintelligente. Il y a peu d'artistes d'un esprit plus indépendant que M. Cormon, le peintre de ce *Caïn et sa famille*, si farouche, si puissant, si émouvant, que l'on voit au musée du Luxembourg. Or, il a suffi qu'on lui imposât un sujet, pour que toute inspiration lui échappe. Et quel sujet poétique, pourtant! Les vainqueurs de Salamine! Le peuple accourant au-devant de Thémistocle et de son armée, enivrée de sa victoire; la flotte de Xerxès dispersée, fuyant sur les flots; pour cadre, le ciel de l'Attique et la mer bleue aux rivages blanchissants! Quel sujet plus propre à inspirer un artiste! Vous rappelez-vous le retour de l'armée de Crimée défilant sur les boulevards, aux acclamations d'un peuple enthousiaste, les fleurs, les lauriers, qu'on lui

jetait à brassée; ces soldats aux uniformes usés et déchirés, ces glorieux blessés, la tête enveloppée, un bras en écharpe, appuyés sur un bâton, mais marchant fiers, le front haut, soutenus, électrisés par la joie de toute une nation, qui s'enorgueillissait de leur gloire?

Eh bien, c'est cet enthousiasme qui manque ici, et je n'en suis pas surpris : pourquoi me passionner aujourd'hui pour ces Grecs d'il y a près de trente siècles? Je les loue, je les admire, dans leurs poètes, dans leurs philosophes, dans leurs orateurs, dans leurs historiens. Je trouve dans leurs œuvres de beaux modèles à suivre; mais, franchement, je ne peux pas m'échauffer au souvenir de leurs victoires, au point d'en être ému jusqu'au fond de l'âme. Et c'est ce qui est arrivé à M. Cormon : il n'a point été troublé, il n'a pas tremblé d'émotion, à la vue de Thémistocle évoqué par son imagination : il l'a regardé très tranquillement, très tranquillement aussi les jeunes soldats qui l'entourent, et la foule qui se presse à leur rencontre; mais son cœur n'a pas battu un instant. Il s'est dit : « Il faut qu'ils crient, il faut qu'ils lèvent les bras, qu'ils agitent des palmes et des couronnes! Oui, c'est indispensable. Il n'est pas mal aussi que, dans leur allégresse, les jeunes filles et les jeunes gens dansent : faisons-les danser! Thémistocle est le général en chef, il faut qu'on le reconnaisse, mettons-le à cheval, tout seul, parmi cette foule, la tête levée vers le ciel. (Malheureusement, il n'est guère beau, ce Thémistocle.) Puis, les robes qui flottent, les seins nus des jeunes filles, les chevelures dénouées, les têtes couronnées de fleurs, tout cela a un air de fête et de joie. Je crois que je n'ai rien oublié de ce qui caractérise l'arrivée d'une armée victorieuse. »

Non, seulement ce qui fait défaut, c'est le transport d'enthousiasme, la flamme qui anime ces visages et ces yeux, le souffle, l'âme, la vie! Je n'en fais pas un crime à M. Cormon, j'aurais probablement été comme lui : si l'on m'eût commandé ce sujet de narration de rhétorique, le *Retour des vainqueurs de Salamine*, il m'eût laissé froid. « Et, pourquoi, Monsieur le ministre de l'instruction publique, donnez-vous un tel sujet à un peintre Français, et non un sujet Français, une des victoires de l'Empire, par exemple? Il n'en manque pas. — C'est que, répond le ministre, Salamine est une victoire d'une République et que je suis ministre d'une République. » La République suffit à ce ministre; il en vit, un certain temps, un mois, une semaine; mais elle est insuffisante pour inspirer un artiste. Aussi, cette vaste et froide toile laisse-t-elle les spectateurs

insensibles. — Après cela, ce sera toujours assez bon pour décorer le parloir d'un lycée de filles!

Il y a, cependant, dans ce grand tableau, un joli côté, la mer bleue semée de navires et le rivage doré de l'Attique : en le découpant, on aurait un poétique et lumineux paysage; ce n'est pas la faute du ministre de la République, l'artiste a mis là la marque de son talent. Du reste, si le ministre de l'instruction publique était un homme instruit, et non quelque avocat politicien ou un chimiste, il se garderait de ces commandes de toiles immenses, il saurait que, dans les arts comme dans les lettres, peu d'œuvres sont à la fois belles et très étendues; presque toujours, la grandeur exclut la beauté.

C'est aussi une vaste toile et un sujet antique, la *Mort de César*, par M. Rochegrosse, mais, ici, c'est bien différent : ce n'est, certes, pas un sujet commandé! Car, le meurtre de César, tel que nous le représente l'artiste, d'après le récit de Plutarque, n'est pas à la gloire de la République et ne fait pas aimer les Républiques. Tout l'intérêt est pour le dictateur, pour César, le premier et glorieux Empereur, frappé par des assassins, s'enveloppant dans sa toge et, sans se plaindre, laissant à la postérité le nom d'un grand homme, d'un grand capitaine, d'un grand administrateur et d'un grand esprit. Sur lui s'acharnent vingt mains, s'abaissant, enfonçant vingt poignards; que dis-je, vingt, ils sont cent, ils se pressent, ils accourent, ils luttent à qui portera un coup, cent bras se tendent en brandissant un couteau, et avec quelle rage, quel emportement, quelle fureur! Et quels visages et quels regards! Un vieillard en cheveux blancs ne veut pas laisser tout faire aux jeunes, il pousse, le poignard levé; lui aussi, il veut frapper, l'expression de son visage est d'une bête féroce; celui-ci est jeune : sombre, les yeux fixes, ses traits sont crispés par la haine, il est hideux. Cette bande d'assassins, qui s'empressent à tuer, à anéantir dans leur victime ce qui reste de vie, fait à la fois effroi et horreur; l'esprit, comme le regard, repousse ces dignes précurseurs des assassins de Rossi.

Le peintre, d'ailleurs, a bien jugé, en intitulant son tableau *la Curée* : c'est une curée, en effet, comme de chiens fouillant à pleins museaux dans les entrailles de la bête. On le comprend mieux encore, quand on sait quels mobiles poussaient ces assassins, ces factieux qui n'avaient nul souci de la liberté déjà violée, mutilée sous Sylla, sous Marius, sous Pompée, qui ne poursuivaient que la

satisfaction de leur ambition et de leur cupidité. C'est une curée sanglante, vile, impudente, comme dans toutes les révolutions faites au nom de la liberté, par d'hypocrites exploiteurs du peuple asservi.

Des critiques *autorisés*, — c'est un des signes de l'esprit de ce temps, — ont vu, dans ce tableau, savez-vous quoi? Un effet de toges blanches sur un fond blanc, sur les degrés et les murs de marbre du Sénat, et le résultat que l'artiste avait plus ou moins obtenu. Oui, certes, il faut reconnaître le talent du peintre, mais, grâce à Dieu, ce n'est pas cet effet de blanc sur blanc qui attire et retient le public devant cette toile émouvante ; c'est le drame qui y est représenté, et il le contemple avec d'autant plus d'attention et un intérêt d'autant plus passionné, qu'il réfléchit sur lui-même et y reconnaît sa propre histoire et ses tyrans.

Gardez-vous de croire qu'il n'y ait à signaler que cette demi-douzaine de grandes toiles; il y en a une quantité d'autres. Hâtons-nous d'en finir, non en les mentionnant toutes, mais les plus importantes. Voici donc, d'abord, le *Soir de la vie*, par M. Besnard: un vieillard et une vieille femme, assis l'un près de l'autre, la femme appuyée sur son mari, comme cela doit être, le vieillard, les yeux levés vers le ciel étoilé, et laissant aller sa pensée, du souvenir de ses jeunes années à la contemplation de la vie immortelle, ne regardant plus la terre, qu'il peuplait de ses rêves brillants, de ses folles espérances, mais le ciel vers lequel il aspire et qui est son avenir éternel. L'idée est belle et poétiquement rendue. M. Besnard, qui se plaît trop souvent à dérouter le public par des excentricités qui attirent sur lui l'attention sans le grandir, a, cette fois, représenté simplement, sans parti pris, un sujet qui répond aux nobles aspirations de l'homme. Il y a encore quelques restrictions à faire : l'architecture, une voûte, fort négligées, les vieillards vraiment un peu trop *décatis*, ils ne donnent pas envie de vieillir, pas plus que les portraits et les bustes du centenaire M. Chevreul, figure aux mille rides, qu'on a exposés cette année. Mais ce sont là des détails : son tableau intéresse, fait méditer et penser. C'est une œuvre distinguée, peinte avec talent par un homme qui sait son métier. On lui sait gré d'avoir été vrai, sans poser; on ne lui demande que de continuer.

On rencontre bien, quelque part, dans ce même Salon, une certaine femme nue qui se chauffe; hum! Je sais que le dos est savamment

peint, mais espérons que nous ne verrons plus de ces visages de guenon jaune-orange; je ne connais personne qu'ils ravissent.

Après le grand tableau de M. Besnard, en voici trois ou quatre qui semblent des sortes de défi : le *Soir*, par M. Duez, une toile de 20 pieds de long, pour trois vaches qui se promènent dans une prairie. N'est-ce pas démesuré? La prairie a beau être d'un vert charmant, les vaches bien en point et d'une bonne couleur, il n'y a aucun rapport entre le cadre et le sujet : la proportion juste est une partie importante de la composition ; la négliger, c'est se condamner à un insuccès. — Une scène immense de *Déluge*, par M. Castaigne, où tous les personnages sont de deux couleurs, mi-partie blanc d'ivoire et noir d'encre. Le peintre s'est peut-être imaginé que ce contraste violent et la présence d'animaux préhistoriques des plus bizarres et des plus hideux contribueraient à accroître l'horreur de la scène. Il faut quelque chose de plus que la couleur pour intéresser. Ici, pas un épisode qui m'émeuve, qui me fasse m'apitoyer sur une des victimes de ce terrible drame de la justice éternelle. Ce n'est pas là une œuvre, c'est une *grande machine*, comme disent les peintres.

Encore une vaste toile, le *Départ de l'enfant prodigue*, par M. Dupain; un jeune étourdi, en costume Arabe, s'élançant dans la vie, à l'amour, au plaisir, et, du haut de son cheval richement harnaché, suivi de ses lévriers impatients, salué par ses serviteurs qui baisent le bord de son vêtement, jetant un rapide adieu à son vieux père qui, déjà, prévoit les mauvais jours; le tout, éclairé d'un brillant soleil d'Orient. Pourquoi donc cette scène, qui pourrait être dramatique, me laisse-t-elle froid? C'est que l'auteur ne semble avoir eu pour but que d'éblouir mes yeux par cet éclatant scintillement de couleur et d'amuser mes sens. Oui, il m'amuse un moment, et je passe.

Grande toile aussi, de M. Blanchard, *les Muets du sérail*, qui se présentent tout à coup dans le harem, le cordon à la main, destiné à serrer le cou des belles sultanes. Et alors, il faut voir le trouble, l'effroi, l'effarement, la terreur de ces jeunes femmes éperdues. Il y a de quoi! Elles rient, elles jouent, elles chantent, la guitare résonne en gais refrains sous leurs doigts; de temps en temps, elles tirent du narguileh de longues bouffées de fumée, qu'elles suivent en rêvant; elles s'amusent à tordre les perles nacrées dans les tresses de leur chevelure, à étager sur leur cou, sur leurs bras, sur

la gaze dorée qui voile leur sein, les bijoux éblouissants, les bagues, les bracelets, les colliers, et, dans le miroir que tient une main nonchalante, elles s'admirent et sourient de leur jeunesse et de leur beauté; et tout à coup, s'ouvre la porte et apparaît un noir, qui, sans parler, mais, d'un geste et d'un regard trop éloquents, vous apprend qu'il faut mourir, à l'instant, mourir! Est-il un rêve plus épouvantable? Et ce n'est pas un rêve, c'est la réalité! — Ce tableau devrait me faire frissonner d'horreur et de pitié; comment donc encore me laisse-t-il froid, bien plus, me fait-il sourire? C'est que l'auteur a passé la mesure : à la vue de ces jeunes femmes épouvantées en présence de la mort qui, subitement, se dresse devant elles, on ne peut s'empêcher de se dire : Quoi! le pacha, le vizir, le sultan, a eu l'idée de faire étrangler ainsi, d'un seul coup, tout son harem! Toutes ces belles sultanes, si gaies, si vivantes, vont passer immédiatement de vie à trépas, et le pacha n'aura tout à l'heure qu'à soulever la portière, pour contempler, étendus sur le tapis, leurs corps inanimés! Quoi! toutes en une minute! Quelle tragédie! quelle monstruosité! Est-ce possible? Non, cela semble impossible, et si impossible, qu'au lieu de frémir, on sourit. Cette idée fantasque, bizarre, n'a pu être qu'une imagination d'artiste, de poète, qui, en la caressant, s'en est lui-même amusé. Quelle plaisanterie! s'est-il dit, plaisanterie lugubre, mais originale! Eh bien, le défaut de cette œuvre, pourtant distinguée, où il y a du talent, des expressions justes, des mouvements vrais, une bonne composition, c'est précisément que le sujet n'a pas été pris au sérieux par le peintre : il ne croit pas à ce qu'il raconte; le public veut qu'on le traite sérieusement, que celui qui prétend l'émouvoir ait été le premier troublé; si c'est une plaisanterie, la place, un cadre de 20 pieds, est exagérée; si c'est un vrai drame, l'artiste n'en paraît pas convaincu.

Enfin, dans une grande toile, mais non démesurée, un jeune peintre, grand prix de Rome, M. L.-Édouard Fournier, nous montre *Velléda*, la druidesse des Gaulois nos pères, dans la prison où, avec les guerriers qui défendirent la patrie, l'ont enfermée les durs vainqueurs, les Romains. Et là, dans ce cachot qu'éclaire à peine un soupirail à barreaux de fer, la jeune femme, debout, parle à ses compagnons abattus, d'une voix éloquente et avec un regard inspiré. Que leur dit-elle? Leur montre-t-elle l'avenir de la race qui naîtra

d'eux, sa glorieuse destinée, son renom dans les siècles, sa vaillance, son désintéressement, son dévouement, sa magnanimité, grandes vertus qui lui mériteront la sympathie des peuples et la vengeront de ses brutaux et cruels vainqueurs d'un jour? Ces généreux sentiments, on les entend exprimer, on les lit sur les traits de la jeune prophétesse; le cœur du peintre en a tressailli, et il nous les fait partager dans cette noble toile, qui n'est pas seulement une promesse, mais la première œuvre d'un nouveau talent.

III

LES SUJETS MILITAIRES

On pense bien qu'il ne manque pas au Salon de tableaux où sont traités les sujets guerriers. Si les maîtres reconnus, MM. Detaille, Berne-Bellecour, qu'on pourrait appeler les généraux, sont absents, les officiers sont nombreux. Malheureusement, la plupart sont trop savants : ces stratégistes et tacticiens ne nous initient pas assez, nous, pauvres ignorants, à leurs plans, pour que nous puissions les comprendre : ils se jettent dans la mêlée, sans rien expliquer, nous avons beau regarder de tous nos yeux, nous ne discernons rien. L'un me crie : *Attaque des lignes de Weissembourg;* cet autre, *Bataille de Hohenlinden;* celui-ci, *Bataille de Solférino;* celui-là, *Bataille de Jemmapes!* Toutes ces batailles se ressemblent, c'est une cohue où l'on ne distingue aucun détail précis : on marche, on court, on tue, on meurt, on est mort, c'est ce qu'il y a de plus clair; mais, cinq minutes après avoir vu ces batailles, je vous défie bien de vous souvenir de ce qui les distingue; on les confond toutes dans sa pensée et on les oublie, — comme on oublie le nom des peintres, et c'est très fâcheux, car, dans plus d'une de ces toiles, il y a un véritable talent mal dirigé.

Deux ou trois font exception, par la simplicité de l'action : la charge de cavalerie à *Marengo*, de M. Delahaye, qui me paraît fort bien menée, ou par le caractère du pays et des costumes des combattants : *une Lutte au Tonkin*, *la Prise d'une oasis en Algérie*, de M. Surand, page énergique qui nous fait voir, sans les voiler, les horreurs de la guerre, les maisons en flammes, les femmes, les enfants massacrés, etc.

Ces tableaux sont destinés à décorer les *salles d'honneur* des

régiments et sont la plupart commandés. C'est une très bonne idée de faire reproduire par l'art les actions d'éclat qui ont illustré nos bataillons; mais si ces tableaux seront un ornement glorieux que les officiers et les soldats contempleront et commenteront avec fierté, le sujet en est, parfois, un peu obscur pour le grand public. Ce qui attire l'attention, ce sont les incidents caractéristiques d'une bataille, les épisodes qui nous attachent au sort d'un homme, nous fait craindre ou espérer pour lui, partager ses sentiments et ses passions, et ces effets se rencontrent le plus souvent, non dans la bataille même, mais à la suite de la bataille. Ainsi, cet épisode touchant de la guerre de 1870, que M. Beaumetz nous représente avec beaucoup d'expression, sous le titre : *Ils ne l'auront pas!* des soldats qui enterrent leur drapeau. Ils ont une foi, ces jeunes gens, ils croient à l'honneur, à la gloire, à la patrie : « Nous sommes vaincus, mais l'ennemi ne se glorifiera pas de notre défaite! Ce drapeau, que nous enterrons, nous le retrouverons un jour, un jour où nous chasserons les envahisseurs du sol souillé de la patrie! » Il y en a qui disent : *Légende, illusion!* — Ah! ne sourions pas : ce sont ces mots qui expriment l'âme d'un peuple, et, comme ces jeunes soldats, croyons, espérons, et levons les yeux vers le ciel!

Autre sujet triste et sombre, *les Derniers fuyards de Savenay*, peints avec talent par M. Berteaux. Les derniers fuyards, c'est-à-dire quelques malheureux paysans blessés, des femmes, des vieillards traînés dans une charrette, au milieu de la nuit, par les chemins creux de la Bretagne, fuyant les Bleus qui les poursuivent, après avoir vu tomber, périr, se disperser le reste de cette grande armée Vendéenne, qui, comme un sanglier, s'était jetée dans la Loire, avait traversé l'Anjou, le Maine, la Normandie, en renversant tout sur son passage, et était enfin revenue s'abattre et mourir à la limite de son pays; terrible guerre civile, où il se déploie tant de qualités, tant de courage, tant de vertus, et qui, selon le mot d'un des généraux Vendéens, « ne donne pas de gloire! »

Il est plus facile aux hommes d'exprimer leur douleur que leur joie; aussi, l'art représente-il mieux la défaite que la victoire. Une des meilleures scènes de guerre est celle où M. Tattegrain a peint *les habitants de Cassel venant se soumettre au duc de Bourgogne, Philippe le Bon*, tous, échevins, prêtres, soldats, bourgeois, agenouillés dans la boue, sous la pluie, abîmés de douleur et abaissant leurs bannières et leurs armes devant le fier Souverain, à cheval,

en avant de ses troupes couvertes de fer, et qui assiste impassible à ce grand spectacle d'un peuple vaincu, humilié et demandant grâce de sa révolte! Quoique les premiers plans manquent d'un ton puissant qui leur donne plus de relief, ce tableau, bien composé, est une des œuvres remarquables du Salon,

Quant au tableau de M. Roll, *la Guerre : marche en avant*, c'est si peu la guerre qu'on en doute : une colonne en marche, un mulet qui tombe, un sous-officier de télégraphe fort empêtré de son instrument, des soldats vus de dos et qui ne semblent ni plus ni moins animés que dans une étape de pacifiques manœuvres, ce froid assemblage de détails matériels n'a rien qui vous impressionne et vous donne le sentiment pénible des dangers, des malheurs et des misères de la guerre. Ce n'est que par réflexion qu'on se dit qu'en certains cas, une marche de troupes peut ressembler à celle-ci. Voilà ce qui fait sentir l'impuissance de l'art réaliste, sans imagination, qui se borne à copier ce qu'il voit : où il n'y a pas d'idéal, il n'y a pas de sentiment, rien pour le cœur, rien pour l'esprit, par conséquent, rien pour la mémoire.

J'ai hâte de trouver quelque œuvre qui parle à mon âme ou à mon esprit, qui me fasse tressaillir ou sourire, et où je me sente homme en reconnaissant des hommes. En voici un, et d'une dimension moyenne (à peine 2 mètres); mais quel sujet, hélas! *la Charge des cuirassiers, à Reischoffen*, par M. Morot. C'est cette charge héroïque, immortelle, de vaillants hommes, qui sur l'ordre de leur chef, pour sauver l'armée, se précipitèrent à la mort. A la mort, et ils le savent, ils n'en peuvent douter : sur eux, devant eux, tout autour, l'artillerie vomit ses boulets; les Germains, en masse serrée, font pleuvoir les balles répétées. Mais le général l'a dit : Cette masse immense, il la faut rompre; que les cuirassiers s'élancent dessus, peut-être la défonceront-ils de leur choc, de leur poitrine couverte de fer! Et ils n'hésitent pas! Les voilà, au galop, à toute bride, en ligne, sur leurs grands chevaux, penchés, la pointe du sabre en avant. Et de quel air, avec quelle résolution, quel emportement! Entendez-vous cet officier, tourné vers eux, le sabre haut, les yeux ardents, et de toute sa voix, de toute son âme, criant : Chargez! en avant! — Et quelle course! Comme ils vont, comme ils courent! Et comme déjà ils sont frappés! comme ils tombent! Celui-ci porte la main à sa figure,

où il vient de recevoir en plein une balle qui l'ensanglante; celui-là, renversé par un éclat d'obus, tombe de son cheval et roule à terre; là, un cheval sans cavalier s'emporte. Mais nul n'y prend garde, les autres continuent leur course, en rangs pressés, sans que fléchissent leurs lignes, regardant devant soi, les yeux enflammés, résolus, ne voyant rien que le but fixé, tombant, mais ne s'arrêtant pas, ne pensant pas, ne pensant qu'à arriver!

Ils arriveront, mais pour succomber, pour mourir, frappant aveuglément de leurs grands sabres l'ennemi qu'ils choquent, mais, dans cette mêlée qui les enveloppe, impuissants, tombant par troupe, par bandes, par amas, l'un sur l'autre, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus debout! Et le lendemain, quand on demandera au général de faire charger les cuirassiers : « Les cuirassiers, dira Mac-Mahon, et des larmes jailliront de ses yeux, il n'y en a plus! »

« O les braves gens! » s'écriait, peu de jours après, à Sedan, le roi de Prusse, en voyant s'élancer au feu, à l'attaque, à la mort, les escadrons de Margueritte et de Galiffet. O les braves gens! aurait-il pu déjà dire à Reischoffen, qui, comme les héros des Thermopyles, sont morts pour obéir à la patrie, à ses lois, au devoir! Ah! en contemplant ce tableau, ces jeunes hommes si forts, si robustes, si déterminés, si pleins de vie, qui, tout à l'heure, ne seront plus que des cadavres couchés inertes sur la terre, comment ne pas être ému de pitié, d'admiration, d'horreur! O les mères de ces vaillants jeunes gens! O printemps de l'année si vite moissonné! O France, pour qui meurent ainsi tes enfants! Je l'avoue, à la vue de ces héros qui, dévoués, courent et se sacrifient à mourir, je ne les ai pu regarder sans être ébranlé dans tout mon être, et mon visage s'est mouillé de larmes.

Et je crois que, parmi tous ceux arrêtés devant ce spectacle, je n'étais pas le seul. Car ce tableau de M. Aimé Morot attire, retient la foule, et il n'y a qu'une voix pour reconnaître ses qualités. Il y a là une fougue, un élan, qui vous saisit et vous emporte; si le peintre n'a pas vu par les yeux, il a vu par l'esprit ces escadrons au galop, ces soldats au visage énergique, cet officier enflammé ; il a senti, partagé cette résolution, cet héroïsme, ce dévouement, et, avec un grand talent, il a rendu tout cela visible, pour nous le faire admirer.

Eugène LOUDUN.

(*A suivre.*)

LE DROIT D'ASSOCIATION

DEVANT LA LÉGISLATION ACTUELLE

ET LES NOUVEAUX PROJETS DE LOI

Pour apprécier sainement la double question qui fait l'objet de ce travail, il est nécessaire de s'entendre sur quelques principes essentiels. Résumons donc, en deux mots et comme entrée en matière, ce qu'enseigne la philosophie sur la nature et l'origine du droit d'association et les droits réciproques des associations et de l'État.

L'homme est naturellement et nécessairement sociable, doué par Dieu d'aptitudes sociales.

La liberté d'association entre les individus existe donc de droit naturel et indépendamment de toute intervention ou permission de l'État.

L'État, ayant pour fonction de garantir aux subordonnés l'usage légitime de leurs facultés, doit respecter, favoriser l'association et ne sévir que contre celles dont la fin ou les moyens seraient contraires à la morale ou nuisibles à la fin sociale.

Par le fait seul de son existence dans l'unité de fin et de moyens, l'association constitue un être pourvu de droits, notamment du droit de propriété.

Enfin l'élément le plus important des associations est leur fin. C'est elle qui les spécifie, les classe et les subordonne les unes aux autres; de telle sorte que, entre deux sociétés, celle dont la fin est inférieure est nécessairement soumise à l'autre dans l'ordre de la fin supérieure : ainsi, l'État par rapport à l'Église, en tout ce qui est d'ordre surnaturel.

Qu'on nous pardonne cette excursion sur le terrain de la scolas-

tique, son utilité apparaîtra dans un instant, quand nous examinerons comment, en fait, le droit d'association a été traité par la législation française.

Déjà nous pouvons en tirer une conséquence relative aux congrégations religieuses. En tant que parties de la société religieuse, elles sont gouvernées par des règles spéciales qui rentrent dans le droit canonique et qui leur assurent une situation absolument indépendante du pouvoir civil. Ce que nous dirons des rapports civils entre l'État et les associations formées dans son sein ne sera donc applicable aux congrégations que pour les cas et dans la mesure où elles rentrent dans le droit commun et peuvent se prévaloir des garanties qu'il offre à toute agrégation de citoyens libres.

Ces réserves faites, l'étude que nous entreprenons a seulement en vue ce que la langue du droit nomme les *associations sans but lucratif*. Représentons-nous donc telle association que nous voudrons, — corporation ouvrière, société de secours mutuels, société littéraire ou scientifique, conférence de Saint-Vincent de Paul, etc., — dont le but essentiellement désintéressé est de pourvoir à quelque besoin moral, intellectuel ou physique; et demandons-nous :

En premier lieu, quelle situation lui est faite par nos lois actuelles.

En second lieu, quelle situation on lui prépare pour demain.

I

SITUATION LÉGALE DES ASSOCIATIONS D'APRÈS LA LÉGISLATION ACTUELLE

La situation juridique des associations doit être envisagée à deux points de vue très différents et qu'on a trop fréquemment le tort de confondre : le droit de vivre, dans un régime plus ou moins large de tolérance ou de liberté : c'est l'*existence* de l'association; ensuite le droit de se manifester au dehors dans les opérations de la vie civile, possession, contrats, actions en justice, c'est la *capacité* de l'association. Tout ce qui concerne *l'existence* est de droit public et se règle par les lois administratives et criminelles; tout ce qui intéresse la *capacité* est de droit civil privé.

Existence légale et capacité ne vont pas toujours de compagnie. Une association peut exister légalement et sans opposition du

Pouvoir et n'avoir cependant aucune capacité juridique : en d'autres termes et pour employer la rubrique administrative, elle peut être *autorisée* sans être *reconnue*. Ce n'est pas le moment de rechercher si une pareille distinction est conforme à la nature des choses et à la logique. Acceptons-la, provisoirement et, pour plus de précision et de clarté, traitons séparément de chacune des deux matières.

De l'existence des Associations.

Dès le premier pas, on se heurte, comme il arrive dans toute question importante, au préjugé révolutionnaire. Sur dix Français, neuf vous diront que la liberté d'association est une conquête de 89, et qu'avant la Révolution cette liberté était inconnue.

Renversez la proposition, et vous aurez la vérité rigoureuse. Non seulement la liberté d'association était reconnue et pratiquée sous notre ancien droit, mais, dans un instant, j'aurai démontré, je l'espère, que, en dépit des tolérances passagères et des constitutions menteuses, cette liberté est entièrement absente de nos lois.

Jamais, avant la Révolution française et spécialement avant le code pénal de 1810, aucune législation n'avait posé en principe que le seul fait matériel de l'association entre plusieurs citoyens, quels que pussent être leurs intentions et leur but, constitue un acte dangereux pour la sécurité publique, illicite, un délit punissable. Le droit romain lui-même, si formaliste, et, dans sa dernière phase, si jaloux des prérogatives de l'État, avait reculé devant cette énormité. Sans doute l'association ne pouvait, sans une concession de la loi ou du prince, devenir *universitas*, *corpus*, acquérir le *jus personæ*, c'est-à-dire la capacité juridique. Sans doute encore la liberté d'association avait, dès les derniers temps de la République, subi d'importantes restrictions. Mais les rigueurs de la loi pénale ne frappaient que les associations dont le but était criminel ou présumé tel (1).

Le même principe dominait notre ancien droit, qui ne considérait comme illicites que les associations faites « à mauvais dessein », suivant l'expression de Muyart de Vouglans. « Si l'assemblée, disait un autre criminaliste, Jousse, ne se fait pas dans le dessein de faire aucun trouble ni dommage envers quelqu'un, elle ne doit point être punie (2) ».

(1) « ... *Coire non prohibentur, dum tamen per hoc non fiat contra S.-C. quo illicita Collegia arcentur.* » (L. I. Dig. *de Collegiis et corporibus.*)

(2) *Traité de la justice criminelle*, t. III, p. 67, — Cf. ordonnances des

Passons sur la période révolutionnaire, pendant laquelle le droit d'association traversa des alternatives violentes de licence et de tyrannie : et arrivons au droit qui nous régit, c'est-à-dire au code pénal de Napoléon Ier.

A partir de ce moment, tout change de face. L'antique notion des rapports de l'État et des associations est absolument bouleversée. Jusqu'alors, c'était la *fin* de l'association qui provoquait la tolérance ou les sévérités du Pouvoir. On ne croyait pas qu'il fût possible et légitime d'entraver l'exercice d'un droit naturel, à moins que ce droit ne servît des intentions coupables. Ce système sagement répressif va faire place au système préventif le plus étrange qu'on puisse imaginer. Toute association est proclamée d'avance illicite. La loi ne se préoccupe plus d'examiner le danger que peut offrir son existence ; elle le présume...

Je me trompe. Si la loi prohibait d'une façon absolue toute association formée en dehors d'elle, cette solution, tout despotique qu'elle fût, aurait le mérite de la logique. Mais la loi a cru trouver un criterium infaillible pour asseoir cette présomption de criminalité. Ce criterium, c'est le *nombre* des associés, nombre fatidique, sacramentel, au-dessous duquel tout est licite, au-dessus duquel tout est coupable. Que la fin poursuivie soit bonne ou mauvaise, utile ou dangereuse, le législateur n'en a cure. Votre nombre est-il inférieur à 20? Vous pouvez tout pour le mal comme pour le bien. Plus nombreux, vous ne pouvez rien sans la permission expresse du Pouvoir, fussiez-vous tous des Vincent de Paul, eussiez-vous dans les mains le bonheur de l'humanité (1).

Quel système bizarre et arbitraire! 19 gredins s'associeront impunément en face de l'autorité désarmée; 21 honnêtes gens ne pourront le faire, sans être *a priori* considérés comme séditieux!

Que l'on ne m'accuse pas d'exagérer. Les faits plus ou moins nombreux de tolérance, dont nous pouvons bénéficier à l'occasion,

25 novembre 1483, — juin 1559, — 10 septembre 1567, — 27 mai 1610, — 14 mai-18 juillet 1724, etc.

(1) Code pénal, art. 291 : « Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la Société. Dans le nombre des personnes indiquées par le présent article, ne sont pas comprises celles domiciliées dans la maison où l'association se réunit. »

ne prouvent rien contre le droit strict que je constate. Sommes-nous donc si loin des jours où l'article 291 fournissait aux pouvoirs politiques des armes contre l'association?

Notre législation actuelle repose donc sur un principe faux et détestable. Comment s'en étonner, d'ailleurs, quand on pénètre les motifs qui ont inspiré les auteurs du code pénal? On sait quelle opinion fausse les hommes de la Révolution se faisaient du droit d'association, qu'ils regardaient comme une concession gratuite de la loi civile et nullement comme un droit naturel.

« Il importe, disait Rousseau, pour bien avoir l'énoncé de la volonté générale, qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'État, et *que chaque citoyen n'opine que d'après lui.* » (*Contrat social*, II, 3; IV, 8) (1).

« *Les corps*, affirme Pétion, *n'existent que par la société;* en les détruisant, elle ne fait que retirer la vie qu'elle leur a prêtée. » (12 février 1790.)

« *Ils ne sont que des instruments fabriqués par la loi*, ajoute Thouret. Que fait l'ouvrier quand son instrument ne lui convient plus? Il le brise ou le modifie. » (30 octobre 1789.)

Ce préjugé, qui ne servait que trop les instincts absolutistes de l'empereur Napoléon, se traduisit en mesures de défiance aveuglément appliquées aux bonnes et aux mauvaises sociétés. Cette défiance alla même jusqu'à confondre deux choses très différentes : le droit *d'association* et le droit de *réunion*.

Nul doute que l'exercice illimité du droit de réunion publique dans un État ne puisse donner naissance à de graves abus et qu'il ne soit du devoir de la loi de prendre contre lui de sérieuses garanties.

Les sanglants excès des assemblées révolutionnaires étaient, en 1810, présents à toutes les mémoires, et ce souvenir fit tort à l'association elle-même, qui, sous la Terreur, n'avait guère eu d'autre forme que le club. « Qui d'entre vous, s'écriait l'orateur du Corps législatif, n'a été la victime ou le témoin de ces assemblées délibérantes où l'assassinat et la révolte étaient sans cesse à l'ordre du jour?... Elles ne se rouvriront plus. »

De ces diverses préoccupations naquit ce système prohibitif, formulé par l'article 291 et perfectionné par la loi du 10 avril 1834,

(1) *L'homme*, a dit Michelet, *appartient corps et âme à l'Etat.* (Cité par l'*Univers* du 14 août 1846.)

qui considère comme un délit et frappe de peines correctionnelles le simple fait de la réunion en société, sans autorisation, au nombre de plus de 20 membres, ce nombre étant assez considérable pour donner, suivant l'expression naïve de Berlier au Conseil d'État, « de l'inquiétude au gouvernement (1) ».

Mauvaise et très mauvaise loi!... Les admirateurs les plus décidés de l'œuvre de 1810 sont assez en peine pour justifier la disposition de l'article 291. M. Faustin-Hélie, mort récemment vice-président du Conseil d'État de la troisième République, convient qu'il est impossible de voir un délit moral dans la constitution d'une association qui ne se propose aucun dessein, aucune action immorale. L'incrimination ne peut naître, dit-il, « que de la *possibilité* que l'association échappe du cercle qu'elle s'est tracée, que du péril d'une réunion trop nombreuse, de la vie que ces réunions prêtent aux passions, de la puissance qu'elles pourraient leur donner. Il ne s'agit plus dès lors d'un délit à punir; il s'agit des précautions à prendre pour prévenir, dans certaines circonstances, la *possibilité* d'un danger, des mesures de police à appliquer dans l'intérêt de la société politique (2) ».

Ce n'est donc pas une infraction que l'on frappe d'un an de prison et de 2,000 francs d'amende; c'est *une possibilité*, *une ombre*, un soupçon. Est-il besoin de faire ressortir ce qu'une pareille argumentation a de dangereux. Il n'est pas un droit légitime, à commencer par le droit de prendre l'air dans la rue, que l'on ne pût ainsi cribler de pénalités draconiennes parce que son exercice peut, dans un avenir indéterminé, entraîner quelques inconvénients.

J'aime mieux la franchise de M. Guizot, quand il disait à la Chambre de 1834, au sujet du code pénal, dans le moment même où il proposait d'y ajouter de nouvelles rigueurs : « J'ai dit que l'article 291 ne figurerait pas éternellement dans les lois d'un peuple libre; pourquoi ne le dirais-je pas aujourd'hui? Il viendra, je l'espère, un jour où la France pourra voir l'abolition de cet article comme un nouveau développement de la liberté. »

Quelques détails plus précis vont compléter ce que nous avons à dire sur l'*existence* des associations.

En combinant les différentes lois qui les régissent, on peut faire

(1) Procès-verbal des séances du Conseil d'État, 26 août 1809.
(2) Chauveau et Faustin-Hélie, *Théorie du Code pénal*, t. III, n° 1018.

trois catégories : les associations *libres*, — les associations *autorisées*, — les associations *illicites*.

1° Dans la première catégorie se place toute association composée de *moins de* 20 *membres*, ou en comprenant un plus grand nombre, pourvu qu'ils soient domiciliés dans la même maison (article 291, C. P.). Ces étroites conditions excluent naturellement toute œuvre un peu sérieuse, pour laquelle le nombre est une condition de progrès.

2° Dans la seconde catégorie nous faisons rentrer, en premier lieu, les associations de plus de 20 personnes à qui le gouvernement aura daigné accorder l'autorisation;

En second lieu, celles qui sont autorisées par une disposition formelle d'une loi spéciale. Nous en avons deux exemples : celui des *syndicats professionnels*, qui, d'après la loi du 21 mars 1884, peuvent se constituer sur une simple déclaration faite à la mairie; celui des *universités catholiques*, créées par la loi du 12 juillet 1875 et qui peuvent exister moyennant certaines déclarations et formalités.

3° Tout ce qui ne bénéficie pas de ces exceptions rentre dans la troisième catégorie : associations *illicites*.

Il est bon de faire observer que la loi du 10 avril 1834 étend la prohibition de l'article 291 aux associations dont les réunions ne seraient pas périodiques et à celles qui, comme les sociétés des *Amis du peuple* et des *Droits de l'homme*, se fractionneraient, pour échapper à la loi, en *sections d'un nombre inférieur* à 20.

En dehors de la dissolution, les peines applicables à l'existence d'une association non autorisée varient de 1 mois à 1 an d'emprisonnement, et de 50 à 1000 francs d'amende; le double en cas de récidive.

Enfin, mentionnons la loi du 28 juillet 1848 qui prohibe les sociétés secrètes (1), et la loi du 14 mars 1872, rendue contre l'*Internationale* et ses similaires (2).

(1) Loi du 28 juillet. — 2 août 1848. — Art. 13 : « Les sociétés secrètes sont interdites. Ceux qui seront convaincus d'avoir fait partie d'une société secrète seront punis d'une amende de 100 à 500 francs, d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et de la privation des droits civiques, de un à cinq ans. Ces condamnations pourront être portées au double contre les chefs ou fondateurs desdites sociétés. »

(2) Loi du 14 mars 1872. — Art. 1er : « Toute association qui, sous quelque dénomination que ce soit et notamment sous celle *d'association internationale*

Tel est, dans son ensemble, le droit public des associations.

Mais au moins, dans les étroites conditions énumérées plus haut, l'association est-elle assurée de vivre sans encombre? — Attendez! les « inquiétudes du gouvernement » ne désarment pas si vite! Il y a un *distinguo*... On vous a bien permis d'exister, mais non pas de *vous réunir*. — Voici qu'une nouvelle autorité, M. le Maire, entre en lice : Nouvelles démarches, nouvelles permissions; sinon, nouveau délit, nouvelles rigueurs, qui, cette fois, vont atteindre les tiers crédules ou dévoués qui auront eu le tort de prendre trop à la lettre les conquêtes de 89. Voici, en effet, ce que dit l'article 294 du code pénal :

« Tout individu qui, sans la permission de l'autorité municipale, aura accordé ou consenti l'usage de sa maison ou de son appartement en tout ou en partie, pour la réunion des membres d'une association *même autorisée* ou pour l'exercice d'un culte, sera puni d'une amende de 16 à 200 francs.

Les dragonnades de Château-Villain nous ont appris comment on sait appliquer l'article 294.

Ainsi se trouve complété, en France, le régime de la *liberté d'association*.

Il est impossible d'abandonner cette question de l'existence des associations sans dire un mot des *congrégations religieuses*. La législation que nous venons de parcourir leur est-elle applicable?

La question a été résolue affirmativement, il y a six ans, on sait dans quelles circonstances, par le gouvernement de la République. — On ne peut guère douter que, dans la pensée des auteurs du code pénal, et, en particulier, de Napoléon Ier, l'article 291 ne fût destiné, non seulement aux associations civiles, mais aux associations religieuses, et même à l'exercice public et collectif du culte. En dépit des promesses du Concordat, ni l'empereur, ni ses conseillers n'avaient renoncé à considérer les choses de la religion comme une matière de police générale entièrement subordonnée au bon plaisir de l'État. A l'égard des congrégations, la prétention s'était nettement formulée dans le fameux décret du 3 *messidor an XII* (22 juin 1804), qui

des travailleurs, aura pour but de provoquer à la suspension du travail, à l'abolition du droit de propriété, de la famille, de la patrie, de la religion ou du libre exercice des cultes, constituera... un attentat contre la paix publique.

« Article 2 : ... Emprisonnement de trois mois à deux ans, — amende de 50 à 1,000 francs. »

ordonnait leur suppression immédiate « même par voie extraordinaire ».

Quoi qu'il en soit, pour tout juriconsulte de bonne foi, il ne peut plus être question, après dix constitutions proclamant la liberté des cultes ou d'association, après la loi de 1834, rendue expressément contre les sociétés révolutionnaires, et sans parler d'une foule d'autres arguments qu'il est inutile de rappeler ici, d'appliquer aux congrégations de vieilles lois bonnes pour la tyrannie, mais, dans tous les cas, frappées d'une irrémédiable caducité (1).

De la capacité des associations.

Il semble que toute association dont l'existence est licite, soit aux termes de la loi, soit en vertu d'une autorisation, dût logiquement posséder la *capacité*, c'est-à-dire l'aptitude aux actes essentiels de la vie civile. Que servirait à l'homme de vivre, s'il lui fallait vivre perpétuellement emprisonné dans ses langes? C'est ce que M. Bertauld faisait remarquer à l'Assemblée nationale de 1872, dans un accès de vrai libéralisme, qui malheureusement n'a pas eu de lendemain. « Comment! s'écriait-il, vous accordez à l'association le droit de vivre, et vous lui en refusez les moyens! Vous ne voudriez pas qu'elle pût acheter elle-même l'asile dans lequel elle veut abriter les misères, les infirmités humaines, distribuer l'enseignement, le toit qui doit la protéger! Du jour où vous ouvrirez la porte à toutes les associations licites, de ce jour-là, vous serez obligés logiquement, rigoureusement, irrésistiblement, de leur reconnaître tous les droits qui sont l'apanage, je ne dis pas le privilège, de la vie civile ».

Mais il y avait pour la loi française quelque chose de plus fort que la logique : c'était la défiance, la peur qu'inspirait l'association. Y songez-vous! Permettre, sans distinction, à toutes les associations, d'acquérir, de posséder; ressusciter les accaparements de la main-morte! Ne savez-vous pas qu'il y a telle congrégation qui dispose d'une fortune mobilière de *vingt milliards?* C'est M. Allain-Targé qui l'affirme, et l'*Officiel* témoigne que personne n'a ri... (2).

Pour ces belles raisons, la loi s'est donc refusée à cette conséquence générale; et, sauf dans quelques cas très rares, comme par

(1) Voir les *Consultations* de M. Rousse et de M. Demolombe (28 juin 1880).

(2) Séance du 23 mai 1881. — Discussion de la loi sur les syndicats professionnels.

exemple pour les *syndicats professionnels*, qui, par le fait de leur formation, sont investis d'une *capacité* d'ailleurs restreinte (1), l'association n'obtient cette capacité qu'à la condition d'être *reconnue* par le gouvernement *comme établissement d'utilité publique*.

Cette reconnaissance légale lui confère le privilège de la PERSONNALITÉ qu'on nomme indifféremment *morale*, *civile* ou *juridique*.

Grâce à une fiction de la loi, au-dessus des individus associés, apparaît un être abstrait, indépendant, la *personne morale*, qui possède, contracte, plaide en son nom; dont les droits sont distincts de ceux des associés et peuvent, au besoin, leur être opposés.

Les avantages de cette fiction sont importants. Elle empêche la confusion des propriétés, en créant un patrimoine social entièrement séparé du patrimoine personnel de chaque associé. Elle soustrait, par là même, les biens personnels de l'associé aux poursuites illimitées des créanciers sociaux qui n'ont plus d'action sur lui que proportionnellement à sa part dans le patrimoine social. Elle simplifie les procédures, en supprimant les embarras, les lenteurs et les frais inévitables s'il fallait, pour chaque affaire, mettre en cause chacun des associés en son nom personnel.

Ne croyons pas cependant que ces différents effets constituent un ensemble inséparable uniformément attribué à toute association reconnue. Ici encore, la vieille défiance autoritaire a pris le pas sur la logique. Que de restrictions apportées à l'exercice de cette capacité! Que d'inégalités dans la répartition des faveurs!

Ne pouvant entrer dans le détail, je me bornerai à signaler les conditions générales de la personnalité des associations reconnues.

En principe, elles peuvent *contracter*, *paraître en justice* par l'intermédiaire de leurs représentants officiels. Elles peuvent *acquérir à titre onéreux*. Quant aux *dons* et *legs*, elles ne peuvent en recueillir le bénéfice que si elles y sont préalablement autorisées par décret du gouvernement (art. 910 du code civil) (2).

(1) Les syndicats professionnels peuvent, aux termes de la loi de 1884, *ester en justice*, — posséder, mais seulement, en fait d'immeubles, l'immeuble où est le siège social, et, en fait de revenu mobilier, les cotisations de leurs membres. — Ils ne peuvent recevoir ni dons ni legs.

(2) Art. 910 du Code civil : « Les dispositions entre vifs ou par testament au profit des hospices, des pauvres d'une commune ou *d'établissements d'utilité publique*, n'auront leur effet qu'autant qu'elles seront autorisées par une ordonnance royale. » (V. art. 937, *ibid.*)

La condition des congrégations religieuses reconnues, — beaucoup de communautés de femmes, et quelques-unes d'hommes, sont dans ce cas, — est encore plus défavorable, puisque toutes les *acquisitions à titre onéreux aussi bien que les libéralités* sont soumises à la nécessité de l'autorisation préalable. (Loi du 24 mai 1825, art. 4 et 5; — loi du 2 janvier 1817; ordonnance du 14 janvier 1821.) De plus, les établissements de femmes ne peuvent recevoir par legs autrement qu'à titre particulier (1).

Les associations reconnues peuvent *posséder*, mais leurs biens sont soumis à la taxe dite *des biens de mainmorte*, que la loi du 30 mars 1872 (art. 5) a élevée à 70 *centimes par franc* (sans compter les décimes) du *principal de la contribution foncière*.

On voit combien il est absurde et injuste de reprocher aux associations d'immobiliser et de stériliser, au détriment de la fortune publique, la propriété qu'elles détiennent. La personne morale ne mourant pas, elles échappent sans doute aux droits de mutation qui frappent les transmissions par décès. Mais le droit de mutation ne se paie que de loin en loin, tandis qu'il leur faut annuellement acquitter l'énorme taxe dont nous parlons.

Et que dire de cet autre impôt que l'inique et odieuse loi du 28 décembre 1880 (amendement Brisson) fait peser sur les congrégations religieuses reconnues, et qui, les assimilant à des sociétés de gains, prélève 3 pour 100 sur leurs bénéfices, — les bénéfices de la Petite sœur des pauvres!... — et, dans certains cas, 5 pour 100 sur leur capital!...

Mais supposons que l'association s'éteigne, se dissolve, ou que le privilège de la reconnaissance lui soit retiré par le pouvoir de qui elle le tient. Que va devenir le patrimoine social? Les anciens associés ou leurs héritiers vont-ils, comme cela paraît naturel, se le partager? — Pas le moins du monde. Les membres des sociétés reconnues n'ont aucun droit de copropriété sur les biens de l'établissement. C'est la personne morale qui est la propriétaire exclusive. Si elle vient à mourir « moralement », les biens sont considérés comme *vacants et sans maître*, et, comme tels, *dévolus à l'État*, d'après les articles 713 et 539 du code civil (2). Voilà, si je

(1) Parmi les congrégations d'hommes *reconnues*, on peut citer : l'Institut des *Frères des Ecoles chrétiennes* (décret du 17 mars 1808); — la Congrégation des *Lazaristes* (décret du 7 prairial an XII).

(2) Art. 539 : « Tous les biens vacants et sans maître et ceux des personnes

ne me trompe, le triomphe de la fiction! Les exceptions portées par des lois spéciales n'ébranlent nullement cette conséquence du principe absolument arbitraire qui sert de base à la personnalité.

Si la reconnaissance légale présente des avantages, il y a donc aussi un revers à la médaille; et l'on peut se demander si, dans l'état actuel de notre droit, les associations ont véritablement intérêt à la souhaiter et à l'obtenir.

Résumons ce trop long exposé de la situation légale des associations.

La loi française est mauvaise, parce que, au lieu de se borner à réprimer l'abus, elle viole en principe la liberté naturelle d'association, en soumettant à l'autorisation préalable les associations dépassant un certain nombre de membres.

Elle crée entre les associations une distinction fondée non sur l'appréciation judicieuse du but plus ou moins moral des associations, mais sur leur conformité matérielle à un chiffre absolument arbitraire.

Elle entrave l'exercice légitime du droit d'association en refusant aux sociétés même qu'elle regarde comme licites, toute capacité civile en dehors de celle que leur confère expressément et arbitrairement le pouvoir.

Elle tend à détruire ou du moins à contrarier l'expansion du dévouement et de la charité, en assimilant, au point de vue des charges fiscales, les associations sans but lucratif à des sociétés commerciales ou industrielles.

Ce n'est pas seulement l'opinion catholique qui s'est émue de la situation fausse et vicieuse imposée en France aux associations. Depuis 1871, on ne compte pas moins de six projets destinés à remanier la législation sur cette matière. Ne citons que ceux de M. Bertauld en 1872, de M. Dufaure en 1880 et de M. Jules Simon en 1882, tous les trois plus ou moins inspirés par un sincère désir de liberté.

En dirons-nous autant du dernier, celui de M. Waldeck-Rousseau, déposé au Sénat le 23 octobre 1883 et que l'ordre du jour parlementaire va très prochainement appeler à la discussion?

qui décèdent sans héritiers, ou dont les successions sont abandonnées, appartiennent au domaine public. »

Art. 713 : « Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à l'Etat. » Cf. Ducrocq : *Cours de droit administratif*, t. II, n° 1337.

L'examen très sommaire de ce projet nous permettra de répondre à cette question.

II

LE PROJET DE LOI WALDECK-ROUSSEAU SUR LES ASSOCIATIONS

« Assujettir les associations à un régime sévère qui gêne leurs mouvements et empêche l'expansion de leur vie; se réserver comme un apanage de la puissance gouvernementale la faculté de donner la personnalité civile; faire en sorte que cette faveur ne soit qu'une tyrannie de tous les jours et une inquisition de tous les instants; combiner les mesures les plus astucieuses pour arriver à prendre les biens des communautés et à emprisonner ou exiler leurs membres; voilà, en deux mots, le problème que M. Waldeck-Rousseau a cherché à résoudre par un projet de loi qu'il ne rougit pas d'appeler une œuvre de liberté (1). »

Ces paroles d'un éminent jurisconsulte caractérisent bien l'entreprise tyrannique qui est à la veille de se réaliser.

Il est remarquable que l'auteur du projet, bien que s'annonçant comme le champion de la liberté, n'a pas osé affirmer catégoriquement dans la loi la liberté de l'association. On en est réduit à la supposer par une conséquence *a contrario* de l'article 2, qui déclare nulle « toute convention d'association fondée sur une cause illicite ».

Si l'on veut avoir le secret de ce projet, il faut se pénétrer de cette idée, qu'il est avant tout dirigé contre l'existence des *congrégations religieuses.* Ainsi se trouvent expliquées les dispositions bizarres, tortueuses, incompréhensibles, qui y fourmillent. Il eût été plus franc d'en faire l'aveu; mais on connaît les allures de l'opportunisme. On n'a donc nullement proscrit les congrégations; mais on a ourdi autour d'elles une trame de formalités et de prohibitions, dans laquelle on se propose de les étreindre et de les étouffer. Qn'on en juge. On annonce l'intention de rompre avec le vieux système préventif du code pénal : on déclare donc abrogés les articles 291 et suivants, la loi de 1834 et tous les autres textes restrictifs. Désormais, donc, les associations, *même de plus de* 20 *membres*, pourront se passer d'autorisation pour exister.

(1) J. Bresson, *le Projet de loi sur les associations.* (*Revue catholique des institutions et du droit,* n° d'août 1884.)

C'est parfait, n'est-ce pas? — oui; mais voici le bout de l'oreille qui passe. Quel est le sens de cette disposition si libérale? C'est de supprimer l'exception derrière laquelle s'étaient jusqu'ici très légitimement abritées les congrégations religieuses, à savoir *le droit pour les associés, en quelque nombre qu'ils soient, d'habiter la même maison.* Voilà une voie de recours absolument fermée. Que l'association ait moins de 20 membres, que les membres de l'association occupent ou non le même domicile : circonstances insignifiantes. La seule chose dont elle ait dorénavant à se préoccuper, c'est de ne pas se trouver dans les exceptions prévues par la loi. Or, on peut dire qu'ici c'est l'exception qui est la règle.

L'association est libre, mais... à condition 1° *qu'elle n'ait pas une cause illicite,* — 2° *qu'elle ne soit pas une congrégation religieuse,* — 3° *qu'elle ne compte aucun étranger parmi ses membres.*

Voilà, si je ne me trompe, qui nous emporte singulièrement loin du principe!...

En premier lieu, l'association *dont la cause* est ILLICITE est déclarée *nulle* et sans effet (art. 2).

Si cette proposition n'avait pour but que d'évincer les associations organisées en vue d'une fin deshonnête, nous serions les premiers à y applaudir. Mais il s'agit précisément de savoir ce que M. Waldeck-Rousseau entend par une *cause illicite.* Ce n'est pas, apparemment, la propagande des idées socialistes ou franc-maçonnes : on ne tire pas sur ses propres troupes!... D'ailleurs qu'est ce que la *cause* d'une association? A s'en tenir au langage habituel du droit, la cause est le « pourquoi » on agit, on stipule, on s'oblige : *do ut des, facio ut facias;* en d'autres termes, c'est la *fin* que l'on se propose en agissant. Est-ce ainsi que l'entend M. Waldeck-Rousseau?... Je crois que, dans la circonstance, il ne s'est guère compris lui-même. Il nous dit, par exemple, dans son exposé des motifs, que le vice des congrégations religieuses est d'imposer à leurs membres des vœux perpétuels, c'est-à-dire une servitude personnelle en contradiction avec notre droit public. Mais les vœux ne sont pas la *cause* des congrégations; ce sont des *moyens* appropriés à la fin. Va-t-on aussi proscrire les moyens?...

Le plus clair de tout ceci, c'est que le gouvernement et sa nouvelle magistrature deviennent juges de choses de l'ordre le plus intime, de choses de la conscience. On poursuivra des intentions;

on fera de ces procès de *tendance* contre lesquels ces Messieurs s'indignaient si fort autrefois. La cause *illicite*, c'est tout ce qui paraîtra, de près ou de loin, contrarier l'action gouvernementale, la doctrine ou le préjugé en faveur. Ne savons-nous pas que, dans la théorie jacobine, l'individu ne « doit opiner que d'après l'État? » Tout acte d'indépendance est une rébellion.

Pour nous édifier à cet égard, passons la parole à l'un des coryphées de la secte en Belgique, à un jurisconsulte dont les projets de réforme du code civil ont certainement inspiré nos radicaux français. « L'enseignement, écrit M. Laurent, est une œuvre éternelle comme la charité! Donc toute création d'une œuvre catholique implique nécessairement une fondation... Les fondateurs veulent détruire les écoles de l'État : donc, sous le nom d'écoles privées et libres, ils entendent établir des écoles publiques destinées à prendre la place des écoles légales... Ces fondateurs sont des *factieux;* on ne doit tenir aucun compte des *complots que trament ces rebelles* (1). »

Avec cette facilité d'interprétation et la marge laissée à l'arbitraire par les termes indéfinis de l'article 2, on voit ce que peut devenir l'association.....

Et sait-on ce qui l'attend alors?

La dissolution, cela va sans dire; — et, « pour les *fondateurs* et *administrateurs* ainsi que *pour ceux qui auront sciemment concouru à la formation* de la société », un emprisonnement de six mois à deux ans, et une amende de 500 à 2,000 francs (art. 5).

Peut-être espérez-vous pouvoir rallier les débris de l'ancienne association et reprendre l'œuvre sous une forme moins compromettante?

Détrompez-vous. Le projet de loi prévoit tout. « Le jugement qui prononcera la dissolution de l'association portera défense de la reconstituer *en tout ou en partie* et *sous quelque forme que ce soit* (art. 3). »

Toute contravention à ce texte sera punie d'un nouvel emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une nouvelle amende de 50 à 500 francs.

Quant à celui qui aura prêté ou loué sa maison à la société, on

(1) Laurent, professeur à l'Université de Liège, *Avant-projet de révision du Code civil.* Bruxelles, 1883. T. III, p. 269-270.

se montrera très indulgent à son égard en ne le frappant que de 500 francs d'amende et de six mois de prison.

Les pénalités de l'ancien code pénal sont dépassées, comme on le voit.

Mais tout cela n'est rien. On nous a promis une loi de progrès : il faut voir comment l'instrument se perfectionne à l'égard des congrégations religieuses.

L'article 18 est ainsi conçu : « Ne peuvent se former sans autorisation préalable :

« 1° *Aucune association entre Français et étrangers.*

« 2° *Aucune congrégation religieuse.* »

Ne nous arrêtons qu'un instant sur la première de ces deux exceptions, qui viole à la fois le droit naturel, le droit des gens, l'intérêt bien compris de la patrie française. Aujourd'hui beaucoup de nos sociétés d'études sociales, scientifiques, littéraires, admettent des étrangers parmi leurs membres. Loin de s'en plaindre, il faudrait s'en féliciter, car c'est ainsi que s'étend l'influence française, que s'assouplissent les relations internationales et que se prépare l'avènement de cette paix sociale qui ne sera pas toujours une chimère.

Aussi bien, là n'est pas le véritable sens de la loi. Semblables à ce personnage légendaire qui avait sur le nez un gnôme dont il ne pouvait se débarrasser, nos radicaux sont obsédés, hantés par la congrégation. Ils se sont dit que, contre cet ennemi, deux précautions valent mieux qu'une; et, comme il n'est pas d'ordre religieux de quelque importance, — eût-il son chef en France, comme les Frères des écoles chrétiennes ou les Sœurs de la Charité, — qui ne compte à l'étranger des Frères en religion, on est sûr d'atteindre infailliblement, d'une manière ou de l'autre, ceux que l'on veut perdre.

Et puis, en dehors des congrégations proprement dites, n'y a-t-il pas une foule d'associations pieuses telles que la « Propagation de la Foi », la « Sainte-Enfance, » glorieuses de leur caractère international dans lequel se reflète, par ce qu'elle a de plus fécond, cette catholicité qui est une des notes de l'Église du Christ? Tout cela condamné, proscrit...

Si l'on vous dit qu'on a voulu, par ce texte, empêcher la formation de ces sociétés cosmopolites qui prêchent la révolution et l'anarchie, n'en croyez rien. La preuve que cela n'est pas, c'est que

le projet abroge formellement, dans son article 27 et dernier, la loi du 14 mars 1872 sur l'*Internationale*.

J'en trouve un autre témoignage dans l'article 19, ainsi conçu : « La demande d'autorisation des associations prévues au § 1er de l'article qui précède (congrégations religieuses, et associations entre Français et étrangers) sera faite par les fondateurs qui seront tenus 1° de déclarer l'objet, le nom et le siège de l'association, ainsi que les noms des président, directeur et administrateurs, et de *justifier que lesdits président, directeur et administrateurs sont* CITOYENS FRANÇAIS *jouissant de leurs* DROITS CIVILS ET POLITIQUES. »

Comme on ne veut pas avoir l'air de proscrire les congrégations religieuses, on annonce, dans l'article 18, qu'elles pourront exister en vertu d'une autorisation du pouvoir.

Mais, dans l'article 19, on a soin de prévenir que l'autorisation sera refusée à celles dont l'un des chefs ne sera pas citoyen français.

N'y a-t-il pas là ce que l'on peut appeler, surtout depuis la guerre du Tonkin, une véritable chinoiserie? — Encore une fois, toute congrégation, toute œuvre religieuse n'a-t-elle pas à Rome ses directeurs, ses inspirateurs, ses protecteurs?... N'a-t-on pas d'ailleurs proclamé que tout religieux, par cela seul qu'il reconnaissait le Souverain Pontife comme chef suprême de son obédience, se plaçait de lui-même hors de la loi!...

Contre un crime aussi abominable, les peines appliquées jusqu'ici aux associations illicites devaient paraître insuffisantes. En effet, voici ce qu'édicte M. Waldeck-Rousseau, contre les congrégations religieuses qui, dans les six mois à partir de la promulgation de la loi, n'auront pas demandé et obtenu l'autorisation (art. 21) :

« Un à quatre ans de prison et 1,000 à 4,000 francs d'amende, *pour les chefs ou fondateurs* »; la moitié seulement de ces peines, pour ceux « *qui auront fait partie de l'association* OU QUI S'Y SERONT AFFILIÉS... ».

« Quelle expression! s'écrie M. Bresson, et quel vaste champ ouvert à l'inquisition de la police républicaine! En quoi consistera l'affiliation, on se garde bien de le dire, et pour cause? C'est la nouvelle magistrature qui sera chargée d'expliquer ce mot, et l'on peut compter qu'elle ne manquera pas d'en élargir le sens et d'en étendre l'application. Vous aurez suivi les conseils de Léon XIII et vous aurez ceint le cordon du Tiers-Ordre de Saint-François? Vous êtes affilié : en prison. — Vous aurez dévoué votre nom et votre

argent à une œuvre dirigée par un ci-devant Jésuite? Vous êtes affilié : en prison. — Vous souscrivez pour le denier des expulsés? Vous êtes affilié : en prison. — Vous envoyez vos fils ou votre or aux noviciats des Dominicains, en Autriche, ou des Jésuites, en Angleterre? Vous êtes affilié : en prison. — Vous êtes enrôlé dans une confrérie dirigée par un religieux? Vous êtes affilié : en prison... (1) »

Plût à Dieu que tout ceci fût un songe de malade!... Et pourtant, vous ne tenez pas encore le secret tout entier de la loi. Voici le chef-d'œuvre, si je puis ainsi dire.

L'association déclarée illicite est dissoute; ses membres sont emprisonnés. Mais cette association a possédé quelque chose; elle a vécu, pendant de longues années peut-être, sur quelques valeurs mises en commun; des contrats ont été passés avec des tiers, des profits peut-être réalisés. Que va devenir cette fortune sociale?

C'est bien simple : *elle est confisquée.*

« Toute convention tendant à mettre ou laisser en commun des valeurs entre les membres d'une association illicite *est nulle et de nul effet* (art. 12). »

La nullité en est prononcée à la requête de tout intéressé, et même — dérogation très grave aux principes du droit civil — à la *requête du ministère public.*

Et alors que se passe-t-il? Les biens appartenant aux membres de l'association, avant sa *formation*, leur sont restitués. Mais *toutes les acquisitions, à quelque titre que ce soit, faites par eux depuis cette époque, sont résolues et annulées.* Les donataires ou testataires et leurs héritiers peuvent reprendre, sans compensation, *pendant un délai de six mois*, les libéralités qu'ils ont faites. — Il en est de même des vendeurs, qui peuvent, moyennant le remboursement du prix, rentrer en possession des choses vendues.

Passé ce délai de six mois la propriété de toutes ces valeurs EST ACQUISE A L'ÉTAT... (Art. 13.)

Et comment s'y prendra-t-on pour établir la consistance de l'actif social? Qu'à cela ne tienne! On fera masse, non seulement de toutes les valeurs de la communauté, mais encore « *de toutes celles qui seraient* CENSÉES *appartenir à ses membres* (art. 12) ».

J'ai parlé de confiscation et de vol... — Pardon! Dans la langue opportuniste, cela se nomme *liquidation.*

(1) J. Bresson, *loco citato*, p. 236.

— Mais enfin, me dira-t-on, dans quel coin de la loi s'est donc réfugiée la liberté d'association promise?

Voici : lorsqu'une association ne s'occupera, comme le Figaro de Beaumarchais, « ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de personne qui tienne à quelque chose (1) », elle aura quelque raison d'espérer qu'on ne lui reprochera pas de *cause illicite;* et alors, elle pourra vivre, soit sous le régime de la personnalité civile, tel qu'il existe aujourd'hui, soit dans une situation indépendante, — nous ne disons pas *libre*, — indiquée par l'article 11 : « Les valeurs mises en commun entre les membres d'une association... seront soumises *aux règles édictées par le code civil* en *matière d'indivision.* »

Pour comprendre le sens de cette disposition, il faut se rappeler qu'aux termes de l'article 815 du code civil, l'état d'indivision ne peut être stipulé entre copropriétaires que pour *une période de cinq années* (2). Le sort des associations libres pourra donc être ainsi périodiquement mis en question, au gré de la mauvaise volonté d'un seul associé. Aussi, quand le gouvernement voudra se défaire sans bruit d'une association gênante, sait-on comment il s'y prendra? Il se procurera dans la place un allié, qui, le moment venu, armé de l'article 815, réclamera le partage, provoquera le trouble et amènera la dislocation de l'œuvre.

En voilà plus qu'il ne faut pour donner une idée du projet de loi que le Parlement votera demain. Qui pourrait en douter?

Si la législation actuelle est oppressive, celle qui se prépare est la pure tyrannie. Nous n'avions pas besoin de cette nouvelle expérience pour savoir ce que pèsent, dans les mains de nos maîtres d'aujourd'hui, ces promesses de liberté, dont on peut dire avec Tacite : « Plus elles se couvrent du masque de la liberté, plus elles préparent la chute vers un affreux esclavage (3). »

Fernand Butel.
Ancien magistrat.

(1) *La Folle Journée*, acte V, scène III.

(2) Code civil, art. 815 : « *Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision;* et le partage peut être toujours provoqué, nonobstant prohibitions et conventions contraires. — On peut cependant convenir de suspendre le partage pendant un temps limité : *Cette convention ne peut être obligatoire au-delà de cinq ans;* mais elle peut être renouvelée. »

(3) *Quanto majore libertatis imagine tegebantur, tanto eruptura ad infensius servitium!* (*Annales*, lib. I, c. LXXXI.)

PAUL FÉVAL

LETTRES ET SOUVENIRS (1)

31 janvier 1881.

Mon cher ami,

J'ai vu, vous avez vu aussi, l'excellent curé de la pauvre petite église de Dinzac, dans la Haute-Vienne, qui n'a pas de toit pour abriter le Très Saint Sacrement. Vous devez avoir des « logeurs du bon Dieu » parmi vos chers abonnés de la *Civilisation;* appelez vers eux de toute votre voix et de tout votre cœur, pour qu'ils sachent à quel état d'abandon et de misère le gouvernement qui nous tient, réduit la Majesté de notre Souverain Maître.

La ruine qui sert d'église à la population de Dinzac, village situé sur les confins du Poitou, est presque un monument historique et toute voisine de la célèbre collégiale du Dorat, dont Clovis posa la première pierre, en souvenir de sa mémorable victoire à Vouillé. L'existence de la paroisse de Dinzac, commencée au onzième siècle, est formellement attestée, en 1211, par Pierre Robert, historien et lieutenant général de la Basse-Marche. On a retrouvé, sur les murailles de l'église, les écussons des gentilshommes qui en commencèrent la construction et, entre autres, les armoiries des sires de la Payrière, dont plusieurs y ont leur sépulture.

L'église ne fut pas achevée en ce temps; plus tard, on prolongea les murs du chœur en forme de nef, mais, trop pauvres pour acheter de la pierre, les continuateurs de l'œuvre ne purent employer que de la terre noire. Cela n'empêchait point les paysans d'y accourir en foule les jours de fête, et il paraît qu'ils avaient la piété gaie, car Pierre Robert nous dit que, à la sortie de la messe de minuit, bergers et bergères se mettaient tous à danser le restant de la nuit, à son de cornemuse et hautbois jusqu'à la messe du point du jour. Il ajoute que, s'il fait lune, ils dansent devant l'église, et, s'il fait pluie, ils se

(1) Voir la *Revue* du 1e mai 1887.

retirent en quelque grange prochaine, et *illec* M. le curé leur doit fournir la chandelle. Ce divertissement se pratiqua ensuite le jour de la Saint-Martin, patron de la France, sous l'invocation de qui est l'église; mais le curé n'y donna plus son concours.

Vers le milieu du dix-septième siècle, les guerres civiles désolèrent la contrée et commencèrent la ruine de l'Église de Dinzac. Notre chroniqueur dit encore :

« Le premier jour de janvier 1652, l'armée du cardinal (Mazarin) ayant fait le chemin par Argenton, Dinzac et autres lieux, fit des maux étranges. » Deux autres armées avaient déjà désolé le pays depuis les fêtes de la Toussaint, « sçavoir : celle du prince de Conti et celle du sieur de Castelnau pour le Roi. »

Après le passage de tous ces soudards, la pauvre église ne se soutenait déjà plus que par le lierre qui en couvrait, de tous côtés, les murailles. Depuis lors jusqu'à nos jours, elle est restée sans réparation notable, et le lierre qui l'étayait l'a mangée. Voici trois ans, on entreprit de restaurer un humble et nouveau Bethléem, mais de cruels désastres survinrent; le pauvre curé et ses paroissiens, qui ont couché littéralement à la belle étoile pendant dix-huit mois, sans un lambeau de toiture pour protéger leurs têtes et gelant sur place en plein air, sont à bout de ressources; ils implorent l'aide des chrétiens, non pas pour eux, — habitués à souffrir, — mais pour Jésus qui manque de tout dans son temple. Il n'y a plus rien; le vieux et indigent mobilier du chœur est tombé en poussière; il n'y a plus de tabernacle, il n'y a plus même d'autel! La sainte messe se célèbre sur quelques planches mal jointes qui basculent au-dessus de la pierre sacrée... Le curé pleurait en nous disant cela; cher ami, redites-le aux chrétiens qui vous lisent. Jésus n'avait pas une pierre où reposer son front, mais il faut abriter la « salutaire Hostie ». Appelez les logeurs du bon Dieu.

Paul FÉVAL.

*
* *

4 février 1881.

Mon chef,

Homme politique, orateur, et surtout zouave de Dieu, non seulement je vous remercie, mais encore je vous défends, par droit sénile, de me défendre de vous remercier. Poussez la munificence jusqu'à m'envoyer le numéro de votre journal qui parle du *Cri d'appel*, car je ne le trouve pas dans mes steppes. Poussez-la plus loin : abonnez-moi, je paierai en monnaie de singe, par une lettre ou par un article; mes articles n'ont qu'un mérite, c'est d'être rares, à cause de mon traité Palmé. On m'en demande encore beaucoup, et même on me dit de fixer mon prix moi-même, mais c'est sans danger.

Or, il est indécent que nous ne nous soyons pas encore serré la main. Me trouverez-vous si vous venez? Vous trouverai-je quand j'essaierai d'aller? Il n'y a qu'un vrai moyen, et je vous le suggère, si vous n'avez pas honte de manger les patates de l'illustre Bécasson, c'est de venir un soir, à 7 heures; on dîne vers 7 h. 1/2. Vous vous en irez quand vous voudrez. Pour que (par impossible je ne dîne pas dehors justement ce jour-là), jetez un mot à la poste la veille. Ma femme sera enchantée et reconnaissante; vous verrez de sauvages enfants et une fabrique d'aubes pour le Sacré-Cœur. Soyez clément et ne me refusez pas.

Le *Cri d'appel* a décidément marché.

Je ne vous parle pas de *Républiques* (1), que j'ai seulement commencées. *Royauté* leur fait un peu tort pour moi. *Royauté* m'a émerveillé, c'est d'un cœur exquis; mais je n'en suis qu'aux premières bouchées de *Républiques*, Je voudrais bien avoir *les Soldats du Pape* (2).

Votre ami de tout cœur,

P. FÉVAL.

*
* *

J'avais eu le tort de riposter par un coup droit porté à la modestie de Paul Féval, en lui donnant, dans une de mes lettres, le titre d' « illustre confrère ». Il se vengeait en m'invitant à venir « manger les patates de l'illustre Bécasson ». Je courus chez lui. Plus favorisé qu'à ma première visite, j'eus le bonheur de le trouver dans son ermitage, sur la colline des Martyrs, à l'ombre de la basilique nationale, tout près du Sacré-Cœur. « Entre chrétiens, a dit Poujoulat, se voir, c'est se retrouver. » Féval m'embrassa comme un ami de vingt ans, comme un ami que l'on a toujours connu, et sa pieuse compagne, et ses enfants me firent aussi la grâce de m'accueillir comme si nous nous retrouvions. Puis il voulut me faire causer, mais je m'en défendis, en protestant que j'étais venu pour écouter et pour apprendre. — Et pour dîner? demanda-t-il avec une anxiété souriante. — Je répondis que j'adorais les patates. — Et, sur ce mot, voilà le maître en belle humeur, parlant du passé, du présent, de l'avenir, de Rome, de Frohsdorf, de sa Bretagne, des lettres, de nos amis communs, de nos adversaires, avec une *furia* de verve qui m'épanouissait et me fascinait. O le grand charmeur! Il voulait

(1) *La Royauté, les Républiques*, 4e édition. Paris, 1880.

(2) C'est l'histoire des volontaires pontificaux français, de Castelfidardo à Mentana. — Paris, 1868. 4e édition.

évidemment me captiver, me capter; peine exquise et perdue, car j'étais tout conquis. Lorsqu'il parla de la religion, ce fut avec une ampleur de magnificence et de tendresse qui fit vibrer toutes mes saintes adorations. Il avait encore le génie du roman; il avait surtout à présent le génie de la foi. En écoutant avec une attention passionnée ce causeur hors de pair, ce penseur étincelant, brûlant de zèle pieux, affamé de faire le bien, de propager la divine lumière, palpitant de chrétien repentir, assoiffé d'expiation, je me rappelais cette parole de Sophocle : « Il n'y a que les grandes âmes qui sachent combien il y a de gloire à être bon. » Le voilà qui revient à sa chère Bretagne, avec une expression de fier amour et d'intime regret; je fais chorus, en lui révélant que l'auteur des *Récits d'un vieux chouan* eut l'honneur d'être sous-préfet de Pontivy; Féval bat des mains, et je lui dis ces vers :

A chaque pas, dans la campagne,
Le pèlerin trouve une croix :
Ce que l'on aimait autrefois,
On l'aime encor dans la Bretagne.

Oui, c'est la terre des élus!
L'honneur, la foi, rien ne s'y rouille;
Le dur paysan s'agenouille
S'il entend sonner l'*Angelus*.

O saint berceau de mon enfance,
Nul ciel n'est plus pur que le tien,
Nul ne verse au cœur du chrétien
Plus de noblesse et de vaillance! (1)

— C'est du Brizeux! s'écria Féval en me prenant les mains avec une effusion d'enthousiasme.

— Hélas! non, c'est du Poli!

Je crus qu'il allait me broyer les mains, tant fut rude son affectueuse étreinte, en me disant cette phrase que je retrouvai dans une de ses lettres : « Ah! vous avez des raisons d'aimer la Bretagne!... » — Puis je le navrai tout à fait en lui insinuant qu'il était probablement d'ancienne souche normande. — Que dites-vous là, mon ami?... — Je dis qu'en 1697, Pierre Féval fit enregistrer ses armoiries, *d'azur à trois croissants d'argent*, et que Pierre Féval était

(1) Oscar de Poli, *Souvenirs de Bretagne*, dans *le Mercure de France*, n° du 24 janvier 1863.

procureur à la cour des aides de Rouen. — Ah çà! vous savez donc tout, fit-il avec une stupeur souriante. Voilà que vous me blasonnez à présent! Des croissants!... Quelle est la symbolique héraldique des croissants? — Un souvenir des guerres saintes, et de préférence un signe ou un espoir de fortune croissante. — Oh! alors d'Hozier s'est trompé, au moins en ce qui me concerne; il fallait dire : d'azur à trois *décroissants* d'argent! — Et de rire, et de quel cœur! Les heures passèrent trop rapidement dans cette captivante hospitalité, comme passent toutes les heures heureuses. Je m'en allai sous le charme, pénétré d'admiration, de respect, d'affection, de gratitude, et, pour comble, ce fut Paul Féval qui me dit merci.

14 février 1881.

Cher ami,

Merci de la bonté charmante que vous avez eue de venir *chez nous*, merci de vos notes dans la *Civilisation*, merci de vos renseignements Dreux-Brézé, mes lettres ne devraient contenir qu'un mot : Merci! Je n'ai pas encore écrit à M. le marquis et n'ai pu y aller; je suis pourchassé; c'est à peine si j'ai lu quelques pages de vos excellentes *Républiques* et un ou deux numéros de *Châteaubleu*, qui est prenant et brillant. J'ai lu pourtant aussi le bel article sur le pauvre admirable Emile Deschamps. Vous savez tout faire.

J'ai peur d'avoir un procès pour mes anciens livres, que Dentu ne veut pas me revendre, après l'avoir formellement promis devant témoins. Les éditeurs sont-ils des hommes? « Fais ce que dois »; on se sauve avec ça. Il *faut* absolument que je fasse tout le possible pour purifier et supprimer tout ce bagage d'anciens bouquins qui me pèse.

A bientôt et à vous de tout mon cœur,

Paul Féval.

*
* *

17 février 1881.

Ami, voici ma machinette (1). Il serait prudent de m'envoyer l'épreuve, quoique ça n'en *vaude* pas la peine; sinon, priez pour qu'on corrige bien sur la copie.

J'ai tardé parce que nous avons eu notre belle religieuse qui part en guerre. Grande joie, dure tristesse.

Il y a un petit bout de conspiration du silence autour du *Coup de grâce*; aucun des grands articles si pompeusement *offerts* (la plupart pas écrits) n'est encore venu. Je me résigne assez bien. Le livre va,

(1) Une jolie nouvelle bretonne, que je publiai dans *la Civilisation*, et dont j'ai l'ingratitude de ne pas me rappeler le titre.

les lettres viennent. Le bon Dieu sait bien que j'ai besoin d'être râclé au point de vue de la vanité dindonne.

Mais que ma religieuse a une âme admirable !...

Votre ami,

P. FÉVAL.

*
* *

19 février 1881.

... Il y a des gens, grands et petits, qui ont senti ou deviné l'étonnante DIFFICULTÉ, vaincue, je l'espère, du *Coup de grâce*. On me dit que ce cher Pontmartin lui-même, qui avait insultissimé ma *Première Communion* (après avoir couvert de fleurs d'or les deux autres séries des *Etapes*) est converti par ce dernier volume...

Si je vous aime tant, c'est que vous parlez net, clair, sonore, vous parlez français, vous parlez noble, vous parlez du cœur et vous parlez bien. *Histoire du bon vieux temps* (1) est un excellent cadre que vous êtes tout particulièrement propre à très bien remplir.

Merci pour le *Régiment des Géants*, et merci aussi pour les chères choses que vous dites de ce bon, de ce bienveillant, de ce délicieux Émile Des Champs. J'ai connu aussi Antony, bohème distingué et de belle race, fréquentant mauvaise société. C'était un ami de mon cher de Belloy.

Le soleil revient en effet, et béni soit-il, s'il vous ramène dans nos suburbes. Ma femme vous remercie et vous souhaite. Elle attend les *Papalins*.

Votre *for ever*, P. FÉVAL.

*
* *

25 février 1881.

Bien cher Zouave du bon Dieu,

J'ai lu avec un plaisir énorme (2). C'est jeune, parfois trop jeune, et assurément ce n'est pas *fait* comme ce que vous écrivez maintenant, surtout comme certaines pages de *Poigne d'acier*, qui est pourtant presque du même âge; mais c'est charmant et c'est brave, et c'est bon. Que vous êtes heureux d'avoir été là ! C'est un baume de souvenir pour toute la vie. Je rencontrais à chaque pas des noms aimés : Lanascol, mon petit cousin, neveu de mon cher commandant Russel de Bedfort qui, hélas ! avait épousé les *Débats* avant de mourir; du Bourg, neveu du saint évêque de Metz; Tresvaux du Fraval, l'*Anti-radical* de Laval, qui rime si abondamment avec Féval et qui est déjà mon vieil ami; Moncuit, Ferron, Kersabiec... Ah ! vous avez des raisons d'aimer la Bretagne !

(1) Editées par Victor Palmé, 1882.

(2) *Souvenirs des bataillons des Zouaves Pontificaux*, 2e édition. Paris, 1863.

J'en suis à l'ambulance d'Osimo et je me suis arrêté hier au soir à l'ombre grise, joli fantôme conjugal qui apparaît au lieutenant romain. C'est souverainement attachant.

Et la France de Napoléon!!! laissa faire tout cela!.. Je vous ai dit que j'avais approché par hasard et presque aimé l'empereur, surtout l'impératrice. Ils étaient bons, mais le NON-DROIT est une fatalité. Je vous ai trouvé trop doux beaucoup dans votre prosopopée au roi savoyard (1). Dieu réglera l'avenir. Ah! mâtin! si c'étaient les hommes!

C'est merveilleux, cette ferme des Crocette; on dirait la Pénissière. Il y a d'ailleurs tout à l'entour mille traits charmants.

Zouave, je vous porte les armes.

Votre P. FÉVAL.

*
* *

Mardi gras (ne t'en va pas!)

Cher ami,

J'aurais été bien heureux de vous serrer la main à la fête de cet immense vieux Alexandre Dumas père, dont la longève potence fait mon admiration. Il était assurément plus difficile de procréer sa tardive et charmante couvée que d'éventrer la terre où se moissonnent les chapeaux d'été, sans parler du bois qui nettoie les vieilles jupes. Mais autant ce quasi-éternel est jeune, autant je suis avachi, et mon ancienne gloire de piéton fameux m'a fourni cette infirmité de méconnaître les voitures. Vous, vous papillonnez; je vous avais vu (par la lecture), la veille, à je ne sais quel énorme bal (de bienfaisance, je crois), et bravo toro! Merci de votre lettre-Lesseps, pardon de n'en avoir pu profiter. Merci de la *Civilisation* que je reçois, mais justement, depuis qu'elle me vient, vous n'y écrivez pas. Est-ce le cruel ami d'About, l'actualobole d'Ideville qui a fait ces adorables vers d'Hugo pour sa fête? Je ne crois pas, car dans ce tas étonnant d'insanités il y a une demi-douzaine de grandioseries superbes.

J'ai presque fini *Papalins* et même *Prétoriens*, dont il me reste à peine quelques pages à lire. Je m'en plains, car c'est très vif et très éloquent. Deux heures après vous avoir écrit ma dernière lettre, j'ai vu que je vous avais purement copié en comparant les Crocette à la Pénissière. J'ai fait, moi aussi, une Pénissière sous le nom du Roncier, dans *Madame Gil Blas*, et cela faillit faire saisir la *Presse* de Girardin!

Et voilà que vous jetez aussi une fleur aux *Romans enfantins*! Vous me comblez, cher ami, et je ne sais comment vous rendre

(1) D'autres me trouvèrent trop rude; je l'écrivis au maître, en lui faisant observer que l'on ne saurait « contenter tout le monde et son père Féval ».

grâces. Je reçois de belles lettres sur mon dernier volume des *Etapes*, qui paraît dans la *Revue du Monde catholique* et finit au prochain numéro. Cela a frappé des gens de vraie valeur parce que c'est du réalisme de foi et d'amour. Vous aurez le premier exemplaire du livre. A mon avis, je n'en ai fait que deux : celui-là et la *Mort du père*, qui ouvre la série des *Etapes*.

Je vais écrire décidement à M. le marquis de Dreux-Brézé, en me recommandant de vous, puisque je n'ai pu y aller, et j'ai écrit à ce cher du Fraval pour lui dire à quel point votre guerre sainte d'Italie m'avait charmé. Je vais reprendre les *Républiques* pour vous abîmer un peu, si possible.

Quel beau carnaval! Hugo m'exalte. C'est vraiment de la vraie gloire en dépit du ridicule étonnant qui le confit. Pauvre Hugo! Je l'aime encore et je l'admire parodié par l'orgueil jusque dans la moelle de ses os. Et je vous embrasse, j'y ai des titres comme Italien : un jour que Sardou me demandait comment on dit *peut-être* en florentin, je lui répondis : POTASTRO!

Votre antiquaille, P. FÉVAL.

*
* *

2 mars 1881.

Mais c'est superbe, ce discours, et charmant, fouchtra! Il faut être député. Vous aurez la simplicité dans la force. Je enchantissimé! Si vous ne vous moquiez pas d'un vieux bécassard en l'appelant sans cesse illustre, vous seriez un homme complet!

Bravo de tout cœur! J'ai rarement éprouvé plus de plaisir qu'à boire ce résumé vraiment éloquent. Je ne crois pas à la politique, tout ce que vous dites des rois, je le pense de Dieu et mille fois davantage. Les rois, pour moi, ont le tort d'avoir perpétré la révolution, d'avoir raté la restauration, et d'oublier Dieu à leurs heures. Vous avez eu l'esprit de supprimer Louis XV, mais Louis XV a existé, Choiseul aussi, et vous n'avez pas pu dire que Cotillon avait chassé ces mille écoles dont, avec raison, vous faites honneur à la Royauté, puisque votre plan n'était pas d'en faire honneur à l'Église.

L'Église est immortelle, la Royauté est sujette à mourir. Je suis incommutable, mais royaliste par instinct; par raison, je suis tous les jours plus CERTAIN que la religion seule peut rappeler le roi; toute la politique, TOUTE, est dans l'effort religieux, dont le royalisme profitera nécessairement, s'il ne l'empoisonne pas. Il n'y a de vivant, de longève que l'idée religieuse, qui est royaliste, mais *par surcroît*. A mon avis, les politiques (j'entends les bons) mettent la charrue avant le bœuf.

Il faut être député. Vous avez l'émotion, vous avez le rire, l'éclat et

le savoir. Vous parleriez comme vous écrivez, très brillamment, très utilement.

Mercredi.

On est venu m'interrompre ici hier, et c'est mercredi que je reprends mon bavardage. Je n'ai lu que *Royauté*, je vais lire *République*, et je m'en promets « du jeu », comme on dit en Bretagne. Je vous adresse pour 2 sous le *Cri d'appel*; cela a fait quelque effet, la souscription sera vive.

J'ai certitude, et vous aussi, que Dieu vaincra. Le verrons-nous? vous peut-être. Ah! pauvres nous!

Je regallulerai quand j'aurai lu *Républiques*. A vous bien chèrement.

P. Féval.

Il m'est arrivé de passer trois jours à Froshdorf, et j'admire *personnellement* Henri V, autant que je l'aime. Je voudrais lui faire hommage de mes *Merveilles du Mont Saint-Michel*. En savez-vous les moyens?

*
* *

5 mars 1881.

... La présente, conçue avec une adresse non exempte de perfidie, a pour but de filouter votre aide. J'ai fait hommage, il y a un an, de plusieurs livres à Notre Très Saint-Père, et Il a écrit pour moi à ce bien-aimé Cardinal de Paris un chef-d'œuvre latin qui m'a comblé de joie. Le Cardinal me l'a donné avec émotion en m'appelant, dans sa bienveillante sympathie, « l'apôtre du Sacré-Cœur ». (Moi aussi, ô Poli! Je ne dis cela qu'à vous.)

Or, Sa Sainteté a reçu une autre févalosité que vous connaissez, *les Merveilles du Mont Saint-Michel*, et sur des incitations venues de Rome, j'ai sollicité (voici trois mois) un bref que je me croyais bien sûr d'obtenir. Je n'ai rien reçu. *Accidente!*

Vous voilà tout trouvé pour me faire répondre, s'il n'y a pas d'inconvénient. J'ai écrit à M. de Dreux-Brézé, qui m'a répondu oui, grâce à votre nom, et le même févalement (*Mont Saint-Michel*) est entre les mains de votre relieur. Je porterai moi-même le volume relié à M. le Marquis.

A vous de tout mon cœur et demi,

P. Féval.

*
* *

16 mars 1881.

... J'aurais voulu vous trouver parce que j'avais reçu (au moment même où je partais pour chez vous) une longue et admirable lettre de l'aumônier de Monseigneur à Frohsdorff, tout entière sur *le Coup de*

grâce et les autres parties des *Etapes d'une conversion*. Comme aucune des quatre parties du livre n'a été envoyée là-bas, j'ai été étonné et profondément touché. Je vous ai porté hier le premier exemplaire dudit *Coup de grâce*, car on l'apportait de chez Palmé au moment où je partais... J'ai vraiment plus d'espoir que *ma* chose ne le comporte. Les lettres sont d'une chaleur que je crois exagérée. La chose certaine, c'est que c'était un livre HORRIBLEMENT difficile à faire, et que je l'ai cru longtemps impossible. Le jour où j'ai pu le finir à peu près « en ardeur », j'ai été délivré d'une véritable angoisse.

L'aumônier de Frohsdorff, M. Curé, a envoyé avec sa lettre un livre de lui, *fort bien écrit*, sur son prédécesseur, M. Trébuquet; c'est intitulé *l'Ange de Frohsdorff*.

A vous de tout cœur.

P. FÉVAL.

*
* *

19 mars 1881

Ah! mon zouave, ah! mon préfet, ah! mon vicomte éloquent de plume et de bouche, voilà un beau discours! *A true and regular rethorical glory!* C'est écrit à miracle! Je sais bien que je suis trop bête pour parler politique avec vous, mais on a crié : Vive nos messieurs! Je crois et j'espère qu'il y aura toujours des « messieurs ». Gambetta est un fort « monsieur ». Il le dit peu. Les Apôtres étaient loin d'être des « messieurs ». J'ai été dur une fois avec un comte charmant qui venait me demander une conférence, parce qu'il avait répété à deux ou trois reprises ces mots malheureux : « Classes dirigeantes ». Ce comte était sous-lieutenant dans l'armée d'Albert de Mun (que j'aime, respecte et admire). Mais *classes dirigeantes*!! Vers quelles zolamonies nous ont-elles dirigés, Seigneur!! Je me souviens que Monsieur le comte de Chambord me demanda un jour s'il pouvait *compter* sur Villemessant!! Car le *Figaro* est bien manifestement classe dirigeante. Et ce pauvre grand de Mun a osé parler légèrement de *ceux qui dînent* devant tant d'estomacs dirigeants! Trompette n'a pas fait ses études à Belleville, ni même à la Sorbonne. Au lieu d'estomacs dirigeants, j'avais sur ma langue un autre mot commençant par *po* et ne finissant pas en *litique*.

Vous portez-vous député quelque part à ces élections? Je le souhaite vivement. Vous êtes une force. Donnez-la. *Avvanti!*

Je vous notifie avec toutes les grâces innocentes de mon âge que, mardi prochain, à moins de tempeste ou de griève maladie, je ramperai sur les 4 heures vers ce paradis des acacias, car il faut enfin que je dise à celle que cela intéresse combien je vous aime de grand cœur, en portant à ses pieds mon respectueux hommage.

Merci mille fois pour Rome. Le relieur ne m'a pas encore envoyé mon volume timbré pour M. le marquis de Dreux-Brézé. — Mais que je vous dise, j'exulte! j'ai la naïveté d'espérer, cette fois, un *grrrand* succès avec le *Coup de grâce*. Les lettres crient et il y en a *beaucoup* d'écrites par de vraies plumes. Hier, Barbey d'Aurevilly m'a demandé le premier exemplaire. Il a été touché. Excusez-moi et aimez-moi.

Votre

P. FÉVAL.

***

Paris, 25 mars 1881.

Cher ami,

C'est toujours moi, et toujours merci. L'extrait est prolongé d'une main tendre et placé plus haut qu'il ne vaut. Le moment est roide pour lancer un livre. Palmé m'écrit pourtant que tout va bien. D'Aurevilly m'annonce un grand article, Pontmartin de même, de même Buet, et aussi le *Français*, l'*Union*, l'*Univers*, mais la politique est en plein, et j'ai fait un pâté, sauf le respect de vous (1). Je suis bien enrhumé. Si vous aviez une minute, vous seriez bien gentil de jeter un mot à notre relieur, car j'ai oublié son adresse et M. le marquis de Dreux-Brézé verra en moi un vieux gascon. Je ne peux pas écrire tant j'éternue!

Vous, vous avez de la chance d'être *entier* comme vous dites; mais il n'est pas généreux de le proclamer aux oreilles d'un quelqu'un dont il ne reste plus que des lambeaux qui s'en vont en guenilles.

Les *Républiques* sont bonnes et remarquables, mais *Royauté* vaut encore mieux. C'est éloquent et c'est heureux. Je suis fâché toutefois de vous voir dédaigner le scrutin. Vous êtes bâti pour la tribune. — Moi, si on pouvait gagner son pain à éternuer, je serais dans une jolie position. R'escusez le pâté que je revois en tournant la page. Merci encore; il me reste à peine assez de *verdesse* pour vous serrer la main de tout mon cœur.

P. FÉVAL.

P. S. Dieu et le roi (2).

***

Paris, vendredi saint.

... Je ne suis pas en deuil, Dieu merci, mais j'utilise ce papier noir le jour du Tombeau par millionarissimité. C'est vous qui êtes charitabilissime et inexhaustable en fait de miséricorde : voilà que vous veloutez mon pauvre *Château* ce matin! Je ne sais plus comment vous remercier.

La *Belle Étoile*, rachetée par M. Palmé, est ce roman vendu par

(1) Ici, un énorme pâté d'encre.
(2) Ici, une large fleur de lis, dessinée à la plume par Paul Féval.

moi dans le *Coup de grâce* à un brave éditeur catholique au tiers de mon prix, après ma conversion. Il s'agissait de pain sec à gagner *immédiatement*. Ça pressait.

Mais vous avez raison, j'en ai trop pondu, beaucoup trop. C'est une infirmité, une incontinence. A mon avis, pourtant, je n'en ai fait qu'un, et encore en est-ce *un?* Pontmartin, l'ancien bourreau de la *Première Communion*, a parlé de cet *un* dans la *Gazette* de dimanche dernier. L'article est monumental (600 lignes!), et certes, c'est une enthousiaste pénitence de son ex-cruauté.

Tâchez donc de l'avoir pour le lire : je suis intéressé à regarder ces douze colonnes comme un pur chef-d'œuvre, et j'avoue que j'en ai été singulièrement frappé.

Ma femme, qui vient d'achever aussi son monument (vingt costumes pour les enfants de chœur de la chapelle du P. Rey et vingt rochets brodés vaillamment), espère bien vous revoir avec le soleil qui arrive.

Et néantmoins, si c'est vous qui êtes P... d'A... aussi, ô Panpseudo! je vous trouve encore plus perfécondissime que moi.

A vous, charmant pseudolâtre, ma toute amitié.

P. FÉVAL.

***

Paris, dimanche des Rameaux.

Louis XVIII a dit, cher ami :

Suave mari magno, turbantibus æquora ventis,
E terrâ magnum alterius spectare laborem.

C'est profond, mais si j'avais su votre peine, j'aurais traîné ma patte jusque chez vous... La guerre? *I dont know, nantan ket, accidente*, voilà huit jours que je ne lis pas les journaux. J'espère que vous n'allez pas vous rengager zouave. Votre co-zouave du Fraval m'envoie, ce matin, dans l'*Anti-radical*, le même extrait que vous aviez eu la clémence de mettre dans la *Civilisation*. Je l'ai connu par mon vieux frère de Rennes. C'est un chaud et charmant ami.

La guerre? Avons-nous la guerre?... Je suis bien heureux de n'avoir pas une plume politique. Pauvre France, en effet, comme vous dites, cher ami! Patrie des compromis, des redondances et des bas-bleus!... Si j'avais une plume de critique, je mourrais de chagrin. Mais je n'en ai pas, parce que Dieu est la bonté même. Mon inutilité reste en dehors de toutes les poltronneries et, ce qui est le plus sûr, c'est que je vous aime de tout mon cœur.

Votre P. FÉVAL.

***

22 avril 1881.

Cher ami,

S'il vous a échappé par hasard, repiquez l'*Univers* d'hier soir; il

contient un très bel et très bon article sur votre *Royauté*, que j'ai lu avec un vrai plaisir.

Ai-je à vous remercier de quelque chose? Ah! oui! *La Belle Étoile*...

Sanctus Ivo
Erat Brito,
Advocatus et non latro,
Res miranda populo!

Mais quelle jeunesse d'estomac vous avez pour dévorer tant et de si coriaces bas-bleus sans en être aucunement incommodé!!! Intrépidité de zouave!!!!!

Les zouaves sont venus avec Charette faire une neuvaine d'adoration au Sacré-Cœur.

« Le roy » a reçu les *Merveilles du Mont Saint-Michel*. Il m'a fait dire par M. le marquis de Dreux-Brézé que c'était un volume très bien relié. Reportez, s. v. p., ce compliment royal à votre artiste de la rue Saint-André des Arts. L'aumônier de Frohsdorff m'avait pourtant écrit sur les *Étapes* une bien belle et bien longue lettre, voici un mois, à peu près.

S. S. le Pape daigne me faire dire qu'Il veut lire ce même *Mont Saint-Michel* jusqu'au bout.

Vous vous relâchez dans la *Civilisation*, vous devez faire un livre, tant mieux! Bénédiction du vieux cafard à vos chères filles, et souvenir de ma femme.

A vous de tout cœur. P. Féval.

*
* *

2 mai 1881.

Oscarissime,

Tout d'abord, je m'accuse d'avoir oublié (comme un trichin) de vous faire mes grâces. J'étais tout plein d'une très longue conversation avec le bon et saint cardinal qui m'avait remis le fameux bref, *cujus pars magna fuisti*. Son Éminence m'avait déjà communiqué une admirable Lettre Apostolique, à Elle écrite à mon sujet par Léon XIII, qui me comble!

J'étais parti dès le matin, à pied comme toujours, pour aller à l'Archevêché, d'où je descendis chez le grand Veuillot, puis rue des Saints-Pères, 76, puis à la Sorbonne, puis à la Halle aux vins, puis à la Bastille, puis à Ménilmontant, puis le long du canal jusqu'à la Villette, d'où je gagnai, toujours à pied, le trou Marcadet, par la Goutte-d'Or. J'arrivai chez moi à sept heures et demie, le corps en compote! C'est dur de n'avoir plus de pattes quand on fantasse avec tant de passion.

Bravo pour le grand livre d'histoire que vous faites. J'ai confiance

en vous incomparablement, aussi bien pour l'histoire que pour le roman et le « discours ». Vous irez haut, ça me paraît certain, si Louis XVIII ne vous noue pas l'aiguillette, ce Mécène, édité par saint Louis à qui il ressemblait... de trop loin.

Vive la Charte! Vive la Ligue! Vive le Roi!

Votre vieux P. FÉVAL.

*
* *

4 mai 1881.

Vicomte, vous avez raison : vive Louis XVIII quand même! C'est mon avis. D'ailleurs, ce n'est pas le Roi qui m'a *relié*, mais bien ce bon marquis de Dreux-Brézé, admirablement courtois. Mais n'ai-je pas l'âge de radoter, voyons! Si je suis retombé dans la reliure, ne me condamnez pas, je vous affirme que je n'en garde point rancune.

Vous n'écrivez pas assez d'articles politiques à la *Civilisation*; le dernier était charmant. Quant à trouver des formules nouvelles pour louer mes bouquins, je vous en défie! Ce que je vous demande, c'est d' « alluder », comme disent les Anglais, aux *Étapes d'une conversion*, le plus que vous pourrez. Je n'ai fait que cette chose-là, si j'ai fait quelque chose. J'avoue qu'au commencement j'avais ambitionné de vous voir aux prises, dans un article étudié, avec le *Coup de grâce*; je pensais à vous en lisant le chef-d'œuvre de Pontmartin. J'ai eu, cette semaine, dans la *Revue Bibliographique*, sur ce sujet, une étude très remarquable, signée « Ernest Aimé ». Connaissez-vous cet écrivain? Il est très fort, quoiqu'il ait aiguillé un peu à gauche en se méprenant sur mon opinion touchant 89. Le *Coup de grâce* me paraît planté, je reçois toujours des lettres vraiment chaudes.

A bientôt et de plus en plus à vous,

P. FÉVAL.

*
* *

13 mai 1881.

... Vous avez tort de dire : « Je ne fais pas de livres sur commande. » Dieu juste! Combien j'en ai fait! Et je ne demande qu'à en faire encore! C'est un cordial qu'une commande, c'est aussi un gage de succès. Tout éditeur connaît plus ou moins son public. On l'écoute en ce qu'il dit de bon, et on fait ce qu'on veut. Ah! perfect zouave, voilà enfin une erreur! Et une vanité! Je vous en aime mieux, parangon, pour découvrir en vous cette fissure. Relions-la. Oui, vous devez écouter « Môssieu l'Éditeur », sauf à garder votre plein libre arbitre. Pensez-y! N'est-il pas de votre intérêt, même littéraire, de savoir au juste ce que son public dévore?

Et vous avez doré *Roger Bontemps!* Certes, je ne vous dirai pas que vos courtes notices sont des chefs-d'œuvre; ce serait louer une

forêt de savoir aussi produire des fraises; mais, pourtant, ça y est : je n'ai jamais rien vu de plus parfait.

Je ne vous lâcherai désormais que quand vous aurez subi l'affront d'une commande. Je m'arrête, je vous insulterais, car la commande est la preuve même de la confiance et de l'affection.

Votre supérieur, puisqu'il mesure et apprécie la gloire de la COMMANDE.

P. FÉVAL.

*
* *

20 mai 1881.

Cher ami,

La femme Féval qui est bien reconnaissante dit que je gagne, à vous lire, la rougeole de vanité qui fait tant de ravages parmi les dindons. Voilà une prétendue reproduction qui vaut tous les grands articles du monde! J'ai fait observer à la même femme Féval que le mot « divin », appliqué au *Coup de grâce*, ne rejaillit que sur Celui que vous adorez et qui a en effet bien divinement frappé ma vieille âme. Êtes-vous assez bon pour moi! Vous l'êtes trop, mille fois trop, et j'ai beau vous aimer du meilleur de mon cœur, je serai toujours en reste avec vous.

Vous avez lu *le Loup blanc* aussi; c'est mon premier roman; il est de 1842 et antérieur aux *Mystères de Londres*. Il a bien eu cinquante éditions, vingt traductions, et un nombre vraiment incalculable de reproductions. Tous les journaux de province l'imprimaient à la fois, et il y en a eu pas mal qui ont redoublé à dix et quinze ans de distance. Je faisais vite en ce temps-là, il fut bâclé en quelques jours. Merci, merci, merci, *thanks, i thank you will my wole heart*...

Votre débiteur insolvable,

PAUL FÉVAL.

*
* *

29 juin 1881.

Cher ami,

Le numéro de la *Civilisation*, où squ'est ma petite lettre m'avait échappé; c'est pour cela que je ne vous *en* ai pas ringrazié plus tôt. *En* veut dire votre encadrement si ami et si d'or.

Vous allez avoir un succès colossal à Laval, patrie de notre Trésor du Fraval, pontifical comme vous et l'un des plus dignes cœurs que je connaisse. Si vous chassez et tuez la république dans les forêts de ce Nemrod, ne m'en rapportez pas un cuissot.

Or, portez-vous bien, cher ami et conférencearque. *Royauté* pour toujours! Faites-vous donc nommer député quelque part, c'est votre état et je jure d'aller à la Chambre pour entendre votre *maiden speech*.

Le jardin a produit une inconcevable moisson de belles roses que ma femme a bottées et portées toutes au Sacré-Cœur. C'était superbe.

A vous de tout cœur,

P. FÉVAL.

*
* *

29 juin 1881.

Poli (tic), ô mon cher ami, votre nom vous prédestinait. Vous voilà donc passé triomphateur! *Je vous aime et j'espère*, comme vous me l'ordonnez dans la langue de Cicéron; mais je vous aime encore bien plus que je n'espère. Ah! s'il y en avait beaucoup de votre nature et de votre force! Vous êtes un gagneur, soyez député, je souhaite cela ardemment. J'ai foi en vous tout à fait et je n'ai pas attendu votre ovation pour vous embrasser. Faites beaucoup de ces chers beaux discours; je n'en ai lu qu'un, *La Royauté*, mais je vous ai *vu* tout de suite, et je vous l'ai dit tout de suite aussi... Mais quant à l'espoir *général*, dame! je connais trop de politiquailleurs à courte vue, insuffisamment chrétiens, qui croient pouvoir RAMENER DIEU PAR LE ROI, au lieu de mettre leur pauvre petite face à terre pour RAMENER LE ROI PAR DIEU! C'est effrayant. Ceux-là ont fait la révolution.

Ils en feront bien d'autres!

Vous êtes fort, vous; que Dieu aide votre force, qu'il use de vous pour son Dessein. Je prie pour vous, je vous aime, je vous admire et je vous embrasse.

P. FÉVAL.

*
* *

10 juillet 1881.

... Vous me laissez larmer tout seul au bas de ma motte de terre! Je pleure d'un œil comme plusieurs vieilles dames que j'ai connues. Je voudrais bien savoir si vous avez promis quelque chose à Palmé, ce lion du désert, sous un palmier, jouant avec la boule du monde! Il fait chaud. On s'amusera pas mal à Montmartre le 14 juillet!... Vous avez tort de me mépriser, moi qui vous aime tant. Si j'avais voulu, j'aurais eu la place de Trinquet. *Intéreà tentanda fugâ canit æquora.* Je voudrais bien m'en aller.

Votre

P. FÉVAL.

*
* *

20 juillet 1881.

Bravo, Poli! Je viens de lire, dans la *Civilisation*, le récit de votre triomphe, et il ne m'étonne pas, mais je vous écris sur papier ministre pour mieux vous exprimer ma chaleur de cœur. 40 degrés au sein de l'ombre! Bravo, Poli. Vous êtes un sagamore et un grand chef. Vous avez dû avoir chaud. Moi, j'en suis idiot perpendiculairement, mais

bonne âme là-dessous, et bien joyeux de votre magnifique succès! Je fais le tour de vous sans chanter la *Marseillaise*.

Je suis content, content, content, et j'ai chaud.

Votre

P. FÉVAL.

*
* *

2 septembre 1881.

Cher ami,

Je crois que l'heure de combattre va sonner, si elle n'a pas sonné; or, vous connaissez bien mieux que moi certains combattants qui ne savent ni ne peuvent. Mais ne soyons ni amers, ni radoteurs de politique.

Hier mardi, je me suis permis de glisser dans ma réponse une petite lettre adressée par moi à Eugène Veuillot en faveur des Carmélites du *Pater noster*, qui meurent de misère en Terre-Sainte. Venez leur *in adjutorium* dans la *Civilisation* : ces admirables filles sont aussi des armes. Et fameuses!!!

J'attends les *Histoires du bon vieux temps*, et je dirai à Palmé : « quand est-ce? » dès que mes pattes démolies gigotteront jusque chez lui. Longue vie à *Tambour battant*! Si je n'étais si déplorablement vieux, j'essaierais de mettre en scène la comédie gambetteuse; c'est sale, mais plein de rire; il est, ce foie gras, juste le roi qu'il nous faut.

Dites un mot de mes Carmélites, en grâce!

A vous de tout mon cœur,

P. FÉVAL.

*
* *

9 septembre 1881.

Cher ami,

Grazie, thanks, merci, vous êtes un cœur. Si vous aviez voulu être député, vous m'auriez conquis un bureau de tabac! Vous avez mis un cadre d'or à ma pauvre petite lettre. Il arrive des offrandes au Sacré-Cœur, s'il vous en vient, dites-le-moi. Il y en a, je crois, à l'*Univers*.

A vous encore et toujours, et merci, merci, merci.

Votre

P. FÉVAL.

*
* *

1er octobre 1881.

Poli (anthe), ô Excellence! Je viens de voir un de vos auditeurs qui est fou de vous. Il a redoublé mon grave chagrin de n'avoir pas été à Arques. J'ai bien fait, quoique j'aie envie de me pendre, car voici un rhume géant qui m'achève!

Nous avons parlé de vous longtemps, tout le temps; avez-vous

tinté de l'oreille?... Voix de métal, gestes heureux... et le mot pour rire! Bravissimissimo! Est-ce les finances que vous prendrez ou les affaires étrangères? Ma foi, je vous souhaite à ceux qui viendront. Ma femme vous envoie son bravo, les enfants aussi, moi, je suis pendu.

A vous toujours et de plus chaud, malgré le rhume.

P. FÉVAL.

*
* *

7 octobre 1881.

Ce matin, ai bu dans la *Civilisation* le discours admirable que j'ai eu le malheur de ne pas ouïr. O Poli, vous êtes un chef. C'est chaud, c'est large, c'est vif, c'est gai, c'est spirituel, c'est coupant, c'est éloquent de toute manière. Je boite derrière votre char en mimant mon enthousiasme que le rhume réduit au silence. Vive Oscar! pour avoir si splendidement crié : Vive le Roi!

Votre

P. FÉVAL.

V

Un mois s'écoula sans m'apporter ma provende accoutumée de « févalements ». Inquiet, j'écrivis à l'ermite de Clignancourt, et ce ne fut que longtemps après que je reçus cette désolante réponse :

23 décembre 1881,

Cher ami,

J'ai été bien malade, il m'en reste encore de grosses suites. Faites-moi le plaisir de dire un mot de mon livre que je vous envoie et soyez assez bon pour m'adresser le numéro, car on a cessé de me servir le journal. Bien des amitiés. J'espère reprendre, sous peu, le cours de mes travaux; j'en profiterai pour vous donner signe de vie.

Pour Paul Féval,

SA FILLE.

Le livre qu'il me faisait la grâce de m'envoyer, c'était son œuvre suprême, *Jésuites*, plaidoyer magistral pour une illustre compagnie dont la persécution imbécile ne se lasse pas d'aviver la gloire. Je parlai de ce livre cicéronien avec l'admiration qu'il mérite et, coup sur coup, je reçus ces deux billets, tracés d'une écriture tremblée. débile, maladive, épaisse, douloureuse, énorme en comparaison de son écriture habituelle, si fine, si ferme, si courante, si gaie,

6 janvier 1882.

Mon cher ami,

Merci, merci, je vais un peu mieux; j'espère en revenir.
Un peu plus tard, je vous dirai ce que j'ai eu.

P. Féval.

*
* *

7 janvier 1882.

Encore merci, merci toujours! *Jésuites* avait besoin d'être approuvé par vous. Je ne sais comment vous dire ce que je pense de vous. Je ne pense plus guère, mais le peu que je pense est à vous.

Je commence à marcher, je n'écris pas encore. C'est long et peut-être que ça ne finira pas.

A vous,

P. Féval.

Ça ne devait pas finir!... Quelque temps après, un de ses fils laissa chez moi cet appel affectueux :

M. Paul Féval se rappelle au bon souvenir de M. le vicomte de Poli. Il est atteint d'une hémiopie. Il regrette de n'avoir pas plus souvent la visite de « son bon ami Poli ».

Je volai à l'ermitage de la rue Marcadet; notre entrevue me creva le cœur, ce devait être la dernière. Lorsque l'ange de l'apostolat intime ne fut plus nécessaire à cette âme pleinement reconquise, Dieu le reprit à la terre; absent de Paris, j'écrivis à l'époux meurtri, d'un cœur pénétré de son immense affliction.

Cher maître et ami,

Dieu ne cesse de vous éprouver et les coups qu'il frappe sont de plus en plus douloureux. Je vous aime et je vous plains de toute mon âme. Et pourtant, je me dis que vous avez les douces et viriles espérances de l'éternel revoir, que ce Dieu qui vous passe au creuset de l'infinie souffrance a déjà recueilli dans sa gloire sans lendemain la pieuse et dévouée compagne que vous pleurez, et que votre immense deuil a des horizons divins...

Je n'eus pas de réponse. — Le converti avait achevé, à la lumière de la foi, son œuvre intellectuelle; il avait bien écrit de Dieu, et Dieu l'en récompensait avec une implacable miséricorde, en l'humiliant dans la puissance de cet esprit dont le romancier

jadis avait eu trop d'orgueil. Depuis son humble et splendide retour au bercail de l'Église, il avait, avec une ardeur toute bretonne de loyauté, de repentir, répudié le pesant bagage de sa gloire littéraire d'antan, qui n'était plus pour lui, comme dit Chênedollé, qu'« un néant superbe, une illustre misère ». Ce n'était pas encore assez pour Dieu. Le « vieux repentif », comme il s'appelait, devait boire jusques à la dernière goutte l'amer et doux calice de l'expiation. Il disait juste, lui, l'auteur de deux cents volumes, en m'écrivant qu'il n'avait fait qu'un livre; lorsque, sortant des fanges putrides de la littérature républicaine, la France recouvrera la pleine possession de sa raison, de son esprit, de son âme, ce livre, *le Coup de grâce*, ce beau livre, ce grand livre de la pénitence, du repentir simple et sublime, apparaîtra tout naturellement à son rang, c'est-à-dire au rang d'honneur des chefs-d'œuvre de la littérature française.

Parlant d'Honoré Courtin, cher à Louis XIV et comblé de gloire, le duc de Saint-Simon dit qu'à l'apogée de sa faveur il se retira du monde « pour mettre un intervalle entre la vie et la mort ». Épris de la lutte pour le bien, Paul Féval pensait moins que jamais à s'isoler des agitations du monde : la clémence divine lui en imposa l'obligation, je devrais dire le bienfait. Il espérait vaincre dans la vie, il était chrétiennement sûr de vaincre dans la mort; sa généreuse espérance fut providentiellement déçue, mais non sa foi vive. A l'heure où la souffrance avait mûri son âme pour la gloire de la vraie vie, pour la gloire qui ne meurt pas, elle prit son vol vers la patrie céleste.

Vous qui l'avez aimé, ne pleurez pas : comme Marie-Madeleine, Paul Féval a eu « la meilleure part ».

Vicomte Oscar de Poli.

LE NIHILISME EN RUSSIE

I

VUES GÉNÉRALES, ORIGINES

Le nihilisme est la manifestation révolutionnaire de l'esprit russe.

Je devrais dire de l'esprit des Grands-Russes, ou mieux encore, des Moscovites ; voici pourquoi.

Le mot « Russe » est devenu un terme politique désignant toutes les populations de l'empire des tsars ; mais Polonais, Finnois, Turcs ou Tatars ont peu de chose à voir ici : les vrais Russes sont ceux de la Grande-Russie, et plus exactement ceux de la Moscovie.

Dans la Grande-Russie, partie centrale de l'empire, quelques populations n'ont pas le caractère national du vrai Russe. Mais la Moscovie, dont le Volga entoure de son repli la plus grande portion, est « le cœur de l'empire ». Le vrai Russe, c'est le Moscovite : ce nom, que l'on a trop mis en oubli, rappelle l'origine des populations issues des anciens Moskis, les antiques Moskhes, descendants du peuple primitif de Mosokh. Il indique les habitants du grand-duché de Moscovie, domaine des premiers tsars.

Là est le véritable esprit russe. Or, le nihilisme et ses adeptes ne viennent pas d'ailleurs ; il n'y a, parmi eux, ni Finnois, ni Turcs ; peu de Polonais, mais beaucoup de Juifs, parce qu'ils sont d'origine moscovite, non seulement ceux de la Pologne, mais ceux de l'Allemagne et du Nord de l'Europe.

A la base du mouvement nihiliste, on aperçoit la libre-pensée, renouvelée des Allemands ; comme moyens pratiques, tous les procédés révolutionnaires de l'Occident ; pour effet immédiat, l'abaissement du niveau intellectuel et moral ; résultat définitif, le bouleversement des institutions et la ruine de la société.

A ce compte, le nihilisme serait l'équivalent de ce que nous appelons la Révolution. Mais il ne peut prétendre même à cette assimila-

tion. La Révolution invoque une sorte de philosophie, sa logique est empruntée aux milieux civilisés qu'elle veut envahir : cette force dirige ses aspirations vers la barbarie; le nihilisme est l'effort de la barbarie repoussant la civilisation. Les preuves ne feront pas défaut.

Le nom national de la secte, *Nitchtochkina*, la doctrine du rien, est passé à l'état de sobriquet. Celui de nihilisme n'est pas russe : les Russes ne peuvent l'écrire et le prononcer : ils disent *niguilisme* (1); importation étrangère, que les adeptes repoussent ou ne connaissent pas. Eux-mêmes se qualifient de démocrates-socialistes, ou bien encore propagandistes; quelques-uns prennent des titres particuliers, empruntés à leurs programmes, à leurs feuilles clandestines. Au fond, ils ne veulent être que des révolutionnaires, et ils le sont, à leur façon.

On pense que le terme de nihilisme est venu de l'Allemagne; on a cru pouvoir ajouter que la doctrine elle-même serait une importation de la philosophie allemande, opérée sous le règne de Nicolas, « une exagération du hégélisme, un produit corrompu de notre philosophie, de notre critique, de notre socialisme (2)... »

Telle est la thèse soutenue par les journaux russes, désireux de rejeter sur l'étranger la responsabilité du désordre, selon la maxime : « Tout le mal vient du dehors et des Juifs. » Une maxime russe est souvent un paradoxe, et tel est ici le cas. Il est bien vrai que le nihilisme, qui est foncièrement moscovite, ne trouvant pas d'idées dans son propre fonds, est allé en chercher ailleurs : où donc aurait-il pris un semblant de philosophie, une théorie quelconque? Mais on verra s'il accepte les principes, les tendances de l'Occident. Cette insinuation ne donne pas les origines du nihilisme.

D'autres ont prétendu que les idées révolutionnaires se seraient glissées en Russie, à la suite du mouvement intellectuel, dont les armées françaises favorisèrent l'expansion en Europe. Il serait tout aussi exact d'invoquer l'influence de la philosophie du dix-huitième siècle, qui obtint un si favorable accueil de l'impératrice Catherine : J. de Maistre n'apercevait rien de pareil. Si l'on tentait cette étude, il resterait à montrer comment des idées clairsemées à la surface d'un milieu d'élite seraient descendues dans les niveaux beaucoup plus humbles où elles se meuvent aujourd'hui.

(1) L'alphabet russe ne possédant pas le son *h*, il est remplacé par *g*, dans les mots étrangers. On écrit *Nigilism*.

(2) Leroy-Beaulieu, *l'Empire des Tsars*, I.

Pour les Russes, la *Nichtochkina* est une secte, l'une des formes du *Raskol* ou dissidence religieuse; les nihilistes sont des *raskolniks* dissidents hérétiques. C'est plutôt de là qu'ils tirent leur première origine, quoiqu'ils se soient considérablement éloignés du point de départ.

Le plus grand nombre des sectes de raskolniks borne l'ambition de ses doctrines à de puériles questions de rite ou de liturgie. Mais il en est qui s'attaquent aux principes les plus essentiels de la morale et de l'ordre social. Toutes s'accordent à maudire l'influence et les importations occidentales : elles professent l'horreur du tabac, résidu d'une herbe introduite par le démon, sur le sol de la sainte Russie; elles exigent le port de la barbe, chose essentielle au salut, c'est pourquoi les femmes n'ont point d'âme, mais une simple vapeur. L'ukase de Pierre Ier, ordonnant de se raser, n'est, du reste, que l'un des méfaits de celui qui osa édicter la conscription, le recensement et la répartition des terres. Sa mémoire est odieuse, son nom est le synonyme de tyrannie; sa tenue personnelle était celle de l'antéchrist (*Trichka*); quelques-uns assurent qu'il le fut, en effet; mais il joua si mal son rôle, qu'on en attend un second.

Quelques sectes renchérissent sur ces doctrines.

Les *Stranniki*, errants, nommés aussi *Bégounine* ou fuyards, fondés par le déserteur Euthyme, à la fin du dix-huitième siècle, professent le mépris des institutions de l'empire : la hiérarchie est une infamie et tout fonctionnaire un suppôt de Satan; les papiers timbrés, les passeports, les actes officiels leur inspirent une sainte horreur; un cachet officiel est « le signe de la bête »; ils détruisent tout document portant le sceau impérial. C'est un crime que d'obéir aux lois, un mérite que de les violer. Ils voient dans les tsars, autant d'antéchrists; dans l'Église officielle, *pravoslavie*, le domicile du père du mensonge; dans les fidèles, les enfants du diable. Voilà des nihilistes, sous couleur religieuse; mais on ne les considère pas comme dangereux, parce qu'ils ne font point de politique. Ces maximes ne sont à la portée que de gens vivant en ermites, dans les bois : le peuple moscovite ne peut partager des pratiques incompatibles avec toute organisation sociale; mais il écoute, admire et protège ces sectaires; il les prend pour des saints et reconnaît chez eux le fond de ses idées.

Il en est qui répudient le mariage et pratiquent la promiscuité, sous l'égide de la religion elle-même et dans l'enceinte des lieux

sacrés. La secte des *Snokkari* organise l'inceste : le père marie son fils en bas âge et le remplace provisoirement : ce n'est d'ailleurs que la régularisation d'un usage assez répandu. Les *Skoptzi*, au contraire, sont des eunuques volontaires, qui se recrutent dans les plus hauts prix : leur but put jadis être ascétique; depuis longtemps, il est exclusivement financier; s'ils sacrifient les aiguillons de la chair à des calculs d'intérêt pécuniaire, c'est que le culte du veau d'or leur paraît incompatible avec les joies de la famille; ils renoncent à celles-ci pour devenir des millionnaires : tous les changeurs appartiennent à cette secte.

Les Philippons prêchent le suicide; la secte de la Mort Rouge fournit des assassins à gages, qui se sont voués d'avance à la mort violente et à l'échafaud.

Dans tout cela, il y a plus d'éléments qu'il n'en faut pour fournir le noyau d'une secte nouvelle, mais imprégnée d'un autre esprit. Il suffit de combiner quelques-uns de ces traits du caractère moscovite, et d'ajouter le cachet spécial qui distingue le nouveau groupe de tous les autres : ce cachet, ce point de départ, c'est le mot « Rien », pour devise.

II

LA DOCTRINE

Voilà un hardi programme!

Négation générale, absolue, plus étendue que celle du matérialisme et de l'athéisme réunis, appliquant aux institutions divines et humaines la prétention de se substituer à toutes les doctrines, à toutes les croyances, à tous les principes, de n'envisager les choses qu'au point de vue critique et, en même temps, de préjuger les solutions d'un scepticisme rationnel! Simple prétention, insanité naïve : l'exécution d'un pareil projet exigerait une science et une puissance de logique dont le nihilisme n'a pas l'ombre; discuter et comparer sont au-dessus de ses moyens. A vrai dire, il ne s'en inquiète guère; il nie avant que de discuter, mais la négation ne peut conduire qu'à l'inaction : les nihilistes qui veulent agir sont donc obligés d'emprunter les procédés des autres sectes russes qu'ils méprisent, les idées de la philosophie qu'ils combattent, les principes de l'Occident contre lesquels ils se sont levés. De là le décousu d'une entreprise qui ne sait où elle va.

Dans la philosophie allemande, c'est à Feuerbach que l'on serait tenté de rattacher le nihilisme. Aussi déclamateur que pas un de ses maîtres, n'ayant qu'une connaissance superficielle de l'antiquité, nulle des origines du christianisme, Feuerbach enveloppe dans une même condamnation toutes les croyances qu'il n'a pas et il déclare n'en avoir aucune (1). M. Renan lui reproche « le pédantisme de la hardiesse »; il refuse de croire à cet athéisme si bruyamment proclamé, et voici le curieux motif qu'il en donne :

« Quand un Allemand se vante d'être impie, il ne faut jamais le croire sur parole : l'Allemand n'est pas capable d'être irréligieux. La religion, c'est-à-dire l'aspiration au monde idéal, est le fond de sa nature. Quand il veut être athée, il l'est dévotement et avec une sorte d'onction (2). »

Le nihilisme, n'ayant pas cette tendance à l'idéal, parce qu'il est moscovite, n'éprouve aucune difficulté à se proclamer brutalement athée, et cette déclaration lui mérite la place la plus extrême parmi les sectes hérétiques; son athéisme n'est point spécialement anti-religieux, comme celui de l'impie voulant écarter un pouvoir qui le gêne; il est simplement le corollaire d'une négation plus générale, de celle qui s'étend à tout. N'ayant aucune haine spéciale contre l'idée divine, le nihiliste la confond dans l'ensemble des croyances, et cette absence de distinction montre le peu d'importance qui s'y attache, dans les préoccupations de la secte. Un pareil procédé n'est pas celui de la métaphysique léguée à l'Occident par la philosophie grecque : là, quand il s'agit d'affirmer ou de nier Dieu, cet incomparable sujet occupe toujours le premier rang qui lui est dû.

Il faut aller dans l'Extrême-Orient pour trouver l'analogue du procédé nihiliste : le bouddhisme primitif ignore la divinité, la révélation et le monde lui-même; ne discutant rien, parce qu'il doute de tout, il confond l'âme humaine avec ce qui l'entoure, et il aboutit méthodiquement à une sorte de nihilisme panthéiste, car son objectif primordial, c'est le *nirvana*, c'est-à-dire la cessation de la douleur par l'anéantissement. Tel est le bouddhisme formulé par « les maîtres de la loi ». Le polythéisme, le panthéisme, les notions d'une vie d'outre-tombe, de récompenses et de peines, de paradis et d'enfer, sont des concessions faites, beaucoup plus tard, aux exigences des masses.

(1) Feuerbach, *Essence du Christianisme.*
(2) Renan, *Etudes religieuses;* M. Feuerbach.

En Chine, le bouddhisme trouva le terrain préparé par la doctrine de Lao-Tse et plus encore par les dispositions de la race. Adopté par les Mongols, il fut porté par eux jusques aux bords du Volga. Bien que Karamzine ait reconnu que la Moscovie doit sa grandeur aux Tatars (1), bien que les principales familles de la contrée se rattachent à cette origine, je ne voudrais pas dire que les Moscovites actuels ont puisé leurs sentiments religieux à la source mongole et bouddhiste; mais je constate l'analogie des tendances : attiré vers les choses de l'Orient, le Moscovite s'éloigne instinctivement des principes de notre civilisation.

En ce qui concerne Dieu lui-même, le Moscovite est plus disposé à penser comme le Mongol et le bouddhiste, qu'à la façon du catholique; le fait se manifesterait au grand jour, si l'autorité n'y tenait la main. Mais, chez le nihiliste qui brave l'autorité, l'idée n'éprouve aucune entrave : méconnaissant Dieu, il le nie avec d'autant moins de scrupule « qu'il ne le sent pas ».

En voyant arriver cette expression sous ma plume, je ne résiste point au désir de reproduire le passage auquel elle est empruntée; le livre n'est pas fait pour éveiller les sentiments de la piété; son autorité n'est que plus saisissante.

« Très solitaire, j'avais lu quelques pages de l'*Imitation*. Dans les embarras extrêmes de ma famille, je n'avais reçu encore aucune idée religieuse. Voilà que, dans ces pages, j'aperçois, tout à coup, la délivrance de la mort, l'autre vie et l'espérance. La religion, reçue ainsi, fut très forte en moi; comment dire l'état de rêve où me jetèrent ces premières paroles de l'*Imitation*. J'entendais comme une voix douce et paternelle adressée à moi-même. Ma pauvre chambre me parut vraiment éclairée d'une lueur mystérieuse : je sentis Dieu (2). »

Eh! n'est-ce pas pour avoir senti Dieu, souvent sans le comprendre, qu'Homère et Virgile, Sophocle et Racine, nous ont légué leurs chefs-d'œuvre; que Képler et Newton nous ont donné leurs grands aperçus de la création; que Linnée et Cuvier l'ont développée sous nos yeux, et que Christophe Colomb partit en quête de mondes nouveaux? Qu'il y a loin, de ces œuvres gigantesques, aux mesquines productions de l'Orient, aux vues étroites du réalisme et de la libre-pensée!

(1) Karamzine, *Histoire de l'État russe.*
(2) Michelet, *le Peuple.*

Le nihilisme ne sent pas Dieu.

Ce grand pas une fois franchi, le nihilisme n'éprouve pas de répugnance à nier l'esprit. Mais il se proclame matérialiste : il ne nie donc pas la matière, et voilà un premier accroc à cette orgueilleuse prétention de tout nier. S'il est, comme on l'a prétendu, le disciple de Hegel, il a bien mal compris son maître. Hegel a horreur de la matière : les réalités lui étant odieuses ou indifférentes; il ne s'occupe que des formes, si les faits le gênent, il supprime les faits ou les dénature; il est à l'antipode du réalisme :

« Qu'est-ce que ce ciel étoilé? Un infini négatif : simple jeu du hasard, l'infinité des corps stellaires n'est pas plus admirable que les vésicules d'une éruption cutanée, ou qu'un essaim de mouches. »

Semblable aux bouddhistes, Hegel a pris au pied de la lettre l'expression figurée : « La vie est un rêve. » Il n'admet l'existence ni de la matière, ni du monde, ni de lui-même : comment croirait-il en Dieu? Son *devenir*, théorie de création par l'homme, variant selon le temps, le lieu, l'éducation et la race, n'est qu'une série de phénomènes n'ayant ni commencement, ni fin : il accuse l'absence de la causalité, faculté philosophique par excellence.

Le nihilisme est bien incapable d'aller se perdre dans ces nébuleuses hauteurs : il nie l'esprit, parce qu'il ne le sent pas; il affirme la matière, parce qu'il la voit. Mais quel est son matérialisme? Ce n'est pas celui de Lucrèce, basé sur le témoignage des sens, à l'exclusion de tout autre (1); ce qui est un paralogisme : les sens ne donnent pas la certitude, elle vient d'ailleurs. Mais il y là, du moins, la logique de la déduction, la grandeur des idées, un magnifique langage. Le nihilisme n'a rien de tout cela : ne se rattachant pas à Lucrèce, il ne cherche pas à prouver son matérialisme.

Il dériverait plutôt de l'école physiologique, pour laquelle l'esprit devient une hypothèse superflue, parce qu'à ses yeux, le fonctionnement des organes répond à tout, explique tout. Ce tout, c'est le monde physique, où se renferment les élucubrations de l'école; les plus sages avouent que, s'arrêtant aux causes prochaines, ils évitent de chercher la cause première, insaisissable à leurs moyens habituels; ils en laissent le soin à d'autres : « c'est du domaine des croyances. » Mais ce nom vague de nature, auquel ils sont obligés de recourir pour justifier une action inconnue, mais indéniable,

(1) *Tangere enim et tangi, nisi corpus, nulla potest res.*

n'est-il pas l'équivalent du nom de la force créatrice, qui est la manifestation divine par la matière?

Ici encore, le nihilisme est tenu à une énorme distance : il ne peut invoquer sa préférence pour un ordre de preuves, il n'a de preuves d'aucun ordre; niant pour nier, il n'accepterait même pas la démonstration par A + B, si l'on pouvait appliquer à l'esprit sans dimensions les procédés affectés à établir les dimensions de la matière.

En un mot, le nihilisme n'est pas scientifique : c'est l'aveugle révolte du mécontentement.

Sorti des voies de la saine raison, l'esprit humain parcourt toutes les étapes de l'aberration philosophique. Successivement matérialiste, panthéiste, l'athée devient mystique enfin : pour fuir le surnaturel, il se jette dans la fiction. Le nihilisme n'a pas manqué d'échouer sur l'écueil du mysticisme : c'est même celle de ses faces qui a reçu la plus complète exposition. Le manifeste est un indigeste roman, écrit dans les prisons de Pétersbourg, par Tchernichevski, nihiliste, réaliste, mystique et visionnaire (1). Le héros fait pénitence et pratique la macération : il ne mange que des pommes, en fait de fruits, parce que c'est le seul dont le peuple puisse se régaler; il dort sur une planche hérissée de clous; il revendique les droits de la chair et n'en use pas.

Mais à quoi bon insister? Tout ce qui est du domaine de la philosophie excite la répulsion instinctive du nihiliste; c'est un Moscovite.

Le Moscovite se fait honneur d'un esprit éminemment pratique : rien ne gêne en lui l'expansion des sensations réelles : ne faisant aucun usage de la faculté de généralisation, quand il l'a, n'abordant pas les faits qui ressortissent à la « catégorie de l'idéal », il vit dans un terre-à-terre où se concentrent toutes les forces de son intelligence, toute l'âpreté de ses instincts; mais, sa logique n'ayant pas l'essentiel appui de l'idéal, cet esprit pratique se heurte aveuglément aux aberrations de la raison et du sentiment.

Le réalisme du nihiliste est exclusif et national : sa première manifestation consiste dans une levée de boucliers contre la culture intellectuelle de l'Occident; sa constante préoccupation est de la détruire. Herzen a développé ce thème avec plus de verve que

(1) Tchernichewski, *Tchto délat*, que faire? 1863.

d'originalité, à grand renfort de paradoxes; « Protestation de la Russie contre l'Europe. » L'étude des langues mortes, celle des chefs-d'œuvre classiques, dont l'éloge se résume dans le beau nom d' « humanités », furent les bêtes noires du nihilisme naissant. Et de qui tenait-il sa rancune? du tsar Nicolas, qui craignait ces études comme libérales et révolutionnaires.

On pourrait croire que, avec de pareilles tendances, le nihilisme s'appliquerait à flatter les aspirations populaires; mais, l'illogisme étant dans son essence, il affecte de contrarier les sentiments des masses. En réalité, ce n'est qu'un dogmatisme à rebours, aussi impérieux que les croyances qu'il repousse, une doctrine étroite qui veut être suivie aveuglément, une négation qui s'affirme et n'admet pas l'examen (1).

Quant à la forme, on ne saurait rien imaginer de plus trivial; la doctrine se résume dans la devise suivante : « Prenez l'Église et l'État, les rois et Dieu, et crachez dessus. » En 1865, des réfugiés russes faisaient paraître, à Heidelberg, un journal dont le titre était : « A tout venant, je crache. » Voilà qui est essentiellement Moscovite (2).

Cette vilaine habitude, qui se reproduit à propos de tout, aurait une origine religieuse; ils la rattachent à une maxime mal comprise de l'Évangile (3). Et cependant lorsqu'ils aperçoivent un pope, ils ne manquent pas de cracher trois fois, pour détourner le mauvais sort.

Le nihilisme combat tout ce qui élève ou développe l'intelligence : la littérature, les arts, lui sont antipathiques : instinct national. Cependant, les gens du monde font enseigner la musique à leurs enfants; mais, dépourvus de sentiment et de goût, ce sont de piètres exécutants.

Ce qui préoccupe le nihiliste, c'est un utilitarisme effréné; et le moindre chimiste vaut mieux qu'Homère (4). N'y aurait-il pas ici un écho des théories de Proudhon? Non : Proudhon a dit qu'un Homère suffit à trente siècles de l'évolution humaine, tandis qu'il y

(1) Leroy-Beaulieu, *l'Empire des Tsars*, I.

(2) Ivan Tourguenef, *Mémoires d'un seigneur russe :* « Il est incroyable en combien d'occasion crachent les Russes du bas peuple; ils crachent dans l'enthousiasme, dans l'admiration, dans la peur, dans la joie, dans le mépris. C'est l'effet d'une vieille et tenace superstition : il paraît qu'en crachant, on rejette hors de soi le diable, toujours prêt à profiter des distractions d'un pauvre homme, pour lui entrer dans la gorge. »

(3) S. Matth., xv, 11. — S. Marc, vii, 15-16.

(4) I. Tourguenef, *Pères et Enfants* et les *Terres Vierges*.

faut des milliers de chimistes et d'autres artistes de la matière : une seule manifestation d'un génie transcendant équivaut à toutes les productions du talent ordinaire. Cela est très profond, et le nihilisme n'a aucune profondeur.

Le Moscovite n'est pas un être spéculatif : le sens pratique dont il se vante et dont il ne saurait s'affranchir, lui fait chercher tout d'abord l'application réelle des aphorismes qu'il prend pour des principes : il en trouve l'occasion dans les choses sociales et politiques. En Russie, la politique est tout : elle domine les croyances, la science et les faits. « Qu'est-ce que l'histoire? me disait l'un d'eux : c'est de la politique. » Dans le fait, ils traitent ainsi l'histoire; supprimant ce qui gêne, modifiant ce qui déplaît, remplaçant par un plaidoyer l'appréciation impartiale, ils subordonnent le tout à certains articles de foi nationale, à des axiomes de convention, dont le gouvernement est le propagateur, et qu'il impose à ses sujets, sans que personne s'avise d'y contredire. Il y a ainsi en circulation un certain nombre d'apophthegmes, dont le vrai Russe Moscovite n'admet pas que l'on fasse l'objet d'une discussion; dans l'ordre historique ou ethnographique, par exemple :

Qu'il y a une race de Slâves, et que les Grands-Russes en sont le noyau;

Que les Grands-Russes Moscovites proviennent de colonies venues de Novogorod-la-Grande et de Pskow;

Qu'ils ont toujours été de la religion *pravoslavié*, orthodoxe, de la religion d'État, et jamais mahométans, ni juifs;

Que le tsar n'est pas un pape, et plus qu'un pape;

Que l'Europe est pourrie et que la sainte Russie doit la régénérer;

Que le principe russe, l'autocratie des tsars, est le palladium de la liberté, et que le principe de l'Occident, c'est la révolution, sous l'impulsion de la papauté (1).

On sait si tout cela est vrai!

III

LE PERSONNEL

Une doctrine aussi singulièrement organisée veut un personnel spécial, on pourrait dire fait tout exprès! le nihilisme n'est pas un

(1) Cf. Lavigne, *Introduction à l'histoire du Nihilisme*. Ces préjugés sont proclamés dans *l'Introduction historique*, qui est l'œuvre d'un Russe.

système, une opinion, pas même un parti, c'est une secte, un groupe d'exception. Il se forme dans les écoles : les adeptes, tous jeunes gens, sont d'abord des étudiants.

En Russie, la jeunesse des écoles forme un groupe peu nombreux, mais parfaitement distinct du reste de la nation ; en forçant un peu la note, on a dit que c'était un État dans l'État. Il existe un contraste saisissant entre son humble origine et l'influence qu'elle pourrait exercer, si elle était bien dirigée.

Le Russe est, à plusieurs égards, un Asiatique du Nord-Ouest, soit dit sans mauvaise intention (1) : chez lui, l'aspiration populaire la plus répandue est celle d'une absolue égalité, sous un seul maître. En politique générale, il en est à peu près ainsi; mais, dans la pratique, les institutions ont formé quatre classes entre lesquelles il y a complète solution de continuité. Dans la haute société, chez les nobles, comme l'on dit abusivement, le fils de famille passe par le service militaire. Entrant vers dix-sept ans, dans l'une des écoles spéciales, il gagne quelques grades sous les drapeaux, mais il n'a guère de temps à consacrer à l'étude. S'il retourne à la vie civile, il trouve ouverte devant lui la carrière diplomatique, celle des hauts emplois, et il atteint sans trop de peine les premiers degrés de la hiérarchie (*tchine*) qui confèrent la seule noblesse reconnue par les lois. Cette classe ne fournit pas d'étudiants.

La classe moyenne, qualifiée à tort de bourgeoisie, voudrait imiter les grands : dans les campagnes, où elle comprend la petite noblesse, anciens propriétaires de serfs, détenteurs de la partie des terres qui n'appartient pas à la Couronne ou aux communes de paysans (*mir*), ses fils sont militaires, cultivateurs, parfois usuriers. Dans les villes, c'est la partie inférieure du *tchine*, les agents subalternes : pour elle, la bureaucratie devient une seconde nature. De ce côté encore, peu d'étudiants.

La classe marchande, adonnée au culte du veau d'or, se fait un plaisir d'éblouir et d'humilier les deux autres classes, qui la méprisent. La plupart en prennent leur parti et continuent le commerce héréditaire; mais il en est qui aspirent à monter; et, comme la médecine et le droit ouvrent à ses fils les relations de la haute société, et même l'entrée au *tchine*, un grand nombre d'étudiants viennent d'elle. Il est d'ailleurs de mode, chez les riches marchands,

(1) Le terme d'*Asiate* est une injure.

de fonder des écoles; c'est assez dire l'influence que l'esprit moscovite acquiert dans l'enseignement.

Les riches marchands juifs ne négligent pas ce débouché; ils soustraient leurs fils à une sorte d'ignominie sociale. Le nombre des étudiants juifs est relativement considérable, malgré l'obligation d'embrasser la foi orthodoxe officielle. Grande n'est pas la difficulté; les Juifs les plus élevés sont imprégnés d'autant d'indifférence religieuse que les Moscovites de la haute classe.

Enfin les classes inférieures, artisans et moujiks, fournissent un certain contingent, grâces aux libéralités gouvernementales. Depuis quelques années, on voit, dans les écoles supérieures, des fils de paysans et du clergé plus humbles que le moujik lui-même, de fonctionnaires inférieurs, et même de Juifs prolétaires. Il y a surtout la catégorie des enfants trouvés, que la bienfaisance officielle ne délaisse pas avant de leur avoir assuré une position.

Moscou est la ville universitaire par excellence, c'est en même temps le grand centre national : à la vue du Kremlin (*Kreml*), s'éveillent, chez le Grand-Russe, les sentiments qui se formulent dans le nom même de la métropole, *Moskva-Matouchka*, « la Mère-Moscou ». L'étudiant y est généralement très pauvre : la plupart ne possèdent que le strict nécessaire. La vie leur est dure : les uns ont pour demeure un *ougly* (coin), délimité par un rideau, dans une chambre de cinq ou six; d'autres habitent des caves, des dessous d'escaliers.

A Pétersbourg, l'installation est meilleure : des maisons immenses et sans rapport leur fournissent des chambres à bas prix, dans le quartier de Vassili Ostrof, sur la rive gauche de la Néva. Le mobilier est en bois blanc et de formes primitives; la couchette en fer, avec un matelas, n'est qu'un lit de camp, où l'on s'étend tout habillé, sans draps ni couvertures, à la russe. Les ressources sont étroites, et plusieurs ne vivent qu'à la condition de donner des leçons à 20 kopecks (80 centimes) l'heure. Les fils des riches marchands ne sont guère mieux traités que les autres : élevés durement, ils vivent aussi de privations.

L'association pour la vie commune est familière aux Russes : pour la plupart des étudiants, elle est une nécessité; encore en est-il qui ne se nourrissent que de pain noir et de thé. Mais, dans un pays que la neige couvre pendant la moitié de l'année, c'est surtout pour passer les froides soirées, que l'association devient indispensable.

Ce qu'on y fait est facile à deviner : à l'abri du froid, on boit un peu, on fume, et on ne cesse de divaguer sur toutes sortes de sujets. De pareilles conditions d'existence, loin de tout plaisir, pas même un bal, développent étrangement les idées pessimistes; l'espoir d'un avenir supportable ne peut lutter contre l'état actuel de privations et les souffrances de la vie réelle.

On divise les étudiants en Jeune-Russie et Vieux-Russes. Ceux de la première catégorie sont amis de l'Europe, de la France surtout; une partie, cherchant les améliorations sociales, est qualifiée de progressiste. Les Vieux-Russes se rattachent au grand parti national ou anti-occidental (*anti-zapadnik*); ils aspirent à séparer leur patrie de l'Europe, qu'ils croient en décomposition : c'est d'eux surtout que proviennent les nihilistes.

Les étudiants nihilistes sont animés d'un sentiment moscovite très accusé, mais ils subissent l'influence des Allemands et celle des Juifs de langue teutonique. L'Allemand est détesté du peuple, qui connaît sa dureté comme intendant des propriétaires de serfs; on ne voit pas sans rancune le nombre d'emplois de *tchinovniks* ou fonctionnaires, qu'il occupe. On les compare à la *tarakane*, à la blatte puante, qui infeste les maisons, en si grand nombre, que l'on renonce à s'en débarrasser. Se glissant partout, souple, flagorneur, habile, il s'est rendu nécessaire. Dominant, par le savoir, l'étudiant russe, qui le méprise, il lui ouvre la connaissance des choses occidentales. C'est par lui que la philosophie de Hegel eut un moment de vogue, et peut-être à cause de lui, qu'elle subit une si rapide défaveur.

Le Moscovite, qui aborde les choses abstraites, s'y met tout d'abord à l'aise : il pense peu et raisonne beaucoup. Cette habitude s'allie avec un esprit superficiel et rempli de présomption. Appréciant d'un coup d'œil la civilisation occidentale, il la comprend mal, si l'on en juge par les conséquences qu'il tire de ces données; dès qu'il croit reconnaître qu'elle ne répond point à ses vues, il la rejette avec autant d'empressement qu'il avait mis à s'y précipiter. Ce fait est commun à tous les hommes voisins de l'état primitif; la civilisation les attire un moment, elle ne saurait les retenir.

Les nihilistes se recrutent principalement parmi les fils de petits fonctionnaires et les Juifs : ils sont les plus mal tenus et les moins heureux des étudiants. Les idées chagrines produites par les difficultés de la vie trouvent une aggravation dans les passions tristes

que leur inspirent les préoccupations politiques et sociales. Ce parti pris de négation, auquel ils se sont voués, est une chose contre nature : n'étant pas soutenu par un système philosophique ou scientifique, leur fanatisme est obligé de chercher son point d'appui dans des visées mystiques, qui n'ont elles-mêmes aucune consistance, étant formées par la fantaisie de destruction qui anime ces insensés.

On a prétendu que le fanatisme révolutionnaire agit de la même façon que le fanatisme religieux : c'est au moins contestable. L'exagération du sentiment religieux trouve son motif et parfois son excuse dans l'idéal qui l'ennoblit et le réchauffe. Le fanatisme du nihiliste est glacé comme le climat qui le vit éclore; le nom même de Dieu est banni du discours; il est remplacé par le mot Néant; les institutions les plus vénérées, les autorités les plus dignes de respect n'y paraissent que pour être insultées; la famille ne trouve pas grâce et l'amour est défini : « un besoin naturel d'une inconstante périodicité (1). »

Ces abominables choses sont débitées d'un ton froid; avec une parole tranchante, une présomption, qui est le produit de l'ignorance des choses de ce monde et de l'autre, le nihiliste fait table rase de tout ce qui existe; puis, oubliant qu'il n'est là que pour détruire et nier, il affirme et reconstruit un monde nouveau, en moins de temps qu'il n'en met à consommer son verre de *vodka* (2).

Rien ne caractérise mieux le nihilisme, dès l'origine, que la part considérable, parfois prépondérante, qu'il a faite à la femme, dans ses conseils et dans ses actes. Est-ce une protestation contre le mépris dont les mœurs nationales accablent le sexe faible? N'y a-t-il point surprise et entraînement inconscient, hommage involontaire à une supériorité de sentiments que les étrangers se plaisent à constater? Cependant la juste mesure est dépassée.

Sans méconnaître ce que la femme sait déployer d'intelligence dans les choses de l'imagination et du sentiment, dans la littérature et l'art, il faut constater que les questions philosophiques, économiques et sociales ne sont pas de son goût : elle les évite, les repousse, ou bien leur impose des solutions empruntées à la passion, au parti-pris; elle s'en fait gloire. Cela donne déjà la mesure du nihilisme, en tant que système de philosophie. Or la femme apparaît au berceau de la secte, sous la figure de l'étudiante nihiliste.

(1) Lavigne, *Introduction à l'Histoire du Nihilisme*.
(2) La *vodka*, eau-de-vie de grains, spiritueux populaire des Russes.

L'étudiante russe n'a rien de commun avec celle qui reçoit dérisoirement le même titre, au quartier latin de Paris: celle-ci est une fille folle de son corps, pratiquant un genre spécial de prostitution, qu'embellit, à ses yeux, la liberté des allures et la fréquentation des jeunes gens de bonne famille. Ignorante et légère, n'ayant aucune prétention au savoir, aucun goût pour l'étude, son objectif est le plaisir dans la paresse.

Tout autres sont la tenue et le but de celles que nous faisons comparaître.

L'étudiante russe est une jeune fille qui veut s'instruire et se suffire à elle-même dans l'une des carrières libérales. Elle cherche à se faire homme et sa tenue le dit. Les cheveux courts coupés en rond au haut du cou, elle porte une blouse de couleur sombre ou quelque autre informe vêtement : des livres sous le bras complètent son costume. Renonçant à la coquetterie féminine, elle s'attache à faire disparaître ce qu'elle peut avoir des grâces de son sexe, soit que l'ordre d'idées et de sentiment auquel elle se voue exerce une influence fâcheuse sur sa physionomie, soit que la difformité des traits du visage ait déterminé sa vocation, elle est généralement laide, et sa laideur n'a pas le caractère doux et résigné que l'on remarque chez les jeunes filles des campagnes russes, l'expression est dure, l'air farouche ou bourru; l'œil froid et sec se dissimule souvent derrière des lunettes bleues, fort employées pour atténuer les effets de la réverbération de la neige. L'étudiante ne cherche pas à plaire en tant que femme, et les jugements du monde lui sont indifférents. Aspirant à la liberté personnelle, elle croit trouver dans le milieu indépendant des écoles le piédestal sur lequel elle se haussera jusqu'au niveau qu'elle considère comme ce que la vie intellectuelle a de plus élevé. Je ne parle pas de la vie morale, celle-ci repose sur les conventions sociales, et l'étudiante est résolue à s'en émanciper.

D'où sort-elle? d'un peu partout, mais souvent de meilleures familles que celles des hommes dont elle partage l'existence. La vocation de l'étudiante repose principalement sur le désir d'acquérir l'indépendance, en suffisant à ses besoins : quelques-unes répugnent à rapporter dans un milieu grossier l'éducation soignée que leur ont donnée les instituts de l'État; la part minime qui leur est accordée dans la succession paternelle en fait une nécessité pour l'orpheline.

Le mariage, qui est, chez nous, la carrière de la femme, son

objectif social, apparaît sous un mauvais jour aux yeux de la jeune Russe : c'est la perte de la liberté divine, *volia bojeskaïa*, la fin du printemps de la jeunesse, la servitude dans la maison étrangère, sous une dure belle-mère et un mari brutal. Ce tableau est le sujet des cantilènes éplorés que les *babas* ou villageoises psalmodient à la pauvre épousée, pendant tout le jour des noces. Le moujik trafique de mariages, et il passe son autorité au gendre, sous l'emblème d'un fouet, dont les cordes à nœuds distribuent les premières caresses du ménage.

Le marchand n'a pas des formes aussi rudes : cependant, celui qui reste fidèle aux vieux usages moscovites bat sa femme à la journée; pour un mot, sous le plus léger prétexte, il fait parade de sa supériorité physique. Le moujik ne se donne ce passe-temps que le dimanche, lorsqu'il rentre ivre à la maison.

Dans les classes haute et moyenne, l'introduction des mœurs occidentales a réduit ces excès. Néanmoins, il n'y faut point chercher, au début, le petit roman gracieux et moral qui hante l'imagination de nos jeunes filles et dont le mariage est le dénouement prévu. Dans la littérature populaire russe, l'amoureux commence par maltraiter celle qu'il doit épouser : l'attitude réciproque est celle d'une maladroite bouderie; un raccommodement, qui est le premier signe de la sympathie, fournit le dénouement. Ces manières d'être sont dans le sang de la race : les romanciers n'osent s'y soustraire, dans la crainte d'être accusés d'importer des tableaux étrangers à la constitution nationale.

En somme, le Grand-Russe n'est pas galant : la coquetterie féminine ne le touche qu'à la surface; ses larmes lui sont antipathiques ou indifférentes; enfin, il croirait déroger, en faisant à la femme la part que notre civilisation lui accorde. Dans le système moscovite, l'autorité maritale est basée sur la force; plus que partout ailleurs, elle provoque le meurtre entre époux.

Ces désagréables perspectives portent un certain nombre de jeunes filles à se soustraire aux exigences des mœurs et des lois, et leur font chercher la liberté dans l'étude et le travail.

Quelques-unes, s'associant entre elles, mènent de front le travail manuel et les dissertations philosophiques, dans leurs pensions, qui sont, en même temps, des ouvroirs. La plupart vont se camper au milieu de ceux pour qui le savoir est une carrière, un métier. Les chambres d'hôtels garnis reçoivent simultanément des étudiants

et des étudiantes, qui vivent côte à côte, se rendant de mutuels services. Toutes les informations s'accordent à déclarer qu'il y règne la plus stricte moralité. Est-ce un effet du tempérament du climat, de l'éducation première? On est tenté de le croire. Jusqu'ici, l'on n'a pas su l'expliquer autrement.

Il faut supposer que cette pratique de la vie fait glisser l'étudiante sur la pente du nihilisme national; on assure que la secte compte au moins autant de femmes que d'hommes. Cependant le nombre des étudiantes (il y en a six cents à Pétersbourg) est moins considérable que celui des étudiants, elles se laissent donc plus facilement entraîner : et n'est-ce pas une nouvelle preuve que la passion a plus de part que le raisonnement dans les attractions de cette doctrine?

En 1880, on évaluait à 40 0/0 la proportion des femmes nihilistes qui avaient été élevées dans les instituts de l'État, à 25 0/0 celle des sages-femmes affiliées (1). Chez un certain nombre, il y a, au point de départ, un roman à la russe, quelque catastrophe, une passion de tête. L'une est la fille d'un conspirateur déporté, d'un proscrit; une autre, celle d'un fonctionnaire condamné pour malversations; quelques-unes tiennent à prouver que « la femme est capable de tous les héroïsmes ».

La nihiliste exagère les caractères habituels de l'étudiante : le défaut d'élégance, la mauvaise tenue, s'accentuent sous l'impulsion des idées négatives et anarchiques. La plupart apprennent la médecine, avec l'intention de s'établir dans les campagnes ou de courir le monde (2).

Pendant la durée des cours scolaires, les mœurs ne paraissent pas différer de celles des autres étudiantes : on assure qu'elles sont également pures. On trouve ainsi la pratique de la moralité dans un milieu où la négation des principes de la morale est à l'ordre du jour. Le nihilisme est un nid à paradoxes, il lui était réservé de donner l'exemple inattendu de celui-là. Et, comme il ne saurait éviter un accès sans tomber dans un autre, ces jeunes filles, quelque irréprochable que soit leur conduite personnelle, demandent la suppression de la famille, elles prêchent l'union libre, en dehors de toutes les conventions sociales; de ce côté, plus ardentes que les hommes, elles sont les plus fermes soutiens du prosélytisme de la secte.

(1) Le *Bereg*, 28 mars 1882.
(2) Arnaudo, le *Nihilisme*; Lavigne, *Introduction*, etc.

Mais, l'amour libre, c'est trop simple, cela va trop droit, et il y faut une contradiction; les nihilistes l'ont trouvée dans une institution de leur façon : « Le mariage fictif. »

Comme le mot le dit, il ne s'agit que d'une association amicale, où la satisfaction des sens ne prend aucune part, où le grand but du mariage, la reproduction de l'espèce, est complètement mis en oubli. L'amour, tel que nous l'entendons, avec sa passion, que poétise le contact des sentiments et de la raison, tient une très petite place dans la vie du Moscovite : il n'en est pas toujours incapable, il y est quelquefois sensible; mais, en cédant, il croit donner une entorse à sa dignité d'homme; il rougit, comme d'une folie, du sacrifice fait sur l'autel du sentiment; le sens pratique se réveille et ramène la brutale réalité. Le roman d'amour, les recherches galantes, les jolis préliminaires du mariage sont choses inconnues dans le bassin du Volga. L'amour, la passion, sont regardés comme une maladie; le sentiment populaire les attribue à un maléfice. Des auteurs russes les dépeignent ainsi : l'amour n'est plus un feu qui dévore, c'est l'image d'une nature engourdie par des effluves glacés.

Dans le roman nihiliste *Que faire?* l'entretien des deux futurs, qualifié dialogue d'amour, roule sur les détails économiques et domestiques de la vie. Après avoir combiné les ressources pécuniaires du ménage, ils décident que chacun d'eux aura sa chambre, dont l'entrée est interdite à l'autre; on se rencontrera dans le salon commun, ouvert à tout venant. Ils finissent par reconnaître qu'ils ne ressemblent guère à des fiancés.

« — Que sommes-nous donc, demande-t-il?

« — Nous étions amis, répond-elle; rien n'est changé. »

A la suite d'un dialogue froid et compassé, l'accord se fait par un baisement de mains, comme au théâtre, mais la future se récrie contre cette privauté; elle stipule qu'on n'y reviendra plus (1).

Le mariage fictif paraît avoir été imaginé dans l'intérêt de la jeune fille : il lui donne l'émancipation attachée au titre de femme mariée. Désormais, elle peut aller partout, sans craindre les recherches et les obsessions des prétendants. Aussi voit-on un grand nombre de ces unions se conclure précisément au moment où les deux sujets vont se lancer dans la propagande nihiliste. En ce cas,

(1) Tchernichewski, *Tchto délat?*

c'est son nom, sa protection, au besoin, que l'homme accorde à la femme, sans aucune obligation réciproque.

Au fait, a-t-on remarqué, avec raison, ce que la fiancée épouse, c'est le nihilisme; elle le fait voir, en versant, dans la caisse commune, une certaine somme, sous prétexte de dot.

On a insinué que le mariage fictif serait une sorte de noviciat, une préparation au mariage réel (1); le nihilisme a bien assez de contradictions, sans qu'il soit besoin de lui prêter celle-là; il méconnaît le mariage. C'est plutôt un état neutre, dont l'élasticité se prête à la production d'un double effet : au début, pendant la période d'enthousiasme sectaire, il écarte la préoccupation du mariage réel; plus tard, lorsque la désillusion est venue, et que la femme veut retourner à la vie ordinaire, il lui rend la liberté. Le mari fictif joue alors le rôle d'une complète abnégation : il favorise les rencontres, encourage le prétendant réel, et lorsqu'il le croit suffisamment engagé, il s'esquive et cède la place; ce divorce-là n'exige pas d'autres formalités. Parfois, il revient, beaucoup plus tard, en ami des époux.

Mais pour bien comprendre ces combinaisons, il est nécessaire de savoir ce que deviennent les nihilistes, lorsque le beau feu de la vocation s'est éteint.

IV

LA PROPAGANDE

On dit que le mouvement national qui s'opère en Russie, depuis un demi-siècle, contre les idées de l'Occident, est une réaction contre la domination intellectuelle de l'Europe (2). Ce serait, selon le mot de Herzen, « l'émancipation tragique de la conscience russe (3) ». Ayant toisé notre civilisation, et ne la trouvant pas de taille, le Moscovite, à son tour, nous ferait la leçon. En cela, comme en tout le reste, le nihilisme s'est montré profondément moscovite : se croyant en possession de la vérité, sans s'être donné la peine de la chercher, il se hâte de la répandre. La propagande est son essence : il semble même n'avoir pas été institué pour autre chose; il s'y livra, dès qu'il se sentit vivre. Les essais des quinze premières

(1) Leroy-Beaulieu, *l'Empire des Tsars*, I.
(2) Leroy-Beaulieu, *l'Empire des Tsars*, II.
(3) Herzen, *le Peuple et le Socialisme*.

années de son existence (1858-1871) ont été infructueux : c'est seulement après 1871, que l'on a pu en constater les effets. Ce n'est pas une raison pour faire intervenir la prétendue influence de la Commune de Paris. Je ne vois pas le rapport et moins encore l'influence.

La grande difficulté qui entrava longtemps les efforts de la secte résidait dans l'épaisseur des ténèbres populaires, et la mauvaise volonté de ceux que l'on avait à cœur d'éclairer. Après les premiers tâtonnements, on crut reconnaître qu'il n'y avait qu'un moyen de succès : « se faire peuple, pour aller dans le peuple ». Cette maxime fut prise dans le sens le plus matériel du mot, la doctrine le veut ainsi : « pour aller dans le peuple, le propagandiste doit s'abaisser jusqu'au niveau intellectuel des masses », les imiter, les suivre. Abaisser soi-même et les autres? Tous les révolutionnaires en sont là.

Le nihiliste en mission de propagande cache ce qu'il est; il se déguise dans la forme et le fond, il se grime et se travestit pour pénétrer subrepticement dans les milieux où il ne serait pas accueilli, si on le connaissait. Quittant ses vêtements et ses habitudes, modifiant sa pensée et son langage, il se transforme en moujik pour être écouté du moujik, en ouvrier pour s'introduire parmi les ouvriers. Quelques-uns embrassent la profession d'instituteur primaire, d'autres acceptent les humbles fonctions de scribe communal, auprès d'un *staroste* (ancien, maire) qui ne sait pas lire. Il en est qui ont ouvert boutique, pratiqué un métier, fondé un atelier.

Des jeunes filles, libéralement élevées, s'engagent comme cuisinières, dans une cantine d'ouvriers. Sophie Bardine, fille d'un gentilhomme de la province de Tambof, étudiante à Moscou à l'âge de dix-sept ans, puis élève de l'École polytechnique de Zurich, instruite enfin par de longs voyages en Allemagne, entre, à vingt et un ans (1875), comme ouvrière, sous le pseudonyme d'Anne Zaïtsef, veuve de soldat, dans une fabrique où elle est arrêtée, pour distribution de brochures (4 avril 1875); après une longue prévention, et malgré son habile défense, elle est condamnée (21 février 1877) à neuf années de travaux forcés en Sibérie (1).

Belle et riche, par exception, Vera Zassoulitch, fille d'un officier de l'armée, s'habille en paysanne et, au besoin, marche nu-pieds;

(1) *Procès des Cinquante.*

elle se fait journalière, court les villages et les usines, pratiquant la couture et la teinturerie : « Les paysans, dit-elle, respectent une femme qui ne se grise pas (1) ». A la suite de cette campagne, elle tire un coup de revolver sur le directeur de la police Trépol, le blesse (7 février 1878), est acquittée par le jury et quitte la Russie.

On a voulu voir, dans ces agissements, une imitation des procédés apostoliques de la primitive Église. C'est une bien fausse idée : les apôtres furent pauvres, ou ils se firent pauvres, par renoncement au monde; jamais ils ne sont devenus peuple, jamais ils n'échangèrent la grandeur du caractère et la dignité des mœurs contre les allures grossières et les mesquines visées des masses. Reproduisant, en tant qu'il est donné à l'homme, les vertus du divin Maître, dont ils furent les vicaires directs, ils parlèrent aux rois, comme aux peuples, avec l'assurance et l'autorité que donne une sublime mission; la tradition leur assigne la tenue des patriciens, elle leur en accorde le langage. Lorsque Paul et Barnabé prêchèrent à Lystres, le peuple, les prenant pour des dieux, voulut leur offrir des sacrifices.

Les Apôtres obéirent à l'idéal le plus élevé; les nihilistes sont inspirés par le grossier réalisme du Moscovite : aussi leur propagande n'a-t-elle pas le noble caractère que le missionnaire chrétien doit à la conviction de la foi, et à la solennelle sincérité des formes. Jamais il ne sut s'annoncer au grand jour, ni secouer la poussière des régions incrédules : entre les moyens, il ne saisit pas la différence du bon et du mauvais. Ce qu'il a surtout, c'est le courage du fanatisme : il en a tout l'aveuglement.

On dira que ces transformations hasardées, que ces burlesques déguisements s'expliquent par l'importance que la police a prise dans ces contrées : ne pouvant lui échapper autrement, on la combat par ses propres moyens; mais n'est-ce pas justifier les procédés de l'espionnage? On trouvera quelque mérite dans cette obstination désintéressée, en songeant à l'extrême distance qui sépare l'homme du peuple et celui de la bonne société russe. La différence d'éducation ne fait qu'approfondir un abîme qu'ont déjà creusé les lois, les mœurs et toutes les conditions de l'existence.

Le résultat final n'est pas d'un diagnostic difficile, il se résume en deux mots : impuissance et désillusion.

(1) Véra Zassoulitch, *Mémoires d'un propagandiste.*

Le moujik ne sait rien, il ne veut rien savoir que les pratiques de la vie ordinaire, qu'il a reçues de la routine paternelle. Ne parlez pas d'améliorations, de perfectionnements : il a toujours fait ainsi, il compte faire toujours de même. Dans la plus grande partie du territoire, le gouvernement échoua, lorsqu'il voulut introduire la culture de la pomme de terre; cependant, il y avait cent raisons d'accueillir ce végétal bienfaisant, dans un pays qui n'a guère pour légumes que des choux, des concombres, et les cèpes que la Providence sème dans les forêts. Aux environs de Saratof, on essaya de l'intimidation : les paysans réunis, menacés par la bouche d'un canon, se couchèrent à terre, en s'écriant : « Tuez-nous, si vous voulez, mais nous ne ferons pas autrement que nos pères! »

Né dans la misère, le moujik vit au milieu de la plus infecte vermine, sans même essayer de s'en débarrasser. Son *izba* ou chaumière brûle tous les quatre ou cinq ans : allez donc lui dire qu'il conjurera le fléau en s'isolant, en s'entourant d'eau et de verdure... il n'y veut pas entendre : les pères ont toujours aligné l'une contre l'autre leurs baraques de bois le long de la route : il fait de même, et lorsque le feu prend à l'une d'elles, tout le village est détruit en quelques heures. Qu'importe? Cela s'est toujours fait ainsi.

L'ouvrier est un moujik que l'inaction des champs a poussé dans les villes. Le plus souvent, cette station n'est que momentanée : tôt ou tard, il revient à l'*izba*, et il n'en perd pas les traditions. Il a adopté la combinaison de l'*Artel*, qui est une société de consommation, où l'on vit à meilleur compte : c'est là son unique progrès.

En général, le Russe du peuple accepte les combinaisons qui procurent un bénéfice immédiat : il est porté au commerce, surtout au brocantage. Mais il entend ne renoncer à aucune de ses habitudes, qui sont devenues une seconde nature. A la fin de 1825, eut lieu la conspiration dite de Pestel. Le 25 décembre, dit Ancelot, le colonel Mouravief fait proclamer, par les soldats de son régiment, la *république Slavonne* :

« Un vieux sergent sort des rangs et lui dit :

« — Colonel, nous crierons : *hourra la république Slavonne!* Soit; mais vous ne dites pas qui sera notre empereur.

« Il n'y a pas d'empereur dans une république, répond Mouravief.

« A ces mots, le sergent se retourne vers la troupe et s'écrie :

« — Camarades, ne l'écoutez pas; il nous dit que nous n'aurons plus d'empereur : vous voyez bien qu'il se moque de nous (1). »

L'insurrection avait lieu au cri : « Vive Constantin et la Constitution ! » Le peuple ne douta pas un instant que Constitution ne fût la femme de Constantin (2).

Le moujik ne comprend rien et il ne veut rien comprendre que le partage des terres; ce point de vue a le don de le toucher. Dans les réunions locales de la commune, du *mir*, lorsque les anciens propriétaires, en partie dépouillés par l'ukase d'émancipation (19 février 1861), veulent parler d'améliorations à introduire, le moujik ne manque pas de répondre :

« — Veux-tu nous donner tes terres? »

Depuis vingt ans, le moujik est travaillé par la propagande nihiliste, au nom du mot d'ordre : « Terre et liberté (3). » De la liberté, il n'a que faire : le sens même du terme échappe à son intelligence. Mais il saisit très bien l'idée du partage, ou plutôt de l'appropriation des terres à ses seuls besoins. Son but est de chasser des campagnes tout ce qui n'est pas paysan. Il l'a demandé au tsar, peu après le couronnement (mai 1883); ne l'obtenant pas de l'autorité, il semble résolu à recourir à la violence. Le dernier été, 1886, en a donné la preuve, dans la région du Centre, la vraie Moscovie :

« Il s'est produit, depuis trois mois, dit une correspondance, des faits graves, sur lesquels la presse de Pétersbourg et de Moscou est restée muette par ordre supérieur. Sur vingt points différents de la Russie centrale, de Tver à Karkhof, et de Smolensk à Nijni, des bandes de paysans ont tenté d'envahir les propriétés seigneuriales. Il y a eu des collisions, force n'est pas toujours restée à la loi, le mot d'ordre des paysans est partout le même : « Nous voulons des « terres ! »... L'été dernier a été signalé par une série de luttes entre les agents de la police rurale et les paysans révoltés. Les paysans enlevaient les bestiaux du seigneur, dévalisaient son champ, pillaient ses récoltes, enfonçaient ses clôtures. Ils allaient répétant : « Cette terre est à nous, elle fut à nos aïeux, elle nous a été volée « par les nobles ! » Sur plusieurs points, il a fallu faire usage des

(1) Ancelot, *Six mois en Russie*, let. 21.
(2) Barry, *Russia*.
(3) *Zemlia i volia*. Ce mot *volia* signifie volonté, et ils comprennent : souveraineté du paysan dans la commune.

armes à feu. Que se produira-t-il l'an prochain? Ou je me trompe fort, ou une jacquerie est à craindre (1). »

Ceux que le correspondant du *Soleil* qualifie de seigneurs et de nobles, sont les anciens propriétaires de paysans dont l'ukase de 1861 détruisit la situation. Voici l'économie de cette grande mesure sociale : une partie des terres, prise aux propriétaires, moyennant une faible indemnité, a servi à la formation du fonds commun du *mir* ou de la commune, qui est possédé et administré par les paysans. Périodiquement, par exemple au 1er janvier, ils font la répartition des terres entre eux, par tête de mâle : c'est le communisme en action. Il est resté aux seigneurs une certaine quantité de terres, qu'ils ont grande peine à faire cultiver : c'est là ce que les paysans convoitent maintenant, et le gouvernement ne sait comment faire pour le leur refuser. Ayant posé le principe de l'égalité absolue, sous les ordres d'un seul, qui est le tzar, il ne peut, sans manquer à la logique, et ce qui est plus grave là-bas, sans faillir à sa parole et aux aspirations des cinq sixièmes de la nation, il ne peut ne point réaliser cet idéal suprême de toutes les races qui s'étendent de Moscou à la mer de Chine : « Égalité pour tous : un seul Dieu au ciel, un seul maître sur terre. »

Alph. CASTAING.

(1) Le *Soleil*, 16 novembre 1886.

(A suivre.)

MARIE-BEATRICE DE MODÈNE

DUCHESSE D'YORK ET REINE D'ANGLETERRE

I

Jacques Stuart, duc d'York, avait trente-sept ans quand il perdit sa première femme, lady Anne Hyde, fille du chancelier Charendon. L'histoire de cette jeune femme, les circonstances romanesques qui précédèrent et qui suivirent son mariage, ne sauraient être rapportées en détail ici. Le duc l'avait passionnément aimée, et la fin toute chrétienne d'une vie innocente et calomniée excita dans le cœur de Jacques des regrets sincères. C'était le 21 mars 1671. Les amis du duc le pressèrent aussitôt de se remarier. Il répondit « qu'il voulait obéir à son frère, si cela était absolument nécessaire, mais qu'il ne voulait pas faire un pas vers ce mariage ».

Cependant, moins d'une année après, il chargea son ami, Henry Mordaunt, comte de Péterborough, vice-amiral, de lui chercher une femme. Ce vieux cavalier a laissé un curieux récit des difficultés qu'il eut à s'acquitter de sa mission. Le duc d'York était catholique, mais sa déclaration n'avait pas été encore officiellement reconnue. Lady Anne Hyde était morte dans la religion de son mari, et le duc ne voulait à aucun prix épouser, en secondes noces, une princesse protestante.

Le comte de Péterborough quitta l'Angleterre, emportant avec lui la valeur de 20,000 livres en joyaux, destinés à la future duchesse. Il alla à Vienne, dans l'espoir de conclure une alliance avec « l'archiduchesse d'Inspruck », mais cet espoir fut aussitôt déçu. Sur ces entrefaites, Jacques écrivit à son envoyé pour lui ordonner de partir sur-le-champ pour Paris et d'y voir successivement quatre princesses : la duchesse de Guise, la princesse Marie-Anne de

Wurtemberg, Mlle de Rais, et la princesse de Modène, ou plutôt son portrait.

Lady Anne Hyde avait été extrêmement belle, le comte se montra difficile, le spectacle de la cour de Charles II lui avait donné une grande expérience en cette matière délicate. La duchesse de Guise lui parut maladive, la princesse de Wurtemberg le fit hésiter. Mlle de Rais n'était pas assez brune.

Un jour, par hasard, M. Conn, gentilhomme écossais de ses amis, le fit entrer secrètement au palais de Conti et lui montra le portrait de la princesse Marie-Béatrice d'Este. Elle avait quinze ans, elle était charmante, et le comte fut convaincu « qu'il avait trouvé sa maîtresse et la fortune de l'Angleterre ». Quel fut, parmi les nombreux portraits de Marie-Béatrice celui qui tourna la tête du vieux cavalier et qui décida du sort de la jeune fille, nul ne le sait. Tous offrent entre eux une exacte ressemblance. Soit qu'on représente la princesse debout, les cheveux dénoués, entremêlés de rubans couleur de feu, soit qu'elle paraisse au contraire assise, la taille droite, coiffée artistement, enveloppée des fourrures et de ce velours écarlate, chers aux peintres de l'école italienne, l'ensemble de sa personne ne change guère : grande, blanche, l'ovale du visage long, les traits fins, presque effilés, le sourire franc, les yeux noirs, le regard lumineux et doux. Son pied semble petit et cambré dans une mule de velours noir, sa main est d'une forme parfaite; ce sont là des détails auxquels on ne tient plus de nos jours; on y attachait autrefois la plus haute importante.

Le comte de Péterborough se trouva donc satisfait quant au physique; il prétendait remplir sa mission en conscience. Sans attendre davantage, et toujours grâce à cet officieux ami, M. Conn, il se mit en rapport avec l'abbé Riccini, chargé d'affaires de la duchesse de Modène à Paris. L'amiral et l'abbé se rencontrèrent dans les cloîtres de la Grande-Chartreuse, ils se promenèrent quelque temps ensemble; après les premiers compliments, le comte parla des affaires d'Angleterre et du duc d'York qui était veuf, il en vint à demander combien il y avait d'enfants dans la maison d'Este (1). « Seulement deux, répondit Riccini. Un fils, le duc régnant, quoique mineur, et une fille, âgée de quinze ans, et il parla des qualités de cette princesse, fille d'Alphonse d'Este, duc

(1) Comte de Péterborough.

de Ferrare et de Laura Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin. Sa mère l'élevait avec une grande sévérité, la destinant, disait-on, à la vie religieuse. Cette dernière parole arrêta soudain le comte dans ses démarches. Il se tourna vers la princesse Marie-Anne de Wurtemberg, dont il a été parlé. Elle habitait un couvent à Paris, sous la protection du roi de France. L'ambassadeur anglais obtint une entrevue avec elle; ses manières franches et ouvertes lui plurent. Il était prêt à demander sa main, quand une lettre de Charles II le fit brusquement partir pour Düsseldorff, avec l'ordre d'y voir Eléonore Madeline, fille du duc de Neubourg.

Le comte, encore une fois, ne réussit pas; découragé, il revint à Paris et, après plusieurs tentatives infructueuses auprès de la princesse de Wurtemberg et de Mlle d'Elbeuf, de la maison de Lorraine, il eut enfin la consolation d'aller chercher à la cour de Modène l'original du portrait qui l'avait enchanté.

A partir de cet instant, l'union du duc d'York avec Marie-Béatrice semble chose déjà faite; dans ses instructions, Jacques presse fortement son envoyé de hâter l'accomplissement de son mariage, afin que le Parlement, dans sa prochaine réunion, n'y puisse mettre obstacle.

Le comte de Péterborough obéit, et, cette fois, il crut sage de partir incognito avec un secrétaire nommé Vasarini, quelques domestiques, un train modeste, prétendant se faire passer pour un simple gentilhomme qui voyageait pour son plaisir. Mais dans toutes ses paroles, sa manière d'être et d'agir, la façon seule dont il retroussait son chapeau, dont il ajustait ses rubans et ses dentelles, son air enfin « brio y bizario (1) », tout rappelait trop facilement l'ancien compagnon du prince Rupert. Il fut découvert; à peine arrivait-il à Lyon, qu'il y reçut une lettre signée par un personnage appelé Nardi, qui se disait secrétaire de la princesse de Modène; on y apprenait à l'envoyé extraordinaire du duc d'York que la duchesse connaissait ses intentions, mais que sa fille se destinait à la vie religieuse et qu'il était inutile de songer à conclure une alliance avec la maison d'Este.

Le comte fut extrêmement surpris : néanmoins il était incapable de se décourager aussi vite. Les difficultés semblaient au contraire séduire cet envoyé fidèle et habile. Loin de déclarer de quelle mission

(1) Bon air, air galant.

il était chargé, il persista à dire qu'il n'était qu'un voyageur venu en Italie pour satisfaire sa propre curiosité. En même temps, le duc d'York recevait la copie exacte de la lettre de Nardi.

L'amiral se rendit à Turin où il rencontra l'ambassadeur du roi de France, qui lui remit une seconde lettre de la duchesse de Modène :

« Si le lord amiral venait à Turin, écrivait-elle, il (l'ambassadeur du roi de France) devait lui signifier que le mariage était impossible à accomplir. »

La conduite de la duchesse régente dans toute cette affaire paraît inexplicable; elle n'était pas femme à mettre des scrupules de conscience au-dessus de toute ambition, et à faire à Dieu le sacrifice d'une alliance illustre. Les obstacles qu'elle apporta elle-même à l'accomplissement d'une affaire qu'elle souhaitait du fond du cœur, ne peuvent être que le résultat de la passion qu'elle tenait de son sang pour la politique et l'intrigue. Elle avait été élevée en France, et elle resta toute sa vie fidèle aux affections de sa jeunesse. Il est dit dans son histoire que ce fut Louis XIV qui destina Marie-Béatrice au duc d'York. Son ambassadeur dirigea la conduite du comte de Péterborough ; celui-ci était mécontent et embarrassé, ne sachant s'il devait continuer ou arrêter ses poursuites. L'ambassadeur de France lui conseilla d'avoir un peu de patience, d'aller jusqu'à Plaisance, de s'y arrêter, de s'y distraire et d'y attendre de nouveaux ordres.

L'amiral, continuant à montrer une soumission aveugle, obéit. Il était, d'ailleurs, parfaitement connu et surveillé. Deux jours après son arrivée à Plaisance, on lui annonça un gentilhomme de la duchesse de Modène; c'était Nardi : il venait l'inviter à aller à la cour; il était encore chargé de lui apprendre que, si la princesse Marie-Béatrice ne pouvait épouser le duc d'York, il existait une autre princesse de sa famille dont le comte obtiendrait facilement une entrevue.

Cette manière d'agir n'excitait pas à la franchise; l'amiral, résolu de mener à bonne fin cette aventure, se contenta de répondre froidement que l'on se méprenait, qu'il ne voyageait pour le compte de personne. Il soupçonnait à la fois Nardi, la duchesse et, sans doute, cette autre princesse de la maison d'Este, nommée Léonora, qui vivait retirée dans un couvent des Carmélites de Modène.

Marie-Béatrice avait été cependant instruite des intentions de la

cour d'Angleterre. Dès la première ouverture, elle avait beaucoup pleuré : elle avait quinze ans; le duc d'York, près de quarante. Enfin, dit Jacques II, dans ses Mémoires, « elle avait été élevée si innocemment qu'elle ne savait point qu'il y eût un endroit appelé l'Angleterre, et un homme qui fût le duc d'York ». Elle se trouvait soutenue dans son refus par le duc Renaud d'Este, son oncle, et par le P. Garimbert, confesseur de la duchesse. Quant à la princesse Léonora, involontaire et inconsciente rivale de sa nièce, elle ne semble même pas avoir été consultée. Au milieu de ces perplexités, qui menaçaient de se prolonger, on vit arriver le marquis de Daugeau, envoyé extraordinaire de Louis XIV. Il venait à la cour de Modène, avec l'ordre de conclure une alliance entre le frère du roi d'Angleterre et l'illustre maison d'Este. Cette arrivée inattendue changea soudain la face des choses : la duchesse oublia les intentions de sa fille, et ses desseins ultérieurs; le comte de Peterborough révéla sa qualité et sa mission; le duc Renaud se soumit à tout ce qu'il plut au roi de France de lui imposer. Léonora d'Este resta cachée derrière les grilles et les voiles de son couvent (1), et la duchesse déclara enfin à l'ambassadeur anglais « qu'il ne restait plus qu'une seule difficulté à vaincre, obtenir la dispense du pape pour la célébration d'un mariage entre une princesse catholique et un prince qui n'avait pas encore déclaré sa religion (2) ».

Deux personnes demeurèrent seules fermes dans leur détermination première, c'étaient le P. Garimbert et Marie-Béatrice. La jeune fille, toutefois, ne put refuser une entrevue au lord amiral. Il la salua profondément, quand il la vit. « Il reconnaissait l'original de son portrait et atteignait le but de ses peines et de ses aventures. Il lui demanda pardon d'avoir troublé sa tranquillité et gêné ses inclinations; mais la vue de son portrait et surtout celle de sa personne l'avait convaincu qu'il n'y avait qu'un seul moyen de rendre heureux un prince qui l'aimerait quand elle serait connue de lui. Le prince, ajouta-t-il, lui ferait un *amendement* plus ample pour ce qu'elle regardait alors comme une peine (3). » Elle répondit simplement : « qu'elle savait gré au roi d'Angleterre et au duc d'York de la bonne opinion qu'ils

(1) Elle mourut, en effet, sans alliance, comme sa devancière, la princesse Léonora, aimée par le Tasse.
(2) Comte de Peterborough.
(3) Comte de Peterborough.

avaient d'elle, mais qu'elle ne pouvait s'empêcher d'être surprise qu'il n'y eût pas de princesses d'un plus grand mérite... qu'ils (le roi et le duc) pouvaient essayer de forcer l'inclination d'une personne vouée, autant qu'elle le pouvait, à une autre vie, hors de laquelle elle ne serait point heureuse. » A la fin, elle pria le comte, en pleurant, « d'user de son influence sur son maître pour le détourner de persécuter une fille, qui n'avait pour le mariage que de l'aversion. Il y a assez de princesses en Italie, répéta-t-elle et dans cette maison, qui ne seraient pas indignes d'un si grand honneur et plus utile au duc que moi ».

Le lord amiral, assez peu satisfait de cette franchise, n'entendait pas que sa bonne volonté échouât devant l'obstination, — étrange pour lui, — d'une enfant. Cachant son mécontentement sous l'air le plus courtois, il continua à dire à la princesse tant de belles choses, à lui faire tant de compliments, qu'elle prit le parti de garder le silence. Sa résistance n'exerça, du reste, sur sa mère, aucune influence. On pressa les préparatifs de ses noces que le lord amiral voulait magnifiques; il présenta ses lettres de créance et offrit ses cadeaux. En même temps, l'abbé de Dangeau, frère du marquis, demandait à Rome l'autorisation nécessaire. Ici, le comte de Péterborough, témoin oculaire et qui paraît digne de foi, se trouve en opposition complète avec les historiens anglais et français, à propos de l'événement grave qui va suivre : « Le Pape, dit-il, sollicité par l'abbé de Daugeau, l'ambassadeur de France, le cardinal Barbérini, tous les amis de la maison d'Este, se montra très opposé à ce mariage. » Le biographe de Laura Martinozzi prétend, au contraire, qu'il ne fallut rien moins que l'intervention du Saint-Père pour vaincre la résistance de la jeune fille et lui faire entrevoir ce que l'Église attendait d'elle (1).

Quoi qu'il en soit, il se trouva un moine anglais, nommé White, pour célébrer le mariage, le 30 septembre 1673. Le comte de Péterborough épousa la princesse Marie-Béatrice, au nom du duc d'York, son maître, et lui offrit de sa part une bague, qu'elle appela depuis « le diamant de son mariage » et qu'elle conserva toute sa vie (2).

(1) A. Renée, *les Nièces de Mazarin*, p. 131.
(2) D'après Hume, le duc d'York était officiellement catholique.

II

Peu de temps après, Marie-Béatrice quitta Modène avec quelque éclat. Elle était accompagnée de sa mère, de son oncle, du comte de Péterborough, et de trois dames italiennes : Mmes Molza, Monteccuculli, Anna Monteccuculli, et sa berceuse appelée Turinie, qui ne l'avait jamais quittée, et qui resta attachée à son service. Elle traversa la France, où bien des souvenirs appelaient la duchesse de Modène. « Louis XIV les reçut à Versailles, il promena dans ses jardins les deux princesses, rapporte la *Gazette* (10 novembre 1673). Elles montèrent seules dans les carrosses de Sa Majesté. Elle leur fit voir une grande partie des jets d'eau et le canal, où l'artillerie du vaisseau qui est dessus fit grand bruit à leur passage. Mgr le Dauphin, retournant de la chasse, les salua dans la salle des festins; et après une si agréable promenade, le roi les conduisit en un appartement où Sa Majesté avait fait préparer une superbe collation à laquelle la reine se trouva avec toutes ses dames. Elles furent reconduites à Paris dans les mêmes carrosses, à la clarté de quantité de flambeaux de cire blanche portés par les pages du roi. » Les princesses restèrent fort peu de temps en France, à cause de l'agitation que soulevait en Angleterre la nouvelle du mariage papiste du duc d'York. La Chambre des communes vota une adresse au roi, pour qu'il fixât un jour de jeûne et des prières publiques, afin de conjurer le danger qui semblait menacer l'État.

Le 20 octobre, le Parlement déclara à Charles II qu'il avait appris avec regret la nouvelle du mariage entre le duc d'York et la princesse de Modène, et adressa une pétition à Sa Majesté, pour que l'affaire en restât là (1). Charles répondit froidement que les remontrances venaient trop tard, que son frère était marié, et la princesse à une lieue de l'Angleterre. Le comte d'Arlington supplia le roi de ne pas permettre que Marie-Béatrice débarquât, à moins que le duc d'York ne consentît à se retirer à la campagne avec sa femme. Le roi répondit que la première de ces demandes ne s'accordait pas avec son honneur, et que la seconde était indigne de son frère (2).

(1) *Journaux du Parlement*, cités par miss Strichland.
(2) Lingard.

Cependant la duchesse et sa fille s'étaient embarquées sur un yacht, *la Katarine*, que Charles avait envoyé à Calais; le 21 novembre 1675, elles arrivèrent à Douvres. Le duc d'York les y attendait; il fut charmé de la grâce et de la beauté de sa femme, et « elle prit possession de son cœur (1) ». Quant à la nouvelle duchesse, l'exquise délicatesse de l'accueil de Jacques lui fit vaincre son aversion pour le mariage, et elle avoue elle-même que, quelques jours après, elle était profondément attachée à « My lord le duc d'York ».

Le 26 novembre, la petite cour alla à la rencontre du roi; Charles II reçut sa belle-sœur avec beaucoup de courtoisie et la présenta à la reine (2). Six semaines après, la princesse de Modène quitta sa fille, et la nouvelle duchesse s'installa au palais Saint-James.

Les commencements de la vie de Marie-Béatrice en Angleterre ne furent pas très heureux. Gênée por une étiquette que sa grande jeunesse lui rendait très pénible, elle ne trouva pas non plus dans son intérieur une source de pure félicité. « J'aimai constamment le roi, mon mari, lorsqu'il n'était encore que duc d'York, avoua-t-elle plus tard, à ses amies et confidentes les religieuses de la Visitation, je l'aimai jusqu'à la fin de sa vie, j'eus la surprise et la peine de découvrir que je n'étais pas à ses yeux la première (3). »

La conduite de Jacques était une cause de scandale pour cette cour peu scrupuleuse. Marie-Béatrice ne possédait pas encore ce jugement droit, la fermeté d'âme et de caractère qui ont fait l'admiration de son temps. Mais, si le duc était fier de la beauté de sa femme et flatté de sa jalousie, les larmes et les reproches de la duchesse ne le firent pas changer de conduite. Il se contenta de la traiter avec douceur, comme une enfant capricieuse et gâtée, et s'en tint là. Car elle n'avait ni le savoir-faire de lady Anne Hyde, ni la bonne grâce de Suzanne Armine (4), qu'il aima profondément. Il se rappelait trop son passé, et, à l'âge qu'il avait atteint, des aventures peu avouables remplaçaient les romanesques passions de sa jeunesse.

L'histoire a jugé sévèrement le roi Jacques II; comme les Stuarts, il ne fut pas heureux, mais il ne fut pas toujours coupable. « Il

(1) Comte de Péterborough.

(2) Catherine de Bragance, infante de Portugal.

(3) *Mémoires de Marie-Béatrice.*

(4) Suzanne Armine, veuve de sir Henry Bellasyse. Le duc d'York voulait l'épouser, il le lui avait promis, quand Charles II s'opposa à ce mariage. Lady Bellasyse rendit aussitôt sa parole au duc.

avait, dit Hume, plusieurs de ces qualités qui font un bon citoyen, et quelques-unes de celles qui servent à former un bon souverain; ardent, mais ouvert dans ses inimitiés; ferme dans ses vues et ses résolutions, brave dans ses entreprises, sincère, fidèle et plein d'honneur, tel était le caractère avec lequel le duc d'York devait monter sur le trône. » Turenne, auprès duquel il combattit (il lui servait d'aide de camp à l'attaque du faubourg Saint-Antoine), l'appelait « ses yeux ». Il n'était aucun homme, assure-t-il, qui connût moins la crainte que le duc d'York.

Plusieurs voyages, la naissance successive de ses deux filles, le mariage de sa belle-fille Marie avec le prince d'Orange, remplirent les premières années du séjour de Marie-Béatrice en Angleterre.

Elle était revenue au palais Saint-James quand éclata le fameux complot d'Oates, qui bouleversa le royaume et mit la vie du duc d'York en danger. Il était en effet difficile que Jacques ne fût point compris dans une accusation qui touchait les catholiques dont il était le protecteur, et la religion qui était la sienne. Son nom se trouva souvent placé à côté de celui de Catherine de Bragance, soupçonnée, disait Oates, de vouloir, de concert avec l'infant don Juan, le P. La Chaise, et son beau-frère, empoisonner le roi.

Charles II interrogea lui-même Oates; il avait de l'esprit et le confondit en quelques mots. « Comment, demanda-t-il, était l'infant? — Grand, brun, maigre, avec de beaux yeux noirs, répondit Oates, sans hésiter. » Or don Juan était de petite taille, gras et blond, avec les yeux bleus. Le roi le connaissait. « Et, continua Charles II, vous avez vu le P. La Chaise donner dix mille livres pour m'empoisonner? Où était-il quand il les donna? — Dans la maison des Jésuites, proche le Louvre. » Charles II avait passé douze ans à Paris. « Les Jésuites n'ont point de maison près du Louvre, donc vous en imposez. »

Cependant le roi n'était pas maître des esprits, les amis du duc d'York crurent le servir en demandant à Charles de lui permettre de se retirer sur le continent avec sa famille. Rien, assurément, n'entrait moins dans le caractère de Jacques que de consentir à ce départ qui ressemblait à une fuite; il n'accepta cet éloignement que sur un ordre écrit de son frère, et à la condition que le roi déclarerait que le duc de Montmouth (1) n'avait aucun droit à la couronne.

(1) Fils du roi et de Lucy Waters.

Le 4 octobre 1678, le duc d'York, accompagné de Marie-Béatrice et de ses enfants, s'embarqua pour la Hollande; ils y furent reçus par le prince d'Orange (1), et passèrent, soit à Amsterdam, soit à Bruxelles, cette année 1678 et la suivante. Le 7 octobre 1679, Calton, chargé d'affaires de Charles II, arriva tout à coup; il apportait à Jacques l'ordre de rentrer en Angleterre. Le duc obéit; bientôt après, il arriva à York, où l'attendait une réception enthousiaste. La duchesse ne l'avait point quitté; elle avait supporté vaillamment les ennuis d'un voyage qui semblait déjà être les préliminaires de l'exil (12 octobre 1679). Le roi reçut son frère avec beaucoup d'affection; la duchesse de Montmouth fut une des dames qui alla complimenter Marie-Béatrice; elle courut par là quelque danger; son mari, dit-on, qui haïssait Jacques, se mit dans une grande colère et ne voulut plus la voir : c'était la première marque d'inimitié qu'il donnât officiellement au duc d'York.

III

Le 1er février 1684, le roi fut frappé d'une attaque d'apoplexie; la reine, le duc d'York, accoururent; Marie-Béatrice fut aussitôt prévenue : « Je me hâtai vers la chambre, dit-elle (2), car j'étais informée de l'état de Sa Majesté. J'y trouvai la reine, le duc d'York (qui devint le roi), le chancelier, le premier gentilhomme de la chambre. C'était un effrayant spectacle qui me fit frissonner. Le roi était sur une chaise : ils avaient placé un fer chaud sur sa tête, ils lui tenaient la mâchoire ouverte de force. J'étais là depuis quelque temps, et la reine, qui était restée sans parler, vint à moi et me dit : « Ma sœur, je vous prie de dire au duc, qui connaît les senti-« ments du roi pour la religion catholique, d'essayer de profiter de « quelques bons moments. »

Cependant des remèdes violents rendirent à Charles une pleine connaissance, son état n'en était pas moins grave; on appela le docteur Ken, évêque de Bath; il fit au roi une exhortation que celui-ci ne parut pas entendre, ou, du moins, à laquelle il ne répondit pas. Les médecins déclarèrent que le prince n'avait plus

(1) Guillaume de Nassau, fils de Guillaume, stathouder de Hollande et de Marie d'Angleterre, fille de Charles Ier.

(2) *Récit de la mort de Charles II par la femme de Jacques II.* Manuscrit de la Visitation.

que peu de temps à vivre; ce message fut rapporté au duc d'York par l'ambassadeur Barillon (1). « Vous avez raison, répondit le duc, après quelques instants de silence, il n'y a pas de temps à perdre. Je ne demande pas mieux que de risquer ma vie pour mon devoir. » Il retourna dans la chambre du roi, et, s'agenouillant près du lit, il dit à voix basse : « Monsieur, vous avez justement refusé les sacrements de l'Église protestante, voulez-vous recevoir ceux de l'Église catholique. — Ah! dit le prince mourant, je donnerais tout au monde pour avoir un prêtre (2). — Je vais vous en amener un, reprit le duc. — Oui, pour l'amour de Dieu, mon frère, s'écria le roi. Mais, ajouta-t-il, vous allez risquer votre vie. — Sire, quoi qu'il m'en coûte, je vous en amènerai un. » Il sortit et fit appeler Barillon, le comte de Castelmelhor et l'ambassadeur vénitien, il leur demanda un prêtre qui parlât anglais, mais on n'en pouvait trouver, quand arriva le P. Huddleston, qui avait eu le bonheur de sauver la vie du roi à la retraite de Worchester. On l'introduisit aussitôt dans la chambre de Charles; le duc demanda au roi s'il voulait le recevoir? « Oui, répondit-il, de tout mon cœur. — Sire, reprit le duc, voilà un homme qui a sauvé votre vie, il vient maintenant sauver votre âme. » Le roi répondit d'une voix faible : « Il est le bienvenu. » Le Père s'approcha, se pencha vers le mourant et entendit sa confession. Il lui fit ensuite répéter cet acte de contrition : « O Seigneur Dieu, c'est avec tout mon cœur et toute mon âme que je déteste les fautes de ma vie passée. Pour votre amour, je les déteste par-dessus tout, et j'ai le ferme propos, par votre sainte grâce, de ne plus vous offenser jamais. Amen. Doux Jésus! entre vos mains, doux Jésus, je remets mon âme. Miséricorde, doux Jésus! (3). » Huddleston lui donna l'absolution, la communion et l'extrême-onction.

Deux jours après, le roi expira en disant qu'il espérait être en paix avec Dieu.

Charles II était mort, Marie-Béatrice se trouvait dans sa chambre avec la reine; l'une et l'autre pleuraient sincèrement ce souverain qui ne leur avait causé que de la peine. « Je confesse, ajouta la duchesse d'York, que je n'avais jamais envié ce titre de reine; je me

(1) Barillon, ambassadeur de France.
(2) Dépêches de Barillon.
(3) Relation d'Huddleston, de la Compagnie de Jésus.

trouvai si affligée de la mort du roi Charles, que je ne pus être suspectée d'hypocrisie ou de grimace (1). »

Déjà on criait autour d'elle : Dieu sauve le roi Jacques! Quelques instants après, le Conseil se réunit à la hâte pour reconnaître le duc d'York comme héritier légitime. Celui-ci écouta les discours d'un air sombre et les yeux baissés. Après un silence qui fit naître autour de lui une anxiété visible, il déclara : « Qu'il mettait sa vie au service de la nation, qu'il respecterait les lois de l'Église établie. »

Le samedi suivant, Leurs Majestés entendirent la messe à la chapelle du palais Saint-James, abandonnant publiquement la chapelle de Whitehall (2). Partout on priait pour le règne glorieux du roi Jacques, il avait été accueilli avec des transports de joie et un enthousiasme général. Cependant rien n'était moins paisible que l'esprit de la nouvelle reine; de plus, elle était malade. « Les personnes qui l'entourent, écrit Barillon à Louis XIV, ne croient point qu'elle doive vivre longtemps » ; il ne nomme pas ces personnes peu bienveillantes. La reine était généralement aimée, mais il y avait alors à la cour une jeune fille nommée Catherine Sedley (3), dont la conduite et les ambitions étaient, pour Marie de Modène, un sujet de souffrances et d'inquiétudes perpétuelles. Fort jolie, encore plus spirituelle, « bonne protestante », d'après son dire, elle ne respectait rien en ce monde, à commencer par elle-même. Elle aimait l'argent et les honneurs, au point de ne reculer devant rien pour les obtenir, employant à la fois son esprit et sa beauté pour exercer sur le roi la plus misérable séduction; haïssant la religion catholique parce que c'était celle de la reine, elle raillait constamment l'Église et ses ministres, et « elle en vint, dit miss Strickland, à en amuser le roi ». Elle avait des partisans déclarés et des ennemis puissants dont elle riait comme de toute chose. Toutefois, continue l'historienne des reines d'Angleterre, Jacques regardait sa compagne (la reine) avec le plus profond respect (4). Malgré cette apparence, il arriva un moment où Marie-Béatrice fut incapable de supporter une personne dont l'audace ressemblait à de l'effronterie. « Donnez-moi

(1) M. S. de la Visitation.

(2) Chapelle protestante laissée à la princesse Anne, fille cadette de Jacques et de lady Anne Hyde.

(3) Catherine Sedley, fille de sir Charles Sedley, créée par Jacques, baronne de Darlington et comtesse de Dorchester. Elle eut une fille qui épousa lord Buckingham.

(4) Miss Agnès Strikland. *Lives of the queens of England*, p. 7, vol. V.

mon douaire, dit-elle un jour au roi, faites-la reine d'Angleterre, et ne me laissez plus la revoir. »

Enfin la fermeté des religieux catholiques qui entouraient le roi, obtint une rupture que les plus fidèles serviteurs du prince avaient vainement demandée. Catherine fut rayée de la liste des dames d'honneur dont elle faisait partie, elle quitta Whitehall malgré elle, et se retira en Irlande où elle continua à se regarder « comme une victime protestante ». La première année du règne de Jacques fut troublée par la révolte du duc de Montmouth. Ce fils de Charles II, brave et léger comme son père, débarqua le 11 juin 1685, à Lyme, ou Dorsetshire, avec une petite armée. Il dénonça le roi « comme un usurpateur, un meurtrier, un traître et un tyran », l'accusant d'avoir fait « assassiner sir Edmond Godfrey, percer le cœur du comte d'Essex, et empoisonner le roi son frère ». Au bout de quelques semaines il avait plus de dix mille hommes sous ses ordres, les villes lui ouvraient leurs portes, des députations de jeunes filles venaient lui offrir des étendards brodés; il s'amusa à se faire proclamer sous le nom de Jacques II et perdit son temps à recevoir les hommages et les présents. Le 6 juillet, il attaqua l'armée royale, à Sedgmoor, près de Bridgewater, se fit battre et se sauva en se cachant sous les habits d'un paysan. Trois jours après, découvert et arrêté dans des broussailles près de Ringwood, il se rendit en implorant la clémence royale, il déclara même qu'il était prêt à se faire catholique. Ce fut cette dernière raison qui décida le roi Jacques à le recevoir. Kennet, un auteur très douteux, prétend que Marie-Béatrice avait insulté le duc de Montmouth sur son passage; Marie-Béatrice n'était même point présente, le roi vint seul accompagné des comtes de Middleton et de Sunderland (1). Cet entretien n'eut malheureusement aucun résultat pour le rebelle, le roi fut dur et maladroit, la certitude de la mort rendit au duc le courage qui l'avait un instant abandonné. Quelques heures après avoir entendu sa sentence, il écrivit (2) à la reine pour la remercier de ce qu'elle avait fait pour lui et la prier d'intercéder encore une fois en faveur de sa vie. Marie-Béatrice ne réussit point, et l'infortuné et coupable Montmouth fut exécuté le 25 juillet 1685, à l'âge de trente-six ans.

(1) *Journal de Jacques II.* — *Vie de Jacques II.* Macpherson, Lingard, etc.
(2) Lingard.

Les historiens du temps ont généralement blâmé la conduite du roi, en cette affaire, la reine dit plus tard aux religieuses de la Visitation qu'il avait été mal conseillé. Une défiance extrême succéda promptement dans l'esprit de son peuple à l'enthousiasme qui l'avait accueilli. Chacune de ses actions coupable, indifférente ou innocente, fut condamnée avant même d'avoir été accomplie. Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, un flot de protestants envahit l'Angleterre, Jacques II les reçut avec bonté (1), on ne le rendit pas moins responsable de ce qu'on appelait la cruauté du roi de France.

Jacques avait écrit au Pape pour lui demander de regarder désormais son royaume comme au temps de saint Édouard, le confesseur. Le comte d'Adda, archevêque d'Amada, fut envoyé en Angleterre en qualité de Nonce. Le roi alla le recevoir avec toutes les marques de respects qui lui étaient dues, il s'agenouilla devant lui, non parce qu'il était nonce, mais bien archevêque (2). Cette action si simple offensa gravement l'Église protestante. Enfin, le 27 juillet, au camp de Hounslow-heath, on célébra la messe dans la tente de lord Dumbarton en présence de toute l'armée. L'évêque de Londres, Compton, ne cacha plus son mécontentement et devint un terrible adversaire du roi.

Deux ans après, le 10 juin 1688, il arriva un événement qui combla les catholiques de joie. La reine mit au monde un fils qui fut baptisé dans la chapelle catholique de Saint-James; le Pape fut son parrain, la reine Catherine de Bragance sa marraine, on lui donna les noms de Jacques-François-Édouard, à cause de son père à qui il devait succéder, de saint François Xavier que sa mère avait constamment prié, et d'Édouard, le Prince Noir, dont la mémoire restait chère aux Anglais.

Le prince d'Orange, gendre de Jacques II, avait gardé jusque-là une prudence calculée; son mariage avec la princesse Marie lui donnait depuis longtemps l'assurance de devenir roi d'Angleterre. Homme d'un extérieur chétif, mais avare et ambitieux, et doué malgré tout d'une remarquable intelligence, il ne se trouvait point disposé à faire au nouveau prince de Galles le sacrifice de ses espérances. Toutefois, la politique de Guillaume de Nassau lui ordonnait de tenir secret le sujet de son ambition; il n'hésita pas

(1) Evelyn's Diary.
(2) *King jamcs's Loose Sheets.*

à joindre ses félicitations à toutes celles qui furent adressées au roi; mais il choisit, comme ambassadeur, Mein herr Zulestein, qui lui tenait, disait-on, de fort près. C'était un brave et éloquent soldat, d'un dévouement à toute épreuve, il s'arrangea pour plaire au roi et pour servir en même temps les intérêts du prince d'Orange. Cependant Jacques gardait quelque inquiétude au sujet de la manière dont on accueillerait en Hollande la nouvelle de la naissance de son fils. La reine et lui, écrivirent à leur gendre à plusieurs reprises pour lui assurer qu'ils « ne désiraient rien tant que la continuation de leur amitié », ils protestaient aussi de leur sincérité; la reine aimait beaucoup sa belle-fille, elle ignorait que la Hollande était depuis longtemps le lieu de refuge des mécontents. Souvent averti par Louis XIV, le roi n'avait rien voulu croire, il préférait au contraire consulter son gendre dont les avis devinrent bientôt incompatibles avec la délicatesse de sa conscience. Tous les protestants d'Angleterre se réunirent pour arrêter le rétablissement de la religion catholique, ils en appelèrent à Guillanme d'Orange, qui était leur auxiliaire et qui accepta de devenir leur chef; une flotte était équipée au Texel, Guillaume débarqua avec treize mille hommes à Broxalene, dans Torbay (15 novembre 1688). Personne ne l'y attendait, dix jours se passèrent, le roi, trahi par son ministre Sunderland, abandonné à la fois par le prince Georges de Danemark, son gendre, et sa fille, la princesse Anne, lord Churchill, ne pouvait se résoudre à prendre une détermination énergique. « Dieu me sauve, s'écriait-il, mes propres enfants m'abandonnent. » L'agitation et la terreur devenaient générales. Le prince catholique sentit que l'on en voulait, non à lui, mais à sa religion. Il se vit en même temps incapable de lutter contre Guillaume d'Orange, qui prétendait représenter les libertés nationales. La défection commença à se mettre dans l'armée royale. « Qu'on leur donne des passeports en mon nom, dit Jacques, je leur épargne la honte de me trahir. » En même temps il prenait la plus fatale des résolutions, celle de quitter Londres. Il voulait que la reine partît avant lui, emmenant le prince de Galles alors âgé de six mois, elle lui fit jurer de la rejoindre dans les vingt-quatre heures. On prépara tout pour ce départ qui devenait une fuite; le roi avait autour de lui quelques serviteurs fidèles, plus deux Français : le comte de Lanzun, célèbre par ses aventures, et un gentilhomme d'Avignon, nommé Saint-Victor. « Le 2 décembre,

écrit ce dernier, un valet de chambre du roi, appelé Delabadie, mari d'une des femmes de la reine, m'appela par ordre de Sa Majesté, en m'avertissant que le roi était dans le cabinet de la reine, en entrant je le trouvai seul, et il me fit l'honneur de me communiquer un secret. Je lui demandai : — Y a-t-il d'autres personnes qui le connaissent encore? Il répondit : — Oui, mais je suis sûr de ceux à qui je l'ai confié. Il me nomma la reine et M. le comte de Lauzun. Je baissai la tête en lui assurant de ma fidélité à accomplir ses ordres. Il reprit : — Je désigne mardi pour le jour du départ, Turinie (1) sera de garde... Vous reviendrez ce soir avec le comte de Lanzun pour combiner les plans. »

Cet important secret fut communiqué par la reine à son confesseur et à lady Strickland. Marie-Béatrice devait passer pour une dame italienne, retournant dans son pays. Le 9 décembre, elle se retira donc dans sa chambre vers dix heures, suivant son habitude; afin d'éloigner tout soupçon, elle se coucha et se releva aussitôt. Un peu après minuit, Saint-Victor, vêtu d'un habit de marinier et armé, vint avertir que tout était prêt pour le départ de Sa Majesté. Il fut introduit dans la chambre de la reine avec Lauzun. Tous deux portaient des joyaux, soigneusement cachés en cas d'accident. « A deux heures, écrit Saint-Victor, nous descendîmes par un escalier, aboutissant au cabinet du roi. Les personnes qui accompagnaient la reine et le prince de Galles étaient : le comte de Lauzun, deux berceuses et moi-même. Le roi se tourna vers Lauzun avec une profonde émotion : — Je confie, lui dit-il, ma femme et mon fils à vos soins... »

Lauzun répondit comme il le devait et donna la main à la reine pour descendre. Une des berceuses portait le petit prince endormi, l'autre suivait. Saint-Victor avait les clefs et marchait le premier. Il ouvrit ainsi une poterne sous les jardins privés du palais et ils sortirent de Whitehall. Une voiture attelée attendait à la porte, Saint-Victor l'avait empruntée au signor Ferichi, Florentin de ses amis. Les fugitifs durent passer devant six sentinelles, qui crièrent : « Qui va là? » Saint-Victor répondit hardiment : « Un ami. » Et comme il tenait la maîtresse clef, « il ouvrit la porte facilement ».

La reine, le prince, les berceuses, le comte de Lauzun, montèrent en voiture; le fidèle guide s'assit à côté du cocher et le dirigea. Ils

(1) Le mari d'une dame de la reine, lady Pélégrina Turinie.

arrivèrent heureusement au petit bateau qui les attendait sur la Tamise. La nuit était sombre, il pleuvait, un vent violent augmentait encore les dangers de l'embarquement : « Une mince planche, dit Marie-Béatrice, nous séparait de l'éternité ». Ils eurent beaucoup de peine à débarquer sur le bord opposé; une autre voiture devait les attendre, elle ne se trouvait pas là. Saint-Victor courut la chercher, la reine dut rester sous la seule garde de Lauzun, son fils serré dans un coin de son manteau, sous le mur de la vieille église de Lambeth. Elle tremblait d'être reconnue; d'un autre côté, la hâte et l'agitation que mettait Saint-Victor à chercher la voiture dans les auberges, mêlées à son accent étranger, ne devaient pas tarder à éveiller les soupçons. Enfin le carrosse fut trouvé, la reine y monta avec sa petite suite et, cette fois encore, gagna le vaisseau qui devait la transporter en France.

Plusieurs de ses serviteurs l'y attendaient, c'étaient le P. Giveluy, son confesseur; sir William Walgrave, son médecin; lord O'Brien, un page nommé François et quelques-unes de ses femmes.

En arrivant à Calais, Marie-Béatrice écrivit à Louis XIV, pour lui demander sa protection, puis elle se rendit à Boulogne, où elle reçut l'hospitalité des religieuses Bénédictines. Le 19 décembre, un moine de Saint-Benoît et un capucin arrivèrent d'Angleterre, la reine les fit aussitôt demander, pour savoir s'ils étaient au courant des événements.

« Madame, dirent-ils en pleurant, le roi a été arrêté. » Le premier soin de la reine, en entendant ces paroles, fut de donner l'ordre de tout préparer pour son retour en Angleterre, ses serviteurs eurent la plus grande peine à la dissuader de ce projet, qu'ils regardèrent comme impraticable. Du reste, ce même jour, un envoyé du roi de France apporta une lettre qui assurait la reine d'Angleterre de la plus généreuse protection. Les châteaux de Vincennes et de Saint-Germain étaient prêts à la recevoir; Marie-Béatrice choisit Saint-Germain. Elle se mit en route pour Paris, voyageant à petites journées, s'arrêtant à toutes les églises et dans tous les couvents qu'elle trouvait sur son passage. A Beauvais, elle visita la cathédrale et alla dîner chez les Franciscaines. La reine n'était à l'aise que dans les couvents et elle n'hésita pas à confier aux religieuses, dans un langage mêlé de français, d'anglais, d'italien et de latin « qu'elle aimait mieux être une souveraine infortunée que la femme d'un roi hérétique ».

Elle surnommait son fils « Jacques le Pèlerin ». Errante et dépouillée au point d'être obligée de vendre ses bagues pour vivre, elle éprouvait, en priant Dieu, une joie surnaturelle si étrange, qu'elle ne pouvait la cacher. Enfin, le 28 décembre, elle atteignit Saint-Germain; Louis XIV vint lui souhaiter la bienvenue avec le dauphin, Monsieur, tous les princes du sang, les pages et les mousquetaires, plus de cent carrosses à six chevaux. Rien n'était plus beau que les appartements qu'on lui avait préparés, et, parmi le service d'une superbe toilette, Marie-Béatrice découvrit une cassette contenant six mille louis d'or. Le roi Jacques arriva peu de temps après, échappant, sous un habit religieux, aux plus grands dangers. La figure du roi d'Angleterre fit peu d'effet aux courtisans, ses discours en firent encore moins; il conta le plus gros des choses qui lui étaient arrivées, et il les conta si mal, que les courtisans ne voulurent pas se souvenir qu'il était Anglais, que, par conséquent, il parlait fort mal français, outre qu'il bégayait un peu et qu'il était fatigué.

Jacques eut la consolation et la peine de retrouver à Saint-Germain les premiers compagnons de sa mauvaise fortune. Tous ceux qui l'avaient servi demandaient, au prince d'Orange, des passeports, pour venir rejoindre leur maître dans son exil. Ils reformèrent dans la suite, au service de la France, cette noble compagnie écossaise, dont le seul privilège était d'entourer le roi à son sacre; bien des Français, pourtant, eurent l'honneur d'y servir, mais tous disparurent, à la prise des Tuileries, le 10 août 1792. Louis XIV donna une flotte au roi Jacques et l'envoya en Irlande; vaincu à la Boyne (juin 1690), le prince anglais revint à Saint-Germain, où il commença une vie pénitente qui devait expier les fragilités de sa jeunesse et de son âge mûr. Il ne vécut plus que pour sa famille et ses serviteurs, pratiquant la charité au point de se rendre pauvre lui-même; pour se distraire, il écrivait ses mémoires, où, par un reste de faiblesse militaire, il évoque surtout le souvenir de ses victoires.

Le roi eut une dernière joie, causée par la naissance de sa fille, la princesse Louise, qu'il appelait « sa consolatrice ». Les années qui suivirent furent assez paisibles; la vie de Jacques et de sa femme était devenue essentiellement pieuse; le roi faisait ses retraites à la Trappe, auprès de l'abbé de Rancé; la reine allait à Chaillot; parmi les religieuses, il y en avait trois qu'elle aimait particulièrement, et qu'elle appelait ses trois Angélique (Angélique

Priolo, Claire-Angélique de Beauvais, Françoise-Angélique de Mesme). Bientôt une de ses filles d'honneur, lady Henriette Douglas, entra au couvent de Sainte-Marie. Elle y fit profession sous le nom de Marie-Paule; la reine assista à ses vœux et l'appela désormais « la chère sœur de Dumbarton ».

Il est vraisemblable de croire que Marie-Béatrice s'était mise sous la direction spirituelle de la mère Angélique Priolo; les nombreuses lettres que la princesse adressait à cette religieuse attestent sa soumission, et il ne se passait jamais plus de deux jours sans qu'elle allât à Chaillot. Elle s'y trouvait encore quand le roi eut une première attaque, le 26 novembre 1698. La reine partit précipitamment; quelques jours après, elle envoya à la mère Angélique une lettre fort triste où elle lui demandait de prier pour elle et pour son fils, qui se préparait à sa première communion. Jacques devait cependant vivre encore plus d'une année; il parut se remettre; il alla à la chasse, à Fontainebleau, au mois d'août, passa sa garde en revue, sur la terrasse de Saint-Germain, fit un voyage à Melun, un autre à Versailles; mais, malgré les apparences, il ne se faisait aucune illusion sur l'état de sa santé; il fit plusieurs fois son testament, court et chrétien, dans lequel il léguait à son fils une couronne sans royaume, et où il lui recommandait de servir Dieu. Le dimanche 2 septembre, au moment où il entendait la messe et lisait les premières prières, on le vit tout à coup s'affaisser et retomber en arrière; on le transporta dans ses appartements; il demanda les sacrements et les reçut avec une ardente piété. Le roi embrassa et bénit ses enfants : « Adieu, mes chers enfants, leur dit-il, servez votre Créateur tous les jours de votre jeunesse... Honorez votre mère, afin de vivre longtemps; soyez unis comme doivent l'être un frère et une sœur. » Il pardonna à tous ces ennemis et, craignant que la forme de ce pardon ne parût trop générale, il nomma successivement son gendre, le prince d'Orange, et la princesse Anne, sa fille. Il demanda à être enterré simplement dans l'église de Saint-Germain, sa paroisse, avec ces seuls mots pour épitaphe : « Ici repose Jacques, roi de Grande-Bretagne. » La reine pleurait. « Je suis dans la joie, lui dit le roi, et vous, vous êtes dans le désespoir!... Je suis heureux de penser que Dieu me recevra dans sa béatitude et vous vous affligez! Je soupirais depuis longtemps après cet heureux moment; ainsi cessez de vous faire de la peine. Je prierai bien pour vous; adieu. »

Il vécut encore quelques heures, pendant lesquelles il ne cessa de prier, enfin, avec un soupir de satisfaction, rapporte un témoin oculaire, il baissa la tête et expira (1) (1701).

Dès que Jacques II fut mort, on proclama le jeune prince de Galles, roi d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande; la reine se jeta à ses pieds et lui baisa la main; ensuite, se relevant, elle l'embrassa : « Je vous reconnais pour mon roi, lui dit-elle, j'espère que vous n'oublierez point que vous êtes mon fils. » Puis elle monta en voiture et partit pour Chaillot. Toute la communauté, déjà avertie, l'attendait à la porte; on la conduisit au chœur. La reine ne pleurait pas, elle ne parlait pas non plus, il semblait qu'elle eût perdu tout sentiment de tout ce qui venait de se passer. Au bout d'un instant, la Mère Angélique Priolo s'approcha d'elle et lui dit doucement : « Ne voulez-vous pas être soumise à Dieu? » La reine fondit en larmes : « Que sa volonté soit faite, répondit-elle. » La supérieure ajouta encore qu'elle était heureuse d'avoir été la femme d'un prince aussi pieux : « Oui, continua Marie-Béatrice, c'est à présent un grand saint dans le ciel. » Elle resta à l'église jusqu'au soir, elle pria encore toute la nuit avec les religieuses qui ne la quittaient pas, sœurs Catherine, Angélique et Claire-Antoinette (sa secrétaire). Pendant que la reine pleurait à Chaillot, le corps du roi resta exposé sur son lit de parade dans les appartements de Saint-Germain. La princesse désirait qu'il fût déposé dans la chapelle de la Visitation. Louis XIV s'y opposa. Des ordres formels furent envoyés à la Mère Angélique Priolo pour qu'elle reçût seulement le cœur du roi, le plus secrètement possible, et à l'insu de la reine. Le corps de Jacques fut porté chez les Bénédictines écossaises, religieuses de son pays, qui avaient demandé, comme une grâce, ce précieux et austère présent.

Marie-Béatrice restait à Chaillot. « Je voudrais y finir mes jours, disait-elle quelquefois; son entourage s'y opposa, elle consentit à retourner à Saint-Germain. Elle y arriva dans un grand deuil de veuve tel que ne l'avait jamais autorisé l'almanach royal; un grand voile couvrait son visage et ses cheveux; la forme de sa robe noire, l'arrangement de sa coiffure, lui donnaient l'air d'une religieuse. Elle ne tarda pas à mettre sa vie en accord complet avec

(1) Narration de la mort du roi Jacques, écrite par un témoin oculaire pour les Religieuses de Chaillot.

sa toilette. La reine avait toujours été charitable; à partir de ce jour, elle se fit pauvre pour donner davantage; on pouvait voir ses vêtements usés et raccommodés; un jour elle se vit forcée d'emprunter une petite somme à ses amies de la Visitation : « Ma Mère, écrivait-elle, je suis honteuse de ne pouvoir vous rendre cet argent qui m'était de la première nécessité (1). » Elle recevait humblement la salade et les légumes qu'on lui envoyait. Sa vie pénitente ne devait pas, du reste, exiger un grand luxe de table, et le P. Ruga, son confesseur, dut intervenir pour arrêter les mortifications exagérées de sa royale pénitente.

Ses enfants acceptaient de bonne grâce cette existence monastique; la princesse Louise accompagnait sa mère à Chaillot; le prince de Galles, — qui porta depuis le titre de chevalier de Saint-Georges, — restait à Saint-Germain, mais écrivait tous les jours à la reine et allait la voir au couvent. Cependant, vers sa seizième année, soit qu'il se lassât de son genre de vie, soit que ses partisans, et c'est plus probable, se rappelassent l'exemple de Charles II, il partit avec le maréchal de Villars et fit sa première campagne dans les Pays-Bas.

Dès lors, il ne fit plus à Saint-Germain que de rares et courtes apparitions; sa première jeunesse se passa dans les camps des armées étrangères, sur tous les points de l'Europe. On ne sait pas grand'chose de ce prince qui n'a tenu qu'une mince place dans l'histoire. Il avait un caractère noble et des talents médiocres, une figure charmante et « l'air fatal des Stuarts », dit Robert Walpol; il n'a pas joué un rôle important dans les affaires de son pays, et a été surtout connu parce qu'il a été le fils de son père, le roi Jacques II, et le père de son fils, Charles-Edouard.

Le 11 décembre 1712, il était pourtant en France; en arrivant à Saint-Germain, il y apporta la petite vérole; les lettres de sa mère nous apprennent qu'il resta plusieurs mois en danger. Sa sœur l'avait soigné avec la plus grande affection, sans craindre la contagion; le 10 avril, elle fut atteinte à son tour. La maladie paraissait suivre son cours ordinaire, quand une saignée au pied, imprudemment pratiquée, aggrava tout d'un coup l'état de la jeune fille. Elle demanda aussitôt les sacrements, fit une confession générale, et mourut aussi joyeusement que son père dans la fleur de sa jeunesse.

Il semblait que la reine n'eût plus rien à faire en ce monde, plus

(1) Lettre autographe.

que jamais elle vécut à son cher couvent de la Visitation, elle rappelait à la Supérieure que la princesse Louise avait été presque une fille de sa maison, et elle ne trouvait de consolation qu'auprès des religieuses qui avaient connu et aimé cette jeune morte. En suivant sa vie page par page, on ne lui voit prendre d'intérêt qu'aux événements qui se passaient dans ce milieu tranquille et saint.

Une seule fois elle sortit de sa retraite, ce fut au moment où son fils fut fiancé à la princesse Marie-Clémentine Sobieska, petite-fille du roi Jean Sobieski etd'une Française, Marie d'Arquien (1). Louis XIV avait beaucoup souhaité cette alliance que la reine n'approuvait qu'à demi. Le chevalier de Saint-Georges avait rencontré la princesse en Allemagne, elle était belle, spirituelle et petite-fille d'une femme très habile qui ambitionnait pour tous ses enfants des alliances royales. Les charmes de Marie-Clémentine captivèrent le jeune prince au point qu'en la voyant il pensa l'épouser et qu'elle le lui promit. Des difficultés de toutes sortes empêchèrent cependant l'exécution immédiate de ce mariage qui n'eut lieu qu'après la mort de Marie-Béatrice.

Au commencement de l'année 1718 la reine, atteinte depuis longtemps d'un mal douloureux et inguérissable, sentit que sa fin approchait. « En vérité, ma chère mère, écrivait-elle à la sœur Angélique de Mesmes, je n'ai plus besoin que de patience. Ma plus grande pénitence est de n'avoir pu aller vous voir. Je n'espère plus pouvoir le faire, je charge Lady... de vous embrasser de tout mon cœur. »

Cette lettre fut la dernière qu'elle écrivit; le 6 mai, à six heures du soir, le Curé de Saint-Germain était demandé en toute hâte auprès de son lit; les serviteurs qui n'avaient pas quitté la reine depuis son mariage l'entouraient, elle leur demanda humblement pardon du mauvais exemple qu'elle avait pu leur donner; elle les remercia de leur fidélité et de leurs services, elle recommanda son fils à leur affection, et rendit le dernier soupir avant que les prières des agonisants fussent terminées.

« La reine d'Angleterre, écrit Saint-Simon, est morte à Saint-Germain après dix ou douze jours de maladie; sa vie, depuis qu'elle était en France, a été une continuelle suite de larmes et d'infor-

(1) Marie d'Arquien, reine de Pologne, fille d'un gentilhomme de la cour d'Henri IV, depuis cardinal.

tunes, héroïquement supportées. Elle s'appliquait à vivre dans un continuel exercice de dévotion, foi en Dieu, prières et bonnes œuvres, et dans la pratique de chaque vertu qui constitue la véritable sainteté. Sa mort fut aussi sainte que sa vie (1). »

Sa belle-fille, Marie II, qui l'avait détrônée, l'avait précédée dans l'éternité; elle avait rendu son souvenir odieux à ses partisans eux-mêmes. Le jour de sa mort, un prédicateur anglican monta en chaire et lui appliqua les paroles de Jéhu à Jésabel : « Allez, dit-il, et donnez la sépulture à cette malheureuse parce qu'elle est fille de roi. »

M. Rousseau

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, vol. XV, p. 46 et 47.

A TRAVERS L'ALLEMAGNE

PAYSAGES ET SOUVENIRS

I

COLOGNE, HANOVRE

C'était avant la guerre. Un jour de l'année 18..., après quelques préparatifs sommaires, je me fis conduire à la gare du Nord, en route pour l'Allemagne. Ce n'était pas la première fois que j'y allais; ce ne devait pas être la dernière, car j'aimais à y retourner souvent.

Je partais sans but arrêté, pour courir à l'aventure et jouir du grand charme de l'imprévu. Quiconque aime et sait voyager comprend tout ce que ce mot à d'attrait.

On me délivra un petit livret valable pour un mois, avec l'indication des stations où il me serait loisible de m'arrêter, sans préjudice des lignes secondaires, bien entendu, dont les frais restaient à ma charge.

C'était le soir, je montai en wagon, et je m'arrangeai de mon mieux pour dormir, en songeant à la longue nuit que j'avais devant moi; car j'allais directement à Cologne, mais mon espoir fut déçu. Je commençais à peine à perdre le sentiment de la réalité, quand la portière s'ouvrit brusquement, et une voix, moins douce que celle de mes rêves, me demanda mon billet. Je tendis mon livret, on en déchira un feuillet, puis on me le rendit, et moi, sans trop comprendre ce qui s'était passé, je me retournai dans mon coin et tentai de me rendormir. Soin inutile. Je n'avais pas eu le temps de m'assoupir, qu'un vent frais me frappait au visage, et que la même voix réclamait de nouveau mon billet! Et il en fut ainsi toute la

nuit, d'étape en étape. Tous ceux qui ont voyagé, peu ou beaucoup, connaissent ce grand ennui du sommeil interrompu; et l'on se demande si les conducteurs ne pourraient pas y mettre plus de discrétion, et se contenter de réclamer le billet à la station où le voyageur descend. Il paraît que les choses sont mieux ordonnées maintenant, je l'ignore, n'ayant point repassé sur cette ligne la nuit.

On arrive à Cologne à huit heures du matin, et dès que l'on met pied à terre, des intonations étrangères vous avertissent que vous n'êtes plus en France. Alors malheur à quiconque a négligé, suivant la mauvaise habitude nationale, d'apprendre une autre langue que la sienne propre, il en est puni sur-le-champ; et sa punition durera tout le temps de son séjour hors de sa patrie.

Cologne ne parlait point à mon imagination; je l'avais d'ailleurs déjà entrevue une fois; j'étais résolue à passer outre. Pourtant, l'heure d'arrêt que le train accorde à ses voyageurs me tenta, et je courus jeter un nouveau coup d'œil à ce *Dom*, pour lequel je ne professais qu'une assez froide admiration. Ce second coup d'œil ne modifia pas beaucoup l'effet du premier. Il est vrai qu'à cette époque la célèbre basilique n'était pas encore achevée, et je la retrouvais dans le même état de désordre et de malpropreté où l'entretenait son interminable construction.

Depuis lors les choses ont bien changé; la dernière main a été mise à l'édifice. Sa Majesté Guillaume l'a inauguré solennellement, réduisant ainsi à néant la légende selon laquelle ce chef-d'œuvre de l'art gothique ne devait jamais prendre fin, et du même coup compromettant singulièrement la science de ce fameux professeur de Zurich, affirmant que les blocs de pierre employés au moyen âge pour les fondations et les piliers étaient dans un tel état d'effritement et de décomposition chimique qu'il fallait s'attendre à un écroulement général avant la fin du siècle. Mais on sait que la légende et la science ont été mises bien des fois à néant par le temps.

En sortant de Cologne, on franchit le Rhin sur un beau pont d'où l'on découvre les innombrables clochers de cette ville des martyrs et des reliques, où affluaient jadis des troupes de pèlerins venus de toutes les parties de l'Europe; puis on entre en Westphalie, terre classique du pain noir et des jambons.

On voyage aussi vite en chemin de fer au delà qu'en deçà du Rhin, et on y voyage très commodément : les wagons de première et de seconde classe sont également confortables, à l'élégance près,

ce qui fait qu'à l'exception des *vornehme Leute*, en langue vulgaire, *gens huppés*, tout le monde va en seconde. Du reste, l'aménagement est partout combiné pour garantir la sécurité et la liberté de chacun individuellement. Les débarcadères sont merveilleux sous ce rapport. Ouverts à tous venants, on y entre, on en sort, sans que personne vienne s'informer de ce que l'on fait là. Les salles d'attente sont des restaurants toujours prêts où l'on peut demander ce qu'on veut. Toutefois, au temps dont je parle, le besoin d'une importante amélioration se faisait vivement sentir, du moins pour une certaine classe de voyageurs : elle concernait la liberté illimitée de fumer partout en chemin de fer, liberté si incontestée, que chaque wagon devenait un vrai fumoir muni à l'intérieur de petits appareils destinés à recevoir la cendre des cigares... Que n'en existe-t-il pour absorber la fumée! J'entends dire : mais les femmes, comment s'en accommodent-elles? — Ah! que voulez-vous, l'habitude! — Par-ci, par-là une d'elles demande bien « un coupé où l'on ne fume pas »; mais si elle l'obtient, c'est une faveur et non un droit. — Ici pourtant, je dois ouvrir une parenthèse, — l'amélioration a été opérée, et maintenant on trouve sur toutes les lignes des *wagons pour dames* où l'on ne fume pas; tout est donc pour le mieux.

Un bon point aussi aux employés de toutes catégories, car j'aime à être juste; leur politesse, leur serviabilité ne laissent rien à désirer. Sans doute, ils ne sont ni fort empressés, ni fort rapides dans leurs mouvements et cette lenteur déconcerte souvent les Français. Pour ma part, j'y ai été prise plus d'une fois. S'agissait-il de gagner la gare pour le départ d'un train, l'allure par trop paisible du cocher m'impatientait et je lui criais fiévreusement : *Geschwind, geschwind!* « vite, vite! » Mais lui, sans s'émouvoir, me répondait : « Soyez tranquille, nous avons bien le temps. » En route, fallait-il changer de ligne, à certains embranchements, je me hâtais pour gagner le convoi en train de chauffer sur l'autre voie. Mais un employé flegmatique m'arrêtait avec la simpiternelle phrase : « Vous avez bien le temps! » De fait on a toujours le temps. On ne saurait vraiment s'en plaindre en voyant à quels résultats donne lieu cette lenteur agaçante. Un seul exemple suffira, il est typique.

Un jour que, pendant un arrêt de cinq minutes, j'avais négligé d'interroger l'horloge du buffet, je vis tout à coup le train se mettre en marche et mon wagon partir avec le reste. Effarée, je cours au chef de gare; celui-ci, sans mot dire, donne un coup de sifflet et le

convoi s'arrête. Je n'eus que la peine de faire quelques centaines de pas pour le rattraper. Je le demande tout bas : aurais-je rencontré pareille facilité sur un chemin de fer français?... Mais glissons, n'insistons pas.

Tandis que je devise ainsi, nous traversons un pays bien cultivé, bien arrosé, riche en bois et en prairies, où les villes de 15,000 à 20,000 âmes ne sont pas rares et où se succèdent sans interruption de gros villages et de grandes maisons de paysan aux toits de tuiles rouges, d'un aspect chaud et confortable, puis nous arrivons à Hanovre.

Mon premier regard, en y entrant, s'arrêta sur une statue équestre du roi Ernest-Auguste, premier du nom et de la dynastie, élevée sur une belle place et consacrée, dit l'inscription, au Père de la patrie, par l'amour de son peuple. Qui m'eût dit alors que peu d'années plus tard, — car, ne l'oublions pas, je parle ici avant la guerre, — cette jolie ville et le descendant de ce père du peuple perdraient, elle, son rang de capitale, lui, son titre de roi et sa couronne, m'eût fort surprise. Et cependant, peut-être n'eût-il pas été bien difficile de le pressentir pour quiconque, plus versé dans les arcanes de la politique, se fût rappelé la colère excitée en 1815 par la création de ce petit royaume, accusé d'avoir été taillé aux dépens de la Prusse. Il eût suffi de connaître ce que l'on continuait à dire et à écrire à ce sujet, et les convoitises ardentes entretenues au fond des cœurs prussiens, pour comprendre que de telles passions servies par une volonté de fer, une intelligence hors ligne et sans scrupule, amèneraient les catastrophes et les violences parmi lesquelles le petit État improvisé et son roi aveugle disparaîtraient infailliblement...

Mais détournons notre pensée de ces grandes misères humaines; nous sommes à Hanovre avant *l'Unification :* profitons-en pour la visiter dans la riante sécurité de sa courte indépendance.

C'est une jolie ville : la partie neuve renferme des rues larges et bien bâties; la partie vieille, des maisons du seizième et du dix-septième siècle d'une adorable conservation. Un beau théâtre, de construction récente, s'élève dans la nouvelle ville, sur une place plantée d'arbres et entourée de belles habitations. Ce théâtre est d'un aspect grandiose et agréable à la fois.

L'illustre Leibnitz a longtemps résidé à Hanovre (de 1676 à 1716), ce dont les habitants s'honorent à juste titre : il y est mort dans une de ces maisons dont je parlais tout à l'heure, et à laquelle

un artiste bien inspiré a donné le vrai cachet propre à la demeure de ce grand savant qui fut aussi un grand chrétien : il y a sculpté seize médaillons, représentant autant de scènes de la Bible. Tout près de là, en face de la place d'armes, on montre un petit temple grec, sous lequel se dresse son buste... Un buste à Leibnitz, quand tant de médiocrités inconnues ont maintenant une statue en pied!

Par exemple, une chose étonne un peu en parcourant cette jeune capitale sitôt condamnée à périr; c'est le grand nombre de palais qu'elle renferme. Ils ne sont pas bien beaux assurément, mais peut-être estime-t-on que la quantité compense la qualité. Tout en cheminant au petit trot d'un cheval de fiacre, j'interroge le cocher : « Quel est ce bâtiment? — Ça, c'est le palais où le roi donne des fêtes. — Et celui-ci? — C'est le palais qu'il habite en hiver. — Et cet autre? — C'est le palais qu'il habitait quand il était *Kroneprinz* (prince royal). » Convenons-en, pour une ville de 60,000 âmes, c'est beaucoup de palais. Encore ne faut-il pas oublier le palais d'Été, *Herrenhausen*, peu éloigné de la ville, et où conduit une belle avenue de tilleuls. Résidence fort simple, d'ailleurs, entourée de jardins à la française, comme Potsdam, comme on en voit tant en Allemagne, ce qui faisait dire à Frédéric II : « Il n'y a pas de cadet d'une lignée apanagée, qui ne bâtisse son Versailles! »

Tout était à la française alors, on s'efforçait même d'y mettre aussi l'esprit, le grand Frédéric tout le premier. Ici, au jardin d'autrefois, on a ajouté une serre spéciale renfermant de beaux palmiers et une riche collection d'orchidées avec une splendide *Victoria Regia*, dues à l'horticulture moderne.

Une surprise attend le touriste dans cette partie de l'Allemagne, c'est l'emploi exagéré et à contre-sens du gothique, appliqué à des constructions qui n'y ont pas le moindre rapport. De distance en distance, on aperçoit, au cours de la route, des sortes de petits châteaux forts que, ni les siècles, ni les balles, ni, fait plus étrange encore dans ce pays de ruines artistiques, les truelles intelligentes n'ont endommagés. Mais on n'a guère le temps de s'étonner, le train s'arrête, et l'on découvre que ce château féodal n'est autre qu'une station de chemin de fer.

Il va sans dire que le débarcadère de la grande ville ne saurait rester au-dessous d'une mince bourgade; aussi à peine a-t-on mis

le pied hors de celui de Hanovre, que des tours, des créneaux, et, je crois, Dieu me pardonne, jusqu'à des ponts-levis, exercent la sagacité de l'étranger. Mais il est bien vite renseigné. De larges inscriptions lui apprennent qu'il a devant lui deux hôtels confortables, où il sera très bien traité moyennant finance; et par derrière, le débarcadère dans sa majesté énigmatique et un peu lourde.

Toutefois gardons-nous de médire de ce bizarre édifice, ce serait de l'ingratitude, car je lui ai dû les sensations les plus agréables et les plus inattendues.

Le lendemain de mon arrivée, je flânais à l'intérieur, suivant la chère coutume parisienne, et grâce à la sage liberté allemande qui n'interdit la circulation à personne, quand tout à coup un petit gazouillement d'oiseau m'arrêta sur place, tant il me semblait là insolite et dépaysé. Je prête l'oreille, le gazouillement se reproduit, mais sans rien du brio, de l'éclat joyeux que lui communiquent, aux heures matinales, la lumière du ciel et la liberté des bois. Doux et contenu, pareil à une conversation à demi-voix, entrecoupée de silence, il laisse percer par intervalles une note isolée, timide, hésitante, et bientôt confondue dans un chœur mystérieux de chantres invisibles.

Intriguée et charmée, je promenais à l'entour des yeux interrogatifs, quand j'aperçus ce qui me parut être de grandes caisses dressées contre le mur, et recouvertes de toile blanche. Je m'approche, c'est de là que partent les chants! Un employé vient à passer, je l'interroge.

— Ce sont, me dit-il, des oiseaux qui viennent du Harz et qu'on envoie en Amérique.

— En Amérique! Et pourquoi donc faire?

— Ils n'ont pas de chanteurs, paraît-il, dans ce pays-là, ils en demandent à nos montagnes! — Je compris tout alors : ces caisses harmonieuses comme des harpes éoliennes et voilées comme des sultanes, c'étaient des cages toutes remplies d'innocents prisonniers. L'obscurité relative qui y régnait mettait une sourdine à leur voix. Ce petit peuple ailé se croyait aux premières lueurs de l'aube, et célébrait le retour du jour par les chants indécis dont il salue l'aurore... O Sterne! vous à qui un sansonnet captif a inspiré de si jolies pages, qu'auriez-vous dit en présence de ces émigrants involontaires, destinés à peupler les solitudes d'un autre monde? Ils étaient là, inconscients de leur sort; ils quittaient le doux nid qui les

avait vu naître; ils allaient affronter les tempêtes de la mer, les périls des forêts inconnues; et pourtant, ils chantaient, sans rien regretter, ni rien craindre. Heureuse ignorance d'où dépendait leur bonheur!

A Hanovre, je devais éprouver une de ces joies intimes qui se comptent dans la vie. Une amie dont j'étais séparée depuis longtemps, m'y avait donné rendez-vous; elle arriva et je ne surprendrai personne en disant que tout prit à mes yeux un nouvel aspect. Il suffit d'avoir voyagé peu ou beaucoup pour savoir ce que la solitude a de maussade en pareil cas, et combien les impressions changent selon qu'elles sont partagées ou qu'elles restent sans écho. Deux amis réunis dans un même but, ayant mêmes goûts, mêmes idées, ne connaissent point ces épreuves. Ensemble, ils supportent mieux les ennuis de la route, ou plutôt la route n'a plus d'ennui. Rarement embarrassés, plus rarement déconcertés ou découragés, ils s'appuient l'un sur l'autre, et cet appui mutuel fait leur sécurité, leur sérénité! C'est ce qui se réalisa encore en cette occasion.

« Eh bien, où allons-nous, me dit mon amie, après que nous eûmes épuisé la revue des événements survenus depuis notre séparation. Où allons-nous? Avez-vous jalonné notre route? Je vous préviens que je viens avec l'intention de me laisser conduire, de jouir de mon voyage sans autre préoccupation que d'en jouir avec vous et par vous. »

C'était bien ainsi que je l'avais entendu. Je la savais lassée par le poids de la vie et je voulais lui épargner jusqu'à la fatigue, parfois très grande, de faire un choix, de décider pour elle-même. A sa question, je songeai tout à coup à ces montagnes d'où venaient les petits oiseaux chanteurs, et je lui dis :

— Allons visiter le Harz, voulez-vous?

— Très volontiers, me répondit-elle, rien ne me plaît tant que d'être en face de la nature et loin des villes, c'est une jouissance que je me procure le plus que je peux.

Aussitôt décidé, aussitôt exécuté. Une heure après, nous partions pour Harzbourg, avec ce plaisir de l'imprévu que nous appréciions également toutes deux et qui, pour nous, doublait tous les autres.

. . . . . .

II

LE HARZ, BRUNSWICK

L'attrait exercé sur les imaginations allemandes par les montagnes du Harz, et particulièrement par le Brocken, est dû surtout au puissant génie de Gœthe qui l'a immortalisé en y plaçant, dans son *Faust*, la scène fantastique de la Walpurgisnacht, où Méphistophélès entraîne son esclave au Sabbat des sorcières. La description de cette ascension du Diable et du Savant par une nuit noire, à travers le labyrinthe des gorges sombres et des roches de granit, est saisissante; on comprend qu'elle se soit emparée de toutes les têtes et qu'elle n'en soit plus sortie. Moi-même, qui n'y songeais pas la veille, j'en subis l'influence. Une foule d'impressions, d'images, de réminiscences vagues, se levèrent dans mon esprit. Je relus en pensée tant de pages charmantes des *Reisebilder* d'Heine; je me représentai cette montagne pelée, ce Brocken, que le poète appelle un *Allemand;* et, absorbée dans un coin du wagon, je vis apparaître en dansant ce léger feu follet auquel Méphistophélès ordonne d'éclairer leur marche. La petite lumière capricieuse obéit, car elle a reconnu le Maître, puis tous trois poursuivent la montée en chantant les horreurs et les beautés de ce séjour du rêve et de la magie.

Dans les ombres de la nuit
Les grands arbres se confondent,
Le roc sur ses bases frémit.
Comme ils soufflent, comme ils grondent!

. . . . . .

Le hibou, le chat-huan, l'orfraie
Sont éveillés dans les ifs.

. . . . . .

Les racines et les bruyères
Se tordent comme des serpents;
Du fond du sable et des pierres
Leurs bras s'allongent en tous sens.

. . . . . .

Vrais polypes qui semblent tendre
Leur filet horrible au passant.

. . . . . .

Traduction de H. Blaze.

Ces bribes de vers qui me revenaient inconsciemment à la mémoire, ne présentaient pas un tableau fort riant des lieux que nous allions visiter; heureusement nous ne devions pas tarder à constater qu'ils sont moins noirs que le poète ne les dépeint.

Nous arrivâmes à Harzbourg un peu avant la chute du jour, et nous y jouîmes tout d'abord d'un spectacle champêtre des plus riants. Les troupeaux rentraient à l'étable des différents points de la vallée; aux sons argentins de clochettes suspendues au cou des vaches et des brebis, presque toutes noires, comme dans les Alpes, se mêlaient les bêlements des unes et des autres, le gloussement des poules et les cris stridents des oies. Cette entrée en scène nous plut beaucoup. Harzbourg nous apparut comme un gros village. Les maisons, irrégulièrement bâties et entremêlées de verdure, s'étendaient capricieusement au pied du Harz, dont les premières assises semblaient à portée de la main. Nous prîmes gîte dans une sorte de chaumière, plutôt auberge qu'hôtel, mais dont les hôtes nous accueillirent avec un visage avenant tout plein de promesses. Après avoir joui à notre aise de ce coup d'œil vraiment attrayant, nous gagnâmes des chambres propres, bien aérées, et nous nous endormîmes de ce sommeil tranquille que donne la sécurité de l'esprit et la joie du cœur.

Le lendemain, ma première pensée fut pour le Brocken : j'ouvris ma fenêtre, il était en face de moi, mais il ne répondit pas tout à fait à mon attente. Ainsi vu au grand jour du matin, il me parut plus rechigné que solennel, et absolument dénué de prestige. C'est une chose triste à dire, mais quand l'heure des illusions a cessé de sonner, il faut au moins le demi-jour pour en garder quelques-unes.

Si, en entreprenant notre excursion, nous avions formé l'ambitieux projet d'escalader cet « Allemand », nous ne tardâmes pas à reconnaître que la tentative était au-dessus de nos forces. L'ascension exige plusieurs heures et si le temps vient à changer, ce qui n'est pas rare sur ces hauteurs, on peut être exposé à passer la nuit à la belle étoile, ou à peu près, avec des inconvénients sans nombre, surtout pour des femmes. Nous nous résignâmes donc de bonne grâce et sans trop de regret à renoncer à ce plaisir douteux, mais au moins fallait-il comme compensation faire une petite course dans les parties plus accessibles du Harz. En conséquence, nous nous hâtâmes de déjeuner, et une fois la voiture

avancée, nous nous y installâmes, et je dis au conducteur, avec un superbe aplomb : « A la montagne, cocher! » Mon amie me regarda en souriant et me demanda si cette indication n'était pas un peu sommaire. « C'est le Brocken qui est notre objectif, ou tout au moins la route qui y conduit; ne faudrait-il pas l'indiquer à cet homme? — J'imagine qu'il le sait bien, on ne vient pas ici pour autre chose. — Oui, mais, laissé ainsi à sa fantaisie, j'ai peur qu'il ne choisisse le chemin le plus commode pour lui, le moins agréable pour nous. J'ai appris à mes dépens qu'il faut s'en rapporter le moins possible à ces gens-là!!! » Elle avait raison, mais, dans ma confiance de parti pris, je ne voulus pas en convenir et je lui dis : « Après tout, pourquoi cet homme nous tromperait-il, ce n'est pas dans son intérêt? Et d'ailleurs, ajoutai-je philosophiquement, à la grâce de Dieu! nous voilà déjà parties! »

Nous cheminions en effet, mais, à ma grande stupéfaction, dans une direction tout opposée à celle que j'attendais. Le Brocken était là, entouré d'un cercle de montagnes, comme un roi au milieu de sa cour, mais nous lui tournions le dos et chaque tour de roue nous en éloignait. Qui était attrapé? Je fis d'abord bonne contenance et feignis de ne pas apercevoir les regards doucement moqueurs de mon amie, mais la route s'étendait à perte de vue, plate et unie, comme un long ruban : force me fut d'intervenir. « Où nous menez-vous donc, cocher, c'est à la montagne que nous voulons aller? — Soyez tranquille, ma gracieuse dame (meine gnädige Fran), nous y allons. »

Un peu réconfortée par cette assurance : « Vous voyez bien, dis-je à ma compagne, cet homme sait ce qu'il fait. — Dieu le veuille, mais on ne s'en douterait guère. Tout à l'heure nous touchions aux premiers versants de la chaîne, maintenant nous en sommes à plus d'une lieue. — Patience, il va tourner sans doute... » Mais non! il continuait à avancer tout droit, toujours tout droit. Nous passions devant de grandes fonderies de cuivre, devant d'énormes amas de minerai; nous traversions des nuages d'âcre fumée, et la même interminable route s'allongeait devant nous, et notre conducteur impassible ne semblait pas s'apercevoir de notre impatience et de notre mauvaise humeur. On l'eût dit affilié à l'illustre confrérie des cochers parisiens, tant il montrait d'indifférence et de dédain pour ses voyageurs; cependant je reconnus bientôt qu'il n'était pas de la même race.

A une interpellation cette fois plus accentuée, accompagnée de l'ordre de nous ramener sur-le-champ à l'auberge, le brave homme se retourna à demi sur son siège, et me dit d'un ton paterne : « Soyez tranquille, je vous mène à la montagne. Nous allons tout à l'heure prendre un chemin où vous serez *ganz amusirt.* »

Comment se fâcher contre un homme que votre irritation n'a pas même le pouvoir d'émouvoir, et qui, au lieu de se mettre en colère, promet de vous amuser? Résignée à attendre les événements, je me rejetai dans le fond de la voiture, sans plus sonner mot. Bien m'en prit.

A peine avions-nous fait quelques tours de roue, que le chemin, s'inclinant brusquement, franchit un pont jeté sur une petite rivière au cours rapide, et nous introduisit dans un gros village, en passant devant une fonderie considérable.

Nous étions dans le village de l'Oker et nous entrions dans la vallée du même nom, renommée pour ses beautés sauvages. Quelques instants plus tard, nous gravissions, au pas, un chemin tracé le long de l'Oker, plus torrent que rivière en cet endroit, et profondément encaissé entre des rochers couverts de sapins. Nous suivions la route de Goslar, patrie du célèbre Maurice de Saxe, à Clausthal, capitale du Harz, dont la population se compose presque entièrement de mineurs.

Après tout, notre cocher ne nous avait pas si mal menées, et nous nous mîmes à rire de bon cœur de notre grande colère.

La route était enfin devenue pittoresque, mais trop resserrée, trop fermée, elle manquait de points de vue. Telle est l'inconséquence de nos désirs! Tout à l'heure, nous avions trop d'espace, maintenant nous nous plaignons de n'en avoir pas assez. Toutefois, la promenade s'acheva beaucoup mieux qu'elle n'avait commencé. Pénétrées de nos torts envers notre conducteur, désireuses de les réparer, nous nous exclamions sur les beautés qui nous environnaient et nous manifestions de notre mieux notre satisfaction. Faut-il être vrai? Le bonhomme ne se montra pas plus sensible à nos compliments qu'à nos reproches. C'était un philosophe.

Rentrées à Harzbourg, reposées et rassérénées, nous remontâmes en voiture après dîner pour utiliser notre temps. Cette fois, nous étions de la meilleure humeur du monde et nous nous dirigeâmes vers cette partie des montagnes qui, le matin, nous avait causé de si vifs regrets. Pour le coup, la route était charmante dès les premiers

pas. Elle s'élevait en pente douce à travers les jardins et les vergers du village; contournait la montagne dont le versant se couvrait de bois et d'où l'on apercevait la vallée bien cultivée et les prairies où paissaient les troupeaux entrevus la veille. Le soleil était doux et brillant; la verdure, cette belle verdure d'automne, se colorait de teintes chaudes et empourprées. Je descendis de voiture et me laissai devancer, m'arrêtant volontiers, songeant vaguement, mais non sans plaisir. Au-dessus de ma tête, le feuillage des bouleaux et des hêtres frémissait mollement sous la brise; à mes pieds, mainte mousse charmante recélait en son sein des familles d'insectes affairés. Je me penchai sur ce monde mycroscopique invisible à tant de regards, tout y était vie et mouvement, et la plus humble bestiole accomplissait fidèlement la mission qu'elle avait reçue du Créateur.

Arrivée à un point culminant de la montée, un riche panorama tout imprégné de calme se déroula à mes yeux. Je m'assis un moment, respirant à pleins poumons la senteur des plantes sauvages répandues à l'entour. L'avouerai-je? sur cette hauteur souriante, en face de ce Brocken chanté par tant de voix pures et enthousiastes, un souffle de jeunesse passa sur moi. Un instant, un seul instant, je crus voir refleurir les belles années où chacun de nous a senti et compris peut-être le charme de la poésie. A mes pieds, une fleurette inclinait sa frêle tige, évoquant en moi mille souvenirs du passé. Je me pris à songer à celles que jadis j'avais cueillies en des lieux bien divers, sous l'influence de sentiments parfois douloureux, mais toujours intimes. Elle semblait me sourire. Qui sait, pensai-je, peut-être est-ce la dernière fleur que Dieu place sur ma route! Je la pris dans ma main et la portai à mes lèvres. Etrange puissance du milieu qui nous entoure! Je me retrouvais à vingt ans et presque aussi jeune. Cette humble fleur et ces magiques montagnes avaient effacé toute une vie.

Je rejoignis la voiture. Nous étions sur le Burgberg. Après une halte de quelques minutes, nous en redescendîmes en le contournant pour aller visiter une cascade située à peu de distance. Un spectacle curieux nous attendait. Posté sur la route, tout près de là, un homme nous fit signe de ne pas avancer; en même temps une forte détonnation éclata, la montagne s'ébranla; de lourds fragments de granit roulèrent en bas à grand bruit, on venait de faire jouer la mine. Le résultat produit, les ouvriers regagnèrent leur travail en

sautant de roc en roc avec une agilité, une hardiesse que nous admirâmes à l'égal de leur parfaite immobilité au-dessus de l'abîme, alors qu'ayant repris leur place, ils ressemblaient à des cariatides vivantes attachées à ces parois de pierre.

La nuit venue, nous agitâmes encore une fois, un peu pour la forme, je suppose, la question déjà agitée la veille, à savoir, si nous renoncions définitivement à l'ascension du Brocken. La journée avait été si belle, qu'elle nous donnait des tentations, mais après reflexion, nous reconnûmes qu'il y aurait vraiment folie à nous de l'entreprendre, surtout dans la saison déjà avancée où nous étions. Goethe, il est vrai, l'avait faite en décembre, mais il était jeune, amoureux et poète; trois conditions qui nous manquaient absolument. Du reste, le ciel en décida. Le lendemain, un brouillard épais enveloppait le pays : nous nous consolâmes en remettant la partie à l'année suivante. La ferons-nous jamais?...

A onze heures nous prenions le chemin de fer, et à midi nous descendions à Brunswick, la ville moyen âge par excellence. Tout y est vieux : les églises les plus *modernes* datent du treizième siècle, les autres sont du douzième et même du onzième; la plupart des maisons ont deux ou trois cents ans d'âge, et quels que soient les matériaux qui ont servi à les construire, bois ou pierre, elles sont travaillées, fouillées, brodées à jour, ornées de statuettes, de dessins, de vitraux à fond de bouteille qui les rendent tout simplement adorables. Cette très curieuse ville semble s'être endormie du sommeil de la Belle au bois dormant. Elle paraît pourtant désireuse d'en sortir : un théâtre tout neuf, un joli débarcadère de chemins de fer qui, à lui seul, suffirait à la moderniser, çà et là une habitation élégante, témoignent de son bon vouloir, et rappellent au voyageur qu'après tout il est au dix-neuvième siècle. Mais il ne manque pas de rues, de places, de vieilles murailles et de vieux édifices de tous genres pour l'aider à l'oublier, et c'est là ce qui en fait l'attrait.

Malheureusement, les églises toutes vieilles qu'elles sont ont beaucoup perdu de la majesté que donnent les siècles : mutilées, dépouillées, vides et nues, l'esprit qui les animait s'en est retiré et l'on sent, en y entrant, ce serrement de cœur particulier à quiconque pénètre dans la demeure abandonnée d'un hôte aimé et vénéré. Le protestantisme a marqué de son cachet ces édifices élevés par la piété des populations catholiques.

Cependant, dans un faubourg écarté de la ville, on découvre, non sans peine, une petite chapelle, humble, étroite et pauvre, cachée au milieu de misérables masures; c'est la chapelle catholique, seul temple consacré à ce culte. Quand on y pénètre, on s'afflige d'abord de la voir si abandonnée, en apparence; mais bientôt on y respire un souffle de foi. L'autel, modestement paré, attire et retient le regard; la lampe du sanctuaire répand la douce clarté de sa perpétuelle flamme, un suave parfum d'encens embaume la nef; agenouillés à l'écart, une femme, un vieillard, un enfant peut-être, prient de tout leur cœur le Maître toujours présent de la sainte demeure. Point de solitude, point d'abandon, la vie est là!

Un des grands plaisirs du vrai voyageur, qu'on me pardonne de le répéter encore, c'est de découvrir ce que d'autres lisent péniblement dans un *Guide*. Nous ne manquions jamais de nous livrer à cette recherche; elle nous réussit à Brunswick comme ailleurs. Grâce à notre flânerie, nous ne tardâmes pas à constater que la figure historique de cette ville, c'est Henri le Lion, dont on retrouve partout le nom et les œuvres.

Par exemple : sur la place du château, voici un lion en bronze qui date de l'année 1166, c'est Henri le Lion qui l'y a fait mettre. Entrons dans l'église de Saint-Blaise, le *Dom* ou cathédrale, c'est Henri le Lion qui l'a fait construire à son retour de Palestine, en l'an 1173. Regardons ce mausolée dans la nef, il a été élevé en son honneur et en celui de la princesse Mechthilda, son épouse.

L'histoire de cet Henri le Lion est vraiment une histoire merveilleuse et digne, en tout, d'être contée aux petits enfants. Son père, Henri le Superbe, bien nommé, perdit par son orgueil la couronne impériale que les électeurs voulaient lui conférer, et tous les riches domaines de sa maison : la Bavière, le Hanovre, le Brunswick, et jusqu'à la Toscane et aux États de la grande comtesse Mathilde, à lui donnés par l'empereur Lothaire. A la mort de ce superbe, rien ne restait à Henri le Lion, pas même le duché de Saxe dont il fut personnellement dépouillé par l'empereur Conrad. Eh bien, cet héritier sans héritage, ce roi sans royaume recouvra à la pointe de son épée tous les riches domaines perdus par son père et devint, à son tour, un des plus puissants princes de l'Allemagne. Mais, ironie du sort! le conquérant reperdit tout ce qu'il avait reconquis, et ne garda plus, pour toutes richesses que Brunswick et Lunebourg!

Vous le plaignez, rassurez-vous : le domaine tout réduit qu'il fût,

lui servit pour en faire le berceau de la maison de Hanovre, dont la branche aînée règne encore sur l'Angleterre à l'heure actuelle... On peut quelquefois faire un cours d'histoire en flânant.

Brunswick a subi, en 1870, le sort du Hanovre, il a été réuni à la Prusse, si bien que le prince Georges, héritier du duc de Brunswick, après avoir perdu l'héritage paternel, attend encore et attendra sans doute longtemps la mise en possession de son duché. L'Allemagne a été dans tous les siècles le théâtre de luttes intestines, d'insurrections, de violences exercées de puissance à puissance, de souverain à souverain. Ce qui se passe sous nos yeux n'est point de nature à nous faire croire que le règne de la force brutale soit près de prendre fin.

Brunswick est un joyau d'un autre âge conservé en plein air, aussi intacte qu'un écrin soigneusement gardé sous clé; c'est un musée dont la porte toujours ouverte permet d'y faire des études intéressantes, peut-être même des trouvailles inattendues. Il me semble qu'un savant, un archéologue pourrait y passer bien des jours avec profit. Malheureusement, nous n'étions point des savants. Nous quittâmes donc la ville d'Henri le Lion, n'emportant d'elle qu'un bon souvenir et le désir peu réalisable de la revoir un jour.

III

BERLIN

Il était neuf heures du soir quand nous arrivâmes à Berlin par la grande voie *Unter den Linden*, à l'éclat des becs de gaz et au bruit d'une animation qui me prévint en faveur de la ville du grand Frédéric. Car, à tort ou à raison, j'ai horreur de ces villes mornes où personne n'a l'air occupé, et où règne une sorte de tristesse lourde, bien différente du silence profond, mais pourtant vivant de la campagne.

La voie que nous suivions, rue ou promenade, comme on voudra l'appeler, car elle est à la fois l'une et l'autre, avec ses deux rangs de tilleuls, d'où elle tire son nom, ses boutiques nombreuses et bien éclairées et les principaux hôtels à voyageurs qui y sont réunis Nous descendîmes dans l'un de ces hôtels, mais nous ne vîmes rien de plus ce soir-là. C'est le lendemain que nous devions constater

le caractère sculptural et monumental de cette voie où s'entassent statues, palais, édifices de toute espèce, comme par suite d'une gageure.

De la porte de Brandebourg où elle commence, jusqu'au palais du roi où elle finit, on parcourt une véritable *Via sacra*, marquée à son entrée par le char de la Victoire, — ce fameux char que l'empereur Napoléon avait fait apporter à Paris après 1806, et qui, en 1814, reprit le chemin de Berlin, — et à sa sortie, par la statue du grand Frédéric, de Rœuch. J'en passe et des meilleurs : mais comment énumérer toutes ces statues des grands hommes de guerre de la Prusse, depuis Frédéric le Grand, échelonnées des deux côtés de la voie, sans compter celles qui s'élèvent sur la place du Château et sur le pont au sud-ouest de cette place. Là, pourtant, il faut nous arrêter, car c'est de là que l'on embrasse d'un coup d'œil la réunion d'édifices, la plus inattendue, la plus extraordinaire que seule la plume inimitable de l'inimitable marquise de Sévigné pourrait qualifier.

Il ne manque pas de gens en Prusse pour affirmer que Berlin est la plus belle ville de l'Europe, et ils appuient leur opinion précisément sur ce prodigieux entassement devant lequel ils s'extasient, et d'autres simplement s'étonnent.

Qu'on se figure avoir sous les yeux, dans un fort petit espace : le château, l'arsenal, deux musées, un corps de garde, l'université, l'académie, l'opéra, l'église de Sainte-Hedwige, la bibliothèque, le palais du prince de Prusse et, à quelques pas plus loin, deux autres églises et le grand théâtre! Un bon bourgeois, en nous voyant tourner la tête à droite et à gauche, s'approcha de nous et nous dit avec un orgueil mal déguisé : « — Qu'en dites-vous, Mesdames, il faudrait aller bien loin pour voir un pareil spectacle. Il n'y a qu'un Berlin dans le monde! » — Nous nous contentâmes de sourire, sans chercher à diminuer sa satisfaction, tout en nous demandant, à part nous, comment on avait pu songer à ce rapprochement prodigieux des édifices les plus hétéroclites, telle que la bibliothèque où tout est étude et silence, à côté du château où tout est faste et agitation; l'église où l'on prie et l'opéra où l'on danse?... Si, à la rigueur, cette confusion ne déplaît pas à l'œil, elle n'en accuse pas moins un manque de goût qui fait songer involontairement au salon d'un riche parvenu, où sont entassés pêle-mêle les meubles les plus disparates.

Il faut toutefois convenir que cette promenade *Unter den Linden* a le grand avantage de montrer au peuple la gloire militaire et la gloire artistique de la patrie, ses hommes illustres en tous genres. C'est un enseignement qui a bien son prix; ce sont là les trophées d'une grande nation à qui l'éclat des armes ne saurait suffire sans celui des arts et des lettres.

Il est de rigueur, en ce moment, en Allemagne, et particulièrement en Prusse, de dénigrer la France et les Français avec un acharnement ridicule. Je rougirais d'entrer dans cette voie puérile; d'imiter, par exemple, un certain écrivain qui, voyant tout à travers sa bile, publiait sérieusement, dans un livre récent, que toutes les Françaises sont jaunes, qu'elles forment une troisième race. Désormais il y a les peaux blanches, ce sont les Allemandes et les Anglaises; les peaux noires, ce sont les Africaines; et enfin, les peaux jaunes, ce sont les Françaises! Pauvres Françaises! l'auriez-vous jamais cru? Ces ingénieuses découvertes datent de la guerre de 1870; auparavant on détestait l'ennemi héréditaire, mais je ne sache pas qu'on se fût encore attaqué à la couleur de sa peau. Quant à moi, sans oublier que la plupart des femmes qui ont fait le charme de Berlin, au commencement de ce siècle, étaient juives de naissance : les Rachel Levin, devenue Mme von Warnhagen; les Dorothée Veit, née Mendelsohn, plus tard Mme Frédéric Schlegel; les Henriette Herz et bien d'autres, je me garderai de dénigrer les Allemandes dont la peau n'est ni noire, ni jaune, ni même rouge, mais parfaitement blanche.

. . . . . .

L'impression que j'avais reçue de Berlin lors de cette première visite avait été agréable.

Je l'ai revue depuis, presque immédiatement après la guerre de 1870, et bien différentes alors furent les pensées qu'elle me suggéra. C'était la même ville, mais ce n'était plus la même situation. Elle était triomphante et nous étions vaincus; elle trônait dans sa gloire et nous restions abattus dans notre humiliation. Tout à coup un éclair jaillit dans mon esprit. Pourtant, me dis-je, elle aussi a eu son jour de défaite; elle aussi a été foulée aux pieds du soldat victorieux, et ce soldat, c'était celui de la France!... Quelle fut donc alors l'attitude de ce peuple, aujourd'hui si arrogant et si dur? Comment s'est-il conduit en présence de Napoléon? La question valait bien une réponse, et la réponse était facile. J'avais avec moi

un volume des *Mémoires* de Varnhagen (1); je rentrai à l'hôtel, je m'enfermai dans ma chambre et je lus avec un intérêt passionné ce qu'y a consigné cet homme d'Etat, dont l'exactitude ne saurait être mise en doute, car il était Prussien dans l'âme.

Tout d'abord, je fus frappée du contraste que présente l'état des esprits en Prusse au moment de la déclaration de guerre (Erfurt 1806) avec celui des Français en 1870. Ceux-ci, divisés en partis contraires, ne se ralliant point autour d'un même souverain, n'envisageaient la guerre qu'avec défiance et n'y apportaient aucun élan. Le premier acte d'un de ces partis, en présence de l'ennemi, fut de renverser le pouvoir existant et de se mettre à sa place, sous prétexte de faire mieux!

Tout au contraire les Prussiens. Unis dans l'amour de la patrie, ils accueillirent avec une confiance sans bornes, et bien digne de remarque, l'annonce de la guerre. Une seule crainte les agite : ils redoutent qu'une paix intempestive ne vienne leur arracher la victoire, et, dès que les hostilités sont commencées, la soif, l'impatience des nouvelles, s'emparent de tous à ce point de vue. Elles vont croissant avec le silence imperturbable des autorités; tous les cœurs sont tournés du côté de l'armée, mais rien n'arrive, et la capitale semble entièrement séparée du champ de bataille où sont pourtant réunis la force, l'action, la grandeur de l'État.

Cependant, malgré, ou peut-être à cause de cet orgueilleux silence des autorités militaires, des pressentiments funestes, des bruits sinistres se font jour; puis enfin la terrible nouvelle d'une bataille perdue éclate comme la foudre et déchire tous les voiles. La mort volontaire du prince Louis-Ferdinand de Prusse, qui n'a pas voulu survivre à la défaite, vient mettre le comble à des angoisses que rien ne peut rendre.

La confiance dans les armées prussiennes persistait pourtant encore, et le premier mouvement de la population avait été le doute. Des groupes se formèrent devant les résidences des hauts fonctionnaires, particulièrement devant celle du général, ministre de la guerre. On s'abordait, on s'interrogeait; petits et grands, connus et inconnus, confondus dans un même sentiment, cherchaient qui pourrait leur rendre l'espérance.

A la fin, des affiches apposées au coin des rues annoncèrent, en

(1) *Denkmurdichkeiten*, etc., von Varnhagen son Ensen, t. Ier.

quelques mots brefs, que le roi avait perdu la bataille, et qu'il était du devoir de tous les citoyens de rester calmes. Cette dernière phrase porta l'exaspération à son comble. Toutefois, le premier mouvement fut de courir aux armes. Des jeunes gens, sous la conduite de chefs improvisés, pénétrèrent chez le général, demandant l'autorisation de se former en bataillons de francs-tireurs, réclamant des armes et des feuilles de route pour rejoinde l'armée. Ce à quoi le général irrité répondit : « Qu'il ne savait déjà plus que faire des soldats qu'il avait, à plus forte raison ne pouvait-il s'embarrasser de ceux qui se présentaient ainsi; et il les congédia en ajoutant que le devoir des civils était de se tenir tranquilles et de subir en paix ce que le sort leur imposait. »

A ces rudes paroles, l'orgueil et l'énergie des Berlinois s'évanouirent. Les riches, les hauts dignitaires s'empressèrent de faire leurs malles et de quitter la ville. On vit enlever du château les caisses et les objets précieux; on vit charger dans des barques les armes de l'arsenal; enfin, on vit le général lui-même partir avec ce qu'il avait de troupes, après avoir remis le commandement de la ville à son gendre, le prince de Hatzfeldt, et se diriger vers l'Oder. La panique régnait partout, le désarroi était complet. Les bourgeois voulurent arrêter la voiture. « Je vous laisse mes enfants, dit-il pour les calmer. » On le laissa partir.

Sur ces entrefaites, les plus désastreuses nouvelles se succédaient. On apprenait la bataille d'Auerstædt, puis celle d'Iéna livrées et perdues le même jour; les blessures mortelles de deux généraux, la reculade toujours plus accentuée des troupes qui devaient se réunir à Magdebourg.

Dernier espoir. On se flattait de conserver l'Elbe. On savait que la réserve, qui n'avait pas encore donné, était campée près de Halle. Hélas! Vaine illusion. On apprend que le reste de l'armée est en fuite vers l'Oder; que la reine, et bientôt après le roi, ont pris le même chemin; que le prince Eugène de Wurtemberg a été battu par Bernadotte; que les Français sont à Liepzig, qu'ils ont franchi l'Elbe au-dessous de Magdebourg et qu'ils s'avancent en colonnes victorieuses.

Peindre la consternation, la terreur de la capitale, serait impossible; ce qui y mettait le comble, c'est que pas un soldat, ou battu, ou fuyard, n'avait reparu à Berlin. Cette armée, que l'on avait vue partir dans sa force et sa confiance, semblait s'être effondrée tout

entière, et à sa place on allait voir paraître l'ennemi, cet ennemi détesté et jusqu'ici méprisé. La vérité, c'est qu'aucun débris des troupes n'avait pu atteindre la capitale; les uns, après de honteuses défaites; les autres, après de glorieux combats, avaient été faits prisonniers de guerre.

En attendant, la confusion, l'anarchie, grandissaient à Berlin. Ceux-ci s'approvisionnaient de vin, de denrées de choix, pour se concilier, par la bonne chair, les faveurs du soldat; ceux-là, songeant à leurs propres besoins, entassaient les pommes de terre dans la crainte de la famine. Chacun était livré à lui-même; aucune autorité dirigeante n'apparaissait, et déjà le prince de Hatzfeld était l'objet d'accusations graves. Certains cherchaient à se rassurer en caressant l'espoir de la prochaine arrivée des troupes russes; d'autres voulaient voir, dans les Français, les soldats de la liberté; ils allaient jusqu'à se réjouir des victoires de l'empereur, dont ils avaient fait leur héros. Toutes les lâchetés étaient à l'ordre du jour. En apprenant que la Hesse-Cassel a séparé sa cause de la Prusse et s'est déclarée neutre, un trembleur se hâte aussitôt de décorer sa porte des couleurs et du titre de conseiller de Hesse-Cassel. Il en fut pour sa peine, car les Français ne faisaient aucune différence entre Hessois et Prussiens, et il dut supporter comme tout le monde les charges de l'occupation, avec la honte en plus de sa ruse avortée. Le célèbre historien Jean Muller ne fit pas preuve d'un plus grand courage; considérant tout perdu, tantôt il voulait s'enfuir, tantôt se cacher; il ne se calma un peu qu'après beaucoup de pourparlers et d'encouragement de la part de ses amis. Le philosophe Fichte n'hésita pas si longtemps; il planta là sa femme et son fils et s'en alla à Kœnigsberg avec le médecin du roi, qui avait ordre d'y rejoindre son maître. Il faut convenir que la peur met à nu bien des misères.

Cependant les Français arrivaient, ne se doutant pas de la terreur avec laquelle ils étaient attendus. Le 24 octobre 1806, un officier et quatre chasseurs à cheval parurent vers midi à l'entrée des Linden, se dirigeant au grand trot vers l'intérieur de la ville et n'interrompant leur course rapide que pour s'informer où se trouvait la municipalité ou l'Hôtel de Ville.

Les voilà donc! Quelques optimistes, il est vrai, soutenaient encore que ce n'étaient pas les Français, mais les Russes. Un quart d'heure après, le doute n'était plus possible. On voyait paraître une

troupe nombreuse, cavalerie et infanterie, marchant en bon ordre; et le lendemain, la ville entière était occupée par les soldats du maréchal Davoust. Mais alors, qui l'aurait cru? une nouvelle vie commença pour les habitants. Ils respirèrent quand, au lieu de pillards sauvages et sans merci, ils se trouvèrent en face de joyeux compagnons, bien disciplinés, qu'il semblait facile de se concilier en leur parlant français, et dont les officiers se distinguaient, pour la plupart, par leur politesse...

Deux jours plus tard, le 27 octobre, l'Empereur, dont on disait qu'il n'oserait pas entrer à Berlin, arriva de Charlottenbourg à la tête de sa garde.

... Le soir de ce même jour, les Berlinois pouvaient assister à un spectacle vraiment prodigieux. Sur les gazons d'ordinaire si soignés du Lustgarten et jusque sur la place conduisant au château, d'innombrables feux de bivouac éclairaient, *à giorno*, des hommes superbes, des armes étincelantes et les plus riches uniformes, au milieu desquels flottaient, par milliers, les étendards aux couleurs françaises : rouge, bleu et blanc. Dix mille hommes étaient là, réunnis autour du château où l'Empereur avait établi sa résidence. Et quand on constatait qu'on pouvait pénétrer individuellement dans ces groupes et satisfaire librement sa curiosité, l'étonnement et l'admiration redoublaient. Chaque soldat, par sa bonne mine et sa bonne tenue, avait l'air d'un officier; chaque officier, d'un chef de corps, d'un héros. Ils chantèrent, dansèrent et banquetèrent fort avant dans la nuit, tandis que de petits détachements, en stricte tenue de combat, tambour et musique en tête, passaient et repassaient incessamment dans les rangs,

Telles furent, dans les premiers jours de la guerre, l'attitude de la population de Berlin et celle de l'armée française campée dans ses murs. Attitude telle, ajoute Varnhagen, en parlant de cette dernière, « qu'il ne m'a jamais été donné de revoir pareil spectacle ».

Ma lecture s'arrêta là; elle m'avait fourni plus d'un enseignement précieux. Cette guerre de 1806 offrait vraiment bien des traits de ressemblance avec la guerre de 1870. Mêmes défaites rapides et répétées coup sur coup, mêmes redditions de places fortes. Magdebourg, par exemple, parfaitement approvisionnée et défendue par une garnison de vingt mille hommes qui mirent bas les armes sans conp férir; mêmes accusations de trahison portées contre certains chefs, notamment contre le prince de Hatzfeldt... Il n'y

a donc rien de nouveau sous le soleil, et chaque peuple, à son tour, connaît les hontes de la défaite et les joies du triomphe. Celui-là est le plus grand qui supporte les unes et les autres avec le plus de constance et de modération.

Quant à Berlin, il faut le reconnaître, elle n'a montré, pendant cette grande épreuve, ni plus de sang-froid, ni plus de courage viril et de dignité que tant d'autres villes dans la même situation. Donc, ne s'en étant distinguée sous aucun rapport, elle devrait afficher moins d'orgueil, et surtout se garder d'oublier que si la fortune l'a portée au sommet, elle pourrait aussi la replonger dans les abîmes. Que faudrait-il pour cela? Un homme de moins chez elle, peut-être, et un homme de plus chez nous.

... Là-dessus, j'éteignis ma bougie à demi consumée, car j'avais lu longtemps, et je m'endormis en priant Dieu d'épargner à la France de nouvelles calamités, et de lui rendre le rang qu'elle a perdu.

Qu'on me pardonne cette longue digression : elle m'a paru de nature à intéresser mes lecteurs autant que moi-même. Maintenant je reviens au Berlin d'avant 1870.

Nous n'y séjournâmes pas longtemps. Avides de grand air et de liberté, nous nous fîmes conduire, dès le lendemain soir, au chemin de fer de Francfort-sur-l'Oder, et le jour suivant nous étions en pleine Silésie.

AUDLEY.

(*A suivre.*)

PAULE DE BRUSSANGE [1]

IX

Mme de Laubermont jouait de malheur : des trois victimes de l'accident arrivé chez lord Melwin, l'une était morte — et c'était précisément lady Melwin; l'autre ne valait guère mieux — et c'était justement l'ancien gendre de ses rêves; la troisième se portait comme un arbre! Décidément la fiancée indienne avait le sort pour elle... à supposer du moins que la seconde victime survécût, ce qui ne paraissait guère probable. Aussi Arabelle, excellente femme au demeurant, mais mère très âpre, flottait-elle entre deux courants contraires : une grande pitié pour son jeune cousin et de secrètes espérances pour son fils. Du jour au lendemain, en manœuvrant bien sa barque, le sémillant Albéric pouvait devenir l'héritier de lord Melwin. De telle sorte qu'Arabelle, partie en guerre à la gloire d'Édith, ne complotait plus que le triomphe d'Albéric. Le cœur des mères est indivis!

Édith campait à poste fixe dans Pierrelaurès, dont tous les habitants la choyaient de leur mieux. Compagne inséparable d'Hélène, elle se plaisait plus aux gaietés de sa future petite tante qu'au sérieux de Paule. Elle s'était vite aperçue de l'ascendant de celle-ci sur Gérard. Gérard, en effet, ne cherchait pas à cacher son amour. N'osant encore l'avouer à qui l'inspirait, tant il redoutait de ne point le voir partager, il le laissait pourtant éclater en tous ses actes et parler le langage muet où d'habitude personne ne se trompe, qu'à Pierrelaurès chacun comprenait, mais que Paule ne comprenait pas. La jeune fille croyait toujours à une amitié fraternelle, plus douce chez elle que les autres peut-être, parce qu'il s'y mêlait un peu d'apostolat, de maternité céleste, elle ne savait quoi dont elle

(1) Voir la *Revue* du 1er mai 1887.

se sentait attendrie en dépit d'elle-même et plus que de raison. Bien qu'Édith ne tînt pas à Gérard, elle en voulait au savant de lui préférer Paule, une créature aussi profondément ignorante de toute grâce coquette, si dédaigneuse de ce qui constitue le charme véritable de la femme, comme l'entendait Mlle de Laubermont. Elle se vengeait avec des airs ingénus de sa blessure d'amour-propre et trouvait à merveille le point sensible où frapper M. Dalisier. Albéric dans ces circonstances lui servait d'instrument. De tout temps il avait témoigné d'une grande déférence affectueuse à l'égard de Paule : Édith ne manquait point d'y insister auprès de Gérard. Elle lui contait la métamorphose de son frère due au coup de baguette de la magicienne. La magicienne avait transformé l'oisif en travailleur, l'inutile en homme, et l'amateur de chiens et de chevaux en philanthrope; bref, un M. de Brussange raccourci, qui venait consulter le vrai Brussange, à tout propos, probablement pour avoir son avis, plus probablement encore pour mendier les approbations de Paule.

— En reçoit-il, au moins? demanda Gérard.

— S'il en reçoit! bon Dieu! songez donc qu'il obéit au doigt et à l'œil. Or, Paule est une autoritaire.

— Pas possible?

— Elle n'a qu'un défaut : celui-là; mais elle l'a bien. Tout le monde est à ses ordres, père, mère et le reste. Elle commande en reine aux paysans du village, au curé, à n'importe qui. Tenez, Albéric ne se mêle-t-il pas de faire réparer notre église et d'installer des Sœurs à Casteluzech? Pour les beaux yeux de Paule! Et la galerie est bouche béante devant ce pauvre Albéric : c'est si peu lui! C'est lui pourtant, mais c'est aussi Paule. Je vous assure que, livré à ses seules inspirations...

— Oui, oui, je sais, murmurait Gérard.

Ces perfidies avaient pour résultat de troubler la paix de M. Dalisier et de lui fermer la bouche. Nul ne ressemblait moins à un homme supérieur qu'Albéric; c'était, toutefois, un honnête et brave garçon dont une certaine élévation de caractère rachetait les étourderies. Gérard se demandait si le prosélyte encombrant n'avait pas, pour plaider en sa faveur, les souvenirs d'enfance, imprégnés de poésie, qui cachent les défauts et grandissent les qualités. Le premier compagnon des premiers jeux devait rester le préféré d'une créature immuable comme Paule. Hélène s'était

attachée à James Pernill, pourquoi Paule ne se serait-elle pas attachée aussi?... Cela lui parut exorbitant, odieux, mais admissible, et, résolu d'être fixé tout de suite, il s'en ouvrit à Mme de Brussange.

— Jaloux! dit celle-ci.

— Je le confesse. Ce n'est pas ma faute.

— Albéric est un enfant, vous avez tort de vous alarmer. Peut-être avez-vous un autre tort.

— Celui de me taire avec Paule?

— Oui. Nous vous avons promis de ne lui rien laisser soupçonner...

— Parce que je veux ne la devoir qu'à elle-même. Et je vous remercie, mon oncle et vous, de tenir votre promesse.

— Mais Paule est pleine de candeur, elle ne songera jamais à s'interroger. Si vous tenez à une solution, prenez les devants.

— Je tremble, ma tante, qu'elle ne me repousse.

— Et vous supposez, en revanche, qu'Albéric...

— Voyez ce qu'elle fait pour lui.

— Ce qu'elle fait pour tout le monde. Paule, ne vous y trompez pas, a du missionnaire. Albéric était une créature humaine à ramener dans le bon chemin, elle s'y est employée. Elle a ce besoin de courir après les brebis perdues.

— Justement! soupira M. Dalisier. Aujourd'hui, je n'en suis plus une pour elle. Quel intérêt lui inspirerais-je?

— Ma foi, répondit en souriant Mme de Brussange, elle seule peut vous répondre. Demandez-le-lui.

Et Gérard songeait! De quelques soins que l'entourât la jeune fille, elle allait tous les matins, souvent deux fois par jour, à sa tournée chez les pauvres et les malades; jamais elle ne la lui avait sacrifiée. Elle multipliait même les occupations qui l'éloignaient de lui : par exemple, l'instituteur empêché par une loi de laisser apprendre le catéchisme dans l'école, et le curé de Pierrelaurès trop vieux pour venir à bout de la turbulence des enfants, elle avait obtenu de Mme de Brussange la permission de réunir les plus indisciplinés chaque soir, à cinq heures, dans une salle basse du château.

Gérard voulut assister à l'une des séances, Albéric l'y conduisit. Paule ne les entendit pas entrer.

Elle était assise au milieu d'un cercle de gamins dont les mines éveillées, le hâle des joues, les cheveux en désordre, les vêtements

en loques étaient à peindre. Elle avait placé les mutins à ses pieds, les sages à ses côtés, puis, avec une patience merveilleuse, elle leur répétait le mot à mot de la leçon, après l'avoir expliquée, la gravant de sa voix d'or aux cervelles mobiles. Mlle de Brussange parlait d'abondance, sa foi l'illuminait et toutes ces petites figures tendues vers sa radieuse beauté, ces yeux brillants, ces lèvres béantes et fraîches, cette couronne de têtes ébouriffées et charmantes, pressées de plus en plus autour d'elle, se serrant pour ne rien perdre, formaient un tableau exquis. La leçon terminée, les enfants ne se hâtèrent point de partir : elle avait encore à donner à chacun une provision de bonnes paroles pour les parents, les sœurs, les vieillards, elle mettait des caresses sur les cheveux rebelles, envoyait des sourires, n'oubliait personne, et tous s'en allaient joyeux, réchauffés par cette charité d'ange.

Lorsque le dernier eut disparu, elle découvrit dans un coin obscur Albéric et Gérard, immobiles.

— Tiens! vous étiez là?

M. Dalisier n'avait pas la force de répondre, Albéric s'en chargea pour lui :

— Nous voulions voir comment vous catéchisez. Que ce doit être assommant!

— Vous croyez?

— En vérité, vous avez presque l'air de tenir à cette mauvaise graine.

— Si j'y tiens! répliqua-t-elle. Mais de toutes ces âmes je ferai des fleurs. Ce sera devant Dieu ma plus belle gerbe. Vous regardez encore trop à terre, Albéric.

— *Sursùm corda!* selon votre devise, Paule, dit Gérard.

— Oui, reprit-elle avec feu, *sursùm corda!* toujours, toujours. La meilleure des devises. Et ce doit être la vôtre, mes amis.

Gérard estima que ce « mes amis » gâtait le précepte. Il se sentait pour le suivre toutes les inclinations possibles, mais trouvait irritant qu'on en fît une panacée collective. Le sceptique s'était élevé au-dessus de bien des erreurs; quelques liens pourtant lui retenaient encore les ailes et, du moment qu'on faisait d'Albéric son compagnon de route, il éprouvait le besoin de fausser compagnie. Albéric, les enfants du catéchisme, et celui-ci et celui-là; l'univers alors? C'était trop de monde. Tandis qu'il plaçait Paule au sommet et en dehors de tout, Paule le confondait dans le troupeau banal...

Pauvre fou bercé d'illusions! Ne le devait-il pas comprendre? il n'était rien de plus que les autres.

En cette phase de révolte, son humeur changea, ses paroles se firent amères, de brusques ressauts laissaient reparaître le vieil homme. L'orgueil atteint criait, l'égalité lui semblait monstrueuse et son amour saignait. Mais tout à coup le visage de Paule, affectueux, inquiet, se penchait sur lui :

— Qu'y a-t-il, Gérard?

— Il n'y a rien.

— Je suis sûr qu'il y a quelque chose. Vous avez votre air des mauvais jours.

Cette voix harmonieuse, c'était sa conscience; il ne voulait plus l'entendre :

— Laissez-moi, ma cousine.

— Oh! les mots de cérémonie! ma cousine? Pourquoi pas tout simplement Paule? Est-ce que nous sommes fâchés? vous ai-je fait de la peine sans le savoir?

— Aucune peine.

Elle ne se rebutait pas. La petite main blanche se posait sur le front brûlant :

— Un accès de fièvre sans doute, puisque vous êtes nerveux et méchant.

Le sang se pressait aux artères de Gérard. Oui, la fièvre, la fièvre, mais il était calmé, reconquis, et Paule ne devinait pas que c'était la fièvre d'amour.

Les forces de M. Dalisier revenaient, lentement. Quoiqu'il ne fût point rétabli tout à fait, chaque jour il travaillait un peu. M. de Brussange l'y poussait, sur l'avis du médecin qui réclamait pour le malade surtout de la distraction.

— Tu es trop faible, tu ne peux pas écrire, avait dit son oncle, mais je te servirai de secrétaire, et, s'il le faut, nous nous adjoindrons Paule.

On dressa près du lit de repos une table pour les livres et les papiers. Jamais Gérard n'avait senti sa pensée plus puissante. La foi de Paule la décuplait. M. de Brussange cédait la plume à sa fille, convaincu que nul ne perdrait au change, et Paule, courbée sur la table en face de son cousin, levait de temps en temps vers lui de grands yeux limpides, attendant la fin de la phrase que Gérard cherchait au fond de ces prunelles fixes. Il s'agissait de nettoyer

ceux des ouvrages du savant où l'incrédule avait laissé percer son incrédulité. Le secrétaire prenait un intérêt passionné à ce travail, couronnement de sa maternité d'âme. C'était entre eux plus qu'un échange d'idées, c'était le double lien du cœur et de l'intelligence les unissant en un même effort, remuant en eux les mêmes enthousiasmes. Et Gérard, dans l'extase, admirait chez Paule sa rapidité de compréhension, la rectitude de son jugement, le ton piquant de ses critiques. Quelle compagne pour un homme d'étude que cet esprit supérieur, et comme il serait délicieux de descendre sous son inspiration au fond des problèmes les plus ardus, de monter à sa suite vers les mystères les plus troublants!

Un jour, Paule rentra de ses courses au village plus tard que de coutume. Comme M. de Brussange ne permettait encore que deux heures de travail chaque matin, il avait dû jouer le rôle de secrétaire à la place de l'absente et, quand celle-ci parut, il lui reprocha de les avoir oubliés.

— Ce n'est pas un oubli, mon père, répondit-elle. Vous pouviez consacrer votre matinée à Gérard : je me suis abstenue.

— A ce compte, il t'est facile de t'abstenir toutes les fois.

— Cela vaudrait peut-être mieux.

— Hein?

— Notre travail vous ennuie, Paule? demanda M. Dalisier.

— Oh! non, certes... au contraire.

— C'est donc un simple caprice? observa M. de Brussange.

— Si vous voulez, dit-elle après un silence.

— Mais je ne veux pas du tout. D'autant que ce serait le premier de ta vie.

— N'insistez point, mon oncle, fit Gérard. Vous voyez bien que Paule a des raisons... Elle n'est pas obligée de nous les dire.

— C'est vrai, cela, ma fille?

Paule détournait les yeux, embarrassée, hésitante. Puis, comme prenant avec courage un parti désagréable :

— Je ne suis pas venue parce que j'ai réfléchi.

— Diable! riposta le père... Eh bien, tu sais, voilà une explication qui n'est pas beaucoup plus claire que ton silence. Donne-nous au moins le résultat de tes réflexions.

Paule répondit à voix basse :

— La femme forte de l'Écriture filait, priait et demeurait étrangère aux choses qui ne la regardaient pas.

— Que nous contes-tu là? répliqua vivement M. de Brussange. La femme forte, dit la Bible, entreprend les ouvrages les plus pénibles. Mais elle est de son temps, le temps primitif et barbare. Sois du tien. A son exemple, ne dédaigne pas les occupations humbles de ton sexe, je serai le premier à t'en applaudir; mais rappelle-toi qu'en accumulant les lumières sur le monde, Dieu y accumule les devoirs. La femme en a sa part. Elle doit s'intéresser aux questions élevées, non pour se targuer de son esprit, mais pour s'instruire. Et l'instruction basée sur Dieu n'a jamais perdu qui que ce fût.

— Alors, mon père, pourquoi Fénelon a-t-il dit de la femme chrétienne : Elle file, se cache, obéit et se tait?

— Parce qu'il s'adressait à des orgueilleuses.

— Et savez-vous si je n'en suis pas une?

— J'en réponds.

— Pas moi.

— Mais, mais, mais... Ah! çà, qu'est-ce qui te prend? Fénelon! l'Écriture! Je vous demande un peu... On raisonne aujourd'hui? pourquoi aujourd'hui plutôt qu'hier?... oui, « elle file, se cache, obéit et se tait », *obéit*, tu entends? Or, de par mon bon plaisir, je t'ordonne de t'occuper de choses intellectuelles qui au fond t'enchantent.

— Trop! murmura Paule.

— En voilà bien d'une autre! s'écria M. de Brussange radieux, car il devinait le travail intérieur qui se faisait en sa fille. Et quel inconvénient vois-tu à ce qu'elles te plaisent trop?

— Celui de devenir mauvaise.

— Mauvaise!.. Qu'en penses-tu, Gérard?... un résultat auquel je ne m'attendais guère!... En quoi le goût des choses intellectuelles peut-il te rendre mauvaise?

— Alors, s'écria brusquement la jeune fille, c'est une confession qu'il vous faut, et publique encore, puisque Gérard m'écoute? Soit; oui, je deviens mauvaise : je m'affole des pensées que j'écris sous la dictée de Gérard, elles me poursuivent, elles me harcèlent; toujours j'entends sa voix me les dire. Quand je fais le catéchisme, elles me bourdonnent aux oreilles; quand je visite mes malades ou mes pauvres, elles se placent entre eux et moi. Je me passionne pour son travail, comme si ce travail était le mien. Hier, la vieille Jacqueline m'attendait, je ne suis pas allée la voir parce que je trouvais plus de plaisir à rester ici. Est-ce que ce n'est pas de l'égoïsme, cela? Et

puis, je cesse de ressentir les mêmes pitiés, les mêmes élans pour ceux qui souffrent; ils m'apparaissent dans je ne sais quelle brume lointaine, j'éprouve à leur égard presque de l'indifférence, cette indifférence même a du charme. Et mon changement me cause du trouble, et ce trouble me cause du bonheur, et, vous le voyez bien, je me pervertis, mon père. Si je ne suis pas venue ce matin, ce n'est ni par caprice ni par ennui, puisque ma meilleure joie est de rendre service à Gérard, c'est pour secouer une torpeur dont je n'ai pas l'habitude et des rêveries qui ne me portent plus à Dieu.

Elle parlait avec une telle animation que M. de Brussange n'osait l'interrompre. Un respect attendri le pénétrait en face de cette conscience droite qui se mettait à nu pour montrer sa tache, afin d'être plus libre de l'effacer. Lorsqu'elle eut achevé :

— Tu as raison, Paule, dit-il en la serrant contre sa poitrine, va près de ta mère et ne néglige plus tes pauvres.

— Ah! mon oncle, balbutia Gérard, pourquoi l'avez-vous renvoyée? Elle me faisait tant de bien!

X

Si la sérénité de Paule s'obscurcissait, son énergie n'était pas atteinte. Elle luttait contre l'impulsion de forces secrètes qui l'abaissaient des cieux vers la terre; elle repoussait l'énervante mollesse dont elle se sentait assaillie, quand, lasse de ses courses, elle s'asseyait au pied d'un arbre, la tête renversée en arrière, appuyée au tronc, et qu'elle demeurait perdue en une contemplation vague. Au-delà des frondaisons verdoyantes, elle apercevait des morceaux d'azur, de doux chatoiements de topaze sur l'émeraude des branches, un éblouissement de soleil passant à travers les ramures, et, dans cette fusion de reflets lumineux et confondus qui l'aveuglait, une fatigue délicieuse la tenait immobile, un évanouissement de pensée l'endormait à moitié, elle vivait un songe où cette pluie d'or tombant sur elle lui semblait le sourire de Dieu. Elle avait cette impression d'être, comme par le passé, sous son regard, mais derrière les séraphins dont les battements d'aile lui effleuraient encore le front, elle voyait aussi se dresser une féerie fantastique : chaos de problèmes, de sciences et de philosophies, tous les sommets terrestres — et non plus les nuées de jadis — une traînée d'étincelles sorties de génies divers, un entassement de mystères

longtemps ignorés tourbillonnant autour de grands yeux bruns, sérieux et tendres, astres de ces mondes nouveaux, autour d'un visage aux lèvres parfois amères, parfois émues, autour d'un être qui maintenant absorbait sa vie. Pour chasser la vision, elle se levait, elle comptait les nids de verdure, semés dans les mille recoins du parc, où si souvent elle était venue prier et méditer. Eux, restaient toujours les mêmes : l'herbe y était pâle, les mousses qui la rongeaient semblaient une broderie de peluche avec de larges feuilles de lierre foncées et luisantes en relief sur le fond moelleux; ils gardaient leur sérénité tranquille sous leur dôme séculaire. Comment se faisait-il que hors d'elle rien ne changeât, quand tout changeait en elle? Comment se faisait-il que l'hymne des choses qui, la berçant naguère, la rapprochait de Dieu seul, l'enlevât encore au bercement des mêmes harmonies, mais vers des bords inconnus? Il avait des notes étranges et d'ineffables concerts ; il chantait la joie terrestre, la joie de vivre, la joie des brins d'herbe baisés du soleil, des brins de mousse couverts de rosée, pleurs et rayons célestes semés d'en haut sur les infiniment petits; des soupirs bruissaient parmi le feuillage, caressaient l'âme, chuchotaient des mots incompris et versaient dans les veines le tumulte qui fait palpiter, l'ivresse qui fait pleurer... Oh! rêveries, rêveries de la vingtième année, où se mêlent aux poésies de l'enfance les poésies de la jeunesse, où toute l'existence apparaît sous des prismes trop beaux pour n'être point trompeurs, quelles pentes ne faites-vous pas descendre avec la complicité de toutes les merveilles de Dieu! C'est le baptême fatal des illusions. Plus haute est la créature, plus forte est la tourmente.

Mais Paule à la fin secouait l'envahissement.

Quoi qu'elle en eût dit à M. de Brussange, ces préoccupations imprévues ne détruisaient ni sa mansuétude ni son zèle pour les malheureux. La vieille Jacqueline, de plus en plus cassée par l'âge, y gagnait même une recrudescence de sollicitude. Thouenne, le père de la petite Elisa, cette enfant près de laquelle, dans un après-midi de l'année précédente, la jeune fille avait compris le devoir de la charité active, Thouenne habitait, non loin de chez Jacqueline, une maison basse et délabrée; Paule y venait à chaque instant. Ces visites déplaisaient fort à Janille, la furie de cet intérieur misérable où le brave Thouenne avait tout juste le droit de se taire quand Janille martyrisait Elisa, née d'un premier lit.

Mais l'humeur rogue de la paysanne, au lieu d'éloigner Paule, surexcitait son dévouement. Les méchancetés glissaient sur elle, comme l'eau sur le marbre, sans laisser de traces.

Elle avait pris Elisa sous sa protection, une protection d'ailleurs inefficace, car l'enfant dépérissait à vue d'œil. Lorsque Mlle de Brussange interrogeait Thouenne à cet égard, Thouenne, d'un air gêné, tournait son tablier de cuir entre ses gros doigts et ne répondait rien; et si Paule lui montrait sur le corps de la petite des taches bleuâtres, des plaies d'une apparence bizarre, il hochait pesamment la tête et, en-dessous, à la dérobée, comme s'il avait peur d'être vu, s'essuyait les paupières du revers de la main. Paule, silencieuse, pansait Elisa. La besogne finie, au moment de partir, elle couvrait de baisers ce pauvre petit visage déformé par le mal. Les yeux de l'enfant jetaient alors des lueurs d'effarement tel, de telles supplications, que Paule s'en allait tout interdite. Une fois à Pierrelaurès, la conversation de Gérard, les soins qu'autorisait la convalescence et qu'elle éprouvait un si singulier plaisir à lui prodiguer encore, voilaient un peu l'image d'Elisa. Le soir, dans sa chambre, agenouillée devant le portrait de Séverine, elle revoyait la mièvre figure maladive et priait pour sa protégée et se demandait, avant de s'endormir, pourquoi tous les petits enfants n'avaient pas leur mère. Le sommeil la gagnait... et ce n'était plus Elisa que lui montraient ses rêves.

Cependant M. Dalisier, depuis l'aveu de sa cousine, avait compris que l'heure de s'expliquer était venue. Un matin, comme Paule rentrait de la messe, elle trouva Gérard dans une des allées du parc. Il l'attendait.

— Vous voilà bien courageux, dit-elle.

— Plus que vous ne croyez, Paule. Car il faut que je vous parle, et, en vous parlant, je vais jouer tout mon bonheur.

— Ah! mon Dieu! répliqua-t-elle d'un ton léger que démentait la pâleur subite de ses joues.

— Paule, je vous aime, dit Gérard à voix basse.

Elle le regarda droit dans les yeux avec une douceur extrême. Cela n'était pas nouveau pour elle; non, elle le savait. Depuis quand? elle n'aurait pu le dire, il lui semblait même que c'était depuis toujours. Et pourtant ces mots lui apportaient une ivresse si profonde qu'elle se taisait afin de les entendre encore chanter en elle le poème de bonheur dont ils étaient la première note.

— Vous le permettez? supplia M. Dalisier.

— Oui, Gérard. Et j'en suis heureuse. Et moi aussi, je vous aime.

— Ah! Paule! s'écria-t-il, vous venez de me payer toutes mes souffrances. Mais écoutez-moi, mon trésor. Ce que je veux de vous, ce n'est pas ce que vous donnez aux autres : votre intarissable maternité; c'est cela et c'est plus encore, c'est votre âme entière, avec ses aspirations et ses défaillances, votre vie entière avec ses joies et ses peines. Ce que je vous demande, c'est d'être si bien moi — et rien que moi — que je puisse être vous — et rien que vous. — Ce que je souhaite, c'est de vous emmener, confiante, à mon bras, ma femme, mon guide et mon soutien. J'ai tant besoin de vous, Paule! Vous avez vu sur votre route un homme qui dormait, vous l'avez éveillé de son sommeil de mort. Je suis cet homme. Continuez votre œuvre. Vous m'avez donné la soif des saintes tendresses, donnez-moi la possession des félicités saintes. Vous seule au monde avez fait battre mon cœur, gardez-le dans le vôtre pour qu'il soit digne de vous. Je suis mauvais, vous me rendrez bon. J'ai douté longtemps, vous augmenterez ma foi. Vos grandeurs, vos espérances, vous les partagerez avec moi. Je vous obéirai toujours, je serai toujours votre esclave, et, dussiez-vous m'imposer les plus durs sacrifices, je trouverai dans mon amour la force de m'y résigner.

Elle lui tendit la main :

— Je n'aurai rien à vous imposer, Gérard. Nous servirons Dieu ensemble et Dieu nous bénira. Je suis loin d'être parfaite, mon ami. Vous me jugez, j'en ai peur, avec un esprit un peu prévenu. Mais, appuyée sur vous, je tâcherai de devenir meilleure.

— Meilleure!... Ah! ne vous occupez que de m'aimer toujours.

Les yeux de Paule caressèrent doucement la figure de Gérard et se levèrent ensuite vers le ciel, tandis qu'elle répétait :

— Toujours!

Oui, toujours... surtout par delà cette vie.

Ils suivirent au hasard les allées du parc, tantôt recueillis et silencieux, tantôt laissant déborder leurs pensées. Gérard contait ses longues tortures, son désespoir, puis ses espérances traversées de tant de craintes; Paule disait l'envahissement victorieux de l'amour, sa stupéfaction à l'entendre chuchoter à son oreille, surtout à le reconnaître comme s'il était un vieux souvenir, et tous deux se gri-

saient de leurs joies sous les tiédeurs du soleil et les saluts de la nature. Lorsqu'ils entrèrent au salon, M. de Brussange et sa femme n'eurent pas besoin de paroles pour tout deviner et remercièrent Dieu d'avoir béni Pierrelaurès.

Par déférence, il fut convenu que les fiançailles demeureraient secrètes jusqu'au retour du père absent. Gérard eût volontiers maudit le Brésil en bloc et les gens d'affaires en particulier, si à l'école de Paule il lui eût été permis de maudire quelque chose; mais la sérénité religieuse de la jeune fille le subjuguait. Cette créature exquise possédait des trésors de tendresse et de candeur et les prodiguait à Gérard dont les impatiences se calmaient à son contact. Elle n'avait plus de trouble, plus de préoccupations; elle se laissait aller sans arrière-pensée; elle offrait au ciel de continuelles actions de grâces, pétrissant l'âme de Gérard à l'image de la sienne, lui donnant ses vertus, son ardeur chrétienne, ses élans vers Dieu, l'élevant enfin jour par jour à un haut degré de perfection.

Le temps passa comme un songe.

Il fallut, pour les rappeler à la vie réelle, une lettre d'Edmond Dalisier.

Gérard fut stupéfait : le Brésil lui avait changé son père! M. Dalisier annonçait sa prochaine arrivée à Paris et demandait à Gérard de l'y venir attendre, afin qu'il pût constater le complet retour de son fils à la santé.

— Qu'en dites-vous, mon oncle?

— Je dis que tu dois te hâter de partir.

— Je crois bien, approuva Paule. C'est votre père.

— Assurément... il est même utile que je me le rappelle.

— Gérard! protesta Mademoiselle de Brussange.

— Dame! puisque lui ne s'en est jamais souvenu.

Vers le sommet de la côte qui des hauteurs du village descend dans la plaine, à la bifurcation du chemin, une croix étend ses bras de pierre. C'est à ses pieds que Paule s'arrêta pour recevoir les adieux de Gérard.

Elle lui tendit le front et se tint debout sur les marches, accompagnant du cœur le break qui s'éloignait dans un nuage de poussière.

Rapidement elle voyait augmenter la distance... pourquoi les séparait-on déjà l'un de l'autre et pourquoi souffrait-elle, puisqu'il allait bientôt revenir?...

Et de loin elle apparaissait à Gérard, dont les yeux ne l'avaient point quittée, toujours debout sur les marches, dans une apothéose de soleil couchant, comme crucifiée à la grande croix de pierre.

DERNIÈRE PARTIE

XI

Gérard, en arrivant, apprit que son père, débarqué de la veille, dormait encore. Il ne voulut pas le faire éveiller. Son impatience filiale étaient de celles qui peuvent attendre. Il se dirigea vers le pavillon de l'hôtel où se trouvaient ses appartements particuliers. Depuis plus d'un an il n'en avait pas franchi le seuil. Ces pièces à l'ameublement luxueux et sévère, inaccessibles aux bruits du dehors, vrai sanctuaire d'étude, lui parurent froides et tristes. C'est là qu'il avait mené sa vie d'incrédule et de savant; que de choses ignorait le savant et comme l'incrédule lui faisait pitié! Lorsqu'il s'en était allé, libre des vulgaires attaches à de soi-disant préjugés, infatué de sa raison, fier de ses froideurs systématiques, si quelqu'un lui eût prédit un retour en ces mêmes lieux avec des pensées tout autres, un cœur neuf, un cœur enfin — puisqu'il n'en avait pas — il eût haussé les épaules. Et quelques mois avaient suffi pour déranger l'axe de son existence. Oui, quelques mois, et le passé devenait un mauvais rêve, le charme était rompu, dans cette maison rentrait un étranger, avec une seule adoration: Paule, un seul nom aux lèvres : Paule...

La porte s'ouvrit sans qu'il y prît garde, tant il était loin de l'heure présente.

— Toujours en pleins problèmes?

— En plein bonheur, mon père, répondit Gérard, encore à Pierrelaurès.

Edmond Dalisier s'adjugea la spontanéité de cette réponse, évidemment dictée par le plaisir de se retrouver, et, comme elle le dérangeait de leurs habitudes, il en sortit tout à fait en donnant à son fils une vigoureuse accolade.

— Bonheur partagé, dit-il, j'avais hâte de te voir. Je puis même te l'avouer : je guettais ton arrivée.

— Vous guettiez...

— Une surprise que je voulais m'offrir, de te surprendre.

— Mon père!

— Ma foi, l'inspiration était bonne, car, diable m'emporte! cela fait du bien... Ah! çà, mais qu'est-ce que l'on racontait? tu n'as pas été malade, toi; tu as une mine superbe.

— En tout cas, c'est fini.

— Je le vois, pardieu! Le régime de Pierrelaurès?

— Comme vous dites.

— Pierrelaurès a du bon, grommela M. Dalisier.

— Si vous saviez, mon père...

— Bah! je me doute bien. Et tandis qu'on te soignait là-bas, moi, je... mais ça ne t'intéresse pas, ce que je faisais.

— Mon oncle m'en a touché un mot, en l'air.

— Oui, oui, les millions! Brussange n'admet pas qu'on s'arrête à ces petits détails. Il t'aura dit que je m'en occupais trop. C'est possible. Seulement ce qu'il ne t'aura pas dit, c'est que, pendant que je courais après eux, le chagrin courait avec moi. Par exemple tu peux te vanter de m'avoir embrouillé les idées. Je ne me reconnaissais plus. Tu me croiras si tu veux; tant que je n'ai pas eu de bonnes nouvelles, je n'ai pas fermé l'œil. Heureusement, Brussange m'a télégraphié... J'irai l'en remercier chez lui.

— Bientôt, n'est-ce pas? s'écria Gérard. Oh! je vous en prie, le plus tôt possible.

— Tu es joliment pressé.

— Plus que vous ne pouvez croire.

— Bon! te voilà sous le charme. C'est un charmeur, Léopold. Je n'ai pas la prétention de lutter; mais, au fond, vois-tu, mon ami, je vaux peut-être mieux que je n'en ai l'air. Je t'aime à ma façon, qui n'est pas la sienne, mais qui n'est pas mauvaise non plus. Ainsi, tout ce que j'ai gagné à Rio, — un gain respectable, s'il te plaît, — est déjà consigné sous ton nom au grand livre.

Comme Gérard, dépaysé en tombant du bleu de ses joies sur un tas d'or, ne s'exclamait point, Edmond Dalisier reprit :

— Une sentimentalité, j'imagine, qui vaut bien les autres.

Gérard, maintenant, préférait les autres, y compris l'accolade inusitée de tout à l'heure. Il répondit :

— Vous avez toujours été trop généreux.

— La science te suffit, je sais; mais, si la science a son prestige, l'argent a son mérite.

— Au fait, approuva Gérard, cela sert dans un ménage.

Il songeait au noble emploi que Paule en saurait faire. Quel budget pour sa charité!

— Dans un ménage?... Tu comptes te marier?

— Je n'attends plus que votre consentement.

— Tiens, tiens... Mariage de convenance, d'ambition?

— D'amour.

— Hein?

— Un mariage d'amour, mon père.

— C'est de ton âge, à coup sûr... mais si peu dans tes cordes!...

— Me blâmez-vous?

— Non certes, tant s'en faut!... Tu ne pouvais même rien m'annoncer qui me fût plus agréable, parce que... parce que... Je ne sais trop comment t'expliquer cela... Je baisse, vois-tu, il n'y a pas à dire, je baisse. Bientôt je serai forcé de dételer. Brussange qui ne voulait pas admettre que je portais un harnais trop lourd! Oui, mon ami, l'heure approche où je serai bon à jeter au rancart. Et, ma foi, tes enfants... Car enfin, soit dit sans reproche, je n'ai jamais eu le temps de savoir ce que c'est qu'un enfant... Tu vas me faire faire mon apprentissage. Je les dorloterai, je les camperai sur mes genoux... Il paraît que c'est ce qu'ils aiment le mieux... Je serai un grand-père modèle... Mais qui diantre est la fée capable d'avoir ébréché la cuirasse de l'insensible et dédaigneux Gérard?

— Ma cousine Paule de Brussange.

— Une Brussange!... Toi aussi!

Edmond Dalisier s'était levé en proie à une émotion visible. Etait-ce sa jeunesse soudainement évoquée avec le cortège des tristes souvenirs ou quelque obsession refoulée toujours et toujours tenace qui l'agitait ainsi? Lui-même ne s'en rendait pas compte, mais sa gaieté venait de fuir. Gérard observait cette métamorphose brusque et ne laissait pas d'en être surpris. Un léger silence se fit entre eux. Puis M. Dalisier dit à son fils d'un ton bref :

— J'approuve.

Gérard s'inclina devant son père. Celui-ci reprit lentement :

— Je ne connais pas ta cousine, mais elle est du sang de ta mère. Ton choix ne saurait être mauvais... Elle est belle, sans doute?

— Comme la beauté!

L'élan était pris, l'occasion était bonne; l'amoureux avait en face

de lui un homme aux oreilles complaisantes, il ne tarit plus. Longuement il parla de Paule, avec une chaleur, des mots d'extase qui s'infiltraient goutte à goutte au cœur desséché du père, y ramenant, peu à peu, la vie. Cette passion attendrissait Edmond. En écoutant son hymne de triomphe, il soupçonnait enfin que tant d'élévation et tant d'idéal ont peut-être leur prix, un prix que ne saurait payer tout l'or du monde. Des horizons, entrevus déjà mais vite oubliés, se rouvraient devant lui et déployaient leurs richesses méconnues et lui jetaient le parfum des printemps en fleur. Aux vibrations de cette voix, aux transports de ces aveux, une sorte de mélancolie le gagnait, comme un regret vague d'avoir étouffé en lui ce qui, sous ses yeux, palpitait en son fils et, quand il en avait le moyen, de n'avoir pas choisi les vraies jouissances. Hors quelques heures envolées comme un éclair, hors quelques jours donnés à Séverine, qu'avait-il de bon à recueillir le long du chemin si fiévreusement parcouru? Ces heures mêmes et ces jours étaient tombés de sa mémoire. De l'existence factice où il s'était surmené, rien ne restait qu'une sensation de vide. Cette sensation, il l'avait emportée de Bordeaux, depuis les dernières paroles de M. de Brussange. Souvent, ainsi qu'une ombre importune, elle voilait la netteté de ses conceptions financières. Dans les moments de fatigue, — et maintenant le corps usé n'avait plus ses indomptables énergies, — son isolement, au milieu des hommes, commençait à lui faire peur, isolement légitime, car il se l'était préparé lui-même, presque à dessein, se vouant tout entier à son égoïste fureur de travail. Ce que les autres pères trouvent près de leurs enfants, il l'eût trouvé près de Gérard, si, réellement, il avait été père. L'avait-il été? Bien peu et mal. A force d'y songer, il arrivait à conclure contre lui : systématiquement, il délaissait le plus naturel des devoirs, il ne pouvait se réclamer du plus naturel des droits. Revenir en arrière? Désormais, en sus des habitudes contractées, Gérard mettait dans sa vie un amour qui barrait la route aux retours affectueux; désormais, il n'y aurait pas de place vide en ce cœur plein jusqu'au bord. Allons, il s'était trompé; l'exclamation dont on saluait son entrée, le cri récent dont il s'attribuait l'allégresse, ah! non, certes, cela n'était pas pour lui.

Les tentures s'écartèrent et, dans le cadre béant, François de Brussange montra l'ovale de son joyeux visage :

— Je ne vous dérange pas?

Gérard courut au-devant de son cousin. Les déranger, lui? M. Dalisier, en voie d'observations philosophiques, constata une différence notable entre la réception de François et sa réception propre. Ce n'était pas du tout la même chose. Un élan, cette fois, une spontanéité!... Ses idées neuves s'assombrirent en proportion.

De fait, les jeunes gens s'étreignaient, les mains dans les mains, les yeux dans les yeux.

— Enfin, enfin... bégayait François.

— Mon frère! prononçait Gérard. Et, se répétant : — Cela fait du bien à dire : mon frère!

— Et à entendre!

— J'étais sûr de te voir tout de suite.

— Depuis le temps!... Comme tu m'as inquiété! La maladie, je le savais, n'était qu'un prête-nom; ta souffrance morale seule m'épouvantait.

M. Dalisier tressaillit. Son fils avait eu des peines, et ces peines, il les ignorait! Décidément, sous ce toit où Séverine était morte, lui, l'époux et le père, ne comptait pas beaucoup plus qu'elle.

— Et James? demanda Gérard.

— Je n'ai pu le décider à me suivre. Il en mourait d'envie. Mais quand ces Anglais se sont mis quelque chose dans la tête!... Il prétend qu'il nous aurait gênés.

— Quelle idée!... Je vais lui écrire que nous l'attendons à déjeuner. Je te quitte une minute. Mon père, je vous confie François... un autre moi-même... Et je reviens à l'instant.

M. Dalisier marcha droit sur son neveu :

— Tu as parlé de souffrances tout à l'heure. Quelles souffrances?

— Il ne vous a rien dit?

— Est-ce que je suis son confident! Il me raconte ce qu'il raconterait au premier venu... Voyons, dépêche-toi.

— A quoi bon, mon oncle? Cela est passé, Dieu merci.

— Mais enfin je tiens à savoir.

— C'est qu'il m'est particulièrement difficile...

— Pourquoi?

— Parce que ma mère est mêlée à cette histoire.

— Il y a donc une histoire? Je désire être au courant. Je te prie de m'y mettre.

— Puisque vous l'exigez... Ma mère ne voulait pas que Gérard épousât Paule.

— Par exemple!... Et à quel propos? Gérard est beau, riche, jeune, célèbre. Quelle raison pouvait avoir Mme de Brussange?

— Mon oncle, dispensez-moi de vous la dire.

Un soupçon traversa l'esprit d'Edmond. Il saisit François au poignet et, le tirant à lui, braquant sur ce visage l'éclair de ses prunelles :

— Il faut que je la sache, tu m'entends. Allons, avoue-le, c'était en haine de moi.

— C'était parce qu'elle se défiait de Gérard.

— Une défiance absurde.

— Les mères ont quelquefois des sollicitudes exagérées, ce n'en est pas moins respectable.

— Ce qui est respectable n'a pas besoin d'être caché. Que reprochait-elle à ton cousin?

— Rien. Elle avait peur seulement que son affection pour Paule n'eût pas de racines assez profondes.

— Oui, oui, elle avait peur qu'il ne la tuât un jour par son indifférence, comme ton père prétend que j'ai tué ma femme, s'écria M. Dalisier, assailli de nouveau par le souvenir de son beau-frère. Et ma faute imaginaire, on en faisait responsable un innocent.

— Gérard, mon oncle, n'a rien su de ce que vous dites là, répliqua François d'un ton sourd et bref, car il entendait revenir le fils.

— Bah! l'on ne se sera pas gêné devant lui. L'on ne s'est pas gêné devant moi!

— Jamais ma mère n'a prononcé votre nom.

— Tu te l'imagines.

— Je vous le jure.

M. Dalisier eut un geste de colère, cette réserve même était une preuve convaincante : on frappait à cause de lui, mais on le laissait dans l'ombre, parce qu'avant tout de telles gens avaient le respect de la paternité. Il ne se sentit pas le courage de leur tenir compte de ce silence. Son cœur s'ulcérait, il fallait l'achever ou le guérir. Dès qu'il aperçut son fils, il alla résolument à lui.

— Gérard, dit-il, je prétends que tu sois mon juge.

Le ton des paroles, le frémissement des lèvres indiquaient une violente surexcitation.

— Votre juge? répondit Gérard.

— Oui, il le faut, car d'autres m'ont jugé, d'autres à qui je ne reconnais point ce droit; il le faut, car ma conscience, longtemps

en paix, s'alarme aujourd'hui; il le faut enfin, car je veux ou te servir d'exemple ou t'entendre m'absoudre.

— Vous oubliez que je suis votre fils.

— Mon fils, précisément. Or, comme il s'agit de sa mère et de lui, toi seul as qualité pour prononcer. J'ai rencontré M. de Brussange, avant qu'il gagnât Séville. Sais-tu quels reproches il m'a faits?

— Mais je vous assure... protesta Gérard.

Edmond Dalisier n'était plus d'humeur à se laisser détourner de son but. Mauvais ou bon, il se promettait de l'atteindre : il saurait si Léopold, à son égard, avait été trop clairvoyant ou trop sévère. Cela devenait une situation intolérable, ces éternelles suspicions sous lesquelles il était obligé de courber la tête, et, puisqu'il s'agissait de déchéance, encore devait-on s'enquérir de ce qu'en pensait l'intéressé principal. Fixant ses pupilles ardentes sur le visage rembruni qu'il fouillait anxieusement :

— Ton oncle, dit-il, m'accuse d'avoir été mauvais époux et mauvais père. Et toi?

Gérard ferma les yeux. Il lui sembla voir au chevet de Paule sourire le portrait de Séverine. Toute la mansuétude de sa fiancée descendit en lui. On l'interrogeait au nom de la morte et en son propre nom; hélas! répondre était trop facile. Mais Paule lui avait appris les sublimes charités : en face de cet homme, — qui se révélait homme pour la première fois de sa vie, — il trouva les intonations qu'avait la voix de Séverine entendue sur les lèvres de Paule :

— Ma mère était une sainte. Elle vous adorait. Vénérons ensemble sa mémoire. Dans ce rapprochement, nous puiserons, vous l'apaisement de vos doutes, moi la joie de nos pensées communes. Et ne regardons plus en arrière puisque nous avons changé tous deux. Je recommence ma vie avec Paule, recommencez la vôtre avec nous.

M. Dalisier eut une larme au coin de la paupière. Somme toute, la diplomatie de Gérard était un acquiescement aux déclarations de Brussange, mais aussi la preuve que les choses se pouvaient encore réparer. Eh bien! il les réparerait, coûte que coûte...

Et son premier soin fut de confisquer son fils. Si celui-ci risquait une timide observation :

— Non, non, répliquait Edmond, je ne te quitte plus.

— Et vos affaires?

— Au diable mes affaires!

— Et les miennes?

— Dès que j'aurai tout liquidé.

— Faites vite, alors.

Mais la liquidation s'attardait à de tels à-coup de tendresse, à une prise de possession si jalouse des droits découverts et des plaisirs qui en résultaient que Gérard, attendri quoique furieux, désespéra presque de pouvoir rentrer à Pierrelaurès.

Édouard Delpit.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

La mort à l'Académie des sciences; Gosselin, Boussingault et Vulpian. Quelques détails. Boussingault et les tremblements de terre; ses recherches sur l'agronomie et la physiologie. L'agriculture scientifique. La glande pinéale, sa description anatomique. Importance actuelle de cet organe. Histoire des opinions émises sur sa nature. Descartes, Magendie, Charles Robin, etc. Comment un Ver peut devenir Vertébré; découvertes d'Ashborn, Korscheit et Baldwin Spencer. Explication des organes rudimentaires. La glande pinéale est le troisième œil des vertébrés. M. Emile Rivière et les bois fossiles du Perreux. La photographie céleste; réunion des astronomes étrangers; application à la construction de la carte céleste de la belle découverte de MM. Paul et Prosper Henry. M. le contre-amiral Mouchez et les décisions de la conférence astronomique. Introduction générale à la Bible par M. l'abbé Trochon, son importance, appréciation. La Carotine, sa présence dans les feuilles vertes, recherches de M. Arnaud présentées à l'Institut par M. Chevreul. — Le surmenage intellectuel et la sédentarité scolaire à l'Académie de médecine, rapport de M. Lagneau, conclusions. *Le Nouveau Dictionnaire de géographie universelle*, par M. Vivien de Saint-Martin; *la Petite encyclopédie populaire*, par M. Guillemin; l'*Atmosphère*, par M. Camille Flammarion.

La mort s'acharne sur l'Académie des sciences. En quelques semaines elle a fauché Gosselin, Boussingault et Vulpian. En Gosselin, elle perd son président et un chirurgien éminent; en Vulpian, l'un de ses deux sécrétaires perpétuels, un médecin d'un mérite hors ligne; en tous deux, des hommes dont la dignité de la vie ne le cédait qu'à la plus haute valeur scientifique. Gosselin était né à Paris le 16 juin 1815, l'avant-veille de Waterloo. C'était un élève de Velpeau et il occupait à l'Académie des sciences le fauteuil de Nélaton. « Praticien émérite, auteur de différents travaux qui étaient devenus promptement classiques, M. Gosselin était alors, dit M. Vulpian, le représentant le plus éminent de la chirurgie française. » Hélas! quelques jours après, M. Vulpian, qui

fut toujours pour moi un maître vénéré, sous la conduite duquel j'ai fait la plus grande partie de mes études médicales, M. Vulpian, dis-je, devait suivre dans la tombe son ami Gosselin, après une courte maladie infectieuse contractée à l'amphithéâtre des dissections. Vulpian était né le 5 janvier 1826, il n'était donc que dans sa soixante-deuxième année. Aussi est-il mort dans toute la plénitude de son intelligence et dans toute la force de l'âge et du talent. Sans entrer dans le détail de son œuvre scientifique, nous rappellerons son empressement à se rendre auprès du comte de Chambord et nous dirons avec M. Charles Richet : « Sa droiture, sa modestie, sa loyauté, sa persévérance dans le travail, lui donnaient une autorité que personne ne songeait à contester. Nul ne la méritait plus que lui, car jamais il n'a employé sa grande influence qu'au bien de la science et de l'humanité. » Disons encore que c'est sur son conseil et son assentiment que M. Pasteur a fait la première inoculation antirabique, et on sait avec quel éclat il s'est fait dernièrement, à l'Académie de médecine et à l'Académie des sciences, le champion des découvertes de M. Pasteur sur la rage.

Boussingault (Jean-Baptiste) était, après M. Chevreul, le vénéré centenaire de l'Institut, le doyen par l'âge et par l'ancienneté. Il était né à Paris le 2 février 1802. Après avoir terminé ses études à l'école des mines de Saint-Étienne, d'où il était sorti avec le titre d'ingénieur, il partit pour l'Amérique du Sud dont il visita plusieurs régions encore inconnues où il fit un grand nombre d'observations touchant à toutes les sciences. Il étudia principalement les tremblements de terre et les volcans de ces régions où le sol est pour ainsi dire toujours en mouvement. Dernièrement encore, à la suite du déluge d'articles, de notes, de discussions, d'observations auxquels donnèrent lieu les récents tremblements de terre de Cannes, de Nice et des contrées voisines de l'Italie septentrionale, il publia une notice fort intéressantes sur *les secousses souterraines dans les Indes* (in-8° de 27 pages, Gauthiers-Villars, éditeur), dans laquelle les professeurs de géologie auront à puiser quelques faits fort curieux. Nous signalerons entre autres les effets du tremblement de terre ressenti dans la mine de la Vega de Supia. « Dans une mine, dit-il, un tremblement de terre est d'autant plus effrayant que le mineur a devant lui l'image du tombeau où il va être enseveli. » Il paraît cependant admis dans la science que les mineurs s'aperçoivent rarement des tremblements de terre dont on ressent les effets si violents à la sur-

face du sol. Cette vie de dix années dans ces pays si accidentés par la nature et par les révolutions politiques lui fournit une foule d'anecdotes qu'il aimait à raconter dans ses entretiens familiers.

Revenu en France en 1833, il fut nommé professeur de chimie à la faculté des sciences de Lyon; En 1839, il était élu membre de l'Académie des sciences, aussi pensait-on déjà à célébrer dans deux ans le cinquantenaire de son élection.

Presque en même temps, il fut nommé professeur au Conservatoire des Arts et Métiers où il exécuta la plupart des travaux de chimie, qui l'ont rendu célèbre. Nous citerons tout particulièrement les mémorables expériences sur la composition de l'air atmosphérique, entreprises de concert avec Dumas et dont il est question dans tous les traités de chimie. Mais ce qui assure à Boussingault une place à part dans la science, ce sont ses magnifiques travaux et ses remarquables expériences sur l'agronomie et la physiologie des plantes et des animaux.

Son mariage avec Mlle Le Bel, sœur d'un éminent agronome, le poussa sans doute dans cette voie. C'est dans une ferme d'Alsace, à Bechelbronn, que M. Boussingault mit en œuvre les nouvelles méthodes d'expérimentation scientifique qui ont rendu ce domaine à jamais célèbre. Tout fut passé en revue, la composition du sol, des fourrages, des récoltes, des fumiers, l'alimentation du bétail, etc. L'analyse chimique pénétrait partout et les résultats étaient contrôlés, la balance à la main. On peut dire hardiment que ces travaux mettent Boussingault au rang des premiers agronomes de notre pays. Aussi ses ouvrages méritent-ils d'être consultés par tous ceux qui s'occupent d'agriculture, surtout dans ces temps malheureux où le sol fournit à peine de quoi nourrir ceux qui lui consacrent leur travail. Boussingault a disséminé ses recherches dans une foule de mémoires, mais heureusement pour les agriculteurs il a réuni tous ses travaux relatifs à l'agronomie et à la physiologie dans les sept volumes qui composent son grand ouvrage intitulé *Agronomie, Chimie agricole et Physiologie*, dont il a publié plusieurs éditions (in-8°, Gauthier-Villars, éditeurs); on est étonné, en les parcourant, de l'immensité de ce travail, et on comprend qu'une vie scientifique de près de deux tiers de siècle n'ait pas été trop longue pour l'accomplir.

Au reste, l'agriculture est aujourd'hui la grande préoccupation de l'Europe dont on voit les différents gouvernements admettre de

plus en plus, et avec raison, le système protecteur, pour s'opposer à l'envahissement des produits exotiques qu'on introduit chez nous à un prix notablement inférieur à celui de notre prix de revient. A ceux qui croient que le remède à un mal si grave réside dans la culture scientifique, nous dirons que les ouvrages sur l'agriculture deviennent de plus en plus nombreux et nous leur signalerons la rapidité avec laquelle se publie le *Dictionnaire d'agriculture* par J. A. Barral, continué par Henry Sagnier, dont nous avons sous les yeux le dixième fascicule (Hachette et Cᵉ, éditeurs). Il commence au mot *Cycadées* et se termine au mot *Drêche*. On y remarque surtout l'article *Distillerie*, qui constitue le seul exposé complet qui ait été publié jusqu'ici, non seulement sur les principes de cette industrie, mais sur ses applications à toutes les substances alcoolisables, avec la description des appareils les plus récents employés dans les usines les mieux montées.

M. A. Muntz, professeur à l'Institut national agronomique, vient de fonder, à la librairie Firmin-Didot, une bibliothèque de l'enseignement agricole qui comprendra toutes les matières de l'agriculture. On peut juger de l'importance et du mérite de cette publication par le volume que M. Amédée Boitel vient de consacrer aux *Herbages et prairies naturelles*. On n'y trouve pas seulement la description des prairies et herbages de diverses régions, mais surtout une appréciation sur la valeur des plantes. Les moyens de développer les bonnes espèces et d'éliminer celles qui sont nuisibles ont été l'objet d'une étude attentive. L'auteur mettant à profit les nombreuses observations qu'il a pu faire dans sa longue carrière agricole, nous renseigne sur les rendements et la valeur alimentaire des fourrages suivant les sols, les espèces et les soins d'entretien. Il est inutile de faire remarquer que les prairies naturelles, partout où elles peuvent être établies, constituent le mode d'agriculture le plus rémunérateur.

On trouve chez l'homme, dans les parties profondes du cerveau, en avant et un peu dans l'intervalle des tubercules quadrijumeaux antérieurs, un organe impair de forme conique, d'aspect gris-rougeâtre et gros comme un pois ordinaire, auquel on a donné, à cause de sa forme, les noms de *Conarium*, de *corps pinéal* et de *glande pinéale*. On l'a ainsi comparé tantôt à un cône, tantôt à une pomme de pin. Ce corps est maintenu par la toile choroïdienne supérieure qui lui forme une gaine presque complète et à laquelle il adhère

intimement. Cette adhérence est telle qu'il est quelquefois difficile de séparer les deux organes, ce qui a fait dire à certains anatomistes que la glande pinéale est une dépendance de la toile choroïdienne et à d'autres observateurs superficiels, qu'elle n'existe pas toujours chez l'homme, parce qu'ils l'avaient enlevée, sans s'en apercevoir, en même temps que cette toile choroïdienne. Quand il est bien dégagé des organes qui l'enveloppent, ce corps, qu'on appelle encore *épiphyse*, a la forme d'un cône dont le sommet libre regarde directement en arrière et dont la base est réunie au cerveau par une commissure transversale et par quatre pédoncules grêles, deux en avant, appliqués sur les couches optiques et appelés rênes ou freins de la glande pinéale, deux en arrière qu'on peut suivre jusque dans l'épaisseur de ces mêmes couches optiques.

Si nous avons donné ces quelques détails anatomiques un peu précis, sur la glande pinéale, c'est que cet organe, dont Descartes a fait le siège de l'âme, est en voie de fournir aux transformistes et aux évolutionistes un argument fort important. Cette question vaut donc la peine d'être examinée d'un peu près. Jusqu'à présent, la glande pinéale est restée une énigme pour les anatomistes et les physiologistes. Aujourd'hui, on tend à la considérer comme un organe rudimentaire, c'est-à-dire comme les restes, les rudiments d'un organe qui aurait eu une fonction chez certains animaux fossiles. Cet organe, dont la glande pinéale n'est plus qu'un rudiment informe, aurait été un œil, de sorte qu'on le décrit aujourd'hui comme le troisième œil des vertébrés. Mais, avant d'aborder cette dernière opinion, il ne sera peut-être pas inutile de jeter un coup d'œil sur les opinions fort singulières que les savants ont émises sur la nature et les fonctions de cet organe.

Nous avons déjà dit que Descartes l'avait considéré comme la partie la plus importante de l'organisme, puisqu'il en avait fait le siège de l'âme. « Bien que l'âme, disait-il, soit jointe à tout le corps, il y a, néanmoins, dans ce dernier, quelque partie en laquelle elle exerce ses fonctions plus spécialement qu'en toutes les autres. » Raisonnant ensuite par exclusion, Descartes arrive à cette conclusion que cette partie, ne pouvant être ni le cœur ni le cerveau, doit être cette petite glande située juste au centre du cerveau, retenue par deux cordons en forme de rênes, de façon à pouvoir être agitée en tous sens par les esprits animaux. « L'âme, dit-il encore, est simple et, comme elle doit coordonner toutes les sensations venues

des différents organes du corps, organes pairs, en général, elle ne peut habiter qu'une région simple et impaire. »

Descartes raisonnait par *a priori*, l'observateur procède tout autrement; aussi Sténon n'eut-il pas de peine à réfuter l'opinion si hardie de Descartes.

Magendie attribuait à la glande pinéale des fonctions plus matérielles, il en faisait une sorte de bouchon ou de tampon destiné à obstruer l'orifice de communication entre le troisième et le quatrième ventricule du cerveau. Magendie n'avait pas réfléchi que le conarium n'a pas la mobilité nécessaire pour remplir cette fonction inutile aux mouvements du liquide céphalo-rachidien. Charles Robin, le fondateur de la chaire d'histologie à la faculté de médecine de Paris, et non moins célèbre par ses opinions positivistes que par ses hypothèses scientifiques presque toutes démodées aujourd'hui, regardait l'epiphyse comme une glande à vésicules closes, ovoïdes ou sphéroïdales, c'est-à-dire comme un organe analogue aux amygdales. C'est qu'en effet, la glande pinéale est souvent creuse et contient fréquemment des concrétions calcaires tantôt nombreuses, tantôt ne formant qu'une seule masse. On la considère encore comme un diverticule de la cavité du ventricule moyen du cerveau. D'après le *Dictionnaire usuel des sciences médicales* (G. Masson, éditeur), la cavité du conarium est tapissée par un épithélium déprimé avec cils vibratils. Le tissu même de l'organe est formé de deux couches, l'une externe ou verticale représentée par des amas de petits follicules pleins de cellules epithéliales, l'autre interne ou médullaire riche en éléments nerveux (fibres et cellules). Ce qui paraît certain, c'est la présence d'éléments nerveux dans cet organe à fonction énigmatique.

Les partisans de l'hypothèse transformiste vont chercher les ancêtres de Vertébrés chez les Ascidies. Il y a quelques années, ils préféraient les prendre parmi les vers, c'est-à-dire parmi les animaux au corps formé d'anneaux ou de segments. Mais entre les vers et les vertébrés il existe une différence essentielle, c'est que les premiers ont le système nerveux traversé par le tube digestif qui est situé au-dessous du cerveau et au-dessus de la chaîne ganglionnaire ventral, tandis que les derniers ont une cavité distincte pour le système nerveux et une cavité distincte pour le tube digestif et placées de telle sorte que le système nerveux est tout entier au-dessus du tube digestif. Comment un transformiste s'y prendra-t-il pour faire

dériver un vertébré d'un ver? C'est bien simple. D'abord il retournera l'animal et fera du ventre du ver le dos du vertébré, de la sorte la plus grande partie du système nerveux sera en haut et le tube digestif au-dessous. Pour faire passer le cerveau au-dessus de l'œsophage, il fermera la bouche qui se trouve maintenant en haut dans une situation défavorable à la préhension des aliments et il en ouvrira une autre à la partie inférieure. Pour que cette transformation n'ait point l'air d'un tour de passe-passe, on l'appuiera sur des considérations anatomiques et on cherchera s'il n'existe pas quelque trace du plan primitif, s'il n'y a pas, en un mot, quelque organe rudimentaire pourvu d'un organe qui aurait existé d'une manière mieux définie chez des ancêtres plus ou moins éloignés des animaux considérés. Ici nous laissons la parole à M. Bernard (Voir *la Nature*, n° 729, page 397.)

« C'est encore dans la glande pinéale qu'on a voulu voir cet organe résiduel. Des cavités de l'encéphale partent, en effet, dans les premiers jours de l'embryon, deux culs-de-sac, deux diverticules, se dirigeant en sens inverse. L'un, qui, plus tard, deviendra précisément l'épiphyse, se porte vers le sommet de la tête, comme s'il allait s'ouvrir à l'extérieur; l'autre, au contraire, se rend vers la face ventrale de l'animal, du côté du tube digestif. Celui-ci constitue, à cette époque, un sac absolument clos; la bouche ne s'est pas encore ouverte, un diverticule tout semblable aux précédents, mais dépendant cette fois du tube digestif lui-même, vient au-devant de celui qui émane de la cavité du cerveau. Ne semble-t-il pas qu'on observe ainsi les premières phases de la formation d'un canal qui traverserait de part en part le système nerveux et serait dès lors de tous points comparable à l'œsophage des Vers annelés? Cette tentative de constitution d'un pareil tube n'aboutit pas, il faut bien l'avouer. Cette bouche qu'on serait en droit d'attendre pour compléter un véritable œsophage, ne s'ouvre au dehors chez aucun des vertébrés. A sa place, la protubérance creuse, située entre la peau et le cerveau, s'arrête dans son développement, comble même parfois sa cavité, et devient, comme nous l'avons dit, la glande pinéale qu'on peut ainsi comparer à une *bouche* qui se serait fermée à tout jamais avant même de s'être ouverte. »

Ces inventions ingénieuses qui ont une saveur anatomique que ne possédaient point les conceptions *à priori* de Descartes, ont cependant la même valeur. On va en juger par les nouvelles décou-

vertes d'Alhborn, Korschelt et Baldwin Spencer. Pour ces auteurs, la glande pinéale est un œil impair, médian, très développé chez certains reptiles, les lézards entre autres et réduit à l'état rudimentaire ou nul chez les autres vertébrés. En effet, Baldwin Spencer représente la glande pinéale du Lézard ocellé constituée comme un œil véritable. Il y décrit un cristallin, c'est-à-dire une lentille transparente, située en avant d'une rétine dans laquelle on trouve des bâtonnets comme dans la rétine d'un œil normal. Seulement cet œil ne peut pas voir, car il n'est pas placé de façon à recevoir la lumière, puisqu'il est recouvert par la peau qui intercepte les rayons lumineux. Le dessin qui accompagne la description montre la glande pinéale supportant un pédoncule terminé au sommet par l'organe en forme d'œil dont il est question.

Que peut signifier un organe qui ne peut remplir de fonction? Les transformistes expliquent les anomalies en disant que ces organes aujourd'hui inutiles, sont les restes, les résidus d'organes autrefois bien conformés, mais en voie de disparition. Ils se sont donc mis à la recherche de vertébrés ayant possédé un troisième œil, et ils viennent nous dire que certains reptiles ou batraciens fossiles comme les Ichtyosaures, les Plésiosaures, les Labyrinthodons, avaient dans le crâne une large perforation qui pourrait bien être l'orbite de leur troisième œil, normalement développé et fonctionnant comme tel.

L'avenir nous dira ce qu'il faut penser de ces vues ingénieuses, mais avant de se prononcer, il est bon d'attendre de nouveaux faits et peut-être de nouvelles interprétations sur un sujet qui, jusqu'à ce jour, a suscité tant d'hypothèses peu vraisemblables. Cruveilher, parlant d'après Desmoulins, dit que la glande pinéale manque dans les Oiseaux, les Poissons et les Reptiles, à l'exclusion de la tortue qui, par une exception bien singulière, la présente à son maximum de développement. Il avait aussi exprimé l'espoir que peut-être un jour les lésions morbides du *Conarium* donneraient la solution du problème de ses usages. Est-ce de ce côté que jaillira la lumière? C'est possible, car c'est par l'anatomie pathologique du système nerveux qu'ont été réalisés les plus grands progrès dans l'étude de ses propriétés et de son fonctionnement.

M. Émile Rivière, qui a étudié avec tant d'assiduité les grottes des Alpes-Maritimes et fouillé avec tant de succès les terrains qua-

ternaires des environs de Paris, découvrait dernièrement une station préhistorique dans le bois de Meudon. Aujourd'hui, il présente à l'Académie des sciences les résultats des recherches qu'il a faites en collaboration avec M. Danguy sur un certain nombre d'échantillons de bois fossiles trouvés dans les terrains quaternaires du bassin parisien, dans la même couche que les ossements d'animaux qui ont fait l'objet de plusieurs communications antérieures. L'étude microscopique de ces bois silicifiés a permis de reconnaître trois espèces végétales différentes : Palmier, *Cedroxylon*, *Taxodium*. Le Palmier n'est connu que par ses racines dont la silice n'a pas conservé parfaitement la structure. Ces sortes de fossiles étaient déjà décrits sous le nom vague de *Rhizocaulon*. Le *Cedroxylon* a un bois parfaitement reconnaissable dont la structure est voisine de celle des Sapins (*Abies*) et des Cèdres (*Cedrus*). Les Cedroxylon habitent le globe terrestre depuis une époque fort reculée, car on en trouve des fragments dans le terrain houiller d'Angleterre. Les *Taxodium* dont on possède de nombreux échantillons ont un bois semblable à celui des espèces encore vivantes et dont la plus connue est le Cyprès chauve d'Amérique (*Taxodium distichum*). Le genre *Taxodium* ne remonte pas au-delà des temps tertiaires, et il a surtout été abondant à l'époque miocène. Ces bois silicifiés ont été recueillis dans les sablières du Perreux.

Grâce à deux savants astronomes de l'Observatoire de Paris, MM. Paul et Prosper Henry, assez habiles pour construire eux-mêmes un appareil photographique spécial, il est devenu facile de photographier les corps célestes et notamment les étoiles. Cette nouvelle application française d'une science éminemment française sera féconde en résultats. Elle a déjà valu la réunion à Paris des plus savants astronomes du monde entier.

L'un des plus grands desiderata de l'astronomie consiste à obtenir des cartes célestes suffisamment précises pour pouvoir constater avec certitude les changements même légers qui pourraient se produire dans la situation réciproque des différents astres et surtout dans la situation des étoiles improprement appelées fixes. Les cartes nécessitent un très grand nombre d'observations, et, en outre, elles sont sujettes à de nombreuses erreurs, tant sur la situation des étoiles que sur leur véritable grandeur. On sait que les astronomes distinguent les étoiles par l'intensité de leur éclat relatif qu'ils nomment grandeur et qui comprend dix-sept catégories. On

estime à une centaine de millions le nombre des étoiles qui ne dépassent pas cette dix-septième grandeur. Des milliers de siècles ne suffiraient pas à construire la carte de ces astres avec les procédés employés jusqu'à présent. Aujourd'hui, grâce à la découverte de MM. Henry, le dix-neuvième siècle ne se terminera pas sans voir l'apparition de cette carte qui transmettra aux âges futurs la situation exacte et précise de l'état de notre ciel. C'est afin de combiner leurs efforts en vue de ce magnifique résultat que les astronomes étrangers les plus éminents se sont réunis à Paris sur l'initiative de M. le contre-amiral Mouchez, directeur de l'Observatoire. Ils ont décidé ce qui suit dans la séance générale du 16 avril dernier.

1° Les progrès réalisés dans la photographie astronomique rendent absolument nécessaire que les astronomes du siècle actuel entreprennent, d'un commun accord, la représentation photographique du ciel.

2° Cette œuvre sera entreprise à certaines stations qu'il faudra choisir et à l'aide d'instruments identiques dans leurs parties essentielles.

3° Les principaux buts qu'on doit chercher à réaliser seront : (*a*) la représentation de l'état général du ciel de manière à obtenir des données qui puissent permettre de déterminer la position et l'éclat de toutes les étoiles jusqu'à une certaine grandeur, sur laquelle on s'entendra ultérieurement avec la plus grande précision possible; les grandeurs devront être exprimées conformément à une base photographique à déterminer subséquemment; (*b*) l'entente sur les moyens d'utiliser, tant à l'époque actuelle que dans l'avenir, les données fournies par les procédés photographiques.

La voûte céleste comprend environ 42,000 degrés carrés. On pense qu'une carte composée d'environ 2000 feuilles donnera l'image de tous les groupes d'étoiles.

Les commissions nommées pour régler les questions de détail ont décidé d'adopter pour la photographie un instrument *réfracteur*, c'est-à-dire composé de lentilles et non un instrument *réflecteur*, c'est-à-dire dans lequel on ferait entrer des miroirs. Cet instrument aura un objectif d'ouverture et de distances focales semblable à celles de l'équatorial fonctionnant à l'Observatoire de Paris. On s'arrêtera par les étoiles à photographier à la quatorzième grandeur ce qui implique un temps de pose nettement déterminé. La grandeur des étoiles sera déterminé d'après l'échelle usitée en France.

Dans la pratique on emploiera partout des appareils semblables à celui que MM. Henry ont construit à l'Observatoire de Paris.

La carte établi dans ces conditions comprendra environ 20,000,000 d'étoiles. Le temps de pose sera d'environ 15 minutes. Mais à côté des clichés destinés à la construction de la carte, on en fera d'autres dont la durée de pose sera d'environ 3 minutes et qui comprendront toutes les étoiles jusqu'à la onzième grandeur. Ce sont ces derniers que l'on soumettra à des mesures micrométriques d'une haute précision afin d'obtenir aussi exactement que possible la position de ces étoiles dont le nombre approximatif est de 2,000,000.

Quels sont les observatoires qui prendront part à cette grande œuvre? Le nombre n'est pas encore fixé. Mais on y trouvera certainement les quatre observatoires français de Paris, de Bordeaux, de Toulouse et d'Alger, ceux de la Plata, de Rio-de-Janeiro et de Santiago (Chili). Ces trois derniers sont dans l'Amérique du Sud. Il y aura certainement d'autres adhésions, malheureusement elles sont subordonnées à l'allocation par leurs gouvernements respectifs des fonds nécessaires à la construction des appareils, qui, en dehors de l'installation et du prix des plaques, coûteront plus de 40,000 francs. N'oublions pas que les gouvernements vivent tous d'emprunts.

Un comité permanent est chargé d'assurer l'exécution des décisions du congrès. MM. Paul et Prosper Henry, M. le contre-amiral Monchez, ont réussi à mettre la France à la tête de cette œuvre scientifique de premier ordre.

Il n'est sans doute pas inutile d'appeler l'attention de nos lecteurs sur les deux volumes que M. l'abbé Trochon, docteur en théologie vient de publier pour servir d'*Introduction générale* à la Sainte Bible (Lethielleux, éditeur). L'étude des Saintes Écritures soulève certains problèmes que les sciences profanes peuvent parvenir à élucider ou à éclairer d'un plus grand jour. Il est donc impossible de l'aborder si l'on n'a pas un guide sûr pour se conduire à travers ce dédale. L'intelligence du texte comporte, en effet, la connaissance de la langue primitive, de celles dans lesquelles il a été traduit et de leur littérature, de l'histoire générale, de la géographie physique et politique, des monuments, des mœurs et des coutumes, de l'histoire naturelle, zoologie, botanique, miné-

ralogie et géologie, médecine et matière médicale, etc., etc. C'est cet immense ensemble de connaissances nécessaires à l'intelligence des Saints Livres que M. l'abbé Trochon a entrepris de nous présenter dans ces deux volumes fort compacts. Nous ne nous arrêterons pas au premier qui a pour objet : définition, inspiration, canonicité, histoire du texte, version, etc., etc., car ces questions ne sont point de notre compétence. Mais il n'en est pas de même du second qui traite de la géographie et de l'archéologie biblique et qui comprennent une foule de questions dont la solution jette un jour lumineux sur la Bible. On en jugera par quelques exemples. Voici la géographie physique qui ne change guère. Après avoir indiqué les sources où il a puisé et leur valeur, l'auteur aborde la géologie qui constitue, en Palestine comme partout ailleurs, l'ossature, le squelette du pays. A la suite, nous trouvons les minéraux mentionnés dans la Bible. Vient alors la description du pays; il n'est pas une montagne, un fleuve, une source, une caverne sur laquelle on ne trouve quelque détail. La Flore nous fait connaître les plantes mentionnées dans les livres sacrés avec leur nom hébraïque et leur nom scientifique moderne, autant que l'identification a pu être faite. Nous en dirons autant de la zoologie, de la médecine, etc. La géographie historique a été traitée avec l'étendue que comporte son importance. Les travailleurs sauront apprécier la nomenclature historique et archéologique des endroits cités dans la Bible. Son utilité nous fait regretter l'absence, à la fin de ce volume, d'une table générale, alphabétique de toutes les choses dont il est question dans cette *Introduction générale*. Les antiquités domestiques, sociales et religieuses, mériteraient de nous arrêter longuement, car elles nous initient complètement à la vie privée et publique du peuple d'Israël. Est-ce à dire que tout soit parfait dans ces deux gros volumes? Évidemment non ! L'auteur a dû s'adresser à trop de sciences différentes pour avoir dans toutes la compétence nécessaire, et il a dû accepter ce que les savants spéciaux avaient admis. Mais comme il a toujours soin d'indiquer avec précision les sources auxquelles il a puisées, chacun aura la faculté de contrôler et de faire porter la responsabilité sur qui de droit. Il est impossible d'être en même temps géographe, naturaliste, médecin, archéologue, linguiste, etc. Mais on peut, comme l'a fait M. l'abbé Trochon, exposer et résumer les travaux des hommes versés dans ces diverses sciences. Son travail contribuera beaucoup à une étude plus com-

plète et plus approfondie de la Bible; il parviendra, nous l'espérons, à dissiper la plupart des préjugés de la science profane.

Dans une des dernières scéances de l'Académie des sciences, M. Chevreul présentait une note de M. Arnaud sur le dosage de la carotine dans les feuilles des végétaux. La carotine qu'on a d'abord retirée de la carotte est une matière colorante rouge qui se trouve constamment dans les végétaux, même dans les feuilles les plus vertes. Si on ne la voit pas, c'est qu'elle est masquée par la chlorophylle. Cette recherche offrait certaines difficultés que l'auteur est parvenu à surmonter en ayant recours à des procédés intéressants. Il commence par dessécher les feuilles vertes dans le vide sec qui n'altère pas la matière colorante rouge cristallisable, ce qui aurait lieu si la dessication se faisait à l'étuve en présence de l'air. En second lieu, il fait macérer ces feuilles ainsi desséchées dans du pétrole léger distillant au-dessous de 100 degrés et exempt de benzine. Dans ces conditions la chlorophylle ne se dissout pas et la carotine passe dans la liqueur où on peut la doser par des procédés de colorimétrie. On laisse évaporer le pétrole et on reprend le résidu par le sulfure de carbone qui dissout la carotine et se colore en rouge d'autant plus vite qu'il contient plus de cette substance. Il n'y a plus alors qu'à comparer l'intensité de cette coloration avec les solutions titrées de carotine dans le sulfure de carbone. Au premier abord, il pourrait paraître plus simple de laisser évaporer le sulfure de carbone et de peser directement la carotine. Ce procédé serait exact si le pétrole et le sulfure de carbone n'avaient également dissous d'autres substance, telles que les cires et les matières grasses. La quantité de carotine contenue dans les feuilles en pleine végétation est loin d'être négligeable. M. Arnaud l'évalue à un millième du poids des feuilles sèches. Le colorimètre construit par M. Dubosc lui a été de la plus grande utilité pour apprécier le degré de coloration.

Dans l'une de ses dernières séances, l'Académie de médecine a entendu la lecture du rapport qu'une commission, composée de MM. Larrey, Bergeron, Dujardin-Beaumetz, Proust et Lagneau, avait été chargée de lui faire sur le surmenage intellectuel et la sédentarité dans les écoles. On connaît les plaintes nombreuses qui se sont élevées de toutes parts, non seulement en France, mais

encore à l'étranger sur les inconvénients du surmenage intellectuel et de la sédentarité dans les écoles; inconvénients qui se traduisent surtout par la myopie devenant de plus en plus accentuée au fur et à mesure que les élèves progressent dans leurs études et arrivent dans les classes supérieures et les écoles spéciales; les déformations du sujet qui se traduisent par les obliquités du bassin, les incurvations rachidiennes, les voussures chroniques et l'inégale élévation des épaules qui s'observent chez les enfants, surtout chez les jeunes filles de six à quatorze ans; les troubles digestifs, une nutrition insuffisante, de la pâleur, de l'anémie, des lésions dentaires et surtout la périostite alvéolo-dentaire, qui se manifeste surtout au moment des concours, c'est-à-dire au plus fort du surmenage intellectuel; une très grande prédisposition à contracter les maladies épidémiques, et qui tient à la dépression de l'organisme; la phtisie à laquelle succombent quelques années plus tard bien des lauréats et des élèves des écoles spéciales; des troubles nerveux divers allant quelquefois jusqu'à l'altération des facultés cérébrales; enfin les infirmités en général qui se montrent en proportion plus élevée chez les garçons et les filles des écoles supérieures et chez les jeunes gens instruits, que chez les autres jeunes gens.

Les mesures hygiéniques proposées par la commission comportent deux ordres de réformes : celle du matériel et celle des programmes. La première est en voie d'accomplissement. On combat la myopie par un mode d'éclairage mieux compris et par des livres composés avec des caractères typographiques convenables. On cherche à prévenir les déformations par des pupitres, des sièges à dossiers et des modes particuliers d'écriture. La réforme des programmes dépend des universitaires, mais il incombe aux médecins de fixer, selon les âges, les heures et la répartition du travail intellectuel, du sommeil, des repos, des récréations et des exercices physiques.

Autant que possible, l'externat devra être substitué à l'internat pour éviter une trop grande sédentarité, l'inertie corporelle, l'encombrement humain du dortoir et des salles d'études. On accordera plus de temps au sommeil qui doit être assez long pour permettre au cerveau de se reposer des fatigues occasionnées par le travail intellectuel. Il devra être de huit à neuf heures pour les jeunes gens, plus long encore chez les enfants. La durée du travail intellectuel sédentaire devra être réglé de la manière suivante : nul dans les écoles maternelles, une à deux heures dans les écoles

enfantines, trois à huit heures de huit à vingt ans, progressivement à l'âge. Ce travail intellectuel sera interrompu par des récréations, des jeux, des chants et des exercices physiques. La durée des classes de vingt à trente minutes pour les enfants ne doit pas excéder une heure ou une heure et quart pour les jeunes gens. La diminution du travail portera surtout sur les devoirs à la maison qui, plus que les classes, astreignent à l'immobilité. On devra réduire les programmes en conséquence de ces données.

En outre, pour éviter le travail excessif nécessaire à l'approche des examens qui sont trop généraux et trop encyclopédiques, il faudra limiter l'étendue du programme, il faudra même remplacer ces examens généraux par des examens partiels et fréquents. En dehors des heures de sommeil, de repos, de travail intellectuel, ajoute M. Lagneau rapporteur, dix à six heures, suivant les âges, doivent, chaque jour, être données aux jeux, chants, courses, promenades, exercices gymnastiques et manœuvres militaires. Ces exercices physiques sont le meilleur moyen de prévenir le surmenage intellectuel et de permettre d'abréger le temps du service à l'armée. Mais pour les jeux, les courses, les promenades, la gymnastique, il faut que les élèves y prennent plaisir; il faut qu'ils aient de l'espace, de la liberté; il faut que les maîtres et maîtresses y prennent part, les dirigent, etc.

Le rapport se termine par cette conclusion. L'Académie de médecine appelle l'attention des pouvoirs publics sur les graves conséquences morbides du surmenage intellectuel et de la sédentarité dans les écoles, lycées et écoles spéciales, et sur la nécessité d'apporter de grandes réformes aux modes et aux programmes d'enseignement actuellement adoptés.

Ce rapport sera discuté et les conclusions, transmises, s'il y a lieu, aux pouvoirs publics. M. Lagneau et, à sa suite, l'académie de médecine auront bien mérité de la patrie, en appelant l'attention publique sur ce sujet si important et sur cette cause de mortalité et de non-valeurs qu'il serait possible d'éviter dans une grande mesure.

Depuis notre dernière chronique, la maison Hachette a publié les 36e et 37e fascicules du *Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle*, par M. Vivien de Saint-Martin, avec la collaboration de M. Louis Rousselet. Ces deux fascicules vont de *Minas Geraes*, province du Brésil, à l'oued Mzi, rivière du Sahara algérien. Ils ter-

minent en même temps le tome troisième de cet important ouvrage sur lequel nous avons plus d'une fois appelé l'attention de nos lecteurs. Ne pouvant indiquer que les grands articles, nous citerons spécialement Mongol et Mongolie, Mississipi, Moldavie, Moluques, Moïs du Tonkin, Monaco, Monténégro, Mozambique, Mzab, etc., etc.

M. Amédée Guillemin a terminé sa *Petite encyclopédie populaire*, ce vaste recueil scientifique qui ne comprend pas moins de douze petits volumes dans lesquels les sciences physiques, astronomiques et météorologiques sont mises à la portée des personnes les moins instruites. Citons quelques-uns des titres : la lune, le soleil, le son, la lumière, les nébuleuses, le feu souterrain, le télégraphe et le téléphone, le beau et le mauvais temps, etc., etc. Malheureusement M. A. Guillemin n'est pas chrétien, il est même systématiquement hostile à toute religion. Un autre écrivain qui s'occupe également de vulgarisation, mais au sujet duquel certaines réserves doctrinales ne sont pas inutiles, M. Camille Flammarion, a commencé la publication par livraison de *l'Atmosphère*, ouvrage de météorologie populaire qui ne peut manquer d'être fort intéressant, par le grand nombre de problèmes que soulève ce sujet. Nous nous contenterons pour le nommer de signaler la multiplicité des figures qui contraste singulièrement avec le bon marché auquel les éditeurs peuvent vendre aujourd'hui des ouvrages qui autrefois n'auraient pu s'adresser qu'aux gens fortunés.

M. le docteur Dubrisay et M. P. Yvon, pharmacien, viennent de réunir en un petit volume, le *Manuel d'hygiène scolaire* (Asselin et Houzeau, éditeurs), à l'usage des délégués cantonaux, des médecins inspecteurs et des instituteurs, les renseignements dont ils peuvent avoir besoin pour remplir leur mission. Ce manuel comprend trois parties. La première est consacrée à l'hygiène générale relative à l'emplacement, à l'exposition et à l'orientation des bâtiments de l'école. La deuxième partie a trait à l'hygiène individuelle particulière aux enfants : propreté, vêtements, etc. La troisième partie traite de la prophylaxie des maladies contagieuses ou autres et se termine par un chapitre consacré aux dispensaires. Nous pensons que ce manuel est susceptible de rendre de nombreux services à la population scolaire.

Dr Tison.

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *Histoire du développement intellectuel de l'Europe*, par Draper. (Marpon.) — II. *L'Allemagne à la fin du moyen âge*, par Jean Janssen. (Plon.) — III. *Un gentilhomme des temps passés*, par Mme L. Coignet. (Plon.) — IV. *Une ambassade française en Orient*, par A. Vandal. (Plon.) — V. *Histoire du droit et des institutions de la France*, par Glasson. (Cotillon.) — VI. *L'Eglise et l'Etat en Angleterre*, par A. de Boys. (Delhomme et Briguet.) — VII. *Revue d'histoire diplomatique*. (E. Leroux.) — VIII. *La France à la suite de la guerre de 1871*, par le comte de Chandordy. (Plon.) — IX. *La Déclaration de guerre*, par Defourny. (Rétaux.) — X. *Les Avant-postes*, par Robinet de Cléry. (Palmé.) — XI. *Prêtres et Soldats*, par le capitaine Blanc. (Palmé.) — XII. *Le Comte de Gisors*, par Camille Rousset, nouvelle édition. (Perrin.) — XIII. *Essai d'introduction à l'histoire généalogique*, par le vicomte V. de Poli. (F. Shmitt.)

I

La lecture des trois volumes de l'*Histoire du développement intellectuel de l'Europe* est des plus pénibles, parce qu'à travers le fatras encombrant d'une érudition indigeste, on a peine à saisir une pensée fondamentale. Au moment où l'on se croit sur le point de la pénétrer, l'auteur se dérobe, nous ne dirons pas par la tangente, mais par l'épisode. Une historiette controversée, parfois démentie, voilà son principal argument. On peut étudier avec intérêt une thèse que l'on désapprouve lorsqu'elle est développée sinon avec talent, du moins avec une certaine suite dans les idées et une apparence de dialectique; mais il n'y a rien d'irritant comme de voir avancer des faits sans preuves que ne groupe aucun lien logique. M. Draper a un semblant de méthode, et il peut par ce trompe-l'œil abuser des esprits superficiels; mais il n'y demeure pas longtemps fidèle et il s'égare promptement dans d'interminables

divagations. Avons-nous besoin d'ajouter que son érudition fait souvent fausse route? Il est difficile de croire *a priori* que le même homme possède des connaissances supérieures à la fois dans la philosophie, l'histoire, la linguistique, la physiologie, la mécanique... Quoi encore? Presqu'à chaque page nous rencontrons une erreur de fait ou de doctrine. Comment les réfuter toutes en peu de lignes? Après avoir analysé et réduit, en quelque sorte, à leur plus simple expression des assertions innombrables et des récits dépourvus de critique, que trouve-t-on enfin? Rien. Nous nous sentons désarmés : on ne s'escrime pas contre le néant.

Le point de départ de l'auteur est un pur sophisme. Il assimile l'histoire de l'humanité et celle des grands groupes ethniques à la vie de l'individu. Pascal avant lui avait noté une analogie; mais de l'analogie à l'identité, il y a un abîme. Qu'un peuple, que l'ensemble d'un peuple passent par des phases semblables à celles que traverse un homme vivant en chair et en os, nous n'y contredisons pas. Mais affirmer que la collectivité suive absolument les mêmes lois que l'individualité, c'est tomber dans une erreur qui rappelle celle de Darwin faisant de la vie humaine, depuis la première apparition du germe jusqu'à la mort, le type de toute la série des êtres animés. Nous admettons que l'homme, ce microscome comme l'appelaient les anciens, résume dans son existence physique et dans son existence morale toutes les autres créatures; mais il ne les absorbe pas en lui, et ces créatures se développent parallèlement à lui, si l'on veut, mais en dehors de lui. De même l'histoire du genre humain ne peut pas être comprise dans l'histoire d'un homme quelconque : et d'ailleurs, quel homme choisirez-vous?

Draper s'imagine avoir fait une découverte quand il signale les influences extérieures sur l'homme considéré, soit comme individu, soit comme société. Mais sur ce point encore il n'est qu'un plaigiaire. Il a copié, amplifié tout au plus Montesquieu et sa théorie des climats. Qui a jamais douté de la puissance du milieu? Nous subissons cette puissance, mais il nous est donné de lutter contre elle, et de la vaincre. Les leçons de l'histoire que Draper invoque imprudemment se retournent contre lui. La civilisation, après avoir fleuri sur les bords privilégiés de la Méditerranée, où toutes les circonstances physiques la conviaient à séjourner, n'a-t-elle pas, en grande partie, abandonné ces contrées privilégiées par la nature pour se fixer dans les régions hyperboréennes dont les anciens ne

parlaient qu'en frissonnant? Pythagore, Platon, dont la vue se posait sur des sites ravissants, eussent-ils pu prévoir qu'un jour les régions presque inconnues, où s'élèvent actuellement Paris, Londres, Pétersbourg, deviendraient le foyer des arts, de l'industrie et d'un immense mouvement intellectuel? C'est la grandeur morale de l'homme, dans sa petitesse matérielle, de triompher des forces brutales de la nature et, comme l'a dit Pascal, de savoir ce que l'univers ignore. M. Draper ignore tout cela, et il triomphe naïvement, nous allions dire stupidement, parce que la science moderne a démontré, contrairement à ce que l'on supposait jadis, que la terre n'est pas le centre du monde.

Les Pères de l'Église, devant lesquels tous les chrétiens se sont inclinés, ne trouvent pas grâce devant le sophiste américain ; il leur fait l'étrange reproche de n'avoir pas été des savants; il les accuse de plus d'avoir méprisé la science. Nous sommes bien assuré que M. Draper n'a point lu les Pères de l'Eglise; à peine en a-t-il effleuré quelques-uns. S'il avait un peu pratiqué saint Augustin, par exemple, il n'ignorerait pas que le perspicace évêque d'Hippone recommande expressément de s'en rapporter aux savants quand il s'agit d'interpréter même les textes de l'Ecriture qui se rapportent à l'ordre de la nature, à l'organisation de l'univers. Ces grandes intelligences étaient bien loin de faire fi de la science humaine; seulement ils se contentaient de faire de la théologie, de la plus haute théologie qui ait jamais été faite et ne se piquaient pas d'être omniscients. Leur contradicteur d'aujourd'hui est loin de cette modestie : il traite de tous les sujets avec une assurance qui dissimule mal son insuffisance.

Son ouvrage, quelque mal digéré qu'il soit, produira une impression fâcheuse sur les ignorants et sur les demi-savants, parce qu'il y règne une connaissance superficielle de tout. C'est une manière de dictionnaire de la conversation. Rien de facile comme de donner le change aux esprits inattentifs en ne leur présentant qu'un côté des choses : Citons un exemple. Un chapitre est consacré au contraste désobligeant entre la barbarie de l'Europe chrétienne dans la première moitié du moyen âge, et l'éclat de la civilisation musulmane. Il faut avouer qu'à partir du cinquième siècle jusqu'à la fin du dixième, la chrétienté n'a pas beaucoup de noms à opposer à ceux qui attestent dans le monde de l'Islam un certain goût pour la culture littéraire et scientifique. Mais est-ce à la différence de religion qu'il faut

imputer cette inégalité? En aucune façon. Nous voyons, d'une part, deux races usées par l'âge et la corruption, la race latine et la race grecque, auxquelles la rudesse et la férocité germanique n'ont pas eu le temps d'infuser un sang nouveau; de l'autre, des tribus demeurées pour ainsi dire, vierges dans la solitude du désert et appelées, pour ainsi dire subitement à l'existence historique par une secousse extraordinaire. D'ailleurs il ne faut pas perdre de vue le caractère mesquin et factice de la civilisation arabe. Tout ce qu'on peut dire de leur architecture tant vantée, c'est qu'elle est jolie. Offre-t-elle rien qui approche de la sublimité de nos vieilles cathédrales? Leur littérature n'a pas enfanté un seul véritable poème épique. Draper s'étend sur les massacres qui souillent les annales de l'Occident, mais il a oublié de mentionner les querelles sanglantes des sectes mahométanes entre elles, les révolutions fréquentes de palais et ces dynasties que la révolte, le poignard et le poison, précipitent les unes sur les autres.

En définitive, l'ouvrage que nous étudions nous paraît inspiré en entier par une erreur de logique fondamentale qui en a vicié toutes les conclusions. Il assimile les découvertes purement scientifiques aux vérités d'ordre métaphysique et religieux, et engendre par là une inextricable confusion. En quoi, par exemple, la connaissance de la place qu'occupe la terre dans l'espace peut-elle influer sur les preuves morales de l'existence de Dieu, ou sur la question de savoir si Dieu a parlé aux hommes et leur a révélé le culte dont il veut être honoré? L'édifice élevé avec tant de peine par Draper pèche donc par la base. Il a beau accumuler matériaux sur matériaux : le ciment qui devrait les réunir fait défaut. Cette faiblesse du système avait été déjà mise en lumière avec autant de verve que de bon sens et d'autorité, dans un livre dont nos lecteurs ont conservé le souvenir et qui a été publié par M. E. Loudun, sous ce titre : *les Ignorances de la science sans Dieu*. Il était impossible de mieux montrer les incohérences et les contradictions de ce prétendu savant dévoyé.

Si le livre de M. Draper est la caricature de l'histoire, celui du docteur Janssen en montre la réalité.

II

L'émotion produite au-delà du Rhin par l'apparition de l'ouvrage de Janssen sur l'*Allemagne et la Réforme*, est attestée par ses quatorze éditions. Nous saluons avec joie la traduction française longtemps attendue, car la portée du livre s'étend bien au-delà du cadre que l'auteur s'était fixé. Il est hors de doute que les mêmes causes ont produit partout les mêmes effets, et que, par exemple, ce n'est pas l'Allemagne seule qui a dû bénéficier de l'action civilisatrice du christianisme et de l'équité du droit coutumier. L'écrivain allemand cite une multitude de faits pour corroborer sa double thèse. Que les chercheurs français et catholiques suivent son exemple et fouillent nos archives. Le principal mérite de Janssen n'est pas tant d'accroître la masse des documents que de condenser les résultats obtenus par ses prédécesseurs et de les ramener à deux ou trois grands faits qui dominent l'histoire du moyen âge. Désormais il demeure établi, qu'après une période d'élaboration qui a été longue et pénible mais non sans des intervalles de gloire et de prospérité, on était arrivé à un état très enviable au point de vue des avantages matériels, et que les classes prétendues sacrifiées par le système féodal jouissaient d'un bien-être étonnant dont elles furent malheureusement dépouillées plus tard. Ainsi se trouve détruit un préjugé trop répandu qui représente la Réforme comme une date d'affranchissement pour le peuple, et d'une plus humaine répartition de la richesse. En Allemagne, on ne jure que par Luther. Nous avons montré dans de précédents articles quelle était la pauvreté intellectuelle du réformateur. Janssen a passé au crible de la critique son action sociale. Son livre est pour la Réforme, précisément ce que le livre de M. Taine est pour la Révolution française. Les deux écrivains, que sépare toute la distance qu'on peut mettre entre un croyant et un libre-penseur, ont adopté un plan uniforme, ils procèdent au moyen d'une vaste enquête. Janssen a fondu dans un aperçu général les études partielles sur l'éducation populaire, l'instruction religieuse, les sciences et les arts, les conditions de l'économie rurale, les métiers, les classes ouvrières, le commerce et l'économie politique à la fin du quinzième siècle. Nous voudrions

donner à nos lecteurs une idée de quelques-uns des résultats inattendus auxquels il a été conduit.

Un mot d'abord de la propriété foncière. Avant la Réforme, une certaine quantité de terrains appartenaient à des paysans libres. Le droit de succession n'entraînait presque jamais le morcellement de la terre, le fils aîné héritait habituellement, non seulement de la propriété, mais encore des instruments de culture; ses frères et sœurs étaient entretenus de droit dans la maison et faisaient partie d'une sorte de « domesticité incongédiable ». Les colons formaient la majorité de la population agraire, ils avaient des droits héréditaires sur le sol qu'ils cultivaient et dont ils ne pouvaient être arbitrairement expulsés. Le seigneur n'ayant plus droit qu'à une simple redevance ou corvée, qui ne pouvait être augmentée, leurs biens devenaient des possessions à peu près aussi indépendantes que ceux des paysans libres. On ne voit presque nulle part que tenanciers ou colons fussent serfs. Le servage, devenu si fréquent à partir de la Réforme, n'existait plus guère que chez les paysans slaves de l'arrière Poméranie. Partout ailleurs, l'influence de l'Église avait fait prévaloir la loi sociale disant : Nous lisons dans l'Écriture : « Un homme ne doit pas appartenir à un autre homme. » Et l'axiome du droit impérial : « Les hommes sont à Dieu, le cens à l'empereur. » En général, l'aisance régnait dans les campagnes : on critiquait même souvent le luxe des simples laboureurs. Il n'était pas rare de voir le fils d'un cultivateur épouser la fille d'un noble ruiné.

Les droits et les devoirs réciproques des seigneurs et des colons étaient le plus souvent déterminés dans des « livres de sagesse » ou coutumiers. On y voit que les redevances consistaient en prix de fermages très modérés et en corvées durant lesquelles les paysans étaient nourris. Ainsi les chevaliers teutoniques de Prischingen étaient tenus de donner à leurs corvéables « du vin rouge, du bœuf et du pain de seigle ». Dans un coutumier, il est dit que le corvéable a droit à un repas composé de deux plats, et que « la viande doit déborder de quatre doigts des deux côtés du plat ». Ailleurs, le charretier qui conduit du vin a droit à deux sortes de pain, à deux sortes de viande et à deux sortes de vin. On recommande seulement de ne pas le laisser s'enivrer. Quelquefois la corvée consistait en une danse dans la cour du château : les danseurs recevaient de la bière et des gâteaux. Quant au mode de

perception des dîmes, les règlements témoignent de grands égards pour les pauvres gens. Il est défendu d'éveiller l'enfant dans son berceau, le coq perché sur le treillage ne doit pas être effrayé. Lorsque la femme du paysan est en couches, au lieu d'emporter le poulet qui est dû, on se contente de la tête, et on lui laisse le reste pour réparer ses forces. Si le seigneur réclame l'hospitalité d'un de ses colons, il laisse son épée et ses éperons à la porte. On sent que le souffle de l'Évangile anime toute cette législation.

Une des institutions les plus avantageuses aux pauvres gens de la campagne, c'est le *communal*. Le communal consiste en bois, prairies, pâtis, haies. Tout le monde y a un droit égal, même dans les villages appartenant à des seigneurs. Les paysans jouissent de l'eau, de la vaine pâture, du bois, du poisson, du gibier : le seigneur a besoin de leur permission pour faire couper du bois et le transporter au loin. On attribue un certain droit au communal, jusqu'aux « manants » dépourvus de toute propriété dans le village : on leur assigne un jardin, les fruits de quelques arbres, une portion de terre à cultiver durant un temps déterminé.

Le paysan avait donc ses droits et sa part des biens de ce monde, il avait aussi sa fierté. Comme le dit un livre contemporain, il se regardait comme en possession de la plus belle profession, car Dieu lui-même l'avait instituée dans le paradis. Et la chanson populaire ajoutait : « Le chevalier a dit au laboureur : « Je suis sorti d'une race illustre. » Le laboureur a répondu : « Mon rude travail supporte le monde. »

Il est incontestable que l'agriculture avait réalisé de grands progrès : presque partout les jachères finirent par disparaître. Un point curieux à noter : l'administration communal décidait souvent sur le mode de culture, fixait le temps des semailles, prescrivait le mode d'assolement, établissait des règlements sur l'élevage des bestiaux, l'irrigation des prairies, l'aménagement des forêts.

Il n'y a rien d'intéressant comme le tableau de l'administration d'un grand domaine ecclésiastique à Erfurt (1436-1516). L'intendant portait le titre de « maître de cuisine », comme si son principal rôle eût été de bien faire vivre les gens qu'il avait sous son autorité. Détail qui étonnera ceux qui croient encore à l'ignorance pendant le moyen âge, tout le personnel jusqu'aux bergers et aux filles de basses-cours devait savoir lire et écrire. La règle pouvait se résumer en quelques mots : ordre, activité, vigilance. Le maître de cuisine

devait entendre la messe tous les matins. Quand l'*Ave Maria* sonnait, tous les serviteurs se mettaient à prier.

Les cités et les campagnes n'avaient pas alors des intérêts distincts ou même opposés. Il existait des métairies jusque dans les agglomérations urbaines, et la plupart des riches bourgeois s'exerçaient eux-mêmes à la culture. Aussi le blé et la viande de boucherie étaient-ils plus abondants et, par conséquent, moins chers que de nos jours. On a calculé qu'à Francfort-sur-l'Oder, on consommait, au commencement du quatorzième siècle, douze fois plus de bœufs qu'en 1802.

Erfurt était célèbre pour la beauté de ses jardins; Mayence, Wurzbourg et Bamberg pour leurs parcs et leurs semis; Francfort, Nuremberg et Augsbourg étaient fières de leurs promenades émaillées de fleurs.

L'aisance générale s'étendait jusqu'aux serviteurs et aux journaliers. Il est établi, par la comparaison des prix, qu'en Saxe, entre 1455 et 1480, un journalier ordinaire pouvait gagner, en une semaine, de quoi se procurer un mouton et une paire de souliers; avec le salaire de vingt-quatre jours, un boisseau de seigle, vingt-cinq morues, un stère de bois, et deux ou trois aunes d'excellent drap. A Augsbourg, le salaire quotidien égalait le prix de cinq ou six livres de la meilleure viande. L'abbaye de Klostenenbourg, en Autriche, nourrissait ses ouvriers et leur donnait, en outre, 14 deniers par jour. Or, à cette époque, une livre de viande était taxée 2 deniers, une paire de souliers coûtait 16 deniers, un habit de paysan 24 deniers. Qui ne connaît le proverbe ancien : « Il fait bon vivre sous la crosse »?...

Les corporations rendaient de très grands services; elles entretenaient la bonne harmonie avec leurs membres et prévenaient les abus de la concurrence. Les statuts prescrivaient l'édification et l'assistance mutuelles, et ennoblissaient le travail. « Travaillons, lisons-nous dans l'*Exhortation chrétienne*, pour obéir au commandement de Dieu, et non uniquement pour le gain... L'homme travaille pour se procurer ce qui est nécessaire à sa vie et à celle des siens, et ce qui peut contribuer à le réjouir chrétiennement, mais il doit aussi travailler afin de pouvoir partager les fruits de son labeur avec les pauvres et les malades. » Cette union de la religion et de l'atelier est admirablement symbolisée par les artistes du temps qui représentent les saints occupés de quelque travail. La corpora-

tion était uniquement composée de vrais travailleurs, elle écartait avec soin les intermédiaires dont la multiplicité est une des plaies de notre époque. L'association fixait les salaires des compagnons et réglait les rapports entre les maîtres et leurs aides. Aucun maître n'avait le droit d'embaucher les ouvriers d'un confrère.

Les apprentis ne recevaient pas une moindre protection. Leur admission avait souvent lieu à l'Hôtel de Ville. « Le maître qui se charge d'un apprenti, disent les règlements du temps, doit le garder jour et nuit dans la maison, lui donner son pain, sa sollicitude, et le tenir enfermé entre la porte et le gond. » A l'apprenti, on recommande la soumission à son maître qui représente son père; il doit entendre la messe et le sermon le dimanche, lire de bons livres (il avait donc appris à lire). La corporation s'adressant au maître lui dit : « Sache que pour ta femme, tes enfants, tes frères, tes apprentis, tes domestiques, tu dois être maître en bon exemple. »

La base morale de tout édifice économique, c'est la propriété. Or il y a entre la notion actuelle de la propriété, et celle qui avait cours chez les anciens et qui tend à prévaloir de nouveau maintenant, toute la différence qui sépare le christianisme du paganisme. Tandis que le droit romain accorde au propriétaire une puissance absolue avec le droit d'user et d'abuser, c'est-à-dire de détruire sans aucun égard pour l'utilité commune, le droit chrétien proclamait, avec saint Thomas, « que les biens temporels, conférés d'en haut, appartiennent bien à l'individu qui les possède légitimement, quant à la propriété, mais que, quant à l'usage, ils appartiennent aussi aux autres qui peuvent trouver leur subsistance dans le superflu ». Cette maxime qui paraîtrait hardie de nos jours, était constante durant le moyen âge. Ainsi, à côté des droits on établissait les devoirs. Mais quelles étaient les origines de la propriété? En première ligne, on plaçait le travail. « Instruits par le témoignage de la sainte Écriture, écrivait un prieur des Chartreux, nous savons que Dieu et les hommes laborieux sont seuls véritables seigneurs de tout ce dont il nous est permis de faire usage ici-bas. » On comprenait fort bien, du reste, que le travail intellectuel n'a pas moins de valeur que le travail manuel. On se gardait de ranger parmi les oisifs les magistrats et les guerriers qui maintiennent l'ordre dans la cité, les ecclésiastiques qui enseignent la parole de Dieu et procurent les biens spirituels, mais on stigmatisait les spéculateurs à outrance et les usuriers. On poussait si loin le respect des droits

du travail qu'il était posé en principe, que celui dont les soins ont obtenu une récolte a droit aux fruits de cette récolte, et que partout où la culture améliore le sol, l'accroissement de valeur doit profiter à celui qui a procuré l'amélioration. Cette doctrine conduisait à investir peu à peu le colon d'une portion de plus en plus considérable de la propriété du sol, tandis que le droit du propriétaire foncier allait s'amoindrissant, jusqu'à ce qu'il se réduisît à une simple charge imposée à la terre et consistant en taxes et prestations. On sait que ces idées commencent à être en faveur en Angleterre. Le lecteur n'est-il pas frappé avec nous de l'analogie de plusieurs de ces théories avec certaines revendications des socialistes contemporains? Le tort de ces derniers est d'exagérer et de partir de principes faux; mais il faut bien avouer que quelques-unes des conclusions auxquelles ils aboutissent n'auraient pas été désavouées par les canonistes du moyen âge.

III. — IV. — V. — VI

La Renaissance, époque de transition entre le moyen âge que nous venons d'étudier et les temps modernes, présente, parmi ses types les plus curieux, le maréchal de Vieilleville, figure un peu négligée par les historiens. Ce guerrier, doublé d'un négociateur, avait conservé plusieurs des qualités et aussi des défauts de la période qui venait d'expirer. Loyal, chevaleresque, fidèle à son Dieu et à son roi, grand donneur de coups d'épés, quelquefois à tort et à travers, il débuta à quatorze ans pour passer sa dague au travers du corps du maître d'hôtel de Mme Louise de Savoie, mère de François Ier, qui refusait de lui rendre raison d'un soufflet violemment appliqué. Au terme de sa carrière, il commet une dernière violence sur la personne du gouverneur de Rouen, pour le punir de ne pas lui avait rendu tous les devoirs auxquels il prétendait comme commissaire royal. Entre ces deux esclandres un peu vives se déroule toute une vie consacrée à la France, et semée de traits admirables de désintéressement. Mme Coigniet nous initie dans sa prose alerte à tous les incidents de cette existence si mouvementée dans un siècle fécond lui-même en surprises et en contrastes. C'est plus qu'un portrait individuel, c'est aussi le tableau de toute une époque, avec ses mœurs guerrières, politiques, domestiques et souvent galantes.

L'auteur, qui a de l'esprit, de l'entrain, et beaucoup de lecture, a le grand tort de gâter ces avantages par des aperçus plus que contestables en matière religieuse. A quelle personne instruite fera-t-il croire, par exemple, que c'est l'hérésie qui a sauvé l'Allemagne? A-t-il oublié les horreurs de la guerre de Trente ans? Il en coûterait si peu à Mme Coigniet de supprimer quelques réflexions au moins déplacées!

M. A. Vandal, déjà avantageusement connu par son ouvrage sur *Louis XV et Elisabeth de Russie*, que l'Académie française a couronné, poursuit le cours de ses études et de ses succès. C'est encore l'Orient qui attire aujourd'hui son attention. L'historien raconte les efforts heureux du marquis de Villeneuve pour relever en Turquie le prestige affaibli de la France, et ranimer cet empire lui-même qui inclinait dès cette époque vers la décadence. M. Vandal ne se contente pas d'être narrateur, il est, en outre, peintre. Son tableau des mœurs de l'Orient resplendit des plus vives couleurs. Il a, de plus, le mérite d'exposer avec beaucoup de clarté la suite des négociations. Rien de brillant comme la description de la visite solennelle de l'ambassadeur dans l'intérieur du sérail; rien de délicat comme le fil d'Ariane qui nous sert de guide dans le labyrinthe des intrigues de toutes sortes au milieu desquelles se dégagea nette, franche et habile, la conduite de la France. Il s'agissait de faire accepter et prévaloir notre médiation entre la Turquie et ses deux voisines redoutables, l'Autriche et la Russie, qui l'assaillaient de concert. Le théâtre des compétitions s'étendait incessamment : les destinées de la Pologne étaient déjà compromises; la Suède, à notre instigation, se ranimait dans l'espoir de renouveler les jours glorieux de Gustave-Adolphe et de Charles XII. Villeneuve réussit à assurer à la France la prépondérance en Orient et à donner comme un regain de vigueur à l'empire ottoman, sans nous aliéner les rivaux qui nous disputaient l'influence sur les rivages du Bosphore. Avec cette figure sereine et énergique la physionomie brouillonne du fameux comte de Bonneval forme le plus étrange contraste. Cette existence inutile, et même scandaleuse, d'un aventurier doublé d'un rénégat porte avec elle son enseignement. A l'époque que ces pages retracent, la France, tout en soutenant indirectement l'empire turc, protégeait le catholicisme en Orient : le commerce de ses nationaux équivalait, à lui seul, au commerce du reste de l'Europe. Que nous est-il resté de cette hégémonie morale, de cette prospérité matérielle?

Nos conseils ne sont plus écoutés, notre pavillon se montre à peine. Cet effacement est un des fruits de la Révolution.

M. Glasson, membre de l'Institut, a entrepris une œuvre considérable, qui ne comprendra pas moins de huit ou neuf volumes : c'est une histoire du droit et des institutions de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Le tome premier (588 pages) se borne à l'étude de la Gaule celtique et de la Gaule romaine. On voit avec quelle ampleur l'auteur a embrassé son sujet : à la lecture, on s'aperçoit de la compétence avec laquelle il l'a traité. Voici son plan et sa méthode. Il partage l'histoire en un certain nombre de périodes, et chaque période comprend plusieurs chapitres. Les temps celtiques, la domination romaine, la formation de l'empire franc, le régime de la féodalité, celui de la monarchie absolue, l'époque révolutionnaire, enfin le dix-neuvième siècle, formeront autant de périodes distinctes et seront étudiées à part. Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les grands faits qui ouvrent une période, l'auteur fait connaître les sources du droit et des institutions qui le caractérisent. Il s'occupe ensuite de l'État et de ses institutions politiques et administratives : Après le droit public vient le droit privé consacré à la condition des personnes, à l'organisation de la famille, au régime des biens. L'organisation judiciaire, la procédure, le droit pénal sanctionnent ces droits. Les rapports de l'Église et de l'État terminent cette énumération qui, on le voit, est complète.

Dans le présent volume, M. Glasson remonte jusqu'aux époques préhistoriques dont il trace le tableau d'après les découvertes ou les conjectures de la science moderne : il explique la formation de la langue et de la nation françaises; d'après lui, nous sommes les descendants des Celtes et des Gaulois : ceux qui nous qualifient de race latine commettent une grossière erreur. La race est celtique ou gauloise; les institutions, romaines ou germaniques; la langue, latine. M. Glasson insiste sur l'état de demi-civilisation des habitants de la Gaule, lorsque César la conquit; il décrit leurs institutions politiques, civiles et religieuses. Cette portion, très étudiée, du reste, de son sujet, est moins connue que celle qui suit et qui a trait à l'organisation de la Gaule sous l'administration romaine. Cette double étude est indispensable à qui veut bien se rendre compte de notre état actuel, de notre esprit, de nos mœurs et de notre caractère national.

La question de l'introduction du christianisme en Gaule, de sa situation légale, de ses rapports avec l'opinion et avec le pouvoir, sous les Césars païens d'abord, puis sous Constantin et ses successeurs chrétiens, est traitée, en général, avec convenance. Il n'en coûte nullement à l'auteur de proclamer les bienfaits sociaux de la religion nouvelle, toutefois il restreint peut-être un peu trop son influence dans les premiers siècles de notre ère, et il nous semble qu'il fait la part trop belle à la philosophie stoïcienne ainsi qu'à l'humanité des jurisconsultes. Nous le trouvons aussi un peu indulgent pour les persécuteurs dont il admet trop facilement les prétendues raisons d'État. Quant à la constitution ecclésiastique, on pourrait relever plus d'une erreur sans doute involontaire. En général, l'auteur apprécie les choses religieuses, non pas en philosophe, ni en croyant, mais en politique; toutefois sa science et sa loyauté, si elles ne le préservent pas de toute inadvertance, l'amènent, presque toujours, à des conclusions qui ne diffèrent guère des nôtres.

L'accord est beaucoup plus complet entre nous et M. Albert du Boys, auteur du beau livre qui a pour titre : *l'Église et l'Etat en Angleterre*. Quel profit nos prétendus hommes d'État retireraient de la lecture de ce volume qui dissiperait leurs ignorances! Ils y verraient la honte et la stérilité finale des systèmes qui refusent d'accorder à la puissance spirituelle les droit et la part d'influence légitime, — nous oserons même dire prépondérante en certains cas, — dans le maniement des choses humaines. M. du Boys nous montre trois souverains, qui n'étaient pas certainement des princes médiocres, Guillaume le Conquérant, Henri II et Henri VIII, aux prises avec trois évêques, Lanfranc, saint Thomas Becket et l'illustre Fisher, évêque de Rochester. Dans ces mémorables conflits, quels personnages jouent les beaux rôles? Assurément, ce sont les prélats. Deux d'entre eux tombent victimes de leur zèle; mais la conscience publique et le jugement de la postérité les ont depuis longtemps vengés. Quant à leurs adversaires, l'un se voit contraint, par le soulèvement général de ses peuples, de faire amende honorable sur la tombe du martyr; l'autre paraît triompher extérieurement, mais sa mémoire reste frappée d'opprobre et son œuvre, fondée sur la force et la coalition des intérêts, est aujourd'hui en pleine décadence. Nous nous arrêtons de préférence sur la remarquable figure de Guillaume le Conquérant. Astucieux, violent,

impitoyable, cruel à ses heures par raison d'État, ce prince, doué après tout d'un véritable esprit politique, comprend la nécessité non seulement de respecter l'Église, mais de la protéger. M. du Boys signale avec sagacité son attitude au moment où il s'apprête à faire valoir ses droits à la couronne d'Angleterre : Guillaume invoque un grand intérêt social et religieux, il annonce l'intention de réformer l'Église saxonne. C'est la première fois peut-être qu'apparaît dans l'histoire une raison d'ordre supérieur et moral pour justifier une entreprise politique. Le conquérant tint parole et, par là, il mérita bien de la civilisation chrétienne. Notre auteur, qui ne se laisse pas abuser, sait fort bien faire la part des complaisances, des rigueurs et des méfiances contre la race vaincue. Son impartialité l'empêche même d'absoudre complètement à cet égard le grand évêque Lanfranc. Mais il prend soin, et nous l'en félicitons, de constater le résultat, en somme, bienfaisant de la conquête normande. Par là, il rentre dans la vérité de l'histoire et il achève de relever les erreurs qu'avait jadis accréditées M. Augustin Thierry, dans un ouvrage où il y a plus de prestige littéraire que de saine érudition historique. La discussion des points contestés n'est, du reste, ni sèche, ni froide. M. A. du Boys excelle à faire mouvoir et parler les personnages et il nous présente, de cette époque lointaine, des tableaux pleins de vie.

VII. — VIII. — IX. — X. — XI. — XII

Une société d'Histoire diplomatique vient de se fonder pour réunir ceux qui écrivent l'histoire diplomatique passée et ceux qui préparent l'histoire diplomatique future : les érudits et les diplomates. Le but qu'elle se propose est parfaitement exposé par son organe, *la Revue d'histoire diplomatique :* « A l'érudit, l'homme de la carrière donnera la clé de telle situation mal connue, dont il aura eu l'occasion de voir l'analogie dans un de ses postes. Ayant par expérience l'intelligence des choses diplomatiques, il pourra éclairer les recherches du collègue historien. Au diplomate, l'explorateur d'archives fournira telle pièce, tel souvenir, qui deviendra dans les mains du premier une arme précieuse. Enfin, l'aspirant-diplomate s'instruira, à l'une et l'autre école, des choses de sa future carrière. » La nouvelle revue rendra donc de réels services,

elle promet d'être intéressante. Son premier numéro contient *un Manifeste diplomatique de Voltaire*, par M. le duc de Broglie, et des études sur l'Autriche et la confédération germanique en 1850, par le baron d'Avril, ainsi que sur l'alliance de l'Allemagne et de l'Autriche en 1879, par M. Rothan. A cet ordre de travaux il convient de rattacher une consciencieuse brochure du comte de Chaudordy, sur *la France à la suite de la guerre de* 1870-1871. L'auteur déplore, au point de vue de l'influence extérieure, la retraite du maréchal de Mac-Mahon, et blâme la politique coloniale de M. J. Ferry. Justement préoccupé des maux que déchaîne la guerre, M. Defourny voudrait instituer, auprès du gouvernement, un grand conseil de droit des gens, formé de magistrats spéciaux, et fonctionnant à l'instar d'une haute cour de justice, pour l'examen et le jugement des justes causes de guerre. Il rappelle que les Romains avaient une institution analogue, le tribunal des Féciaux; mais il est douteux que les Féciaux aient jamais empêché aucune guerre, car il n'y a jamais eu de peuple plus belliqueux que les Romains. La meilleure garantie de la paix serait un ordre de choses européen, conforme aux droits et aux intérêts de toutes les nations, placé sous le haut patronage d'un arbitre impartial et en possession de la déférence universelle. Nous avons nommé le Saint-Siège.

Le livre que M. Robinet de Cléry vient de publier sous ce titre : *les Avant-postes pendant le siège de Paris*, mérite un accueil tout particulier. L'auteur y a jeté la parole chaude, élevée qu'il porte au prétoire. Auteur ou témoin, il a vécu ces péripéties diverses qui se succèdent dans son récit. Soit qu'il décrive, soit qu'il fasse des portraits, soit qu'il raconte, il est toujours intéressant, parce qu'il est vivant. C'est assurément un des meilleurs livres et des plus personnels qui aient été écrits sur ce sujet. Avons-nous besoin de dire qu'une philosophie chrétienne anime ces pages brillantes (1)?

Un autre livre, *Prêtres et soldats*, est de la même famille, et mérite les mêmes éloges. L'auteur, lui aussi, a pris part à un grand nombre des faits qu'il rappelle. Le théâtre des événements, c'est l'Algérie : il la suit pas à pas, depuis la prise d'Alger jusqu'à nos jours : il montre l'œuvre civilisatrice marchant ou s'arrêtant, selon

(1) Inutile de rappeler que cet ouvrage remarquable à tous les titres, a paru d'abord dans la *Revue du Monde Catholique*, et que c'est sur les instances pressantes de nos lecteurs que nous l'avons publié en volume, afin d'en populariser la lecture. — N. D. L. R.

que l'armée et le clergé se soutiennent ou marchent isolés. C'est une réponse topique à la laïcisation qui sévit aujourd'hui.

Nous signalerons enfin la nouvelle édition d'un livre estimé, *le Comte de Gisors*, par M. Camille Rousset. On sait quelle fut la courte et brillante carrière de ce descendant de Fouquet, fils du maréchal de Belle-Isle. M. C. Rousset, en faisant valoir les belles et rares qualités de ce jeune homme, qui avait déjà donné des preuves de connaissances étendues dans les affaires et l'art militaire, a raconté avec des détails précis et nouveaux la campagne de Hanovre, et tracé un tableau complet de l'organisation de l'armée française à cette époque. Ce livre est à la fois une biographie très intéressante et une belle page d'histoire.

Annonçons, en terminant, *l'Essai d'introduction à l'histoire généalogique*, par M. le vicomte Oscar de Poli, président du *Conseil Héraldique* de France, dont la compétence, l'érudition et le talent d'exposition ont su rendre cette histoire abrégée de la noblesse française aussi attrayante qu'instructive. (Chez F. Schmitt, avenue Carnot, 21.)

Léonce de la Rallaye.

MÉLANGES

Les chants de l'Église latine. — *Restitution de la messe et du rythme selon la méthode naturelle*, par M. Émile Burnouf, directeur honoraire de l'École d'Athènes. (Victor Lecoffre.)

« Que les anciens airs compris sous le nom de plain-chant aient été primitivement mesurés et rythmés, c'est ce dont on ne saurait douter aujourd'hui. » Ainsi débute M. Burnouf dans l'avant-propos de son consciencieux et savant ouvrage, dont cette affirmation est le point de départ. Et non seulement il énonce le fait, mais aussi, remontant jusqu'aux origines, il démontre qu'il ne pouvait en être autrement. Il ne se propose donc pas d'innover, mais simplement d'exciter l'attention du clergé, des maîtres de chapelle et des musiciens et de les forcer à se rendre compte eux-mêmes de la vérité de ses observations. Cette tradition, il ne l'a pas retrouvée d'un seul coup : les remarquables travaux des Bénédictins de Solesmes sur l'accentuation, les longues études comprises par la Commission établie par les archevêques, de Reims et de Cambrai, l'y ont fortement aidé, en lui ouvrant de larges horizons. Selon lui, — et nous le croyons dans le vrai, — le rythme a sensiblement disparu du plain-chant, du moment que « le peuple a perdu le sentiment de la prosodie latine qui le détermine ». En égalisant les syllabes, on a dû forcément égaliser les notes, et c'est ce qui a donné naissance à la monotonie du plain-chant à notes égales. Quant à la mesure, si l'on n'en trouve aucune trace dans les manuscrits, M. Burnouf attribue cette absence à ce que « la mesure étant fondée sur l'accent, on n'a pas songé à la marquer dans l'écriture musicale, au temps où l'accentuation était encore vivante ».

Il y a bien des années que l'on se préoccupe de cette intéressante question, aussi doit-on reconnaître qu'il s'est fait de notables

progrès dans l'exécution des chants d'église. Quelques maîtres de chapelle n'ont même pas attendu le livre de M. Burnouf, pour essayer d'en rythmer quelques-uns. Cet ouvrage vient donc à son heure et fort à propos pour éclairer le sujet, mettre en lumière quelques traits encore obscurs, généraliser et poser des règles fixes.

Afin de mieux faire comprendre sa théorie, le savant directeur honoraire de l'École d'Athènes consacre la moitié de son livre à de nombreux exemples de chants restitués, présentés dans un cadre ingénieux, qu'il appelle les *Drames chrétiens*.

Nous voudrions espérer qu'un maître de chapelle de la capitale se donnât au moins la peine de juger l'effet produit par quelques-uns de ces morceaux rythmés et mesurés d'après la méthode rationnelle indiquée par l'auteur des *Chants de l'Eglise latine*. Qui sait si ce ne serait pas le point de départ d'une réforme générale?

Il est inutile, pensons-nous, d'ajouter que la partie historique tient une large place dans cet ouvrage et qu'elle y est magistralement traitée. On y trouvera, par exemple, la liste des auteurs d'hymnes latines et des proses avec indication de leurs principales productions, depuis le quatrième jusqu'au quinzième siècle.

D. B.

FRANÇOIS LISZT, *Souvenirs d'une compatriote*, par Janka Wohl. (Paul Olendorff, éditeur.)

Voici un livre, qui n'est autre chose qu'un long et très intéressant panégyrique du grand artiste hongrois, écrit par une Hongroise. Si l'admiration déborde un peu trop dans ces pages souvent émues, si Wagner et son œuvre y sont admirés avec exagération, s'il est des récits parfois un peu risqués qui n'ajoutent rien à l'intérêt que l'auteur prétend attirer sur son héros, ces souvenirs n'en sont pas moins à recommander à tous ceux qui aiment et pratiquent l'art musical. Ils donnent bien le ton de l'époque et font aussi connaître, mieux que beaucoup d'autres livres, cette nation allemande, chez qui il n'est pas rare de rencontrer des types tels que cette princesse Wittgenstein, une des nombreuses amies de Liszt, qui, « depuis trente ans, s'est occupée à une œuvre philosophique, dont elle vient, de publier le *vingt-cinquième volume* ».

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Encore et toujours des crises ministérielles! C'est le sort de la République ou, pour mieux dire, c'est la condition des régimes parlementaires d'être exposés à ces perpétuelles vicissitudes politiques qui ôtent au gouvernement toute stabilité, au pays toute quiétude. On va de secousse en secousse, sans garantie du présent, sans sécurité pour l'avenir. On change d'hommes et de gouvernement; on change le plus souvent pour changer, et tout souffre de ces incessants changements : la politique, les affaires, les finances.

A son tour, le ministère Goblet est tombé : c'est le quinzième ou le vingtième depuis la République. Il n'aura vécu que cinq mois. En apparence, c'est le budget qui est la cause de sa mort. On peut même dire que le président du conseil avait été au-devant de sa chute, lorsque, en prononçant au Havre, avant la reprise de la session, un discours qui ne compte plus aujourd'hui que dans la collection des innombrables harangues ministérielles absolument oubliées après avoir paru importantes, il a déclaré que de nouvelles économies étaient impossibles après celles qui avaient été réalisées par le gouvernement lui-même dans son projet de budget et que l'équilibre budgétaire ne pouvait être trouvé que dans une augmentation des impôts. C'était se livrer d'avance à la commission du budget, nommée précisément pour opérer des économies et réaliser la promesse faite au pays dans ces deux mots devenus la formule financière de la gauche : ni emprunts, ni impôts nouveaux. Cette formule, M. Camille Pelletan l'avait traduite dans le rapport présenté au nom de la commission du budget, en exigeant seulement que ce fût le gouvernement et non la commission qui trouvât le moyen d'équilibrer le budget à l'aide d'économies, sans impôts nouveaux ni emprunt. Il lui avait été facile de prouver que les économies annoncées par le ministre des finances n'étaient qu'apparentes et

que, en réalité, le budget de 1888 surpassait encore celui de 1887 en dépenses. Pour 1887, on s'était contenté des promesses ministérielles et on avait voté tel quel le budget; pour 1888, les réformes promises étaient nulles, les économies annoncées n'étaient que fictives. Après avoir eu un budget d'attente, pouvait-on se contenter d'un budget de déception? Bref, la commission concluait, par l'organe de son rapporteur, au renvoi du budget au gouvernement avec un ordre du jour indiquant que les économies contenues dans le projet budgétaire de 1888 paraissaient insuffisantes à la Chambre des députés et invitant le gouvernement à lui présenter de nouvelles propositions.

Assurément, la commission était dans son rôle en laissant au gouvernement l'initiative des économies. La commission du budget n'est qu'une commission d'examen et de contrôle; c'est au ministre des finances à dresser le budget et à proposer les réductions de dépenses comme les augmentations de recettes. Mais ce respect subit des attributions du gouvernement, ce zèle pour l'exacte observation des règles constitutionnelles n'étaient-ils pas quelque peu étranges de la part d'une commission qui n'a pas hésité à user du droit d'initiative toutes les fois qu'il s'est agi d'opérer des réductions sur les crédits du budget des cultes? D'ailleurs, dans la circonstance, tout en réservant l'initiative gouvernementale, ne convenait-il pas de venir en aide à un ministère qui se déclarait prêt à réaliser toutes les économies que la commission, lui indiquerait, et le président du conseil n'avait-il pas le droit de se plaindre devant la Chambre des députés que la commission, au lieu de l'éclairer, au lieu de collaborer avec lui à l'amélioration du budget, avait préféré le mettre dans la situation de se retirer, faute de pouvoir trouver par lui-même les 30 millions d'économies nouvelles que réclamait la commission?

En réalité, l'intérêt du budget n'a été que le prétexte de la chute du ministère Goblet. Ce n'est pas le refus du cabinet de proposer de nouvelles réductions de dépenses qui a provoqué le vote de l'ordre du jour, à la suite duquel il a dû donner sa démission. Et, en effet, il n'y avait point là de refus, mais l'aveu d'une impossibilité plusieurs fois proclamée par le président du conseil et le ministre des finances. Si vraiment, le ministère se trompait, s'il était en son pouvoir de faire ce qu'on lui demandait, rien n'était plus simple pour la commission et pour la Chambre que de lui fournir les indi-

cations qui lui auraient facilité sa tâche. La vérité est qu'il se présentait une occasion d'en finir avec le ministère et qu'on en a profité.

Depuis longtemps, bien qu'il n'ait vécu que quelques mois, le cabinet Goblet était condamné par certains groupes et surtout par certains hommes de la majorité, soit qu'il parût aux uns trop engagé avec les opportunistes et pas assez favorable aux réformes radicales, aux autres, au contraire, trop complaisant pour les radicaux, soit surtout qu'il renfermât certains éléments dont plusieurs voulaient se débarrasser à tout prix, et en particulier le général Boulanger, devenu plus que jamais suspect aux opportunistes par ses allures dictatoriales. Il a suffi du prétexte du budget pour grouper ces diverses oppositions et former une majorité contre le ministère, avec l'appoint des voix de la droite. Celle-ci était dans son rôle et dans son devoir en profitant de l'occasion pour renverser un cabinet dont elle n'a eu qu'à se plaindre. Elle ne pouvait oublier que M. Goblet a pris à son compte les funestes lois sur l'enseignement primaire et déclaré publiquement qu'elles constituaient l'œuvre la plus utile et la plus importante de la République; elle ne pouvait manquer surtout d'user du moyen qui lui était offert d'ajourner le vote de la nouvelle loi d'organisation militaire présentée par le général Boulanger, loi de désorganisation pour l'armée, au jugement des hommes les plus compétents, loi de persécution religieuse puisqu'elle astreint les séminaristes à l'obligation du service militaire. Cette considération était un motif suffisant pour la droite de voter contre le ministère. C'était beaucoup, en effet, de gagner du temps, à la faveur d'une crise qui peut faire disparaître d'elle-même, avec un nouveau ministre de la guerre, la loi militaire ou du moins remettre au second plan la discussion de cette loi.

En réalité, le ministère Goblet n'est pas tombé sur le budget. Il n'y a eu là qu'un prétexte. Le déficit ne pouvait être particulièrement imputé au cabinet actuel et il n'eut pas été juste de s'en prendre uniquement à lui de l'impossibilité d'établir l'équilibre sans nouvelles ressources. Comme le disait un journal républicain, la situation budgétaire sous laquelle il a succombé, du moins en apparence, n'est pas son œuvre. « Celui-ci n'en saurait être personnellement rendu responsable. Les Chambres antérieures et les ministères précédents y ont tous travaillé. C'est l'héritage commun du parti républicain tout entier. » Voilà la vérité. La situation finan-

cière est le résultat de fautes accumulées dont le ministère Goblet n'a que sa part. On le voit à la difficulté qu'il y a eu de former un nouveau cabinet. Les hommes qui avaient le secret d'équilibrer le budget au moyen d'économies seulement, les hommes qui possédaient un plan de réformes administratives assez complet pour dispenser de recourir à l'emprunt ou à l'impôt, auraient dû se trouver tout de suite après la chute du ministère Goblet et s'offrir pour le remplacer.

Loin de là, peu de formations de cabinet auront été aussi difficiles et aussi laborieuses que celles-là. Il n'aura pas fallu moins de quinze jours pendant lesquels on a essayé tour à tour de tous les hommes et de toutes les combinaisons possibles pour arriver à constituer un ministère qui n'en est pas un, puisque, de l'avis de tous, il n'est pas viable. Le président de la République a été successivement de M. de Freycinet à M. Floquet, de M. Clémenceau à M. Duclerc, de M. Brisson à M. Raynal, sans pouvoir trouver son homme. Ceux qui recevaient à tour de rôle, et quelquefois simultanément, la mission de réunir les éléments d'un ministère, voyaient, après de vaines tentatives, tous leurs plans échouer. La crise revenait sans cesse à son point de départ. L'idée première avait été la combinaison d'un ministère de concentration républicaine présidé par M. de Freycinet. Après un insuccès complet, le mandataire de la première heure y est revenu, sans pouvoir mieux réussir qu'au commencement. En vain tous les oracles de l'Élysée, de la Chambre des députés et du Sénat étaient-ils consultés l'un après l'autre; en vain tous les officieux offraient-ils leurs services, rien n'aboutissait. Il a fallu en venir à M. Rouvier lui-même, personnage de deuxième et troisième ordre, pour trouver un chef au nouveau ministère et des collaborateurs, des Bousquet, des Hérédia, des Dautresme, des Barba, que l'appât du portefeuille pouvait déterminer à être ministres d'un jour.

A cette nouvelle crise il n'y avait que deux solutions logiques : ou un essai de ministère radical, sous la présidence de M. Clémenceau, avec les principaux membres de la commission du budget, ou une tentative de déplacement de la majorité par la formation d'un ministère modéré, s'appuyant sur la droite. Dans un cas, l'extrême-gauche eût été mise à même d'appliquer son programme de réformes administratives pour l'équilibre du budget, et la Chambre en eût jugé à l'œuvre; dans l'autre, on remplaçait la concentration répu-

blicaine vainement cherchée jusqu'ici dans l'accord des opportunistes et des radicaux par un nouveau groupement des éléments de la Chambre sur un programme conservateur. Les deux solutions ont eu leur moment de faveur; un jour, M. Clémenceau avait été appelé à l'Élysée et s'était mis en rapport avec MM. Camille Pelletan et autres de la commission du budget; un autre jour, M. de Mackau, président de l'union des droites, s'y était rencontré avec MM. Duclerc et Ferry. Ni l'un ni l'autre de ces partis n'a tenu devant la difficulté de le mettre à exécution.

Dans toutes ces combinaisons aussitôt avortées que conçues, on s'est heurté à des noms et à des choses contradictoires. Il n'en pouvait être autrement. Dans une Chambre où il n'y a que des groupes et pas de majorité, des intérêts rivaux et pas de principes communs, la composition d'un ministère est nécessairement une entreprise des plus difficiles, surtout quand on en est au dernier essai. Après celui-ci, qui ne durera pas, il ne restera plus que la dissolution; mais c'est une extrémité devant laquelle reculeront également et M. Grévy et le Sénat et la majorité de la Chambre. Et alors qu'adviendra-t-il? A quelle impuissance et à quelle anarchie aboutira-t-on?

C'est cette situation inextricable, sans issue, qui fait l'importance et la popularité du général Boulanger. On croit avoir en lui l'homme du dénouement. Chose étrange! Pendant que les radicaux s'appuient ouvertement sur le jeune ministre de la guerre, dont la personnalité bien plus que le déficit budgétaire, a été la pierre d'achoppement de de toutes les négociations de la crise, les conservateurs comptent secrètement sur lui. Pour les premiers, son épée doit protéger l'avènement du radicalisme; pour les seconds, elle doit tirer le pays de l'anarchie républicaine. Est-elle vraiment de taille à faire de si grande besogne? Jusqu'ici, M. Boulanger paraît plus désireux d'occuper l'opinion de lui, que capable de jouer un rôle important dans les destinées du pays.

Ce que l'on constate au milieu de toutes ces vaines agitations parlementaires et du désarroi gouvernemental, c'est l'accroissement continu du parti socialiste révolutionnaire. Pendant que le gouvernement et les Chambres s'épuisent en conflits sans cesse renouvelés, la Commune reprend régulièrement possession de Paris. Les dernières élections municipales lui ont fait faire un nouveau pas. On aurait cru après les quatre années d'existence du Conseil municipal parisien, dont les pouvoirs viennent d'expirer, et devant

les preuves réitérées de son furieux esprit de secte, que Paris ne pouvait pas être plus mal représenté. Les résultats électoraux annoncent que le nouveau Conseil municipal sera pire que l'ancien. La petite minorité conservatrice ne s'est accrue que d'un seul membre, elle comptera onze représentants au lieu de dix. C'est tout le progrès que le parti conservateur a fait depuis quatre ans, quoi qu'il faille compter aussi pour quelques-uns de ses candidats une augmentation notable de voix dans plusieurs arrondissements. En revanche, sous le nom de radicaux autonomistes ou de socialistes révolutionnaires, le parti démagogique s'est augmenté au point de former les deux tiers dans la nouvelle assemblée. Les opportunistes ont presque disparu et ne peuvent plus compter. Le socialisme est maître du Conseil municipal de Paris, et tout prêt, par conséquent, d'être maître de la capitale, et avec elle, du gouvernement et de la France. Le vote est significatif. La population parisienne s'est prononcée, en grande partie, pour l'autonomie communale. Mais ce n'est pas seulement une mairie centrale élue par le conseil ni un régime municipal analogue à celui des autres communes qu'elle veut; c'est la révolution violente que cette masse d'exaltés et d'affamés réclame avec l'autonomie communale. Le despotisme démagogique nous menace de plus en plus. Et que n'a-t-on pas à en craindre avec un gouvernement dont tout le courage vis-à-vis de l'ancien Conseil municipal s'est borné à annuler quelques-unes de ses délibérations les plus excessives? Comment en agira-t-il avec le nouveau?

Le gouvernement qui, sous les divers ministères qui l'ont représenté, a toujours été si faible envers le parti démagogique, aura à compter avec cette nouvelle recrudescence de l'esprit révolutionnaire à Paris, qui s'est accusée non seulement dans les élections municipales, mais aussi dans le scrutin du dimanche 22 mai pour la nomination d'un député. Un seul candidat s'était présenté, le citoyen Mesureur, « candidat républicain radical socialiste ». Avec un pareil titre, qui le dispensait de tout programme, il a obtenu 220,000 voix. Ses partisans eux-mêmes, les journaux qui soutenaient sa candidature n'osaient espérer même qu'il réunirait pour la validité du scrutin les suffrages du quart des électeurs inscrits. Il a dépassé de 60,000 voix ce minimum légal. La plupart des suffrages exprimés sur le nom de M. Mesureur appartiennent en réalité au socialisme, à la Commune. Et c'est dans les jours anniversaires de cette sanglante

semaine de mai 1871 qui vit les massacres des otages, l'incendie de Paris, la guerre civile dans les rues, qu'il s'est trouvé 220,000 électeurs parisiens pour en glorifier le souvenir et pour appeler le retour d'un régime d'anarchie et de sang!

Ces progrès menaçants de la Révolution ne sont pas faits pour décider les gouvernements européens à s'associer aux fêtes du centenaire de 89, auxquelles la République les a quelque peu impudemment conviés. L'un après l'autre ils ont décliné l'invitation qui leur en était faite. L'Europe monarchique manquera à l'Exposition soi-disant universelle de l'anniversaire de la proclamation des principes de 89. La République tiendra toute seule, s'il lui plaît, sa grande foire internationale, à moins qu'elle ne se décide à suivre les conseils de ses amis prudents qui l'engagent à fêter chez elle, pour son compte et d'une autre manière, l'anniversaire de la Révolution, et à prendre n'importe quel prétexte, même celui du défaut de temps, pour ajourner tout doucement l'Exposition annoncée.

C'était déjà une témérité, dans l'état du pays et surtout dans la situation générale de l'Europe, de décreter, l'année dernière, l'ouverture d'une Exposition pour 1889. Les circonstances politiques et économiques étaient aussi peu favorables que possible à une entreprise qui suppose avant tout des temps de calme et de prospérité. Même dans les meilleures conditions, ces grandes exhibitions organisées à grands frais offrent de tels inconvénients qu'on peut douter qu'elles soient jamais avantageuses à l'industrie et au commerce d'un pays. Les économistes eux-mêmes qui vantaient sous l'Empire les avantages de ces grands marchés des nations sont bien revenus aujourd'hui de leur enthousiasme, et plusieurs condamneraient volontiers l'institution de ces bazars modernes ouverts aux cinq parties du monde. On fait justement remarquer qu'il n'y a aucun motif, surtout sous un régime de libre échange, de convier toutes les nations à étudier sur place nos procédés de fabrication, nos secrets industriels, nos outils et nos produits. C'est leur fournir des moyens de concurrence et les enrichir à nos dépens. Ces expositions ne sont déjà que trop dispendieuses par elles-mêmes. La dernière, celle de 1878, a laissé un déficit de près de quarante millions. Au lieu de servir à la prospérité du pays, elle lui a coûté une somme considérable que les contribuables ont eu à fournir. Ce serait se faire illusion de croire qu'avec les hommes et les procédés financiers d'aujourd'hui, la prochaine Exposition doive donner un excédent de

recettes sur les dépenses. Des calculs très plausibles portent à 50 ou 60 millions la charge qu'elle imposerait aux contribuables. C'est l'expérience de l'inutilité et même des inconvénients des expositions qui en a détourné l'Angleterre. Elle y a renoncé depuis 1862, après en avoir pris l'initiative, il y a près d'un demi-siècle. Les autres nations ne paraissent pas moins désabusées de ces sortes d'entreprises. Nous aurions dû nous inspirer de leur exemple, surtout à une époque aussi troublée que celle que nous traversons et où toutes nos forces et toute nos ressources doivent être concentrées vers l'œuvre de la défense nationale.

La situation, en effet, reste toujours critique du côté de l'Allemagne. Toute crainte ne saurait avoir disparu à la suite de la solution pacifique qu'a reçue l'incident de Pagny. Certes, la France et son gouvernement ont fait preuve d'une grande patience en se contentant pour toute réparation de la mise en liberté de M. Schnaebelé. Un dénouement si mesquin, après un attentat si flagrant, n'eût pas suffi à l'amour-propre national, s'il n'y avait eu dans la nation un désir réel de la paix, ou plutôt, si la perspective d'une lutte avec l'Allemagne n'eût inspiré la plus extrême modération. Après cela, il est évident que la France ne désire pas la guerre, et tout ce qu'on pourrait lui reprocher, ce serait de se tenir prête à la faire. La paix devrait donc être assurée à jamais. Pour que la France ait résisté à une provocation aussi ouverte et aussi directe de l'Allemagne, il faut qu'elle soit bien décidée à n'accepter la guerre qu'à la dernière extrémité.

Dans une circonstance moins importante, le gouvernement a donné une nouvelle preuve de son désir d'éviter tout prétexte de conflit avec l'Allemagne. On savait que les représentations du *Lohengrin* de Wagner devaient être l'occasion de manifestations bruyantes, où certaines susceptibilités d'un patriotisme plus ou moins sincère se seraient fait jour, au risque de devenir offensantes pour l'Allemagne. Une première fois ajournées, par mesure de précaution, elles ont été définitivement suspendues à la suite de scènes assez violentes de rue, contre lesquelles les adeptes de la musique de l'avenir demandaient au gouvernement de protéger leur goût de *dilettanti* germaniques. Le ministère a sagement fait de ne pas mettre la police au service de ces passions musicales intempestives. La musique de Wagner ne valait pas qu'on s'exposât à des manifestations dont l'Allemagne aurait pu profiter pour nous cher-

cher querelle de nouveau. Là encore, nos gouvernants ont montré un esprit de modération conforme au sentiment de la majorité du pays.

Ce n'est donc point la France qui menace de troubler la paix en ce moment. Mais les dispositions sont-elles aussi pacifiques du côté de l'Allemagne? Est-il démontré que M. de Bismarck n'ait pas voulu chercher dans l'incident de Pagny une cause de conflit et qu'il n'ait renoncé si facilement à ses projets que pour n'avoir pas réussi à faire prendre à la France le rôle d'aggressenr qu'il voudrait lui donner?

S'il n'en est point ainsi, le chancelier de l'empire aurait dû désirer, tout le premier, que le silence et l'oubli se fissent sur un incident aussi étrange. La sagesse, la simple courtoisie diplomatique, le voulaient ainsi, après la conclusion d'une affaire dans laquelle la France s'était montrée si facile. Que signifie donc le procès par contumace intenté à M. Schnæbelé et que la cour suprême de Leipzig va juger, avec un éclat accoutumé? Est-ce simplement pour faire condamner le commissaire de Pagny comme coupable et traître envers l'Allemagne? Mais tous les crimes qu'on pourra lui reprocher contre la sûreté de l'État allemand ne seront jamais que des services rendus à son pays. L'accusation est absurde, à moins que le procès de M. Schnæbelé ne soit le procès de la France. Mais dans quel but M. de Bismarck veut-il se composer une affaire criminelle de tous les griefs que le patriotisme français peut lui fournir? Ne cherche-t-il pas à se donner un nouveau prétexte contre nous? Et n'est-ce pas une nouvelle provocation qu'il adresse à la France? Si telles sont les intentions de M. de Bismarck, il faudra, pour que la paix soit maintenue, que la France fasse taire de nouveau son amour-propre, qu'elle réprime les mouvements de son patriotisme, qu'elle ignore même le procès de Leipzig.

Cependant, les dispositions les plus conciliantes envers un vainqueur si irritable ne sauraient faire perdre de vue à la France le souci de sa propre sécurité. Quelque émotion qu'ait causée en Allemagne l'annonce d'un essai de mobilisation de corps d'armée à l'automne prochain, les susceptibilités de Berlin ne doivent pas faire renoncer à une expérience qu'on juge nécessaire pour la défense du pays. Au surplus, les déclarations pacifiques de M. Goblet à propos du vote du crédit par les Chambres, déclarations renouvelées dans son discours du Havre, et qui engagent le nouveau cabinet

comme le sien; l'exiguité même du crédit de 4 millions, qui ne peut convenir qu'à une opération toute partielle; enfin, les dispositions prises pour que l'essai de mobilisation, restreint aux régions du sud ou de l'ouest, ne présente aucun caractère inquiétant, tout cela répond suffisamment aux objections que le gouvernement allemand pourrait être tenté de soulever contre une mesure si légitime de précaution. Cependant il n'est pas certain que le chancelier de l'empire ne prenne de là quelque nouveau grief contre nous. Comment ne pas le suspecter d'un mauvais vouloir systématique à notre égard et peut-être même d'un parti pris de pousser à bout notre patience, quand on voit l'autorité allemande continuer à prendre en Alsace des mesures propres à surexciter la population et, par conséquent, à froisser le patriotimse français? Les arrestations réitérées de personnes soupçonnées d'attachement à la France, l'ordre de ne plus employer que l'allemand à l'école, et, en dernier lieu, cette espèce de répétition en petit de l'incident de Pagny, à l'égard de deux employés français de chemins de fer, arrêtés comme suspects d'attentat contre un poteau frontière, ce sont là des mesures d'hostilité, plutôt que d'administration, qui visent la France autant que l'Alsace-Lorraine. Il est difficile de ne pas voir que, depuis quelques mois surtout, M. de Bismarck suit à notre égard un système de provocation qui ne témoigne pas d'un véritable désir de maintenir la paix entre les deux peuples. Sa conduite et le langage de ses journaux sont tels, qu'on en vient à douter qu'il puisse dépendre de notre sagesse et de notre modération d'empêcher l'Allemagne de suivre les desseins belliqueux de ses gouvernants et d'ôter tout prétexte à une agression dont M. de Bismarck et de M. de Moltke ne semblent attendre que l'occasion.

Dans les conjectures actuelles, pourrions-nous encore compter sur la Russie, comme en 1875? A cette époque l'intervention du czar nous sauva d'un danger qui semblait imminent. Jalouse du relèvement de la France, l'Allemagne ne méditait rien moins qu'une nouvelle guerre pour abattre notre puissance renaissante. Son grand ministre et les chefs de son armée jugeaient qu'il était temps d'arrêter la reconstitution de nos forces militaires et de prendre les devants sur une future revanche. Il y eut un moment, en 1875, où l'on put croire qu'elle allait mettre à exécution des menaces qui n'étaient que trop réelles. La France n'avait plus à compter que

sur la Russie. Notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, M. le général Le Flô, s'employa, avec l'empressement le plus patriotique, à nous obtenir la protection du czar. Ses démarches réussirent, et la France fut préservée d'une attaque où elle eût succombé. On le savait et il était inutile qu'un récit arraché à notre vieil ambassadeur par un ami trop pressé de lui donner la publicité du *Figaro*, vînt nous révéler toutes les circonstances de l'incident de 1875, au prix des plus regrettables indiscrétions. Autant la Russie avait mérité, à cette occasion, notre reconnaissance, autant elle doit nous savoir mauvais gré des révélations du général Le Flô. Il y a des secrets diplomatiques qu'il faut savoir garder entre États. En 1875, la Russie avait bien voulu agir directement en notre faveur et montrer à l'Allemagne qu'elle n'approuvait pas une agression de sa part; mais si elle avait pu croire qu'on livrerait un jour à la publicité les témoignages de son intervention tout amicale, au risque de troubler ses bonnes relations avec l'Allemagne et même de la compromettre auprès de ce dernier État, elle aurait hésité à prendre un rôle qui pouvait nuire, à ce point, à ses propres intérêts. Après la publication des documents diplomatiques relatifs à l'incident, l'Allemagne sait, en effet, aujourd'hui que le czar ne s'est pas employé seulement au maintien de la paix, mais qu'il condamnait la politique perturbatrice de M. de Bismarck et que sa faveur était pour la France; elle sait que le concours moral, que l'intervention énergique de la Russie nous étaient assurés en cas de conflit avec elle et que son empereur était notre protecteur décidé dans le danger. De telles révélations ne peuvent avoir pour effet que de tendre les rapports entre l'Allemagne et la Russie, ou, au contraire, de détacher la Russie de nous, et de la rejeter entièrement du côté de l'Allemagne. C'est à quoi contribuerait une indiscrétion analogue à laquelle M. de Bismarck vient de se livrer vis-à-vis de l'Autriche et qui dénote une évolution de l'Allemagne vers la Russie. Le chancelier de l'empire vient, en effet, de faire publier dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* toute une série d'articles pleins de révélations fort désagréables pour l'Autriche, sur les circonstances qui ont amené l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine en 1878. L'Autriche peut voir maintenant qu'elle joue un rôle de dupe dans son alliance avec l'Allemagne, et qu'elle n'aurait rien à attendre d'elle dans le cas où les menées de M. de Bismarck pour la faire intervenir activement dans la question bulgare en pré-

qui, prenant selon les pays différents noms, s'annoncent tous également comme les précurseurs de la révolution sociale; en Amérique aussi, on a vu se former une vaste organisation ouvrière, dont les progrès ne laissent pas que d'avoir un certain caractère inquiétant. Il existe depuis un certain nombre d'années, au Canada et aux États-Unis, sous le nom d' « Ordre noble et saint des Chevaliers du travail », une association d'ouvriers, qui compte déjà plus de cinq cent mille adhérents. Son histoire est courte. Fondée à Philadelphie, en 1869, par un ouvrier tailleur du nom d'Urich Stevens, sous la loi du serment et du secret, et avec une organisation assez semblable à celle des Loges maçonniques, l'ordre s'est accru rapidement, surtout depuis 1878, où un autre ouvrier, Towence Cowdarly, catholique déclaré, élu grand maître de l'ordre, fit abolir le serment et le secret et réformer les statuts. Condamné d'abord par les évêques du Canada, à cause de ses attaches avec la franc maçonnerie, l'ordre était resté sous le coup des censures ecclésiastiques, même après avoir renoncé aux procédés des sociétés secrètes. Son but avoué n'est pas mauvais en soi : l'ordre poursuit l'amélioration matérielle et morale des classes ouvrières; il cherche à répandre parmi elles des notions justes et sensées sur leurs droits, et à leur fournir les moyens de les défendre et de les faire valoir, en répudiant ceux de la violence. Peu favorable aux grèves, il conseille aux ouvriers de recourir de préférence à l'arbitrage, et, en général, il préconise les méthodes pacifiques comme la voie la plus sûre pour obtenir les réformes nécessaires.

En cela, l'ordre américain des chevaliers du travail, quoique ses efforts tendent aussi à une nouvelle organisation sociale, diffère complètement des sociétés et syndicats socialistes d'Europe. L'association se propage rapidement en Amérique et ses progrès ne pouvaient laisser l'épiscopat indifférent; d'autant plus que les deux tiers de ses membres sont catholiques. Son existence regardait l'Église. Un mémoire du cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, appuyé par le cardinal Manning, archevêque de Westminster, a soumis la question au Saint-Siège. Au nom de l'épiscopat des États-Unis, l'éminent prélat y disculpait l'Ordre des chevaliers du travail des accusations qui l'avaient fait condamner précédemment par le Saint-Office au Canada et demandait pour l'Amérique la levée des censures. L'Église n'avait point à se prononcer sur le but ni sur l'organisation matérielle de cette association, ni même sur les

dangers qu'elle pourrait faire courir aux capitalistes et aux patrons en changeant de conduite et d'esprit. Devant les raisons données en faveur de l'association et d'après le témoignage de l'épiscopat américain, qui attestait que l'ordre des chevaliers du travail ne présentait point de principes ni de règlements contraires à la loi divine et ne pouvait être assimilé aux sectes maçonniques, le Saint-Siège a déclaré par l'organe de la congrégation du Saint-Office que cette association, telle qu'elle existait aux États-Unis, pouvait être tolérée dans ses conditions actuelles, et il a absous ses membres des censures antérieures, pourvu qu'ils promissent obéissance aux futures décisions de l'Église.

Les agissements, coupables ou légitimes, de la classe ouvrière dans l'ancien et dans le nouveau monde, les progrès universels des idées démocratiques, les aspirations générales du peuple vers un nouvel ordre de choses, montrent toute l'importance qu'a prise de nos jours la question sociale. C'est la grande, c'est même, pourrait-on dire, l'unique question de l'avenir, unie comme elle est à la question religieuse. Dans son mémoire au Saint-Siège, le cardinal Gibbons disait : « Quiconque médite bien les voies par lesquelles la Divine Providence guide l'histoire contemporaine, ne peut manquer de reconnaître la part importante qu'y prend à présent, et que doit y prendre dans l'avenir, le pouvoir du peuple. Nous voyons avec une profonde tristesse les efforts du prince des ténèbres pour rendre ce pouvoir dangereux au bien social, en soustrayant les masses populaires à l'influence de la religion, et en les poussant dans les sentiers pernicieux de la licence et de l'anarchie. » Là, en effet, est l'immense péril du monde moderne. Si tout ce mouvement populaire qui remue les vieilles sociétés continuait à suivre les voies de la Révolution, c'en serait fait du monde; mais l'Église veille et c'est un sujet d'espérance pour l'avenir de la voir en Amérique exercer son influence et prendre la direction des masses populaires. « Jusqu'ici, disait de son côté le cardinal Manning, le monde a été gouverné par des dynasties; désormais le Saint-Siège a à traiter avec le peuple et avec des évêques en rapports étroits, quotidiens et personnels avec le peuple. » S'il doit en être ainsi dans l'avenir, l'action de l'Église n'en sera que plus importante et plus nécessaire.

En Irlande, où la question agraire depuis si longtemps agitée n'est qu'une forme de la question sociale, on voit le peuple en union avec les évêques dans la lutte qu'il soutient contre le des-

potisme anglais pour sa liberté et son existence. L'épiscopat tou entier, ayant à sa tête l'archevêque de Dublin, a protesté contre le nouveau bill de coercition soumis à la Chambre des communes et a réclamé en faveur de la liberté politique et religieuse du pays. Le ministère Salisbury n'est pas si solide qu'il puisse impunément s'obstiner à suivre les vieux errements de la politique anglaise. Le parti qui veut la justice pour l'Irlande augmente, et le programme de M. Gladstone se recommande de plus en plus des leçons de l'expérience et des véritables intérêts de l'Angleterre. Il serait prudent de donner satisfaction aux aspirations irlandaises, au lieu de persister à repousser, par la force, des demandes justes et opportunes. Comme le disent les évêques irlandais, l'application des mesures coercitives édictées dans le bill sera impuissante à réprimer les crimes et les délits qui pourront être commis dans l'ardeur de la lutte; elle provoquera, au contraire, l'opposition à la loi; elle n'aura d'autre effet que de réduire le mécontentement à adopter des voies souterraines, et de substituer à l'action ouverte et constitutionnelle l'influence désastreuse des sociétés secrètes.

Ces avertissements, aussi bien que ses propres intérêts, devraient éclairer le ministère Salisbury. Sa position ne laisse pas, en effet, que d'être compromise dans cette affaire. Pendant que la Chambre des communes discute en seconde lecture le bill de coercition contre l'Irlande, la Chambre des lords s'occupe de la loi agraire qui apporte quelques adoucissements à la condition des tenanciers irlandais. Or, les libéraux unionistes du Parlement ont mis l'adoption de la réforme agraire pour prix de leur concours au ministère dans la loi de répression. Cette réforme paraît trop libérale au cabinet qui voudrait modifier le projet, de telle sorte qu'il perdrait le caractère d'une mesure équitable et réparatrice. S'il en était ainsi, lord Salisbury risquerait d'échouer dans la question du bill auquel l'opinion publique, même en Angleterre, se montre peu favorable.

Dans une allocution consistoriale Léon XIII vient d'annoncer au monde catholique la conclusion de la paix religieuse en Prusse, obtenue par les efforts du Saint-Siège et avec le concours des évêques et des députés catholiques. Le Souverain Pontife exprime la confiance qu'une pacification plus complète sera réalisée dans le royaume prussien et dans les autres États allemands. Portant ses regards de l'Allemagne vers l'Italie, Léon XIII invite tendrement celle-ci à bénéficier de l'esprit de paix qui l'anime à son égard.

Mais, comme le déclare le chef de l'Église, pour que le peuple italien jouisse d'une tranquillité assurée et ait un avenir prospère, il faut faire cesser la lutte engagée avec le Saint-Siège, dont les droits sont violés et dont la dignité est outragée surtout par les attentats des sectes. Léon XIII souhaite la paix avec l'Italie; « mais pour qu'un chemin s'ouvre à la concorde, il faut que le Souverain Pontife soit placé dans une situation qui ne le fasse sujet d'aucun pouvoir, et que, comme le réclament tous les droits, il jouisse d'une liberté entière et vraiment digne de ce nom ». C'est là la condition nécessaire de la cessation du conflit entre l'Italie et le Saint-Siège.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

16 *avril.* — Léon XIII adresse à S. Em. le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, un Bref relatif à la fondation d'une Université catholique aux États-Unis. Le *Moniteur de Rome* publie le texte latin de ce document pontifical dont voici la traduction :

LÉON XIII, PAPE.

« Notre cher Fils, Salut et Bénédiction apostolique.

« Le vœu unanime adopté dans la dernière assemblée tenue à Baltimore, en 1884, par nos vénérables Frères les évêques de l'Amérique septentrionale, touchant l'érection d'une Université d'études dans cette République, sollicite vivement votre esprit et celui des autres Pasteurs de ces Églises, comme il Nous apparaît par la Lettre collective que vous Nous avez adressée, le 25 octobre dernier.

« Nous nous sommes vivement réjoui de ce témoignage éclatant de votre foi et de cette sincère manifestation de votre dévouement envers ce Siège Apostolique, au patronage et à la tutelle duquel vous avez recommandé, dès le principe, votre institution académique.

« La gloire des Pasteurs de l'Église, et principalement des Souverains Pontifes, fut toujours d'encourager fortement la vraie science et de veiller avec soin à ce que les études, — les études théologiques et philosophiques surtout, — soient si bien enseignées dans les écoles, conformément à la règle de la foi, qu'un rempart invincible de la foi soit constitué par les forces unies de la révélation et de la raison.

« C'est pourquoi Nos prédécesseurs, ardemment soucieux de l'instruction du peuple chrétien, n'épargnèrent, dans les temps passés, nuls soins et nulles fatigues pour faire surgir dans les principales cités de l'Europe des asiles illustres de la science, des Académies d'études, qui, tant au moyen âge que dans les siècles suivants, produisirent pour le bien de la République chrétienne et de la société civile, une florissante moisson de savants.

« A cette fin, Nous aussi, en même temps que Nous prenions les rênes du gouvernement de l'Église, Nous donnions nos plus précieux soins à la restauration des études, et notamment au rétablissement de la doctrine de saint Thomas d'Aquin dans son ancien éclat, veillant à ce que, dans la culture des hautes sciences, tout en tenant soigneusement compte de tout ce que, dans les temps modernes, le génie des savants a découvert, la science

philosophique fût ramenée à la sagesse ancienne et suivît docilement la direction du Docteur Angélique. Nous étions pleinement convaincu que cette restauration des sciences étant accomplie, l'étude des lettres et des autres connaissances humaines, unie au culte de la vraie piété, pourraient procurer de nombreux avantages à la société civile.

« Cela est d'une évidence manifeste, en présence des périls auxquels la jeunesse est exposée, à notre époque, dans les pays de l'Europe, et vous-mêmes, considérant l'état des choses dans l'Amérique du Nord, vous en avez clairement reconnu la haute et grave importance.

« En effet, une liberté excessive de penser et d'écrire, provenant, dans votre pays comme en Europe, de la façon mauvaise, très répandue de concevoir les choses divines et humaines, est le principe et la source d'opinions effrénées.

« Bannissant, presque partout, la religion des écoles, des hommes pervers, sous le couvert d'une trompeuse philosophie, travaillent audacieusement à éteindre, dans les jeunes âmes, la foi chrétienne, pour y allumer, à la place, la torche de l'impiété. C'est pourquoi il est nécessaire de nourrir la jeunesse, avec plus de soin que jamais, de l'aliment de la saine doctrine et principalement de munir les jeunes gens destinés à devenir les ministres de l'Église de toutes les armes qui les mettront en état de défendre victorieusement la vérité catholique.

« Aussi, Nous avons accueilli et Nous approuvons de grand cœur la résolution que vous ont inspirée votre zèle pour le salut commun et votre souci pour l'illustre République des États-Unis, de fonder une Université. Mais, pour que cette très noble fondation réussisse et que cet institut se développe, il faut qu'il soit placé à perpétuité sous l'autorité et sous la garde de tous les évêques de ce pays, de telle façon qu'il soit entièrement administré par les évêques que leurs collègues auront délégués à cet effet et qui auront la charge de rédiger le programme des études, de régler la discipline, de choisir les professeurs et les divers employés et de prendre toutes les autres mesures convenables au bon gouvernement de l'institution.

« Il est juste que ce qui sera décidé, au sujet de cette organisation, soit soumis à l'examen de ce Siège Apostolique et soit approuvé par son autorité. Quant au choix de la ville dans laquelle l'Université sera érigée, Nous désirons que l'affaire soit concertée entre tous les évêques des Etats-Unis et que la décision soit prise après avoir recueilli l'avis de chacun d'eux.

« Poursuivez donc votre entreprise, Notre cher Fils, d'accord avec les autres évêques de cette partie de l'Amérique, et que la difficulté ni le labeur n'effraient aucun d'entre vous, soutenus que vous devez être par l'assurance des fruits abondants que vous ne manquerez pas de recueillir, lorsque vous aurez établi les moyens d'avoir de dignes ministres de la religion pour procurer le salut des fidèles et propager la piété catholique et de préparer à l'Etat d'excellents citoyens.

« Pour Nous, Nous prions Dieu ardemment qu'il daigne, du haut de son trône, vous envoyer l'assistance de sa sagesse pour diriger vos esprits et vos cœurs et, comme gage des dons célestes et témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous vous donnons à vous, Notre très cher Fils, à tous Nos

vénérables Frères, les archevêques et évêques des Etats-Unis, et à toutes les autres personnes qui vous ont aidés de leurs libéralités dans l'œuvre entreprise, la bénédiction apostolique.

16 *avril.* — M. Goblet, président du conseil, ministre de l'intérieur, adresse aux préfets le télégramme suivant :

« La commission saisie du projet de loi sur les sous-préfectures, n'ayant pas demandé que les conseils généraux fussent consultés sur la réforme administrative en projet, vous n'avez à prendre à ce sujet aucune initiative. Si la question est soulevée au cours de la prochaine session, je vous prie de vous borner à faire connaitre que le Gouvernement considère qu'il s'agit d'une motion d'administration générale, et que les conseils généraux ont toute liberté d'en délibérer pour formuler des vœux. »

Le voyage en Algérie de MM. les ministres de l'Instruction publique, des Postes et des Travaux publics se continue sans incident bien remarquable. Chaque ministre, comme toujours, fait de belles promesses aux autorités, sauf à ne pas les tenir. On donne des banquets où M. Berthelot se charge la plupart du temps de porter la parole au nom de ses collègues.

Première réunion, à l'Observatoire, d'un congrès d'astronomes, organisé en vue de permettre aux délégués de toutes les nations d'étudier ensemble les procédés identiques à employer pour établir la carte du ciel. M. Flourens prononce le discours de bienvenue.

Le comité chargé de défendre, auprès des pouvoirs publics, les intérêts du commerce parisien, gravement lésés par la suppression des paris aux courses, convoque, au Grand Hôtel, les sommités commerciales et les hommes du sport. Après avoir entendu MM. Georges Berry, conseiller municipal, et le comte de Branické, l'assemblée vote à l'unanimité un ordre du jour chargeant la commission précédemment nommée de faire le plus tôt possible une démarche auprès des pouvoirs publics à l'effet de faire rapporter l'arrêté interdisant les paris aux courses, jusqu'à ce qu'une loi ait statué sur la matière.

17. — Des élections législatives ont lieu dans les départements de l'Eure et de la Haute-Garonne. Dans le premier, M. Milliard, candidat républicain, est élu par 41,133 voix, contre 38,165 données à M. Mettais-Cartier, républicain conservateur. Dans la Haute-Garonne, il y a ballottage, M. Duboul, candidat conservateur a obtenu 51,475 voix, contre 49,578 données à son concurrent, M. Calvinhac, radical, ancien membre de la commune de Paris, en 1871.

18. — Un grand meeting anarchiste a lieu cette après-midi, à la salle Pétrelle. Au cours de la réunion, il y a eu un grand tumulte. La police qui garnissait les abords de la salle, en force, a procédé à quelques arrestations.

19. — Tous les conseils généraux, même celui de la Somme, ont, jusqu'à présent, exprimé une opinion défavorable sur le projet de M. Goblet, tendant à supprimer un certain nombre de sous-préfectures.

20. — Le *Journal Officiel* promulgue un décret présidentiel portant réduction de 50 p. 100 sur la taxe des dépêches destinées à être publiées dans les journaux échangés entre la métropole et l'Algérie et la Tunisie, et réciproquement.

21. — Grande émotion venue de la frontière de l'Est : M. Schnæbelé, commissaire spécial français à la gare de Pagny-sur-Moselle, est arrêté par deux agents de police allemands, vêtus de blouses blanches et embusqués dans des vignes près de la frontière. M. Schnæbelé s'était rendu à la frontière, sur l'invitation répétée qu'il avait reçue de M. Gautsch, commissaire de police allemand à Novéant, de venir conférer avec lui. Cette arrestation et les circonstances qui l'ont accompagnée causent la plus vive émotion dans le pays.

22. — La Chambre des députés de Prusse commence la discussion du projet de loi d'entente à intervenir entre le gouvernement allemand et le Saint-Siège. M. de Bismarck prend la parole à deux reprises différentes, pour défendre le projet attaqué par plusieurs députés, notamment par MM. Richter et Virchow.

M. Edgar Monteil, l'un des coryphées révolutionnaires du conseil municipal de Paris, dépose un projet de délibération demandant la démolition de la Chapelle expiatoire où repose Louis XVI, et l'inscription au budget de 1888 d'un crédit de 20,000 fr. applicable à cette démolition. Malgré la protestation de M. Despatys, conseiller conservateur, et les réserves faites par le secrétaire général de la préfecture, ce projet est adopté par la majorité, ainsi qu'un article additionnel décidant que la nouvelle mairie du VIIIe arrondissement s'élèvera sur le terrain de ladite chapelle.

23. — Réunion du Conseil des ministres. La délibération porte uniquement sur l'incident de Pagny. M. Sarrien, ministre de la justice, donne communication au conseil du rapport de M. Sadoul, procureur général de Nancy, et des dépositions de l'enquête aux termes de laquelle l'arrestation de M. Schnæbelé a eu lieu sur le territoire français. De son côté, M. Flourens rend compte de l'entrevue qu'il a eue avec le chargé d'affaires de l'empire d'Allemagne et dans laquelle M. le comte de Leyden a déclaré que le gouvernement allemand n'était pas encore renseigné sur les modalités de l'arrestation qui a eu lieu en vertu d'un mandat de justice. Le conseil décide que les pièces de l'enquête seront transmises par M. Herbette pour être communiquées au gouvernement allemand.

Les mesures prises à l'égard des sujets français désirant séjourner quelque temps en Alsace-Lorraine s'appliquent également aux françaises. Cela résulte du refus de permis fait à une dame française pour un court séjour à Altkirch.

Mgr Rotelli, nonce apostolique à Constantinople, est nommé nonce à Paris, en remplacement de Son Eminence le cardinal di Rende. Son Eminence le cardinal Rampolla devient secrétaire d'État du Saint-Siège, en remplacement du cardinal Jacobini, décédé.

Le Souverain Pontife fait remettre à l'ambassadeur de France une lettre autographe contenant ses remerciements pour les cadeaux offerts par M. Grévy à l'occasion du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté.

Un télégramme d'Hanoï mande que l'un des chefs les plus importants des pirates du Tonkin, Babao, vient d'être pris avec cinquante des siens par le lieutenant Eckenschviller, après une lutte des plus vives.

Il résulte de l'enquête faite par ordre de M. Goblet, sur les vœux émis par

les conseils généraux touchant le projet ministériel relatif à la suppression d'un certain nombre de sous-préfectures, que deux conseils généraux seulement sur 66, ont paru favorables au projet sous certaines réserves et que 64 autres conseils généraux se sont prononcés purement et simplement contre le projet Goblet et pour le maintien des sous-préfectures actuelles.

24. — L'incident de Pagny-sur-Moselle est toujours la grande préoccupation du jour. Le chargé d'affaires allemand, M. de Leyden, donne communication au ministre des affaires étrangères d'un télégramme de son gouvernement affirmant, de nouveau, son intention de relâcher M. Schnæbelé dans le cas où la violation de territoire serait établie.

25. — M. Goblet reçoit les délégués des étudiants des Facultés de Paris qui l'entretiennent de la question des droits d'inscription. Les délégués demandent qu'il soit sursis à la perception des droits d'inscription. Le ministre répond qu'il n'est pas possible d'accorder le sursis demandé, parce que le rétablissement des droits d'inscription résulte de la *loi* de finances pour 1887, qui est en vigueur et qui doit être exécutée. La question ne peut être examinée que sur le budget de 1888. M. Goblet ajoute que, quant à lui, il est partisan en principe de l'obligation des droits d'inscription, sauf à introduire, s'il y a lieu, des modifications de détail dans la loi.

26. — Le parlement allemand discute en première lecture le projet du budget supplémentaire et les crédits militaires. Après une courte discussion, le projet est renvoyé à la commission du budget. La Chambre des députés allemands adopte en deuxième lecture le projet de loi politico-ecclésiastique déjà adopté par la Chambre des seigneurs. L'article concernant l'admission des ordres religieux est adopté, au scrutin par appel nominal, par 230 voix contre 117.

Des dépêches de Bombay annoncent que les Ghilzais ont battu les troupes de l'émir, d'Afghanistan, près de Fihelatighilzai. Cette nouvelle a causé une certaine impression à Londres, l'émir étant le protégé de l'Angleterre. Les Russes, par contre, manifestent leur satisfaction, à cause de leur antagonisme dans ces contrées avec les Anglais.

27. — Le gouvernement allemand informe l'ambassadeur de France qu'il a maintenant en mains toutes les pièces de l'enquête allemande sur l'incident de Pagny. L'affaire paraît en bonne voie, et il se pourrait qu'une solution prompte et satisfaisante rendît inutile l'envoi du dossier de l'enquête allemande à Paris.

Le directeur de l'École militaire de Saint-Pétersbourg, dans un discours adressé aux élèves, dit cette phrase significative : « Le tsar veut la paix, mais si la guerre devenait inévitable, vous feriez votre devoir, et parmi vous surgiraient de nouveaux Schouwaloff et de nouveaux Skobelef. »

28. — L'administration des douanes publie son fascicule mensuel sur l'état du commerce extérieur de la France, pendant le premier trimestre de 1887. Il résulte de ce document que les importations pendant ce trimestre se sont élevées à 1,080,562,000 francs, et les exportations à 764,004,000 francs, d'où une différence de 3 millions environ en faveur des importations.

Réunion du cabinet. M. Dauphin, ministre des finances, rappelle à ses collègues du conseil que la commission du budget reprend ses séances lundi

prochain, 2 mai. Il les prie en conséquence de lui faire connaître le résultat des études auxquelles ils se sont livrés pendant les vacances, en vue d'effectuer de nouvelles réductions dans les budgets de leurs ministères respectifs.

29. — Une dépêche de Berlin, adressée par notre ambassadeur, M. Herbette, au ministre des affaires étrangères, mande que M. Schnæbelé vient d'être mis en liberté par ordre de l'empereur. Ainsi finit cet incident fâcheux, qui menaçait de troubler encore une fois la paix de l'Europe.

Le Conseil d'Etat rend un arrêt approuvant le projet de décret qui lui avait été présenté par M. Lockroy, et aux termes duquel l'*Institut Pasteur* est reconnu comme établissement d'utilité publique. M. Pasteur est nommé directeur à vie de l'établissement fondé sous son nom. Enfin le décret institue un conseil d'administration composé de onze membres, en outre de M. Pasteur.

30. — Laïcisation de l'hôpital Trousseau, ancien hôpital Sainte-Eugénie, fondé par l'impératrice. Nos laïcisateurs parisiens poursuivent leur piteuse et malhonnête besogne. Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui desservaient cet hôpital depuis le 17 mai 1854, l'ont quitté ce matin, au nombre de quinze, au grand regret des malades, de la population ouvrière du quartier Saint-Ambroise et des enfants auxquels elles prodiguaient leurs soins.

Le gouvernement français remet au marquis Torrejiano, délégué du gouvernement italien, les cendres de Rossini. L'illustre compositeur avait été inhumé le 15 novembre 1868, au Père-Lachaise.

Une grève éclate à Belfast (Angleterre), dans deux des principaux établissements de constructions maritimes. Plus de six mille ouvriers se mettent en grève et refusent de reprendre leur travail, jusqu'à ce que leurs patrons aient décidé de les payer à la semaine et non à la quinzaine.

Mgr Mermillod reçoit, à l'occasion de l'oraison funèbre de S. Em. le cardinal Caverot, qu'il a prononcée naguère dans la primatiale de Lyon, un Bref dont voici la traduction :

« *A notre vénérable frère Gaspard, évêque de Lausanne et de Genève, à Fribourg, en Suisse.*

LÉON XIII, PAPE

« Vénérable frère, Salut et bénédiction apostolique.

« Votre récent éloge du cardinal Louis Caverot, archevêque de Lyon, a ravivé en Nous le souvenir et le regret d'un homme excellent. Son image, que vous avez représentée si exactement, se montre dans toute sa vérité et brille pour ainsi dire aux yeux de vos lecteurs; si bien que ceux à qui il n'a pas été donné d'être les témoins de ses vertus au cours de sa vie, peuvent les contempler dans votre discours.

« Il n'est pas sans utilité, croyons-nous, de remarquer, en outre, comment, tout en exposant les sentiments dont le cardinal était animé à l'égard de ce Siège apostolique, vous savez mettre en relief de diverses manières, avec opportunité et sagesse, la nature, la force et l'action bienfaisante du Pontificat romain; et cela, vous le faites avec un zèle si ardent, que vous semblez rivaliser de piété envers la sainte Eglise avec celui que vous louez.

« Nous vous félicitons donc, vénérable frère, de cette œuvre nouvelle de votre talent et de votre cœur; et, en gage des faveurs célestes et comme signe de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, à votre clergé et à tout votre peuple la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XXXe jour d'avril de l'an MDCCCLXXXVII, de Notre pontificat le dixième.

« LÉON PP. XIII. »

1er *mai*. — Une élection sénatoriale a lieu dans la Vendée. M. Alfred Biré, conservateur, est élu par 454 voix contre 381 données à son concurrent républicain.

Le roi Norodom, du Cambodge, reconnaît notre protectorat. Les services administratifs et financiers de ce pays passent des mandarins à des mains françaises.

2. — Réunion de la commission du budget. Les membres de cette commission n'ayant été saisis par le ministre des finances d'aucun projet définitif, n'ont pu qu'échanger entre eux que de simples observations sur les économies à réaliser dans différents ministères.

Une convention est conclue entre la France et l'Etat libre du Congo pour la délimitation de la frontière commune. D'après cet accord, sa limite sera le Thalweg de l'Oubanghi, dont la rive droite appartiendra à la France et la rive gauche au Congo. D'autre part, le gouvernement français reconnaît que le droit de préemption qui lui avait été attribué sur les possessions du Congo ne pourrait s'exercer qu'après que la Belgique aurait renoncé elle-même à acquérir cette colonie, au cas où ses fondateurs voudraient la céder. En retour, ceux-ci renoncent à user de la permission qui leur avait été accordée d'émettre en France une loterie au profit de l'Etat libre et acquièrent le droit de faire inscrire à la cote le cours des titres de ses emprunts jusqu'à concurrence de 80 millions.

Des troubles éclatent à la Canée (Crète).

Le gouvernement français prescrit au contre-amiral de Marquessac, commandant de notre escadre du Levant, de suivre les événements et de partir, avec *la Victorieuse*, pour la Crète.

3. — Réunion du conseil des ministres. Chaque ministre fait part des économies qu'il peut réaliser dans son ministère. Le tout s'élève à un peu plus de 12 *millions*; ce chiffre est relativement peu considérable, si l'on considère le déficit énorme de notre budget.

Une dépêche de Belfort annonce que la gendarmerie a reçu l'ordre de faire signer à tous les étrangers demeurant à Belfort et n'ayant pas satisfait aux obligations du service militaire dans leur pays, une déclaration aux termes de laquelle ils s'engagent à se soumettre à toutes les exigences du service militaire en France. Ceux qui refuseront de signer cette déclaration devront quitter la France à bref délai.

Charles de Beaulieu.

Le Directeur-Gérant : Victor PALMÉ.

TABLE DES MATIÈRES

DU Xe VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

N° 46. — 1er AVRIL 1887.

Pages.

I. Le mariage des prêtres, par Ant. **Ricard**. . . 5

II. Les Ursulines de Loudun, par J. de **Bonniot**, S. J. 32

III. La croisade sociale au dix-neuvième siècle. — Rapports de l'Église avec la civilisation, par L. **Bufferne**. 46

IV. De Niagara-Falls à Philadelphie (suite), par l'abbé **Vigneron**. . . . 62

V. L'École des jurisconsultes catholiques, par Alex. **Celier** 82

VI. Paule de Brussange (suite), par Édouard **Delpit**. . 93

VII. Les forces de la nature dans les heures chinoises, par Paul **Antonini**. 113

VIII. Souvenirs du foyer. — Mars-avril 1871, par Clarisse **Bader**. . . . 129

IX. Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**. 150

X. La revue des questions scientifiques, par Jean d'**Estienne**. 166

XI. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 173

XII. La nouvelle traduction des Saints Evangiles, par Jean d'**Estienne**. . . 191

XIII. Mélanges. — Un grand artiste et un grand chrétien, par Ch. de **Beaulieu**. 198

XIV. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 210

N° 47. — 1er MAI 1887.

I. Les conférences de Notre-Dame par le R. P. Monsabré, par Louis **Colin**. 221

II. Souvenirs du foyer. — Avril-mai 1871, par Clarisse **Bader**. . . . 236

III. Bernard Veuillot, par Léon **Aubineau**. 255

Pages.

IV. L'instruction populaire en Suisse. Organisation civile et politique, par C.-F. **Audley**. . . . 272
V. Échos du pays des Pharaons, par J.-T. de **Belloc**. 285
VI. Paul Féval. Lettres et souvenirs, par Oscar de **Poli**. 306
VII. Le comte de Chambord et Gambetta, par **Dubosc de Pesquidoux**. . . 326
VIII. De Niagara-Falls à Philadelphie (fin), par l'abbé **Vigneron**. 333
IX. L'esthétique d'un artiste chrétien, par Antonin **Rondelet**. 354
X. Paule de Brussange (suite), par Edouard **Delpit**. . 359
XI. Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**. . . . 378
XII. Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**. 393
XIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 408
XIV. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 424

N° 48. — 1er juin 1887.

Pages.

I. Les préliminaires du concile du Vatican, par **Maxime Legendre**. . 441
II. Le Salon de 1887, par Eugène **Loudun**. . . . 451
III. Le droit d'association, par **Fernand Butel**. . . 471
IV. Paul Féval. Lettres et souvenirs, par Oscar de **Poli**. 490
V. Le nihilisme en Russie, par A. **Castaing**. . . 510
VI. Marie Béatrice de Modène, par M. R. 534
VII. A travers l'Allemagne. Paysage et souvenirs, par Mme **Audley**. . . 557
VIII. Paul de Brussange (suite), par Edouard **Delpit**. . 579
IX. Chronique scientifique, par le Dr **Tison**. . . 599
X. Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallay**. 615
XI. Mélanges, ***. 631
XII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 633
XIII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 650

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES[1]

A

Antonini (Paul). Les forces de la nature dans les heures chinoises, 113.

A travers l'Allemagne. Paysage et souvenirs, par Mme **Audley**, 557.

Aubineau (Léon). Bernard Veuillot, 255.

Audley (C. F.). L'Instruction populaire en Suisse. Organisation civile et politique, 272.

Audley (Mme). A travers l'Allemagne. Paysage et souvenirs, 557.

B

Bader (Clarisse). Souvenirs du foyer. Mars-avril 1871, 129, 286.

Beaulieu (Charles de). Mélanges. Un grand artiste et un grand chrétien, 198. — Memento chronologique, 210, 424 et 650.

Bonniot, S. J. (J. de). Les Ursulines de Loudun, 32.

Belloc (J. T. de). Echos du pays des Pharaons, 285.

Bufferne (L). La croisade sociale au dix-neuvième siècle. Rapports de l'Église avec la civilisation, 46.

Bulletin bibliographique, 438 et 615.

Butel (Fernand). Le droit d'association, 471.

C

Castaing (Alph.). Le nihilisme en Russie, 510.

Célier (Alex.). L'École des jurisconsultes catholiques, 82.

Chronique générale, par Arthur **Loth**, 173, 408 et 633.

Chronique scientifique, par le Dr **Tison**, 599.

Colin (Louis). Les conférences de Notre-Dame par le R. P. Monsabré, 221.

Conférences (les) de Notre-Dame par le R. P. Monsabré, par Louis **Colin**, 221.

Comte (le) de Chambord et Gambetta, par **Dubosc de Pesquidoux**, 326.

Croisade (la) sociale au dix-neuvième siècle. Rapports de l'Église avec la civilisation, par L. **Bufferne**, 46.

D

Delpit (Edouard). Paule de Brussange, 93, 359 et 579.

Droit (du) ancien et du Droit nouveau, par Mgr Hugonin, 439.

Droit (le) d'association, par Fernand **Butel**, 471.

Dubosc de Pesquidoux. Le comte de Chambord et Gambetta, 326.

E

Échos du pays des Pharaons, par J.-T. de **Belloc**, 285.

Ecole (l') des jurisconsultes catholiques, par Alex. **Célier**, 82.

Esthétique (L') d'un artiste chrétien, par Antonin **Rondelet**, 354.

Estienne (Jean d'). La revue des

(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue du Monde catholique*, sont écrits en majuscules; les autres noms sont en caractères ordinaires, ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères italiques; les chiffres indiquent les pages.

questions scientifiques, 166. — La nouvelle traduction des Saints Evangiles, 191.

F

Féval (Paul). Lettres et souvenirs, par Oscar de **Poli**, 306 et 490.

Forces (les) de la nature dans les heures chinoises, par Paul **Antonini**, 113.

H

Histoire des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, par le chanoine E. L. Couanier de Launay, 438.

I

Instruction (L') populaire en Suisse. Organisation civile et politique, par C. F. **Audley**, 272.

L

Legendre (Maxime). Les préliminaires du concile du Vatican, 441.

Legrand (Ch.). Revue littéraire. — Voyages et variétés, 393.

Livres (les) récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**, 150 et 615.

Loudun (Eugène). Le Salon de 1887, 451.

Loth (Arthur). Chronique générale, 173, 408 et 633.

M

Mariage (le) des prêtres, par Ant. **Ricard**, 5.

Mélanges. Un grand artiste et un grand chrétien, par Ch. de **Beaulieu**, 198.

Mélanges, 631.

Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**, 210, 424 et 650.

Modène (Marie Béatrice de), par M. R., 534.

N

Niagara-Falls à Philadelphie, par l'abbé **Vigneron**, 62 et 333.

Nihilisme (le) en Russie, par Alphonse **Castaing**, 510.

Nouvelle (la) traduction des Saints Évangiles, par Jean d'**Estienne**, 191.

P

Paule de Brussange, par Edouard **Delpit**, 93 et 359 et 579.

Poli (Oscar de). Paul Féval. Lettres et souvenirs, 306 et 490.

Préliminaires (les) du concile du Vatican, par Maxime **Legendre**, 441.

R

Rallaye (Léonce de la). Les livres récents d'histoire, 150 et 615.

Revue des questions scientifiques, par Jean d'**Estienne**, 166.

Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**, 378.

Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**, 393.

Ricard (Ant.). Le mariage des prêtres, 5.

Rochay (J. de). Revue littéraire. — Les romans nouveaux, 378.

Rondelet (Antonin). L'esthétique d'un artiste chrétien, 354.

S

Salon (le) de 1887, par Eugène **Loudun**, 451.

Souvenirs du foyer. Mars-avril 1871, par Clarisse **Bader**, 129, 236.

T

Tison (Dr). Chronique scientifique, 599.

U

Ursulines (les) de Loudun, par J. de **Bonniot**, S. J., 32.

V

Veuillot (Bernard), par Léon **Aubineau**, 255.

Vigneron (l'abbé). De Niagara-Falls à Philadelphie, 62 et 333.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 16, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.
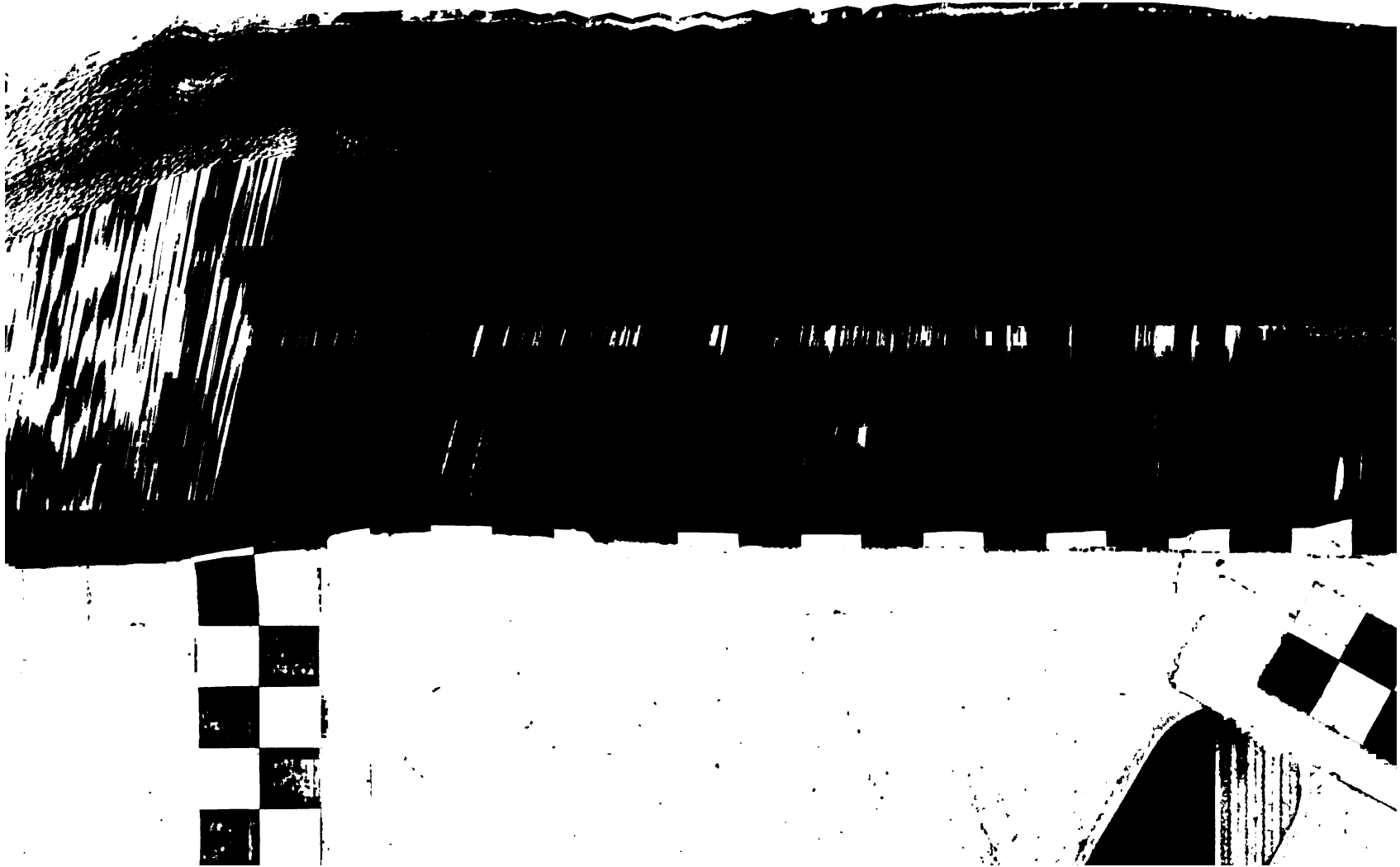
This book should be return
the Library on or before the las
stamped below.
A fine of five cents a day is inc
by retaining it beyond the sp
time.
Please return promptly.